

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 08/02/2019

**RAPPORTS
DE LA PRESIDENTE**

SOMMAIRE

CD-ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL ET FINANCES

1	MARCHÉS CONCLUS SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA).....	7
2	PLAN PARTICULIER POUR LA CREUSE.....	19
3	PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2019.....	47
4	SUBVENTIONS 2019- DOTATION CANTONALE.....	61
5	ADMINISTRATION GENERALE - BUDGET 2019.....	63
6	INFORMATIQUE ET SYSTEMES DE COMMUNICATION.....	65
7	FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS - DEPENSES DE PERSONNEL.....	69
8	PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS BUDGÉTAIRES DE LA COLLECTIVITÉ.....	71
9	ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL.....	173
10	PERSONNEL DEPARTEMENTAL - BUDGET 2019.....	219
11	SERVICES GENERAUX (FONCTION 0) - BUDGET 2019.....	223
12	SECURITE (FONCTION 1) - BUDGET 2019.....	227

CD-SOLIDARITÉS

13	ORGANISMES CONSTRUCTEURS - ENVELOPPE DE GARANTIE DEPARTEMENTALE ANNEE 2019.....	231
14	CRÉATION D'UN GIP DÉNOMMÉ CREUSE HABITAT.....	243
15	GIP "TRACES DE PAS".....	245
16	SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.....	261
17	PREVENTION MEDICO SOCIALE (FONCTION 4) - BUDGET 2019.....	289
18	ACTION SOCIALE (FONCTION 5) - BUDGET 2019.....	291

CD-ÉDUCATION-CULTURE

19	CONVENTION RELATIVE A L'ACCUEIL AU RESTAURANT SCOLAIRE OU A LA FOURNITURE DE REPAS AUX ELEVES DU 1ER DEGRE - MODIFICATION.....	301
20	ENSEIGNEMENT (FONCTION 2) - BUDGET 2019.....	309
21	SYNDICAT MIXTE DE LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSÉ - SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ.....	331
22	ACQUISITIONS PAR LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSÉ.....	335
23	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS (FONCTION 3) - BUDGET 2019.....	337

CD-INFRASTRUCTURES-TRANSPORTS

24	SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME DE MONTLUÇON - GUERET.....	349
25	REGULATION DU TRANSPORT DE BOIS RONDS.....	353
26	PARC DEPARTEMENTAL - BUDGET ET BAREME 2019.....	357
27	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (FONCTION 6) - BUDGET 2019.....	399

28 TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX (FONCTION 8) - BUDGET 2019.....	425
--	-----

CD-DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

29 BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES" 2019.....	429
30 ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT (FONCTION 7) - BUDGET 2019.....	433
31 ANIMATION TERRITORIALE.....	439
32 MACEO — APPEL A PROJETS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR « TERRITOIRES D'INNOVATION » - ADHÉSION 2019.....	445
33 POLITIQUE TOURISTIQUE DEPARTEMENTALE.....	447
34 LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES - BUDGET ANNEXE 2019.....	455
35 DEVELOPPEMENT (FONCTION 9) - BUDGET 2019.....	461

CD-ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL ET FINANCES

36 INVESTISSEMENT - OPERATIONS NON VENTILEES OPERATIONS SANS REALISATION - BUDGET 2019.....	467
37 FONCTIONNEMENT - SERVICES COMMUNS NON VENTILES CHAPITRES SANS REALISATION - BUDGET 2019.....	471
38 TAUX DE REPARTITION DE LA PART DEPARTEMENTALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ENTRE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) ET LES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE).....	475
39 FISCALITE DIRECTE LOCALE VOTE DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE 2019 SUR LES PROPRIETES BATIES.....	477
40 AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT.....	479
41 VOTE DU BUDGET 2019.....	481

**CD-ADMINISTRATION GÉNÉRALE -
PERSONNEL ET FINANCES**

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/1/1 DOSSIER N°3227	CD-ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL ET FINANCES
--	--

Origine :	Direction Générale des Services/Direction de l'Administration Générale
-----------	--

MARCHÉS CONCLUS SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

I. RÉSUMÉ

Par le présent rapport, la Présidente rend compte de l'exercice de la compétence qui lui a été déléguée en matière de marchés conclus selon une procédure adaptée (MAPA).

II. OBJET DU RAPPORT

Par la délibération n°04/6 du 02 avril 2015, vous m'avez chargée, par délégation et pour la durée de mon mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Cette délégation était assortie, conformément aux dispositions de l'article L3221-11 du CGCT, de l'obligation de vous rendre compte de l'exercice de cette compétence.

Le compte-rendu que je vous présente prend la forme des tableaux ci-annexés, mentionnant, pour chaque MAPA d'un montant égal ou supérieur à 3 000 € HT, son objet, son montant, sa date de notification et le nom de son attributaire.

Ce compte-rendu concerne les marchés conclus depuis l'assemblée départementale du 28 septembre 2018.

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous propose de prendre acte du compte-rendu ci-joint des marchés conclus selon une procédure adaptée (MAPA), depuis l'Assemblée Départementale du 28 septembre 2018.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

POLE AMENAGEMENT ET TRANSPORTS / BATIMENTS : 424 949 € / ROUTES : 144 895 € / DMOSG : 9 262 €.						
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT : 62 626 €.						
POLE STRATEGIES TERRITORIALES : 73 239 €.						
LABORATOIRE : 64 668 €.						
ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA CREUSE : 52 752 €.						
DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DES SYSTEMES DE COMMUNICATION : 470 119 €.						
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE / Courrier : 3 985 € / Marchés : 2 191 684 €.						
Services	Objet du marché	Type de marché (travaux, fournitures ou services)	Montant Hors Taxes du contrat (sans les centimes ni le signe €)	Date de notification du contrat	Nom du titulaire Code Postal et Ville	Présenté en CP
POLE AMENAGEMENT ET TRANSPORTS Direction des Bâtiments et des Collèges	Collège Dun Le Palestel : sécurisation accès toiture	Travaux	8 163	15/06/2018	SMAC 23000 GUERET	05/10/18
	Gymnase de la Pigue (Guéret) : mise aux normes des panneaux de basket	Travaux	6 508	18/06/2018	CASAL SPORT 67129 MOLSHEIM CEDEX	
	Centre d'Exploitation Gouzon : installation micro station	Travaux	10 142	21/06/2018	LANGLOIS THIERRY 23220 CHENIERS	
	Collège Auzances : remplacement porte de cuisine	Travaux	3 888	03/07/2018	NAUDON ET MATHE FRERES 23300 LA SOUTERRAINE	
	Collège Bourganeuf : mise aux normes électrique	Travaux	5 382	06/07/2018	ENGIE INEO 87280 LIMOGES	
	P.A.T. Immeuble 14 av. P. Leroux (Guéret) : remplacement de menuiseries extérieures	Travaux	60 677	06/07/2018	A.F.D. 36400 LA CHATRE	
	Collège Marouzeau (Guéret) : démentèlement 8 paratonnerres	Travaux	20 422	24/07/2018	France PARATONNERRES 87068 LIMOGES	
	Immeuble 14 Av. P. Leroux (Guéret) : Remplacement allèges béton	Travaux	3 400	27/07/2018	MH CONSTRUCTION 23000 ST VICTOR EN MARCHE	
	Immeuble 12 Av. P. Leroux (Guéret) : rebouchage façade arrière et réseaux sous sol	Travaux	3 185	02/08/2018	MH CONSTRUCTION 23000 ST VICTOR EN MARCHE	
	Collège Auzances : remplacement menuiseries logement	Travaux	20 384	02/08/2018	NAUDON ET MATHE FRERES 23300 LA SOUTERRAINE	

Services	Objet du marché	Type de marché (travaux, fournitures ou services)	Montant Hors Taxes du contrat (sans les centimes ni le signe €)	Date de notification du contrat	Nom du titulaire Code Postal et Ville	Présenté en CP
POLE AMENAGEMENT ET TRANSPORTS Direction des Bâtiments et des Collèges (suite)	Archives départementales (Guéret) : isolation des combles des magasins	Travaux	9 294	03/08/2018	EVO LOGIS 87200 SAINT JUNIEN	05/10/18
	Archives départementales (Guéret) : remplacement isolant suite dégâts des eaux	Travaux	3 804	03/08/2018	EVO LOGIS 87200 SAINT JUNIEN	
	Centre vacances St Palais (17) : remplacement deux portes	Travaux	5 430	03/08/2018	SERRURERIE COUDRAY 17132 MESCHERS	
	Pôle Jeunesse Solidarités (Guéret) : remplacement volet roulant et store	Travaux	8 349	03/08/2018	NAUDON ET MATHE FRERES 23300 LA SOUTERRAINE	
	Collège Dun Le Palestel : remplacement portail	Travaux	7 767	03/08/2018	SERRU'BAT 23000 GUERET	
	Collège Chambon S/Voueize : remplacement portail	Travaux	8 421	03/08/2018	SERRU'BAT 23000 GUERET	
	Collège Châtelus Malvaleix : mise en conformité électrique	Travaux	4 235	03/08/2018	DECEMBRE DIDIER 23000 GUERET	
	Collège Bourganeuf : réfection chaufferie	Travaux	4 322	03/08/2018	SOPCZ 23000 GUERET	
	Collège Bénévent l'Abbaye : mise en sûreté	Travaux	12 516	03/08/2018	SERRU'BAT 23000 GUERET	16/11/18
	Collège Bourganeuf : réfection sol escalier	Travaux	11 061	13/08/2018	MURALAND SOLEMUR 03410 DOMERAT	
	Immeuble 14 Av. P. Leroux (Guéret) : réfection sol 11 bureaux	Travaux	11 044	13/08/2018	MURALAND SOLEMUR 03410 DOMERAT	

Services	Objet du marché	Type de marché (travaux, fournitures ou services)	Montant Hors Taxes du contrat (sans les centimes ni le signe €)	Date de notification du contrat	Nom du titulaire Code Postal et Ville	Présenté en CP
POLE AMENAGEMENT ET TRANSPORTS Direction des Bâtiments et des Collèges (suite)	Collège Auzances : remplacement menuiseries gymnase	Travaux	22 123	28/08/2018	NAUDON ET MATHE FRERES 23300 LA SOUTERRAINE	16/11/18
	PJS : installation système anti agression	Travaux	3 515	28/08/2018	D. PAROTON 23000 GUERET	
	Collège Dun Le Palestel : réfection sol et plafond salle d'évolution	Travaux	16 448	28/08/2018	SARL BERNARD 23450 FRESSELINES	
	Désamiantage dans des logements des collèges du Département Lot n° 2 : Dun Le Palestel	Travaux	19 418	28/09/2018	SODECO 87000 LIMOGES	
	Désamiantage dans des logements des collèges du Département Lot n°3 : Chambon sur Voueize	Travaux	26 884	29/09/2018	DBA CONSTRUCTION 87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT	
	MO Installation production solaire photovoltaïque en toiture raccordée au réseau de distribution pour l'étang des landes et le laboratoire départemental	Services	7 150	03/04/2018	Centre régional des Energies Renouvelables 79260 LA CRECHE	21/12/18
	Réfection du sol de la circulation au collège d'Ahun Lot n°1 : Désamiantage	Travaux	10 299	17/05/2018	DBA CONSTRUCTION 87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT	
	Réfection du sol de la circulation au collège d'Ahun Lot n°2 : Revêtement de sol	Travaux	4 671	17/05/2018	MURLAND SOLEMUR DISTRIBUTION 03410 DOMERAT	
	Extension du Centre d'Exploitation de La Courtine (23100) Lot n° 4 : Plâtrerie - Peinture	Travaux	5 695	17/05/2018	MAZET MALSOUTE 19200 USSEL	
	Centre FOL23 ST PALAIS (17) : Travaux de zinguerie	Travaux	3 480	08/10/2018	ENTREPRISE GERVREAU 17420 SAINT PALAIS SUR MER	
	Collège Dun Le Palestel Réfection réseau eau potable suite aux inondations	Travaux	7 010	15/10/2018	TRULLEN BATIMENT 23000 GUERET	

Services	Objet du marché	Type de marché (travaux, fournitures ou services)	Montant Hors Taxes du contrat (sans les centimes ni le signe €)	Date de notification du contrat	Nom du titulaire Code Postal et Ville	Présenté en CP
POLE AMENAGEMENT ET TRANSPORTS Direction des Bâtiments et des Collèges (suite)	Immeuble 20 Bd Guillaumin Gueret (Pôle Cohésion Sociale) Remplacement menuiseries avec volets roulants	Travaux	24 671	19/10/2018	NAUDON ET MATHE FRERES 23300 LA SOUTERRAINE	21/12/18
	Collège Martin Nadaud GUERET Réducteurs de pression	Travaux	5 171	25/10/2018	D. PAROTON 23000 GUERET	
	UTAS LA SOUTERRAINE Mise en conformité électrique	Travaux	7 744	06/11/2018	D. PAROTON 23000 GUERET	
	Extension du Centre d'Exploitation de La Courtine Lot n° 4 : Plâtrerie - Peinture	Travaux	5 695	14/11/2018	MAZET MALSOUTE 19200 USSEL	
	Réfection de bureaux 1er étage au PARC Départemental Lot 2 : Peinture - Faux plafond - Plâtrerie	Travaux	8 206	14/11/2018	FLEURY PEINTURE 23000 GUERET	
	Réfection de bureaux 1er étage au PARC Départemental Lot 3 : Menuiseries intérieures	Travaux	5 508	15/11/2018	CREUSE AGENCEMENT 23000 GUERET	
	Réfection de bureaux 1er étage au PARC Départemental Lot 4 : Electricité - Plomberie	Travaux	8 763	14/11/2018	DIDIER DECEMBRE 23000 GUERET	
	Réfection de bureaux 1er étage au PARC Départemental Lot 5 : Revêtement de sol	Travaux	4 104	14/11/2018	COULEUR DECO 36400 LA CHATRE	
POLE AMENAGEMENT ET TRANSPORTS Direction des Routes (STNOA)	Remplacement du pont du ponceau sur le ruisseau l'Aiguillon, commune de Mortroux	Travaux	18 988	04/05/2018	SARL POULAIN 23290 FURSAC	05/10/18
	RD100 - Aménagement d'une aire de covoiturage au lieu-dit "hôtel du Berry" sur le territoire de la commune de Verneiges (23170)	Travaux	50 907	11/09/2018	EUROVIA PCL 23200 AUBUSSON	16/11/18

Services	Objet du marché	Type de marché (travaux, fournitures ou services)	Montant Hors Taxes du contrat (sans les centimes ni le signe €)	Date de notification du contrat	Nom du titulaire Code Postal et Ville	Présenté en CP
POLE AMENAGEMENT ET TRANSPORTS Direction des Routes (SESR)	Location d'un atelier enrobeur-projeteur avec applicateur pour la réalisation de travaux de réparations routières à l'enrobé projeté double granulométrie	Travaux	Mini : 0 Maxi : 75 000	03/08/2018	REPAROUTE 86300 CHAUVIGNY	05/10/18
POLE AMENAGEMENT ET TRANSPORTS DMOSG	UTT Auzances : fourniture et pose de bordures RD996 commune d'Auzances	Travaux	5 881	18/09/2018	EUROVIA PCL 23200 AUBUSSON	16/11/18
	UTT Guéret : location télescopique pour l'élagage suite à l'épisode neigeux	Services	3 381	08/11/2018	SAS LOXAM 03100 MONTLUCON	21/12/18
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Réserve naturelle nationale de l'étang des landes : Mission scientifique et d'assistance à la gestion du patrimoine naturel	Services	32 690 NA TVA	19/06/2018	CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin) 87510 ST GENCE	05/10/18
	Animation des sites Natura 2000 « Bassin de Gouzon-Etang des Landes »	Services	10 166	10/07/2018	Jeunes Agriculteurs de la Creuse 23000 GUERET	
	Animation des sites Natura 2000 "Gorges de la Tardes-Vallée du Cher"	Services	10 000	10/07/2018	Office National des Forêts 23000 GUERET	
	Pâturage ovins	Services	3 970	19/10/2018	UNION DES COOPERATIVES AGRICOLES OVINS BERRY LIMOUSIN 36350 LUANT	21/12/18
	Travaux à l'Etang des Landes (andain)	Travaux	5 800	19/11/2018	MONSIEUR FABRICE BELOT 23000 SAINT SULPICE LE GUERETOIS	

Services	Objet du marché	Type de marché (travaux, fournitures ou services)	Montant Hors Taxes du contrat (sans les centimes ni le signe €)	Date de notification du contrat	Nom du titulaire Code Postal et Ville	Présenté en CP
POLE STRATEGIES TERRITORIALES Animation territoriale	Mission d'accompagnement à l'élaboration d'un projet de « santé par la nature » sur la réserve naturelle de l'étang des Landes à Lussat en Creuse	Services	29 870	07/05/2018	Groupement : Pierre JEANNOT / Collectif RAISO 23130 ST DIZIER LA TOUR	21/12/18
POLE STRATEGIES TERRITORIALES Sports, Loisirs de Nature et Tourisme	Entretien des chemins de randonnée du département de la Creuse - Année 2018 Lot n° 4 : Secteur Val de Creuse	Travaux	13 104 maxi Mini : 86 km Maxi : 91 km	19/05/2018	Association de Développement du Pays de Bonnat – Châtelus – Malvaleix (ADPBC) 23350 GENOUILLAC	16/11/18
	Entretien des chemins de randonnée du département de la Creuse - Année 2018 Lot n°5 : Secteur Monts de Guéret	Travaux	7 200 maxi Mini : 45 km Maxi : 50 km	19/05/2018	Association de Développement du Pays de Bonnat – Châtelus – Malvaleix (ADPBC) 23350 GENOUILLAC	
	Entretien des chemins de randonnée du département de la Creuse - Année 2018 Lot n° 7 : Secteur Sud-Ouest	Travaux	7 900 maxi Mini : 74 km Maxi : 79 km	17/05/2018	Maison de l'Economie et de la Formation du Bassin Ouest Creuse (MEFBOC) 23300 LA SOUTERRAINE	
	Entretien des chemins de randonnée du département de la Creuse - Année 2018 Lot n°8 : Secteur Sud	Travaux	5 800 maxi Mini : 53 km Maxi : 58 km	17/05/2018	Maison de l'Economie et de la Formation du Bassin Ouest Creuse (MEFBOC) 23300 LA SOUTERRAINE	
POLE STRATEGIES TERRITORIALES Patrimoine et Paysages	Création, composition et impression de l'exposition "Les plaques funéraires des soldats creusois de la Première Guerre mondiale"	Services	4 090	29/06/2018	L'îlôzimages 63210 CEYSSAT	05/10/18
	Composition et impression de l'ouvrage "Les plaques funéraires des soldats creusois de la Première Guerre mondiale"	Services	5 275	29/06/2018	L'îlôzimages 63210 CEYSSAT	

Services	Objet du marché	Type de marché (travaux, fournitures ou services)	Montant Hors Taxes du contrat (sans les centimes ni le signe €)	Date de notification du contrat	Nom du titulaire Code Postal et Ville	Présenté en CP
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES	Achat de produits pharmaceutiques	Fournitures	3 750	25/06/2018	IDVET GENETICS 34790 GRABELS	05/10/18
	Maintenance matériel de laboratoire	Services	3 936	29/06/2018	MILLIPORE 78054 ST QUENTIN EN YVELINES	
	Achat de produits pharmaceutiques	Fournitures	5 067	10/07/2018	IDEXX 93200 SAINT DENIS	
	Maintenance DipLabo	Services	16 545	01/08/2018	DIPOLE 69670 VAUGNERAY	
	Achat de produits pharmaceutiques	Fournitures	3 696	05/09/2018	IDVET GENETICS 34790 GRABELS	16/11/18
	Achat de matériel informatique	Fournitures	4 303	10/09/2018	ABICOM 63170 AUBIERE	
	Achat de produits pharmaceutiques	Fournitures	5 067	08/10/2018	IDEXX 93200 SAINT DENIS	
	Achat de produits pharmaceutiques	Fournitures	8 650	19/10/2018	IDVET GENETICS 34790 GRABELS	21/12/18
	Achat de produits pharmaceutiques	Fournitures	4 614	24/10/2018	IDVET GENETICS 34790 GRABELS	
	Achat de produits pharmaceutiques	Fournitures	4 100	26/10/2018	LIFE TECHNOLOGIES 91941 VILLEBON SUR YEVETTE	
Maintenance matériel de laboratoire	Services	4 940	05/11/2018	SARL AUTOMATISME MAINTENANCE ET INJECTION PLASTIQUE 17700 SURGERES		

Services	Objet du marché	Type de marché (travaux, fournitures ou services)	Montant Hors Taxes du contrat (sans les centimes ni le signe €)	Date de notification du contrat	Nom du titulaire Code Postal et Ville	Présenté en CP
ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA CREUSE	Numérisation de registres de l'état civil allant de 1802 à 1933	Services	48 000 maxi 2 ans Mini : 5 000 Maxi : 16 000	10/07/2018	FLASHCOPY 67310 WASELONNE	05/10/18
	Expo "IEcole" création affiche, kakemono, roll up, catalogue	Services	4 752	10/10/2018	DAVIS Ethel 23210 MOURIOUX VIEILLEVILLE	16/11/18
DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DES SYSTEMES DE COMMUNICATION	Maintenance et supports des progiciels YCSP SIRH-CIVI et YCSP FINANCES de l'éditeur CEGID PUBLIC pour le Département de la Creuse - 3 ^{ème} procédure	Services	66 268 3 ans	27/03/2018	CEGID PUBLIC 75008 PARIS	16/11/18
	Acquisition du logiciel de dématérialisation marchés publics (MARCO WEB)	Fournitures	3 485	20/06/2018	AGYSOFT 34790 GRABELS	
	Licence décisionnelles (BUSINESS OBJETS)	Services	21 935	28/06/2018	SARL DECIVISION 31000 TOULOUSE	
	Prestations informatiques (hébergement Archives)	Services	3 693	04/07/2018	PROFILS 1 EGAL 2 13010 MARSEILLE	
	Acquisition de tablettes (Archives)	Fournitures	8 598	07/08/2018	SA QUADRIA 87000 LIMOGES	
	Remplacement PABX (Private Automatic Branch Exchange ou Commutateur téléphonique privé) pour le collège de Bourgneuf	Fournitures	10 005	29/08/2018	SAS WAYCOM 87280 LIMOGES	
	Evolution logiciel AREO (logiciel de gestion des ouvrages d'art)	Services	4 654	10/09/2018	NETISYS 06560 SOPHIA ANTIPOLIS	
	Licences messagerie et PDF	Services	10 710	10/09/2018	DLM SOFT 71100 CHALON S/SAONE	

Services	Objet du marché	Type de marché (travaux, fournitures ou services)	Montant Hors Taxes du contrat (sans les centimes ni le signe €)	Date de notification du contrat	Nom du titulaire Code Postal et Ville	Présenté en CP
DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DES SYSTEMES DE COMMUNICATION (suite)	Stockage (Archives)	Services	14 928	20/09/2018	IPBOX 63015 CLERMONT FERRAND	16/11/18
	Acquisition d'onduleurs (collèges)	Fournitures	15 996	20/09/2018	SAS REXEL 69626 VILLEURBANNE	
	Etudes informatiques (MDPH)	Services	15 345	02/10/2018	SA KALIZAO INFORMATIQUE 23300 ST AGNANT DE VERSILLAT	
	Migration serveur 2012 PROGOS (logiciel d'aide à la décision financière, de gestion administrative)	Services	4 850	08/10/2018	MGDIS 56038 VANNES	
	Acquisition d'écrans (salle de formation)	Fournitures	6 903	02/10/2018	BESNARD Philippe 23000 GUERET	
	Acquisition de TBI (Tableaux Blancs Interactifs) pour les collèges	Fournitures	4 295	03/10/2018	SAS VIDELIO IEC 63100 CLERMONT FERRAND	
	SDAN Pilote (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique) 2 ^{ème} acompte	Services	200 000	09/10/2018	DORSAL 87000 LIMOGES	
	Assistance technique de la sécurité informatique	Services	7 700	19/10/2018	SO IT 31100 TOULOUSE	21/12/18
	Acquisition d'une plieuse	Fournitures	6 134	29/10/2018	SARL RENAUD BINDING SYSTEMS (RBS) 70000 VALLEROIS LE BOIS	
	Licences WinDev	Fournitures	4 303	06/11/2018	SAS PC SOFT 34197 MONTPELLIER	
	TBI pour les collèges	Fournitures	13 190	08/11/2018	SAS VIDELIO 63100 CLERMONT FERRAND	

Services	Objet du marché	Type de marché (travaux, fournitures ou services)	Montant Hors Taxes du contrat (sans les centimes ni le signe €)	Date de notification du contrat	Nom du titulaire Code Postal et Ville	Présenté en CP
DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DES SYSTEMES DE COMMUNICATION (suite)	Ecrans 21,5" (formation)	Fournitures	9 920	08/11/2018	3TIC 23000 GUERET	21/12/18
	Assistance technique WINDOWS 10	Services	14 830	12/11/2018	EXAKIS 69009 LYON	
	Postes Sunray (terminaux légers)	Fournitures	17 479	12/11/2018	AR SYSTEMES 92150 SURESNES	
	Pièces pour TBI	Fournitures	4 898	13/11/2018	SA QUADRIA 87000 LIMOGES	
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE Service Courrier	Achat de timbres	Fournitures	3 985	10/11/2018	LA POSTE 23000 GUERET	21/12/18
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE Bureau des Marchés	TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE - Collège Marc Bloch - 6 chemin de la Ronde - 23220 BONNAT - Lot n°3 : Menuiseries métalliques extérieures ou Menuiseries aluminium - 3ème Procédure	Travaux	14 684	26/07/2018	SERRU'BAT 23000 GUERET	05/10/18
	Travaux de curage des fossés en bordure des routes départementales de la Creuse - Lot n°1 : UTT Aubusson	Travaux	320 000 maxi 4 ans Mini : 0 Maxi : 80 000	30/07/2018	T.T.P.M. 23200 Aubusson	
	Travaux de curage des fossés en bordure des routes départementales de la Creuse - Lot n°2 : UTT Auzances	Travaux	320 000 maxi 4 ans Mini : 0 Maxi : 80 000	28/07/2018	SARL PEYROT BTP 23220 Bonnat	
	Travaux de curage des fossés en bordure des routes départementales de la Creuse - Lot n°3 : UTT Bourganeuf	Travaux	320 000 maxi 4 ans Mini : 0 Maxi : 80 000	30/07/2018	C.T.P.L. 23400 BOURGANEUF	
	Travaux de curage des fossés en bordure des routes départementales de la Creuse - Lot n°4 : UTT Boussac	Travaux	320 000 maxi 4 ans Mini : 0 Maxi : 80 000	28/07/2018	LANGLOIS THIERRY 23220 CHENIERS	

Services	Objet du marché	Type de marché (travaux, fournitures ou services)	Montant Hors Taxes du contrat (sans les centimes ni le signe €)	Date de notification du contrat	Nom du titulaire Code Postal et Ville	Présenté en CP
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE Bureau des Marchés (suite)	Travaux de curage des fossés en bordure des routes départementales de la Creuse - Lot n°5 : UTT La Souterraine	Travaux	320 000 maxi 4 ans Mini : 0 Maxi : 80 000	30/07/2018	SARL POULAIN 23290 FURSAC	05/10/18
	Travaux de rénovation et de création d'ouvrages hydrauliques sur le barrage de l'Etang des Landes - RNN de l'Etang des Landes - Commune de Lussat	Travaux	145 000	10/10/2018	SAS BOUILLOT BTP 23150 MOUTIER D'AHUN	16/11/18
	Fourniture et maintenance de matériels de reprographie pour le Département de la Creuse	Fournitures	Maxi : 180 000 4 ans Mini : 22 500 (PI) 11 250 (PR) Maxi : 90 000 (PI) 45 000 (PR)	18/10/2018	RICOH FRANCE SAS 94150 RUNGIS	21/12/18
	Acquisition de fournitures de bureau pour le Département de la Creuse	Fournitures	Maxi : 140 000 4 ans Pas de mini Maxi : 140 000 (pour les 4 ans)	19/10/2018	PGDIS PAPETIQUE PRO SARL 63530 ENVAL	
	Achat de chèques cadeaux pour les agents du Conseil Départemental de la Creuse Lot n°1 : Achat de chèques cadeaux pour les enfants du personnel dans le cadre de l'arbre de Noël	Fournitures	Maxi : 80 000 4 ans Mini : 10 000 Maxi : 20 000	19/10/2018	SA UP 92230 Gennevilliers cedex	
	Achat de chèques cadeaux pour les agents du Conseil Départemental de la Creuse Lot n°2 : Achat de chèques cadeaux pour les agents éligibles à une médaille d'honneur régionale, départementale et communale	Fournitures	Maxi : 32 000 4 ans Mini : 1 000 Maxi : 8 000	19/10/2018	SA UP 92230 Gennevilliers cedex	

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/1/2 DOSSIER N°3284	CD-ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL ET FINANCES
--	--

Origine :	Direction Générale des Services
-----------	---------------------------------

PLAN PARTICULIER POUR LA CREUSE

I. RÉSUMÉ

Je vous invite à examiner le « Plan Particulier pour la Creuse », document qui a été transmis aux membres du Comité de pilotage par le directeur de projet, M. le Sous-Préfet Ramon.

II. OBJET DU RAPPORT

En septembre 2017, l'offre de reprise de l'entreprise GM&S, équipementier automobile installé à La Souterraine était validée par le Tribunal de Commerce de Poitiers, actant de conserver 120 salariés et de mettre en place un plan social pour les 157 autres.

S'agissant du deuxième employeur privé du département, l'impact de cette décision a été très important pour le bassin d'emploi et plus largement pour tout ce département.

Le 17 octobre 2017, le Président de la République a invité au palais de l'Élysée une délégation d'élus et leur a proposé d'initier un plan global de développement de la Creuse pour permettre, à l'avenir, à ce territoire « hyper-rural » d'être mieux armé pour faire face à de tels événements économiques.

Le Président de la République a suggéré aux élus de la Creuse de considérer notre département tel un laboratoire d'expérimentation territoriale des politiques.

Afin d'accompagner les acteurs socio-économiques du département, le Premier ministre a décidé de désigner un directeur de projet, placé auprès du Préfet de la Creuse, M. Ramon.

Une lettre de mission à Mme la Préfète a été signée par le Premier ministre le 25 janvier venant préciser le cadre du plan et demandant notamment que soit mise en place une gouvernance « pertinente, solide et partagée », respectueuse des équilibres politiques.

Cette gouvernance avait vocation à définir les projets concrets et opérationnels d'aménagement et de développement économique, aujourd'hui formalisés à travers le « Plan Particulier pour la Creuse ».

Afin d'accompagner sa mise en place opérationnelle, un comité de pilotage a été installé. Il a défini un public cible :

- les entreprises,
 - les jeunes couples actifs,
 - les personnes d'âge médian (40-50 ans) résidant dans un grand centre urbain qui décident de s'engager dans une nouvelle vie à la campagne,
 - les jeunes retraités disposant d'un certain pouvoir d'achat.
- et a également élaboré sa stratégie en trois axes :
- accompagner les évidences liées à une image forte et portée du territoire ;
 - soutenir les entreprises innovantes ; créer, développer et conforter les « activités de niche » potentiellement productrices de valeur ajoutée et d'emplois sur le territoire ;
 - accentuer les conditions du bien vivre en Creuse.

Le COPIL du 12 novembre dernier a présenté les premiers arbitrages ministériels quant aux orientations définies.

Un nouveau COPIL s'est déroulé le 11 janvier dernier, avec une présentation plus précise des actions et leur déclinaison opérationnelle et financière, qui reste cependant encore à affiner entre les différents acteurs, partenaires et porteurs de projets.

Ainsi, en cas d'accord vous voudrez bien m'autoriser à signer un document d'intention stipulant que : "Tous les signataires du présent document se reconnaissent dans les objectifs, la stratégie et les actions proposées par le Plan, fruit d'un travail collectif des forces vives du territoire, et s'engagent à mettre en œuvre les conditions de sa réussite, chacun dans le cadre de ses compétences respectives. "

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous propose :

- de débattre de ce projet de « Plan Particulier pour la Creuse », ci-annexé, qui pourra en cas de besoin faire l'objet de modifications mineures,
- de m'autoriser à signer ce document, si vous y consentez,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour engager chaque action dans laquelle le Conseil Départemental serait impliqué.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

Plan particulier pour la Creuse

Version du 21 janvier 2019



Préambule

Après plusieurs mois de rebondissements et six reports de la décision, les juges du tribunal de commerce de Poitiers ont validé en septembre 2017 l'unique offre de reprise de l'entreprise GM&S, équipementier automobile installé à La Souterraine en Creuse. Cette reprise ne prévoyait cependant que la conservation de 120 salariés et un plan social pour les 157 autres.

Deuxième employeur privé du département, l'impact de cette décision a été très important pour le bassin d'emploi et plus largement pour tout ce département de 120 000 âmes en déprise démographique.

Le 17 octobre 2017, le Président de la République a invité au palais de l'Élysée une délégation d'élus et leur a proposé d'initier un plan global de revitalisation de la Creuse pour permettre, à l'avenir, à ce territoire « hyper-rural » d'être mieux armé pour faire face à de tels événements économiques.

Mais au-delà de la situation particulière du département, le Président de la République a proposé aux élus de la Creuse de considérer ce territoire comme un laboratoire d'expérimentation territoriale des politiques publiques et les a invités à se montrer imaginatifs, envisageant la généralisation aux autres territoires hyper-ruraux de ce qui aurait bien fonctionné en Creuse.

Afin d'accompagner les forces vives du département, le Premier ministre a décidé de désigner un directeur de projet, en résidence sur place, placé auprès du préfet de la Creuse.

Une lettre de mission au préfet a été signée par le Premier ministre le 25 janvier venant préciser le cadre du plan de revitalisation et demandant notamment que soit mis en place une gouvernance « pertinente, solide et partagée » et respectueuse des équilibres politiques.

Cette gouvernance avait vocation, en application des orientations du Premier ministre, à définir les projets concrets et opérationnels d'aménagement et de développement économique pour permettre au département d'initier un réel et durable sursaut.

Une nouvelle lettre de mission, adressée à la préfète, nommée par décret du 9 mai 2018, précise que le premier des enjeux sera de « *concevoir des projets qui mettent en évidence les atouts de ce territoire et ses facteurs de croissance interne* ».

La démarche engagée et le Plan particulier initié sont en eux-mêmes innovants en cela qu'ils reposent entièrement sur l'accompagnement des dynamiques et des projets du territoire. Il ne s'agit pas, comme cela a été souvent le cas, d'un appel à projet dont le principal objet est de distribuer une enveloppe financière. Il ne s'agit pas non plus d'un Plan décidé depuis l'administration centrale et imposé au territoire.

Il s'agit d'une démarche d'accompagnement, de coordination et d'ingénierie apportée aux forces vives, élus, entreprises, chambres consulaires, associations qui s'impliquent dans un projet ou plusieurs projets pour leur permettre d'aboutir.

C'est dans cette dynamique d'accompagnement des porteurs de projets et de facilitation de leurs démarches que s'inscrit le nouveau droit de dérogation à des normes réglementaires reconnu aux préfets par le décret n°2017-1845 du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation. La Creuse fait partie des 20 départements expérimentateurs de ce nouvel outil destiné, dans plusieurs

domaines, à alléger les démarches administratives, réduire les délais de procédures et favoriser l'accès aux aides publiques".

La logique «tactique» du Plan est de considérer que l'initiative entraînera l'initiative et que le lancement et l'accompagnement d'un nombre important de projets concrets entre 2018 et 2020 est de nature, en lui-même, à produire le rebond attendu et inscrire le département dans le cercle vertueux des réussites concrètes.

Le comité de pilotage mis en place pour ce « Plan Particulier pour la Creuse », s'est défini comme objectif stratégique final d'initier un rebond démographique durable à partir de la valorisation de ses ressources endogènes, la création d'activités et l'attrait de populations nouvelles.

Il a défini un public cible :

- les entreprises,
- les jeunes couples actifs,
- les personnes d'âge médian (40-50 ans) résidant dans un grand centre urbain qui décident de s'engager dans une nouvelle vie à la campagne,
- les jeunes retraités disposant d'un certain pouvoir d'achat.

Il a également décliné sa stratégie en trois axes :

- accompagner les évidences liées à une image forte et portée du territoire ;
- soutenir les entreprises innovantes ; créer, développer et conforter les « activités de niche » potentiellement productrices de valeur ajoutée et d'emplois sur le territoire ;
- accentuer les conditions du bien vivre en Creuse.

AXE 1 ACCOMPAGNER LES EVIDENCES LIEES A UNE IMAGE FORTE ET PORTEE DU TERRITOIRE

Le département dispose d'indiscutables atouts, notamment en termes de qualité de vie, de richesses paysagères, culturelles et humaines. Cependant, l'image portée à l'extérieur du département n'est pas toujours positive et valorisée. Même si la tendance semble évoluer favorablement auprès d'une population urbaine en mal d'authenticité et d'espaces verts, l'image de la Creuse est souvent assimilée à celle d'un paysage rural tranquille où les peintres ont apprécié la quiétude des paysages, mais où peu d'activités viennent rompre la monotonie du temps qui passe.

Cette image est malheureusement aussi encore portée par une partie significative des habitants eux-mêmes qui véhiculent l'image d'un département abandonné par tous et où rien n'est possible.

Or, à la différence des générations précédentes, jusqu'à l'après-guerre, où la plus grande partie des personnes s'installaient dans le territoire qu'elles considéraient comme « chez elle », le public cible du Plan, particuliers ou entreprises, décident désormais de son lieu d'installation, ou de réinstallation, après avoir effectué une véritable analyse comparative et avoir mis en concurrence les territoires susceptibles de répondre à ses attentes. Cette mise en concurrence est ensuite objectivée par des données mais le choix des territoires mis en comparaison s'effectue d'abord sur un ressenti, une image, une idée du territoire.

Pour permettre la réussite du Plan, il semble donc déterminant de porter une image positive du département en développant, promouvant et mettant en valeur les secteurs qui caractérisent l'identité de ce territoire, qui en constituent les bannières.

Cette démarche, et cette priorité accordée, en termes de « marketing territorial » aux secteurs « évidents », porteurs d'une image forte et aisément soutenue, a aussi vocation à permettre aux ressortissants Creusois de retrouver la fierté de leur département, indispensable au rôle de premier des ambassadeurs de leur territoire qu'ils sont, comme partout ailleurs.

Le comité de pilotage a donc décidé de mettre en exergue certains thèmes ou domaines déjà très développés et qualitatifs, étroitement liés à l'image de la Creuse dans l'imaginaire social français et européen.

Les projets qui seront portés dans ces domaines seront ainsi particulièrement accompagnés en termes de communication, et devront, quel que soit le domaine, veiller à conforter l'idée d'une Creuse « bleue et verte », qualitative, écologiquement responsable, mais aussi dynamique et innovante.

Cinq thèmes ont été retenus par le comité de pilotage pour étayer ce sous-objectif stratégique.

- Promouvoir une agriculture et une industrie agroalimentaire durables

L'agriculture correspondait naturellement en premier lieu aux critères permettant de porter et valoriser l'image du département.

Néanmoins, cette agriculture Creusoise, qui emploie presque 12 % des actifs, est exposée, principalement du fait de la très faible diversification de ses revenus. Comme

dans d'autres départements d'élevage, les revenus moyens sont très faibles et les dirigeants des structures, souvent petites, ne disposent pas de moyens suffisants pour embaucher. Une grande partie des éleveurs ne disposent pas, par ailleurs, des capacités financières pour investir et s'engager dans l'engraissement. Ils sont donc soumis aux grandes centrales d'engraissement, d'abattage et de transformation qui produisent peu de valeur ajoutée sur le territoire.

Le Plan Particulier pour la Creuse a donc vocation à **soutenir la diversification des revenus agricoles** et la **réalisation d'une plus grande partie de la valeur ajoutée sur le territoire**. Bien entendu, il est très important que cette démarche de diversification s'effectue dans le plein respect des enjeux écologiques et environnementaux qui caractérisent déjà cette agriculture de qualité.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

1. Soutenir à hauteur de 3,1 M€ (dont 1,7 M€ au titre du GPI volet agriculture sous réserve du résultat de l'appel à projet dédié), par tous les moyens à sa disposition (financier ou ingénierie), les projets favorisant la diversification des ressources agricoles et de création de valeur ajoutée sur le territoire et le développement des circuits courts,
2. accompagner, en liaison avec le conseil régional, la Banque des territoires et la SAFER, dans la transmission du foncier aux jeunes agriculteurs,
3. accompagner le conseil départemental de la Creuse dans sa démarche de mise en place d'un projet alimentaire territorial (184k€) permettant d'améliorer la qualité des produits, limitant les transports, et valorisant les producteurs locaux.

- Faire de Guéret une grande capitale du sport et des loisirs de nature

Au-delà du rayonnement du département, le sport est un facteur de cohésion du territoire important. Il convient donc que puisse être menée une véritable réflexion prospective afin de renforcer et de dynamiser l'offre sportive de proximité en s'appuyant sur les acteurs creusois.

La destination Creuse est, d'ores et déjà, bien identifiée par les adeptes du VTT et de la pêche sportive qui séjournent régulièrement dans le département. Mais au-delà de ces disciplines, le trail running, le trek à cheval, la marche nordique, la course d'orientation, le canoë-kayak, le parapente, et d'autres sports encore ont été mis à l'honneur grâce à l'implication depuis plusieurs années de la communauté d'agglomération du Grand Guéret, des fédérations sportives et clubs qui ont créé, dans le nord du département, la « station des sports de nature des Monts de Guéret ». Soutenue par l'Europe, l'État, le conseil régional, le conseil départemental et le comité du Massif Central, la Creuse est ainsi en passe de devenir une véritable destination privilégiée pour les amateurs de sport de pleine nature.

Cependant, pour que cette dynamique évolue vers une réelle filière, source régulière et importante de revenus pour le département, il est nécessaire de la structurer, de la sécuriser, d'étendre les capacités d'accueil, de former du personnel et de porter haut et fort une image, encore trop discrète auprès du grand public, grâce à des événements de grandes retombées médiatiques, tels que les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ou le Tour de France.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

4. accompagner l'agglomération de Guéret dans sa démarche de labellisation d'un centre de préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris de 2024 dans la discipline du VTT, notamment par une aide financière pouvant aller jusqu'à 1,45M€, dont 75 000 euros pour la création de la piste de VTT.
5. soutenir financièrement à hauteur de 6M€ la communauté d'agglomération du Grand Guéret pour la création d'un centre aqualudique à Guéret étant précisé que pour la contribution du ministère des Sports/CNDS, ce projet sera regardé en priorité par les futures instances de gouvernance de l'Agence du Sport qui se mettront en place à compter du 1^{er} mars 2019 sans préjuger de la décision ou du niveau de subvention qui sera pris,
6. soutenir les projets du Parc naturel régional de valorisation d'un tourisme sportif de pleine nature,
7. soutenir les collectivités locales pour la mise en place d'une année du cyclotourisme en Creuse en 2020 et apporter un soutien à l'accueil d'une étape du Tour de France,
8. soutenir auprès de SNCF Réseau le déclassement de l'axe Montluçon-Eygurande et accompagner la création d'une voie verte cyclable entre Montluçon et Evaux-les-Bains,
9. accompagner techniquement et financièrement la lutte contre le développement des cyanobactéries dans les lacs et étangs du département à hauteur de 45 k€ correspondant à 60 % des frais d'études engagés,

- Faire de la Creuse une destination phare du tourisme vert et culturel

Du fait de sa situation géographique, la Creuse n'est pas et ne peut aspirer à devenir une destination touristique de masse. En revanche, elle correspond en tous points à un besoin nouveau et grandissant de tourisme vert, où les vacanciers aspirent à se reposer ou à pratiquer des activités dans des sites paysagers remarquables en toute tranquillité, loin du tumulte des grandes stations.

Néanmoins, ce public cible n'a pas un profil uniforme et ses aspirations sont variées. Certains, plus jeunes, plus sportifs, sont en quête d'activités et sont moins attentifs au standard de l'hébergement. D'autres, d'un âge plus avancé, viennent surtout prendre du repos et sont attentifs à la qualité des sites d'accueil. Beaucoup espèrent ponctuer leur séjour par des moments de rencontres ou de découvertes culturelles enrichissantes.

La Creuse dispose de nombreux atouts pour devenir une importante destination touristique. Sites paysagés remarquables, richesses patrimoniales et architecturales, activités sportives de plein air, densité des rencontres culturelles possibles en saison. Pourtant, elle est peu distribuée par les tours opérateurs et peu ancrée dans le paysage des destinations nationales d'intérêt.

Alors que d'autres départements hyper-ruraux, comme la Lozère, ont fait du tourisme leur principal moteur de croissance, la filière touristique en Creuse est encore peu structurée et repose trop exclusivement sur les séjours en résidence secondaire de la diaspora d'origine.

Le Plan Particulier pour la Creuse devra permettre à la filière de s'organiser et de se structurer autour de certains sites phares (Lac de Vassivière, Aubusson et la Cité de la Tapisserie, Evaux-les-Bains et le tourisme balnéaire, la Vallée des peintres) et soutenir les initiatives visant à accroître les capacités d'accueil qualitatives, à mieux pénétrer les réseaux numériques et à structurer et diversifier l'offre, notamment sur les ailes de saison.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

10. accompagner la rénovation et la redynamisation de la station thermale d'Evaux-les-Bains, et soutenir le projet financièrement à hauteur de 1,75M€,
11. aider le conseil départemental dans sa volonté de structurer « la Vallée des Peintres » en tant que destination phare du tourisme culturel en interface avec la Cité de la tapisserie d'Aubusson, et apporter tout le soutien nécessaire à la notoriété de cette destination,
12. soutenir financièrement, via l'agence de l'eau, sous-réserve de l'accord de son comité d'engagement, à 60 % (soit 4,8 M€) la mise aux normes et la rénovation des réseaux d'assainissement des eaux usées autour du Lac de Vassivière,
13. soutenir financièrement la rénovation du village de vacances de Pierrefitte à Vassivière à hauteur de 2M€, ainsi que la requalification de l'offre touristique (hébergements, restauration, activités) autour des sites d'Anzême-Péchadoire, de Jouillat, de Saint-Victor-en-Marche et de Gartempe à hauteur de 1M€,
14. accompagner la création d'un complexe artisanal, culturel et touristique autour de l'entreprise Chapal à Crocq,
15. développer une offre de tourisme inclusif pour les personnes en situation de handicap en mobilisant 0,75M€.

- Développer les savoirs et les savoir-faire autour des tapis et tapisseries d'Aubusson

En septembre 2009, la tapisserie d'Aubusson a été inscrite sur la liste représentative du "Patrimoine culturel immatériel de l'humanité" par l'Unesco. Cette reconnaissance des savoir-faire de la tapisserie d'Aubusson repose sur deux axes essentiels :

- l'existence d'une communauté professionnelle qui maintient, depuis plus de cinq siècles, la filière de production.

- Le travail d'interprétation des lissiers pour réaliser une tapisserie à partir d'une maquette de créateur.

La Cité internationale de la tapisserie a été mise en place comme une réponse à cette inscription au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Portée par un syndicat mixte réunissant le conseil départemental, le conseil régional et la communauté de communes Creuse Grand Sud, la cité de la tapisserie a été inaugurée par le Président de la République le 10 juillet 2016.

Depuis cette date, la destination est identifiée culturellement et touristiquement au niveau national et même international comme digne du plus grand intérêt.

Cette reconnaissance et la naissance de la Cité de la Tapisserie ont, par ailleurs, permis de conforter une véritable filière laine composée de 35 lieux de production, d'environ 220 actifs et d'un chiffre d'affaires global estimé à 15 millions d'euros.

Mais si la filière bénéficie pleinement de l'image de marque de la tapisserie d'Aubusson et de sa Cité, les signes de fragilité des filatures ne doivent pas être sous-estimés.

Pour protéger cette richesse tant patrimoniale qu'économique, une procédure a été engagée tendant à faire reconnaître une indication géographique pour les tapis d'Aubusson et une autre pour les tapisseries d'Aubusson.

Le Plan Particulier pour la Creuse soutient cette démarche et, au-delà, s'attachera à donner au territoire et à la cité de la Tapisserie les moyens de maintenir la filière et de conserver un rôle phare en matière touristique, notamment en dehors de la pleine saison. Il soutiendra, en particulier, la mise en place de structures d'accueil touristiques dans la gamme correspondant au profil des visiteurs et des personnes en séjour professionnel. Il apportera son aide aux initiatives permettant de sécuriser la filière, d'accroître son chiffre d'affaires et de maintenir l'image extrêmement qualitative de la destination.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

16. soutenir financièrement la deuxième tranche programmée du projet de Cité internationale de la tapisserie à hauteur de 1,7M€,
17. accompagner la reconnaissance des Indications Géographiques en déployant les outils nécessaires à la promotion de ces labels et à leur protection,
18. lancer une mission de préfiguration de la création d'un pôle d'entretien des tapis et tapisseries du mobilier national,
19. accompagner la création d'un centre de formation Art-textile/Art-tissé à Aubusson ou à proximité,
20. accompagner le développement des offres d'hébergement permettant aux visiteurs de la Cité de la tapisserie de séjourner dans le département à proximité du site,
21. soutenir financièrement à hauteur de 300k€ la création d'un atelier relais pour la filière Art-textile/Art-tissé,
22. accompagner à hauteur de 115k€ la sécurisation et la pérennisation des outils de production des savoir-faire de la filière.

- La Creuse, berceau de constructeurs d'hier mais aussi de demain

L'histoire des Maçons de la Creuse fait encore la fierté des Creusois et donne une image forte et identitaire du département. Ce sont ces artisans, réputés pour leur rigueur, leur savoir-faire et leur professionnalisme que le Baron Haussmann est venu chercher pour construire certains quartiers de Paris et les grandes capitales régionales.

Un Lycée des métiers du bâtiment a été édifié à Felletin en 1911 pour concentrer et partager ces savoirs et ces savoir-faire. Dans ses grandes années, ce lycée à la renommée nationale accueillait plus de 1000 élèves venant de France entière.

Mais les maçons de la Creuse d'hier étaient principalement des tailleurs de pierre et s'appuyaient sur des ressources importantes dans les carrières du département. Aujourd'hui les constructions en pierre sont devenues marginales même si les savoir-faire restent présents et n'attendent qu'à être valorisés.

Dans le même temps des besoins nouveaux se sont dessinés et sont très présents dans le département, dans le Massif Central et même bien au-delà. Il s'agit notamment de savoir rénover le bâti rural pour que le patrimoine immobilier puisse être mieux utilisé, à moindres frais et dans le respect des normes environnementales et d'efficacité énergétique qui s'appliquent aux constructions d'aujourd'hui. Par ailleurs, le département dispose de remarquables ressources en matière de bois d'œuvre qui est aujourd'hui largement sous valorisé notamment dans la construction.

Le Plan Particulier pour la Creuse soutiendra la création et le rayonnement d'une filière des « bâtisseurs ruraux de demain » innovants et aguerris nouvelles technologies et aux besoins nouveaux de la société rurale, liés aux filières d'excellence qui existent déjà en Creuse en matière de Domotique ou de Design.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

23. en lien étroit avec le conseil régional Nouvelle-Aquitaine, la profession et l'enseignement supérieur, soutenir la démarche de labellisation en tant que « Campus d'excellence-cité de bâtisseurs » du Lycée des métiers du bâtiment de Felletin. Cette labellisation ne sera néanmoins acquise qu'à l'issue d'un processus d'évaluation indépendante.
24. soutenir financièrement à hauteur de 2M€, la rénovation et la modernisation des infrastructures d'accueil et d'hébergement du Lycée des métiers du bâtiment de Felletin si le site est labellisé Campus d'excellence,
25. accompagner la création d'une formation de géo-concepteur, spécialiste de la réalisation d'ouvrages et d'espaces paysagers cumulant des qualités techniques, environnementales, paysagères et esthétiques, sur le Campus de Felletin,
26. accompagner la création d'un label « bâtisseur de la Creuse » pour les professionnels ayant réalisé la majeure partie de leur cursus de formation professionnelle en Creuse,
27. faciliter et développer la mixité des publics et des parcours au Lycée des métiers du bâtiment de Felletin,
28. mettre en place à Felletin, dans le cadre de l'appel à projet national lancé par le ministre du travail, un accueil et des formations, notamment aux métiers du bâtiment, pour 100 réfugiés statutaires par an pour un coût de 0,86M€ sur trois ans
29. accompagner, à hauteur de 300k€, la création d'un centre d'interprétation du patrimoine bâti et d'un espace muséal autour des maçons de la Creuse,
30. soutenir la création d'une plateforme numérique dédiée aux travaux de rénovation du bâti en Creuse.

AXE 2 SOUTENIR LES ENTREPRISES INNOVANTES ; CREER, DEVELOPPER ET CONFORTER LES ACTIVITES DE NICHE PRODUCTRICES DE VALEUR AJOUTEE ET D'EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE :

Si le département ne dispose pas de grandes unités de productions industrielles, le secteur secondaire est néanmoins présent grâce à de nombreuses TPE ou PME à haute valeur ajoutée, produisant de petites séries ou réalisant même des travaux spécifiques à la demande.

Métallurgie, chimie, équipement, textile, la notoriété des entreprises de la Creuse repose essentiellement sur la grande qualité des produits finis et sur la capacité de l'entreprise à répondre précisément au besoin du client, fût-il un peu hors norme.

Cette image qualitative de haut de gamme, corrobore l'image globale que le département peut porter dans les autres domaines. Ces secteurs pourront être accompagnés pour permettre la grande satisfaction des besoins de niche d'un nombre toujours plus grand de demandeurs. Ces besoins pourront également être suscités grâce aux capacités de recherche et d'innovation qui seront développées sur le territoire creusois avec le soutien de l'État et du conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

Avec 167 000 ha de forêt, à plus de 95 % privée, la Creuse dispose également, au-delà du poumon vert, d'un formidable potentiel de création de valeur ajoutée et d'emplois si elle est gérée durablement et sur l'ensemble de la filière, de la pépinière aux produits finis en bois.

De la même façon, la Creuse dispose de nombreux atouts pour développer une véritable filière dans les Énergies renouvelables multiples. Photovoltaïque et éolien bien sûr, mais surtout méthanisation, hydraulique et biomasse, les bases d'une structuration existent mais le Plan Particulier devra certainement conforter et développer les activités pour en faire une véritable filière.

Enfin, compte tenu du faible coût du foncier et de l'immobilier, le département est également en capacité d'accueillir à moindre coût des services, publics et privés, qui seraient dans une démarche d'optimisation de leur coût sans baisse de la qualité de leur prestation, ou des prestations supposant d'importantes surfaces telles que l'archivage, le stockage ou la logistique.

Le droit du préfet à déroger évoqué en préambule trouvera à s'appliquer dans les domaines d'emploi et d'activité économique.

- Soutien à l'innovation

Certains secteurs très innovants par leur technologie ou leurs prestations, ont d'ores et déjà choisi de s'installer ou de se développer en Creuse.

Les Echos titraient ainsi déjà en 2007 « La Creuse en pointe sur la domotique pour aider les personnes âgées ». Le Pôle domotique et Santé, labellisé pôle d'excellence rurale en 2006, concentre sur la Creuse la R&D et l'expérimentation de produits ou de prestations nouvelles permettant de maintenir chez elle durablement une population âgée et ne disposant pas toujours des moyens financiers nécessaires. L'enjeu est fort et structurant. Il devra être accompagné par le Plan Particulier pour la Creuse.

En lien avec le pôle domotique mais avec bien d'autres partenaires, le département a également acquis une réputation certaine en matière de Design, dans des domaines aussi variés que la mode, le mobilier, l'automobile ou le bâtiment compte tenu du développement d'une filière complète du baccalauréat à la licence professionnelle.

D'autres start-ups ont développé des brevets et des savoir-faire très innovants dans les domaines de la biotechnologie liés à la santé, ou liés à l'agriculture. Plusieurs laboratoires de haut niveau de technicité ont ainsi développé leur activité en Creuse ou ont en projet de le faire notamment autour du Cannabis thérapeutique.

Un autre domaine d'innovation important aux fortes perspectives d'évolution se structure pour devenir une véritable filière en Creuse : celui du drone, matériels et usages. Le Cluster Drone Aetos lancé par l'ancienne région Aquitaine, a développé une véritable chaîne de valeur autour du Drone en Nouvelle-Aquitaine. Dans le même temps, l'établissement SAFRAN de Montluçon a décidé de réaliser ses essais aériens de drone sur la plateforme de Lépaud en Creuse. Enfin, plusieurs start-ups se sont montées en Creuse pour proposer des formations et des usages nouveaux et innovants en matière agricole ou dans le bâtiment. En décembre 2015, le pôle de compétitivité PEGASE avait conclu une étude conduite avec l'Ecole des mines de Paris, sur la nécessité de développer et structurer la filière Drone. Compte tenu de ses caractéristiques géographiques et du vivier existant, le Plan Particulier pour la Creuse aidera cette filière à se structurer.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

31. soutenir la structuration d'une filière creusoise « domotique et santé », notamment en accompagnant sa démarche innovante de développement d'outils facilitant le maintien à domicile des personnes vieillissantes,
32. accompagner la mise en place d'un fonds d'amorçage dédié aux start-ups de la filière Santé et Numérique,
33. dans le cadre de la stratégie nationale « ma santé 2022 », accompagner la création d'une plateforme numérique territoriale « e-santé Creuse »,
34. accompagner, à hauteur de 164k€, le développement d'un LAB « Design des nouveaux espaces d'apprentissage inclusif par la simulation 3D »,
35. Examiner les modalités de mise en œuvre des conclusions définitives du Comité Scientifique Spécialisé Temporaire (CSST) « Evaluation de la pertinence et de la faisabilité de la mise à disposition du cannabis thérapeutique en France » mis en place par l'Agence nationale de la sécurité du médicament et des produits de santé,
36. Accompagner, à hauteur de 0,50M€, la structuration d'une filière autour du drone grâce à la création d'un « aérodrome », espace réservé au stockage, à la réparation, à la formation et à la pratique d'activités autour du drone à Lépaud,
37. aider à la mise en place et à la notoriété d'un salon du « drone, matériels et usages » à Lépaud.

- Exploitation durable de la forêt ; transformation et valorisation du bois

La richesse de la filière bois, seconde filière du département après l'agriculture en termes d'emplois et de valeur ajoutée, est caractérisée par sa grande diffusion sur

l'ensemble du territoire. Majoritairement occupé par des feuillus, le département pourrait exploiter une bien plus grande partie de cette richesse si la filière était structurée à cet effet.

Mais le morcellement des parcelles privées, une structuration insuffisante de la filière et les difficultés engendrées par le transport vers des scieries éloignées des zones de production ne permettent pas au territoire d'utiliser durablement tout le potentiel qui est le sien. Le Plan, en liaison avec le Commissariat de Massif, accompagnera la filière pour qu'elle soit mieux organisée, complète et valorisée, en mobilisant les outils du plan gouvernemental sur la forêt et le bois qui sera annoncé courant novembre.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

38. soutenir l'organisation et le développement d'une filière bois en accompagnant notamment les propriétaires forestiers dans leur démarche de gestion durable de la forêt,

39. accompagner le développement et la structuration des activités de transformation du bois dans le département.

- Production d'énergies vertes et accompagnement à la transition énergétique

Avec 26 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale du département, la Creuse est d'ores et déjà au-dessus de la moyenne nationale et dans une trajectoire favorable vis-à-vis de l'objectif que fixe la Loi pour la transition énergétique et pour la croissance verte pour 2030 qui est à 32 %. Le département pourrait aller plus loin. Il dispose de tous les atouts pour permettre à un mix énergétique renouvelable de produire plus que la demande globale du département dès lors que celle-ci serait mieux maîtrisée.

Cette « autonomie verte », ou du moins cette suffisance énergétique, suppose la création de plusieurs structures d'envergure moyenne, utilisant des ressources diversifiées tels que le solaire et l'éolien mais aussi, et peut-être surtout, la biomasse, la méthanisation alimentée notamment par les déjections bovines, l'hydraulique, même si celui-ci est réalisé par de petites unités, et surtout la géothermie, notamment avec les sources chaudes d'Evau-les-Bains. Cela suppose également que la consommation soit mieux maîtrisée par un travail important sur l'efficacité énergétique des bâtiments.

Ces projets de « circuits courts » entre la production et la consommation d'énergie, étroitement liés à l'image qualitative et environnementale du département, seront soutenus par le Plan Particulier.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

40. soutenir les démarches expérimentales de type smart-grid ruraux permettant la mise en place de « circuits courts » entre la production d'énergie verte et la consommation finale,

41. aider à la mise en place d'une structure départementale d'accompagnement et d'ingénierie pour le développement des Energies renouvelables et l'efficacité énergétique des bâtiments en Creuse,

42. organiser les échanges et les rencontres nécessaires à la levée des freins rencontrés sur les nombreux projets d'EnR en instance dans le département.

43. Rénover la cité administrative de Guéret pour en améliorer notamment l'efficacité énergétique pour un montant de 4,2M€, et ainsi de permettre à la Creuse de contribuer à la volonté du Gouvernement d'accélérer la transition énergétique.

- Accueil de nouveaux services publics, civils et militaires, et privés

Certains services peuvent être rendus à moindres frais et à efficacité au moins équivalente dans les départements les plus ruraux du territoire français tels que la Creuse. C'est ainsi que, dans le cadre de la convention d'objectif et de gestion 2009-2012 liant la Caisse Nationale des Allocations Familiales et l'Etat, l'accueil téléphonique, qui était un enjeu majeur de gestion et de qualité de service en direction du public bénéficiaire de prestations, a été installé sur une plateforme à Guéret à la satisfaction de tous. La CAF de Paris a ensuite essaimé et le centre d'appel de la CAF de Seine-et-Marne est en cours d'installation à Guéret en fin d'année 2018.

De même, le camp militaire de la Courtine constitue un espace primordial pour l'instruction et l'entraînement des unités de l'armée de terre et leur préparation à un engagement en opérations extérieures. Depuis près de 120 ans, ce camp participe au renom de la Creuse en France et au-delà de nos frontières par l'accueil des unités qui y sont instruites et entraînées. Il est également le passage obligé de formation et de cohésion de chaque nouvelle promotion de l'école Polytechnique. Il est, enfin, un véritable poumon économique et écologique pour le département.

Économique car avec 140 permanents qui travaillent sur la garnison, c'est le principal employeur du sud du département, public et privé confondu. A cela s'ajoute la fréquentation de quelques 400 hommes par jour en moyenne sur l'année. Le camp de La Courtine représente 8 millions d'euros de crédits publics dépensés chaque année, dont 3,5 millions d'euros en salaires et 1,7 millions d'euros d'investissement dans l'économie de l'ancienne région Limousin, dont 1 million d'euros pour les entreprises locales de la Creuse.

Écologique car le camp de La Courtine abrite de nombreuses espèces protégées de faune et de flore, 13 captages qui alimentent près de 125 000 personnes et 5 000 hectares de l'unique forêt domaniale du département, exploitée par l'office national des forêts.

Dans le cadre du Plan particulier pour la Creuse, l'activité des services publics, civils et militaires, et privés pourrait être développée dans le cadre de délocalisation de missions rendues de façon plus onéreuse en zone urbaine.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

44. mettre en place une équipe projet composée d'élus, d'entrepreneurs et de fonctionnaires dont la mission sera d'aller au-devant de services, publics ou privés, ou de sièges sociaux qui pourraient être séduits par une installation en Creuse,

45. augmenter l'activité opérationnelle du camp de La Courtine,

46. dans le cadre de la lutte contre le décrochage, étudier la création d'un établissement public d'insertion dans l'emploi (EPIDE) ou d'une École de la deuxième chance en Creuse,

47. préfigurer une structure d'accueil du service national universel en Creuse, tels que présenté lors du conseil des ministres du 27 juin.
48. Engager un dialogue avec les opérateurs de la sécurité sociale sur leur plan de modernisation pour déployer des services en Creuse à l'instar des centres d'appels délocalisés à Guéret d'une partie des CAF franciliennes

AXE 3 ACCENTUER LES CONDITIONS DU BIEN VIVRE EN CREUSE

Si une campagne de marketing territorial, et le soutien aux images fortes du territoire est de nature à attirer l'attention sur la Creuse du public cible du Plan Particulier, la décision effective d'installation en Creuse ne sera pourtant prise qu'après avoir analysé précisément les pertes éventuelles de services par rapport à la ville d'origine. Il est donc important qu'un certain socle de prestations puisse être garanti pour permettre, tant aux entreprises qu'aux particuliers de franchir le pas.

- Numérique et téléphonie (accès et usages)

Aucun développement économique, aucun service, public comme privé, aucun commerce, aucun loisir même ne peuvent se concevoir désormais sans l'outil Internet. Même le sport de nature s'appuie dorénavant sur la géolocalisation apportée par un signal numérique.

Le Plan apportera donc son soutien, financier et technique, pour permettre à la fibre d'être déployée le plus largement possible dans les délais les plus brefs. Il soutiendra les communes pour permettre le déploiement plus rapide des pylônes de téléphonie mobile 4G dans les portions de territoire les moins bien pourvues en signal. Il soutiendra enfin les initiatives prises par les collectivités pour développer les usages, préalable indispensable à la bonne administration de demain. Enfin, il veillera à prévenir toute fracture numérique.

Le numérique est la condition de l'émancipation des territoires ruraux, et apporte la garantie d'une équité territoriale. Il réduit les distances et compense les lacunes potentielles liées à la mobilité. C'est l'un des enjeux fort du Plan Particulier pour la Creuse.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

49. accorder une subvention complémentaire de 10M€ à DORSAL pour le déploiement de la fibre en Creuse permettant la connexion de 15 à 20 000 lignes supplémentaires avant 2022,
50. permettre une desserte de qualité en téléphonie mobile de 16 nouveaux sites géographiques avant la fin de l'année 2020 ainsi que sur les axes de transport principaux que constitue la RN 145 et la D942 entre Guéret et Aubusson. Accélérer le passage en 4G de 60 pylônes supplémentaires. A cet effet, pour accompagner les maires et l'équipe projet, un technicien réseau sera financé sur 3 ans à hauteur de 123k€,
51. faire de la Creuse un territoire pilote pour un Numérique inclusif, en développant des moyens innovant pour faciliter la mise en autonomie numérique pour les personnes qui en sont éloignées.
52. Accompagner, à hauteur de 100k€, le conseil départemental dans sa volonté d'initier une démarche de « smart village » dans 50 communes du territoire,
53. aider le conseil départemental dans sa volonté d'accompagnement des collectivités et des TPE dans leur démarche de transformation numérique, en finançant une étude de préfiguration à hauteur de 50k€ puis en proposant la prise en charge la mise en place de MOOC et de formation Web sur 3 ans à hauteur de 30k€,

- Santé, permanence des soins

Le département de la Creuse se caractérise par une population plus âgée que la moyenne française et par des revenus les plus faibles, au même niveau que ceux du Pas-de-Calais ou de la Seine-Saint-Denis. La question du vieillissement est donc centrale pour permettre à la société creusoise de faire face et même, éventuellement de transformer cette contrainte en atout de développement. Des solutions innovantes, notamment numériques (télémédecine, domotique, etc.), pourraient permettre de compenser, au moins partiellement les difficultés liées à la sous médicalisation du secteur libéral et au recrutement incertain de prestataires de services à la personne.

Le département pourrait et souhaiterait également développer une offre de département 100 % inclusif pour toutes les formes de handicap et une expertise spécifique pour les personnes handicapées par des troubles autistiques.

Mais le préalable à toute volonté d'installation de populations nouvelles, et même de maintien de populations résidentes, est la résolution des difficultés liées à la sous-population médicale, qui, s'il n'a pas encore atteint des seuils d'alerte, est susceptible de les dépasser à relativement court terme. Le Plan Particulier soutiendra toutes les propositions, y compris les plus innovantes, susceptibles de permettre une évolution favorable de la démographie médicale, ou de développer les offres alternatives telles que la télémédecine, où la faculté donnée aux infirmiers de prescrire certains actes.

Afin d'agir pour réduire les inégalités de santé spécifiques à ce territoire, l'État a lancé en novembre 2017 un plan « Santé Plus - Creuse », associant l'ensemble des parties prenantes. Cinq priorités de santé publique (prévention, l'accès aux soins en médecine générale et les soins spécialisés, la lutte contre les addictions, le dépistage des cancers et le parcours de vie des personnes concernées, la prévention et l'accès à la santé des jeunes) sont définies dans le plan et 23 actions ont d'ores et déjà été engagées représentant un effort financier de 4,5 millions € notifiés en 2018.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

54. Poursuivre la mise en œuvre du plan « santé + Creuse » sur la durée. Les différents dispositifs déjà mis en œuvre ou à venir, notamment sur le champ de la prévention et de l'accès aux soins seront inscrits dans le long terme et gagés sur des financements pérennes, à travers 4,5 M€ provenant de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM), pour garantir une amélioration structurelle de l'état de santé de la population
55. Classer le territoire creusois en zone d'intervention prioritaire ou en zone d'action complémentaire, selon les territoires identifiés par l'ARS. Une aide équivalente à celle octroyée en zone d'intervention prioritaire sera attribuée par l'ARS aux médecins s'installant en zone complémentaire. L'ARS se rapprochera des collectivités locales pour construire une offre de cofinancement de ces aides à l'installation.
56. Soutenir la mise en place d'une conciergerie et d'une smart box, en lien avec le guichet unique d'aide à l'installation, dans le cadre d'une véritable politique d'accueil de nouveaux professionnels de santé en Creuse,
57. Déployer dès 2019 la télémédecine dans tous les EPHAD, publics et privés, ainsi que dans les établissements de santé (sites experts) et, concernant les personnes en situation de handicap, garantir d'ici 2020 une solution de télémédecine dans

les Maisons d'Accueil Spécialisé (MAS) et Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM) qui accueillent les personnes les plus vulnérables.

58. Mettre en place un plan d'action départemental, concerté entre les différentes autorités et gestionnaires, visant à améliorer l'attractivité des métiers de l'aide à domicile et la qualité de vie au travail des professionnels.

59. Soutenir la Creuse dans sa démarche de labellisation « département 100% inclusif » en proposant un accompagnement adapté et coordonné tout au long de la vie pour les personnes en situation de handicap, leur famille et leurs aidants.

- Education - Insertion

Afin de permettre aux enfants des citoyens creusois de disposer des mêmes chances de réussite que ceux des enfants des grandes agglomérations, une attention particulière sera apportée à la qualité de l'offre scolaire. Le taux d'encadrement (Professeurs/Elèves), déjà supérieur à la moyenne nationale, pourrait être maintenu au minimum à 7 professeurs pour 100 élèves jusqu'à la rentrée 2020 incluse, et les enfants de 2 ans pourraient être pris en compte pour la définition de la carte scolaire dès lors que les maires sauront eux-mêmes rationaliser la carte des écoles.

De la même façon, le Plan particulier pour la Creuse soutiendra les démarches permettant l'épanouissement et la réussite des étudiants pour permettre de faire de Guéret une ville universitaire attrayante pour un panel large de jeunes adultes.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

60. mettre en place et prendre en charge un réseau numérique commun pour les élèves du primaire,

61. mettre en place un programme de réussite éducative à Aubusson et un autre à Bourgneuf,

62. faire intervenir des ressortissants de langue anglaise pour le renforcement des parcours linguistiques en Creuse de la maternelle au lycée dans 5 secteurs du département en mobilisant 150k€ sur trois ans,

63. faire mieux cohabiter ruralité et jeunesse éducative en mobilisant le CROUS sur 1ETP durant 6 mois de l'année (120k€ sur trois ans),

64. accompagner les jeunes Creusois dans leur préparation du concours de gardien de la paix et organiser des sessions déconcentrées des jurys de recrutement des ADS.

- Culture

S'il est incontestable qu'une part de plus en plus importante de la population aspire à la sécurité, à la quiétude et à un cadre de vie qualitatif, nombreuses sont également les personnes en quête de « nourritures » intellectuelles. C'est particulièrement le cas du public cible du Plan qui peut être amené à hésiter à quitter son agglomération s'il n'identifie pas une certaine richesse culturelle dans les territoires d'accueil potentiel.

En Creuse, la Culture s'est "fabriquée" dans un engagement politique commun pour faire valoir l'émancipation et l'excellence dans tous les domaines artistiques au service

de tous les habitants. Elle a été pensée en lien avec toutes les populations dans leurs pratiques artistiques, comme dans leurs découvertes culturelles et ceci dans le respect des droits culturels des personnes. Les acteurs culturels creusois affirment leur volonté d'inscrire leurs projets dans un écosystème solidaire, et dans une dynamique de co-construction pour faire vivre le territoire ici, mais aussi pour les placer dans une interconnexion régionale, nationale et internationale.

A l'instar de la Cité de la tapisserie d'Aubusson ou du musée de Guéret, il est donc important que les richesses patrimoniales, le dynamisme associatif dans les secteurs de la musique, des arts de la scène, puissent être mis en valeur par le Plan Particulier de façon répartie sur le territoire creusois.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

65. accompagner les acteurs du territoire en vue d'une labellisation d'une scène des musiques actuelles conventionnée pour des actions itinérantes dans toute la Creuse
66. accompagner la création d'une micro-folie en lien avec l'Établissement public de la Villette, en soutenant financièrement les investissements de la commune liés à ce projet à hauteur de 50 %,
67. soutenir financièrement le projet « visage de notre jeunesse en Europe/ création d'un pôle européen de création itinérante en milieu rural. »
68. étudier la faisabilité et la possibilité d'accompagner le projet territorial d'une résidence permanente d'un Orchestre national d'Harmonie en partenariat avec la confédération musicale de France

- Habitat et logement.

Bien vivre en Creuse suppose de disposer d'un logement à un prix accessible, aux normes actuelles en matière d'efficacité énergétique, à proximité de services, et dans lequel il soit possible de se projeter à court mais aussi à moyen et long termes, notamment en faveur d'un public en perte d'autonomie.

Outre le processus de redynamisation du centre-ville de Guéret, dont l'attractivité du département tout entier dépend, le Plan soutiendra également la rénovation des principaux centres-bourgs, leur attractivité, la mise aux normes en termes d'efficacité énergétique des bâtiments, et le développement de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Le Plan particulier s'attachera néanmoins à ce que cette dynamique de rénovation et de redynamisation du centre-ville et des centre-bourg s'effectue de façon cohérente et coordonnée. Il soutiendra donc en priorité les communes et les intercommunalités qui se seront engagées dans une démarche de Plan local d'urbanisme intercommunal.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

69. labelliser la commune de Guéret en tant que ville bénéficiaire du programme action « Cœur de ville » dès 2018 et permettre l'accompagnement du projet par la Banque des Territoires à hauteur de 40 jours/homme d'ingénierie..

- Transport et mobilité

La question de la mobilité est d'une importance particulière dans les territoires ruraux. Mobilité vers l'extérieur du département et en particulier vers les grands centres d'activités où se trouvent les emplois et les services (Paris, Bordeaux, mais aussi Poitiers, Montluçon et bien entendu Limoges). Mobilité en interne également pour se rendre à son travail, au collège, au lycée, au supermarché, à la banque ou à l'hôpital.

Les portes d'entrées dans le territoire que constituent les grandes infrastructures telles que la RN 145, la RD 941, la gare de La Souterraine ou l'aérodrome de Lépaud sont très structurantes en termes d'aménagement du territoire. Le Plan particulier soutiendra à cet effet l'amélioration et la modernisation de ces axes et de ces pôles modaux pour permettre un lien fort avec les grandes métropoles.

Mais le Plan Particulier ne peut se limiter à ces enjeux très structurants mais parfois de trop long terme. Il est également très important que le territoire s'organise et propose à court et moyen termes des solutions innovantes, tel que le véhicule autonome, pour répondre aux besoins des personnes de passage (touristes, commerciaux, entrepreneurs, etc.) comme aux résidents. Le Plan Particulier soutiendra les initiatives locales coordonnées pour faire face aux besoins de mobilité du plus grand nombre.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

70. soutenir financièrement l'expérimentation d'une navette autonome en milieu rural ouverte à La Souterraine à hauteur de 250k€,
71. soutenir un chantier d'insertion pour assurer un service de transport de passager à la demande, et soutenir l'acquisition de nouveaux véhicules à hauteur de 100k€
72. favoriser la mise en place d'un service de livraison mutualisé privilégiant les circuits courts, à hauteur de 100k€ par une structure d'insertion par l'activité économique,
73. accompagner, à hauteur de 380k€, la mise en place d'une plateforme de mobilité en milieu rural, dispositif intégrateur et révélateur de mobilité apaisée (« IRMA »)
74. organiser, avec l'ensemble des partenaires de la mobilité, des États-généraux de la mobilité et du désenclavement du sud du département afin de mettre en exergue les solutions nouvelles que la loi d'orientation sur les mobilités va faciliter et qui pourraient être soutenues dans le cadre des dispositifs d'expérimentation associés.
75. Conforter, sécuriser la RN 145 en Creuse à hauteur de 20M€ sur 4 ans (2019-2022)

AXE 4 DE GRANDS ENJEUX TRANSVERSAUX ET DES SOLUTIONS ENVISAGEES

Si la philosophie du Plan Particulier pour la Creuse est de soutenir et de résoudre les problèmes rencontrés par les acteurs locaux et les forces vives du département, il est également nécessaire de les accompagner par des mesures structurantes, facilitant, voire rendant possible les initiatives.

Lors de la réunion à l'Elysée du 17 octobre 2017, le Président de la République a demandé aux élus et au préfet de ne pas hésiter à « sortir du cadre » et à proposer des solutions expérimentales qui pourraient être amenées à se généraliser dans d'autres départements comparables si leur efficacité était avérée.

La présente partie proposera des actions transversales et structurantes qui pourraient être conduites par l'Etat, à l'échelon local ou national, ou que l'Etat pourrait initier pour permettre la résolution des problèmes structurels rencontrés par le département.

- Porter une image forte et positive du territoire

Une des difficultés soulignées par tous les acteurs lors du diagnostic est liée à l'image pas toujours positive et une notoriété insuffisante de la Creuse auprès des tours opérateurs.

Pour faire face à ce déficit d'image, une importante campagne de communication nationale a été lancée par Creuse Tourisme en 2017. En partenariat avec France télévision et le groupe l'Express, la campagne a pris la forme de spots TV publicitaires, de publicité sur les réseaux sociaux et de publi-reportages dans la presse écrite.

Au total pas moins de 16 millions de prospects devaient être touchés.

Dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse, cette campagne pourrait être relayée et amplifiée par une grande campagne de marketing territorial prise en charge à titre principal par l'Etat, et dont le message relayerait l'image d'une Creuse où il fait bon vivre mais aussi d'une Creuse dynamique et innovante.

Cette campagne pourrait avantageusement s'appuyer sur l'importante diaspora creusoise, dont certains bénéficient d'une grande notoriété, et être lancée à l'occasion d'un événement organisé en Creuse autour des amis du département.

Afin d'initier cette démarche qui, pour être efficace, devra être d'ampleur, un concours photo a été lancé par la préfecture. Hubert Védrine, creusois d'origine, a accepté d'en être le parrain.

De même, dans le cadre du Plan particulier, afin d'accroître la notoriété du département, la préfecture développera une offre de site de tournage de films ou de séries et incitera à la création d'un fonds départemental de soutien au cinéma.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

76. financer, en liaison avec Atout France et Business France une campagne de marketing territorial, à hauteur de 150k€,

77. organiser un concours photo sur le thème de la Creuse dynamique et innovante, parrainée par une personnalité de renom,
78. faciliter les offres de tournage de film ou de série dans ses locaux.

- Attirer les entreprises par des incitations fiscales et sociales

Afin de diversifier les revenus départementaux et permettre à de nouvelles entreprises de s'installer en Creuse, l'image du département est bien entendu importante mais les conditions pour faciliter l'installation le sont tout autant.

Par ailleurs, si le coût de l'immobilier est faible, la rentabilité des entreprises est rendue difficile par un certain enclavement, des difficultés de transport, et l'éloignement des grands services.

L'équipe projet qui sera mise en place pour aller au-devant d'entreprises et de services susceptibles d'accepter de localiser tout ou partie de leur production ou de leurs fonctions support en Creuse, aura d'autant plus d'efficacité que l'invitation sera accompagnée de l'allègement de charges prévu par le Gouvernement.

De même, la structuration de certains secteurs et certains services suppose un accompagnement lors des phases d'amorçage.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

79. maintenir en zone de revitalisation rurale l'ensemble du département jusqu'en 2020,
80. engager une réflexion interministérielle sur l'avenir des régimes zonés post-2020 (AFR, ZRR, ZFU, BUD, BER...) prenant en compte la situation spécifique des zones d'emploi des départements à la fois en déprise en termes de population et d'emploi.
81. mettre en place une exonération facultative de CFE pour les cabinets secondaires en ZRR ou en zone sous-dense.
82. modifier le zonage AFR sur trois secteurs (communes autour de La Souterraine, communes autour de Guéret et communes autour de Lépaud) afin de permettre à des projets identifiés de voir le jour.

- Former pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

Le Plan particulier s'est fixé pour objectif d'attirer et de maintenir les jeunes couples actifs en Creuse. A cette fin, il est très important et structurant pour le territoire que l'offre de formation permette de répondre au besoin du territoire en termes d'emplois, mais aussi en termes de spécialisations dans des domaines très particuliers correspondant à des besoins avérés du territoire. Ces formations, de niveau différent, devront être mises en place en liaison avec les services compétents et en particulier la Région, l'Université, le Rectorat, la Chambre de commerce et d'industrie et parfois un partenaire privé.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

83. accompagner l'Université, en liaison avec la Région Nouvelle- Aquitaine dans la mise en place de mesures facilitant l'accès à un Master 2 d'Infirmier de pratiques avancées à partir de l'institut de formation aux soins infirmiers de Guéret, notamment par la mise en place d'une salle de e-learning permettant le suivi à distance de ce cursus par les personnels infirmiers creusois
84. accompagner la mise en place d'ici 2020 des équipements pour permettre à la fois l'enseignement sur Guéret d'une partie des modules médicaux constituant la licence, et le suivi à distance de l'intégralité du 1^{er} cycle de formation aux professions médicales qui sera mis en place en lieu et place du PACES,
85. accompagner la création d'un DEUST « Activités physiques et sportives (APS) et d'une licence pro « animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives dès lors qu'au moins 20 candidats auraient manifesté leur intention expresse de suivre ces formations.
86. accompagner la création sur le campus de Guéret d'une licence professionnelle « Sciences sociales et domotique »,

- Mieux structurer le territoire

Le principal et plus grand des maux dont souffre le territoire, et qui l'empêche de s'engager dans l'avenir et la construction de projets est, sans nul doute, son manque important de structuration, de polarisation et de coordination.

Une seule ville de plus de 10 000 habitants, 7 EPCI dont 5 à moins de 15 000 habitants, plus de 75 % des communes ont moins de 500 habitants.

Chaque partie du territoire et au sein de celle-ci chaque infra-territoire, souvent même chaque commune ou chaque bourg, raisonne sans toujours s'intégrer à une dynamique collective et la plupart du temps sans vision de la globalité du territoire départemental.

Il apparaît ainsi que moins de 15 % des communes disposent d'un document d'urbanisme et que le seul document à vocation organisationnelle du territoire est un SCOT, qui couvre le territoire de la communauté d'agglomération du Grand Guéret et qui doit être actualisé pour prendre en considération les données les plus récentes.

Aucun plan de déplacement ou de mobilité, aucun schéma d'aménagement éolien ou photovoltaïque, aucun plan de gestion des déchets ne permet une projection du territoire à 30 ans.

La communauté d'agglomération et la ville de Guéret ont bien engagé, chacune, un travail prospectif, mais sans s'intégrer pleinement dans une vision stratégique départementale.

Le conseil régional a lancé, de son côté, une réflexion visant à mettre en œuvre un schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, mais un tel schéma à l'échelle qui est la sienne n'a pas d'autre vocation que de définir les grandes orientations régionales en matière d'aménagement du territoire.

Une des actions fortes engagée par le Plan Particulier pour la Creuse sera donc d'aider celui-ci à s'organiser, se structurer, se polariser.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

87. soutenir et accompagner la démarche des maires volontaires pour créer des communes nouvelles.
88. soutenir les acteurs du département qui ont exprimé leur volonté de mettre en place un schéma de cohérence territoriale,
89. mobiliser 10M€ de crédit d'État en 3 ans pour l'expérimentation d'un nouveau modèle de revitalisation des centres-bourgs intégrant une vision globale d'urbanisme et d'aménagement, intégrant le logement, la santé, l'urbanisme, le transport et l'équipement urbain.

- Proposer des solutions d'ingénierie et de financement de projet

Si la dynamique insufflée par le lancement du Plan Particulier pour la Creuse a démontré que le territoire disposait bien de l'énergie et de l'imagination correspondant à l'ambition du Plan, la mise en œuvre des projets doit néanmoins faire face à des enjeux forts : l'ingénierie et les moyens financiers.

Pourtant il n'est pas possible de lier l'essor nouveau du département à la création massive d'emplois publics pour prendre en charge cette ingénierie. Il n'est pas non plus concevable que le Plan Particulier pour la Creuse repose sur une enveloppe importante de crédits nationaux supplémentaires. L'expérimentation serait alors dénuée de sens, car elle ne permettrait en aucun cas la généralisation du procédé à l'ensemble des départements ruraux dans la difficulté.

Il convient donc, comme l'a proposé le Président de la République de « sortir du cadre » et d'imaginer des solutions nouvelles.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

90. accompagner la création d'une structure multi-compétences à l'échelle départementale, constituée de personnes à haut niveau de technicité pour conduire tous les travaux de prospective et de planification. Elle élaborerait, en assistance à maîtrise d'ouvrage, pour le compte des collectivités et des EPCI compétents, l'ensemble des documents d'urbanisme : PADD, SCOT, PLUI, etc.,
91. concentrer et accentuer les interventions financières de l'État sur les projets établis dans le cadre du Plan particulier pour la Creuse,
92. Faciliter l'accès à des aides par la mise en œuvre du droit à déroger introduit par le décret n° 2017-1845 du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au préfet. La finalité de l'expérimentation est de donner des marges de manœuvre aux préfets dans la mise en œuvre des réglementations nationales afin d'accompagner et faciliter la réalisation de projets ou de démarches. Le préfet peut, sous sa responsabilité et dans la limite des crédits dont il dispose, déroger à des normes de nature réglementaire notamment en matière de subventions, de concours financiers et de dispositifs de soutien en faveur des acteurs économiques, des associations et des collectivités territoriales. La dérogation doit être motivée et être justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales.

- Accompagner le changement

La remise en question proposée par le Plan particulier pour la Creuse est importante. Travailler de façon transparente à un objectif bien défini, suivre une stratégie coordonnée à plusieurs et mettre tous les moyens existants, humains et financiers, au service de cette stratégie, est probablement de nature à rendre plus lisible et donc rassurante l'action publique.

Il conviendrait donc que le Plan particulier accompagne ce processus engagé de rénovation de l'action publique.

Cet accompagnement à la transformation des politiques publiques pourra prendre diverses formes et couvrir un public très large composé d'élus, de fonctionnaires, d'entreprise et d'employé du secteur privé.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

93. Accompagner, à hauteur de 150k€ sur trois ans, la mise en place d'une cellule d'accompagnement des fonctionnaires et des élus au centre de gestion au changement,

94. Accompagner la mise en place par le conseil départemental d'un « Lab23 », laboratoire de design des politiques publiques en Creuse.

AXE 5 ÉVALUER L'EFFICACITE DU PLAN DE MANIERE TRANSPARENTE

Afin de suivre la mise en œuvre¹ et vérifier l'efficacité des projets accompagnés par le Plan particulier et, le cas échéant réorienter l'action publique si les résultats ne sont pas ceux attendus, le comité de pilotage procédera à son évaluation.

Il se réunira à échéance régulière et à minima deux fois par an. A l'issue de chaque réunion du comité de pilotage, la préfète de la Creuse adressera au commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) un rapport d'avancement du Pacte.

Pour permettre l'évaluation du Plan, le comité de pilotage sera accompagné par l'INSEE qui réalisera une monographie du département en 2017. Cet état des lieux initial s'appuiera sur les 50 indicateurs qui caractérisent la Creuse sur lesquels le comité de pilotage s'est appuyé pour réaliser son diagnostic.

Un « tableau de bord » sera également mis en place par l'INSEE pour suivre semestriellement les évolutions d'un nombre limité de données significatives.

Une analyse qualitative plus complète sera réalisée par un organisme extérieur ou une mission AIDER au 1^{er} semestre 2021. Elle sera présentée par le comité de pilotage aux États-Généraux avant la fin de l'année 2021.

Dans ce cadre l'État s'engage notamment à :

95. Mettre en place un tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du Plan et rendre compte au comité de pilotage au moins deux fois par an.
96. Mettre en place une cellule d'évaluation autour de données objectives en liaison avec l'INSEE.

¹ Tous les financements évoqués dans le présent document qui n'ont pas été actés par la procédure de validation qui leur sont propres ont un caractère non acquis mais prévisionnel et indicatif. Ces moyens sont précisés sous la réserve des décisions relatives à l'annualité budgétaire et sans préjuger des candidatures et des résultats des appels à projets compétitifs visés.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/1/3 DOSSIER N°3275	CD-ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL ET FINANCES
--	--

Origine :	Direction Générale des Services/Direction des Finances et Budget
-----------	--

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2019

I. RÉSUMÉ

Vous êtes invités à examiner par chapitres et sous-chapitres l'ensemble des inscriptions budgétaires pour l'exercice 2019.

II. OBJET DU RAPPORT

Les tableaux annexés permettent de visualiser dans sa globalité le budget présenté par fonctions, en dépenses et en recettes. Le projet de budget a été élaboré avec la reprise anticipée du résultat de clôture 2018 sur la section d'investissement (+ 1 550 421,03 €) et sur la section de fonctionnement (+ 10 056 426,48 €).

L'affectation anticipée du résultat de clôture avant l'adoption du compte administratif doit être justifiée par un tableau de résultats de l'exécution du budget établi par l'ordonnateur et visé par le comptable (document en annexe).

La construction des budgets des collectivités intervient dans un contexte financier toujours très contraint.

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022, la loi de finances initiale pour 2019 et la loi de finances rectificative pour 2018 comportent plusieurs mesures impactant les budgets des collectivités dès 2019.

Elles concernent notamment la participation des collectivités au redressement des finances publiques à hauteur de 13 milliards d'euros sur le quinquennat.

Ainsi, il est prévu une baisse de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) à hauteur de 30 M€ ainsi qu'une réduction de la Dotation pour Transfert de Compensation d'Exonérations fiscales (DTCE) à hauteur de 15 M€.

L'Assemblée des Départements de France a relevé le défi de créer un fonds de solidarité entre départements. Ainsi, un nouveau fonds de soutien interdépartemental à destination des départements à hauteur de 250 M€ a été instauré (article 261 de la Loi de Finances 2019), alimenté par un prélèvement sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Notre département serait éligible à ce fonds. J'ai donc prévu une inscription prévisionnelle de 6,2 M€.

En outre, il est institué une dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) qui est constituée de 2 parts :

1/ à hauteur de 77 % du montant de la dotation, la première part est destinée au soutien de projets d'investissements. Cette part est répartie sous forme d'enveloppes régionales calculées :

a) à hauteur de 40 % en fonction de la population de communes situées dans une unité urbaine de moins de 50 000 habitants.

b) à hauteur de 35 % en fonction de la longueur de voirie classée dans le domaine public départemental.

c) à hauteur de 25 % en fonction du nombre d'enfants de 11 à 15 ans domiciliés dans les communes de la région.

Le montant des enveloppes ainsi calculées ne peut être inférieur à 1,5 M€ ni supérieur à 20 M€.

2/ La deuxième part de 23 % est calculée sur le potentiel fiscal par habitant du département.

Cette part est libre d'emploi.

J'ai prévu une recette de 2,6 M€.

S'agissant de la DGF pour notre département, son montant se stabilisera et atteindra 43,440 M€.

Pour les dépenses sociales, le budget 2019 sera impacté par la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) dont le nombre va croissant (62 en 2018, 43 en 2017 et 24 en 2016).

Suite au transfert de la compétence transport à la Région (hors transport des élèves en situation de handicap), l'attribution de compensation à verser à la Région Nouvelle Aquitaine depuis 2018 et pour les années à venir, s'élève à 3 967 821 €.

Le projet de budget 2019 ressort à 226 134 661 €.

Le montant des investissements a été fixé à 41 216 260 €. Les investissements réels (hors mouvements financiers) s'élèvent quant à eux à 24 358 684 €. Les travaux sur la voirie départementale représentent une inscription de 10 M€, ceux sur les bâtiments une inscription de 1,7 M€ ; les collèges sont dotés de 2,2 M€.

Notre enveloppe d'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement ressort à 13,5 M€, dont 2 M€ destinés à financer la poursuite du déploiement de la fibre optique à domicile et la modernisation du réseau cuivre dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN).

Pour les dépenses de fonctionnement, les évolutions les plus marquantes concernent :

- les dépenses dites incompressibles d'action sociale (hors personnel) dont le montant globalisé s'élève à 91,144 M€ ;
- les crédits relatifs aux frais de personnel, budgétés à hauteur de 43,160 M€. La masse salariale représente 39,988 M€ sur les 43,160 M€ précités ;
- l'entretien de la voirie qui nécessite chaque année un montant de crédits toujours importants (5,5 M€), dont 1 M€ réservé à la viabilité hivernale.

L'équilibre du budget de fonctionnement a été assuré par la recette de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec une évolution des bases prévisionnelles de + 2,2 % (Loi de Finances 2019) avec un taux de foncier bâti reconduit à hauteur de celui de 2018, soit 22,93 %.

Un virement à la section d'investissement a pu être dégagé pour 8 128 800 €.

Les dépenses imprévues ont été respectivement fixées à 2,7 M€ pour la section d'investissement et 2 M€ pour la section de fonctionnement.

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Vous voudrez bien me donner acte de cette communication. Le budget total s'élève à 226 134 661 €, avec reprise anticipée des résultats de clôture 2018, soit +1 550 421,03 € en investissement et + 10 056 426,48 € en fonctionnement.

Le présent rapport n'a pas à faire l'objet d'un vote puisque l'Assemblée aura à se prononcer en fin de séance sur le vote de chaque chapitre du budget.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

BUDGET PRINCIPAL

Reprise anticipée des résultats de clôture 2018

INVESTISSEMENT

Résultat de gestion	- 1 680 192,39 €
Reprise du résultat N-1 :	+ 3 230 613,42 €
Compte 001 total :	+ 1 550 421,03 €

FONCTIONNEMENT

Résultat de gestion	+ 4 103 350,13 €
Reprise du résultat N-1 :	+ 5 953 076,35 €
Compte 002 total :	+ 10 056 426,48 €

Fait à Guéret, le 18 janvier 2019

L'Ordonnateur
La Présidente du Conseil Départemental,



Valérie SIMONET

Le Comptable,



Lionel ARCHER

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

(en euros)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	B.P. 2018	Propositions 2019
<u>Rubrique 90 "Equipements départementaux"</u>	14 867 240,00	16 212 620,00
Fonction 0 : Services Généraux - <u>Chapitre 900</u>	1 587 640,00	1 495 120,00
01 : Opérations non ventilables		
02 : Administration générale		
020 : Administration générale de la collectivité		
0201 : Administration générale de la collectivité (personnel non ventilable)		
0202 : Administration générale de la collectivité (autres moyens généraux)	1 587 640,00	1 495 120,00
021 : Assemblée locale		
023 : Information, communication, publicité		
Fonction 1 : Sécurité - <u>Chapitre 901</u>	15 000,00	15 000,00
10 : Services communs		
11 : Gendarmerie, police, sécurité, justice	15 000,00	15 000,00
12 : Incendie et Secours		
18 : Autres interventions de protection des personnes et des biens		
Fonction 2 : Enseignement - <u>Chapitre 902</u>	2 552 851,00	2 805 400,00
20 : Services communs	15 000,00	5 000,00
21 : Enseignement du premier degré		
22 : Enseignement du second degré		
221 : Collèges	2 480 000,00	2 790 400,00
222 : Lycées		
23 : Enseignement supérieur		
28 : Autres services périscolaires et annexes	57 851,00	10 000,00
Fonction 3 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs - <u>Chapitre 903</u>	350 547,00	280 600,00
30 : Services communs		
31 : Culture		
311 : Activités artistiques et action culturelle	6 789,00	5 000,00
312 : Patrimoine (monuments...)	13 600,00	12 600,00
313 : Bibliothèques et médiathèques	45 062,00	40 000,00
314 : Musées	100 000,00	25 000,00
315 : Services d'archives	88 000,00	88 000,00
32 : Sports		
33 : Jeunesse (action socio-éducative...) et loisirs	97 096,00	110 000,00
Fonction 5 : Action Sociale - <u>Chapitre 905 (hors R.S.A.)</u>	264 000,00	225 000,00
50 : Services communs	264 000,00	225 000,00
51 : Famille et enfance		
52 : Personnes handicapées		
53 : Personnes âgées		
55 : Personnes dépendantes (A.P.A.)		
550 : Services communs		
551 : A.P.A. à domicile		
552 : A.P.A. versée au bénéficiaire en établissement		
553 : A.P.A. versée à l'établissement		
58 : Autres interventions sociales		
Fonction 6 : Réseaux et Infrastructures - <u>Chapitre 906</u>	9 691 502,00	10 906 000,00
60 : Services communs	153 000,00	57 000,00
61 : Eaux et assainissement	180 000,00	230 000,00
62 : Routes et voirie		
621 : Réseau routier départemental	9 293 502,00	10 574 000,00
622 : Viabilité hivernale et aléas climatiques		
628 : Autres réseaux de voirie		
63 : Infrastructures ferroviaires et aéroportuaires		
64 : Infrastructures fluviales, maritimes et portuaires		
68 : Autres réseaux	65 000,00	45 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	B.P. 2018	Propositions 2019
<u>Fonction 7 : Aménagement et environnement - Chapitre 907</u>	328 200,00	436 000,00
70 : Services communs		
71 : Aménagement et développement urbain		
72 : Logement		
73 : Environnement		
731 : Actions en matière de traitement des déchets		
738 : Autres actions en faveur du milieu naturel	328 200,00	406 000,00
74 : Aménagement et développement rural	-	30 000,00
<u>Fonction 9 : Développement - Chapitre 909</u>	77 500,00	49 500,00
90 : Services communs		
91 : Structures d'animation et de développement économique		
92 : Agriculture et pêche		
921 : Laboratoire départemental		
928 : Autres	1 000,00	1 000,00
93 : Industrie, commerce et artisanat		
94 : Développement touristique	76 500,00	48 500,00
95 : Maintien et développement des services publics non départementaux		
<u>Rubrique 91 "Equipements non départementaux"</u>	7 124 521,00	8 146 064,00
<u>Fonction 1 : Sécurité - Chapitre 911</u>	550 000,00	725 000,00
10 : Services communs		
11 : Gendarmerie, police, sécurité, justice		
12 : Incendie et Secours	550 000,00	725 000,00
18 : Autres interventions de protection des personnes et des biens		
<u>Fonction 2 : Enseignement - Chapitre 912</u>	325 000,00	600 000,00
20 : Services communs		
21 : Enseignement du premier degré		
22 : Enseignement du second degré		
221 : Collèges		
222 : Lycées	325 000,00	600 000,00
23 : Enseignement supérieur		
28 : Autres services périscolaires et annexes		
<u>Fonction 3 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs - Chapitre 913</u>	503 810,00	421 645,00
30 : Services communs		
31 : Culture		
311 : Activités artistiques et action culturelle		
312 : Patrimoine (monuments...)	174 200,00	113 700,00
313 : Bibliothèques et médiathèques	42 000,00	42 000,00
314 : Musées	267 610,00	245 945,00
315 : Services d'archives		
32 : Sports	20 000,00	20 000,00
33 : Jeunesse (action socio-éducative...) et loisirs		
<u>Fonction 5 : Action Sociale - Chapitre 915 (hors R.S.A.)</u>	387 500,00	262 500,00
50 : Services communs	25 000,00	-
51 : Famille et enfance		
52 : Personnes handicapées	200 000,00	100 000,00
53 : Personnes âgées		
55 : Personnes dépendantes (A.P.A.)		
550 : Services communs		
551 : A.P.A. à domicile		
552 : A.P.A. versée au bénéficiaire en établissement		
553 : A.P.A. versée à l'établissement		
58 : Autres interventions sociales	162 500,00	162 500,00
<u>Fonction 5 : R.S.A. - Chapitre 9156</u>	200 000,00	395 000,00
51 : Insertion sociale		
52 : Santé		
53 : Logement	200 000,00	395 000,00
54 : Insertion Profession		
55 : Evaluation des dépenses engagées		
56 : Dépenses de structure		
58 : Autres dépenses au titre du R.S.A.		

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	B.P. 2018	Propositions 2019
Fonction 6 : Réseaux et Infrastructures - <i>Chapitre 916</i>	3 670 869,00	4 165 667,00
60 : Services communs		
61 : Eaux et assainissement	1 260 000,00	1 300 000,00
62 : Routes et voirie		
621 : Réseau routier départemental	200 000,00	345 000,00
622 : Viabilité hivernale et aléas climatiques		
628 : Autres réseaux de voirie	31 869,00	-
63 : Infrastructures ferroviaires et aéroportuaires	34 000,00	34 000,00
64 : Infrastructures fluviales, maritimes et portuaires		
68 : Autres réseaux	2 145 000,00	2 486 667,00
Fonction 7 : Aménagement et environnement - <i>Chapitre 917</i>	467 014,00	291 391,00
70 : Services communs		
71 : Aménagement et développement urbain		
72 : Logement		
73 : Environnement		
731 : Actions en matière de traitement des déchets	46 000,00	-
738 : Autres actions en faveur du milieu naturel	90 000,00	110 000,00
74 : Aménagement et développement rural	331 014,00	181 391,00
Fonction 9 : Développement - <i>Chapitre 919</i>	1 020 328,00	1 284 861,00
90 : Services communs		
91 : Structures d'animation et de développement économique	788 000,00	949 613,00
92 : Agriculture et pêche		
921 : Laboratoire départemental		
928 : Autres	161 578,00	276 500,00
93 : Industrie, commerce et artisanat	25 750,00	13 748,00
94 : Développement touristique	45 000,00	45 000,00
95 : Maintien et développement des services publics non départementaux		
	13 320 982,00	16 857 576,00
<i>Rubrique 92 "Opérations non ventilées"</i>		
Dettes et autres opérations financières - <i>Chapitre 923</i>	11 275 094,00	12 111 688,00
Transferts entre les sections - <i>Chapitre 926</i>	2 045 888,00	2 045 888,00
<i>Rubrique 95 "Chapitres de prévision sans réalisation"</i>		
Dépenses imprévues - <i>Chapitre 950</i>	-	2 700 000,00
TOTAL :	35 312 743,00	41 216 260,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

(en euros)

RECETTES D'INVESTISSEMENT	B.P. 2018	Propositions 2019
<u>Rubrique 90 "Equipements départementaux"</u>	<u>3 057 000,58</u>	<u>3 491 774,00</u>
Fonction 0 : Services Généraux - <u>Chapitre 900</u>	440 000,58	610 000,00
01 : Opérations non ventilables		
02 : Administration générale		
020 : Administration générale de la collectivité		
0201 : Administration générale de la collectivité (personnel non ventilable)		
0202 : Administration générale de la collectivité (autres moyens généraux)	440 000,58	610 000,00
021 : Assemblée locale		
023 : Information, communication, publicité		
Fonction 2 : Enseignement - <u>Chapitre 902</u>	1 225 000,00	729 274,00
20 : Services communs	5 000	-
21 : Enseignement du premier degré		
22 : Enseignement du second degré		
221 : Collèges	1 220 000,00	729 274,00
222 : Lycées		
23 : Enseignement supérieur		
28 : Autres services périscolaires et annexes		
Fonction 6 : Réseaux et Infrastructures - <u>Chapitre 906</u>	1 392 000,00	2 090 000,00
60 : Services communs		
61 : Eaux et assainissement	-	150 000,00
62 : Routes et voirie		
621 : Réseau routier départemental	1 392 000,00	1 940 000,00
622 : Viabilité hivernale et aléas climatiques		
628 : Autres réseaux de voirie		
63 : Infrastructures ferroviaires et aéroportuaires		
64 : Infrastructures fluviales, maritimes et portuaires		
68 : Autres réseaux		
Fonction 7 : Aménagement et environnement - <u>Chapitre 907</u>	-	50 000,00
70 : Services communs		
71 : Aménagement et développement urbain		
72 : Logement		
73 : Environnement		
731 : Actions en matière de traitement des déchets		
738 : Autres actions en faveur du milieu naturel	-	50 000,00
74 : Aménagement et développement rural		
Fonction 9 : Développement - <u>Chapitre 909</u>	-	12 500,00
90 : Services communs		
91 : Structures d'animation et de développement touristique		
92 : Agriculture et pêche		
921 : Laboratoire départemental		
928 : Autres		
93 : Industrie, commerce et artisanat		
94 : Développement touristique	-	12 500,00
95 : Maintien et développement des services publics non départementaux		
<u>Rubrique 91 "Equipements non départementaux"</u>	<u>2 800 000,00</u>	<u>2 600 000,00</u>
Fonction 7 : Aménagement et environnement - <u>Chapitre 917</u>	2 800 000,00	2 600 000,00
70 : Services communs		
71 : Aménagement et développement urbain		
72 : Logement		
73 : Environnement		
731 : Actions en matière de traitement des déchets		
738 : Autres actions en faveur du milieu naturel		
74 : Aménagement et développement rural	2 800 000,00	2 600 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	B.P. 2018	Propositions 2019
<u>Rubrique 92 "Opérations non ventilées"</u>	<u>25 105 129,00</u>	<u>25 424 264,97</u>
Dotations et participations - Chapitre 922	1 600 000,00	1 860 000,00
Dettes et autres opérations financières - Chapitre 923	13 875 129,00	13 874 264,97
Transferts entre les sections - Chapitre 926	9 630 000,00	9 690 000,00
<u>Rubrique 95 "Chapitres de prévision sans réalisation"</u>	<u>1 120 000,00</u>	<u>8 149 800,00</u>
Virement de la section de fonctionnement - Chapitre 951	1 000 000,00	8 128 800,00
Produit des cessions d'immobilisations - Chapitre 954	120 000,00	21 000,00
<u>001 - Solde d'exécution reporté</u>	3 230 613,42	1 550 421,03
TOTAL :	35 312 743,00	41 216 260,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

(en euros)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	B.P. 2018	Propositions 2019
<u>Rubrique 93 "Services individualisés"</u>	<u>160 606 610,00</u>	<u>163 102 405,00</u>
Fonction 0 : Services Généraux - <u>Chapitre 930</u>	12 774 051,00	13 004 051,00
01 : Opérations non ventilables		
02 : Administration générale		
020 : Administration générale de la collectivité		
0201 : Administration générale de la collectivité (personnel non ventilable)	8 045 550,00	8 019 350,00
0202 : Administration générale de la collectivité (autres moyens généraux)	3 433 101,00	3 678 901,00
021 : Assemblée locale	1 101 000,00	1 109 300,00
023 : Information, communication, publicité	194 400,00	196 500,00
04 : Coopération décentralisée, actions européennes et internationales		
048 : Autres actions de coopération décentralisée		
Fonction 1 : Sécurité - <u>Chapitre 931</u>	6 011 000,00	6 011 000,00
10 : Services communs		
11 : Gendarmerie, police, sécurité, justice	4 000,00	4 000,00
12 : Incendie et Secours	6 000 000,00	6 000 000,00
18 : Autres interventions de protection des personnes et des biens	7 000,00	7 000,00
Fonction 2 : Enseignement - <u>Chapitre 932</u>	7 550 536,00	7 608 642,00
20 : Services communs	27 000,00	26 000,00
21 : Enseignement du premier degré		
22 : Enseignement du second degré		
221 : Collèges	7 162 585,00	7 198 791,00
222 : Lycées	7 151,00	7 151,00
23 : Enseignement supérieur	139 000,00	139 000,00
28 : Autres services périscolaires et annexes	214 800,00	237 700,00
Fonction 3 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs - <u>Chapitre 933</u>	7 376 103,00	7 305 338,00
30 : Services communs	83 900,00	126 200,00
31 : Culture		
311 : Activités artistiques et action culturelle	3 287 720,00	3 143 985,00
312 : Patrimoine (monuments...)	417 338,00	450 488,00
313 : Bibliothèques et médiathèques	1 080 100,00	1 126 400,00
314 : Musées	749 600,00	716 140,00
315 : Services d'archives	907 900,00	913 600,00
32 : Sports	716 097,00	786 977,00
33 : Jeunesse (action socio-éducative...) et loisirs	133 448,00	41 548,00
Fonction 4 : Prévention médico-sociale - <u>Chapitre 934</u>	1 984 600,00	1 983 735,00
40 : Services communs	284 400,00	284 400,00
41 : PMI et planification familiale	1 561 630,00	1 589 765,00
42 : Prévention et éducation pour la santé	138 570,00	109 570,00
48 : Autres actions		
Fonction 5 : Action Sociale - <u>Chapitre 935 (hors A.P.A. et R.S.A.)</u>	51 469 357,00	52 559 164,00
50 : Services communs	4 341 050,00	4 613 550,00
51 : Famille et enfance	16 856 590,00	17 363 440,00
52 : Personnes handicapées	21 710 700,00	22 055 050,00
53 : Personnes âgées		
531 : Forfait autonomie	25 744,00	25 744,00
532 : Autres actions de prévention	373 973,00	374 000,00
538 : Autres	6 336 700,00	6 314 900,00
58 : Autres interventions sociales	1 824 600,00	1 812 480,00
Fonction 5 : Personnes dépendantes - <u>Chapitre 9355</u>	30 471 800,00	30 869 500,00
55 : Personnes dépendantes (A.P.A.)		
550 : Services communs	290 700,00	316 800,00
551 : A.P.A. à domicile	19 188 300,00	19 361 900,00
552 : A.P.A. versée au bénéficiaire en établissement	1 205 000,00	1 003 000,00
553 : A.P.A. versée à l'établissement	9 787 800,00	10 187 800,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	B.P. 2018	Propositions 2019
Fonction 5 : R.S.A. - <u>Chapitre 9356</u>	18 737 239,00	19 338 715,00
56 : R.S.A.		
561 : Insertion sociale	381 450,00	712 726,00
562 : Santé	57 000,00	57 000,00
563 : Logement	201 600,00	211 600,00
564 : Insertion Profession	996 900,00	1 176 389,00
565 : Evaluation des dépenses engagées		
566 : Dépenses de structure	1 925 650,00	1 969 000,00
567 : R.S.A. - Allocations	15 163 639,00	15 201 000,00
568 : Autres dépenses au titre du R.S.A.	11 000,00	11 000,00
Fonction 6 : Réseaux et Infrastructures - <u>Chapitre 936</u>	16 432 870,00	16 577 770,00
60 : Services communs	755 500,00	788 800,00
61 : Eaux et assainissement	339 300,00	378 100,00
62 : Routes et voirie		
621 : Réseau routier départemental	14 236 820,00	14 183 520,00
622 : Viabilité hivernale et aléas climatiques	1 000 000,00	1 000 000,00
628 : Autres réseaux de voirie		
63 : Infrastructures ferroviaires et aéroportuaires		
64 : Infrastructures fluviales, maritimes et portuaires		
68 : Autres réseaux (DORSAL)	101 250,00	227 350,00
Fonction 7 : Aménagement et environnement - <u>Chapitre 937</u>	950 600,00	1 135 700,00
70 : Services communs	435 200,00	432 700,00
71 : Aménagement et développement urbain		
72 : Logement		
73 : Environnement		
731 : Actions en matière de traitement des déchets	32 500,00	21 500,00
738 : Autres actions en faveur du milieu naturel	377 400,00	515 500,00
74 : Aménagement et développement rural	105 500,00	166 000,00
Fonction 8 : Transports - <u>Chapitre 938</u>	3 967 821,00	3 967 821,00
80 : Services communs		
81 : Transports scolaires	3 967 821,00	3 967 821,00
82 : Transports publics de voyageurs		
821 : Routier		
822 : Ferroviaire		
823 : Maritime		
824 : Fluvial		
88 : Autres		
Fonction 9 : Développement - <u>Chapitre 939</u>	2 880 633,00	2 740 969,00
90 : Services communs	123 400,00	227 300,00
91 : Structures d'animation et de développement économique	357 200,00	400 327,00
92 : Agriculture et pêche		
921 : Laboratoire départemental	464 961,00	375 000,00
928 : Autres	406 170,00	436 840,00
93 : Industrie, commerce et artisanat	66 050,00	65 750,00
94 : Développement touristique	1 462 852,00	1 235 752,00
95 : Maintien et développement des services publics non départementaux		
<u>Rubrique 94 "Services communs non ventilés"</u>	11 653 250,00	11 687 196,00
Opérations financières - Chapitre 943	1 922 000,00	1 895 946,00
Frais de fonctionnement des groupes d'élus - Chapitre 944	101 250,00	101 250,00
Transferts entre les sections - Chapitre 946	9 630 000,00	9 690 000,00
<u>Rubrique 95 "Chapitres de prévision sans réalisation"</u>	2 248 700,00	10 128 800,00
Dépenses imprévues - Chapitre 952	1 248 700,00	2 000 000,00
Virement à la section d'investissement - Chapitre 953	1 000 000,00	8 128 800,00
TOTAL :	174 508 560,00	184 918 401,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

(en euros)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	B.P. 2018	Propositions 2019
<u>Rubrique 93 "Services individualisés"</u>	<u>25 556 333,65</u>	<u>24 218 069,52</u>
<u>Fonction 0 : Services Généraux - Chapitre 930</u>	813 650,00	831 350,00
01 : Opérations non ventilables		
02 : Administration générale		
020 : Administration générale de la collectivité		
0201 : Administration générale de la collectivité (personnel non ventilable)	356 100,00	342 800,00
0202 : Administration générale de la collectivité (autres moyens généraux)	457 500,00	488 500,00
021 : Assemblée locale	50,00	50,00
023 : Information, communication, publicité		
04 : Coopération décentralisée		
<u>Fonction 1 : Sécurité - Chapitre 931</u>	65 000,00	65 000,00
10 : Services communs		
11 : Gendarmerie, police, sécurité, justice	65 000,00	65 000,00
12 : Incendie et Secours		
18 : Autres interventions de protection des personnes et des biens		
<u>Fonction 2 : Enseignement - Chapitre 932</u>	-	320 000,00
20 : Services communs		
21 : Enseignement du premier degré		
22 : Enseignement du second degré		
221 : Collèges	-	320 000,00
222 : Lycées		
23 : Enseignement supérieur		
28 : Autres services périscolaires et annexes		
<u>Fonction 3 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs - Chapitre 933</u>	1 154 300,00	1 012 425,60
30 : Services communs		
31 : Culture		
311 : Activités artistiques et action culturelle	928 100,00	740 000,00
312 : Patrimoine (monuments...)		
313 : Bibliothèques et médiathèques	26 200,00	26 000,00
314 : Musées	196 500,00	244 605,00
315 : Services d'archives	3 500,00	1 820,60
32 : Sports		
33 : Jeunesse (action socio-éducative...) et loisirs		
<u>Fonction 4 : Prévention médico-sociale - Chapitre 934</u>	130 000,00	130 000,00
40 : Services communs		
41 : PMI et planification familiale	20 000,00	20 000,00
42 : Prévention et éducation pour la santé	110 000,00	110 000,00
48 : Autres actions		
<u>Fonction 5 : Action Sociale - Chapitre 935 (hors A.P.A. et R.S.A.)</u>	5 911 317,00	5 107 144,00
50 : Services communs	10 000,00	10 000,00
51 : Famille et enfance	456 500,00	456 500,00
52 : Personnes handicapées	3 106 100,00	3 111 900,00
53 : Personnes âgées		
531 : Forfait autonomie	25 744,00	25 744,00
532 : Autres actions de prévention	373 973,00	374 000,00
538 : Autres	1 810 000,00	1 000 000,00
58 : Autres interventions sociales	129 000,00	129 000,00
<u>Fonction 5 : Personnes dépendantes - Chapitre 9355</u>	15 745 000,00	15 154 056,00
55 : Personnes dépendantes (A.P.A.)		
550 : Services communs	15 745 000,00	15 150 000,00
551 : A.P.A. à domicile	-	4 056,00
552 : A.P.A. versée au bénéficiaire en établissement		
553 : A.P.A. versée à l'établissement		

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	B.P. 2018	Propositions 2019
Fonction 5 : R.S.A. - <u>Chapitre 9356</u>	872 000,00	667 000,00
56 : R.S.A.		
561 : Insertion sociale		
562 : Santé		
563 : Logement		
564 : Insertion professionnelle	550 000,00	467 000,00
565 : Evaluation des dépenses engagées		
566 : Dépenses de structure	272 000,00	150 000,00
567 - R.S.A. Allocations	50 000,00	50 000,00
568 : Autres dépenses au titre du R.S.A.		
Fonction 6 : Réseaux et Infrastructures - <u>Chapitre 936</u>	542 200,00	526 400,00
60 : Services communs		
61 : Eaux et assainissement	280 800,00	245 000,00
62 : Routes et voirie		
621 : Réseau routier départemental	261 400,00	281 400,00
622 : Viabilité hivernale et aléas climatiques		
628 : Autres réseaux de voirie		
63 : Infrastructures ferroviaires et aéroportuaires		
64 : Infrastructures fluviales, maritimes et portuaires		
68 : Autres réseaux		
Fonction 7 : Aménagement et environnement - <u>Chapitre 937</u>	211 336,00	249 500,00
70 : Services communs		
71 : Aménagement et développement urbain		
72 : Logement		
73 : Environnement		
731 : Actions en matière de traitement des déchets		
738 : Autres actions en faveur du milieu naturel	211 336,00	249 500,00
74 : Aménagement et développement rural		
Fonction 8 : Transports - <u>Chapitre 938</u>	32 200,00	-
80 : Services communs		
81 : Transports scolaires	32 200,00	-
82 : Transports publics de voyageurs		
821 : Routier		
822 : Ferroviaire		
823 : Maritime		
824 : Fluvial		
88 : Autres		
Fonction 9 : Développement - <u>Chapitre 939</u>	79 330,65	155 193,92
90 : Services communs		75 000,00
91 : Structures d'animation et de développement économique		14 213,00
92 : Agriculture et pêche		
921 : Laboratoire départemental		
928 : Autres		
93 : Industrie, commerce et artisanat	77 500,65	64 150,92
94 : Développement touristique	1 830,00	1 830,00
95 : Maintien et développement des services publics non départementaux		
<u>Rubrique 94 "Services communs non ventilés"</u>	142 999 150,00	150 643 905,00
Impositions directes - Chapitre 940	33 321 245,00	34 144 000,00
Autres impôts et taxes - Chapitre 941	49 450 000,00	50 460 000,00
Dotations et participations - Chapitre 942	58 181 917,00	63 993 917,00
Opérations financières - Chapitre 943	100,00	100,00
Transferts entre les sections - Chapitre 946	2 045 888,00	2 045 888,00
<u>002 - Solde de fonctionnement reporté</u>	5 953 076,35	10 056 426,48
TOTAL :	174 508 560,00	184 918 401,00

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/1/4 DOSSIER N°3201	CD-ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL ET FINANCES
--	--

Origine :	Direction Générale des Services/Direction des Finances et Budget
-----------	--

SUBVENTIONS 2019- DOTATION CANTONALE

I. RÉSUMÉ

Il est proposé au Conseil Départemental d'entériner la répartition de la dotation cantonale par canton et de donner délégation à la Commission Permanente pour en valider l'affectation.

II. OBJET DU RAPPORT

Tous les ans, une dotation est attribuée à chaque canton (pour les 2 conseillers départementaux) afin de faire face aux demandes de subventions émanant des associations sportives, culturelles et sociales implantées sur le canton.

Une enveloppe globale de 185 600 €, identique à celle de 2018, pourrait être répartie entre les 15 cantons comme suit :

Cantons	Propositions Dotation 2019
AHUN	12 600 €
AUBUSSON	16 400 €
AUZANCES	16 600 €
BONNAT	10 900 €
BOURGANEUF	10 300 €
BOUSSAC	10 700 €
DUN-LE-PALESTEL	11 000 €
EVAUX-LES-BAINS	14 200 €
FELLETIN	13 300 €
GOUZON	17 800 €
GRAND-BOURG	12 300 €
GUERET 1	9 000 €
GUERET 2	9 000 €
SAINT-VAURY	10 500 €
LA SOUTERRAINE	11 000 €
Total	185 600 €

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous propose :

- d'entériner la répartition de la dotation cantonale (subventions) telle que présentée ci-dessus ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour valider l'affectation de l'enveloppe budgétaire dédiée à chaque canton.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/1/5 DOSSIER N°3234	CD-ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL ET FINANCES
--	--

Origine :	Direction Générale des Services/Direction de l'Administration Générale
-----------	--

ADMINISTRATION GENERALE - BUDGET 2019

I. RÉSUMÉ

Ce rapport vise à présenter les lignes budgétaires de la Direction de l'Administration Générale marquées par une baisse des crédits d'investissement, tout en tenant compte des véhicules électriques acquis en 2018 et non encore réglés.

II. OBJET DU RAPPORT

Il vous est proposé d'inscrire au budget de la DAG pour 2019 un crédit de 852 650 € (contre 830 750 € en 2018), soit une augmentation de dépenses de 21 900 € (investissement + fonctionnement).

Ce crédit de 852 650 € se décompose comme suit:

- investissement : 180 000 € contre 204 000 € en 2018 ;
- fonctionnement : 672 650 € contre 626 750 € en 2018.

Lignes budgétaires	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses (€)	850 100	740 700	1 127 867	830 750	852 650
Investissement	160 000	95 000	482 167	204 000	180 000
900.202/2033 (frais publication marchés)	70 000	40 000	40 000	30 000	30 000
900.202/2182 (acquisition véhicules – matériel de transport)	90 000	55 000	442 167	174 000	150 000
Fonctionnement	690 100	645 700	645 700	626 750	672 650
930.202/60636 (frais d'habillement)	200	200	200	-	-
930.202/60622 (carburants)	-	-	-	-	500 (1)
930.202/61551 (facturation Parc dép. - entretien des véhicules)	190 000	190 000	190 000	180 000	180 000
930.202/6135 (locations)	-	-	-	10 000	19 500 (2)
930.202/61558 (ent. machines à affranchir)	7 000	7 000	7 000	7 000	11 000 (3)
930.202/6182 (documentation)	70 000	67 350	67 350	67 600	73 500 (4)
930.202/6227 (frais actes et contentieux)	57 000	57 000	57 000	60 000	72 000

930.202/6231 (annonces et insertions)	100 000	62 000	62 000	40 000	40 000
930.202/6231 (frais publication assemblées)	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
930.202/6238 (frais de reliure)	900	150	150	150	150
930.202/6261 (frais d'affranchissement)	235 000	235 000	235 000	235 000	249 000 (5)
930.202/6281 (concours divers – adhésions, cotisations...)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
930.202/6581 (redevances – CFC, abonnement réseau idéal...)	20 000	17 000	17 000	17 000	17 000
Recettes (€)	50	50	50	50	50
930.21/7088 (régie Secrétariat des Assemblées)	50	50	50	50	50

- (1) : frais de carburant du service Appui logistique, rattachés précédemment au budget « DRH »
(2) : location de batteries pour les véhicules électriques, et location d'un véhicule
(3) : équipement en machines à affranchir, de l'ensemble des UTAS (sauf Guéret)
(4) : augmentation des tarifs des abonnements
(5) : mise en place d'une prestation de collecte et remise du courrier par La Poste, pour l'ensemble des UTAS (sauf Guéret)

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous propose de bien vouloir prendre acte de ces informations, sachant que les chapitres correspondants seront appréciés lors du vote général du budget en fin de séance.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/1/6 DOSSIER N°3250	CD-ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL ET FINANCES
--	--

Origine :	Direction Générale des Services/Direction de l'Informatique et des Systèmes de Communication
-----------	--

INFORMATIQUE ET SYSTEMES DE COMMUNICATION

I. RÉSUMÉ

L'effort consenti par le Département pour optimiser son fonctionnement, grâce aux outils informatiques et de télécommunications représente, hors frais de personnel, 0,85% du budget global. Les dépenses inscrites au budget prévisionnel 2019, qui contribuent notamment au développement des moyens de pilotage de la collectivité, permettent aussi de soutenir la démarche de dématérialisation des échanges aujourd'hui généralisée et améliorent directement la disponibilité du système d'information. Elles sont détaillées dans la suite du rapport.

II. OBJET DU RAPPORT

Le contexte financier particulièrement contraint impose également de poursuivre la maîtrise des dépenses en agissant sur tous les leviers notamment en matière de fonctionnement (outils de télécommunications, éditions en couleur, maintenance des logiciels) et d'autre part, de limiter les investissements.

a. Les études et les projets informatiques

Ce secteur représente l'effort humain et financier pour innover et optimiser les outils de gestion dans les directions fonctionnelles et opérationnelles de l'institution. Il nécessite cette année un investissement de 421 120 €.

Il confirme l'attachement de la collectivité à continuer à faire évoluer les logiciels mis à la disposition des services. En 2019, l'accent sera mis sur l'informatisation de la gestion du Parc Départemental avec le remplacement du logiciel MUST ainsi que sur la poursuite de plusieurs chantiers, notamment :

- L'installation d'un outil analytique pour la direction des Routes,
- La mise à niveau du logiciel de la MDPH,
- L'adaptation des applications sociales à la mobilité, notamment les questionnaires d'évaluation utilisés par les travailleurs sociaux sur le terrain,
- La poursuite de la migration technique des logiciels métiers vers les nouveaux environnements (Windows 12 et les bases de données Oracle),

sans oublier le chantier de la dématérialisation de la chaîne comptable et financière avec la généralisation de la facture électronique (service fait et pièces justificatives inclus) dans le cadre du projet national Chorus, ainsi que la transmission complète du budget principal à la paierie départementale.

b. La bureautique et l'édition

En matière d'équipements bureautiques, le patrimoine de la collectivité est aujourd'hui stabilisé autour de 900 unités (postes fixes) mais continue de progresser pour les déplacements avec 165 équipements mobiles (tablettes, ordinateurs portables et équipements mixtes). Les efforts consentis ces dernières années pour assurer le changement des postes non compatibles avec la nouvelle suite bureautique Office 2013 et le système d'exploitation Windows 7, vont permettre cette année encore de limiter les remplacements aux matériels en fin de vie et de poursuivre les efforts engagés sur le déploiement d'équipements mobiles (tablettes et PC portables), notamment pour les travailleurs sociaux.

Par ailleurs, il est envisagé d'opérer le renouvellement de quinze copieurs multifonctions installés dans les services, nécessitant des réparations récurrentes afin d'intégrer dans ces machines la fonction couleur, source d'économies importantes en matière de fonctionnement et d'une meilleure répartition des travaux avec l'atelier de reprographie. Dans ce cadre, le remplacement d'un traceur de plans pour le service des routes est également prévu, pour un budget total de 132 000 €.

A ces investissements s'ajoutent des prestations d'assistance ponctuelles, la fourniture d'accessoires et de petits matériels, ainsi que l'acquisition des consommables d'impression pour un montant de 137 000 € en fonctionnement.

c. Les télécommunications

Sont rassemblées ici les dépenses à engager avec les opérateurs et les fabricants de matériels de communications (autocommutateurs, combinés, téléphones mobiles,...) servant notamment à supporter les échanges, voix et données, entre les différents sites du Conseil Départemental ainsi que les adaptations et évolutions induites par les déménagements des services.

Pour ce domaine, il est proposé au total l'inscription de :

- 36 000 € en investissement, afin de poursuivre le programme de modernisation des installations téléphoniques de la collectivité et la mise en réseau des sites, notamment en matière d'accueil,
- 277 100 € en fonctionnement avec un parc stabilisé à 232 mobiles dédiés principalement aux agents sur le terrain, et le raccordement au très haut débit de trois nouveaux sites (UTAS et UTT de la Souterraine, UTT de Boussac).

d. Les systèmes et les réseaux informatiques

Après avoir assuré le remplacement des serveurs centraux, support des logiciels métiers et nécessaires aux échanges internes, l'obsolescence des matériels de stockage, acquis en 2011, sera traitée cette année. Cela permettra par ailleurs de supporter la montée en charge de la dématérialisation (factures et pièces justificatives notamment). Parallèlement, il est également prévu le changement des onduleurs des deux salles informatiques. Ce secteur représente au total un budget de 185 000 € en investissement et 68 800 € en fonctionnement.

L'adéquation des équipements mis en place ces dernières années aux besoins des services et le développement permanent des compétences internes, permettent de limiter le recours à l'expertise externe avec un impact positif sur les coûts de fonctionnement de ces infrastructures.

e. La maintenance de l'existant

Toutes les acquisitions de matériels, comme de logiciels, en raison de leur haute technologie et de leur évolutivité, sont prolongées par des contrats de maintenance et de suivi qui rémunèrent les interventions, les dépannages ainsi que les mises à niveau réglementaires. Ces dépenses sont incontournables et identifiées à hauteur de 472 560 €. Elles représentent 53% des dépenses de fonctionnement et restent

stables par rapport à 2018 (54%) ceci grâce à la renégociation des contrats de maintenance et malgré la charge supplémentaire que représente l'assistance et la mise à jour des nouveaux logiciels comme la gestion des marchés publics.

f. L'informatisation des collèges

Au travers du programme d'informatisation des collèges, le Conseil Départemental agit contre la fracture numérique et pour la réussite des élèves, l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) constituant un facteur de réussite reconnu. Afin d'accompagner le développement des usages, son action s'appuie sur un parc de 1 600 ordinateurs et la présence quotidienne dans les établissements de trois agents pour assurer le bon fonctionnement des équipements mis à la disposition de la communauté éducative. En 2019, la collectivité entend prolonger cette stratégie suivant quatre axes :

- **La modernisation du parc de machines** : la collectivité, qui est parvenue ces dernières années à doter chaque salle de classe d'un ordinateur et assurer le remplacement des ordinateurs mis en place lors du lancement du plan d'informatisation des collèges, va cette année limiter les remplacements aux pannes et aux matériels en fin de vie.

A l'occasion de la rentrée 2018-2019, elle a souhaité par contre s'engager résolument dans le déploiement de tablettes pour équiper les collèges du département (Classes mobiles et couverture wifi pour chaque établissement), dans le prolongement de l'expérimentation menée, avec succès, à Bénévent-l'Abbaye. La dotation correspondante, qui représente cette année le premier poste de dépense en matière d'investissement, intègre la suite de l'opération de généralisation des tablettes à l'ensemble des établissements au plus tard en septembre 2020 et nécessite, cette année, un budget spécifique de 390 000 €.

- **Le suivi du bon fonctionnement des TNI** : à l'issue des deux marchés passés en 2008 et en 2011 par le Département, le parc de Tableaux Numériques Interactifs est aujourd'hui constitué de près de soixante-dix unités en fonctionnement. En 2019, l'équipe en charge des collèges continuera à assurer la maintenance préventive et curative des tableaux en place en procédant notamment au remplacement de vingt-quatre vidéoprojecteurs équipant ces matériels. Elle poursuivra aussi l'assistance à l'utilisation et la promotion des formations disciplinaires organisées par les services de l'Education Nationale.

- **Le raccordement des collèges au très haut débit** : tous les établissements du département bénéficient maintenant d'un accès au très haut débit permettant de prendre en compte la montée en charge de l'ENT et l'utilisation accrue des ressources pédagogiques en ligne par les enseignants. Parallèlement, il est prévu de continuer à moderniser les infrastructures de communication internes en procédant au remplacement des autocommutateurs, supportant l'ensemble des lignes téléphoniques des collèges de Bénévent-l'Abbaye et de Chénérailles, et arrivant en fin de vie, ce qui induit l'inscription de 20 000 € supplémentaires.

- **L'Espace Numérique de Travail** : destiné à mettre en relation de manière sécurisée, les familles, les collégiens, les enseignants, les services administratifs des établissements, la collectivité et principalement pour accéder aux modules de vie scolaire (Notes, Absences et Cahiers de texte), il continue sa progression de manière très significative avec plus de 80 000 visites par mois fin 2018.

Au total, la collectivité mobilisera cette année pour ce secteur un budget global de 463 500 €, soit un investissement à hauteur de 106 € par collégien. Au 1er janvier 2019, le taux d'équipement des collégiens creusois s'établit toujours à un poste pour moins de trois élèves.

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous invite à me donner acte de la communication de ces informations.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/1/7 DOSSIER N°3218	CD-ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL ET FINANCES
--	--

Origine :	Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines
-----------	---

FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS - DEPENSES DE PERSONNEL

I. RÉSUMÉ

Il est proposé d'examiner la répartition des enveloppes affectées aux dépenses de personnel des groupes d'élus, pour l'année 2019.

II. OBJET DU RAPPORT

L'article L3121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

«Dans les conseils départementaux, le fonctionnement des groupes d'élus peut faire l'objet de délibérations sans que puissent être modifiées, à cette occasion, les décisions relatives au régime indemnitaire des élus.

Dans ces mêmes conseils départementaux, les groupes d'élus se constituent par la remise au président du conseil départemental d'une déclaration, signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ceux-ci et de leur représentant. Ils peuvent se déclarer d'opposition. Sont considérés comme groupes minoritaires ceux qui ne se sont pas déclarés d'opposition, à l'exception de celui dont l'effectif est le plus élevé.

Dans les conditions qu'il définit, le conseil départemental peut affecter aux groupes d'élus, pour leur usage propre ou pour un usage commun, un local administratif, du matériel de bureau et prendre en charge leurs frais de documentation, de courrier et de télécommunications.

Le président du conseil départemental peut, dans les conditions fixées par le conseil départemental et sur proposition des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes d'élus une ou plusieurs personnes. Le conseil départemental ouvre au budget du département, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent excéder 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du conseil départemental.

Le président du conseil départemental est l'ordonnateur des dépenses susmentionnées.

L'élu responsable de chaque groupe d'élus décide des conditions et des modalités d'exécution du service confié que ces collaborateurs accomplissent auprès de ces groupes au sein de l'organe délibérant.»

Il appartient donc à l'Assemblée de se prononcer sur les moyens qu'elle entend donner aux groupes d'élus qui sont constitués en son sein.

Une enveloppe globale est allouée aux groupes d'élus dûment constitués. Cette enveloppe permet la rémunération d'un ou plusieurs contractuels sur proposition des présidents de groupe.

En 2018, l'état des crédits consommés ressort à :

- groupe d'Union de la Droite et du Centre = 53 771 €,
- groupe de la Gauche = 47 102 €.

Pour l'année 2019, ces crédits sont de nouveau calculés sur la base de 3 375 € par conseiller départemental membre d'un groupe et répartis comme suit :

- groupe d'Union de la Droite et du Centre = 54 000 €,
- groupe de la Gauche = 47 250 €.

Soit un crédit global de 101 250 € (charges patronales comprises) à inscrire au chapitre 944.

Ce montant représente 49,20 % de l'enveloppe maximale théorique (qui s'élève à 205 811 € et représente 30 % du montant des indemnités versées en 2018).

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous propose de fixer pour l'année 2019, les enveloppes affectées aux dépenses de personnel des groupes d'élus ainsi qu'il suit :

- groupe d'Union de la Droite et du Centre = 54 000 €,
- groupe de la Gauche = 47 250 €.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/1/8 DOSSIER N°3198	CD-ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL ET FINANCES
--	--

Origine :	Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines
-----------	---

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS BUDGÉTAIRES DE LA COLLECTIVITÉ

I. RÉSUMÉ

L'objet du présent rapport est de soumettre à votre approbation le tableau des emplois et le tableau des effectifs budgétaires de la collectivité. Ces documents sont indispensables pour présenter le Budget Primitif 2019.

II. OBJET DU RAPPORT

LES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITÉ ET LE TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ

1 – Les emplois de la collectivité :

L'article 34 de la loi du 26 janvier modifiée stipule que : « les emplois de chaque collectivité (...) sont créés par l'organe délibérant de la collectivité (...) La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé (...) »

« Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent. » Les tableaux ci-joints récapitulent l'ensemble des emplois existants au sein de la collectivité. Au regard de chaque emploi figurent le ou les cadres d'emplois correspondants ainsi que le ou les grades. Ils concernent :

- le Cabinet de Madame la Présidente ;
- la Direction Générale des Services ;
- Les quatre directions fonctionnelles (Direction de l'Administration Générale, Direction des Finances et du Budget, Direction de l'Informatique et des Systèmes de Communication, Direction des Ressources Humaines) ;
- Les Archives Départementales ;
- Le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Creuse ;
- Le Pôle Stratégies Territoriales ;
- La Direction de l'Éducation ;
- Et les deux pôles opérationnels (Pôle Cohésion Sociale et Pôle Aménagement et Transports).

Le dernier tableau des emplois a été adopté par le Conseil Départemental lors de sa séance du 9 février 2018 (Budget Primitif 2018).

Les modifications du tableau des emplois concernant les suppressions, les créations et les modifications décidées par le Conseil Départemental depuis cette date, ont été prises en compte dans le tableau des emplois, qui est présenté en annexe.

2 – Le tableau des effectifs :

Le tableau des effectifs budgétaires figure chaque année au budget de la collectivité.

Il décline par filière, catégorie, grade le tableau des emplois en fonction de la situation administrative des fonctionnaires et des agents qui les occupent.

Le tableau des effectifs budgétaires est complété par :

- les effectifs mis à la disposition d'établissements publics :

- Syndicat mixte du Conservatoire Émile Goué ;
- Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé ;
- Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) du Limousin ;

- les effectifs affectés ou mis à disposition du GIP Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), et du Centre Hospitalier de Guéret ;

- les effectifs qui sont mis à la disposition de la collectivité pour y occuper un emploi. Sont notamment concernés à ce titre une partie des effectifs du Parc départemental ;

- les effectifs mis à disposition de l'Agence Départementale d'ingénierie de la Creuse ;

- les effectifs concernant les personnels non titulaires affectés à des remplacements et recrutés sur la base des articles 3 et 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée. L'inscription au tableau des effectifs demeure une obligation en vertu de l'instruction budgétaire et comptable M52.

Le tableau des effectifs budgétaires est régulièrement mis à jour pour tenir compte des situations administratives liées aux recrutements (recrutements nouveaux, départs suivis de nouveaux recrutements de fonctionnaires aux grades différents...) et aux avancements.

Les différents tableaux sont présentés en annexe comme suit :

- Annexes A pour le Cabinet de Madame la Présidente, la Direction Générale des Services, les 4 Directions fonctionnelles, les Archives Départementales, le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Creuse, le Pôle Stratégies Territoriales et la Direction de l'Éducation.

- Annexes B pour le Pôle Aménagement et Transports ;

- Annexes C pour le Pôle Cohésion Sociale.

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous invite à adopter l'ensemble des propositions présentées ci-dessus, relatives notamment :

- au tableau des emplois de la collectivité,
- au tableau des effectifs budgétaires de la collectivité.

et à m'autoriser à procéder aux modifications :

- du tableau des emplois, relatives aux décisions du Conseil départemental de la Creuse,
- du tableau des effectifs budgétaires, au fur et à mesure des recrutements.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

LISTE DES EMPLOIS DU CABINET DE MADAME LA PRESIDENTE

Affectation	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grade
CABINET :					
		Chef de cabinet			
		Chargé de mission			
		Assistante de Cabinet			
Secrétariat du Président	Cr : 30/03/2009	Secrétaire au Cabinet de la Présidente	B	Rédacteurs	tous
		Secrétaire au Cabinet de la Présidente	B ou C	rédacteurs ou adjoints administratifs	tous
		Secrétaire au Cabinet de la Présidente	C	adjoints administratifs	tous
SERVICE COMMUNICATION					
		Responsable de la Communication			
	Cr : 14/12/2009	Journaliste	A	Attachés	Attaché ou Attaché principal <u>ou à défaut contractuel</u>
	Cr : 14/12/2009	Photo reporter/gestionnaire de photothèque	C	Adjoints techniques	tous spécialité communication, option photographe
	Cr : 19/10/2009	Graphiste PAO	B	Techniciens	tous
		Secrétaire au Cabinet de la Présidente	C	adjoints administratifs	tous
	Cr : 18/10/2010	Webmaster - webdeveloper	B	Techniciens	tous
SECRETARIATS DES GROUPES D'ELUS :					
Groupe d'Union de la Droite et du Centre		Collaborateur de groupe			
Groupe de la Gauche		Collaborateur de groupe			

LISTE DES EMPLOIS DE LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Affectation	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
DIRECTION :					
		Directeur Général des Services	A	Administrateurs et fonctionnaires titulaires d'un emploi ou appartenant à un corps ou à un cadre d'emplois dont l'indice terminal est au moins égal à la hors échelle A	tous grades
SECRETARIAT					
	Cr : 15/02/2017	Assistant de Direction	B ou C	Rédacteurs territoriaux Adjoints administratifs territoriaux	Tous grades
SECRETARIAT GENERAL					
	Cr : 15/02/2017 Modif : 14/12/2018	Responsable du Secrétariat Général	A	Administrateurs territoriaux Ingénieurs en chef territoriaux Ingénieurs territoriaux Attachés territoriaux ou à défaut Cadre d'emplois de catégorie A équivalent dans d'autres filières	Tous grades
	Cr : 15/02/2017 Modif : 29/09/2017	Contrôleur de gestion	A	Ingénieurs en chef territoriaux Ingénieurs territoriaux Attachés territoriaux ou à défaut Cadre d'emplois de catégorie A équivalent dans d'autres filières	Tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
	Cr : 15/02/2017 Modif : 29/09/2017	Conseiller en organisation	A	Ingénieurs en chef territoriaux Ingénieurs territoriaux Attachés territoriaux Psychologues territoriaux ou à défaut Cadre d'emplois de catégorie A équivalent dans d'autres filières	Tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
	Cr : 15/02/2017	Chef de projet maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information	A	Ingénieurs en chef territoriaux Ingénieurs territoriaux Attachés territoriaux Cadres territoriaux de santé paramédicaux ou à défaut Cadre d'emplois de catégorie A équivalent dans d'autres filières	Tous grades
	Cr : 15/02/2017	Ingénieur assistance technique	A	Ingénieurs en chef territoriaux Ingénieurs territoriaux ou à défaut Cadre d'emplois de catégorie A équivalent dans d'autres filières	Tous grades
Mission " Règlement Général sur la Protection des Données "	Cr : 15/12/2017	Délégué à la Protection des Données	A	Ingénieurs territoriaux	Tous grades
MISSION DES PATRIMOINES ET PAYSAGES	Cr : 15/12/2017	Expert des Patrimoines et Paysages	A	Conservateurs territoriaux du patrimoine	tous grades

LISTE DES EMPLOIS DE LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Affectation	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grade
DIRECTION :					
	Cr : 25/03/2013	Directeur de l'Administration générale, délégué au conseil juridique	A	Administrateurs Attachés	tous Grade : directeur territorial
	Cr : 27-28/03/2006	Conseiller juridique	B	rédateurs	tous
SERVICE DES MARCHES, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA DOCUMENTATION :					
		Chef de service	A	attachés	tous
Marchés Publics	Cr : 25/03/2013	Collaborateur du bureau des marchés	B ou C	Rédacteurs ou Adjoints administratifs	tous
	Cr : 25/03/2013	Collaborateur du bureau des marchés	B ou C	Rédacteurs ou Adjoints administratifs	tous
	Cr : 25/03/2013	Collaborateur du bureau des marchés	B ou C	Rédacteurs ou Adjoints administratifs	tous
	Cr : 15/02/2017 Modif : 29/09/2017	Acheteur public	A ou B	Attachés territoriaux Rédacteurs territoriaux Ingénieurs territoriaux Techniciens territoriaux	tous <u>ou à défaut contractuel</u>
Documentation	Cr 17-18/12/2007	Documentaliste	A ou B	Bibliothécaires ou Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques spécialité documentation	tous
		Collaborateur de la documentation généraliste	C	Adjoints administratifs	tous
Affaires juridiques	Cr : 25/03/2013	Collaborateur des affaires juridiques	B ou C	Rédacteurs ou Adjoints administratifs	tous

Affectation	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grade
SERVICE SECRETARIAT DES ASSEMBLEES ET SERVICE COURRIER :					
		Chef de service	B	Rédacteurs	tous
Secrétariat des assemblées		Agent administratif	C	Adjoint administratifs	tous
	Cr : 26/03/2012	Agent administratif	C	Adjoint administratifs	tous
Courrier		Agent chargé du courrier	C	Adjoint techniques	tous
		Agent chargé du courrier	C	Adjoint administratifs	tous
		Agent chargé du courrier	C	Adjoint administratifs	tous
	Cr : 29-30/03/2010	Agent de service	C	Adjoint techniques	tous
SERVICE DES CHAUFFEURS					
	Cr : 25/03/2013	Référent technique des activités : véhicules, transports, déménagements et emménagements	C	Agents de maîtrise	tous
	Cr : 25/03/2013	Agent de service	C	Adjoint techniques	tous

LISTE DES EMPLOIS DE LA DIRECTION DES FINANCES ET DU BUDGET

Affectation	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grade
DIRECTION :					
	Cr : 21 10 2013	Directeur des Finances et du Budget	A	Attachés	Attaché principal Directeur territorial
SERVICE COMPTABILITE :					
	Cr : 21 10 2013	Chef du service comptabilité	A ou B	Attachés ou Rédacteurs	CE : Attachés Grade : tous CE : Rédacteurs Grade : Rédacteur principal de 1ère classe
	Cr : 21 10 2013	Assistant de gestion comptable - chargé des dépenses	C	Adjoint administratifs	tous
	Cr : 21 10 2013	Assistant de gestion comptable - chargé des dépenses	C	Adjoint administratifs	tous
	Cr : 21 10 2013	Assistant de gestion comptable - chargé des dépenses	C	Adjoint administratifs	tous
	Cr : 21 10 2013	Assistant de gestion comptable - chargé des dépenses	C	Adjoint administratifs	tous
	Cr : 21 10 2013	Assistant de gestion comptable - chargé des recettes	C	Adjoint administratifs	tous
SERVICE BUDGET :					
	Cr : 21 10 2013	Chef du service Budget, Adjoint au directeur des finances et du budget	A	Attachés	tous
	Cr : 21 10 2013	Assistant de gestion budgétaire	B ou C	Rédacteurs ou Adjoint administratifs	tous
	Cr : 21 10 2013 Modif : 02 07 2015	Assistant administratif et financier	B	Rédacteurs	tous
	Cr : 21 10 2013	Assistant administratif et financier	C	Adjoint administratifs	tous

LISTE DES EMPLOIS DE LA DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DES SYSTEMES DE COMMUNICATION

Affectation	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
DIRECTION :					
		Directeur	A	Ingénieurs ou Attachés	tous
SECRETARIAT COMPTABILITE :					
		Agent chargé du secrétariat	C	Adjoint administratifs	tous
		Agent chargé du secrétariat	C	Adjoint administratifs	tous
SERVICE ETUDES ET LOGICIELS :					
		Chef de Service	A	Ingénieurs	tous
Projets :	Cr : 18/10/2012	Chef de projet Etudes et Développement	A	Ingénieurs	tous
		Chef de projet informatique - SIG	B ou C	Techniciens ou Agents de maîtrise ou adjoints techniques	tous
	Cr : 15/02/2017 Modif : 29/09/2017	Chef de projet informatique	A ou B	Ingénieurs territoriaux Techniciens territoriaux Attachés territoriaux Rédacteurs territoriaux	tous <u>ou à défaut contractuel</u>
	Cr : 15/02/2017 Modif : 29/09/2017	Chef de projet informatique	A ou B	Ingénieurs territoriaux Techniciens territoriaux Attachés territoriaux Rédacteurs territoriaux	tous <u>ou à défaut contractuel</u>
		Chef de projet - Développeur	B	Techniciens	tous
Techniques Information et Communication		Administrateur TIC	B	Techniciens territoriaux	tous
Mission Collèges Numériques	Cr : 15/12/2015	Responsable de la Mission Collèges Numériques	B	Techniciens territoriaux	tous
	Cr : 15/12/2015	Technicien de la Mission Collèges Numériques	B	Techniciens territoriaux	tous
	Cr : 15/12/2015	Technicien de la Mission Collèges Numériques	B	Techniciens territoriaux	tous

Affectation	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
SERVICE BUREAUTIQUE ET ASSISTANCE :					
Parc bureautique :	Cr : 29/06/2009	Assistant interne, gestionnaire du parcs matériels	B ou C	Techniciens ou Rédacteurs ou Agents de maîtrise ou Adjointes techniques ou Adjointes Administratifs	tous
	Cr : 29/06/2009	Assistant interne, gestionnaire du parcs matériels	B ou C	Techniciens ou Rédacteurs ou Agents de maîtrise ou Adjointes techniques ou Adjointes Administratifs	tous
	Cr : 11-12/04/2011	Assistant interne, gestionnaire du parcs matériels	B ou C	Techniciens ou Rédacteurs ou Agents de maîtrise ou Adjointes techniques ou Adjointes Administratifs	tous
SERVICE SYSTEMES ET RESEAUX :					
		Chef de Service	A	Ingénieurs	tous
Serveurs, réseaux et sécurité :	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 15-16/12/2000 Modif : 06/06/2011 Modif : 01/07/2013 Modif : 15/12/2014	Administrateur réseaux - Adjoint au chef de service	A ou B	Ingénieurs ou Techniciens	Grade : ingénieur territorial tous
		Responsable de production	B	Techniciens ou Rédacteurs	tous
	Cr : 20/10/2014	Gestionnaire de réseaux	B	Techniciens	tous
Atelier reprographie :	Cr : 20/10/2014	Chef de l'Atelier de reprographie	B	Techniciens	tous
	Cr : 20/10/2014	Gestionnaire d'un atelier de reprographie	C	Agents de maîtrise ou Adjointes techniques	tous

LISTE DES EMPLOIS DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Affectation	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
DIRECTION :					
	Cr :19-20/12/06	Directeur	A	Attachés	tous
	Cr :19-20/12/06 Modif : 01/07/2013	Adjoint au Directeur en charge du Pôle Gestion	A	Attachés ou Ingénieurs	tous
	Cr : 14/02/2011	Adjoint au Directeur en charge du Pôle Vie au travail	A	Attachés	tous
Secrétariat	Cr :19-20/12/06	Assistant de direction	B ou C	Rédacteurs ou Adjoint administratifs	tous
COMMUNICATION INTERNE :					
	Cr :19-20/12/06 Modif : 20 10 2014	Chargé de Communication interne	A ou B	Attachés ou Rédacteurs	Attaché ou Rédacteur principal de 1ère classe Rédacteur principal de 2ème classe
	Cr : 21/10/2013	Assistant administratif	C	Adjoint administratifs	tous
POLE VIE AU TRAVAIL					
	Cr : 21/10/2013	Responsable administratif	B ou C	Rédacteurs ou Adjoint administratifs	tous
	Cr : 07 04 2014	Agent chargé des fonctions accueil (physique et téléphonique)	C	adjoints administratifs ou adjoints techniques	tous
	Cr : 07 04 2014	Agent chargé des fonctions accueil (physique et téléphonique)	C	adjoints administratifs ou adjoints techniques	tous
	Cr : 07 04 2014	Agent chargé des fonctions accueil (physique et téléphonique)	C	adjoints administratifs ou adjoints techniques	tous

Affectation	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
SERVICE DE MEDECINE-PREVENTIVE :					
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 05/11/2007	Médecin de prévention	A	Médecins territoriaux ou à défaut contractuel	tous
	Cr : 21/10/2016	Médecin de prévention	A	Médecins territoriaux ou à défaut contractuel	tous
	Cr : 15-16/12/2008 Modif : 01 07 2013	Psychologue du travail	A	Psychologues	tous
	Cr : 21/10/2016	Infirmier	A	Infirmiers territoriaux en soins généraux	tous
	Cr :19-20/12/06	Secrétaire médicale	B ou C	Rédacteurs ou Adjoints administratifs	tous
	Cr : 21/10/2016	Secrétaire médicale	B ou C	Rédacteurs territoriaux ou Adjoints administratifs territoriaux	tous
SERVICE PREVENTION ET SECURITE AU TRAVAIL :					
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 27/06/2007 Modif : 20 10 2014	Conseiller en prévention	A	Ingénieurs ou à défaut contractuel	tous
	Cr :19-20/12/06	Animateur chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité	B ou C	Techniciens ou Agents de Maîtrise	tous
	Cr :19-20/12/06	Secrétaire	C	Adjoints administratifs	tous
SERVICE SOCIAL :					
	Cr :19-20/12/06	Assistant de Service Social	A ou B	Conseillers socio-éducatifs ou Assistants Socio-éducatifs spécialité : assistant de service social	tous
	Cr :19-20/12/06	Secrétaire	C	Adjoints administratifs	tous
	Cr : 21/10/2013	Assistant administratif	C	Adjoints administratifs	tous

Affectation	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
SERVICE APPUI LOGISTIQUE					
	Cr : 20/10/2014	Chef de service, contrôleur de travaux bâtiments, réseaux et abords	B	Techniciens	tous
Cellule Secrétariat	Cr : 20/10/2014	Assistant de gestion administrative	C	Agents de maîtrise Adjointes techniques Adjointes administratifs	tous
Cellule Secrétariat	Cr : 20/10/2014	Assistant de gestion administrative	C	Adjointes administratifs	tous
Cellule Logistique	Cr : 20/10/2014	Agent d'entretien des espaces verts	C	Adjointes techniques	tous
Cellule Logistique	Cr : 20/10/2014	Ouvrier de maintenance des bâtiments spécialité : électricien	C	Adjointes techniques	tous
Cellule Logistique	Cr : 20/10/2014	Agent de gardiennage et de surveillance	C	Adjointes techniques	tous
Cellule Logistique	Cr : 20/10/2014	Agent de gardiennage et de surveillance	C	Adjointes techniques	tous
Cellule Logistique	Cr : 20/10/2014	Agent de gardiennage et de surveillance	C	Adjointes techniques	tous
Cellule Logistique	Cr : 20/10/2014	Magasinier	C	Adjointes techniques	tous
Cellule Logistique	Cr : 20/10/2014	Agent de logistique générale	C	Adjointes techniques	tous
Cellule Propreté					
Cellule Propreté	Cr : 07/11/2011 Modif : 01 07 2013	Référent technique pour la cellule propreté	C	Adjointes techniques Agents de maîtrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites de Guéret TNC : 30 h 00 hebdomadaires	C	Adjointes techniques Agents de maîtrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites de Guéret TNC : 20 h 00 hebdomadaires	C	Adjointes techniques Agents de maîtrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites de Guéret TNC : 20 h 00 hebdomadaires	C	Adjointes techniques Agents de maîtrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites de Guéret TC : 35 h 00 hebdomadaires	C	Adjointes techniques Agents de maîtrise	tous

Affectation	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites de Guéret TC : 35 h 00 hebdomadaires	C	Adjoints techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites de Guéret TNC : 24 h 00 hebdomadaires	C	Adjoints techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites de Guéret TNC : 27 h 30 hebdomadaires	C	Adjoints techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites de Guéret TNC : 32 h 30 hebdomadaires	C	Adjoints techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites de Guéret TNC : 32 h 00 hebdomadaires	C	Adjoints techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites de Guéret TNC : 28 h 30 hebdomadaires	C	Adjoints techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites de Guéret TC : 35 h 00 hebdomadaires	C	Adjoints techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites de Guéret TNC : 32 h 00 hebdomadaires	C	Adjoints techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites de Guéret TNC : 27 h 30 hebdomadaires	C	Adjoints techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites de Guéret TNC : 29 h 00 hebdomadaires	C	Adjoints techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites de Guéret TNC : 20 h 00 hebdomadaires	C	Adjoints techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites de Guéret TNC : 20 h 00 hebdomadaires	C	Adjoints techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites de Guéret TNC : 32 h 00 hebdomadaires	C	Adjoints techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites de Guéret TNC : 21 h 00 hebdomadaires	C	Adjoints techniques Agents de maitrise	tous

Affectation	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites de Guéret 20 h 00 hebdomadaires	C	Adjoins techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Remplaçant Sites de Guéret TNC : 20 h 00 hebdomadaires	C	Adjoins techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites d'Aubusson TNC : 20 h 00 hebdomadaires	C	Adjoins techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites d'Aubusson TNC : 10 h 00 hebdomadaires	C	Adjoins techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites de Felletin TNC : 20 h 00 hebdomadaires	C	Adjoins techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites de Boussac TNC : 8 h 00 hebdomadaires	C	Adjoins techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites de Boussac TNC : 10 h 00 hebdomadaires	C	Adjoins techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites de Boussac TNC : 4 h 00 hebdomadaires	C	Adjoins techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites de La Souterraine TNC : 20 h 00 hebdomadaires	C	Adjoins techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites de La Souterraine TNC : 11 h 00 hebdomadaires	C	Adjoins techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites de La Souterraine TNC : 10 h 00 hebdomadaires	C	Adjoins techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites de Bourgneuf TNC : 19 h 00 hebdomadaires	C	Adjoins techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites de Bourgneuf TNC : 10 h 00 hebdomadaires	C	Adjoins techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites d'Auzances TNC : 12 h 00 hebdomadaires	C	Adjoins techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites d'Auzances TNC : 15 h 00 hebdomadaires	C	Adjoins techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites d'Auzances TNC : 3 h 30 hebdomadaires	C	Adjoins techniques Agents de maitrise	tous

Affectation	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites de Lussat TNC : 6 h 00 hebdomadaires	C	Adjoints techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites d'Evaux les Bains TNC : 4 h 00 hebdomadaires	C	Adjoints techniques Agents de maitrise	tous
Cellule Propreté	Cr : 28/06/2016	Chargé de propreté des locaux Sites d'Evaux les Bains TNC : 12 h 00 hebdomadaires	C	Adjoints techniques Agents de maitrise	tous
POLE GESTION					
SERVICE GESTION ET ANALYSES FINANCIERES :					
	Cr :19-20/12/06	Chef de service	A ou B	Attachés ou Rédacteurs	Attaché ou Rédacteur principal de 1ère classe Rédacteur principal de 2ème classe
	Cr :19-20/12/06	Assistant à la gestion financière	C	Adjoints administratifs	tous
SERVICE GESTION ADMINISTRATIVE ET CARRIERES :					
	Cr :19-20/12/06	Chef de service	A ou B	Attachés ou Rédacteurs	Attaché ou Rédacteur principal de 1ère classe Rédacteur principal de 2ème classe
	Cr :19-20/12/06	assistant de gestion du personnel	B ou C	Rédacteurs ou Adjoints administratifs	tous
	Cr :19-20/12/06	assistant de gestion du personnel	B ou C	Rédacteurs ou Adjoints administratifs	tous
	Cr :19-20/12/06	assistant de gestion du personnel	B ou C	Rédacteurs ou Adjoints administratifs	tous
	Cr :19-20/12/06	assistant de gestion du personnel	B ou C	Rédacteurs ou Adjoints administratifs	tous
	Cr :19-20/12/06	assistant de gestion du personnel	B ou C	Rédacteurs ou Adjoints administratifs	tous
	Cr :19-20/12/06	assistant de gestion du personnel	B ou C	Rédacteurs ou Adjoints administratifs	tous
	Cr :19-20/12/06	assistant de gestion du personnel	B ou C	Rédacteurs ou Adjoints administratifs	tous

Affectation	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
	Cr : 19-20/12/06	assistant de gestion du personnel	B ou C	Rédacteurs ou Adjoint administratifs	tous
	Modif : 19/10/2009 Modif : 28/06/2010	assistant de gestion pour les assistants familiaux	B ou C	Rédacteurs ou Adjoint administratifs	tous
SERVICE GESTION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES - ORGANISATION/EVALUATION					
	Cr : 13/10/2015	Conseiller en Evolution Professionnelle, Chef de service	A	Attachés	Attaché ou Attaché principal
	Cr : 11-12/04/2011	Assistant Ressources Humaines	B ou C	Rédacteurs ou Adjoint administratifs	tous
	Cr : 11-12/04/2011	Assistant Ressources Humaines	B ou C	Rédacteurs ou Adjoint administratifs	tous
	Cr : 11-12/04/2011	Assistant Ressources Humaines	B ou C	Rédacteurs ou Adjoint administratifs	tous
	Cr : 11-12/04/2011	Assistant Ressources Humaines	B ou C	Rédacteurs ou Adjoint administratifs	tous
SERVICE RECRUTEMENT ET MOBILITE					
	Cr : 14/02/2011	Chef de service	A ou B	Attachés ou Rédacteurs	Attaché ou Rédacteur principal de 1ère classe Rédacteur principal de 2ème classe
	Cr : 11-12/04/2011	Assistant Ressources Humaines	B ou C	Rédacteurs ou Adjoint administratifs	tous
	Cr : 25/03/2013	Assistant Ressources Humaines	B ou C	Rédacteurs ou Adjoint administratifs	tous

LISTE DES EMPLOIS DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
DIRECTION DU LABORATOIRE					
	Cr : 15/02/2017	Directeur de laboratoire	A	Ingénieurs territoriaux Biologistes, vétérinaires ou pharmaciens territoriaux	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Adjoint au Directeur de laboratoire	A	Ingénieurs territoriaux Biologistes, vétérinaires ou pharmaciens territoriaux	tous grades
Unité Environnement					
	Cr : 15/02/2017	Référent technique (mission exercée par l'Adjoint au Directeur de laboratoire)	A	Ingénieurs territoriaux Biologistes, vétérinaires ou pharmaciens territoriaux	tous grades
Prélèvements					
	Cr : 15/02/2017	Responsable technique	A ou B	Cadres territoriaux de santé paramédicaux spécialité : technicien paramédical cadre de santé Ingénieurs territoriaux Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Préleveur	B ou C	Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux Agents de maîtrise territoriaux Adjoints techniques territoriaux	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Préleveur	B ou C	Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux Agents de maîtrise territoriaux Adjoints techniques territoriaux	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Préleveur	B ou C	Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux Agents de maîtrise territoriaux Adjoints techniques territoriaux	tous grades
Microbiologie des Eaux et Hygiène Alimentaire					
	Cr : 15/02/2017	Responsable technique Microbiologie des eaux	A ou B	Cadres territoriaux de santé paramédicaux spécialité : technicien paramédical cadre de santé Ingénieurs territoriaux Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Technicien de laboratoire	B ou C	Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux Agents de maîtrise territoriaux Adjoints techniques territoriaux	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Technicien de laboratoire	B ou C	Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux Agents de maîtrise territoriaux Adjoints techniques territoriaux	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Responsable technique Hygiène Alimentaire	A ou B	Cadres territoriaux de santé paramédicaux spécialité : technicien paramédical cadre de santé Ingénieurs territoriaux Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Technicien de laboratoire	B ou C	Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux Agents de maîtrise territoriaux Adjoints techniques territoriaux	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Technicien de laboratoire	B ou C	Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux Agents de maîtrise territoriaux Adjoints techniques territoriaux	tous grades

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
Physico-chimie des Eaux :					
	Cr : 15/02/2017	Responsable technique	A ou B	Cadres territoriaux de santé paramédicaux spécialité : technicien paramédical cadre de santé Ingénieurs territoriaux Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Technicien de laboratoire	B ou C	Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux Agents de maîtrise territoriaux Adjoints techniques territoriaux	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Technicien de laboratoire	B ou C	Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux Agents de maîtrise territoriaux Adjoints techniques territoriaux	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Technicien de laboratoire	B ou C	Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux Agents de maîtrise territoriaux Adjoints techniques territoriaux	tous grades
Milieux Aquatiques					
	Cr : 15/02/2017 Modif : 29/09/2017	Responsable technique	A ou B	Cadres territoriaux de santé paramédicaux spécialité : technicien paramédical cadre de santé Ingénieurs territoriaux Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux	tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Unité Vétérinaire					
	Cr : 15/02/2017	Référent technique	A	Ingénieurs territoriaux Biologistes, vétérinaires ou pharmaciens territoriaux	tous grades
Santé Animale					
	Cr : 15/02/2017	Responsable technique	A ou B	Cadres territoriaux de santé paramédicaux spécialité : technicien paramédical cadre de santé Ingénieurs territoriaux Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Technicien de laboratoire Mission de technicien de laboratoire exercée au sein du service Santé Animale à hauteur de 70 % Mission de Responsable Technique exercée au sein du service ESB à hauteur de 30 %	A ou B	Cadres territoriaux de santé paramédicaux spécialité : technicien paramédical cadre de santé Ingénieurs territoriaux Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Technicien de laboratoire Mission de technicien de laboratoire exercée au sein du service Santé Animale à hauteur de 60 % Mission de technicien de laboratoire exercée au sein du service ESB à hauteur de 20 % Mission de technicien de laboratoire exercée au sein du service Biologie Moléculaire et Cellulaire à hauteur de 20 %	B ou C	Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux Agents de maîtrise territoriaux Adjoints techniques territoriaux	tous grades

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
Immuno-Sérologie :					
	Cr : 15/02/2017	Responsable technique Mission de Responsable technique exercée au sein du service Immuno-Sérologie à hauteur de 70 % Mission de technicien de laboratoire exercée au sein du service Biologie Moléculaire et Cellulaire à hauteur de 30 %	A ou B	Cadres territoriaux de santé paramédicaux spécialité : technicien paramédical cadre de santé Ingénieurs territoriaux Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Technicien de laboratoire	B ou C	Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux Agents de maîtrise territoriaux Adjoints techniques territoriaux	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Technicien de laboratoire	B ou C	Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux Agents de maîtrise territoriaux Adjoints techniques territoriaux	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Technicien de laboratoire	B ou C	Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux Agents de maîtrise territoriaux Adjoints techniques territoriaux	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Technicien de laboratoire	B ou C	Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux Agents de maîtrise territoriaux Adjoints techniques territoriaux	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Technicien de laboratoire Mission de Technicien de laboratoire exercée au sein du service Immuno-Sérologie à hauteur de 40 % Mission de Responsable technique exercée au sein du service Laverie – Milieux – Entretien à hauteur de 60 %	A ou B	Cadres territoriaux de santé paramédicaux spécialité : technicien paramédical cadre de santé Ingénieurs territoriaux Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux	tous grades
ESB					
	Cr : 15/02/2017	Responsable technique Mission de technicien de laboratoire exercée au sein du service Santé Animale à hauteur de 70 % Mission de Responsable Technique exercée au sein du service ESB à hauteur de 30 %	A ou B	Cadres territoriaux de santé paramédicaux spécialité : technicien paramédical cadre de santé Ingénieurs territoriaux Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Technicien de laboratoire Mission de technicien de laboratoire exercée au sein du service Santé Animale à hauteur de 60 % Mission de technicien de laboratoire exercée au sein du service ESB à hauteur de 20 % Mission de technicien de laboratoire exercée au sein du service Biologie Moléculaire et Cellulaire à hauteur de 20 %	B ou C	Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux Agents de maîtrise territoriaux Adjoints techniques territoriaux	tous grades

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
Biologie Moléculaire et Cellulaire					
	Cr : 15/02/2017	Responsable technique	A ou B ou C	Cadres territoriaux de santé paramédicaux spécialité : technicien paramédical cadre de santé Ingénieurs territoriaux Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux Ou Adjointes techniques territoriaux (à titre exceptionnel, si la formation initiale correspond aux compétences requises sur le poste)	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Technicien de laboratoire Mission de Responsable technique exercée au sein du service Immuno-Sérologie à hauteur de 70 % Mission de technicien de laboratoire exercée au sein du service Biologie Moléculaire et Cellulaire à hauteur de 30 %	A ou B	Cadres territoriaux de santé paramédicaux spécialité : technicien paramédical cadre de santé Ingénieurs territoriaux Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Technicien de laboratoire Mission de technicien de laboratoire exercée au sein du service Santé Animale à hauteur de 60 % Mission de technicien de laboratoire exercée au sein du service ESB à hauteur de 20 % Mission de technicien de laboratoire exercée au sein du service Biologie Moléculaire et Cellulaire à hauteur de 20 %	B ou C	Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux Agents de maîtrise territoriaux Adjointes techniques territoriaux	tous grades
Secteurs Supports					
Secrétariat Administratif et Financier					
	Cr : 15/02/2017	Responsable administratif et financier	A ou B	Attachés territoriaux Rédacteurs territoriaux	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Assistant de gestion administrative	C	Adjointes administratifs territoriaux	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Assistant de gestion administrative	C	Adjointes administratifs territoriaux	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Assistant de gestion administrative	C	Adjointes administratifs territoriaux	tous grades
Informatique - Métrologie - Matériel					
	Cr : 15/02/2017	Responsable Informatique - Métrologie - Matériel	A ou B	Cadres territoriaux de santé paramédicaux spécialité : technicien paramédical cadre de santé Ingénieurs territoriaux Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Technicien de laboratoire	B ou C	Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux Agents de maîtrise territoriaux Adjointes techniques territoriaux	tous grades

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
Laverie - Milieux - Entretien					
	Cr : 15/02/2017	<p>Responsable Technique</p> <p>Mission de Technicien de laboratoire exercée au sein du service Immuno-Sérologie à hauteur de 40 %</p> <p>Mission de Responsable technique exercée au sein du service Laverie – Milieux – Entretien à hauteur de 60 %</p>	A ou B	<p>Cadres territoriaux de santé paramédicaux spécialité : technicien paramédical cadre de santé Ingénieurs territoriaux</p> <p>Techniciens paramédicaux territoriaux</p> <p>Techniciens territoriaux</p>	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Aide de laboratoire	C	Adjointes techniques territoriaux	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Aide de laboratoire	C	Adjointes techniques territoriaux	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Aide de laboratoire	C	Adjointes techniques territoriaux	tous grades
	Cr : 15/02/2017	Aide de laboratoire	C	Adjointes techniques territoriaux	tous grades
Qualité - Locaux - Déchets					
	Cr : 15/02/2017	Responsable Qualité en laboratoire	A ou B	<p>Cadres territoriaux de santé paramédicaux spécialité : technicien paramédical cadre de santé Ingénieurs territoriaux</p> <p>Techniciens paramédicaux territoriaux</p> <p>Techniciens territoriaux</p>	tous grades
<p>Ligne grisée : Agent occupant déjà un emploi permanent au sein du laboratoire, mais affecté dans différents services pour nécessité de service, ou pour effectuer une mission particulière</p>					

LISTE DES EMPLOIS DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
DIRECTION :	Cr : 19/05/2017	Directeur des Archives Départementales		Mise à disposition	
	Cr : 19/05/2017	Secrétaire	C	Adjoints administratifs territoriaux	Tous grades
	Cr : 19/05/2017	Chef du service de la collecte et du traitement des archives contemporaines, Adjoint au Directeur	A	Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	Tous grades
Service de la collecte et du traitement des archives contemporaines	Cr : 19/05/2017	Assistant de classement des archives contemporaines, en charge de la régie	C	Adjoints administratifs territoriaux Adjoints territoriaux du patrimoine	Tous grades
	Cr : 19/05/2017	Assistant de classement des archives contemporaines	C	Adjoints administratifs territoriaux Adjoints territoriaux du patrimoine	Tous grades
	Cr : 19/05/2017	Assistant de classement des archives contemporaines	C	Adjoints administratifs territoriaux Adjoints territoriaux du patrimoine	Tous grades
Service du traitement archivistique des fonds clos, privés et des archives déposées	Cr : 19/05/2017	Responsable du service du traitement archivistique des fonds clos, privés et des archives déposées	B	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	tous grades
	Cr : 19/05/2017	Assistant classement fonds clos	C	Adjoints administratifs territoriaux Adjoints territoriaux du patrimoine	Tous grades
	Cr : 19/05/2017	Assistant classement fonds clos	C	Adjoints administratifs territoriaux Adjoints territoriaux du patrimoine	Tous grades
	Cr : 19/05/2017	Assistant classement fonds clos	C	Adjoints administratifs territoriaux Adjoints territoriaux du patrimoine	Tous grades
	Cr : 19/05/2017	Assistant classement	C	Adjoints administratifs territoriaux Adjoints territoriaux du patrimoine adjoints techniques territoriaux	Tous grades
Service des publics, de l'action culturelle et pédagogique	Cr : 19/05/2017	Responsable du service des publics, de l'action culturelle et pédagogique	B	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Tous grades
	Cr : 19/05/2017	Assistant Bibliothèque	C	Adjoints administratifs territoriaux Adjoints territoriaux du patrimoine	Tous grades
	Cr : 19/05/2017	Magasinier	C	Adjoints techniques territoriaux Adjoints territoriaux du patrimoine	Tous grades
Service des nouvelles technologies de l'information et de la communication appliquées à l'archivistique	Cr : 19/05/2017	Responsable du service des nouvelles technologies de l'information et de la communication appliquées à l'archivistique	B	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Tous grades
	Cr : 19/05/2017	Assistant numérisation	C	Agents de maîtrise territoriaux Adjoints techniques territoriaux Adjoints territoriaux du patrimoine	Tous grades
	Cr : 19/05/2017	Photographe	C	Adjoints techniques territoriaux Adjoints territoriaux du patrimoine	Tous grades
Service du contrôle scientifique et technique sur les archives	Cr : 19/05/2017	Responsable du service du contrôle scientifique et technique		Mise à disposition	
	Cr : 19/05/2017 Modif : 14/12/2018	Assistant de gestion administrative chargé du préarchivage	C	Adjoints techniques territoriaux Agents de maîtrise territoriaux	Tous grades
	Cr : 19/05/2017	Assistant de gestion administrative chargé du préarchivage	C	Adjoints administratifs territoriaux Adjoints techniques territoriaux Adjoints territoriaux du patrimoine	Tous grades

LISTE DES EMPLOIS DU POLE STRATEGIES TERRITORIALES

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
	Cr : 15/12/2017	Directeur du Pôle Stratégies Territoriales	A	CE : Ingénieurs territoriaux Ou CE : Attachés territoriaux	Tous grades
Animation territoriale	Cr : 15/12/2017	Chef de projet Territoire Secteur 1	A ou B	CE : Ingénieurs territoriaux Ou CE : Attachés territoriaux Ou CE : Techniciens territoriaux Ou CE : Rédacteurs territoriaux	Tous grades <u>Ou à défaut contractuels</u>
Animation territoriale	Cr : 15/12/2017	Chef de projet Territoire Secteur 2	A ou B	CE : Ingénieurs territoriaux Ou CE : Attachés territoriaux Ou CE : Techniciens territoriaux Ou CE : Rédacteurs territoriaux	Tous grades <u>Ou à défaut contractuels</u>
Animation territoriale	Cr : 15/12/2017	Chef de projet Territoire Secteur 3	A ou B	CE : Ingénieurs territoriaux Ou CE : Attachés territoriaux Ou CE : Techniciens territoriaux Ou CE : Rédacteurs territoriaux	Tous grades <u>Ou à défaut contractuels</u>
Animation territoriale	Cr : 15/12/2017	Assistant Territoire	B	CE : Techniciens territoriaux Ou CE : Rédacteurs territoriaux	Tous grades
Patrimoine et Paysages	Cr : 15/12/2017	Chef de projet Patrimoine et Paysages	A ou B	CE : Ingénieurs territoriaux Ou CE : Attachés territoriaux ou CE : Attachés territoriaux de conservation du patrimoine ou CE : Techniciens territoriaux ou CE : Rédacteurs territoriaux ou CE : Assistants territoriaux de conservation du patrimoine	Tous grades <u>Ou à défaut contractuels</u>
Patrimoine et Paysages	Cr : 15/12/2017	Assistant du patrimoine rural non protégé et culturel	B ou C	CE : Assistants territoriaux de conservation du patrimoine ou CE : Adjoint territoriaux du patrimoine	Tous grades
Patrimoine et Paysages	Cr : 15/12/2017	Assistant chargé des antiquités et objets d'art	B ou C	CE : Assistants territoriaux de conservation du patrimoine ou CE : Adjoint territoriaux du patrimoine	Tous grades
Coordination culturelle	Cr : 15/12/2017	Chef de projet coordination culturelle	A ou B	CE : Ingénieurs territoriaux Ou CE : Attachés territoriaux Ou CE : Techniciens territoriaux Ou CE : Rédacteurs territoriaux	Tous grades <u>Ou à défaut contractuels</u>
Coordination culturelle	Cr : 15/12/2017	Assistant administratif chargé de la culture et de la vallée des peintres	C	CE : Adjoint administratifs territoriaux	Tous grades
Coordination culturelle	Cr : 15/12/2017	Chef de projet Vallée des peintres	A ou B	CE : Ingénieurs territoriaux Ou CE : Attachés territoriaux Ou CE : Techniciens territoriaux Ou CE : Rédacteurs territoriaux	Tous grades <u>Ou à défaut contractuels</u>

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
Sports, loisirs de nature et tourisme	Cr : 15/12/2017	Chef de projet sports, loisirs de nature et tourisme	A ou B	CE : Ingénieurs territoriaux Ou CE : Attachés territoriaux Ou CE : Techniciens territoriaux Ou CE : Rédacteurs territoriaux	Tous grades <u>Ou à défaut contractuels</u>
Sports, loisirs de nature et tourisme	Cr : 15/12/2017	Technicien chargé du développement de la randonnée et des loisirs de nature	B ou C	CE : Techniciens territoriaux Ou CE : Rédacteurs territoriaux ou CE : Adjoints techniques territoriaux ou CE : Adjoints administratifs territoriaux	Tous grades
Sports, loisirs de nature et tourisme	Cr : 15/12/2017	Technicien chargé du développement de la randonnée et des loisirs de nature	B ou C	CE : Techniciens territoriaux Ou CE : Rédacteurs territoriaux ou CE : Adjoints techniques territoriaux ou CE : Adjoints administratifs territoriaux	Tous grades
Sports, loisirs de nature et tourisme	Cr : 15/12/2017	Assistant administratif chargé des sports, des loisirs de nature et du tourisme	C	CE : Adjoints administratifs territoriaux	Tous grades
Mission Economie Locale	Cr : 15/12/2017	Chargé de mission économie locale	A ou B	CE : Ingénieurs territoriaux Ou CE : Attachés territoriaux Ou CE : Techniciens territoriaux Ou CE : Rédacteurs territoriaux	Tous grades <u>Ou à défaut contractuels</u>
Mission Economie Locale	Cr : 15/12/2017	Assistant du chargé de mission économie locale	C	CE : Adjoints techniques territoriaux ou CE : Adjoints administratifs territoriaux	Tous grades
Service coordination administrative et financière	Cr : 15/12/2017	Chef du service coordination administrative et financière	A ou B	CE : Attachés territoriaux Ou CE : Rédacteurs territoriaux	Tous grades <u>Ou à défaut contractuels</u>
Service coordination administrative et financière	Cr : 15/12/2017	Assistant administratif chargé de la coordination administrative et financière	C	CE : Adjoints administratifs territoriaux	Tous grades
Service coordination administrative et financière	Cr : 15/12/2017	Assistant administratif chargé de la coordination administrative et financière et de l'économie locale	C	CE : Adjoints administratifs territoriaux	Tous grades

LISTE DES EMPLOIS DE LA DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Spécialité	Grades
Direction de la Lecture Publique						
	Cr : 26/03/2012 Modif : 14/12/2018	Directeur	A	Conservateurs territoriaux des bibliothèques		tous grades
	Cr : 26/03/2012 Modif : 14/12/2018	Directeur adjoint, chef de service bibliothéconomique	A	Bibliothécaires territoriaux ou Conservateurs territoriaux des bibliothèques		tous grades
	Cr : 26/03/2012 Modif : 14/12/2018	Responsable administratif et financier, assistant action culturelle	B	Rédacteurs territoriaux		tous grades
	Cr : 26/03/2012 Modif : 14/12/2018	Agent d'accueil, assistant administratif et de gestion	C	Adjoints administratifs territoriaux		tous grades
	Cr : 26/03/2012 Modif : 14/12/2018	Responsable du secteur jeunesse	B	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques		tous grades
	Cr : 26/03/2012 Modif : 14/12/2018	Assistant du secteur jeunesse, responsable d'un secteur géographique (1)	B ou C	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques Adjoints territoriaux du patrimoine		tous grades
	Cr : 26/03/2012 Modif : 14/12/2018	Assistant du secteur jeunesse, responsable d'un secteur géographique (2)	C	Adjoints territoriaux du patrimoine		tous grades
	Cr : 26/03/2012 Modif : 14/12/2018	Responsable du secteur adultes et d'un secteur géographique	B	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques		tous grades
	Cr : 26/03/2012 Modif : 14/12/2018	Assistant du secteur adultes, responsable d'un secteur géographique	C	Adjoints administratifs territoriaux Adjoints territoriaux du patrimoine		tous grades
	Cr : 26/03/2012 Modif : 14/12/2018	Assistant du secteur adultes	C	Adjoints territoriaux du patrimoine		tous grades
	Cr : 13/10/2015 Modif : 14/12/2018	Bibliothécaire spécialisé Cinéma, responsable d'un secteur géographique	B	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques		tous grades
	Cr : 13/10/2015 Modif : 14/12/2018	Assistant de bibliothèque, chargé du traitement et de l'entretien des documents (en particulier audio-visuels)	C	Adjoints techniques territoriaux Adjoints territoriaux du patrimoine		tous grades
	Cr : 26/03/2012 Modif : 14/12/2018	Référent du secteur musique, responsable d'un secteur géographique	C	Adjoints territoriaux du patrimoine		tous grades
	Cr : 26/03/2012 Modif : 14/12/2018	Agent responsable des réservations	C	Adjoints territoriaux du patrimoine		tous grades
	Cr : 26/03/2012 Modif : 14/12/2018	Chauffeur magasinier, chargé du suivi et de la gestion du mobilier	C	Adjoints techniques territoriaux Adjoints territoriaux du patrimoine		tous grades
	Cr : 26/03/2012 Modif : 14/12/2018	Chauffeur magasinier	C	Adjoints techniques territoriaux Adjoints territoriaux du patrimoine		tous grades
	Cr : 13/10/2015 Modif : 14/12/2018	Assistant de bibliothèque, chargé de l'équipement des documents	C	Adjoints techniques territoriaux Adjoints territoriaux du patrimoine		tous grades

LISTE DES EMPLOIS DE LA DIRECTION DE L'EDUCATION

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Spécialité	Grades
DIRECTION DE L'EDUCATION						
	Cr : 30/06/2014 Modif : 14/12/2018	Directeur de l'Éducation	A	Attachés territoriaux		tous grades
SERVICE EDUCATION	Cr : 30/06/2014 Modif : 14/12/2018	Chef de service Education	A	Attachés territoriaux		tous grades
	Cr : 30/06/2014 Modif : 14/12/2018	Assistant de gestion administrative et de direction	C	Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
	Cr : 30/06/2014 Modif : 14/12/2018	Assistant administratif et de gestion des interventions péri-scolaires (allocations cantine, séjours à l'étranger, classes de découverte)	C	Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
	Cr : 30/06/2014 Modif : 14/12/2018	Assistant administratif et de gestion des interventions péri-scolaires (aides aux élèves de l'enseignement secondaire et aux étudiants)	C	Adjoint administratifs territoriaux		tous grades

Direction de l'Education - Collèges creusois

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades	Spécialité
Collège d'AHUN						
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Chef cuisinier	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique chargé des fonctions de second de cuisine	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	
Collège d'AUZANCES						
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Chef cuisinier	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique chargé des fonctions de second de cuisine	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique - Dominante maintenance des bâtiments	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	agencement intérieur revêtements et finitions installations électriques, sanitaires et thermiques
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades	Spécialité
Collège de BENEVENT L'ABBAYE						
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Chef cuisinier	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante restauration	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique - Dominante maintenance des bâtiments	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	agencement intérieur revêtements et finitions installations électriques, sanitaires et thermiques
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	
Collège de BONNAT						
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Chef cuisinier	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique chargé des fonctions de second de cuisine	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique - Dominante maintenance des bâtiments	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	agencement intérieur revêtements et finitions installations électriques, sanitaires et thermiques
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades	Spécialité
Collège de BOURGANEUF						
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Chef cuisinier	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique chargé des fonctions de second de cuisine	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante restauration	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique - Dominante maintenance des bâtiments	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	agencement intérieur revêtements et finitions installations électriques, sanitaires et thermiques
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante magasinage	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	magasinage des ateliers
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique - Dominante lingerie	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	lingerie
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante accueil	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Accueil
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
Collège de BOUSSAC						
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Chef cuisinier	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique chargé des fonctions de second de cuisine	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique - Dominante maintenance des bâtiments	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	agencement intérieur revêtements et finitions installations électriques, sanitaires et thermiques
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades	Spécialité
Collège de CHAMBON SUR VOUEIZE						
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Chef cuisinier	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique chargé des fonctions de second de cuisine	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante restauration	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique - Dominante maintenance des bâtiments	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	agencement intérieur revêtements et finitions installations électriques, sanitaires et thermiques
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien Temps non complet 17 h 30 hebdomadaires	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
Collège de CHATELUS MALVALEIX						
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Chef cuisinier	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique chargé des fonctions de second de cuisine	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique - Dominante maintenance des bâtiments	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	agencement intérieur revêtements et finitions installations électriques, sanitaires et thermiques
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades	Spécialité
Collège de CHENERAILLES						
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Chef cuisinier	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique chargé des fonctions de second de cuisine	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique - Dominante maintenance des bâtiments	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	agencement intérieur revêtements et finitions installations électriques, sanitaires et thermiques
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien Temps non complet 17 h 30 hebdomadaires	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
Collège de CROCQ						
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Chef cuisinier	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante restauration	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique - Dominante maintenance des bâtiments	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	agencement intérieur revêtements et finitions installations électriques, sanitaires et thermiques
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades	Spécialité
Collège de DUN LE PALESTEL						
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Chef cuisinier	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante restauration	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique - Dominante maintenance des bâtiments	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	agencement intérieur revêtements et finitions installations électriques, sanitaires et thermiques
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique chargé de l'entretien des espaces verts et des installations sportives	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Espaces verts et Installations Sportives
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
Collège de FELLETIN						
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Chef cuisinier	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique chargé des fonctions de second de cuisine	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante restauration	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique - Dominante maintenance des bâtiments	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	agencement intérieur revêtements et finitions installations électriques, sanitaires et thermiques
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique - Dominante lingerie	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	lingerie
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante accueil	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Accueil
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades	Spécialité
Collège de GUERET - Marouzeau -						
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Chef cuisinier	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Chef cuisinier titulaire remplaçant	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique chargé des fonctions de second de cuisine	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante restauration	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Coordinateur de travaux et d'entretien des locaux	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique - Dominante maintenance des bâtiments	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	agencement intérieur revêtements et finitions installations électriques, sanitaires et thermiques
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique - Dominante maintenance des bâtiments	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	agencement intérieur revêtements et finitions installations électriques, sanitaires et thermiques
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante magasinage	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	magasinage des ateliers
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante accueil	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Accueil
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien Temps non complet 17 h 30 hebdomadaires	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades	Spécialité
Collège de GUERET - Martin Nadaud -						
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Chef cuisinier	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique chargé des fonctions de second de cuisine	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique - Dominante maintenance des bâtiments	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	agencement intérieur revêtements et finitions installations électriques, sanitaires et thermiques
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante magasinage	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	magasinage des ateliers
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante accueil	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Accueil
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 23/06/2008 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
Collège de PARSAC						
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Chef cuisinier	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante restauration	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique - Dominante maintenance des bâtiments	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	agencement intérieur revêtements et finitions installations électriques, sanitaires et thermiques
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 29/09/2017 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement	tous	

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades	Spécialité
Collège de SAINT VAURY						
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Chef cuisinier	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique chargé des fonctions de second de cuisine	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	Restauration
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent technique - Dominante maintenance des bâtiments	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	agencement intérieur revêtements et finitions installations électriques, sanitaires et thermiques
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante magasinage	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	magasinage des ateliers
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	
	Cr : 23/06/2008 Modif : 14/12/2018	Agent polyvalent - Dominante entretien	C	Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement	tous	

**ETAT DES PERSONNELS AFFECTES
AU CABINET DE MADAME LA PRESIDENTE ET A LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES
au 31 12 2018**

1 - PERSONNEL PERMANENT :

GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire*	Postes pourvus		*dont temps non complet
			Titulaires	Non Titulaires	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Directeur Général des Services	A	1	1	0	0
Administrateur hors classe	A	1	1	0	0
Administrateur	A	1	1	0	0
Attaché hors classe	A	1	1	0	0
Attaché Principal	A	6	4	0	0
Attaché	A	16	11	2	0
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	11	9	0	0
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	7	7	0	0
Rédacteur	B	9	9	0	0
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	26	22	0	0
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	18	18	0	0
Adjoint Administratif	C	9	7	1	0

GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire*	Postes pourvus		*dont temps non complet
			Titulaires	Non Titulaires	
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur en Chef hors classe	A	1	1	0	0
Ingénieur en Chef	A	1	1	0	0
Ingénieur Principal	A	3	2	0	0
Ingénieur	A	7	3	4	0
Technicien Principal de 1ère classe	B	6	5	0	0
Technicien Principal de 2ème classe	B	5	5	0	0
Technicien	B	8	7	1	0
Agent de Maîtrise principal	C	5	5	0	0
Agent de Maîtrise	C	1	1	0	0
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	12	9	0	0
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	17	17	0	1
Adjoint Technique	C	41	33	6	29
Adjoint Technique Principal de 1ère classe des Etablissements d'Enseignement	C	40	33	0	3
Adjoint Technique Principal de 2ème classe des Etablissements d'Enseignement	C	65	65	0	0
Adjoint Technique des Etablissements d'Enseignement	C	25	18	7	0

FILIERE SOCIALE					
Assistant Socio-Educatif Principal spécialités : assistant de service social, conseiller en ESF, éducateur spécialisé	B	1	1	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Médecin hors classe	A	2	0	2	0
Psychologue hors classe	A	1	1	0	0
Cadre de Santé de 1ère classe	A	3	2	0	0
Cadre de Santé de 2ème classe	A	2	2	0	0
Technicien paramédical de classe supérieure	B	6	6	0	0
Technicien paramédical de classe normale	B	5	5	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE					
Vétérinaire hors classe	A	1	1	0	0

FILIERE CULTURELLE					
Secteur Patrimoine et Bibliothèques					
Conservateur en chef du Patrimoine	A	1	1	0	0
Conservateur de Bibliothèques	A	1	1	0	0
Bibliothécaire	A	2	2	0	0
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	2	2	0	0
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	3	3	0	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1	1	0	0
Assistant de conservation	B	3	3	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	4	3	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	7	7	0	0
Adjoint du patrimoine	C	2	2	0	0

GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire*	Postes pourvus		*dont temps non complet
			Titulaires	Non Titulaires	

2 - PERSONNEL NON TITULAIRE recruté au titre de la loi du 26 janvier 1984 modifiée :

Collaborateurs de Cabinet		4	0	4	0
---------------------------	--	---	---	---	---

Article 3 et article 3-1 de la même loi :

EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF	SECTEUR	CONTRAT
Médecin hors classe	A	1	MS	Article 3
Ingénieur	A	1	TECH	Article 3
Attaché	A	2	ADMIN	Article 3
Technicien	B	1	TECH	Article 3
Agent de maîtrise	C	1	TECH	Article 3
Adjoint technique	C	7	TECH	Article 3
Adjoint technique des Etablissements d'Enseignement	C	1	TECH	Article 3
Adjoint administratif	C	5	ADMIN	Article 3
Adjoint technique	C	1	TECH	Article 3-1
Adjoint technique des Etablissements d'Enseignement	C	5	TECH	Article 3-1
Adjoint administratif	C	1	ADMIN	Article 3-1

*Légende :
S social, ADM administratif, ANIM animation, MS médico-social, MI médico-technique, CULT culturel, TECH technique.

3- PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR MADAME LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE :

auprès du Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) du Limousin

GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire*	Postes pourvus		*dont temps non complet
			Titulaires	Non Titulaires	
Adjoint administratif	C	1	1	0	0

auprès du Syndicat Mixte du Conservatoire Départementale Émile Goué :

GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire*	Postes pourvus		*dont temps non complet
			Titulaires	Non Titulaires	
FILIERE CULTURELLE					
Secteur Enseignement Artistique					
Professeur d'Enseignement Artistique hors classe	A	1	1	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	12	12	0	1

auprès du syndicat mixte de la cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé

GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire*	Postes pourvus		*dont temps non complet
			Titulaires	Non Titulaires	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	2	2	0	0
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	1	1	0	0
FILIERE CULTURELLE					
Secteur Patrimoine et Bibliothèques					
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	C	1	1	0	0

4 - PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE MADAME LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE :

EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF	SECTEUR		
Directeur du laboratoire départemental d'analyses de la Creuse	A	1	TECH		
Directeur des Archives Départementales	A	1	CULT		
Responsable du service du contrôle scientifique et technique	A	1	CULT		
Infirmière	A	1	MS		
Secrétaire médicale	B	1	MS		

GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire*	Postes pourvus		*dont temps non complet
			Titulaires	Non Titulaires	

5 - PERSONNEL CHARGE DU SECRETARIAT DES GROUPES D'ELUS :

Groupe d'Union de la Droite et du Centre					
Attaché	A		0	1	1
Rédacteur	B		0	1	0
Adjoint administratif	C		0	1	1
Groupe de la Gauche					
Attaché	A		0	1	0

ETAT DES PERSONNELS AFFECTES
AU CABINET DE MADAME LA PRESIDENTE ET A LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES
 au 01 01 2019

1 - PERSONNEL PERMANENT :

GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire*	Postes pourvus		*dont temps non complet
			Titulaires	Non Titulaires	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Directeur Général des Services	A	1	1	0	0
Administrateur hors classe	A	1	1	0	0
Administrateur	A	2	1	0	0
Attaché hors classe	A	1	1	0	0
Attaché Principal	A	6	4	0	0
Attaché	A	16	12	2	0
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	11	9	0	0
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	7	7	0	0
Rédacteur	B	9	9	0	0
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	26	21	0	0
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	18	18	0	0
Adjoint Administratif	C	9	7	2	0

GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire*	Postes pourvus		*dont temps non complet
			Titulaires	Non Titulaires	
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur en Chef	A	1	1	0	0
Ingénieur Principal	A	3	1	0	0
Ingénieur	A	7	3	4	0
Technicien Principal de 1ère classe	B	6	5	0	0
Technicien Principal de 2ème classe	B	5	5	0	0
Technicien	B	8	7	1	0
Agent de Maîtrise principal	C	5	4	0	0
Agent de Maîtrise	C	1	1	0	0
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	12	9	0	0
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	17	17	0	1
Adjoint Technique	C	41	34	5	29
Adjoint Technique Principal de 1ère classe des Etablissements d'Enseignement	C	40	33	0	3
Adjoint Technique Principal de 2ème classe des Etablissements d'Enseignement	C	65	65	0	0
Adjoint Technique des Etablissements d'Enseignement	C	25	18	7	0

FILIERE SOCIALE					
Assistant Socio-Educatif Principal spécialités : assistant de service social, conseiller en ESF, éducateur spécialisé	B	1	1	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Médecin hors classe	A	2	0	2	0
Psychologue hors classe	A	1	1	0	0
Cadre de Santé de 1ère classe	A	3	2	0	0
Cadre de Santé de 2ème classe	A	2	2	0	0
Technicien paramédical de classe supérieure	B	6	6	0	0
Technicien paramédical de classe normale	B	5	5	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE					
Vétérinaire hors classe	A	1	1	0	0

FILIERE CULTURELLE					
Secteur Patrimoine et Bibliothèques					
Conservateur en chef du Patrimoine	A	1	1	0	0
Conservateur de Bibliothèques	A	1	1	0	0
Bibliothécaire	A	2	2	0	0
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	2	2	0	0
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	3	3	0	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1	1	0	0
Assistant de conservation	B	3	3	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	4	3	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	7	7	0	0
Adjoint du patrimoine	C	2	2	0	0

GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire*	Postes pourvus		*dont temps non complet
			Titulaires	Non Titulaires	

2 - PERSONNEL NON TITULAIRE recruté au titre de la loi du 26 janvier 1984 modifiée :

Collaborateurs de Cabinet		4	0	4	0
---------------------------	--	---	---	---	---

Article 3 et article 3-1 de la même loi :

EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF	SECTEUR	CONTRAT
Ingénieur	A	1	TECH	Article 3
Attaché	A	2	ADMIN	Article 3
Agent de maîtrise	C	1	TECH	Article 3
Adjoint technique	C	7	TECH	Article 3
Adjoint technique des Etablissements d'Enseignement	C	1	TECH	Article 3
Adjoint administratif	C	4	ADMIN	Article 3
Technicien	B	1	TECH	Article 3-1
Adjoint technique	C	1	TECH	Article 3-1
Adjoint technique des Etablissements d'Enseignement	C	5	TECH	Article 3-1
Adjoint administratif	C	1	ADMIN	Article 3-1

*Légende :
S social, ADM administratif, ANIM animation, MS médico-social, MI médico-technique, CULT culturel, TECH technique.

3- PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR MADAME LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE :

auprès du Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) du Limousin					
GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire*	Postes pourvus		*dont temps non complet
			Titulaires	Non Titulaires	
Adjoint administratif	C	1	1	0	0

auprès de l'Agence Départementale d'Ingénierie de la Creuse					
GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire*	Postes pourvus		*dont temps non complet
			Titulaires	Non Titulaires	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1	0	0

auprès du Syndicat Mixte du Conservatoire Départementale Émile Goué :					
GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire*	Postes pourvus		*dont temps non complet
			Titulaires	Non Titulaires	
FILIERE CULTURELLE					
Secteur Enseignement Artistique					
Professeur d'Enseignement Artistique hors classe	A	1	1	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	12	12	0	1

auprès du syndicat mixte de la cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé					
GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire*	Postes pourvus		*dont temps non complet
			Titulaires	Non Titulaires	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	2	2	0	0
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	1	1	0	0
FILIERE CULTURELLE					
Secteur Patrimoine et Bibliothèques					
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	C	1	1	0	0

4 - PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE MADAME LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE :

EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF	SECTEUR		
Directeur du laboratoire départemental d'analyses de la Creuse	A	1	TECH		
Directeur des Archives Départementales	A	1	CULT		
Responsable du service du contrôle scientifique et technique	A	1	CULT		
Infirmière	A	1	MS		
Secrétaire médicale	B	1	MS		

GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire*	Postes pourvus		*dont temps non complet
			Titulaires	Non Titulaires	

5 - PERSONNEL CHARGE DU SECRETARIAT DES GROUPES D'ELUS :

Groupe d'Union de la Droite et du Centre					
Rédacteur	B		0	1	0
Groupe de la Gauche					
Attaché	A		0	1	0

LISTE DES EMPLOIS DU POLE AMENAGEMENT ET TRANSPORTS					
Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
DIRECTION GENERALE :					
	Cr : 19-20/12/2006	Directeur général adjoint des services	A	cadre d'emplois supérieur de la filière technique	tous grades
MISSION ENERGIE ET TRANSITION ENERGETIQUE					
	Cr : 15/12/2017	Chef de projet énergies renouvelables	A	Ingénieurs territoriaux	tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
DIRECTION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE ET DU SECRETARIAT GENERAL :					
	Cr : 26/03/2012	Directeur	A	Attachés ou Ingénieurs	tous grades
	Cr : 18/05/2018	Assistant Organisation et méthodes auprès des entités territoriales techniques	A	Attachés territoriaux ou Ingénieurs territoriaux	tous grades
secrétariat	Cr : 26/03/2012	Agent chargé du secrétariat de la Direction de la maîtrise d'ouvrage et du secrétariat général	C	Adjoint administratifs	tous grades
	Cr : 26/03/2012	Agent chargé du secrétariat de la Direction de la maîtrise d'ouvrage et du secrétariat général	C	Adjoint administratifs	tous grades
service des affaires foncières et domaniales et de la gestion immobilière	Cr : 26/03/2012	Responsable du service des affaires foncières et domaniales et de la gestion immobilière	A	Attachés ou Ingénieurs	tous grades
	Cr : 26/03/2012	Gestionnaire immobilier	C	Agents de maîtrise ou Adjoint techniques ou adjoints administratifs	tous grades
Service des affaires administratives et financières	Cr : 26/03/2012	Responsable du service des affaires administratives et financières	A	Attachés	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent chargé de la gestion administrative et comptable	C	Adjoint administratifs	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent chargé de la gestion administrative et comptable	C	Adjoint administratifs	tous grades
Entretien et maintenance	Cr : 11-12/04/2011	Agent d'entretien et de maintenance polyvalent	C	Adjoint techniques	tous grades
DIRECTION DES ROUTES :					
	Cr : 19-20/12/2006	Directeur	A	Ingénieurs	tous grades
secrétariat comptabilité	Cr : 19-20/12/2006	Agent chargé de la gestion administrative et comptable	C	Adjoint administratifs	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent chargé de la gestion administrative et comptable	C	Adjoint administratifs	tous grades
SERVICE DES TRAVAUX NEUFS ET OUVRAGES D'ART :					
	Cr : 26/03/2012	Chef de service	A ou B confirmé	Ingénieurs ou Techniciens	tous grades
équipe topographique	Cr : 19-20/12/2006	Dessinateur - Topographe	C	Agents de maîtrise ou Adjoint techniques	tous grades
secrétariat	Cr : 07/04/2014	Assistant administratif	C	Adjoint administratifs	tous grades
études internes, projets routiers	Cr : 19-20/12/2006	Technicien chargé des études routières	B	Techniciens	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Technicien chargé des études routières et ouvrages d'art	B	Techniciens	tous grades

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
Études et gestion Ouvrages d'art	Cr : 19-20/12/2006	Technicien chargé des études routières et ouvrages d'art	B	Techniciens	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Technicien chargé des ouvrages d'art	B	Techniciens	tous grades
	Cr : 19/10/2009	Chargé d'opérations d'ouvrage d'art	B confirmé	Techniciens	tous grades
Etudes, projets routiers et petits ouvrages d'art	Cr : 13/10/2015	Chargé d'études	B	Techniciens	tous grades
SERVICE ENTRETIEN, SECURITE ROUTIERE :					
	Cr : 19-20/12/2006	Chef de service	A ou B confirmé	Ingénieurs ou Techniciens	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Technicien chargé de l'entretien routier	B ou C	Techniciens ou Agents de maîtrise	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Technicien chargé de la gestion et de l'entretien routier	B	Techniciens	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent chargé du secrétariat et de la gestion des arrêtés	C	Adjoint administratifs	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Technicien chargé de la banque de données routières (B.D.R.)	B	Techniciens	tous grades
DIRECTION DES BATIMENTS ET DES COLLEGES :					
direction	Cr : 19-20/12/2006	Directeur	A	Ingénieurs	tous grades
	Cr : 19/10/2009	Ingénieur, conducteur d'opérations, adjoint au Directeur	A	Ingénieurs	tous grades
bureau d'études	Cr : 19-20/12/2006	Technicien	B	Techniciens	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Technicien	B	Techniciens	tous grades
	Cr : 14/12/2018	Assistant de suivi travaux bâtiment	B ou C	Techniciens territoriaux ou à défaut Agents de maîtrise territoriaux ou Adjoint techniques territoriaux	tous grades tous grades grade : adjoint technique principal de 1ère classe ou adjoint technique principal de 2ème classe
	Cr : 14/12/2018	Assistant de suivi travaux bâtiment	B ou C	Techniciens territoriaux ou à défaut Agents de maîtrise territoriaux ou Adjoint techniques territoriaux	tous grades tous grades grade : adjoint technique principal de 1ère classe ou adjoint technique principal de 2ème classe
secrétariat, comptabilité	Cr : 19-20/12/2006	Agent chargé de la gestion administrative et comptable	C	Adjoint administratifs	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent chargé de la gestion administrative et comptable	C	Adjoint administratifs	tous grades

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
UNITÉ TERRITORIALE TECHNIQUE D'AUBUSSON :					
	Cr : 19-20/12/2006	Responsable de l'Unité Territoriale Technique	A ou B confirmé	Ingénieurs ou Techniciens	tous grades
	Cr : 29/06/2009	Agent chargé de la gestion administrative et comptable	C	Adjoint administratifs	tous grades
contrôleurs	Cr : 19-20/12/2006	Contrôleur	B	Techniciens	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Contrôleur	B	Techniciens	tous grades
	Cr : 30/06/2014 Modif : 02/07/2015	Assistant technique Vairie	C	Agents de maîtrise	tous grades
Centre d'exploitation d'Aubusson	Cr : 19-20/12/2006	Chef de centre	C	Agents de maîtrise	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
Centre d'exploitation de Crocq	Cr : 19-20/12/2006	Chef de centre	C	Agents de maîtrise	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
Centre d'exploitation de Felletin	Cr : 19-20/12/2006	Chef de centre	C	Agents de maîtrise	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
Centre d'exploitation de Gentioux	Cr : 19-20/12/2006	Chef de centre	C	Agents de maîtrise	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
Centre d'exploitation de La Courtine	Cr : 19-20/12/2006	Chef de centre	C	Agents de maîtrise	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
UNITÉ TERRITORIALE TECHNIQUE D'AUZANCES :					
	Cr : 19-20/12/2006	Responsable de l'Unité Territoriale Technique	A ou B confirmé	Ingénieurs ou Techniciens	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Assistante administrative	B	Rédacteurs	tous grades
contrôleurs	Cr : 19-20/12/2006	Contrôleur	B	Techniciens	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Contrôleur	B	Techniciens	tous grades
Centre d'exploitation d'Auzances	Cr : 19-20/12/2006	Chef de centre	C	Agents de maîtrise	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
Centre d'exploitation de Bellegarde en Marche	Cr : 19-20/12/2006	Chef de centre	C	Agents de maîtrise	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
Centre d'exploitation de Chambon sur Voueize	Cr : 19-20/12/2006	Chef de centre	C	Agents de maîtrise	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
Centre d'exploitation de Chénéralles	Cr : 19-20/12/2006	Chef de centre	C	Agents de maîtrise	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
Centre d'exploitation d'Evaux les Bains	Cr : 19-20/12/2006	Chef de centre	C	Agents de maîtrise	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
UNITÉ TERRITORIALE TECHNIQUE DE BOURGANEUF :					
	Cr : 19-20/12/2006	Responsable de l'Unité Territoriale Technique	A ou B confirmé	Ingénieurs ou Techniciens	tous grades
secrétariat, comptabilité	Cr : 19-20/12/2006	Agent chargé de la gestion administrative et comptable	C	Adjoint Administratifs	tous grades
	Cr : 02/07/2015	Agent d'exploitation	C	Adjoint techniques	tous grades
contrôleurs	Cr : 19-20/12/2006	Contrôleur	B	Techniciens	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Contrôleur	B	Techniciens	tous grades
Centre d'exploitation de Bourgneuf	Cr : 19-20/12/2006	Chef de centre	C	Agents de maîtrise	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
Centre d'exploitation de Pontarion	Cr : 19-20/12/2006	Chef de centre	C	Agents de maîtrise	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
Centre d'exploitation de Royère de Vassivière	Cr : 19-20/12/2006	Chef de centre	C	Agents de maîtrise	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006 Modif : 29/09/2017	Agent d'exploitation	C	Adjoint Techniques ou Agents de maîtrise	tous grades

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
Centre d'exploitation de Saint Sulpice les Champs	Cr : 19-20/12/2006	Chef de centre	C	Agents de maîtrise	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
UNITÉ TERRITORIALE TECHNIQUE DE BOUSSAC :					
	Cr : 19-20/12/2006	Responsable de l'Unité Territoriale Technique	A ou B confirmé	Ingénieurs ou Techniciens	tous grades
secrétariat, comptabilité	Cr : 19-20/12/2006	Agent chargé de la gestion administrative et comptable	C	Adjoints Administratifs	tous grades
contrôleurs	Cr : 19-20/12/2006	Contrôleur	B	Techniciens	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Contrôleur	B	Techniciens	tous grades
	Cr : 02/07/2015	Assistant technique Voirie	C	Agents de maîtrise	tous grades
Centre d'exploitation de Bonnat	Cr : 19-20/12/2006	Chef de centre	C	Agents de maîtrise	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
Centre d'exploitation de Boussac	Cr : 19-20/12/2006	Chef de centre	C	Agents de maîtrise	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades	
Centre d'exploitation de Châtelus Malvaleix	Cr : 19-20/12/2006	Chef de centre	C	Agents de maîtrise	tous grades	
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades	
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades	
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades	
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades	
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades	
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades	
Centre d'exploitation de Gouzou	Cr : 19-20/12/2006	Chef de centre	C	Agents de maîtrise	tous grades	
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades	
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades	
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades	
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades	
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades	
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades	
UNITÉ TERRITORIALE TECHNIQUE DE GUERET :	Cr : 19-20/12/2006	Responsable de l'Unité Territoriale Technique	A ou B confirmé	Ingénieurs ou Techniciens	tous grades	
	secrétariat, comptabilité	Cr : 19-20/12/2006	Agent chargé de la gestion administrative et comptable	C	Adjoints Administratifs	tous grades
	contrôleur	Cr : 19-20/12/2006	Contrôleur	B	Techniciens	tous grades
	Centres d'exploitation de Guéret	Cr : 19-20/12/2006	Chef de centre	C	Agents de maîtrise	tous grades
		Cr : 19-20/12/2006	Chef de centre	C	Agents de maîtrise	tous grades
		Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints techniques	tous grades
		Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
Cr : 19-20/12/2006		Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades	
Cr : 19-20/12/2006		Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades	
Cr : 19-20/12/2006		Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades	
Cr : 19-20/12/2006		Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades	
Cr : 19-20/12/2006		Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades	
Cr : 19-20/12/2006		Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades	
Cr : 19-20/12/2006 Modif : 28/09/2018		Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques ou Agents de maîtrise	tous grades	
Cr : 19-20/12/2006 Modif : 28/09/2018		Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques ou Agents de maîtrise	tous grades	
Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades		
Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades		
Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades		

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 23/06/2008	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 23/06/2008	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
UNITÉ TERRITORIALE TECHNIQUE DE LA SOUTERRAINE					
	Cr : 19-20/12/2006	Responsable de l'Unité Territoriale Technique	A ou B confirmé	Ingénieurs ou Techniciens	tous grades
secrétariat, comptabilité	Cr : 19-20/12/2006	Agent chargé de la gestion administrative et comptable	C	Adjoints Administratifs	tous grades
	Cr : 29-30/03/2010	Agent chargé de la gestion administrative et comptable			
contrôleurs	Cr : 19-20/12/2006	Contrôleur	B	Techniciens	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Contrôleur	B	Techniciens	tous grades
	Cr : 02/07/2015	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
Centre d'exploitation de Bénévent l'Abbaye	Cr : 19-20/12/2006	Chef de centre	C	Agents de maîtrise	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
Centre d'exploitation de Dun le Palestel	Cr : 19-20/12/2006	Chef de centre	C	Agents de maîtrise	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
Centre d'exploitation de Grand Bourg (Le)	Cr : 19-20/12/2006	Chef de centre	C	Agents de maîtrise	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
Centre d'exploitation de La Souterraine	Cr : 19-20/12/2006	Chef de centre	C	Agents de maîtrise	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Agent d'exploitation	C	Adjoints Techniques	tous grades

LISTE DES EMPLOIS DU PARC DEPARTEMENTAL

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
		Chef de Parc	A	Ingénieurs	tous grades
Administration		Secrétaire	C	Adjoint administratifs	tous grades
		Chargé des moyens généraux et de la maintenance informatique	C	Adjoint administratifs	tous grades
Atelier		Chef de la section atelier			
	Cr : 16/12/2013	Agent de maintenance de la radio et de la signalisation électronique	C	Agents de maîtrise ou Classification OPA	tous grades Grade : compagnon
	Modif : 14/12/2018	Réceptionnaire atelier, chef d'équipe	B	Techniciens territoriaux	tous grades
	Modif : 14/12/2018	Visiteur technique	B ou C	Techniciens territoriaux ou Agents de maîtrise territoriaux	Grade : technicien tous grades
		Mécanicien	C	Adjoint techniques	tous grades
		Mécanicien			
		Mécanicien			
		Mécanicien	C	Adjoint techniques	tous grades
	Cr : 29/09/2017	Mécanicien	C	Adjoint techniques	tous grades
		Chargé de la gestion de la station de lavage et de l'entretien/réparation des véhicules légers et fourgon			
Magasin - station service		Chef de la section magasin			
	Modif : 14/12/2018	Magasinier	C	Agents de maîtrise territoriaux ou Adjoint techniques territoriaux	tous grades
		Magasinier			
Comptabilité - marchés		Chef de la section comptabilité marché			
		Agent comptable	C	Adjoint administratifs	tous grades
Laboratoire		Chef de la section laboratoire	B	Techniciens	tous grades
		Adjoint de laboratoire	C	Agents de maîtrise	tous grades

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
Exploitation		Chef de la section exploitation	B	Techniciens ou Classification OPA : Chef d'équipe A	tous grades
		Adjoint au chef de la section exploitation	C	Agents de maîtrise ou adjoints techniques ou adjoints administratifs	tous grades
		Chef d'équipe de signalisation horizontale - exploitation			
		Chef d'équipe "chaussées" - exploitation			
		Chef d'équipe "glissières" - exploitation			
		Responsable d'équipe "chaussées" - Exploitation			
		Responsable d'équipe "glissières" - Exploitation			
		Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie			
		Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie			
		Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie			
		Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie			
		Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie			
		Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie			
		Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie			
		Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie			
		Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie			
		Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie			
		Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie			
		Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie			
		Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie			
		Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie			
		Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie			

LISTE DES EMPLOIS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT - POLE AMENAGEMENT ET TRANSPORTS

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
Direction	Cr : 15/12/2017	Directeur de l'environnement	A	Ingénieurs en chefs territoriaux Ingénieurs territoriaux	Tous grades
Mission d'appui administratif et financier	Cr : 15/12/2017	Responsable administratif et financier	B	Rédacteurs territoriaux	Tous grades
Mission d'appui administratif et financier	Cr : 15/12/2017	Assistant de gestion administrative	C	Adjoints administratifs territoriaux	Tous grades
Service des politiques de l'eau Mission d'assistance technique et d'animation en assainissement	Cr : 15/12/2017	Responsable de l'assistance technique en assainissement	A ou B	Ingénieurs territoriaux Techniciens territoriaux	tous grades
Service des politiques de l'eau Mission d'assistance technique et d'animation en assainissement	Cr : 15/12/2017	Technicien de l'assistance technique en assainissement	B ou C	Techniciens paramédicaux territoriaux Techniciens territoriaux Agents de maîtrise territoriaux Adjoints techniques territoriaux	tous grades
Service des politiques de l'eau Mission d'assistance technique et d'animation en assainissement	Cr : 15/12/2017	Technicien de l'assistance technique en assainissement	B ou C	Techniciens territoriaux Techniciens paramédicaux territoriaux Agents de maîtrise territoriaux Adjoints techniques territoriaux	tous grades
Service des politiques de l'eau Mission d'assistance technique et d'animation pour les milieux aquatiques	Cr : 15/12/2017	Responsable de l'assistance technique en milieux aquatiques	A ou B	Ingénieurs territoriaux Techniciens territoriaux	tous grades
Service des politiques de l'eau Mission d'assistance technique et d'animation pour les milieux aquatiques	Cr : 15/12/2017	Technicien de l'assistance technique en milieux aquatiques	B ou C	Techniciens territoriaux Techniciens paramédicaux territoriaux Agents de maîtrise territoriaux Adjoints techniques territoriaux	tous grades
Service des politiques de l'eau Mission d'assistance technique et d'animation pour l'alimentation en eau potable	Cr : 15/12/2017	Responsable de l'assistance technique de l'alimentation en eau potable	A ou B	Ingénieurs territoriaux Cadres territoriaux de santé paramédicaux Techniciens territoriaux	<u>Ou à défaut contractuels</u> Tous grades
Service des politiques de l'eau Mission d'assistance technique et d'animation pour l'alimentation en eau potable	Cr : 15/12/2017	Technicien de l'assistance technique de l'alimentation en eau potable	B ou C	Techniciens territoriaux Techniciens paramédicaux territoriaux Agents de maîtrise territoriaux Adjoints techniques territoriaux	tous grades
Service Patrimoine naturel et éducation à l'environnement	Cr : 15/12/2017	Chef de service Patrimoine naturel et éducation à l'environnement	A	Ingénieurs territoriaux	<u>Ou à défaut contractuels</u> Tous grades
Service Patrimoine naturel et éducation à l'environnement	Cr : 15/12/2017	Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang des Landes	A	Ingénieurs territoriaux Attachés territoriaux	Tous grades
Service Patrimoine naturel et éducation à l'environnement	Cr : 15/12/2017	Garde de la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang des Landes	C	Adjoints techniques territoriaux	tous grades

Services	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
Service Patrimoine naturel et éducation à l'environnement	Cr : 15/12/2017	Responsable de l'animation de la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang des Landes et chargé de l'éducation à l'environnement	A	Ingénieurs territoriaux Attachés territoriaux	tous grades
Service Patrimoine naturel et éducation à l'environnement	Cr : 15/12/2017	Responsable de la maison de la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang des Landes	B	Rédacteurs territoriaux Techniciens territoriaux Animateurs territoriaux	tous grades
Mission BPE (Bonnes Pratiques Environnementales)	Cr : 15/12/2017	Technicien BPE (Bonnes Pratiques Environnementales)	B	Techniciens territoriaux	tous grades

ETAT DES PERSONNELS AFFECTES AU POLE AMENAGEMENT ET TRANSPORTS
au 31 12 2018

1 - PERSONNEL PERMANENT :

GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire*	Postes pourvus		*dont temps non complet	Observations
			Titulaires	Non Titulaires		
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Directeur Général Adjoint des Services	A	1	1	0	0	
Attaché principal	A	1	0	0	0	
Attaché	A	1	1	0	0	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	2	0	0	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	1	0	0	
Rédacteur	B	1	1	0	0	
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	13	10	0	0	
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	6	6	0	0	
Adjoint Administratif	C	2	1	1	0	

FILIERE TECHNIQUE						
GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire*	Postes pourvus		*dont temps non complet	Observations
			Titulaires	Non Titulaires		
Ingénieur en Chef hors classe	A	1	1	0	0	
Ingénieur en Chef	A	2	1	0	0	
Ingénieur Principal	A	13	10	1	0	
Ingénieur	A	4	4	0	0	
Technicien Principal de 1ère classe	B	25	20	0	0	
Technicien Principal de 2ème classe	B	3	2	0	0	
Technicien	B	13	10	3	0	
Agent de Maîtrise Principal	C	27	24	0	0	
Agent de Maîtrise	C	18	18	0	0	
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	61	34	0	0	
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	61	61	0	0	
Adjoint Technique	C	53	43	10	0	

2 - PERSONNEL NON TITULAIRE recruté au titre de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (article 3 et article 3-1) :

EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF	SECTEUR	REMUNERATION	CONTRAT	
Ingénieur	A	1	TECH		Article 3	renfort
Adjoint technique	C	1	TECH		article 3-1	maladie
Adjoint technique	C	33	TECH		article 3	renfort
Adjoint administratif	C	2	ADMIN		article 3-1	maladie

*Légende :
 S social, ADM administratif, ANIM animation, MS médico-social, MI médico-technique, CULT culturel, TECH technique.

3 - PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE MADAME LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE : PARC DEPARTEMENTAL

	EFFECTIF					
Personnel mis à disposition dans le cadre du transfert du parc départemental (loi n°2009-1291 du 26 octobre 2009)	2					

ETAT DES PERSONNELS AFFECTES AU POLE AMENAGEMENT ET TRANSPORTS
au 01 01 2019

1 - PERSONNEL PERMANENT :

GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire*	Postes pourvus		*dont temps non complet	Observations
			Titulaires	Non Titulaires		
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Directeur Général Adjoint des Services	A	1	1	0	0	
Attaché	A	1	1	0	0	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	2	0	0	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	1	0	0	
Rédacteur	B	1	1	0	0	
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	13	10	0	0	
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	6	6	0	0	
Adjoint Administratif	C	2	1	1	0	

FILIERE TECHNIQUE						
GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire*	Postes pourvus		*dont temps non complet	Observations
			Titulaires	Non Titulaires		
Ingénieur en Chef hors classe	A	1	1	0	0	
Ingénieur en Chef	A	2	1	0	0	
Ingénieur Principal	A	14	11	1	0	
Ingénieur	A	4	4	0	0	
Technicien Principal de 1ère classe	B	25	20	0	0	
Technicien Principal de 2ème classe	B	3	3	0	0	
Technicien	B	13	10	3	0	
Agent de Maîtrise Principal	C	28	25	0	0	
Agent de Maîtrise	C	18	18	0	0	
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	61	34	0	0	
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	61	61	0	0	
Adjoint Technique	C	53	43	10	0	

2 - PERSONNEL NON TITULAIRE recruté au titre de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (article 3 et article 3-1) :

EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF	SECTEUR	REMUNERATION	CONTRAT	
Ingénieur	A	1	TECH		Article 3	renfort
Adjoint technique	C	1	TECH		article 3-1	maladie
Adjoint technique	C	33	TECH		article 3	renfort
Adjoint administratif	C	2	ADMIN		article 3-1	maladie

*Légende :
S social, ADM administratif, ANIM animation, MS médico-social, MI médico-technique, CULT culturel, TECH technique.

3 - PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE MADAME LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE : PARC DEPARTEMENTAL

	EFFECTIF					
Personnel mis à disposition dans le cadre du transfert du parc départemental (loi n°2009-1291 du 26 octobre 2009)	1					

LISTE DES EMPLOIS DU POLE COHESION SOCIALE
Direction et Secrétariat général

Affectation	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Spécialité	Grades
DIRECTION GENERALE :						
	Modif : 16/12/2013	Directeur général adjoint des services	A	Attachés Administrateurs territoriaux		Grade : attaché principal ou directeur Tous grades
DIRECTION DE LA COORDINATION ET DU SECRETARIAT GENERAL :						
	Cr : 20/10/2014	Directeur de la Coordination et du Secrétariat Général	A	Attachés		tous grades
Accueil	Cr : 15/12/2011	Assistant administratif chargé de l'accueil	C	Adjoint Administratifs		tous grades
secrétariat	Cr : 15/12/2011	Assistant administratif chargé du secrétariat du Directeur Général Adjoint et du Secrétariat Général	C	Adjoint Administratifs		tous grades
logistique	Cr : 15/12/2011	Assistant chargé de la logistique	C	Adjoint techniques ou Adjoint Administratifs		tous grades
Comptabilité Suivi budgétaire	Cr : 15/12/2011	Assistant administratif chargé des statistiques, du suivi du budget et des aides financières	C	Adjoint Administratifs		tous grades
Comptabilité Suivi budgétaire	Cr : 15/12/2011	Assistant administratif chargé du suivi et du paiement des aides financières	C	adjoints administratifs		tous grades
tarification - planification	Cr : 15/12/2011	Assistant chargé de la tarification et du contrôle des établissements médico et médico-sociaux	B	Rédacteurs		tous grades
tarification - planification	Cr : 15/12/2011	Assistant chargé de la tarification et du contrôle des établissements médico et médico-sociaux	B	Rédacteurs		tous grades
tarification - planification	Cr : 15/12/2011 Modif 14/12/2018	Assistant administratif chargé de la gestion des établissements et services médico sociaux, et de la gestion des aides financières	B	Rédacteurs territoriaux		tous grades
réfèrent informatique	Cr : 11-12/04/2011 Modif : 14/12/2018	Chef de projet Utilisateurs et Administrateur des applications informatiques	A ou B	Ingénieurs territoriaux ou Attachés territoriaux ou Techniciens territoriaux ou rédacteurs territoriaux		tous grades

LISTE DES EMPLOIS DU POLE COHESION SOCIALE
Direction de l'Insertion et du Logement

Affectation	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Spécialité	Grades
	Cr : 15/12/2011	Directeur	A	CE : Attachés territoriaux		tous grades
	Cr : 18/05/2018	Adjoint au directeur	A	CE : Attachés territoriaux		tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Secrétariat	Cr : 15/12/2011	Secrétaire	C	CE : Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
RSA	Cr : 15/12/2011	Instructeur chargé de la gestion et du suivi du RSA	B ou C	CE : Rédacteurs territoriaux ou CE : Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
Insertion Sociale et professionnelle	Cr : 20/10/2014	Chargé d'ingénierie de projet	A ou B	CE : Attachés territoriaux ou CE : Animateurs territoriaux		Tous grades ou Animateur principal de 1ère classe
Insertion Sociale et professionnelle	Cr : 09/02/2018 Cr : 18/05/2018 (rappel)	Chargé d'ingénierie de projet	A ou B	CE : Attachés territoriaux ou CE : Animateurs territoriaux		Tous grades <u>ou à défaut contractuel</u> ou grade : Animateur principal de 1ère classe
Insertion Sociale et professionnelle	Cr : 02 07 2015	Chargé de projet FSE (Fonds Social Européen)	A	CE : Attachés territoriaux		Grade : attaché <u>ou à défaut contractuel</u>
Insertion Sociale et professionnelle	Cr : 15/12/2011	Instructeur des dossiers FSE	B ou C	CE : Rédacteurs territoriaux ou CE : Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
Insertion Sociale et professionnelle	Cr : 18/05/2018	Instructeur administratif	B ou C	CE : Rédacteurs territoriaux ou CE : Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
Insertion Sociale et professionnelle	Cr : 07 04 2014 Modif : 29/09/2017	Facilitateur des clauses sociales	A	CE : attachés territoriaux		tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Habitat/Logement	Cr : 18/05/2018	Chargé de projet habitat - logement	A ou B	CE : Attachés territoriaux ou CE : Animateurs territoriaux		Tous grades <u>ou à défaut contractuel</u> ou grade : Animateur principal de 1ère classe
Habitat/Logement	Cr : 26/03/2012	Instructeur chargé du suivi des dossiers habitat et logement	B ou C	CE : Rédacteurs territoriaux ou CE : Adjoint administratifs territoriaux		tous grades

LISTE DES EMPLOIS DU POLE COHESION SOCIALE
Direction des Personnes en Perte d'Autonomie

Affectation	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Spécialité	Grades
		Directeur	A	Attachés		tous grades
	Cr : 21/10/2013	Adjoint au Directeur des Personnes en Perte d'Autonomie (PPA)	A ou B	Attachés ou rédacteurs		tous grades
Chargé de mission	Cr : 29-30/03/2010	Chargé de mission modernisation de l'aide à domicile				
Secrétaire		Agent chargé du secrétariat	C	Adjoint administratifs		tous grades
Accueil familial	Cr : 21/10/2013	Agent chargé de la gestion du dispositif de l'accueil familial pour adultes en perte d'autonomie	B	Rédacteurs		tous grades
Cellule instruction		Agent chargé de l'instruction des dossiers de demande de prestations pour les personnes âgées et les personnes handicapées	C	Adjoint administratifs		tous grades
Cellule instruction		Agent chargé de l'instruction des dossiers de demande de prestations pour les personnes âgées et les personnes handicapées	C	Adjoint administratifs		tous grades
Cellule instruction		Agent chargé de l'instruction des dossiers de demande de prestations pour les personnes âgées et les personnes handicapées	C	Adjoint administratifs		tous grades
Cellule comptabilité		Agent chargé de la comptabilité	C	Adjoint administratifs		tous grades
Cellule comptabilité		Agent chargé de la comptabilité	C	Adjoint administratifs		tous grades
Cellule comptabilité		Agent chargé de la comptabilité	C	Adjoint administratifs		tous grades
Cellule RCET (Recours Contentieux Effectivité Tutelle)	Cr : 21/10/2013	Agent chargé du contentieux, de la maltraitance et des liens avec la justice	B	Rédacteurs		tous grades
Cellule RCET (Recours Contentieux Effectivité Tutelle)	Cr : 06/06/2011	Agent administratif chargé de la gestion du recours, de la récupération et du contentieux de l'aide sociale aux personnes âgées et handicapées	B	Rédacteurs		tous grades
Cellule RCET (Recours Contentieux Effectivité Tutelle)		Agent chargé de la gestion du recours-contentieux de l'aide sociale aux personnes âgées et handicapées	C	Adjoint administratifs		tous grades
Cellule RCET (Recours Contentieux Effectivité Tutelle)	Cr : 29-30/03/2010	Agent chargé du contrôle d'effectivité pour le versement des prestations en faveur des personnes en perte d'autonomie	B ou C	Rédacteurs ou Adjoint administratifs		tous grades
Cellule RCET (Recours Contentieux Effectivité Tutelle)	Cr : 29-30/03/2010	Agent chargé du contrôle d'effectivité pour le versement des prestations en faveur des personnes en perte d'autonomie	B ou C	Rédacteurs ou Adjoint administratifs		tous grades
Cellule Domotique à domicile	Cr : 29/06/2009	Chef de projet informatique domotique à domicile	A	Ingénieurs		ingénieur ou ingénieur principal
Cellule Domotique à domicile	Cr : 14/12/2018	Agent en charge du suivi administratif et du contrôle dans le cadre de la DSP Domotique	B ou C	Techniciens territoriaux <u>ou à défaut</u> Agents de maîtrise territoriaux ou adjoints techniques territoriaux		tous grades

LISTE DES EMPLOIS DU POLE COHESION SOCIALE
Direction Enfance Famille Jeunesse

Affectation	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Spécialité	Grades
DIRECTION :						
	Cr : 19/10/2009	Directeur	A	Attachés ou Conseillers socio-éducatifs		tous grades
SERVICE AIDE SOCIALE A L'ENFANCE :						
	Cr : 19/10/2009	Chef de service Aide sociale à l'enfance	A	Attachés ou Conseillers Socio-Educatifs		tous grades
SERVICE DE PRÉVENTION ET D'AIDE A LA PARENTALITE :						
	Cr : 19/10/2009	Chef de bureau service de prévention et d'aide à la parentalité	A ou B+	Attachés ou Rédacteurs		Attaché ou Rédacteur principal de 1ère classe
Secrétariat	Cr : 19/10/2009	Agent chargé du secrétariat	C	Adjoint administratifs		tous grades
Cellule de recueil de l'information préoccupante/CED	Cr : 19/10/2009 Modif : 28/06/2010	Agent chargé de la cellule de recueil de l'information préoccupante / Commissions Enfance en danger (CED)	B	Rédacteurs		tous grades
Cellule Comptabilité	Cr : 19/10/2009	Agent administratif chargé de la cellule comptable	C	Adjoint administratifs		tous grades
Cellule Comptabilité	Cr : 28/06/2010	Agent administratif chargé de la cellule comptable	C	Adjoint administratifs		tous grades
Cellule mesures de prévention et adoption	Cr : 19/10/2009 Modif : 28/06/2010	Agent administratif chargé de la cellule mesures de prévention et adoption	C	Adjoint administratifs		tous grades
Basothèque et gestion des mesures judiciaires	Cr : 19/10/2009	Agent administratif chargé de la basothèque et de la gestion des mesures judiciaires	C	Adjoint administratifs		tous grades
Cellule adoption/contrats jeunes majeurs	Cr : 19/10/2009	Assistant socio-éducatif adoption / contrats jeunes majeurs	B	Assistants socio-éducatifs	Assistant de service social ou Éducateur spécialisé	tous grades
Cellule adoption/contrats jeunes majeurs	Cr : 19/10/2009	Assistant socio-éducatif adoption / contrats jeunes majeurs	B	Assistants socio-éducatifs	Assistant de service social ou Éducateur spécialisé	tous grades
Cellule adoption/contrats jeunes majeurs	Cr : 12/04/2016	Psychologue Enfance, Adoption et Contrats Jeunes Majeurs 0,5 ETP pour le SPAP 0,5 ETP pour le SAAF	A	Psychologues		tous grades
Cellule Transports Scolaires	Cr : 29/09/2017	Assistant de gestion administrative	C	Adjoint administratifs		tous grades

Affectation	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Spécialité	Grades
SERVICE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL :						
	Cr : 12/04/2016	Responsable du Service Accueil et Accompagnement Familial - Secteur 1	A	Attachés Conseillers territoriaux Socio-éducatifs		Attaché tous grades
	Cr : 12/04/2016	Responsable du Service Accueil et Accompagnement Familial - Secteur 2	A	Attachés Conseillers territoriaux Socio-éducatifs		Attaché tous grades
Cellule Accompagnement GUERET	Cr : 12/04/2016	Référent administratif	C	Adjoint administratifs		tous grades
Cellule Accompagnement GUERET	Cr : 12/04/2016	Assistant socio-éducatif enfance famille	B	Assistants socio-éducatifs	Assistant de service social ou Éducateur spécialisé	tous grades
Cellule Accompagnement GUERET	Cr : 12/04/2016	Assistant socio-éducatif enfance famille	B	Assistants socio-éducatifs	Assistant de service social ou Éducateur spécialisé	tous grades
Cellule Accompagnement GUERET	Cr : 12/04/2016	Psychologue Enfance Mission exercée à 50 % soit 0,5 ETP pour cette cellule	A	Psychologues		tous grades
Cellule Accompagnement BOUSSAC, AUZANCES et Etablissements	Cr : 12/04/2016	Référent administratif	C	Adjoint administratifs		tous grades
Cellule Accompagnement BOUSSAC, AUZANCES et Etablissements	Cr : 12/04/2016	Assistant socio-éducatif enfance famille	B	Assistants socio-éducatifs	Assistant de service social ou Éducateur spécialisé	tous grades
Cellule Accompagnement BOUSSAC, AUZANCES et Etablissements	Cr : 12/04/2016	Assistant socio-éducatif enfance famille	B	Assistants socio-éducatifs	Assistant de service social ou Éducateur spécialisé	tous grades
Cellule Accompagnement BOUSSAC, AUZANCES et Etablissements	Cr : 12/04/2016	Psychologue Enfance Mission exercée à 50 % soit 0,5 ETP pour cette cellule	A	Psychologues		tous grades
Cellule Accompagnement BOUSSAC, AUZANCES et Etablissements	Cr : 12/04/2016	Psychologue Enfance, Adoption et Contrats Jeunes Majeurs 0,5 ETP pour le SPAP 0,5 ETP pour le SAAF Mission exercée à 25 % soit 0,25 ETP pour cette cellule	A	Psychologues		tous grades
Cellule Accompagnement LA SOUTERRAINE	Cr : 12/04/2016	Référent administratif	C	Adjoint administratifs		tous grades
Cellule Accompagnement LA SOUTERRAINE	Cr : 12/04/2016	Assistant socio-éducatif enfance famille	B	Assistants socio-éducatifs	Assistant de service social ou Éducateur spécialisé	tous grades
Cellule Accompagnement LA SOUTERRAINE	Cr : 12/04/2016	Assistant socio-éducatif enfance famille	B	Assistants socio-éducatifs	Assistant de service social ou Éducateur spécialisé	tous grades
Cellule Accompagnement LA SOUTERRAINE	Cr : 16/12/2016	Assistant socio-éducatif enfance famille	B	Assistants socio-éducatifs	Assistant de service social ou Éducateur spécialisé	tous grades

Affectation	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Spécialité	Grades
Cellule Accompagnement LA SOUTERRAINE	Cr : 12/04/2016	Psychologue Enfance Mission exercée à 50 % soit 0,5 ETP pour cette cellule	A	Psychologues		tous grades
Cellule Accompagnement LA SOUTERRAINE	Cr : 12/04/2016	Psychologue Enfance, Adoption et Contrats Jeunes Majeurs 0,5 ETP pour le SPAP 0,5 ETP pour le SAAF Mission exercée à 25 % soit 0,25 ETP pour cette cellule	A	Psychologues		tous grades
Cellule Accompagnement BOURGANEUF AUBUSSON	Cr : 12/04/2016	Référent administratif	C	Adjoint administratifs		tous grades
Cellule Accompagnement BOURGANEUF AUBUSSON	Cr : 12/04/2016	Assistant socio-éducatif enfance famille	B	Assistants socio-éducatifs	Assistant de service social ou Éducateur spécialisé	tous grades
Cellule Accompagnement BOURGANEUF AUBUSSON	Cr : 12/04/2016	Assistant socio-éducatif enfance famille	B	Assistants socio-éducatifs	Assistant de service social ou Éducateur spécialisé	tous grades
Cellule Accompagnement BOURGANEUF AUBUSSON	Cr : 12/04/2016	Psychologue Enfance Mission exercée à 50 % soit 0,5 ETP pour cette cellule	A	Psychologues		tous grades
Cellule Accompagnement BOURGANEUF AUBUSSON	Cr : 12/04/2016	Psychologue Enfance TNC : 17 H 30 hebdomadaires	A	Psychologues		tous ou à défaut contractuel

SERVICE PMI, PETITE ENFANCE JEUNESSE ET ACTIONS DE SANTE

	Cr : 19/10/2009 Modif : 25/03/2013	Médecin Chef du service PMI, petite enfance jeunesse et actions de santé	A	Médecins		tous grades
Gestion administrative	Cr : 19/10/2009 Modif : 25/03/2013	Agent chargé du secrétariat médical et bilans en école maternelle	C	Adjoint administratifs		tous grades
Gestion administrative	Cr : 19/10/2009 Modif : 28/06/2010 Modif : 25/03/2013	Agent chargé du secrétariat périnatalité	C	Adjoint administratifs		tous grades
Gestion administrative	Cr : 19/10/2009 Modif : 28/06/2010 Modif : 25/03/2013	Agent chargé du secrétariat de la cellule Assistants Maternels et du service de planification familiale	C	Adjoint administratifs		tous grades
Gestion administrative	Cr : 19/10/2009 Modif : 25/03/2013	Agent chargé du secrétariat de la Cellule Assistants Maternels et secrétariat jeunesse	C	Adjoint administratifs		tous grades

Affectation	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Spécialité	Grades
SERVICE PMI, ACTIONS DE SANTE :						
	Cr : 19/10/2009	Médecin de PMI	A	Médecins		tous grades
	Cr : 19/10/2009	Médecin de PMI	A	Médecins		tous grades
	Cr : 19/10/2009	Médecin de PMI	A	Médecins		tous grades
	Cr : 25/03/2013	Médecin de PMI	A	Médecins		tous grades
	Cr : 19/10/2009 Modif : 18/05/2018	Sage femme	A	Sages femmes		tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
SERVICE PETITE ENFANCE - JEUNESSE :						
	Cr : 19/10/2009 Modif : 25/03/2013	Chef de service Petite enfance/Jeunesse	A	Attachés territoriaux Conseillers Socio-éducatifs territoriaux Puéricultrices territoriales Sages-femmes territoriales Infirmiers territoriaux en soins généraux		tous grades
	Cr : 19/10/2009 Modif : 06/06/2011	Conseiller au Centre de planification et d'éducation familiale	A ou B	Sages-femmes ou Assistants socio-éducatifs ou Infirmiers territoriaux en soins généraux (avec formation spécialisée)		tous grades
	Cr : 19/10/2009 Modif : 06/06/2011	Conseiller au Centre de planification et d'éducation familiale	A ou B	Sages-femmes ou Assistants socio-éducatifs ou Infirmiers territoriaux en soins généraux (avec formation spécialisée)		tous grades
	Cr : 19/10/2009 Modif : 07/04/2014	Psychologue au Centre de Planification Familiale	A	Psychologues		tous grades

LISTE DES EMPLOIS DU POLE COHESION SOCIALE
Direction des Actions Sociales de Proximité

Date CD	Affectation	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Spécialité	Grades
DIRECTION :						
Cr : 09/02/2018		Directeur	A	Attachés territoriaux ou Conseillers territoriaux socio-éducatifs		tous grades
Cr : 09/02/2018	Secrétariat	Secrétaire de Direction	C	Adjoints administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Secrétariat	Secrétaire des Actions Sociales de Proximité	C	Adjoints administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Secrétariat	Secrétaire des Actions Sociales de Proximité	C	Adjoints administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur volant départemental	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Insertion logement	Coordinateur en travail social insertion logement	A ou B	Conseillers territoriaux socio-éducatifs ou Assistants territoriaux socio-éducatifs ou Animateurs territoriaux	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Insertion logement	Chargé en insertion professionnelle Travailleurs Non Salariés (TNS)	B ou C	Animateurs territoriaux ou Assistants territoriaux socio-éducatifs ou Adjoints territoriaux d'animation	assistant de service social ou conseiller en économie sociale et familiale ou éducateur spécialisé	tous grades
Cr : 09/02/2018	Enfance Famille	Coordinateur en travail Social dédié à l'Enfance et à la Famille	A	Attachés territoriaux ou Conseillers territoriaux socio-éducatifs		tous grades
Cr : 09/02/2018		Intervenant social en commissariat et gendarmerie et Référent de l'Unité Médico-Judiciaire	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social ou éducateur spécialisé	tous grades
Cr : 09/02/2018	APA	Coordonnateur départemental dans le champ des personnes âgées et handicapées	A	Infirmiers territoriaux en soins généraux		tous grades
Cr : 09/02/2018	APA	Médecin Conseil Dépendance	A	Médecins territoriaux		tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	APA	Travailleur Médico Social auprès des personnes âgées volant départemental	A ou B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs ou Infirmiers territoriaux en soins généraux	assistant de service social ou Conseiller en Économie Sociale et familiale à défaut éducateur spécialisé	tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Cellule Information Préoccupante	Psychologue	A	Psychologues territoriaux		tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Cellule Information Préoccupante	Infirmier PMI départemental	A	Infirmiers territoriaux en soins généraux		tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Cellule Information Préoccupante	Travailleur social information préoccupante	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social ou éducateur spécialisé	tous grades
Cr : 09/02/2018	Cellule Information Préoccupante	Travailleur social information préoccupante	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social ou éducateur spécialisé	tous grades
Cr : 09/02/2018	Cellule Information Préoccupante	Travailleur social information préoccupante	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social ou éducateur spécialisé	tous grades
Cr : 09/02/2018	Cellule Information Préoccupante	Travailleur social information préoccupante	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social ou éducateur spécialisé	tous grades

Date CD	Affectation	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Spécialité	Grades
UTAS D'AUZANCES						
Cr : 09/02/2018		Chef de service d'UTAS	A	Attachés territoriaux ou Conseillers territoriaux socio-éducatifs		tous grades
Cr : 09/02/2018	Secrétariat	Assistant administratif et accueil	C	Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Secrétariat	Assistant administratif et accueil	C	Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Secrétariat	Assistant administratif et accueil	C	Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Pôle Enfance	Psychologue	A	Psychologues territoriaux		tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Pôle Enfance	Travailleur social enfance	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social ou éducateur spécialisé	tous grades
Cr : 09/02/2018	Pôle Enfance	Educateur de Jeunes Enfants	B	Éducateurs territoriaux de jeunes enfants		tous grades
Cr : 09/02/2018	Pôle Enfance/PMI	Infirmière puéricultrice PMI de secteur	A	Infirmiers territoriaux en soins généraux ou Puéricultrices territoriales		tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Pôle Enfance/PMI	Infirmière puéricultrice PMI de secteur	A	Infirmiers territoriaux en soins généraux ou Puéricultrices territoriales		tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Personnes en Perte d'Autonomie/APA	Travailleur médico social auprès des personnes âgées	A ou B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs ou Infirmiers territoriaux en soins généraux	assistant de service social ou Conseiller en Économie Sociale et familiale à défaut éducateur spécialisé	tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Personnes en Perte d'Autonomie/CLIC	Travailleur Médico Social CLIC	A ou B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs ou Infirmiers territoriaux en soins généraux	assistant de service social ou Conseiller en Économie Sociale et familiale ou Educateur spécialisé	tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Personnes en Perte d'Autonomie /Handicap	Travailleur Médico Social Handicap	A ou B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs ou Infirmiers territoriaux en soins généraux	assistant de service social ou Conseiller en Économie Sociale et familiale ou Educateur spécialisé	tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Insertion, Logement	Assistant administratif chargé du Pacte Territorial d'Insertion	C	Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Insertion, Logement	Chargé en insertion professionnelle	B ou C	Animateurs territoriaux ou Assistants territoriaux socio-éducatifs ou Adjoint territoriaux d'animation	assistant de service social ou conseiller en économie sociale et familiale ou éducateur spécialisé	tous grades

Date CD	Affectation	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Spécialité	Grades
UTAS DE BOUSSAC						
Cr : 09/02/2018		Chef de service d'UTAS	A	Attachés territoriaux ou Conseillers territoriaux socio-éducatifs		tous grades
Cr : 09/02/2018	Secrétariat	Assistant administratif et accueil	C	Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Secrétariat	Assistant administratif et accueil	C	Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Secrétariat	Assistant administratif et accueil	C	Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Secrétariat	Assistant administratif et accueil	C	Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social volant à 50 % et assistant social polyvalent de secteur à 50 %	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Pôle Enfance	Travailleur social enfance	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social ou éducateur spécialisé	tous grades
Cr : 09/02/2018	Pôle Enfance	Technicien d'Intervention Sociale et Familiale	B ou C	Moniteurs éducateurs et intervenants familiaux Agents sociaux	spécialité : Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)	tous grades
Cr : 09/02/2018	Pôle Enfance/PMI	Infirmière puéricultrice PMI de secteur	A	Infirmiers territoriaux en soins généraux ou Puéricultrices territoriales		tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Personnes en Perte d'Autonomie/APA	Travailleur médico social auprès des personnes âgées	A ou B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs ou Infirmiers territoriaux en soins généraux	assistant de service social ou Conseiller en Économie Sociale et familiale à défaut éducateur spécialisé	tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Personnes en Perte d'Autonomie/CLIC	Travailleur Médico Social CLIC	A ou B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs ou Infirmiers territoriaux en soins généraux	assistant de service social ou Conseiller en Économie Sociale et familiale ou Educateur spécialisé	tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Insertion, Logement	Chargé en insertion professionnelle	B ou C	Animateurs territoriaux ou Assistants territoriaux socio-éducatifs ou Adjoint territoriaux d'animation	assistant de service social ou conseiller en économie sociale et familiale ou éducateur spécialisé	tous grades
Cr : 09/02/2018	Accompagnement budgétaire	Conseiller en économie sociale et familiale	B	Assistants territoriaux socio-éducatifs	conseiller en économie sociale et familiale	tous grades

Date CD	Affectation	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Spécialité	Grades
	UTAS D'AUBUSSON					
Cr : 09/02/2018		Chef de service d'UTAS	A	Attachés territoriaux ou Conseillers territoriaux socio-éducatifs		tous grades
Cr : 09/02/2018	Secrétariat	Assistant administratif et accueil	C	Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Secrétariat	Assistant administratif et accueil	C	Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Secrétariat	Assistant administratif et accueil	C	Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Pôle Enfance	Psychologue	A	Psychologues territoriaux		tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Pôle Enfance	Travailleur social enfance	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social ou éducateur spécialisé	tous grades
Cr : 09/02/2018	Pôle Enfance	Technicien d'Intervention Sociale et Familiale	B ou C	Moniteurs éducateurs et intervenants familiaux Agents sociaux	spécialité : Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)	tous grades
Cr : 09/02/2018	Pôle Enfance/PMI	Infirmière puéricultrice PMI de secteur	A	Infirmiers territoriaux en soins généraux ou Puéricultrices territoriales		tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Pôle Enfance/PMI	Infirmière puéricultrice PMI volante	A	Infirmiers territoriaux en soins généraux ou Puéricultrices territoriales		tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Personnes en Perte d'Autonomie/APA	Travailleur médico social auprès des personnes âgées	A ou B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs ou Infirmiers territoriaux en soins généraux	assistant de service social ou Conseiller en Économie Sociale et familiale à défaut éducateur spécialisé	tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Personnes en Perte d'Autonomie/CLIC	Travailleur Médico Social CLIC	A ou B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs ou Infirmiers territoriaux en soins généraux	assistant de service social ou Conseiller en Économie Sociale et familiale ou Educateur spécialisé	tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Personnes en Perte d'Autonomie /Handicap	Travailleur Médico Social Handicap	A ou B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs ou Infirmiers territoriaux en soins généraux	assistant de service social ou Conseiller en Économie Sociale et familiale ou Educateur spécialisé	tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>

Date CD	Affectation	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Spécialité	Grades
Cr : 09/02/2018	Insertion, Logement	Assistant administratif chargé du Pacte Territorial d'Insertion	C	Adjoints administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Insertion, Logement	Chargé en insertion professionnelle	B ou C	Animateurs territoriaux ou Assistants territoriaux socio-éducatifs ou Adjoints territoriaux d'animation	assistant de service social ou conseiller en économie sociale et familiale ou éducateur spécialisé	tous grades
Cr : 09/02/2018	Accompagnement budgétaire	Conseiller en économie sociale et familiale	B	Assistants territoriaux socio-éducatifs	conseiller en économie sociale et familiale	tous grades
UTAS DE BOURGANEUF						
Cr : 09/02/2018		Chef de service d'UTAS	A	Attachés territoriaux ou Conseillers territoriaux socio-éducatifs		tous grades
Cr : 09/02/2018	Secrétariat	Assistant administratif et accueil	C	Adjoints administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Secrétariat	Assistant administratif et accueil	C	Adjoints administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Secrétariat	Assistant administratif et accueil	C	Adjoints administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social volant à 50 % et assistant social polyvalent de secteur à 50 %	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Pôle Enfance	Travailleur social enfance	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social ou éducateur spécialisé	tous grades
Cr : 09/02/2018	Pôle Enfance	Educateur de Jeunes Enfants	B	Éducateurs territoriaux de jeunes enfants		tous grades
Cr : 09/02/2018	Pôle Enfance/PMI	Infirmière puéricultrice PMI de secteur	A	Infirmiers territoriaux en soins généraux ou Puéricultrices territoriales		tous grades ou à défaut contractuel
Cr : 09/02/2018	Personnes en Perte d'Autonomie/APA	Travailleur médico social auprès des personnes âgées	A ou B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs ou Infirmiers territoriaux en soins généraux	assistant de service social ou Conseiller en Économie Sociale et familiale à défaut éducateur spécialisé	tous grades ou à défaut contractuel
Cr : 09/02/2018	Personnes en Perte d'Autonomie/CLIC	Travailleur Médico Social CLIC	A ou B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs ou Infirmiers territoriaux en soins généraux	assistant de service social ou Conseiller en Économie Sociale et familiale ou Educateur spécialisé	tous grades ou à défaut contractuel
Cr : 09/02/2018	Insertion, Logement	Chargé en insertion professionnelle	B ou C	Animateurs territoriaux ou Assistants territoriaux socio-éducatifs ou Adjoints territoriaux d'animation	assistant de service social ou conseiller en économie sociale et familiale ou éducateur spécialisé	tous grades
Cr : 09/02/2018	Accompagnement budgétaire	Conseiller en économie sociale et familiale	B	Assistants territoriaux socio-éducatifs	conseiller en économie sociale et familiale	tous grades

Date CD	Affectation	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Spécialité	Grades
	UTAS DE GUERET					
	UTAS DE GUERET - ANTENNE 1					
Cr : 09/02/2018		Chef de service d'UTAS	A	Attachés territoriaux ou Conseillers territoriaux socio-éducatifs		tous grades
Cr : 09/02/2018	Secrétariat	Assistant administratif et accueil	C	Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Secrétariat	Assistant administratif et accueil	C	Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Secrétariat	Assistant administratif et accueil	C	Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Pôle Enfance	Psychologue	A	Psychologues territoriaux		tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Pôle Enfance	Travailleur social enfance	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social ou éducateur spécialisé	tous grades
Cr : 09/02/2018	Pôle Enfance/PMI	Infirmière puéricultrice PMI de secteur	A	Infirmiers territoriaux en soins généraux ou Puéricultrices territoriales		tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Pôle Enfance/PMI	Infirmière puéricultrice PMI de secteur	A	Infirmiers territoriaux en soins généraux ou Puéricultrices territoriales		tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Personnes en Perte d'Autonomie/APA	Travailleur médico social auprès des personnes âgées	A ou B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs ou Infirmiers territoriaux en soins généraux	assistant de service social ou Conseiller en Économie Sociale et familiale à défaut éducateur spécialisé	tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Personnes en Perte d'Autonomie/CLIC	Travailleur Médico Social CLIC	A ou B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs ou Infirmiers territoriaux en soins généraux	assistant de service social ou Conseiller en Économie Sociale et familiale ou Educateur spécialisé	tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Insertion, Logement	Assistant administratif chargé du Pacte Territorial d'Insertion	C	Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Insertion, Logement	Chargé en insertion professionnelle	B ou C	Animateurs territoriaux ou Assistants territoriaux socio-éducatifs ou Adjoint territoriaux d'animation	assistant de service social ou conseiller en économie sociale et familiale ou éducateur spécialisé	tous grades
Cr : 09/02/2018	Accompagnement budgétaire	Conseiller en économie sociale et familiale	B	Assistants territoriaux socio-éducatifs	conseiller en économie sociale et familiale	tous grades

Date CD	Affectation	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Spécialité	Grades
	UTAS DE GUERET					
	UTAS DE GUERET - ANTENNE 2					
Cr : 09/02/2018		Chef de service d'UTAS	A	Attachés territoriaux ou Conseillers territoriaux socio-éducatifs		tous grades
Cr : 09/02/2018	Secrétariat	Assistant administratif et accueil	C	Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Secrétariat	Assistant administratif et accueil	C	Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Secrétariat	Assistant administratif et accueil	C	Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Pôle Enfance	Travailleur social enfance	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social ou éducateur spécialisé	tous grades
Cr : 09/02/2018	Pôle Enfance	Technicien d'Intervention Sociale et Familiale	B ou C	Moniteurs éducateurs et intervenants familiaux Agents sociaux	spécialité : Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)	tous grades
Cr : 09/02/2018	Pôle Enfance	Educateur de Jeunes Enfants	B	Éducateurs territoriaux de jeunes enfants		tous grades
Cr : 09/02/2018	Pôle Enfance/PMI	Infirmière puéricultrice PMI de secteur	A	Infirmiers territoriaux en soins généraux ou Puéricultrices territoriales		tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Pôle Enfance/PMI	Infirmière puéricultrice PMI volante	A	Infirmiers territoriaux en soins généraux ou Puéricultrices territoriales		tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Personnes en Perte d'Autonomie/APA	Travailleur médico social auprès des personnes âgées	A ou B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs ou Infirmiers territoriaux en soins généraux	assistant de service social ou Conseiller en Économie Sociale et familiale à défaut éducateur spécialisé	tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Personnes en Perte d'Autonomie /Handicap	Travailleur Médico Social Handicap	A ou B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs ou Infirmiers territoriaux en soins généraux	assistant de service social ou Conseiller en Économie Sociale et familiale ou Educateur spécialisé	tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Accompagnement budgétaire	Conseiller en économie sociale et familiale	B	Assistants territoriaux socio-éducatifs	conseiller en économie sociale et familiale	tous grades

Date CD	Affectation	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Spécialité	Grades
	UTAS DE LA SOUTERRAINE					
Cr : 09/02/2018		Chef de service d'UTAS	A	Attachés territoriaux ou Conseillers territoriaux socio-éducatifs		tous grades
Cr : 09/02/2018	Secrétariat	Assistant administratif et accueil	C	Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Secrétariat	Assistant administratif et accueil	C	Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Secrétariat	Assistant administratif et accueil	C	Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social volant	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Pôle Enfance	Travailleur social enfance	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social ou éducateur spécialisé	tous grades
Cr : 09/02/2018	Pôle Enfance/PMI	Infirmière puéricultrice PMI de secteur	A	Infirmiers territoriaux en soins généraux ou Puéricultrices territoriales		tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Personnes en Perte d'Autonomie/APA	Travailleur médico social auprès des personnes âgées	A ou B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs ou Infirmiers territoriaux en soins généraux	assistant de service social ou Conseiller en Économie Sociale et familiale à défaut éducateur spécialisé	tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Personnes en Perte d'Autonomie /Handicap	Travailleur Médico Social Handicap	A ou B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs ou Infirmiers territoriaux en soins généraux	assistant de service social ou Conseiller en Économie Sociale et familiale ou Educateur spécialisé	tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Personnes en Perte d'Autonomie/CLIC	Travailleur Médico Social CLIC	A ou B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs ou Infirmiers territoriaux en soins généraux	assistant de service social ou Conseiller en Économie Sociale et familiale ou Educateur spécialisé	tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>

Date CD	Affectation	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Spécialité	Grades
Cr : 09/02/2018	Insertion, Logement	Assistant administratif chargé du Pacte Territorial d'Insertion	C	Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Insertion, Logement	Chargé en insertion professionnelle	B ou C	Animateurs territoriaux ou Assistants territoriaux socio-éducatifs ou Adjoint territoriaux d'animation	assistant de service social ou conseiller en économie sociale et familiale ou éducateur spécialisé	tous grades
Cr : 09/02/2018		Adjoint au Chef de service d'UTAS	A	Attachés territoriaux ou Conseillers territoriaux socio-éducatifs		tous grades
Cr : 09/02/2018	Secrétariat	Assistant administratif et accueil	C	Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Secrétariat	Assistant administratif et accueil	C	Adjoint administratifs territoriaux		tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Polyvalence de secteur	Assistant social polyvalent de secteur	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social	tous grades
Cr : 09/02/2018	Pôle Enfance	Travailleur social enfance	B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs	assistant de service social ou éducateur spécialisé	tous grades
Cr : 09/02/2018	Pôle Enfance/PMI	Infirmière puéricultrice PMI de secteur	A	Infirmiers territoriaux en soins généraux ou Puéricultrices territoriales		tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Personnes en Perte d'Autonomie/APA	Travailleur médico social auprès des personnes âgées	A ou B	Assistants territoriaux Socio-Educatifs ou Infirmiers territoriaux en soins généraux	assistant de service social ou Conseiller en Économie Sociale et familiale à défaut éducateur spécialisé	tous grades <u>ou à défaut contractuel</u>
Cr : 09/02/2018	Accompagnement budgétaire	Conseiller en économie sociale et familiale	B	Assistants territoriaux socio-éducatifs	conseiller en économie sociale et familiale	tous grades

LISTE DES EMPLOIS DE LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)

Affectation	Date CD	Libellé de l'emploi	Cat.	Cadre d'emplois	Grades
		Directeur			
	Cr : 23/06/2008 Modif : 13/10/2015	Directeur adjoint de la MDPH	A	Attachés	tous grades
	Cr : 07 04 2014	Coordonnateur de l'équipe pluridisciplinaire	A	Médecins territoriaux Infirmiers territoriaux en soins généraux Cadres de santé paramédicaux spécialité : infirmier Conseillers territoriaux socio-éducatifs Attachés territoriaux	tous grades
	Cr : 27/06/2007 Modif : 30/06/2014	Médecin de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (Temps non complet : 24 h 30 hebdomadaires)	A	Médecins	tous grades
	Cr : 18/10/2012 Modif : 17/12/2012	Infirmier Diplômé d'Etat de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation	A	Puéricultrices ou infirmiers territoriaux en soins généraux	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Ergothérapeute	B	Techniciens paramédicaux	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	Référent d'insertion professionnelle	A ou B	Psychologues ou Animateurs	tous grades
		référent d'insertion de scolarité			
	Cr : 27/06/2007	secrétaire chargé de l'instruction administrative des dossiers avec une mission de secrétariat de direction	C	Adjoints Administratifs	tous grades
	Cr : 14/12/2018	Référent administratif RAPT (réponse accompagnée pour tous)	C	Adjoints Administratifs	tous grades
	Cr : 23/06/2008	secrétaire chargé de l'accueil et de l'instruction administrative des dossiers	C	Adjoints Administratifs	tous grades
	Cr : 19-20/12/2006	secrétaire chargé de l'accueil et de l'instruction administrative des dossiers PCH	C	Adjoints Administratifs	tous grades
	Cr : 23/06/2008	secrétaire chargé de l'instruction administrative des dossiers	C	Adjoints Administratifs	tous grades
	Cr : 23/06/2008	secrétaire chargé de l'instruction administrative des dossiers	C	Adjoints Administratifs	tous grades
	Cr : 27/06/2007	secrétaire chargé de l'instruction administrative des dossiers	C	Adjoints Administratifs	tous grades
	Cr : 23/06/2008	secrétaire chargé de l'instruction administrative des dossiers	C	Adjoints Administratifs	tous grades

**ETAT DES PERSONNELS AFFECTES AU POLE COHESION SOCIALE
au 31 12 2018**

1 - PERSONNEL PERMANENT :

GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire*	Postes pourvus		*dont temps non complet	Observations
			Titulaires	Non Titulaires		
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Directeur Général Adjoint des Services	A	1	1	0	0	
Directeur	A	3	3	0	0	
Attaché Principal	A	8	5	0	0	
Attaché	A	7	5	1	0	
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	3	3	0	0	
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	2	2	0	0	
Rédacteur	B	6	6	0	0	
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	13	13	0	0	
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	37	37	0	0	
Adjoint Administratif	C	10	7	3	0	

1 - PERSONNEL PERMANENT :

GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire*	Postes pourvus		*dont temps non complet	Observations
			Titulaires	Non Titulaires		
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur	A	1	1	0	0	
Technicien Principal de 2ème classe	B	1	1	0	0	
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	1	1	0	0	
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	1	1	0	0	
Adjoint Technique	C	1	1	0	0	
FILIERE SOCIALE						
Conseiller Supérieur Socio-Educatif	A	5	3	0	0	
Conseiller Socio-Educatif	A	2	2	0	0	
Assistant Socio-Educatif Principal spécialités :assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur spécialisé	B	49	49	0	0	
Assistant Socio-Educatif spécialités : assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur spécialisé	B	35	23	12	0	
Educateur Principal de Jeunes Enfants	B	3	2	0	0	
Moniteur Educateur et intervenant familial	B	1	1	0	0	
Agent Social principal de 1ère classe	C	1	1	0	0	
Agent Social	C	1	0	1	0	

1 - PERSONNEL PERMANENT :

GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire*	Postes pourvus		*dont temps non complet	Observations
			Titulaires	Non Titulaires		
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
Médecin hors classe	A	6	4	1	0	
Médecin de 1ère classe	A	1	1	0	0	
Sage-femme hors classe	A	1	1	0	0	
Psychologue hors classe	A	2	1	0	0	
Psychologue classe normale	A	7	3	2	1	
Puéricultrice hors classe	A	2	2	0	0	
Puéricultrice de classe supérieure	A	1	1	0	0	
Puéricultrice de classe normale	A	1	0	1	0	
Infirmier en soins généraux hors classe	A	4	4	0	0	
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A	3	2	0	0	
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	6	5	1	0	
Infirmier de classe supérieure	B	1	1	0	0	
Infirmier de classe normale	B	1	1	0	0	

1 - PERSONNEL PERMANENT :

GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire*	Postes pourvus		*dont temps non complet	Observations
			Titulaires	Non Titulaires		
FILIERE ANIMATION						
Animateur Principal de 1ère classe	B	4	3	0	0	
Animateur Principal de 2ème classe	B	1	1	0	0	
Animateur	B	3	3	0	0	
Adjoint d'animation	C	1	1	0	0	

2 - PERSONNEL NON TITULAIRE recruté au titre de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (article 3 et article 3-1) :

EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF	SECTEUR	CONTRAT Article 3 ou Article 3.1	
Ingénieur	A	1	TECH	Article 3	
Attaché	A	5	ADM	Article 3	
Technicien	B	4	TECH	Article 3	
Assistant socio éducatif spécialité : Assistant de service social Educateur spécialisé et CESF	B	3	S	Article 3	
Animateur	B	1	ANIM	Article 3	
Adjoint administratif	C	2	ADM	Article 3	
Agent social	C	1	S	Article 3	
Assistant socio éducatif spécialité : Assistant de service social Educateur spécialisé et CESF	B	5	S	Article 3-1	
Rédacteur	B	1	ADMIN	Article 3-1	
Adjoint administratif	C	3	ADM	Article 3-1	

***Légende :**

S social, **ADM** administratif, **ANIM** animation, **MS** médico-social, **MI** médicotechnique, **CULT** culturel, **TECH** technique.

3 - PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE MADAME LA PRESIDENTE DU GIP MDPH					
(Personnel Etat)	EFFECTIF	SECTEUR	CAT		
	2	Administratif	C		
	2	Social	B		

4 - PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DE MADAME LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE					
au sein de la Direction des Personnes en Perte d'Autonomie	EFFECTIF	SECTEUR			
Chargé de mission modernisation de l'aide à domicile	1	TECH			

5 - PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR MADAME LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE :						
auprès du Centre Hospitalier de Guéret :						
EMPLOIS	CAT	EFFECTIF	Titulaires	Non Titulaires	*dont temps non complet	SECTEUR
Sage Femme	A	1	0	1	0	MS

6 - PERSONNEL AFFECTE AUPRES DU GIP MDPH

GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire*	Postes pourvus		*dont temps non complet	Observations
			Titulaires	Non Titulaires		
Filière Administrative						
Directeur territorial	A	1	1	0	0	
Adjoint Administratif principal de 1ère classe	C	2	1	0	0	
Adjoint Administratif principal de 2ème classe	C	3	3	0	0	
Adjoint Administratif	C	1	1	0	0	
Filière Médico-Sociale						
Médecin Hors classe	A	1	0	1	1	
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	2	2	0	0	
Filière Médico-Technique						
Technicien paramédical de classe normale	B	1	0	1	0	
Filière Animation						
Animateur principal de 2ème classe	B	1	1	0	0	

ETAT DES PERSONNELS AFFECTES AU POLE COHESION SOCIALE
au 01 01 2019

1 - PERSONNEL PERMANENT :

GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire*	Postes pourvus		*dont temps non complet	Observations
			Titulaires	Non Titulaires		
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Directeur Général Adjoint des Services	A	1	1	0	0	
Directeur	A	3	3	0	0	
Attaché Principal	A	8	5	0	0	
Attaché	A	7	5	2	0	
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	3	3	0	0	
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	2	2	0	0	
Rédacteur	B	6	6	0	0	
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	14	13	0	0	
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	36	36	0	0	
Adjoint Administratif	C	10	7	3	0	

1 - PERSONNEL PERMANENT :

GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire*	Postes pourvus		*dont temps non complet	Observations
			Titulaires	Non Titulaires		
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur	A	1	1	0	0	
Technicien Principal de 2ème classe	B	1	1	0	0	
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	1	1	0	0	
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	1	1	0	0	
Adjoint Technique	C	1	1	0	0	
FILIERE SOCIALE						
Conseiller Supérieur Socio-Educatif	A	5	3	0	0	
Conseiller Socio-Educatif	A	2	2	0	0	
Assistant Socio-Educatif Principal spécialités : assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur spécialisé	B	49	49	0	0	
Assistant Socio-Educatif spécialités : assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur spécialisé	B	35	23	11	0	
Educateur Principal de Jeunes Enfants	B	3	2	0	0	
Moniteur Educateur et intervenant familial	B	1	1	0	0	
Agent Social principal de 1ère classe	C	1	1	0	0	
Agent Social	C	1	0	1	0	

1 - PERSONNEL PERMANENT :

GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire*	Postes pourvus		*dont temps non complet	Observations
			Titulaires	Non Titulaires		
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
Médecin hors classe	A	6	4	1	0	
Médecin de 1ère classe	A	1	1	0	0	
Sage-femme hors classe	A	1	1	0	0	
Psychologue hors classe	A	2	2	0	0	
Psychologue classe normale	A	7	3	2	1	
Puéricultrice hors classe	A	2	2	0	0	
Puéricultrice de classe supérieure	A	1	1	0	0	
Puéricultrice de classe normale	A	1	0	1	0	
Infirmier en soins généraux hors classe	A	4	4	0	0	
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A	3	2	0	0	
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	6	5	1	0	
Infirmier de classe supérieure	B	1	1	0	0	
Infirmier de classe normale	B	1	1	0	0	

1 - PERSONNEL PERMANENT :

GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire*	Postes pourvus		*dont temps non complet	Observations
			Titulaires	Non Titulaires		
FILIERE ANIMATION						
Animateur Principal de 1ère classe	B	4	3	0	0	
Animateur Principal de 2ème classe	B	1	1	0	0	
Animateur	B	3	3	0	0	
Adjoint d'animation	C	1	1	0	0	

2 - PERSONNEL NON TITULAIRE recruté au titre de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (article 3 et article 3-1) :

EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF	SECTEUR	CONTRAT Article 3 ou Article 3.1	
Ingénieur	A	1	TECH	Article 3	
Attaché	A	5	ADM	Article 3	
Technicien	B	4	TECH	Article 3	
Assistant socio éducatif spécialité : Assistant de service social Educateur spécialisé et CESF	B	3	S	Article 3	
Animateur	B	1	ANIM	Article 3	
Adjoint administratif	C	2	ADM	Article 3	
Agent social	C	1	S	Article 3	
Assistant socio éducatif spécialité : Assistant de service social Educateur spécialisé et CESF	B	5	S	Article 3-1	
Rédacteur	B	1	ADMIN	Article 3-1	
Adjoint administratif	C	3	ADM	Article 3-1	

***Légende :**

S social, **ADM** administratif, **ANIM** animation, **MS** médico-social, **MI** médicotechnique, **CULT** culturel, **TECH** technique.

3 - PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE MADAME LA PRESIDENTE DU GIP MDPH					
(Personnel Etat)	EFFECTIF	SECTEUR	CAT		
	2	Administratif	C		
	2	Social	B		

4 - PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DE MADAME LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE					
au sein de la Direction des Personnes en Perte d'Autonomie	EFFECTIF	SECTEUR			
Chargé de mission modernisation de l'aide à domicile	1	TECH			

5 - PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR MADAME LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE :						
auprès du Centre Hospitalier de Guéret :						
EMPLOIS	CAT	EFFECTIF	Titulaires	Non Titulaires	*dont temps non complet	SECTEUR
Sage Femme	A	1	0	1	0	MS

6 - PERSONNEL AFFECTE AUPRES DU GIP MDPH

GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire*	Postes pourvus		*dont temps non complet	Observations
			Titulaires	Non Titulaires		
Filière Administrative						
Directeur territorial	A	1	1	0	0	
Adjoint Administratif principal de 1ère classe	C	2	1	0	0	
Adjoint Administratif principal de 2ème classe	C	3	3	0	0	
Adjoint Administratif	C	1	1	0	0	
Filière Médico-Sociale						
Médecin Hors classe	A	1	0	1	1	
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	2	2	0	0	
Filière Médico-Technique						
Technicien paramédical de classe normale	B	1	0	1	0	
Filière Animation						
Animateur principal de 2ème classe	B	1	1	0	0	

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/1/9 DOSSIER N°3207	CD-ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL ET FINANCES
--	--

Origine :	Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines
-----------	---

ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL

I. RÉSUMÉ

Sur proposition du Comité d'Action Sociale (CAS), le Conseil Départemental offre à ses agents plusieurs prestations individuelles dont le montant et les modalités d'octroi sont basées sur les prestations interministérielles d'action sociale servies aux agents de l'État.

II. OBJET DU RAPPORT

Conformément à la Circulaire ministérielle du 26 décembre 2018 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune, le barème des prestations sociales 2019 a été revalorisé. Ainsi les prestations versées par le Conseil Départemental pourraient être revalorisées selon le même calcul et conformément au barème tel qu'il figure en annexe.

Par ailleurs, le service qui gère les prestations d'action sociale a préparé un projet de Règlement départemental des prestations d'action sociale. Ce livret, annexé au présent rapport, regroupe toutes les prestations servies par la Collectivité et détaille, pour chacune d'elle, les modalités et les conditions d'octroi. Il servira de base de travail pour le Comité d'Action Sociale qui pourrait être amené à examiner les possibilités d'évolution de certaines de ces prestations

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous propose :

- d'approuver la revalorisation du barème 2019 des prestations d'action sociale en faveur des agents de la Collectivité calquée sur le barème des prestations interministérielles d'action sociale,
- d'autoriser la diffusion du règlement départemental des prestations d'action sociale, tel qu'annexé.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS
--

BAREMES 2019
- prestations sociales -

SUBVENTIONS POUR LES SEJOURS D'ENFANTS

PRESTATIONS		Quotient familial	
		de 0 à 588	de 589 à 905
Centre de vacances avec hébergement	< à 13 ans	7,50 €/jour	4,37 €/jour
	de 13 à 18 ans	11,35 €/jour	8,24 €/jour
Centre de loisirs sans hébergement	Journée complète	5,41 €	2,90 €
	Demi-journée	2,73 €	1,45 €
Séjours en centres familiaux de vacances agréés et gîtes de France	Pension complète	7,89 €/jour	4,60 €/jour
	Autres formules	7,50 €/jour	4,31 €/jour
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	Séjours de 21 jours consécutifs	77,72 €	43,39 €
	Séjours < à 21 et ≥ 5 jours	3,70 €/jour	2,06 €/jour
Séjours linguistiques (limité à 21 jours/an)	< à 13 ans	7,50 €/jour	4,38 €/jour
	de 13 à 18 ans	11,36 €/jour	8,27 €/jour

SUBVENTION POUR GARDE D'ENFANTS

		Quotient familial < 905
Prestation pour garde de jeunes enfants	du 4 ^{ème} mois au 1 ^{er} jour du mois civil des 3 ans	3,10 €/jour

AIDES AUX ENFANTS HANDICAPES

		Sans condition de ressources
Allocation aux parents d'enfants handicapés	< 20 ans	163,42 €/mois
Allocation spéciale enfant handicapé ou infirme poursuivant des études ou en apprentissage	de 20 à 27 ans	127,93 €/mois
Participation aux frais de séjour en centre de vacances spécialisés pour handicapés (limité à 45 jour/an)	/	21,40 €/jour

AIDE A LA FAMILLE

		Sans condition de ressources
Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant (limité à 35 jours/an)	/	23,36 €/jour

↳ **Calcul du quotient familial mensuel :**

$$QFM = \frac{\text{Revenu annuel fiscal BRUT 2017 (N - 2)}}{12} + \frac{\text{Allocations familiales perçues en décembre 2018 (N - 1)}}{\text{Nombre de part}^*}$$

* 1 part pour chaque membre de la famille + 1 part et demie pour les charges du foyer (+ une part supplémentaire pour les personnes isolées ou pour les familles ayant un enfant handicapé).



RÈGLEMENT
DÉPARTEMENTAL
DES PRESTATIONS
D'ACTION
SOCIALE



I – LES BÉNÉFICIAIRES	P4/5
II – PRESTATIONS SOCIALES LIÉES A L'ENFANT	P6
1. Dispositions communes	P7
a. Délai de présentation de la demande	P7
b. Conditions de ressources	P7
c. Constitution du dossier	P7
d. Procédure d'attribution	P7
2. Les différentes prestations	P8
a. Garde de Jeunes Enfants	P8
b. Séjours en Centre de Vacances avec Hébergement	P9
c. Séjours en centre de Loisirs sans Hébergement	P10
d. Séjours en Centre Familiaux de Vacances Agréés et Gîtes de France	P11
e. Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	P12
f. Séjours Linguistiques	P13
g. Mesures concernant les enfants handicapés	P14
(1) Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans	P15
(2) Allocation spéciale enfant handicapé ou infirme poursuivant des études ou en apprentissage	P15
(3) Participation aux frais de séjours en centre de vacances spécialisé pour handicapés	P16
h. Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	P17
i. Arbre de Noël	P18
III – PRÊTS ET SECOURS	P20
1. Prêt social et secours	P21
2. Prêt « compensation salariale »	P22
IV – PRÊTS VÉHICULE	P24/25

V – AIDE A LA MUTUELLE SANTE ET A LA PRÉVOYANCE	P26/27
VI – CHÉQUIERS CADEAU POUR LES MÉDAILLES DU TRAVAIL	P28/29
VII – CHÉQUIERS CADEAU POUR LES DÉPARTS À LA RETRAITE	P30/31
VIII – LES CHÈQUES VACANCES	P32
1. Conditions d'ouverture des droits	P33
2. Constitution du Dossier	P34
3. Procédure d'Attribution	P34
4. Cas Particuliers	P34
IX – LES TITRES REPAS	P36
1. Les Bénéficiaires	P37
2. Nombre de Titres Repas	P37
3. La Valeur Faciale	P37
4. Modalités d'acquisition	P37
5. Modalités de distribution	P38
6. Modalités de régularisation	P38
7. Modalités de résiliation de l'autorisation de prélèvement	P39
X - ANNEXES	P40
1. Annexe 1 : Chèques vacances	P41
2. Annexe 2 : Chèques vacances pour agent reconnu travailleur handicapé	P42

Les prestations d'action sociale sont des prestations à caractère facultatif dont l'attribution et les modalités de versement sont déterminées par l'autorité délibérante.

Sur proposition du Comité d'action sociale, le Département de la Creuse propose différents types d'aides :

- Subventions pour les séjours d'enfants (centre de vacances avec hébergement, centre de loisirs sans hébergement, séjours en centres familiaux de vacances agréés et gîtes de France, séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif et séjours linguistiques),
- Subventions pour la garde de jeunes enfants,
- Aides aux enfants handicapés (allocation aux parents d'enfants handicapés, allocation spéciale enfant handicapé ou infirme poursuivant des études ou en apprentissage, participation aux frais de séjours en centre de vacances spécialisés pour handicapés),
- Aide à la famille (allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant),
- Arbre de Noël,
- Chèques vacances,
- Titre repas,
- Secours et Prêts
- Prêts véhicules,
- Aide à la mutuelle santé et à la prévoyance,
- Chèques cadeaux pour les médaillés du Travail,
- Chèques cadeaux pour les départs à la retraite.

Les différents montants relatifs aux prestations, aux plafonds ou au quotient familial mentionnés dans ce règlement sont susceptibles d'être revus lors de la parution annuelle de la circulaire relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune ou par décision de la collectivité.



I. LES BÉNÉFICIAIRES

Sous certaines conditions propres à chaque dispositif, peuvent bénéficier du dispositif :

- Les agents titulaires ou stagiaires,
- Les agents non titulaires (sauf prêts),
- Les agents d'autres collectivités mis à disposition du Conseil Départemental, sous réserve qu'ils aient choisi nos prestations plutôt que celles versées dans leur administration d'origine (sauf chèques vacances),
- Les personnels des collèges titulaires et non titulaires rémunérés par la Collectivité (sauf titres repas et prêts pour les non titulaires),
- Les assistants familiaux (sauf titre repas et prêts pour les personnels en CDD),
- Les personnels du Conseil Départemental mis à disposition du Syndicat Mixte du Conservatoire Emile GOUE, du Syndicat International de la Tapisserie et de l'Art Tissé, de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, le Syndicat Mixte d'Études pour la Gestion des Déchets Ménagers, sous réserves qu'ils ne bénéficient pas de prestations analogues dans leur administration de mise à disposition.
- Les Personnels de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (uniquement titres repas),
- Les Ouvriers d'État des Parcs et Ateliers du Parc Départemental (uniquement titres repas, arbre de Noël et aide à la mutuelle santé et à la prévoyance),
- Les contractuels de droit privé : emploi d'avenir, apprenti ... (sauf prêts),
- Les personnels du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (sauf titres repas, aide à la mutuelle santé et à la prévoyance et prêts et secours),
- Les personnels de l'Association de Développement et de Réservation Touristique (uniquement titres repas et arbre de Noël),
- Emplois civiques, stagiaires scolaires, apprentis (uniquement titres repas).

Sont exclus des bénéficiaires, les agents en disponibilité, en congé parental, en détachement.

Les prestations versées aux agents du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours, de la MDPH, du Conservatoire Emile GOUE, du Syndicat International de la Tapisserie et de l'Art Tissé, du Syndicat Mixte d'Études pour la Gestion des Déchets Ménagers et de l'ADRT Creuse Tourisme sont refacturées.



II. PRESTATIONS SOCIALES LIÉES À L'ENFANT



1. Dispositions communes

a. Délai de présentation de la demande

La demande doit être déposée au cours de la période de douze mois qui suit le fait générateur de la prestation.

En cas de départ de la collectivité, ce délai se verra réduit à 3 mois.

b. Conditions de ressources

Le versement des différentes prestations d'action sociale liées à l'enfant est soumis à conditions de ressources : calcul du quotient familial mensuel, à l'exception de la prestation d'allocation aux parents d'enfants handicapés et de l'allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant.

Ce calcul est effectué à partir du revenu annuel fiscal brut figurant sur l'avis d'imposition N-2 (pour une prestation de 2018, avis d'imposition sur le revenu de 2016), du montant des allocations familiales versées en décembre N-1 et du nombre de parts (1 part pour chaque membre de la famille + 1 part et demie pour les charges du foyer + 1 part supplémentaire pour les personnes isolées ou pour les familles ayant un enfant handicapé). Pour la prestation Garde de Jeunes Enfants, la demi-part supplémentaire, correspondant à l'enfant né dans l'année pour lequel est versée la prestation, est rajoutée au calcul.

Si le demandeur présente trois avis d'imposition ou de non-imposition au titre de l'année n-2 du fait de son mariage ou de la conclusion d'un pacte civil de solidarité, son revenu fiscal résultera de l'addition des revenus portés sur les trois avis d'imposition.

Si le demandeur vit en concubinage, il est procédé à l'addition de leurs deux revenus fiscaux, sur la base de leurs deux avis d'impôt ou de non-imposition.

Lorsque le demandeur était, au cours de l'année n-2, rattaché au foyer fiscal de ses parents, un revenu fiscal sera reconstitué, en prenant en compte les revenus déclarés en son nom sur la déclaration de revenus de ses parents.

Dans le cadre d'un premier emploi, sans revenus déclarés auparavant même sur l'avis d'imposition des parents, une attestation sur l'honneur sera demandée pour justifier l'absence de ressources au préalable.

c. Constitution dossier

- L'agent remplissant les conditions d'attribution de la prestation renseigne le formulaire disponible sur intranet ou sur demande auprès du service social.
- La demande de l'agent doit être accompagnée de toutes les pièces demandées.
- Le dossier doit être transmis au service social par courrier ou par voie électronique.

d. Procédure d'attribution

Les prestations concernent chacun des enfants à la charge effective et permanente de l'agent à la date de la demande au sens des prestations familiales (CAF ou MSA) ou livret de famille ou décision de justice.

À réception des documents constitutifs du dossier, le service social instruit la demande.

Si les conditions d'attribution ne sont pas respectées, un courrier est adressé à l'intéressé indiquant les motifs du rejet.

2. Les différentes prestations

a. Garde de Jeunes Enfants

La prestation est versée à l'agent sous réserve de la présentation d'une attestation indiquant que le conjoint ne perçoit pas cette aide de son employeur.



La prestation est versée pour les modes de garde suivants :

- Assistante maternelle agréée,
- Structure d'accueil agréée : crèche collective, crèche familiale, mini-crèche, crèche parentale, jardin d'enfants et halte-garderie.

Elle est versée à partir du quatrième mois de l'enfant et jusqu'au premier jour du mois civil des 3 ans. Il n'est servi qu'une seule prestation par enfant. Elle est attribuée quel que soit le nombre quotidien d'heures de garde.

L'attribution de la prestation est soumise aux conditions de ressources définies par le quotient familial (limité à 905 euros).

Le montant de la subvention ne peut dépasser les dépenses réelles engagées.

Les pièces à fournir sont :

- Pour la constitution initiale du dossier, la demande de prestation dûment renseignée, une photocopie du livret de famille ou de la décision de justice confiant la garde de l'enfant, un relevé d'identité bancaire et une attestation de non subvention de l'employeur du conjoint.
- Pour chaque versement de la prestation, le justificatif de la PAJE délivré par la CAF pour l'accueil chez une assistante familiale (bulletin de paie) ou la facture de la crèche. Ces pièces doivent faire apparaître la dénomination de la structure d'accueil ou l'identité de l'assistante maternelle, le nombre de jours de garde, le prix de journée ou la mention d'un montant forfaitaire et la somme versée par la famille.
- Chaque année, l'avis d'imposition N-2 et le justificatif de versement des allocations familiales de décembre N-1, le contrat annuel de la crèche.

b. Séjours en centre de vacances avec hébergement

Cette prestation est destinée à prendre en charge une partie des frais de séjour des enfants d'agents en centres de vacances avec hébergement hors du domicile familial, à l'occasion des vacances scolaires ou de leurs loisirs, des enfants âgés de plus de quatre ans.

Les centres de vacances considérés, quelle qu'en soit la dénomination – colonies de vacances, centres de vacances maternels, centres de vacances collectifs pour adolescents, centres sportifs de vacances, camps d'organisation de jeunesse, etc. – doivent avoir reçu un agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) ou de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).



L'attribution de la prestation est soumise aux conditions suivantes :

- Conditions de ressources définies par le quotient familial (limité à 905 euros). Deux tranches se distinguent (de 0 à 588 euros et de 589 à 905 euros) avec des taux différents.
- La prestation est servie au titre de chacun des enfants à charge du bénéficiaire, âgé de quatre ans à moins de dix-huit ans au premier jour du séjour.
- Le taux de la prestation est différent selon que l'enfant est âgé de moins de treize ans ou de plus de treize ans.
- La prestation est servie dans la limite de quarante-cinq jours par an.

Le montant de la subvention ne peut dépasser les dépenses réelles engagées.

Les pièces à fournir sont :

- La demande de prestation dûment renseignée,
- Une copie du livret de famille ou de la décision de justice confiant la garde de l'enfant,
- Un relevé d'identité bancaire,
- L'avis d'imposition N-2 et le justificatif de versement des allocations familiales de décembre N-1
- Une attestation de non subvention de l'employeur du conjoint
- Copie des factures détaillées ou attestations pour chaque enfant portant cachet et signature du Directeur de l'organisme de vacances mentionnant :
 - o le nom, prénom de l'enfant concerné,
 - o le numéro d'agrément,
 - o le lieu du séjour,
 - o la date et la durée du séjour,
 - o le prix réellement payé par la famille exclusivement pour le ou les enfants (tout bon CAF et/ou toute autre subvention déduits).

c. Séjours en Centre de Loisirs sans Hébergement

Cette prestation est destinée à prendre en charge une partie des frais de séjour des enfants d'agents en centres de loisirs sans hébergement.



Les centres de loisirs sans hébergement sont des lieux d'accueil recevant les enfants à la journée à l'occasion des congés scolaires et des temps de loisirs. Ils présentent un choix d'activités diverses et ne sont pas spécialisés pour l'exercice d'une activité unique à titre permanent.

La garderie soir ou matin ne fait pas partie du dispositif.

Le montant de la subvention ne peut dépasser les dépenses réelles engagées et ne prend pas en charge le montant des repas.

L'attribution de la prestation est soumise aux conditions suivantes :

- Conditions de ressources définies par le quotient familial (limité à 905 euros). Deux tranches se distinguent (de 0 à 588 euros et de 589 à 905 euros) avec des taux différents,
- La prestation est servie au titre de chacun des enfants à charge, âgé de moins de dix-huit ans au premier jour du séjour,
- La prestation est versée sans limitation du nombre de journées ou de demi-journées,
- Les séjours en centres de loisirs considérés doivent avoir reçu un agrément de la DDCS ou de la DDCSPP.

Les pièces à fournir sont :

- La demande de prestation dûment renseignée,
- Une copie du livret de famille ou de la décision de justice confiant la garde de l'enfant,
- Un relevé d'identité bancaire,
- L'avis d'imposition N-2 et le justificatif de versement des allocations familiales de décembre N-1,
- Une attestation de non subvention de l'employeur du conjoint,
- Copie des factures détaillées ou attestations pour chaque enfant portant cachet et signature du Directeur de l'organisme mentionnant :
 - o le nom, prénom de l'enfant concerné,
 - o le numéro d'agrément,
 - o la date et la durée du séjour (nombre de jours ou de demi-journées précis),
 - o le prix réellement payé par la famille exclusivement pour le ou les enfants (tout bon CAF et/ou toute autre subvention déduits).

d. Séjours en Centres familiaux de vacances agréés et Gîtes de France

Les établissements concernés sont :

- Les maisons familiales de vacances agréées par le ministre chargé des Solidarités et de la santé,
- Les villages familiaux de vacances agréés par le ministre chargé du tourisme (y compris les villages de toiles et les formules « mobil home » s'il s'agit d'équipements relevant d'un Village familial de vacances),
- Les établissements agréés par la Fédération des gîtes de France (gîtes ruraux, gîtes d'étapes ou de groupe, gîtes d'enfants, etc.).



Peut y ouvrir droit, dans la limite de 45 jours par an, chacun des enfants à charge de l'agent, âgés de moins de 18 ans ayant effectué le séjour avec ses parents. Cette limite est portée à 20 ans pour les enfants handicapés.

Lorsque la formule utilisée (location notamment) ne fait pas apparaître un prix de journée individuel, la prestation est servie pour chacun des enfants, quel que soit le nombre de personnes présentes, dans la limite de la somme globalement dépensée.

L'attribution de la prestation est soumise aux conditions suivantes :

- Conditions de ressources définies par le quotient familial (limité à 905 euros). Deux tranches se distinguent (de 0 à 588 euros et de 589 à 905 euros) avec des taux différents,

Les pièces à fournir sont :

- La demande de prestation dûment renseignée,
- Une copie du livret de famille ou d'une décision de justice confiant la garde de l'enfant,
- Un relevé d'identité bancaire,
- L'avis d'imposition N-2 et le justificatif de versement des allocations familiales de décembre N-1,
- Une attestation de non subvention de l'employeur du conjoint,
- Copie des factures détaillées ou attestations portant cachet et signature du Directeur de l'organisme de vacances mentionnant :
 - o le nombre de personnes concernées,
 - o le numéro d'agrément,
 - o le lieu du séjour,
 - o la date et la durée du séjour,
 - o le prix réellement payé par la famille exclusivement pour le ou les enfants (tout bon CAF et/ou toute autre subvention déduits).

e. Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif

Cette prestation est destinée à prendre en charge une partie des frais de séjours mis en œuvre dans le cadre du système éducatif (classes culturelles transplantées, classes de l'environnement, classes de patrimoine ou séjours effectués lors d'échanges pédagogiques...).



Ces séjours s'adressent aux élèves de l'enseignement pré-élémentaire, élémentaire ou de l'éducation spécialisée et aux élèves de l'enseignement secondaire, et ont lieu tout ou partie en période scolaire.

Ils ont pour caractéristique de concerner la classe entière ou des groupes de niveau homogène, l'enseignement des disciplines fondamentales continuant à être assuré.

Les sorties et voyages collectifs d'élèves dont la durée est inférieure à cinq jours sur le temps scolaire sont exclus du dispositif.

L'attribution de la prestation est soumise aux conditions suivantes :

- Conditions de ressources définies par le quotient familial (limité à 905 euros). Deux tranches se distinguent (de 0 à 588 euros et de 589 à 905 euros) avec des taux différents,
- La prestation est servie pour chacun des enfants à la charge des bénéficiaires, âgé de moins de dix-huit ans au début de l'année scolaire,
- Le séjour peut avoir lieu en France ou à l'étranger,
- L'enfant peut effectuer un séjour par année scolaire,
- La durée du séjour ouvrant droit à la prestation est fixée à cinq jours minimum et vingt et un jours maximum par enfant,
- La prestation est versée pour la totalité du séjour que celui-ci ait lieu en tout ou partie pendant le temps scolaire.

Le montant de la subvention ne peut dépasser les dépenses réelles engagées.

Les pièces à fournir sont :

- La demande de prestation dûment renseignée,
- Une copie du livret de famille ou d'une décision de justice confiant la garde de l'enfant,
- Un relevé d'identité bancaire,
- L'avis d'imposition N-2 et le justificatif de versement des allocations familiales de décembre N-1,
- Une attestation de non subvention de l'employeur du conjoint,
- Copie des factures détaillées ou attestations pour chaque enfant portant cachet et signature du Directeur de l'établissement scolaire mentionnant :
 - o le nom, prénom de l'enfant concerné,
 - o le lieu du séjour,
 - o la date et la durée du séjour,
 - o le prix réellement payé par la famille exclusivement pour le ou les enfants (tout bon CAF et/ou toute autre subvention déduits).

f. Séjours Linguistiques

Cette prestation est destinée à prendre en charge une partie des frais engagés par les agents pour leurs enfants effectuant à l'étranger un séjour culturel et de loisirs.



Les activités proposées au cours d'un tel séjour peuvent présenter une dominante linguistique, éducative ou sportive, les mineurs étant généralement hébergés au sein d'une famille hôte : séjours de découverte linguistique et culturelle mis en œuvre pendant ou hors vacances scolaires par les établissements d'enseignement dans le cadre des appariements d'établissements scolaires. L'appariement, homologué par le ministère de l'éducation nationale, institue une relation permanente entre deux établissements scolaires, l'un français et l'autre étranger.

L'attribution de la prestation est soumise aux conditions suivantes :

- Conditions de ressources définies par le quotient familial (limité à 905 euros). Deux tranches se distinguent (de 0 à 588 euros et de 589 à 905 euros) avec des taux différents,
- La prestation est servie au titre de chacun des enfants à charge du bénéficiaire, âgés de moins de dix-huit ans au premier jour du séjour,
- Le nombre total de journées subventionnées ne peut excéder vingt et un jours par an.

Les pièces à fournir sont :

- La demande de prestation dûment renseignée,
- Une copie du livret de famille ou d'une décision de justice confiant la garde de l'enfant,
- Un relevé d'identité bancaire,
- L'avis d'imposition N-2 et le justificatif de versement des allocations familiales de décembre N-1,
- Une attestation de non subvention de l'employeur du conjoint,
- Copie des factures détaillées ou attestations pour chaque enfant portant cachet et signature du Directeur de l'établissement scolaire mentionnant :
 - o le nom, prénom de l'enfant concerné,
 - o le lieu du séjour,
 - o la date et la durée du séjour,
 - o la mention « échange ou séjour linguistique »,
 - o le prix réellement payé par la famille exclusivement pour le ou les enfants (tout bon CAF et/ou toute autre subvention déduits).

g. Mesures concernant les enfants handicapés

Cette prestation est versée aux personnels énumérés au titre I – 1 dont l'enfant est handicapé à partir du premier jour du septième mois de contrat dans la collectivité.

Aucune condition d'indice ou de ressources n'est requise pour les prestations servies au titre des enfants handicapés.



L'attribution de la prestation est soumise aux conditions suivantes :

- Enfants qui, eu égard à leur taux d'incapacité (50% au moins) ouvrent droit à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).
- Enfants reconnus handicapés par la MDPH (quel que soit le taux) concernant la prestation « participation aux frais de séjour en centre de vacances spécialisés pour handicapés ».

Les pièces à fournir sont :

- La demande de prestation dûment renseignée,
- Une copie du livret de famille ou de la décision de justice confiant la garde de l'enfant,
- Un relevé d'identité bancaire,
- Une attestation de non subvention de l'employeur du conjoint,
- Une copie de la notification de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées attribuant à la famille l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH),
- Notification de la reconnaissance d'enfant handicapé (MDPH) pour la prestation « participation aux frais de séjour en centre de vacances spécialisés pour handicapés »,
- Au mois de janvier, copie des versements de l'AEEH de l'année N-1.

(1) Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans

Cette prestation est accordée au titre des enfants handicapés âgés de moins de vingt ans.

La prestation est versée dans tous les cas où les parents perçoivent l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé. Le versement de la prestation est subordonné au paiement des mensualités de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, notamment celles qui sont globalement liquidées en fin d'année scolaire au titre des enfants placés en internat en cas de retour au foyer.

Le nombre de mensualités versées au titre de la prestation est donc égal à celui versé au titre de l'allocation d'éducation spéciale.

Il est précisé que la perte d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé entraîne la perte de l'allocation facultative.

Elle est donc versée dès lors que l'enfant remplit les conditions d'attribution et notamment à l'agent fonctionnaire dont le conjoint reste au foyer pour assurer la garde de l'enfant.

La prestation n'est pas servie dans le cas unique où l'enfant est placé en internat permanent (c'est-à-dire y compris les week-ends et les vacances scolaires) dans un établissement spécialisé avec prise en charge intégrale (c'est-à-dire la prise en charge des soins, des frais de scolarité et des frais d'internat) par l'Etat, l'assurance maladie ou l'aide sociale. Dans ce cadre et afin d'éviter de demander un éventuel remboursement des prestations, l'assistante sociale en charge du personnel s'assurera auprès des agents de la présence de leur enfant au domicile une fois par an.

L'allocation n'est pas cumulable avec les prestations légales suivantes :

- L'allocation compensatrice prévue par l'article 39 de la loi 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées,
- L'allocation aux adultes handicapés,
- L'allocation différentielle servie au titre des droits acquis (majoration pour tierce personne prévue à l'article 59 de la loi du 30 juin 1975 susvisée). La prestation est versée mensuellement et est servie jusqu'à l'expiration du mois au cours duquel l'enfant atteint ses 20 ans.

(2) Allocation spéciale enfant handicapé ou infirme poursuivant des études ou en apprentissage

Cette prestation vise à faciliter l'intégration sociale des enfants d'agents du Conseil Départemental, handicapés ou atteints d'une maladie chronique. L'allocation est versée au titre des enfants âgés de plus de 20 ans et de moins de 27 ans ayant ouvert droit aux prestations familiales.

En cas de maladie chronique ou d'infirmité constitutive de handicap (reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), la prestation est attribuée si les jeunes adultes ne bénéficient, ni de l'allocation aux adultes handicapés ni de l'allocation compensatrice.

Les enfants concernés doivent justifier de la qualité d'étudiant, d'apprenti ou de stagiaire au titre de la formation professionnelle.

L'allocation est versée au cours des mois de vacances scolaires et pendant le mois complet où l'enfant atteint ses 27 ans.

(3) Participation aux frais de séjours en centre de vacances spécialisé pour handicapés

Cette allocation est accordée au titre des enfants handicapés séjournant dans les centres de vacances agréés spécialisés relevant d'organismes à but non lucratif ou de collectivités publiques.

La prestation est servie quel que soit l'âge des enfants – ceux-ci peuvent être majeurs – sous réserve que les séjours ne soient pas pris en charge intégralement par d'autres organismes.

Dans le cas d'une prise en charge partielle, le montant de la subvention ne pourra dépasser le montant des dépenses supportées par la famille.

La durée du séjour pris en charge ne peut excéder 45 jours par an.

h. Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant

Cette prestation prend en charge une partie des frais de séjour de vos enfants de moins de 5 ans si vous devez effectuer un séjour en maison de repos ou de convalescence prescrit par un médecin.

L'attribution de la prestation est soumise aux conditions suivantes :

- Le séjour doit être médicalement prescrit,
- Il doit avoir lieu dans un établissement agréé par la sécurité sociale,
- L'enfant doit être âgé de moins de cinq ans au premier jour du séjour (l'agent peut être accompagné de plusieurs de ses enfants de moins de cinq ans : dans ce cas, la prestation est accordée au titre de chacun d'eux),
- La durée de la prise en charge ne peut dépasser trente-cinq jours par an,
- Aucune condition de ressource n'est exigée.



Le montant de la subvention ne peut dépasser les dépenses réelles engagées.

Les pièces à fournir sont :

- Une attestation faisant apparaître que l'établissement est agréé par la sécurité sociale, que l'enfant a été pensionnaire de l'établissement pendant le séjour de l'agent, la durée exacte de présence de l'enfant et le prix journalier payé au titre de l'hébergement de l'enfant.

i. Arbre de Noël

Chaque enfant du personnel âgé de moins de 11 ans peut bénéficier d'un chèque cadeau d'une valeur de 35 €.

Une fête est organisée généralement le mercredi avant les vacances scolaires de fin d'année.



Une campagne de recensement des agents bénéficiaires est lancée en principe à la fin de l'été. Un coupon réponse est à retourner impérativement à la DRH pour pouvoir bénéficier de ces prestations (chèque cadeau et/ou spectacle).



III.

PRÊTS ET SECOURS



1. Prêt social et secours

Le règlement intérieur du Comité d'Action Sociale du Conseil Départemental a prévu dans son article 26, la tenue d'une commission consultative concernant l'attribution des prêts et secours d'urgence relative aux agents en situation financière difficile.

Ces dispositions ne sont pas soumises à conditions de ressources. L'assistante sociale en charge du personnel présente les dossiers des agents aux membres de la commission des prêts et secours qui se réunit en moyenne une fois par mois.

La commission, composée d'un élu et deux représentants du personnel, octroie des prêts sans intérêts (3000€ maximum) et des secours (d'un montant de 400€ en moyenne) sur rapport circonstancié de l'assistante sociale.

Elle est saisie d'un dossier dans le strict respect des règles de confidentialité y compris par rapport à l'identité du bénéficiaire (anonymat).

Les prêts sont remboursables en 48 mensualités maximum directement prélevées sur le salaire de l'agent bénéficiaire.

2. Prêt « compensation salariale »

Conditions d'attribution :

Ces prêts sont destinés aux agents subissant une diminution temporaire de salaire (demi-traitement) due à la maladie, à savoir :

- Les agents en attente des décisions du comité médical ou de la commission de réforme sur l'octroi d'un Congé Longue Maladie, Longue Durée ou d'un congé de Grave Maladie,
- Les assistants familiaux, après la mise en place d'une indemnité d'attente et en attente du versement du salaire correspondant au placement d'enfants en cours de mois ou lorsque le nombre d'enfants augmente.

L'assistante sociale du personnel a la charge de constituer le dossier et de le présenter en urgence à la présidente de la commission des prêts et secours.

Modalités de remboursement :

- L'agent s'engage à rembourser le prêt accordé par le biais d'un prélèvement unique sur son salaire dès la régularisation de sa situation administrative.
- Dans l'hypothèse où la décision du Comité Médical est défavorable, le prêt « compensation salariale » peut, à la demande de l'agent, être transformé en un prêt classique avec un remboursement échelonné.

IV. PRÊTS VÉHICULE



Les prêts véhicules d'un montant maximum de 3050 € (2% d'intérêt) sont réservés aux agents qui effectuent plus de 2000 kms par an (pour une première demande et 4000 kms pour les suivantes) dans le cadre de leur déplacements professionnels avec leur véhicule personnel.

Les pièces à fournir sont :

- L'agent adresse un courrier à la collectivité accompagné d'un devis pour le véhicule et précisant le montant et la durée souhaités.

La demande est examinée par la Commission Permanente.

Un contrat de prêt avec tableau d'amortissement est alors adressé à l'agent. Le remboursement s'effectue par prélèvements sur le salaire (maximum 48 mensualités).



V.
AIDE À LA
MUTUELLE
SANTÉ ET À LA
PRÉVOYANCE



Il s'agit d'une **aide d'un montant maximal de 20 € brut pour la santé et de 10 € brut pour la prévoyance** qui est versée sur le salaire de chaque agent qui a souscrit à un contrat LABELLISE de mutuelle santé et/ou de prévoyance.

Ces contrats et règlements « labellisés » sont répertoriés sur une liste publiée par le ministère des collectivités territoriales et régulièrement actualisée (voir le site <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/protection-sociale-complementaire>).

A réception du formulaire de demande, le prestataire du contrat doit donner confirmation de la labellisation de celui-ci et l'aide est versée sur le bulletin de salaire de l'agent le mois suivant (avec effet rétroactif à la date de l'adhésion ou de la date d'arrivée dans la collectivité).

Une attestation d'adhésion devra être fournie chaque année pour continuer à bénéficier de la prestation.

Le montant de la subvention ne peut dépasser les dépenses réelles engagées.



VI.
CHÉQUIER
CADEAU POUR
LES MÉDAILLES
DU TRAVAIL



Pour tous les agents qui remplissent les conditions d'ancienneté au sein de notre collectivité, la Direction des ressources humaines renseigne un mémoire de proposition pour l'attribution de la médaille d'honneur départementale qu'elle transmet à la Préfecture pour la promotion du 1er janvier et/ou du 14 juillet de chaque année.

Chaque récipiendaire est ensuite personnellement informé et se voit proposer la remise de cette médaille (lors d'une cérémonie ou en retrait direct auprès du Service Communication Interne) accompagné s'il le souhaite d'un chéquier cadeau.

Cette médaille comporte trois échelons qui ne peuvent être obtenus que successivement :

- L'échelon argent, pouvant être décerné après 20 ans de service ; bon d'achat de 60 €
- L'échelon vermeil, pouvant être décerné après 30 ans de service ; bon d'achat de 80 €
- L'échelon or, pouvant être décerné après 35 ans de service ; bon d'achat de 100 €.



VII.
CHÉQUIER
CADEAU POUR
LES DÉPARTS À
LA RETRAITE



Tous les agents de la collectivité qui partent à la retraite peuvent bénéficier d'un appui logistique pour organiser leur pot de départ à la retraite (nécessaire pour organiser un pot pour 20 convives : 4 bouteilles de vin pétillant, 1 bouteille de jus de fruit, 20 gobelets, 20 serviettes, 1 nappe, 80 diminutions : 40 salées et 40 sucrées).

Aucune démarche à faire, les services de la DRH proposent systématiquement cet appui logistique aux agents en partance !

→ Chaque retraité peut également bénéficier d'un chéquier cadeau d'une valeur de 130 euros.



VIII. LES CHÈQUES VACANCES



C'est une prestation qui permet de préparer son budget vacances ou de financer un large éventail d'activités sportives, culturelles et de loisirs.

Le chèque-vacances, attribué aux agents de la collectivité sous certaines conditions, est un titre nominatif qui peut être remis à des prestataires de services agréés. Le bénéficiaire de ce titre de paiement peut ainsi régler certaines dépenses effectuées sur le territoire national pour ses vacances (frais de transports, d'hébergement, de repas, d'activités de loisirs).

Il repose sur une épargne de l'agent abondée d'une participation de l'employeur.

1. Conditions d'ouverture des droits

Conditions de ressources :

Le bénéfice du chèque-vacances est soumis à condition de ressources : niveau du revenu fiscal de référence (RFR) du foyer fiscal auquel appartient le demandeur, (pour l'année n-2 pour une demande effectuée en année n), qui varie selon la composition dudit foyer fiscal (nombre de parts fiscales figurant sur l'avis d'imposition).

Si le demandeur présente trois avis d'imposition ou de non-imposition au titre de l'année n-2 du fait de son mariage ou de la conclusion d'un pacte civil de solidarité, son revenu fiscal résultera de l'addition des RFR portés sur les trois avis d'imposition sur les revenus.

Si le demandeur vit en concubinage, il est procédé à l'addition des revenus fiscaux de référence, sur la base de leur deux avis d'impôt ou de non-imposition.

Lorsque le demandeur était, au cours de l'année n-2, rattaché au foyer fiscal de ses parents, un revenu fiscal de référence est reconstitué, en prenant en compte les revenus déclarés en son nom sur la déclaration de revenus de ses parents.

Dans le cadre d'un premier emploi, sans revenus déclarés auparavant même sur l'avis d'imposition des parents, une attestation sur l'honneur sera demandée pour justifier l'absence de ressources au préalable.

Conditions relatives à la durée et à la bonification de l'épargne :

Le taux de la bonification versée par la collectivité est modulé en fonction du revenu fiscal de référence n-2 et du nombre de parts de son foyer fiscal en année n-2. Le bénéficiaire choisit :

- son montant mensuel d'épargne : entre 28,04 € et 235,00 € (*)
- sa durée d'épargne : de quatre à douze mois.

Les agents handicapés, en activité, remplissant les conditions d'attribution de la prestation, bénéficient d'une majoration à hauteur de 30% de la bonification versée par le Conseil Départemental (*).

(*) Se reporter aux annexes 1 et 2

Autres conditions :

- Le montant de l'épargne est plafonné à 1 000,00 €.
- Le dispositif est limité à une seule demande par an et par agent. L'année de référence est celle qui figure sur l'accusé réception de la demande.

2. Constitution du dossier

- L'agent remplissant les conditions d'attribution de la prestation chèque-vacances renseigne le formulaire disponible sur intranet ou sur demande auprès du service social.
- La demande de l'agent doit être accompagnée de la photocopie de toutes les pages de l'avis d'imposition sur le revenu de l'année n-2 ainsi que toutes les pages de l'avis d'imposition du conjoint si vie maritale et éventuellement de la reconnaissance de travailleur handicapé.
- Le dossier doit être retourné AVANT LE 15 DU MOIS (pour que l'épargne puisse débuter le mois suivant) par courrier ou par voie électronique.

3. Procédure d'attribution

- A réception des documents constitutifs du dossier, le service social instruit la demande et en accuse réception. Si le dossier est complet, l'accusé de réception est accompagné de l'autorisation de prélèvement reprenant les choix de l'agent (montant de l'épargne et durée) ; dans le cas contraire, des pièces complémentaires sont demandées. Si les conditions d'attribution ne sont pas respectées, les motifs du rejet de la demande sont précisés.
- L'autorisation de prélèvement devra être retournée par courrier uniquement dûment signée et complétée au service social avant le 25 du mois.
- A réception, le service social assure la mise en place des opérations mensuelles de prélèvement. Le montant et la durée de l'épargne ne pourront plus être modifiés.
- A échéance, le service social procède à la commande des chèques-vacances qui seront remis à l'agent contre signature, le mois qui suit la fin de la durée d'épargne.

4. Cas particuliers

INTERRUPTION DU PLAN D'ÉPARGNE :

- Si le bénéficiaire justifie qu'il ne peut plus supporter les prélèvements par suite d'un événement inopiné, générateur de difficultés importantes (maladie grave, événements familiaux...), il conserve alors le bénéfice des chèques-vacances (épargne et bonification) et obtient des titres au prorata de l'épargne constituée (sous réserve d'avoir effectué quatre mois minimum d'épargne).
- Il en sera de même si l'agent quitte la collectivité et sous réserve de totaliser au minimum quatre mois d'épargne.

ANNULATION DU PLAN D'ÉPARGNE :

- Le bénéficiaire peut, sur demande motivée accompagnée d'une attestation sur l'honneur, obtenir l'annulation de son plan d'épargne. Il obtient alors le remboursement, sous forme monétaire, de son épargne préalable.

ASSISTANTS FAMILIAUX :

- Pour les assistants familiaux, des mesures spécifiques sont prévues en cas de rupture de contrat. Elles sont précisées sur l'autorisation de prélèvement.

VALIDITÉ DES CHÈQUES VACANCES :

- La date limite de validité des chèques-vacances est fixée au 31 décembre de la deuxième année civile suivant la date d'émission (*) : les titres non utilisés au cours de cette période pourront être échangés dans les trois mois suivant le terme de la période d'utilisation contre des chèques d'un même montant (des frais de dossiers sont prévus par l'ANCV).
- Ils sont utilisés par le bénéficiaire ou les personnes fiscalement à sa charge.

() Ainsi un chèque-vacances émis en 2018 est valable jusqu'au 31 décembre 2020.*

IX.
LES TITRES
REPAS



1. Les bénéficiaires

Tout agent titulaire ou non titulaire qui travaille hors de son domicile et sur un site où il n'existe pas de lieu de restauration a la possibilité d'acquérir un titre restaurant par repas compris dans ses horaires de travail journaliers.

2. Nombre de Titres Repas

Le nombre de titres repas attribué est fonction du pourcentage du taux d'emploi de l'agent.

Calculé sur la base de 204 titres repas attribués pour un agent qui travaille à temps complet sur une année, la quotité mensuelle sera la suivante :

- 17 titres repas pour un agent à temps complet,
- 15 titres repas pour un agent à 90 %,
- 14 titres repas pour un agent à 80 %,
- 12 titres repas pour un agent à 70 %,
- 10 titres repas pour un agent à 60 %,
- 9 titres repas pour un agent à 50 %...

Pour les services civiques, le nombre de titres repas varie en fonction du nombre de jours de travail réellement effectués.

3. La Valeur faciale

Chaque titre repas a une valeur faciale de 5 euros dont 3 euros sont pris en charge par la collectivité et 2 euros restant à la charge de l'agent.

Pour les services civiques, la valeur faciale est de 5,33 € à la charge unique de la collectivité.

4. Modalités d'acquisition

Les modalités d'acquisition des titres repas dépendent de la situation administrative de l'agent.

Paiement par prélèvement sur le salaire pour les agents titulaires ou non titulaires :

- Une autorisation de prélèvement doit être retournée auprès du service gestionnaire avant le 15 du mois pour un effet le mois suivant. Un formulaire intitulé « autorisation de prélèvement sur salaire pour l'acquisition de titres-restaurant » est disponible sur Intranet,
- L'agent s'engage alors à bénéficier des titres-restaurant chaque mois jusqu'à la fin de son contrat s'il est non titulaire.

Paiement par chèque bancaire ou en liquide auprès du Régisseur pour les stagiaires scolaires recevant une indemnité, les emplois saisonniers et les agents mis à disposition. Cette opération doit être renouvelée tous les mois.

Attention, dans les deux cas, aucun effet « rétroactif » ne sera effectué.

Les titres repas dus au titre du premier mois de travail, pour les agents titulaires ou non titulaires qui arrivent dans la collectivité et qui demandent à bénéficier du dispositif, peuvent également être servis en régie contre un paiement en chèque bancaire ou en liquide.

5. Modalités de distribution

Les titres-restaurant sont distribués dans les services, à la fin de chaque mois, sous la forme d'un chéquier nominatif ou retirés auprès du service social sous forme non nominative pour les paiements par chèque bancaire ou en liquide (stagiaires scolaires, apprentis, emplois saisonniers, agents mis à disposition, premier mois de travail).

6. Modalités de régularisation

Une régularisation intervient afin de déduire un titre-restaurant par jour d'absence.

Sont déduits :

- Chaque jour d'absence pour les motifs suivants* :
 - o Absence pour participation aux organismes statutaires des organismes mutualistes, des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales, des commissions d'agrément en matière d'adoption,
 - o Congés (formation professionnelle, parental ...)
 - o Absence dans le cadre des événements familiaux ou concernant la famille,
 - o Absence liée à des engagements politiques,
 - o Absence pour participation aux jurys d'assises,
 - o Absence pour déménagement,
 - o Absence pour mission de sapeur-pompier volontaire,
 - o Absence exceptionnelle accordée par l'exécutif,
 - o Absence pour mission de formateur CNFPT ou autre organisme (mission rémunérée),
 - o Absence pour service non fait (grève),
 - o Absence pour maladie ordinaire, CLM, CLD, Grave Maladie, Accident de service ou de travail, Accident de trajet, Maladie Professionnelle,
 - o Absence pour participation à un jury d'examen ou de concours (mission indemnisée et à la demande de l'agent).
- Chaque jour d'absence pour formation ou congrès si l'organisme prestataire prend en charge le repas.
- Chaque jour où une demande de remboursement du repas a été faite dans le cadre d'un déplacement professionnel.
- Chaque événement professionnel où le repas est pris en charge par la collectivité (journée des cadres, journée des retraites...).

Une seule absence en demi-journée n'entraîne pas de déduction.

Deux demi-journées d'absence (quel que soit le motif dès lors qu'il entre dans le cadre de la liste ci-dessus) entraînent le retrait d'un titre.

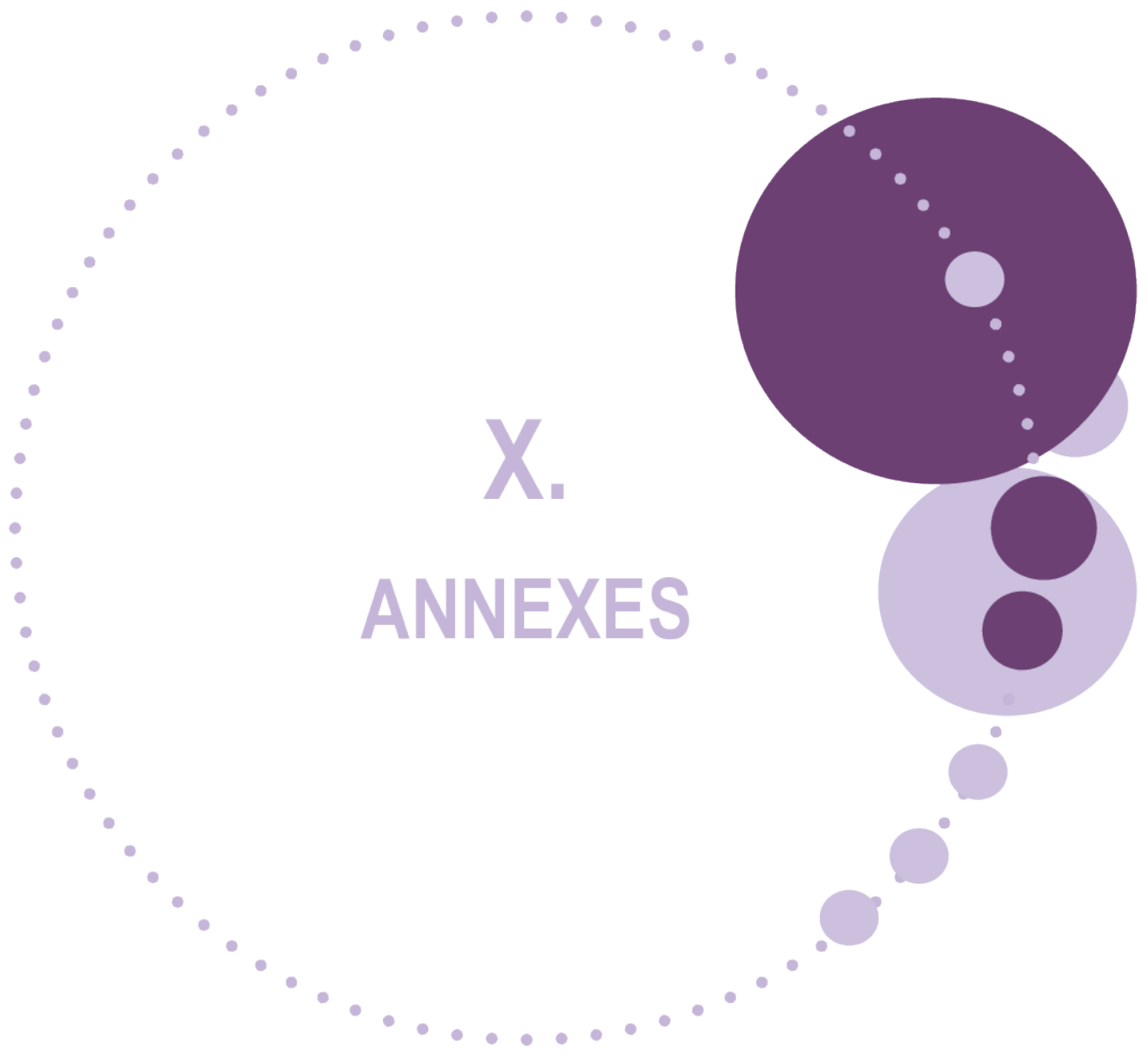
Les congés annuels et les RTT ont déjà été déduits en journée complète dans le calcul des droits annuels et ne font pas l'objet d'une nouvelle déduction (exemple : un agent à temps complet qui prend 3 semaines de congés annuels au mois d'août aura ses 17 titres à la fin du mois).

*cf. protocole sur l'organisation et les conditions de travail au Conseil Général de la Creuse.

7. Modalités de résiliation de l'autorisation de prélèvement

La demande doit être retournée auprès du service gestionnaire avant le 15 du mois pour un effet le mois suivant. Un formulaire intitulé « demande de résiliation (prélèvement sur salaire pour l'acquisition de titres-restaurant) » est disponible sur Intranet.

En cas de résiliation, aucun effet rétroactif ne sera effectué.



X.

ANNEXES

Annexe 1 : Chèques vacances

- 1 Se reporter au tableau correspondant à votre bonification : **20 % (A)** ou **30 % (B)**
- 2 Choisir le montant mensuel que vous souhaitez épargner (1) > visualiser les bonifications correspondantes (2)
- 3 Choisir la durée de votre épargne (entre 4 et 12 mois) (3) > vérifier que l'épargne totale n'excède pas 1 000 euros et calculer le montant total en chèques-vacances que vous recevrez (4)
- 4 Compléter un formulaire de demande de chèques-vacances (téléchargeable dans l'intranet : Ressources humaines - L'action sociale - Les chèques vacances) et l'adresser au Service social accompagné des pièces justificatives.

2^{ème} étape :
Comment
choisir mon
épargne
mensuelle ?

Bonification 20% (A)				Bonification 30% (B)			
Mon épargne mensuelle (1)	Participation du CD (2)	Valeur en chèque vacances (3)	Valeur totale (4)	Mon épargne mensuelle (1)	Participation du CD (2)	Valeur en chèque vacances (3)	Valeur totale (4)
33.30	6.70	40	76.70	30.80	9.20	40	79.20
41.60	8.40	50	90.00	38.50	11.50	50	90.00
60.00	10.00	60	100.00	46.20	13.80	60	100.00
66.30	11.70	70	108.00	53.80	16.20	70	108.00
66.60	13.40	80	106.60	61.50	18.50	80	106.60
75.00	15.00	90	90.00	69.20	20.80	90	90.00
83.30	16.70	100	100.00	76.90	23.10	100	100.00
91.60	18.40	110	110.00	84.60	25.40	110	110.00
100.00	20.00	120	120.00	92.30	27.70	120	120.00
108.30	21.70	130	130.00	100.00	30.00	130	130.00
116.60	23.40	140	140.00	107.70	32.30	140	140.00
125.00	25.00	150	150.00	115.40	34.60	150	150.00
133.30	26.70	160	160.00	123.10	36.90	160	160.00
141.60	28.40	170	170.00	130.80	39.20	170	170.00
150.00	30.00	180	180.00	138.50	41.50	180	180.00
158.30	31.70	190	190.00	146.20	43.80	190	190.00
166.60	33.40	200	200.00	153.80	46.20	200	200.00
175.00	35.00	210	210.00	161.50	48.50	210	210.00
183.30	36.70	220	220.00	169.20	50.80	220	220.00
191.60	38.40	230	230.00	176.90	53.10	230	230.00
200.00	40.00	240	240.00	184.60	55.40	240	240.00
208.30	41.70	250	250.00	192.30	57.70	250	250.00
216.60	43.40	260	260.00	200.00	60.00	260	260.00
225.00	45.00	270	270.00	207.70	62.30	270	270.00
233.30	46.70	280	280.00	215.40	64.60	280	280.00
241.60	48.40	290	290.00	223.10	66.90	290	290.00
250.00	50.00	300	300.00	230.80	69.20	300	300.00
-	-	-	-	238.50	71.50	310	310.00
-	-	-	-	246.20	73.80	320	320.00

1^{ère} étape :
puis-je
bénéficier des
chèques
vacances ?

- 1 Consulter votre avis d'impôt sur les revenus de l'année N - 2 (ainsi que celui de votre conjoint si vie maritale) puis noter :
 - le RFR ou Revenu Fiscal de Référence (correspondant à la ligne 25 de l'avis d'impôt)
 - le nombre de part fiscale
- 2 Se reporter au tableau ci-dessous afin de vérifier si vous pouvez y prétendre et pour connaître votre taux de bonification :

	MONTANT DU RFR (ou Revenu Fiscal de Référence)		
	Jusqu'à	de	
1.00	19 871.00	19 872.00	26 712.00
1.25	22 716.00	22 717.00	28 888.00
1.50	25 561.00	25 562.00	33 061.00
2.00	31 251.00	31 252.00	39 412.00
2.50	36 641.00	36 642.00	45 762.00
3.00	42 632.00	42 633.00	52 112.00
3.50	48 322.00	48 323.00	58 463.00
4.00	54 012.00	54 012.00	64 813.00
0.25	2 845.00	2 819.00	3 175.00
par part supplémentaire	30%		20%

Vous pouvez bénéficier de chèques vacances, voici quelques règles à respecter lors de votre demande :

- > Libre choix du montant de l'épargne (entre 30€ et 250 € par mois)
- > Libre choix de la durée de l'épargne (de 4 à 12 mois)
- > Plafonnement du montant de l'épargne à 1 000€ par an et par agent
- > Limitation du dispositif à une demande par an et par agent

Vous êtes reconnu travailleur handicapé, vous pouvez bénéficier d'une majoration de la bonification accordée par la collectivité. Pour en savoir plus, contactez le service social.

Annexe 2 : Chèques vacances pour agent reconnu travailleur handicapé

1 Se reporter au tableau correspondant à votre bonification : **20 % (A)** ou **30 % (B)**

2 Choisir le montant mensuel que vous souhaitez épargner (1) > visualiser les bonifications correspondantes (2)

3 Choisir la durée de votre épargne (entre 4 et 12 mois) (3) > vérifier que l'épargne totale n'excède pas 1 000 euros et calculer le montant total en chèques-vacances que vous recevrez (4)

4 Compléter un formulaire de demande de chèques-vacances (téléchargeable dans l'intranet : Ressources humaines - L'action sociale - Les chèques vacances) et l'adresser au Service social accompagné des pièces justificatives.

2^{ème} étape :
Comment
choisir mon
épargne
mensuelle ?

1^{ère} étape :
puis-je
bénéficier des
chèques
vacances ?

1 Consulter votre avis d'impôt sur les revenus de l'année N - 2 (ainsi que celui de votre conjoint si vie maritale) puis noter :

- le RFR ou Revenu Fiscal de Référence (correspondant à la ligne 25 de l'avis d'impôt)
- le nombre de part fiscale

2 Se reporter au tableau ci-dessous afin de vérifier si vous pouvez y prétendre et pour connaître votre taux de bonification :

	MONTANT DU RFR (ou Revenu Fiscal de Référence)	
	Jusqu'à	à
1,00	19 871,00	26 712,00
1,25	22 716,00	29 886,00
1,50	25 561,00	33 061,00
2,00	31 251,00	39 412,00
2,50	36 941,00	45 762,00
3,00	42 632,00	52 112,00
3,50	48 322,00	58 463,00
4,00	54 012,00	64 813,00
0,25	2 845,00	3 175,00

par part supplémentaire

Taux de bonification

Vous pouvez bénéficier de chèques vacances, voici quelques règles à respecter lors de votre demande :

- > **Libre choix du montant de l'épargne** (entre 30€ et 250 € par mois)
- > **Libre choix de la durée** de l'épargne (de 4 à 12 mois)
- > **Plafonnement** du montant de l'épargne à **1 000€ par an** et par **agent**
- > Limitation du dispositif à **une demande par an** et par **agent**

Bonification 30% (B)

Mon épargne mensuelle (1)	Participation majorée du CD (2)	Valeur en chèques vacances	Nombre de mois (3)	Valeur totale (4)
28,04	11,96	40	X
35,05	14,95	50	X
42,06	17,94	60	X
48,94	21,06	70	X
55,95	24,05	80	X
62,96	27,04	90	X
69,97	30,03	100	X
76,98	33,02	110	X
83,99	36,01	120	X
91,00	39,00	130	X
98,01	41,99	140	X
105,02	44,98	150	X
112,03	47,97	160	X
119,04	50,96	170	X
126,05	53,95	180	X
133,06	56,94	190	X
139,94	60,06	200	X
146,95	63,05	210	X
153,96	66,04	220	X
160,97	69,03	230	X
167,98	72,02	240	X
174,99	75,01	250	X
182,00	78,00	260	X
189,01	80,99	270	X
196,02	83,98	280	X
203,03	86,97	290	X
210,03	89,96	300	X
217,05	92,95	310	X
224,06	95,94	320	X

Bonification 20% (A)

Mon épargne mensuelle (1)	Participation majorée du CD (2)	Valeur en chèques vacances	Nombre de mois (3)	Valeur totale (4)
31,29	8,71	40	X
39,08	10,92	50	X
47,00	13,00	60	X
54,79	15,21	70	X
62,58	17,42	80	X
70,50	19,50	90	X
78,29	21,71	100	X
86,08	23,92	110	X
94,00	26,00	120	X
101,79	28,21	130	X
109,58	30,42	140	X
117,50	32,50	150	X
125,29	34,71	160	X
133,08	36,92	170	X
141,00	39,00	180	X
148,79	41,21	190	X
156,58	43,42	200	X
164,50	45,50	210	X
172,29	47,71	220	X
180,08	49,92	230	X
188,00	52,00	240	X
195,79	54,21	250	X
203,58	56,42	260	X
211,50	58,50	270	X
219,23	60,71	280	X
227,08	62,92	290	X
235,00	65,00	300	X
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-

RAPPEL / Cette brochure s'adresse aux seuls agents reconnus travailleurs handicapés

la CREUSE le Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
PÔLE VIE AU TRAVAIL - SERVICE SOCIAL

RÉDACTION ET MISE EN FORME : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - CELLULE COMMUNICATION INTERNE
CRÉDIT PHOTO : COMMUNICATION EXTERNE
IMPRESSION : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE - SERVICE DE LA REPROGRAPHIE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/1/10 DOSSIER N°3221	CD-ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL ET FINANCES
---	--

Origine :	Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines
-----------	---

PERSONNEL DEPARTEMENTAL - BUDGET 2019

I. RÉSUMÉ

Ce rapport vise à présenter le budget consacré aux dépenses de personnel, c'est-à-dire au financement de la ressource humaine de la collectivité et de sa politique d'action sociale en faveur de ses agents.

II. OBJET DU RAPPORT

Le budget proposé pour 2019 est détaillé ci-après. L'ensemble des postes figurant au tableau des emplois sont budgétisés.

A - LES DEPENSES

La prévision de dépenses s'élève à **43 160 000 €**.

Elle concerne les dépenses liées :

- aux rémunérations et charges de personnel ;
- à la formation et aux déplacements professionnels ;
- à la communication interne ;
- à l'activité du pôle vie au travail : action sociale, médecine préventive, prévention et sécurité au travail ;
- à la contribution du Département à différents fonds et dépenses diverses ;
- au fonctionnement de l'assemblée départementale.

a – Rémunérations et charges de personnel :

L'estimation est réalisée à partir de l'inscription au budget primitif 2018 (42 350 000 €) à laquelle a été ajoutée :

- l'impact de la mise en œuvre du protocole de Modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (reclassements, transfert primes/points) : 340 000 €,
- les effets mécaniques du Glissement-Vieillesse-Technicité : 270 000 €,
- une provision pour créations d'emplois : 200 000€.

Ces propositions portent à **1,91 %** l'augmentation du budget 2019 par rapport au budget 2018.

b – Formation et frais de déplacement :

Le budget afférant à la formation (**180 000 €**) et aux frais de déplacement (**300 000 €**) reste stable notamment grâce à la dématérialisation des frais de déplacement qui permet une meilleure maîtrise financière.

c – Communication interne :

Le budget affecté à la cellule communication interne, notamment pour l'organisation des journées d'accueil des nouveaux arrivants, de l'arbre de Noël en faveur des enfants du personnel et des cérémonies à l'occasion de la remise des médailles s'établit à **65 000 €**.

d – Vie au travail :

Le budget de fonctionnement du pôle Vie au travail est stable par rapport à 2018. Globalement il s'établit à **1 378 680 €** qui sont ainsi répartis :

- Action sociale : **1 000 180 €** (compensés par une recette de 454 500 € représentée essentiellement par la participation des agents aux titres repas et aux chèques vacances),
- Prévention : **19 000 €**,
- Médecine préventive : **13 500 €**,
- Logistique : **346 000 €**.

En investissement, le budget a été reconduit à l'identique, à hauteur de 122 000 € (35 000 € pour les prêts sociaux et 87 000 € pour l'Appui logistique) avec une recette attendue de 21 000 €.

e – Différents fonds et dépenses diverses :

Ces dépenses concernent notamment :

- la participation du Département au remboursement des charges de personnels mis à sa disposition : **101 500 €** ;
- la contribution de la collectivité au fonds de compensation du supplément familial de traitement : **47 000 €** ;
- la prime pour l'assurance sur les risques statutaires du personnel : **303 000 €** ;
- les frais liés aux publications et insertions pour le recrutement des personnels ainsi que les participations dues aux Centres de Gestion pour l'organisation de concours : **40 000 €** ;
- les gratifications versées aux stagiaires scolaires : **40 000 €**.

f – Fonctionnement de l'Assemblée Départementale :

Les dépenses inscrites concernant ce point s'élèvent à **1 065 300 €**.

Elles traitent des indemnités de fonction aux membres de l'Assemblée Départementale, de la contribution de la collectivité à la Caisse des Dépôts et Consignations pour le versement de la retraite aux anciens membres de l'Assemblée ainsi que des indemnités dues à la sténographe à l'occasion des réunions plénières.

B - LES RECETTES

Les recettes s'élèvent à **2 218 700 €** pour 2019 et concernent :

a - Recettes directes :

Les structures ou organismes extérieurs (MDPH, Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental Emile Goué, Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse, Groupement de Coopération Sanitaire – Service Inter-établissements Creusois) procèdent au remboursement des salaires et charges des personnels que la collectivité met à leur disposition -**1 906 300 €**-.

Remboursera également l'Agence Départementale d'Ingénierie de la Creuse dans l'attente du recrutement en direct de ses agents -**75 000 €**-.

Les remboursements par l'assurance ou le recouvrement URSSAF pour les agents non titulaires et divers produits -**175 900 €**-.

b - Compensations :

Certains emplois de la collectivité bénéficient de compensations financières dans le cadre de programmes spécifiques :

- les emplois co-financés par le Fonds Social Européen -**100 000 €**-,
- les emplois co-financés par l'Agence Nationale de l'Habitat -**150 000 €**-,
- les emplois ouverts dans le cadre de programmes sociaux -**10 000 €**-,
- les emplois d'avenir et CAE -**20 000 €**-.

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous invite à me donner acte de la communication de ces informations.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/1/11 DOSSIER N°3249	CD-ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL ET FINANCES
---	--

Origine :	Direction Générale des Services/Direction des Finances et Budget
-----------	--

SERVICES GENERAUX (FONCTION 0) - BUDGET 2019

I. RÉSUMÉ

Vous êtes invités à examiner les propositions relevant de la fonction 0 "Services Généraux".

II. OBJET DU RAPPORT

Cette fonction regroupe, en sous-fonction 02, l'administration générale de la collectivité pour sa partie non ventilable dans les autres fonctions individualisées, détaillée en "personnel" et "autres moyens".

Les dépenses d'investissement sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE 900	B.P. 2018	B.P. 2019
Frais d'études bâtiments	103 000 €	83 000 €
Etudes informatiques	33 000 €	28 000 €
Frais d'insertion marchés publics	30 000 €	30 000 €
Acquisition logiciels	346 440 €	378 120 €
Matériel de transport	174 000 €	150 000 €
Matériel informatique	337 500 €	212 000 €
Matériel de bureau	57 000 €	57 000 €
Autres matériels dont acquisition extincteurs et bornes de rechargement véhicules électriques	95 000 €	81 000 €
Matériel téléphonie et matériel réseaux	33 000 €	15 000 €
Travaux précablage informatique	20 000 €	31 000 €
Travaux bâtiments administratifs :	358 700 €	430 000 €
<i>Travaux bâtiment 4 place Louis Lacrocq (Hôtel du Département)</i>	<i>235 700 €</i>	<i>195 000 €</i>
<i>Travaux immeuble 12 avenue Pierre Leroux</i>	<i>40 000 €</i>	<i>85 000 €</i>
<i>Travaux signalétique des bâtiments</i>	<i>5 000 €</i>	<i>5 000 €</i>
<i>Travaux bâtiment 8 rue Ingres</i>	<i>10 000 €</i>	<i>10 000 €</i>
<i>Travaux immeuble 5 rue Alexandre Guillon</i>	<i>5 000 €</i>	<i>5 000 €</i>
<i>Travaux 7 avenue de Laure</i>	<i>3 000 €</i>	-
<i>Travaux 2 et 4 rue Ferragüe</i>	-	<i>60 000 €</i>
<i>Travaux d'amélioration et de sécurité</i>	<i>5 000 €</i>	<i>10 000 €</i>
<i>Remise en état des chaufferies</i>	<i>45 000 €</i>	<i>60 000 €</i>
<i>Avances forfaitaires</i>	<i>10 000 €</i>	-
TOTAL	1 587 640 €	1 495 120 €

- Au titre des études, il est proposé une enveloppe de 83 000 € pour les missions suivantes :
 - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage suite au renouvellement du contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments départementaux (5 000 €),
 - Assistance d'un Architecte en Chef des Monuments Historiques pour la mise en accessibilité de l'Hôtel du Département (15 000 €) et pour le remplacement des menuiseries extérieures de la salle de l'assemblée plénière (10 000 €),
 - Maîtrise d'œuvre pour la réfection de la couverture de l'aile Est de l'Hôtel du Département -partie DRH- (5 000 €),
 - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de divers bâtiments (8 000 €),
 - Etude de programmation participative pour l'aménagement de l'ancienne caserne de gendarmerie sise 18 rue Marc Purat à Guéret ,pour y installer une "Maison des Services" (30 000 €),
 - Maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité des bâtiments sis 12 et 14 avenue Pierre Leroux à Guéret -regroupement en un seul ERP- (10 000 €).

- Concernant les travaux, il est proposé d'inscrire :
 - dans la continuité de l'acquisition de véhicules électriques décidée par l'Assemblée, 46 000 € pour l'installation de 3 bornes de rechargement de véhicules électriques réparties sur le territoire.
 - *8 rue Ingres à Guéret (DISC)* : 10 000 € pour la mise en sûreté du bâtiment avec la pose d'un portail ou la réparation de la barrière du parking réservé au personnel.
 - *12 avenue Pierre Leroux à Guéret (Transports Régionaux, Direction de l'Education, Cellule Habitat, salles de formation)* : 5 000 € destinés à des travaux divers et 80 000 € pour des travaux de mise en accessibilité.
 - *4 place Louis Lacrocq à Guéret (Hôtel du Département)* : 195 000 € pour :
 - l'opération de réfection de la couverture de l'aile Est (partie DRH) dans laquelle des fuites sont constatées depuis plusieurs années (105 000 €),
 - une opération de remplacement des menuiseries extérieures de la salle de l'assemblée plénière (80 000 €),
 - des travaux divers (10 000 €).
 - *5 rue Alexandre Guillon à Guéret* : 5 000 € pour des travaux divers.
 - *2 et 4 rue Ferragüe à Guéret (DAG)* : 60 000 € pour des travaux de réfection de la cheminée et de la couverture.

S'agissant des recettes, 10 000 € sont estimés au titre de la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie.

Sur la fonction 0, figurent également en recette des crédits TEPCV à hauteur de 600 000 € correspondant au solde du financement de l'action "subvention mobilité" et de l'action "subvention restructuration du foyer d'Arfeuille-Châtain".

En fonctionnement, il est proposé une enveloppe de 243 000 € pour couvrir les dépenses de combustibles, d'énergie et d'entretien des bâtiments relevant de la fonction 0.

La sous-fonction 02 reprend les dépenses de l'Assemblée, les dépenses d'information, communication, publicité, ainsi que l'ensemble des frais de fonctionnement des services (dépenses informatiques, frais d'affranchissement, frais d'assurances, fournitures de petit équipement, fournitures administratives, frais d'habillement, maintenances diverses, annonces et insertions, documentation...) et l'ensemble de l'action sociale. Il convient également, à fins de régularisation, d'effectuer l'annulation de titres relatifs aux exercices 2006 et 2007 émis auprès d'une collectivité pour un montant total de 1 062 €.

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Investissement 900	1 495 120 €	610 000 €
Fonctionnement 930	13 004 051 €	831 350 €

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous invite à débattre des propositions contenues dans le présent rapport, sachant que les inscriptions budgétaires font l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/1/12 DOSSIER N°3236	CD-ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL ET FINANCES
---	--

Origine :	Direction Générale des Services/Direction des Finances et Budget
-----------	--

SECURITE (FONCTION 1) - BUDGET 2019

I. RÉSUMÉ

Je vous invite à débattre des propositions de crédits concernant la fonction 1 "Sécurité".

II. OBJET DU RAPPORT

La fonction 1 concerne notamment la participation au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du concours financier, voté par le Département, pour le fonctionnement du S.D.I.S. depuis 2011.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
FONCTIONNEMENT	5 600 000 € + 200 000 € except.	5 700 000 €	5 800 000 €	5 900 000 €	5 900 000 €	6 000 000 €	5 900 000 €	6 000 000 €
INVESTISSEMENT	-	-	-	-	-	-	350 000 €	550 000 €
	+ 11,54 %	+ 1,8 % hors dotation except. 2011	+ 1,8 %	+ 1,8 %	-	+ 1,8 %	+ 4,17 %	+ 4,8 %

Une convention pluriannuelle de partenariat a été signée en 2018 pour la période 2018-2020.

Cette convention fixe le montant de la contribution financière du Département au budget du SDIS dans le cadre de la mise en œuvre de la politique publique de secours et de prévention des risques dans le département de la Creuse.

Ainsi, pour 2019, le montant de la participation est budgété à hauteur de 6 M€ pour le fonctionnement et à 725 000 € pour l'investissement.

En outre, sur la fonction 1, figure une provision de 7 000 € pour satisfaire les demandes de subventions dans le domaine de la protection des personnes et des biens (protection civile, prévention routière, Unité de Développement des premiers secours).

Une recette de 65 000 € a été budgétée au titre de la location de la caserne de gendarmerie de La Courtine.

Sur cette caserne, sont prévus divers travaux relevant des obligations du propriétaire soit :

En investissement : 15 000 €

- travaux dans les logements suite au résultat de l'audit énergétique (isolation garages) : 10 000 €

- travaux divers : 5 000 €

En fonctionnement : 4 000 € pour couvrir les dépenses d'entretien.

		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Investissement	901	15 000 €	-
	911	725 000 €	-
Fonctionnement	931	6 011 000 €	65 000 €

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous invite à débattre des propositions contenues dans le présent rapport, notamment, celles relatives à la participation au fonctionnement et à l'investissement du Service Départemental d'Incendie et de Secours, sachant que les inscriptions budgétaires feront l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

CD-SOLIDARITÉS

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/2/13 DOSSIER N°3233	CD-SOLIDARITÉS
---	-----------------------

Origine :	Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement
-----------	---

**ORGANISMES CONSTRUCTEURS - ENVELOPPE DE GARANTIE
DEPARTEMENTALE ANNEE 2019****I. RÉSUMÉ**

Chaque année, les organismes constructeurs sollicitent le Département dans le cadre de la garantie pour l'obtention de prêts destinés aux opérations de construction ou réhabilitation de logements locatifs sociaux sur le territoire départemental.

II. OBJET DU RAPPORT

Les organismes constructeurs, inscrits dans le tableau ci-après, ont déposé une demande de garantie prévisionnelle à hauteur de 50 % maximum dans le cadre du financement destiné à la construction et à la réhabilitation de logements locatifs sur l'ensemble du Département au titre de l'année 2019.

ORGANISME	LOCALISATION DES OPERATIONS	ENVELOPPE DE GARANTIE D'EMPRUNTS PREVISIONNELLE 2019
<i>OPH CREUSALIS</i>	Construction de logements locatifs BOURGANEUF/ CHAMBON SUR VOUEIZE/ LA SOUTERRAINE / ST VAURY / GOUZON / Restructuration du Foyer A.de Musset APAJH GUERET / Opération Rachat du patrimoine de DOM'AULIM et France LOIRE	11 907 580 €
<i>SAD'HLM France LOIRE</i>	Réhabilitation de 6 logements Résidence Jeker GENOUILLAC	42 800 €
<i>S.C.P. LA MAISON FAMILIALE CREUSOISE</i>	Acquisition/amélioration logements GUERET	200 000 €
TOTAL GENERAL		12 150 380 €

Pour mémoire, l'enveloppe de garantie prévisionnelle sollicitée en 2018 était de 2 280 500 € et aucune garantie n'a été affectée sur l'année 2018.

Il vous est précisé que le rachat du patrimoine de France LOIRE par CREUSALIS n'interviendra qu'au mois de juillet 2019, ce pour quoi France LOIRE sollicite la garantie d'un emprunt nécessaire pour le déblocage du prêt de l'opération susmentionnée dont les travaux ont été réalisés.

La situation des emprunts garantis par le Département au 1^{er} janvier 2019 dans le domaine du logement social s'établit comme suit :

ORGANISME	Montant du capital restant dû au 01/01/2019	Montant des annuités dues au cours de l'année 2019
<i>CREUSALIS</i>	24 587 360 €	1 971 360 €
<i>DOM'AULIM</i>	78 852 €	27 852 €
<i>S.C.P. La Maison Familiale Creusoise</i>	1 107 711 €	34 664 €
<i>S.A. H.L.M. France Loire</i>	1 537 963 €	211 626 €
<i>COPROD</i>	304 458 €	10 801 €
<i>GIP TRACES DE PAS</i>	305 398 €	65 027 €
TOTAL	27 921 742 €	2 321 330 €

III. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Le Conseil Départemental accorde sa garantie à hauteur de 50 % maximum pour les opérations de réhabilitation et de construction que les organismes constructeurs réalisent sur le Département (délibération du Conseil Général n° 06/1/70 des 19 et 20 Décembre 2006).

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous propose :

- de donner un accord de principe sur les garanties prévisionnelles sollicitées au titre du programme 2019 ;
- de m'autoriser à signer les conventions ci-annexées ;
- de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil Départemental pour l'affectation de ces garanties, au fur et à mesure de la réalisation des projets.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNT ANNEE 2019

Entre :

- d'une part, Madame la Présidente du Conseil Départemental agissant au nom et pour le compte du Département, conformément à la décision prise lors de la séance plénière du Conseil Départemental du 08 février 2019

et

- d'autre part, l'OPH CREUSALIS, 59, Avenue du Poitou, à GUERET, représenté par son Directeur Général, agissant au nom et pour le compte de l'Office en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Ayant obtenu du Département de la Creuse la garantie du service en intérêt et amortissement d'un emprunt de 11 907 580 € au taux en vigueur au moment de l'établissement du contrat, en vue du financement d'opérations locations et du rachat du patrimoine de DOM'AULIM et France LOIRE, le jeu de la garantie susvisée est subordonné aux règles ci-après déterminant à cet effet, les rapports entre le Département de la Creuse et CREUSALIS.

ARTICLE 1er - Les opérations que CREUSALIS réalisera avec cette garantie donneront lieu à la fin de chaque année, à l'établissement d'un compte financier en recettes et en dépenses, faisant ressortir pour ladite année, le résultat propre à l'exploitation de l'ensemble des immeubles appartenant à CREUSALIS qui devra être adressé à la Présidente du Conseil Départemental au plus tard le 31 juillet de l'année suivante.

ARTICLE 2 - Le compte financier défini à l'article 1er ci-dessus, comprendra :

- *au crédit* : les recettes de toutes natures auxquelles aura donné lieu la gestion des immeubles et installations appartenant à CREUSALIS.
- *au débit* : l'ensemble des dépenses auxquelles aura donné lieu ladite gestion, notamment les frais d'administration et de gestion, les charges d'entretien, les impôts, taxes, charges d'intérêts et d'amortissement afférentes aux emprunts contractés pour la construction desdits immeubles et installations.

A ce compte financier, devront être joints les états ci-après :

- . Etat détaillé des frais généraux,
- . Etat détaillé des créanciers divers faisant apparaître les sommes qui pourraient rester dues aux établissements prêteurs.

ARTICLE 3 - Si le compte financier ainsi établi est excédentaire, cet excédent sera utilisé jusqu'à due concurrence et, dans le cas où la garantie départementale aurait déjà joué, l'amortissement de la dette contractée par CREUSALIS vis-à-vis du Département de la Creuse et figurant au compte d'avances ouvert au nom de celui-ci suivant les conditions prévues à l'article 4 ci-dessous.

Si le compte d'avance susvisé ne fait apparaître aucune dette, le solde excédentaire du compte de Trésorerie sera employé conformément aux statuts de l'établissement.

Si du compte de trésorerie et de l'état détaillé des créanciers divers, il résulte que CREUSALIS n'a pas réglé tout ou partie des intérêts et amortissements échus d'emprunts garantis par le Département de la Creuse et qu'il ne dispose pas de disponibilités suffisantes pour le faire, l'établissement s'engage à prévenir la collectivité garante deux mois à l'avance et à lui demander de les régler en ses lieu et place.

Le Département de la Creuse effectuera alors ce règlement entre les mains du prêteur, dans la limite de l'insuffisance des disponibilités constatées. Ce règlement constituera le département créancier.

Les avances ainsi consenties par le Département seront remboursables dans le délai maximum de deux ans.

Dans le cas où les avances ne seraient pas remboursées dans le délai imparti, le Département de la Creuse est autorisé à prendre hypothèque de 1er rang sur les biens immeubles appartenant à CREUSALIS. Les frais d'inscription seraient à la charge de l'emprunteur.

L'emprunteur s'engage à ne vendre ni hypothéquer ces mêmes immeubles sans l'accord préalable de la Présidente du Conseil Départemental.

ARTICLE 4 - Un compte d'avances départementales sera ouvert dans les écritures.

Il comportera :

- *au débit* : le montant des versements effectués par le Département de la Creuse en vertu de l'article 3, majoré des intérêts supportés par celui-ci s'il a dû faire face à ces avances au moyen de fonds d'emprunts ;
- *au crédit* : le montant des remboursements effectués.

Le solde constituera la dette de CREUSALIS vis-à-vis du Département de la Creuse.

ARTICLE 5 - CREUSALIS, sur simple demande du Président, devra fournir à l'appui du compte et des états visés à l'article 1er, toutes justifications utiles.

ARTICLE 6 - L'application du présent contrat se poursuivra jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement des emprunts déjà contractés ou à contracter avec la garantie du Département.

A l'expiration de ladite convention et si le compte d'avances départementales n'est pas soldé, les dispositions des articles 1er, 2, 3 (§ 1), 4 et 5, resteront en vigueur jusqu'à l'extinction de la créance du Département.

Fait à Guéret, le

Le Directeur général de
L'OPH CREUSALIS

La Présidente du Conseil départemental
de la Creuse,

Frédéric SUCHET

Valérie SIMONET

CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNT ANNEE 2019

Entre :

- d'une part, Madame la Présidente du Conseil Départemental agissant au nom et pour le compte du Département, conformément à la décision prise lors de la séance plénière du Conseil Départemental du 08 février 2019

et

- d'autre part, SA D'HLM France-LOIRE, représenté par son Directeur Général, Monsieur Laurent LORRILLARD, fonction à laquelle il a été nommé en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du 13 mai 2011, agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Le Département de la Creuse garantie le service en intérêt et amortissement d'un emprunt de 42 800 € au taux en vigueur au moment de l'établissement du contrat, en vue du financement de réhabilitation de logements locatifs, le jeu de la garantie susvisée est subordonné aux règles ci-après déterminant à cet effet, les rapports entre le Département de la Creuse et SA D'HLM France LOIRE.

ARTICLE 1er – L'opération de réhabilitation que la SA D'HLM France LOIRE réalisera avec cette garantie donnera lieu à la fin de chaque année, à l'établissement d'un compte financier en recettes et en dépenses, faisant ressortir pour ladite année, le résultat propre à l'exploitation de l'ensemble des immeubles appartenant à la SA D'HLM France LOIRE qui devra être adressé à la Présidente du Conseil Départemental au plus tard le 31 juillet de l'année suivante.

ARTICLE 2 - Le compte financier défini à l'article 1er ci-dessus, comprendra :

- *au crédit* : les recettes de toutes natures auxquelles aura donné lieu la gestion des immeubles et installations appartenant à SA D'HLM France-LOIRE.
- *au débit* : l'ensemble des dépenses auxquelles aura donné lieu ladite gestion, notamment les frais d'administration et de gestion, les charges d'entretien, les impôts, taxes, charges d'intérêts et d'amortissement afférentes aux emprunts contractés pour la construction desdits immeubles et installations.

A ce compte financier, devront être joints les états ci-après :

- . Etat détaillé des frais généraux,
- . Etat détaillé des créanciers divers faisant apparaître les sommes qui pourraient rester dues aux établissements prêteurs.

ARTICLE 3 - Si le compte financier ainsi établi est excédentaire, cet excédent sera utilisé jusqu'à due concurrence et, dans le cas où la garantie départementale aurait déjà joué, l'amortissement de la dette contractée par la SA D'HLM France LOIRE vis-à-vis du Département de la Creuse et figurant au compte d'avances ouvert au nom de celui-ci suivant les conditions prévues à l'article 4 ci-dessous.

Si le compte d'avance susvisé ne fait apparaître aucune dette, le solde excédentaire du compte de Trésorerie sera employé conformément aux statuts de l'établissement.

Si du compte de trésorerie et de l'état détaillé des créanciers divers, il résulte que la SA D'HLM France LOIRE n'a pas réglé tout ou partie des intérêts et amortissements échus d'emprunts garantis par le Département de la Creuse et qu'il ne dispose pas de disponibilités suffisantes pour le faire, l'établissement s'engage à prévenir la collectivité garante deux mois à l'avance et à lui demander de les régler en ses lieu et place.

Le Département de la Creuse effectuera alors ce règlement entre les mains du prêteur, dans la limite de l'insuffisance des disponibilités constatées. Ce règlement constituera le département créancier.

Les avances ainsi consenties par le Département seront remboursables dans le délai maximum de deux ans.

Dans le cas où les avances ne seraient pas remboursées dans le délai imparti, le Département de la Creuse est autorisé à prendre hypothèque de 1er rang sur les biens immeubles appartenant à la SA D'HLM France LOIRE. Les frais d'inscription seraient à la charge de l'emprunteur.

L'emprunteur s'engage à ne vendre ni hypothéquer ces mêmes immeubles sans l'accord préalable de la Présidente du Conseil Départemental.

ARTICLE 4 - Un compte d'avances départementales sera ouvert dans les écritures.

Il comportera :

- *au débit* : le montant des versements effectués par le Département de la Creuse en vertu de l'article 3, majoré des intérêts supportés par celui-ci s'il a dû faire face à ces avances au moyen de fonds d'emprunts ;
- *au crédit* : le montant des remboursements effectués.

Le solde constituera la dette de la SA D'HLM France LOIRE vis-à-vis du Département de la Creuse.

ARTICLE 5 - la SA D'HLM France LOIRE, sur simple demande du Président, devra fournir à l'appui du compte et des états visés à l'article 1er, toutes justifications utiles.

ARTICLE 6 - L'application du présent contrat se poursuivra jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement des emprunts déjà contractés ou à contracter avec la garantie du Département.

A l'expiration de ladite convention et si le compte d'avances départementales n'est pas soldé, les dispositions des articles 1er, 2, 3 (§ 1), 4 et 5, resteront en vigueur jusqu'à l'extinction de la créance du Département.

Fait à Guéret, le

Le Directeur Général de la
SA d'HLM France LOIRE,

La Présidente du Conseil départemental,

Laurent LORRILLARD

Valérie SIMONET

CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNT ANNEE 2019

Entre :

- d'une part, Madame la Présidente du Conseil Départemental agissant au nom et pour le compte du Département, conformément à la décision lors de la séance plénière du Conseil Départemental du 08 février 2019

et

- d'autre part, la SCP d'H.L.M. la Maison Familiale Creusoise, 21, Avenue de la Sénatorerie à GUERET, représentée par sa Présidente, agissant au nom et pour le compte de la Société, en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Ayant obtenu du Département de la Creuse la garantie du service en intérêt et amortissement d'un emprunt de 200 000 € au taux en vigueur au moment de l'établissement du contrat, en vue du financement d'opérations de locations, le jeu de la garantie susvisée est subordonné aux règles ci-après déterminant à cet effet, les rapports entre le Département de la Creuse et la SCP d'H.L.M. la Maison Familiale Creusoise.

ARTICLE 1er - Les opérations que la SCP d'H.L.M. la Maison Familiale Creusoise réalisera avec cette garantie donneront lieu à la fin de chaque année, à l'établissement d'un compte financier en recettes et en dépenses, faisant ressortir pour ladite année, le résultat propre à l'exploitation de l'ensemble des immeubles appartenant à la SCP d'H.L.M. la Maison Familiale Creusoise qui devra être adressé à la Présidente du Conseil Départemental au plus tard le 31 juillet de l'année suivante.

ARTICLE 2 - Le compte financier défini à l'article 1er ci-dessus, comprendra :

- *au crédit* : les recettes de toutes natures auxquelles aura donné lieu la gestion des immeubles et installations appartenant à La SCP d'H.L.M. la Maison Familiale Creusoise.
- *au débit* : l'ensemble des dépenses auxquelles aura donné lieu ladite gestion, notamment les frais d'administration et de gestion, les charges d'entretien, les impôts, taxes, charges d'intérêts et d'amortissement afférentes aux emprunts contractés pour la construction desdits immeubles et installations.

A ce compte financier, devront être joints les états ci-après :

- . Etat détaillé des frais généraux,
- . Etat détaillé des créanciers divers faisant apparaître les sommes qui pourraient rester dues aux établissements prêteurs.

ARTICLE 3 - Si le compte financier ainsi établi est excédentaire, cet excédent sera utilisé jusqu'à due concurrence et, dans le cas où la garantie départementale aurait déjà joué, l'amortissement de la dette contractée par la SCP d'H.L.M. la Maison Familiale Creusoise vis-à-vis du Département de la Creuse et figurant au compte d'avances ouvert au nom de celui-ci suivant les conditions prévues à l'article 4 ci-dessous.

Si le compte d'avance susvisé ne fait apparaître aucune dette, le solde excédentaire du compte de Trésorerie sera employé conformément aux statuts de l'établissement.

Si du compte de trésorerie et de l'état détaillé des créanciers divers, il résulte que la SCP d'H.L.M. la Maison Familiale Creusoise n'a pas réglé tout ou partie des intérêts et amortissements échus d'emprunts garantis par le Département de la Creuse et qu'il ne dispose pas de disponibilités suffisantes pour le faire, l'établissement s'engage à prévenir la collectivité garante deux mois à l'avance et à lui demander de les régler en ses lieu et place.

Le Département de la Creuse effectuera alors ce règlement entre les mains du prêteur, dans la limite de l'insuffisance des disponibilités constatées. Ce règlement constituera le département créancier.

Les avances ainsi consenties par le Département seront remboursables dans le délai maximum de deux ans.

Dans le cas où les avances ne seraient pas remboursées dans le délai imparti, le Département de la Creuse est autorisé à prendre hypothèque de 1er rang sur les biens immeubles appartenant à la SCP d'H.L.M. la Maison Familiale Creusoise. Les frais d'inscription seraient à la charge de l'emprunteur.

L'emprunteur s'engage à ne vendre ni hypothéquer ces mêmes immeubles sans l'accord préalable de la Présidente du Conseil Départemental.

ARTICLE 4 - Un compte d'avances départementales sera ouvert dans les écritures.

Il comportera :

- *au débit* : le montant des versements effectués par le Département de la Creuse en vertu de l'article 3, majoré des intérêts supportés par celui-ci s'il a dû faire face à ces avances au moyen de fonds d'emprunts ;
- *au crédit* : le montant des remboursements effectués.

Le solde constituera la dette de La SCP d'H.L.M. la Maison Familiale Creusoise vis-à-vis du Département de la Creuse.

ARTICLE 5 – La SCP d’H.L.M. la Maison Familiale Creusoise, sur simple demande du Président, devra fournir à l'appui du compte et des états visés à l'article 1er, toutes justifications utiles.

ARTICLE 6 - L'application du présent contrat se poursuivra jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement des emprunts déjà contractés ou à contracter avec la garantie du Département.

A l'expiration de ladite convention et si le compte d'avances départementales n'est pas soldé, les dispositions des articles 1^{er}, 2, 3 (§ 1), 4 et 5, resteront en vigueur jusqu'à l'extinction de la créance du Département.

Fait à Guéret, le

La Présidente de la SCP d’HLM
La Maison Familiale Creusoise

La Présidente du Conseil départemental
de la Creuse

Ginette BELUGEON

Valérie SIMONET

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/2/14 DOSSIER N°3238	CD-SOLIDARITÉS
---	-----------------------

Origine :	Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement
-----------	---

CRÉATION D'UN GIP DÉNOMMÉ CREUSE HABITAT

I. RÉSUMÉ

Il vous est présenté, dans ses lignes fondamentales, le projet de création d'un groupement d'intérêt public dédié aux questions de l'habitat, en partenariat avec les différents EPCI du territoire. Afin de faciliter l'aboutissement de ce projet, il vous est proposé de déléguer à la Commission permanente l'adoption du projet définitif de convention constitutive, qui devrait intervenir d'ici le mois de mars.

II. OBJET DU RAPPORT

Le GIP Creuse Habitat est un projet né avec la refonte des dispositifs d'amélioration de l'habitat et leur structuration départementale. Pour des raisons de continuité de service, le Conseil départemental a créé, au sein de ses services, une équipe dédiée au suivi animation des deux programmes dont il assure la maîtrise d'ouvrage depuis 2016. Toutefois, cette organisation présente plusieurs défauts et notamment, une difficulté à mobiliser cette équipe au service de dispositifs que pourraient porter les EPCI.

De plus, le territoire creusois est dépourvu d'autres prestations en lien avec l'habitat, tant au service direct de la population, qu'en direction des collectivités locales.

Ainsi, un travail mené conjointement par le Conseil départemental et les Intercommunalités a abouti à l'idée de créer un groupement d'intérêt public, sur les bases suivantes :

- Ce GIP aura pour missions d'accompagner les particuliers qui souhaitent rénover leur résidence, en particulier en assurant le suivi-animation des opérations programmées, confié par les collectivités maîtres d'ouvrage. Il portera également cette mission de conseil auprès des collectivités souhaitant réhabiliter le parc de logements dont elles sont propriétaires, tant sur le champ des travaux que de la gestion locative ;

- Il mènera des études pour le compte des collectivités membres, notamment celles préalables au conventionnement avec l'Anah ;

- Les membres du GIP seront le Conseil départemental et les 7 EPCI ayant leur siège social en Creuse. Ils se répartiront les votes et les contributions aux charges de manière égale entre ces deux groupes de membres. Ainsi, le Conseil départemental disposera de la moitié des membres siégeant à l'Assemblée Générale et contribuera à 50 % aux charges du groupement, tant par le biais d'apports financiers que de mises à disposition de matériels et de ressources humaines ;

- Il est notamment prévu que le Conseil départemental héberge le GIP et mette à sa disposition deux agents à temps partiel pour assurer la direction de cette structure (le directeur et son adjoint, de la Direction de l'insertion et du logement) ;

- Le (la) Président (e) du Conseil départemental sera président(e) de droit du GIP et sera entouré (e) par deux vice-présidents, l'un parmi les membres représentant le Département et l'autre, parmi ceux des EPCI ;

- Afin de garantir l'égalité de participation de l'ensemble des membres à la gouvernance du GIP et parce que chaque EPCI n'aura qu'un représentant, il est décidé de ne pas installer de Conseil d'administration et de faire prendre l'ensemble des décisions par l'Assemblée Générale.

- Au regard des règles de financement de l'Anah, mais également des activités du GIP, il a été préféré l'option du droit privé, pour ce qui concerne le statut des personnels recrutés en propre par le GIP, ainsi que la tenue des comptes.

Ces hypothèses relatives au fonctionnement du futur GIP nécessitent d'être confirmées par les conseils d'une structure spécialisée, qui doit apporter une expertise juridique et financière aux futurs membres du groupement. En effet, il est nécessaire de disposer d'éléments consolidés, permettant à chaque futur membre d'être certain des engagements qu'il prend en participant à ce GIP et d'adresser ensuite un dossier recevable aux services de l'État qui seront chargés d'autoriser la création de cette structure.

III. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

- Participation à la gouvernance ;
- Contribution aux charges du groupement
 - * sous forme de contribution financière
 - * sous forme de mises à disposition de matériel et de ressources humaines.

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous propose :

- d'approuver la création d'un Groupement d'Intérêt Public dénommé « Creuse Habitat » et la participation du Conseil départemental à cette structure ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver la convention constitutive et tout autre document lié au dossier participant de la procédure d'autorisation du Groupement d'Intérêt Public, notamment le budget triennal.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/2/15 DOSSIER N°3285	CD-SOLIDARITÉS
---	-----------------------

Origine :	Direction Générale des Services
-----------	---------------------------------

GIP "TRACES DE PAS"

I. RÉSUMÉ

Un projet de convention constitutive, modifiée, du groupement d'intérêt public « Traces de pas », est soumis à votre examen.

II. OBJET DU RAPPORT

Par acte notarié en date du 22 décembre 2003, la Congrégation religieuse « Le Couvent des Sœurs du Sauveur et de la Sainte Vierge » a consenti à l'association « Les Amis de Traces de Pas » -Accueillir, soigner, insérer, libérer, enseigner (ASILE), une donation entre vifs correspondant à un ensemble immobilier, à savoir un ancien couvent d'une surface de 3 583 m².

Cette donation a été consentie avec la charge que l'immeuble soit destiné à l'usage exclusif d'une œuvre ayant pour but « d'accueillir, reconforter, soigner et former en vue de son insertion toute personne défavorisée ou exclue envoyée par la SAMU Social de Paris ou autres ».

Suite à cette donation, l'association ASILE, le Département de la Creuse, la Ville de la Souterraine et l'Etat, ont décidé de créer un groupement d'intérêt public (GIP) afin, d'une part, de réhabiliter et de gérer le patrimoine immobilier légué et, d'autre part, de mettre en place un dispositif polyvalent dans le domaine de l'action sociale et de la formation à travers la mise en place des volets suivants :

- ouverture d'une maison relais, destinée aux personnes en processus d'insertion dite Pension de famille,
- ouverture d'un centre de formation national et international aux nouveaux métiers de l'urgence sociale, accompagné d'un lieu d'hébergement des personnes en formation et en séminaire dénommé « Cité des solidarités ».

Ainsi, le GIP Traces de Pas a été créé par arrêté préfectoral en date du 3 octobre 2003.

Suite à la création du GIP, l'association ASILE a, le 13 mai 2004, consenti au Groupement un bail emphytéotique portant, dans un premier temps, uniquement sur l'assiette des constructions à réhabiliter et la partie du jardin utilisée dans le cadre du fonctionnement de la maison relais, puis dans un second temps, sur d'autres bâtiments, notamment le bâtiment principal, à l'exception du jardin, de l'oratoire et du bureau, restant à l'usage exclusif de l'association.

La réalisation des travaux sur l'ensemble immobilier légué a été financée à travers des fonds de l'Etat, des subventions de la Région Limousin et du Département de la Creuse (à hauteur de 500 000 € s'agissant du Conseil général de la Creuse), et de cinq emprunts souscrits par le groupement auprès de la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 960 228 € et du Crédit coopératif à hauteur de 697 245 €. La Ville de la Souterraine et le Département de la Creuse ont accordé des garanties sur ces cinq emprunts.

A ce jour, seule la pension de famille, destinée à un public en difficulté, a été créée et fonctionne.

Le centre de formation aux métiers de l'urgence sociale et d'accompagnement à la personne n'a pu voir le jour du fait du désengagement du Samu Social de Paris.

Considérant que l'affectation de l'ensemble immobilier ne correspondait pas à celle prévue par l'acte de donation, la Congrégation religieuse a délivré à l'association ASILE une assignation sollicitant du Tribunal de Grande Instance de Guéret la révocation du don.

Parallèlement, l'Etat a notifié au GIP sa décision de se retirer.

Le conseil d'administration du GIP a pris acte de ce retrait le 30 novembre 2017, sans pour autant fixer les modalités de sortie.

Le défaut de réalisation du projet du SAMU Social, la sortie de l'Etat du GIP ainsi que les importantes difficultés de remboursement des emprunts souscrits par le GIP en vue de la réalisation des travaux de rénovation du couvent, ont nécessité de redéfinir, en concertation avec l'association ASILE et la commune de La Souterraine, la vocation sociale du site, conduisant à une remise à plat de la structuration actuelle.

Accompagnées de la Direction départementale des finances publiques et de deux Cabinets d'avocats, les différentes parties concernées ont trouvé un accord sur la solution suivante :

- la révocation amiable du don consenti le 22 décembre 2003 par la Congrégation religieuse à l'association ASILE,
- l'octroi par la Congrégation d'un don au Département pour la partie de l'ensemble immobilier correspondant au centre de formation, destiné à accueillir des activités liées à la Cité des solidarités,
- l'octroi par la Congrégation d'un don à la Commune de La Souterraine de la partie de l'ensemble immobilier correspondant à la maison relais,
- la reprise par le Département et la Commune du bail emphytéotique consenti au GIP Traces de Pas et restant en vigueur et la formalisation d'un avenant au bail pour tenir compte de l'existence des deux nouveaux bailleurs,
- la prolongation du bail emphytéotique jusqu'à l'extinction de la dette bancaire, actuelle ou renégociée,
- la formalisation d'une convention de mise à disposition consentie par le GIP, d'une part au Département (centre de formation) pour développer le projet de la Cité des Solidarités et d'autre part, à la commune de La Souterraine (maison relais) avec autorisation pour elle d'octroyer également une mise à disposition de l'association ASILE pour assurer la gestion de la maison relais.

Cette solution permet :

- au Département, de bénéficier d'une pleine patrimonialité sur la partie bâimentaire affectée à la Cité des solidarités,
- d'assurer une neutralité fiscale, notamment par le maintien du bail emphytéotique initial et la poursuite de l'amortissement des biens par le GIP,
- de maintenir, au travers du GIP, un lieu d'échanges sur les différents usages du couvent.

La réalisation de ce schéma suppose également de modifier la convention constitutive du GIP dont l'objet porterait principalement sur le portage immobilier de la maison relais et de la Cité des Solidarités.

Du fait de la sortie de l'Etat, les votes au sein du GIP seraient répartis comme suit :

- 50 % Département,
- 49 % commune de La Souterraine,
- 1 % association ASILE,

La présidence du GIP reviendrait de droit au Département, avec voix prépondérante.

La durée du GIP resterait calée sur la durée du remboursement de la dette bancaire et prendrait ainsi fin en 2036, suite à une renégociation des hypothèses de refinancement prolongeant la période de prêt jusqu'en 2034.

La convention modifiée reprenant ces différentes caractéristiques est jointe au présent rapport.

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

C'est dans ce contexte, pour permettre la mise en œuvre du schéma ainsi décrit, que je vous propose :

- d'approuver le projet de convention constitutive, modifiée, du groupement d'intérêt public « Traces de pas », qui prendra effet après approbation par arrêté préfectoral,

- d'accepter le don qui doit être consenti par la Congrégation religieuse du Sauveur et de la Sainte Vierge portant sur l'ensemble des locaux constituant le centre de formation destiné à accueillir des activités liées à la Cité des Solidarités, la destination du don étant « l'exercice des activités et compétences sociales du donataire qui est, plus particulièrement, d'accueillir, d'accompagner et d'assurer l'insertion sociale du public fragile provenant, plus particulièrement, du territoire de La Souterraine et du Département et ce, en respectant l'œuvre entreprise par le donateur »,

- d'approuver, dans son principe, le maintien du bail emphytéotique pour ces locaux consenti le 13 mai 2004 à l'association ASILE à laquelle se substitue le Département pour ces mêmes locaux.

(Ce point fera ultérieurement l'objet d'une seconde délibération une fois l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat recueilli).

- de m'autoriser à signer la convention constitutive, telle qu'annexée, ainsi que l'acte de donation se rapportant au centre de formation et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,

- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver, suite aux renégociations bancaires, le montant de la participation financière du Département au GIP Traces de Pas.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

<p style="text-align:center">CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « TRACES DE PAS »</p>
--

PREAMBULE

1.

Par acte notarié en date du 22 décembre 2003, la Congrégation religieuse « Le Couvent des Sœurs du Sauveur et de la Sainte Vierge » a consenti à l'association « Les Amis de Traces de Pas » -Accueillir, soigner, insérer, libérer, enseigner (ASILE), une donation entre vifs correspondant à un ensemble immobilier, à savoir un ancien couvent d'une surface de 3.583 m³.

Cette donation a été consentie avec la charge que l'immeuble soit destiné à l'usage exclusif d'une œuvre ayant pour but « *d'accueillir, réconforter, soigner et former en vue de leur insertion toute personne défavorisée ou exclue envoyée par la SAMU Social de Paris ou autres* ».

Suite à cette donation, l'association ASILE, le Département de la Creuse, la Ville de la Souterraine et l'Etat, ont décidé de créer un groupement d'intérêt public (GIP) afin, d'une part, de réhabiliter et de gérer le patrimoine immobilier légué et, d'autre part, de mettre en place un dispositif polyvalent dans le domaine de l'action sociale et de la formation à travers la mise en place des volets suivants :

- ouverture d'une maison relais, destinée aux personnes en processus d'insertion dite Pension de famille,
- ouverture d'un centre de formation national et international aux nouveaux métiers de l'urgence sociale, accompagné d'un lieu d'hébergement des personnes en formation et en séminaire dénommé « Cité des solidarités ».

Ainsi, le GIP Traces de Pas a été créé par arrêté préfectoral en date du 3 octobre 2003.

Suite à la création du GIP Traces de Pas, l'association ASILE a, le 13 mai 2004, consenti au Groupement un bail emphytéotique portant, dans un premier temps, uniquement sur l'assiette des constructions à réhabiliter et la partie du jardin utilisée dans le cadre du fonctionnement de la maison relais, puis dans un second temps, sur d'autres bâtiments, notamment le bâtiment principal, à l'exception du jardin, de l'oratoire et du bureau, restant à l'usage exclusif de l'association.

La réalisation des travaux sur l'ensemble immobilier légué a été financée à travers des fonds de l'Etat, des subventions de la Région Limousin et du Département de la Creuse, ainsi cinq emprunts souscrits par le groupement auprès de la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 960.228 € et du Crédit coopératif à hauteur de 697.245 €. La Ville de la Souterraine et le Département de la Creuse ont accordé des garanties sur ces cinq emprunts.

A ce jour, la pension de famille, destinée à un public en difficulté, a été créée et fonctionne.

Le centre de formation aux métiers de l'urgence sociale et d'accompagnement à la personne dénommé Cité des solidarités n'a, à ce jour, pas pu être mis en œuvre.

2.

Par délibération en date du (**à compléter**), l'Assemblée générale du GIP a pris acte du retrait de l'Etat du groupement et des conditions financières de ce retrait.

Parallèlement, et afin d'assurer un nouveau portage financier et patrimonial de l'ensemble immobilier, la Congrégation religieuse et l'association ASILE ont révoqué amiablement le don consenti en 2003 et la Congrégation a accordé deux nouveaux dons, respectivement au Département de la Creuse et à la Commune de La Souterraine portant sur la Pension de famille, d'une part, et la Cité des solidarités, d'autre part.

Suite à ces deux nouveaux dons, le Département de la Creuse et la Commune de la Souterraine ont substitué l'Association ASILE en qualité de bailleur auprès du GIP au titre du bail emphytéotique consenti le 13 mai 2004.

Dans ce contexte, le Département de la Creuse, la Ville de la Souterraine et l'Association ASILE ont souhaité procéder à une adaptation de la convention constitutive du GIP pour prendre acte de ces différentes évolutions juridiques et financières.

3.

Il est constitué entre :

- Le Département de la Creuse, dont le siège est situé 4 Place Louis Lacrocq 23000 Guéret, représenté par son Président,
- La Commune de La Souterraine, dont le siège est situé Mairie de la Souterraine, rue de l'Hermitage BP 5, 23300 La Souterraine, représenté par son Maire,
- L'Association ASILE dont le siège est situé 48, ruez de Lavaud, 23300 La Souterraine, représentée par son Président.

un **Groupement d'Intérêt Public (GIP)** dénommé «Traces de Pas » , régi par :

- la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 *de simplification et d'amélioration de la qualité du droit* modifiée
- le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 *relatif au groupement d'intérêt public*,
- le décret n°2013-292 du 5 avril 2013 *relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public*,
- la présente convention constitutive.

Est considérée comme membre d'honneur du GIP : la Congrégation du Sauveur et de la Sainte Vierge

Ce groupement obéit aux règles suivantes :

Article 1 -Dénomination

Il est créé un Groupement d'Intérêt Public (GIP) dénommé « Traces de Pas » à vocation locale.

Article 2 – Objet social

Le GIP Traces de Pas a pour objet de participer à la politique d'insertion et d'action sociale mise en œuvre par ses membres notamment dans le cadre du portage immobilier et de la gestion de la Pension de famille et de la Cité des solidarités.

Le groupement a compétence sur le territoire du Département de la Creuse.

Article 3 – Sièg

Le siège du groupement est fixé au : 48, rue de Lavaud — 23 300 LA SOUTERRAINE.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du territoire de ses membres par décision du Conseil d'Administration.

Article 4 - Durée

Le GIP est constitué jusqu'au 31 décembre 2036.

Il prend effet à la date d'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2023 portant approbation de la convention constitutive.

Sa durée pourra être prorogée sur décision de l'Assemblée Générale, approuvée par le représentant de l'Etat.

Article 5 - Membres

Article 5.1 - Adhésion

Au cours de son existence, le GIP peut accepter de nouveaux membres, par décision de l'Assemblée Générale.

Cette adhésion est soumise au vote de l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

Article 5.2 – Retrait

En cours d'exécution de la présente convention, tout membre peut se retirer du groupement pour motif légitime, sous réserve du respect de deux conditions cumulatives à savoir :

- qu'il ait notifié, par lettre recommandée avec accusé réception, au Président son intention de se retirer au moins 6 mois avant la date d'effet,
- et que les modalités de ce retrait et notamment les modalités financières de répartition de l'actif et du passif aient reçu l'accord de l'Assemblée Générale statuant à l'unanimité des membres, le membre souhaitant se retirer ne participant pas au vote.

Le retrait d'un membre ne le dispense pas de remplir les obligations qu'il a contractées jusqu'à la date de prise d'effet dudit retrait.

Les droits dudit membre seront cédés à un nouveau membre accepté par l'Assemblée Générale, ou répartis entre les membres restants.

Article 5.3 Exclusion

L'exclusion d'un membre du groupement peut être prononcée par l'Assemblée Générale en cas de manquement grave ou d'inexécution de ses obligations.

Le membre concerné est préalablement mis en demeure de se conformer à ses obligations dans un délai imparti. La mise en demeure est adressée au membre défaillant par lettre recommandée avec accusé de réception par le Président.

A l'issue du délai imparti, si la mise en demeure est restée infructueuse, l'Assemblée générale peut prononcer l'exclusion du membre défaillant, après avoir entendu le représentant de ce membre. La décision d'exclusion doit être motivée.

L'Assemblée générale délibère à l'unanimité des voix. La décision d'exclusion est valablement prise hors la présence de son représentant ou abstraction faite de la voix du membre dont l'exclusion est demandée.

La décision définitive de l'Assemblée générale est notifiée au membre concerné par lettre recommandée avec accusé de réception. L'exclusion prend effet à compter de la publication de l'arrêté portant approbation de l'avenant à la présente convention qui en prend acte.

Par la même délibération décidant de l'exclusion, l'Assemblée générale fixe les modalités financières et autres de cette exclusion. Le ou les membres exclus demeurent tenus des dettes du Groupement contractées pendant les exercices en cours ou antérieurs. De même, ils demeurent tenus de participer aux charges de l'exercice en cours.

Article 5.4 - Perte de la qualité de membre

La liquidation judiciaire, la dissolution, la cessation d'activité, le retrait ou l'exclusion d'un membre du Groupement entraîne la perte de la qualité de membre du Groupement.

Néanmoins, le Groupement n'est pas dissous et continue entre les autres membres.

Le ou les membres ayant perdu cette qualité demeurent tenus des dettes du Groupement contractées pendant les exercices en cours ou antérieurs. De même, ils demeurent tenus de participer aux charges de l'exercice en cours.

Article 6 – Capital

Le groupement est constitué sans capital.

Article 7 – Droits et obligations des membres

Le nombre des voix attribuées à chacun des membres lors des votes à l'Assemblée générale est réparti de la façon suivante :

- Département de la Creuse : [50] %,
- Commune de la Souterraine : [49] %,
- Association ASILE : [1] %.

La voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix (la présidence étant assurée de droit par un des administrateurs désignés par le Département de la Creuse)

Dans leurs rapports avec les tiers, les membres ne sont pas solidaires. Ils sont responsables des dettes du groupement à proportion de leur contribution à ses charges telle qu'arrêtée à l'article 15 de la présente convention.

Article 8 – Assemblée générale

L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des membres du groupement.

Chaque membre du Groupement désigne, pour le représenter, deux personnes physiques titulaires et deux suppléants, qui siégeront en l'absence des titulaires. Dans l'hypothèse où un ou plusieurs représentants d'un membre verraient, pour quelque raison que ce soit leur mandat auprès du membre expirer, le membre en cause est tenu d'en informer, dans les meilleurs délais, le Président du Groupement et de désigner un ou plusieurs représentants afin d'éviter toute vacance de siège.

Elle se réunit sur convocation de son Président au moins une fois par an pour le vote du budget.

Elle se réunit de droit à la demande du tiers de ses membres sur un ordre du jour déterminé.

Le vote par procuration n'est pas autorisé.

Les Assemblées Générales sont convoquées par lettre simple ou par courrier électronique 15 jours au moins à l'avance.

La convocation indique l'ordre du jour et le lieu de réunion.

Sont de la compétence de l'Assemblée Générale :

A - L'adoption de la contribution annuelle proposée par chaque membre du groupement.

B - L'adoption du programme annuel d'activités et du budget correspondant,

C - L'approbation du rapport annuel d'activités et des comptes de l'exercice,

D - La prorogation la dissolution anticipée du groupement ainsi que sa transformation en une autre structure,

E- L'adoption des mesures nécessaires à sa liquidation,

F - L'admission, le retrait ou l'exclusion d'un membre,

G - La modification de la présente convention constitutive du groupement.

L'Assemblée Générale ne délibère valablement que si l'ensemble des membres sont présents.

Ses décisions sont prises à la majorité simple des voix comme fixé à l'article 7 de la présente convention.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Toutefois, les décisions relatives aux D à G sont prises à l'unanimité des voix des membres présents.

Les décisions sont consignées dans un procès-verbal mis à disposition de chacun des membres.

Le Président peut également, de sa propre initiative ou à la demande d'un membre, inviter toutes personnes dont la présence est jugée utile pour l'ordre du jour, à titre consultatif. Ces personnes sont tenues de se retirer au moment des votes.

Article 9 -Conseil d'administration

Le groupement est dirigé par un Conseil d'Administration composé de 4 administrateurs :

- Deux administrateurs issus du Département de la Creuse,
- Deux administrateurs issus de la Commune de La Souterraine,

Le mandat d'administrateur est exercé gratuitement.

Toutefois, le Conseil d'Administration peut allouer un défraiement pour des missions qu'il confie aux administrateurs dans le cadre du budget voté par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration prend toutes les décisions qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale.

Il délibère notamment sur les objets suivants :

- définition du programme d'activité et du budget,
- fonctionnement du groupement,
- arrêt des comptes annuels et du budget,
- convocation des assemblées, fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée et des projets de résolution.
- assure le suivi des activités du Groupement de manière régulière avec le Directeur.

Sur convocation de son Président, le Conseil d'Administration se réunit au moins 3 fois par an et aussi souvent que l'intérêt du groupement l'exige ainsi qu'à la demande du tiers de ses membres.

Le délai de convocation est fixé à trois jours francs.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si l'ensemble des administrateurs sont présents ou représentés.

Un administrateur peut donner un mandat à un autre administrateur représentant le même membre pour le représenter.

Chaque administrateur bénéficie d'une voix. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Assiste de droit aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative, le Président de l'Association ASILE ou son représentant.

Peuvent également assister aux réunions du Conseil d'Administration, à leur demande et sur décision du Conseil d'Administration :

- les représentants des personnes morales ayant fait un don au GIP,
- les personnes physiques qualifiées dont le Conseil d'Administration souhaite s'adjoindre l'expertise en raison de leur compétence dans le domaine d'activité du GIP.

Ces personnalités sont désignées par le Conseil d'Administration pour une durée maximale de 2 ans renouvelable.

Elles sont convoquées dans les mêmes conditions que les membres du Conseil d'Administration et assistent aux réunions avec voix consultative.

Leurs avis sont, sur leur demande, consignés au procès-verbal.

Article 10 – Président

La Présidence du Groupement est assurée de droit par l'un des administrateurs désigné par le Département de la Creuse.

Le Président :

- convoque le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale,
- arrête l'ordre du jour des séances du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale,
- préside les séances de ces deux assemblées.

Le Conseil d'administration peut décider de confier à son Président les fonctions de Directeur du GIP dans les conditions prévues à l'article 12 de la présente convention.

Article 11 - Direction

Le Conseil d'Administration nomme Un Directeur. Les fonctions de Directeur peuvent être assurées par le Président.

Sous l'autorité du Conseil d'Administration, Le Directeur assure le fonctionnement du groupement. L'organisation courante du Groupement relève de la responsabilité du Directeur.

Il assure notamment la gestion administrative et opérationnelle du personnel. Il propose à la décision du Conseil d'administration toute mesure de recrutement nécessaire au fonctionnement du groupement et toute mesure de licenciement.

Il représente le Groupement dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous pouvoirs à cet effet. Il peut également, sur autorisation du Conseil d'administration, ester et représenter le Groupement en justice.

Dans les rapports avec les tiers, il engage le GIP pour tout acte entrant dans l'objet de ce dernier.

Il participe, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

Le Directeur peut déléguer sa signature dans des conditions fixées par le Conseil d'administration.

Article 12 - Personnel

Les personnels du Groupement sont constitués :

- des personnels mis à disposition par ses membres,
- le cas échéant, d'agents relevant d'une personne morale de droit public mentionnée à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, non membres du Groupement, et qui sont placés dans une position conforme à leur statut,
- à titre complémentaire, des personnels propres recrutés directement par le Groupement.

Article 12.1 - Mise à disposition et détachement

Les personnels mis à la disposition du groupement par les membres conservent leur statut d'origine.

Leur employeur d'origine garde à sa charge leur rémunération, leur couverture sociale, leurs assurances et conserve la responsabilité de leur avancement.

Ces personnels sont toutefois placés sous l'autorité du Directeur du groupement dans les conditions prévues à l'article 12.

Ils sont remis à la disposition de leur corps ou organisme d'origine :

- à la fin de la période de mise à disposition,
- à la demande des intéressés quand ils relèvent du statut général de la fonction publique,
- par décision du Conseil d'Administration,
- à la demande de l'organisme d'origine,
- en cas de retrait ou d'exclusion du membre,
- en cas de faillite, dissolution ou absorption de cet organisme,
- en cas de dissolution du Groupement.

Des agents de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics peuvent également être détachés, conformément à leur statut et aux règles de la fonction publique.

Le détachement cesse de plein droit au terme du groupement.

Article 12.2- Personnels propres

A titre exceptionnel, le GIP peut recruter du personnel en propre. Le personnel est soumis au Code du travail.

Article 13 – Mise à disposition de matériels

Les matériels mis à la disposition du groupement par un membre restent la propriété de ce dernier.

Le GIP devra souscrire une assurance le couvrant contre les risques inhérents à l'utilisation de ces matériels.

Le matériel acheté en commun par les membres appartient au groupement.

En cas de dissolution du GIP, il est dévolu conformément aux règles établies à l'article 21.

Article 14 – Ressources

Les ressources du Groupement comprennent :

- les contributions financières de ses membres dans les conditions fixées à l'article 15 de la présente convention,
- les subventions et autres participations perçues auprès de l'Union européenne, de l'Etat, des collectivités territoriales et autres organismes publics,
- les produits des biens propres ou mis à disposition,
- la rémunération des prestations,
- les emprunts et autres ressources d'origine contractuelle,
- les dons et legs,
- toutes autres recettes autorisées par la loi.

Article 15 – Contribution des membres

Les contributions des membres aux charges du GIP sont annuellement arrêtées par décision du Conseil d'Administration et approuvées par l'Assemblée générale dans le cadre du budget, dans le strict respect des principes suivants :

- l'encours de dette du GIP au 31 décembre 2018 s'établit à 1.279.522 € avec un apurement au 31 décembre 2029 selon l'échéancier joint en annexe à la présente convention constitutive. Chaque membre, verse une contribution

représentant la moitié de l'annuité due par le GIP ; cette contribution est affectée exclusivement au remboursement de ces emprunts. Ces mêmes principes s'appliqueront en cas de refinancement de la dette,

- les autres charges du Groupement sont réparties entre les membres conformément à la règle de répartition des droits de vote fixée à l'article 7 de la présente convention.

Par ailleurs, il est expressément convenu que la Commune et le Département assumeront, chacun pour ce qui le concerne, l'ensemble des charges attachées à la propriété, l'entretien, aux grosses réparations et à l'occupation de ces immeubles.

Les contributions des membres peuvent également prendre la forme de :

- de mise à disposition de personnel qui continuent à être rémunérés par l'un des membres,
- de mise à disposition de locaux,
- de mise à disposition de matériel qui reste la propriété des membres
- toute autre forme de contribution au fonctionnement du groupement, la valeur étant appréciée d'un commun accord.

Le groupement peut recevoir, en outre, des contributions de toute nature, de toute personne physique ou morale non membre du GIP.

Article 16 - Budget

Le budget est approuvé chaque année par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration.

Il inclut l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses prévues pour l'exercice.

Il fixe le montant des crédits destinés à la réalisation des objectifs du groupement en distinguant :

- les dépenses de fonctionnement
- les dépenses d'investissement,
- les recettes qui comprennent les contributions des membres dans les conditions fixées à l'article 15 de la présente convention les dons et legs, et les emprunts souscrits.

Article 17 – Exercice social

L'exercice commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Article 18 – Comptabilité

La comptabilité du GIP est tenue et sa gestion assurée selon les règles de droit privé.

Le comptable est agréé par le Conseil d'Administration.

Le groupement ne donne pas lieu à partage de bénéfices. L'excédent budgétaire éventuel d'un exercice est reporté sur l'exercice suivant.

Au cas où les charges dépasseraient les recettes de l'exercice, le Conseil d'Administration statue sur le report du déficit sur l'exercice suivant.

Article 19 – Règlement intérieur relatif au fonctionnement du Groupement

En tant que de besoin, un règlement intérieur relatif au fonctionnement du Groupement est approuvé par le Conseil d'administration.

Les membres, par le seul fait de leur adhésion au Groupement, s'obligent à en respecter toutes les clauses et conditions.

Article 20 - Dissolution

Le GIP est dissout de plein droit par l'arrivée à terme de sa durée contractuelle, sauf prorogation.

Il peut également être dissout par :

- décision de l'Assemblée Générale, la dissolution prenant effet après abrogation de l'acte d'approbation,
- par décision de l'autorité administrative qui a approuvé la présente convention, notamment en cas d'extinction de l'objet,

Article 21 - Liquidation

La dissolution du groupement entraîne sa liquidation.

La personnalité morale du groupement subsiste pour les besoins de celle-ci.

L'Assemblée Générale fixe les modalités de la liquidation.

L'Assemblée générale fixe les modalités de la liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs.

Après paiement des dettes, l'excédent d'actif est attribué à un ou plusieurs bénéficiaires conformément aux décisions prises par l'Assemblée générale.

En fin de liquidation, les membres sont convoqués en une Assemblée générale de clôture pour statuer notamment sur :

- le compte définitif
- le quitus de la gestion du liquidateur et la décharge de son mandat,
- la clôture de la liquidation.

Les délibérations de l'Assemblée générale portant sur les conditions de la dissolution et sur les modalités de la liquidation du Groupement sont transmises aux autorités ayant approuvé la présente convention.

Article 22 – Dévolution des biens

En cas de dissolution volontaire, statutaire ou prononcée par l'autorité administrative, l'Assemblée générale décide, à l'unanimité, des conditions de dévolution des biens du GIP en respectant la vocation du lieu telle qu'elle est définie dans le préambule de ladite convention.

Article 23– Annexe

Est jointe en annexe de la présente convention et a valeur contractuelle :

- la liste des emprunts, le tableau d'amortissement afférents à ces emprunts et le montant des annuités dues jusqu'en 2029.

Fait à la Souterraine, le

en 4 exemplaires originaux dont :

- 1 pour rester au siège du Groupement
- 1 pour les formalités de publication
- et les autres pour être remis à chacun des membres, à raison d'un exemplaire par membre

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/2/16 DOSSIER N°3286	CD-SOLIDARITÉS
---	-----------------------

Origine :	Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement
-----------	---

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

I. RÉSUMÉ

Il est proposé d'examiner le projet de schéma départemental des Gens du voyage, qui porte sur deux axes principaux : la gestion des grands passages et l'habitat adapté pour familles sédentarisées.

II. OBJET DU RAPPORT

Le Schéma départemental d'Accueil des Gens du voyage est élaboré conjointement par l'Etat et le Conseil départemental. Il vise à répondre aux besoins en infrastructures permanentes et temporaires pour l'accueil des Gens du voyage. Le premier schéma avait d'abord prévu la création de trois, puis deux aires d'accueil permanentes sur le département. Ainsi, celles de La Souterraine et de Guéret ont été réalisées et sont gérées respectivement par la Communauté de Communes et la Communauté d'Agglomération.

Un second schéma a été élaboré, conformément aux dispositions de la loi du 05 juillet 2000, en concertation avec la commission départementale consultative. Ce projet s'est concentré sur deux axes principaux, visant à répondre aux enjeux persistants de l'accueil des populations itinérantes :

- D'une part, la réalisation d'une aire de grand passage, infrastructure plus légère dans ses installations et qui vise à répondre aux besoins de stationnement ponctuels, le plus souvent liés à des déplacements saisonniers.

- D'autre part, la réalisation de terrains familiaux ou autres solutions d'habitat adapté, qui permettent de répondre aux besoins spécifiques des familles sédentarisées sur le territoire départemental.

Il est à noter que le département de la Creuse est régulièrement interrogé par les territoires voisins, afin de contribuer à l'accueil des stationnements saisonniers dans des conditions satisfaisant aux exigences réglementaires. Différents stationnements illicites ont été subis, en particulier par la commune de Guéret, qui faute d'une aire de grand passage sur le département, ne dispose pas de l'ensemble des outils juridiques pour mettre fin à ceux-ci.

En cohérence avec les habitudes d'itinérance et de stationnement des groupes concernés, l'implantation de cette aire de grand passage a été préconisée le long de la RN 145. La concrétisation de celle-ci se fera grâce à un partenariat entre les collectivités locales et l'Etat, qu'il appartient à ce dernier d'animer.

La réalisation de solutions d'habitat adapté, quant à elle, s'impose comme incontournable au regard de la différence persistante entre le mode d'habitat des familles concernées et la conception de l'habitat traditionnel. Malgré des tentatives d'insertion par le logement, recourant à l'habitat de droit commun et bien qu'un nombre croissant de familles trouve sa place dans ce mode d'habitat, il demeure nécessaire de disposer de solutions alternatives pour certains groupes familiaux.

Le schéma vise principalement à rendre accessibles les financements dédiés de l'Etat, qui sont octroyés selon des modalités similaires à celles prévues pour les aires d'accueil. L'habitat adapté concerne principalement des ménages installés sur l'Agglomération du Grand Guéret, dont le programme local de l'habitat prévoit d'ailleurs la réalisation de plusieurs terrains familiaux.

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous invite à délibérer sur ce schéma départemental d'accueil des Gens du voyage, tel qu'annexé.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

la CREUSE
e Département

Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage

Département de la CREUSE

Introduction

La loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage modifiée par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté (art. 149) stipule qu'un schéma départemental d'accueil des gens du voyage est élaboré dans chaque département. Il définit la nature des actions à caractère social destinées aux gens du voyage. Au vu d'une évaluation préalable des besoins et de l'offre existante, notamment de la fréquence et de la durée des séjours des gens du voyage, de l'évolution de leurs modes de vie et de leur ancrage, des possibilités de scolarisation des enfants, d'accès aux soins et d'exercice des activités économiques, le schéma départemental prévoit les modalités de création et de fonctionnement :

- 1° Des aires permanentes d'accueil, ainsi que leur capacité ;
- 2° Des terrains familiaux locatifs aménagés et implantés dans les conditions prévues à l'article L. 444-1 du code de l'urbanisme et destinés à l'installation prolongée de résidences mobiles, le cas échéant dans le cadre des mesures définies par le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, ainsi que le nombre et la capacité des terrains ;
- 3° Des aires de grand passage, destinées à l'accueil des gens du voyage se déplaçant collectivement à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels, ainsi que la capacité et les périodes d'utilisation de ces aires. Le schéma départemental définit les conditions dans lesquelles l'Etat intervient pour assurer le bon déroulement des rassemblements traditionnels ou occasionnels et des grands passages.

Les communes de plus de 5000 habitants figurent obligatoirement dans ce schéma. Les communes de moins de 5000 habitants ne peuvent y figurer que si elles ont donné un avis favorable.

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre disposent, en application de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) d'août 2015, de la compétence obligatoire «aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage». L'EPCI compétent chargé de mettre en œuvre les dispositions du schéma peut retenir un terrain d'implantation pour une aire permanente d'accueil, une aire de grand passage ou un terrain familial locatif sur le territoire d'une autre commune membre que celle figurant au schéma à condition qu'elle soit incluse dans le même secteur géographique d'implantation prévu par le schéma.

Le schéma départemental est élaboré par le représentant de l'Etat dans le département et le président du conseil départemental. Après avis de l'organe délibérant des communes et des EPCI concernés et de la commission consultative, il est approuvé conjointement par le représentant de l'Etat dans le département et le président du conseil départemental.

Le schéma d'accueil des gens du voyage de la Creuse a été signé en 2004. Le présent document est la première révision du schéma. Compte tenu de la problématique des gens du voyage sédentarisés en Creuse, ce schéma porte également sur des actions spécifiques liées à l'habitat de cette population telles que des terrains familiaux ou autres solutions d'habitat adapté.

Le pilotage du schéma départemental est assuré par la Commission Départementale Consultative des Gens du Voyage qui est présidée conjointement par Madame la Préfète du département de la Creuse ou son représentant et par Madame la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant.

La composition de la commission départementale est fixée par l'arrêté préfectoral n°23-2018-02-02-002 du 2 février 2018, joint en annexe.

Conformément au dit arrêté, elle se réunit au moins deux fois par an pour suivre la mise en œuvre du schéma. Chaque année, elle établit un rapport retraçant le bilan des travaux menés et un recensement des expériences innovantes, le cas échéant.

Un comité permanent peut être créé au sein de la commission. Il serait chargé d'animer, de coordonner et de suivre la mise en œuvre du schéma et de préparer les réunions de la commission.

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ÉTAT DES LIEUX	page
I- Les gens du voyage	page
I-A- Le recensement des implantations illicites	page
I-B- Deux aires d'accueil en fonctionnement	page
I-B-1- La réglementation	page
I-B-2- L'aire d'accueil de la communauté d'agglomération du Grand Guéret	page
I-B-3- L'aire d'accueil de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse (à la Souterraine)	page
I-C- L'aire de grand passage	page
I-C-1- La réglementation	page
I-C-2- Les recherches de terrain	page
II- Les familles sédentarisées	page
II-A- Les caractéristiques de cette population	page
II-B- L'activité du Centre Social Tzigane	page
II-C- La scolarisation	page
II-D- Les autres actions partenariales	page
II-D-1 : Actions d'insertion	page
II-D-2: Illustrations d'actions liées au logement	
TRANSITION	page
Partie 2 : ACTIONS PROGRAMMEES	page
I- Les gens du voyage	
I-A- Le maintien de l'aire d'accueil de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	page
I-B- Le maintien de l'aire d'accueil de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse (à la Souterraine)	page
I-C- La création de l'aire de grand passage	page
II- Les familles sédentarisées	
II-A- La mise en place de terrains familiaux	page
II-B- La réflexion sur d'autres solutions d'habitat et de logement	page
II-C- La scolarisation	page

PARTIE I : ÉTAT DES LIEUX

Le schéma départemental signé en 2004 prévoyait la création de 3 aires d'accueil permanentes, à Guéret, La Souterraine et Aubusson.

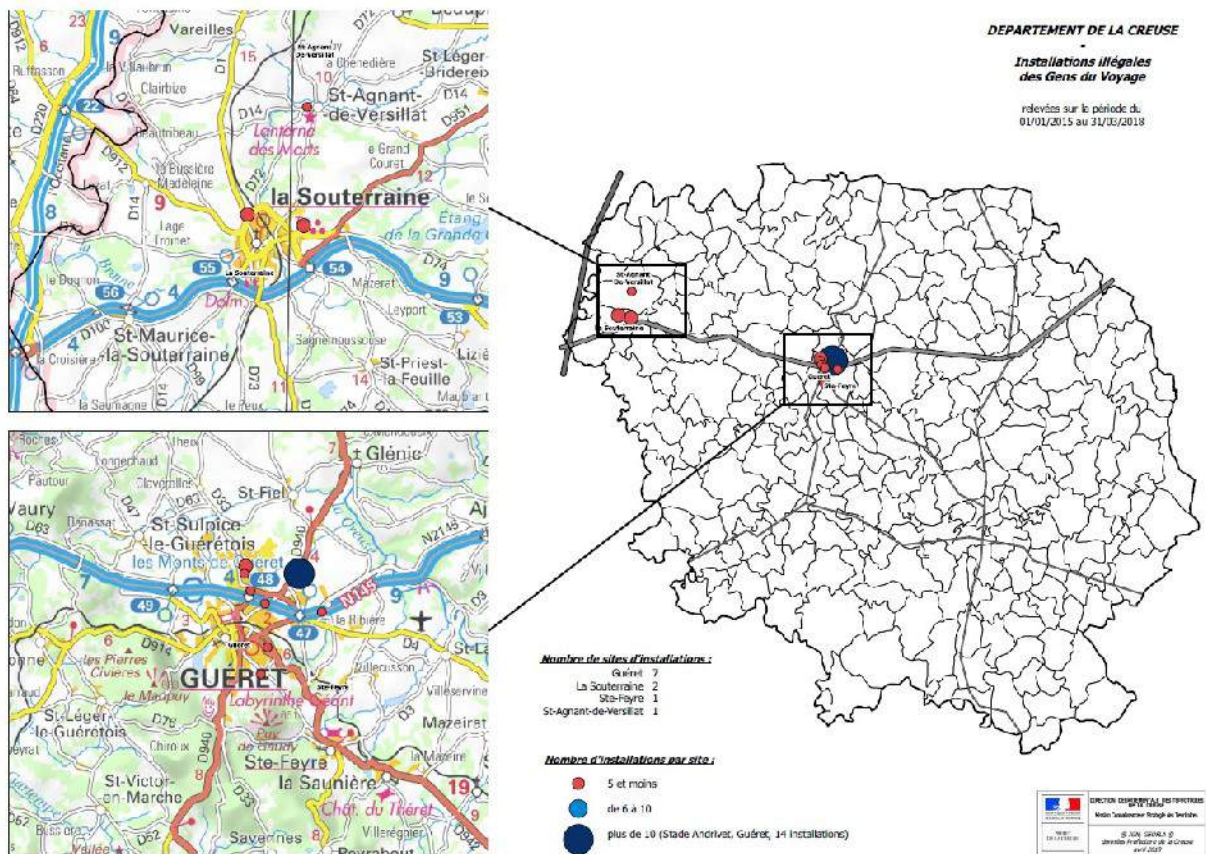
Il ne prévoyait pas d'aire de grand passage ni de terrains familiaux.

Seules les aires d'accueil de Guéret et La Souterraine ont été créées et fonctionnent, gérées respectivement par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et par la communauté de communes «Monts et Vallées Ouest Creuse».

Lors de la dernière commission départementale consultative des gens du voyage, il a été décidé que la réalisation d'une aire d'accueil à Aubusson n'était pas nécessaire, notamment au regard du taux d'occupation de l'aire de Guéret.

I- Les gens du voyage

I-A-Le recensement des implantations illicites



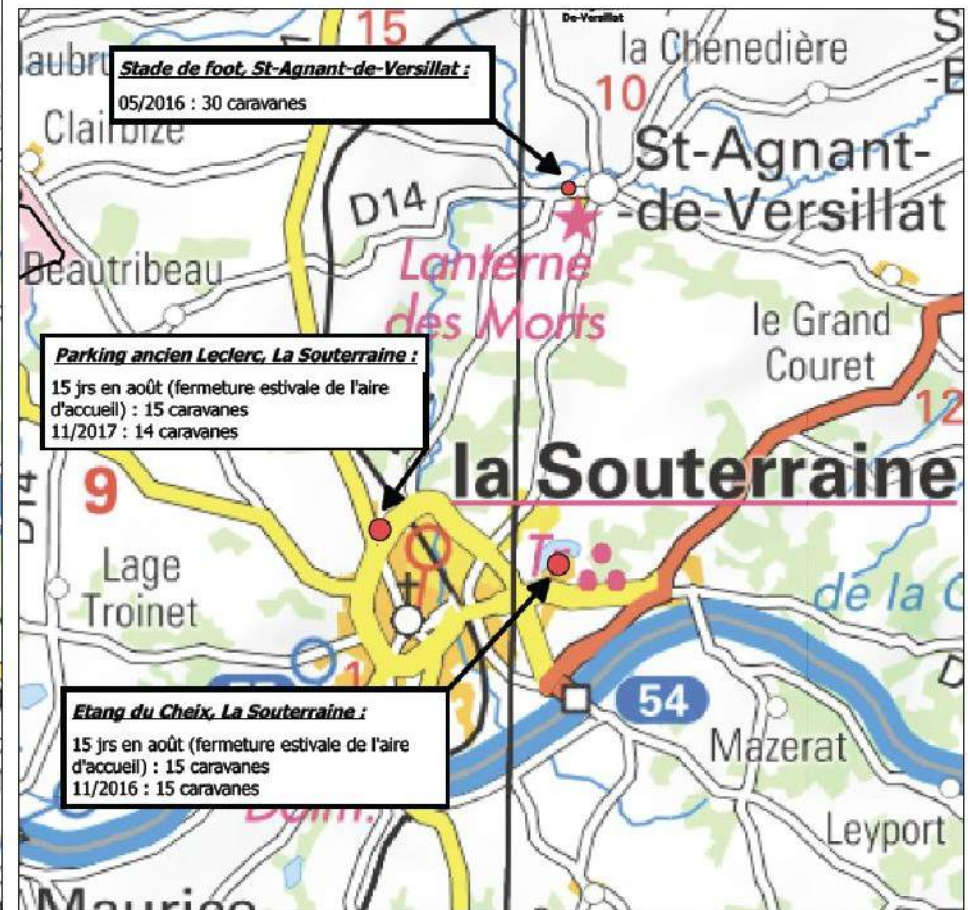
En 2015, 2016 et 2017, les implantations illicites ont été fortement concentrées à Guéret et à La Souterraine. Aucune n'a été recensée sur le reste du département.



DEPARTEMENT DE LA CREUSE

**Installations illégales
des Gens du Voyage
de 10 caravanes et plus**

relevées sur la période du
01/01/2015 au 31/03/2018



I-B- Les aires d'accueil

L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage est une compétence obligatoire des intercommunalités.

I-B-1- La réglementation

- Décret n° 2001-569 du 29 juin 2001 relatif aux normes techniques applicables aux aires d'accueil des gens du voyage. Les aires d'accueil sont créées pour permettre le stationnement des voyageurs et ce, pendant un séjour allant de quelques jours à plusieurs mois.

- Articles R.851-5 et R. 852-1 et R. 852-2 du code de la sécurité sociale relatifs à l'allocation logement temporaire 2 (ALT 2). Cette allocation logement est versée au gestionnaire de l'aire d'accueil sur la base d'une convention annuelle avec l'État par la caisse d'allocations familiales. La subvention est basée sur une part forfaitaire fixe déterminée par rapport au nombre de places existantes et sur une part variable en fonction du taux d'occupation des deux précédentes années.

- L'article 138 de la loi de finances n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 modifie les modalités de financement de fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage. Le montant de l'aide est désormais apprécié au regard de deux critères : le nombre de places et l'occupation effective de celles-ci.

La détermination du montant de l'aide ALT 2 relève de la compétence du Préfet de département ; la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) est chargée de la liquidation mensuelle de la prestation.

L'attribution de l'aide fait l'objet d'une convention annuelle entre le gestionnaire de l'aire d'accueil et l'État. Cette convention fixe les droits et obligations des parties, les capacités d'accueil disponibles, la prévision d'occupation des places et l'aide prévisionnelle pour l'année en cours.

L'aide est calculée sur la base de deux montants, modifiés pour l'année 2018 par arrêté du 9 mars 2018 :

- un montant fixe en fonction du nombre de places conformes aux normes techniques : 72,40 € par place. Les places sont considérées comme indisponibles pendant la période de fermeture estivale. Si les places ne sont pas disponibles pour raison de travaux pendant une partie du mois, la prise en compte du nombre de places est pondérée au regard de leur disponibilité ;
- un montant variable déterminé en fonction du taux moyen d'occupation mensuel prévisionnel : 60,05€ par place pour 100 % d'occupation.

Le montant définitivement dû s'analyse postérieurement à la fin de l'année civile sur la base de la transmission d'un suivi du taux d'occupation permettant de régulariser la part variable soit à la baisse, soit à la hausse.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le montant de la part fixe est abaissé à 56,50 € et celui de la part variable est relevé à 75,95 € pour 100 % d'occupation.

I-B-2- Deux aires d'accueil en fonctionnement

- L'aire d'accueil de la communauté d'agglomération du Grand Guéret

Gestionnaire : communauté d'agglomération du Grand Guéret,

Gestion confiée à un prestataire privé : société VAGO, leader français de la gestion des aires d'accueil par marché public de 4 ans, d'octobre 2015 à septembre 2019.

Ouverture en juillet 2009.

Localisation : Route de La Châtre à Guéret

Capacité : 15 emplacements correspondant à 30 places.

L'organisation de l'aire d'accueil se fait autour de 7 îlots de 2 emplacements chacun et d'un îlot d'un emplacement dédié aux personnes à mobilité réduite.

Financement : Etat (DDCSPP) par l'ALT 2 (Allocation logement temporaire) pour la gestion de l'aire

Chaque emplacement permet le stationnement de 2 caravanes et de leurs véhicules-tracteurs et dispose d'un bloc sanitaire composé d'une douche et d'un WC. Chaque emplacement comprend un espace couvert équipé d'un évier et de raccords électriques et en eau permettant l'installation d'appareils ménagers.

Le fonctionnement de l'aire d'accueil est assuré par une équipe de 2 agents d'accueil présents du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h et le samedi de 8h30 à 12h30. En dehors de ces périodes, un système d'astreintes est organisée 24h/24h pendant toute la semaine.

Il fait l'objet d'un règlement intérieur qui prévoit les conditions et durée de séjour et de fermeture annuelle de l'aire d'accueil pour travaux et remise en état.

Ce règlement fixe également les règles d'accueil (versement d'une caution de 80 €) et les droits d'usage incluant depuis l'été 2015 le droit de place (1,30 € / jour). Depuis cette date, le prix des fluides est facturé au réel : 4,50€ / m² pour l'eau et 0,15€ par kWh d'électricité : chaque emplacement est équipé de compteurs spécifiques et individuels pour l'eau et l'électricité permettant un relevé exact des consommations. Un système de télégestion a été installé pour ce faire : les usagers provisionnent auprès de l'agent d'accueil leur « compte personnel » et versent ensuite régulièrement des acomptes de façon à pouvoir utiliser l'eau et l'électricité à tout moment. S'il n'y a plus de crédits, le système de télégestion coupe l'accès aux fluides. Pour éviter ce genre de situation, les agents d'accueil préviennent quotidiennement les résidents de leur solde.

Ce nouveau système a fait ses preuves progressivement : il n'y a quasiment plus d'impayés et les résidents maîtrisent d'avantage leur consommation.

Les durées de séjour sont de 3 mois consécutifs maximum pouvant être renouvelées pour les familles ayant des enfants scolarisés. En dehors de ce critère de scolarisation, une durée d'absence minimale obligatoire d'un mois est exigée entre deux séjours.

Le bilan d'occupation pour l'année 2017 :

Les statistiques réalisées par la communauté d'Agglomération font état des chiffres suivants :
L'aire d'accueil a accueilli 548 personnes au total durant l'année 2017. La population était composée de 196 hommes, 141 femmes et 211 enfants de moins de 18 ans. Les personnes seules ou en couple sans enfants (138) prédominent sur les personnes seules et couples avec enfants (121).
La durée moyenne de séjour est de 1,43 mois. A noter que la durée la plus fréquente se situe à moins de 15 jours (113 personnes).

L'aire d'accueil affiche un taux d'occupation très variable au cours de l'année, de 15 à 93 %, qui peut s'expliquer par la saisonnalité de certains travaux extérieurs : espaces verts, ravalement, nettoyage de toiture ou certaines activités marchandes : marchés estivaux le long de la côte atlantique, vente de calendrier en fin d'année... ou par le départ de plus en plus de familles vers des grands rassemblements (religieux ou pas).

Il est à préciser que chaque été l'aire d'accueil ferme en juillet de façon à réaliser la remise en état global du site, le gros entretien ou des travaux d'amélioration.

Cette période de fermeture est fixée depuis 2009 en concertation avec la seconde aire d'accueil des gens du voyage du département, située à La Souterraine et qui ferme au mois d'août.

Cette coordination des 2 collectivités permet de toujours disposer à minima d'un site à l'échelle Départementale pour accueillir les petits groupes de voyageurs de passage.

Cette période de fermeture a été mise à profit pour changer toutes les portes des locaux techniques et pour aménager un terrain de jeux, pour réaliser le gros nettoyage annuel des espaces verts, de la voirie et des réseaux, certains gros travaux d'entretiens des bâtiments liés à de multiples petites dégradations.

Les évolutions récentes :

Depuis 3 ans, on observe un taux global annuel d'occupation en diminution passant de 68 % en 2015 à 48 % en 2017, qui s'explique en partie par la défection de certains groupes familiaux locaux (qui ne voyagent pourtant que rarement en dehors du département) qui se sont installés sur des terrains (pas toujours constructibles ou accessibles aux réseaux !) pour aménager un emplacement, pour construire une maison.

On observe également, de la part de ces petits groupes locaux, mais aussi de groupes extérieurs au Département, une pratique qui devient récurrente aujourd'hui d'installations illégales (heureusement temporaires !) sur des terrains publics, de la moitié du printemps à la fin de l'été, sur des terrains situés sur Guéret ou sa proche proximité (Saint-Sulpice le Guérétois, Saint Laurent).

Concernant le profil des familles qui séjournent sur l'aire d'accueil, on peut différencier 2 types de familles qui se répartissent environ pour moitié par :

1. les familles locales qui sont constituées :

- d'un ménage avec des enfants scolarisés au moins jusqu'à la fin du primaire ; les adolescents se déscolarisent après la 5^{ème}. le plus souvent ; ces familles sont peu voir plus du tout mobiles et ont peu ou pas d'activités rémunératrices.

- de petits groupes familiaux : de 2 à 4 familles, regroupant parfois 3 générations, avec jeunes adultes et enfants en bas âge, et exerçant des activités foraines, de rénovation ou de construction de logements.

Ces familles peuvent rester jusqu'à plusieurs mois sur l'aire d'accueil et poser des difficultés au moment de la fermeture annuelle du site.

1. Les familles de passage :

Elles sont constituées d'un ou 2 ménages et n'ont plus forcément d'enfants à charge. En fonction de leur(s) activité(s) et des « chantiers » potentiels, elles peuvent rester de quelques jours à 2 ou 3 semaines. Les enfants ne sont pratiquement pas scolarisés ou par l'intermédiaire du CNED. Parmi les activités pratiquées, on retrouve des travaux d'égales, de démoussage des toitures, de ramonage, de réfection des façades et de peinture, et quelques ferrailleurs.

A noter que l'aire d'accueil a servi d' « hébergement temporaire », en juin / juillet, pour une famille sédentaire du centre-ville de Guéret avec mise à disposition par la ville de Guéret d'une caravane pour la durée du séjour, et pour laquelle une solution (pérenne ?) de relogement a fini par être trouvée sur Montluçon.

Bilan financier global :

Le budget de l'aire d'accueil représente une dépense de 147 700 € pour la collectivité pour 46 700 € de recettes provenant de 14 200 € de contributions directes des résidents et 34 500 € d'aides de l'Etat (via l'allocation temporaire 2, versée par la CAF), soit un déficit de fonctionnement de 101 000 € pour l'année 2017.

Il est précisé de plus que la collectivité inscrit chaque année un budget d'investissement de 10 000 € permettant d'effectuer de gros travaux de réparation sur les blocs sanitaires régulièrement dégradés, ou pour de réaliser des travaux d'amélioration du site (terrain de jeu).

I-B-3- L'aire d'accueil de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest-Creuse (à la Souterraine)

Gestionnaire : Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest-Creuse

Ouverture : octobre 2006.

Localisation : Route du Moulin Barraud, à La Souterraine

Capacité : 20 emplacements correspondant à 40 places s'étendent chacune sur 150 m².

L'organisation de l'aire d'accueil se fait autour de 5 îlots de 4 emplacements chacun; un emplacement par îlot (5 au total) accessible aux personnes à mobilité réduite.

Financement du fonctionnement : Etat (DDCSPP) par l'ALT 2 (Allocation logement temporaire) pour la gestion de l'aire, en complément de la participation de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest-Creuse et des recettes provenant des locations de places aux usagers.

Chaque emplacement permet le stationnement de 2 à 3 caravanes et de leurs véhicules tracteurs. Il dispose :

- d'un bloc sanitaire composé d'une douche, d'une buanderie et d'un WC.

- d'un espace extérieur couvert équipé d'un évier et de raccordements électriques et en eau permettant l'installation d'appareils ménagers.

L'aire d'accueil est gérée en régie directe par la communauté de communes et le l'accueil/gestion fonctionne avec une équipe de trois agents d'accueil présents 7 jours sur 7 et 345 jours par an. Un règlement intérieur prévoit les conditions et durée de séjour, de fermeture annuelle de l'aire d'accueil pour travaux et remise en état, et la perception d'un droit d'usage incluant le droit à la place, le forfait de consommation d'eau et d'électricité et le versement d'une caution. Chaque emplacement est équipé de compteurs unitaires spécifiques pour l'eau et l'électricité permettant un relevé exact des consommations, tout dépassement au-delà de la redevance forfaitaire fait l'objet d'une facturation supplémentaire.

Les durées de séjour sont de 3 mois consécutifs maximum pouvant être renouvelées pour les familles ayant des enfants scolarisés. En dehors de ce critère de scolarisation, une durée d'absence minimale obligatoire d'un mois est exigée entre deux séjours.

Le bilan d'occupation pour l'année 2017 :

Les statistiques réalisées par la communauté de communes font état des chiffres suivants :

L'aire d'accueil a accueilli 425 personnes au total durant l'année 2017. La population était composée de 99 hommes, 98 femmes et 228 enfants de moins de 18 ans. Les personnes seules avec enfants et les couples avec enfants (162) prédominent sur les personnes seules sans enfants (35).

La durée moyenne de séjour est de 1,71 mois. A noter que la durée la plus fréquente se situe entre 15 jours et 6 mois (284 personnes).

L'aire d'accueil affiche un taux d'occupation de 100 % tout au long de l'année. Il est à préciser que pendant 15 jours en août, seulement 20 places sont proposées de façon à réaliser l'entretien courant. Les deux aires d'accueil de la Creuse se concertent pour ne pas fermer des emplacements sur la même période. Cette fermeture permet en outre de maintenir la mobilité effective des familles accueillies.

Pour assurer le fonctionnement de l'aire d'accueil, des crédits d'État (via l'allocation temporaire 2), à hauteur de 60 927 €, sont venus abonder le budget de la communauté de communes. Cette subvention est versée par la CAF sur la base d'une part fixe et d'une part variable calculée en fonction du taux d'occupation. Après la participation des usagers de l'équipement, Gens du voyage, pour un montant de 33 716 €, il aura fallu que la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest-Creuse rajoute 78 214,97 € en 2017 pour équilibrer budgétairement le service.

Ces deux Aires d'accueil, sur Guéret et La Souterraine, ont su depuis de nombreuses années répondre à une volonté commune de proposer un accueil décent aux gens du voyage, tout en se conformant à la Loi de Juillet 2000. Seuls 2 EPCi y étaient alors contraints. Aujourd'hui, la compétence « Aménagement, entretien et gestion d'Aires d'accueil des gens du voyage » est identiquement obligatoire pour les 7 EPCi du Département de la Creuse.

I-C- L'aire de grand passage

I-C-1- La réglementation

Une aire doit pouvoir offrir des emplacements pour 50 à 200 caravanes.

Au-delà des simples caractéristiques techniques, le lieu d'accueil doit pouvoir répondre à deux impératifs :

- un accès facile et peu éloigné des lieux de vie / services
- ne pas être une source de conflit avec le voisinage lors d'arrivée de grands groupes.

Sur la gestion, la loi n'impose pas de dispositif de gestion permanent, mais demande à ce que les moyens humains et matériels ainsi que logistiques permettant d'ouvrir les aires à tout moment soient prévus.

I-C-2- Les recherches de terrain

Des recherches ont été entreprises depuis plusieurs années pour trouver un terrain adéquat tenant compte des paramètres énoncés ci-dessus mais elles n'ont pas pu aboutir à l'identification d'un terrain adapté.

Il ressort de ces recherches et du constat des stationnements illicites, qu'il conviendrait de créer une aire d'accueil :

- à proximité de la RN 145,
- avec une sortie directe, sécurisée
- de 1 à 4ha. (base de 50 caravanes/ha)
- à une distance raisonnable d'un centre bourg avec services
- sur les territoires de la communauté d'agglomération du Grand Guéret et de la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse où sont observées les implantations illicites des gens du voyage.

II-Les familles sédentarisées

II-A- Les caractéristiques de cette population

De quelle population s'agit-il ?

Les familles tsiganes sédentarisées sur le département de la Creuse peuvent être estimées à plus d'une centaine et environ 600 personnes. Les nombres sont globalement constants. Ils varient en fonction des arrivées et départs de familles sur le département, des naissances et des décès et surtout du nombre de familles qui sollicitent le Centre Social Tsigane.

Aucune donnée plus précise ne peut être fournie sur la communauté dans son ensemble.

Le Centre Social Tsigane accompagne environ 80 cellules familiales ce qui représente approximativement 320 personnes (données issues du projet social 2017/2020). Ces chiffres montrent seulement une partie de la population Tsigane présente sur le territoire creusois. En effet, le Centre Social n'intervient pas directement sur les aires d'accueils et certaines familles plus autonomes ne le sollicitent jamais.

Une population jeune

Les moins de 18 ans représentent 50% de la population et les 18-25 ans, 15%. A l'inverse, les plus de 60 ans ne représentent que 3% des personnes connues du centre social.

L'insertion professionnelle

Concernant la situation socio-économique, nous comptabilisons 102 personnes bénéficiaires du RSA, 17 personnes bénéficiaires de l'AAH et 12 personnes en tant qu'auto-entrepreneurs. Ces données sont difficiles à recenser de façon exhaustive. En effet, le Centre Social Tsigane peut avoir accès à ces données quand un accompagnement plus précis est exercé auprès des familles ou selon leurs déclarations. Il n'est pas aisé de tenir à jour ce type d'informations qui peuvent évoluer au cours de l'année.

L'insertion des familles des gens du voyage est confrontée à plusieurs obstacles :

- ♦ L'illettrisme : On peut dire que 90% des personnes de plus de 30 ans sont en situation d'illettrisme. Les nouvelles générations sont moins confrontées à cette problématique, pour le moment. Le niveau scolaire demeure relativement faible, ne dépassant que rarement la scolarité obligatoire.

Le centre social remarque que si la scolarité est désormais systématique en primaire, elle diminue fortement en collège et de manière plus accentuée à partir de la 4^{ème}.

- ♦ La mobilité : Elle reste un frein à l'insertion socioprofessionnelle et influe également sur les projets logement des familles. En effet, dans leur majorité, les familles suivies par le centre social n'ont pas le permis de conduire et ne possèdent aucun moyen de locomotion. C'est pourquoi, il est impératif de trouver des solutions d'habitat dans les bourgs centres et en priorité, au sein des pôles de services. Cependant, cette contrainte géographique est peu conciliable avec la mise en œuvre de solutions adaptées, reposant sur la présence d'un espace extérieur.

L'habitat

47 familles, soit plus de la moitié, sont locataires, dont 19 dans le parc collectif privé et 15 dans le parc privé individuel. 16 familles ont conservé l'habitat caravane, malgré leur sédentarisation (dont 6 stationnant sur une aire d'accueil).

Toutefois, le centre social constate que les familles ont des difficultés à s'adapter aux modes d'habitats sédentaires, qui se traduisent notamment par leur instabilité au sein du logement.

De plus, les différents partenaires ont eu à constater des problématiques de comportement qui affectent les relations de voisinage, en particulier dans le logement collectif.

Une forte proportion des familles (75%) habite dans une commune rattachée à l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Guéret. 1/3 réside dans le chef-lieu de département, lieu de concentration des services et commerces. Le secteur de la Souterraine est aussi un bassin de vie important.

Se pose également la problématique de la régularisation, voir l'adaptation de situations d'habitat existantes en zone agricole ou naturelle (accès à l'électricité et au réseau d'eau potable, adaptation à la perte d'autonomie, résorption de l'insalubrité...) et pour lesquelles les réglementations en matière d'urbanisme, d'amélioration de l'habitat sont des facteurs bloquants.

II-B- L'activité du Centre Social Tsigane

1- Les missions et les recommandations du Centre Social

Depuis 2017 et l'écriture de son 2^{ème} projet social, le Centre Social Tsigane a pour finalité l'insertion sociale de la population creusoise d'origine tsigane, sédentarisée. L'objectif est d'accompagner ces familles dans le respect de leur mode de vie. Cet accompagnement se fait de façon individuelle ou collective dans le cadre de l'amélioration de l'habitat, de l'émancipation de la jeunesse, du soutien à la parentalité et de la promotion de la citoyenneté.

Les questions d'habitat et de logement occupent une place prépondérante dans les missions du centre social en raison des difficultés des familles à obtenir un logement et à s'y maintenir dans des conditions satisfaisantes.

Dans le cadre de l'évaluation de son premier projet social, le Centre Social Tsigane a établi une liste de recommandations et de perspectives relatives à l'habitat :

- ◆ Une meilleure concertation partenariale vis-à-vis des recherches de logement pourrait contribuer à éviter des situations conflictuelles et des zones de concentration.
- ◆ Une meilleure connaissance de la prise en charge des pathologies psychiques pourrait également constituer une plus-value.
- ◆ Une diversité accrue des types d'habitat et une connaissance fine de l'offre et des besoins auraient tout leur sens pour proposer des solutions adaptées aux familles.
- ◆ Il est nécessaire de construire et de formaliser un partenariat avec les offices de l'habitat et d'accroître le lien avec les élus locaux pour renforcer la concertation et aller vers des engagements partagés.

Dans le projet « Etre Tsigane et habiter en Creuse » débuté en 2013, le centre social a proposé plusieurs pistes de réflexion :

- ◆ Création d'un observatoire de l'habitat Tsigane en Creuse

- ♦ Définition de parcours «types» d'habitat à travers l'élaboration d'un référentiel
- ♦ Expérimentation d'une plate-forme d'accueil et de traitement des demandes

Au travers des accompagnements menés par le centre social, une cartographie des besoins en terrains familiaux / habitat adapté a été effectuée. Toutefois, elle varie dans le temps, en fonction des solutions temporaires ou définitives que trouvent les familles et de la constitution de nouvelles cellules familiales.

2- L'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) :

Depuis 2008, le centre social effectue des mesures spécifiques d'accompagnement social lié au logement (ASLL) en direction de la population tzigane. Cela permet d'accompagner les familles dans leur démarche de recherche de logement et d'installation dans les lieux. L'ASLL mis en œuvre comporte une part importante de médiation entre les bailleurs et les familles souhaitant accéder au logement.

De nombreuses démarches doivent être engagées avant qu'une solution soit trouvée pour les familles. Le financement est assuré par le Conseil départemental sur l'axe 2 du [Pacte territorial d'insertion \(PTI\)](#).

Pour réaliser ces accompagnements, la conseillère se déplace sur tout le département.

En 2017, sur les 13 mesures effectuées :

- 7 sont terminées,
- 3 mesures n'ont pas abouti : incarcération, non coopération de la famille, maison introuvable pour une famille nombreuse posant des problèmes de voisinage,
- 2 mesures se sont arrêtées quand les démarches liées à l'installation étaient terminés : relogements en intermédiation locative tzigane par l'Escale,
- 1 mesure s'est arrêtée et a été orientée vers une Mesure d'Accompagnement Social Personnalisée de niveau 2 (MASP 2).

Pour les 7 mesures toujours en cours :

- 1 personne va intégrer un appartement de l'OPAC 36
- 1 personne seule a changé de projet
- 1 famille monoparentale poursuit les démarches de maintien dans le logement
- 4 familles sont toujours en recherche d'un logement.

Au cours de l'année 2017, la conseillère a accompagné des profils de familles différents, notamment deux femmes seules et deux hommes seuls avec enfants. La conseillère constitue de plus en plus de dossier de surendettement avec les familles. Elle en a constitué 3 en 2017. De plus, elle a orienté deux dossiers vers des Mesures d'Accompagnements Social Personnalisées.

On note encore des mesures très longues à réaliser dû à la complexité des situations. La conseillère peine de plus en plus à trouver des bailleurs. En effet, les propriétaires sont exigeants (Nom de famille, garanties demandées..) et les biens correspondants aux demandes et besoins des familles sont rares.

3- La médiation dans le domaine de l'habitat

En 2017, le Centre Social Tsigane a accompagné 13 ménages dans le cadre de l'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) pour des demandes en lien avec le logement (réalisation d'un dossier de demande de logement, problèmes de voisinage, droits...) les familles sont vues une ou plusieurs fois sur des durées plus ou moins longues, 1,7 mois en moyenne. Les personnes ayant bénéficié de cet accompagnement sollicitent le centre social en direct notamment lors de ses permanences. Financé par l'Etat (DDCSPP), ce suivi est ponctuel et à court terme contrairement à l'accompagnement social lié au logement.

Les demandes des familles traitées dans le cadre du dispositif AVDL sont : demandes de renseignements, lecture et rédaction de courriers, prise de rendez-vous, dossier de demande de logement, dossier de demande d'allocation logement.

Le Centre Social Tsigane a aussi été sollicité par différents biais, soit par des instances publiques (mairie, Préfecture), soit par des personnes privées (voisins, propriétaires) pour intervenir auprès de 4 familles pour prévenir ou régler des conflits de voisinage. Les principaux troubles de voisinage sont dûs à des nuisances sonores, à des attroupements de personnes sur la voie publique ; ce qui entraîne des incivilités, à la détention d'animaux (chiens, poules, coq...) dans des lieux inappropriés.

4- L'intermédiation locative Tsigane :

Depuis 2013, l'association l'Escale a la gestion de 5 mesures d'intermédiation locative tsigane afin de soutenir la mobilisation de logements dans le parc privé pour des ménages en difficultés relevant du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).

L'intermédiation locative permet :

- ♦ De rassurer les bailleurs sur la solvabilité des locataires via l'intermédiation d'une association garante du paiement des loyers et ainsi de sécuriser la relation bailleur / locataire.
- ♦ D'offrir aux locataires un loyer adapté à leurs ressources,
- ♦ De mettre en place un accompagnement social en vue d'une meilleure appropriation des droits et devoirs du locataire, du logement et de son environnement immédiat.

L'intermédiation locative consiste en une offre de logement accompagné pendant une durée temporaire. L'accès à un logement autonome et pérenne pourra intervenir via un bail glissant ou la recherche d'un nouveau logement. Le financement est assuré par l'État (DDCSPP).

En 2017, 5 mesures en intermédiation locative ont été démarrées et sont toujours en cours. Une visite de la conseillère tous les 15 jours est nécessaire ainsi que de la maintenance accompagnée.

Depuis 2018, 7 mesures en intermédiation locative ont commencé, 2 sorties ont eu lieu mais pas de façon positive : retour en ALT et orientation vers CHRS.

Difficultés : glissement de bail difficile, dégradation de logement, profils très divers

II-C - La scolarisation

La Creuse compte 2 enseignants en charge de l'accompagnement de la scolarisation des enfants du voyage, sur une partie de leur activité exercée dans le cadre de la déclinaison départementale de l'action du CASNAV de l'académie de Limoges, ouvert au 1^{er} janvier 2013. Les CASNAV, centres académiques pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV), apportent leurs conseils et leur expertise pédagogique aux différents acteurs concernés par la scolarisation de ces élèves. Missions d'appui académique, ils organisent et animent des actions de formation concernant ces publics. Ils accompagnent également les équipes éducatives dans les écoles et les établissements scolaires.

Les enfants du voyage sont le plus souvent accueillis dans les écoles de :

- Sur la circonscription de La Souterraine :
 - Elémentaire Tristan L'HERMITE à LA SOUTERRAINE
 - Roger GARDET, à SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE
 - Elémentaire de DUN-LE-PALESTEL

Sur l'année scolaire 2017/2018, dans le premier degré, l'accueil dans ces écoles représente 46 élèves, dont 8 voyageurs, 22 semi-sédentaires et 16 sédentaires. 39 de ces élèves d'âge primaire ont fait l'objet d'un accompagnement pédagogique par l'enseignant correspondant départemental du CASNAV.

- Sur la circonscription de Guéret II et ASH (Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés) :
 - Ecoles élémentaire et maternelle Jacques PREVERT, à GUERET + annexe + Guéry
 - Ecoles élémentaire et maternelle Paul LANGEVIN de Guéret
 - Ecoles élémentaire et maternelle Jean Macé de Guéret
 - Ecole primaire d'AJAIN
 - Ecole primaire de SAINT-FIEL
 - Ecoles élémentaire et maternelle de SAINTE-FEYRE
 - Ecole primaire de SARDENT

Sur l'année scolaire 2017/2018, dans le premier degré, l'accueil dans ces écoles représente 82 élèves, dont 24 voyageurs, 31 semi-sédentaires et 27 sédentaires. 31 de ces élèves d'âge primaire ont fait l'objet d'un accompagnement pédagogique par l'enseignant correspondant départemental du CASNAV.

Les missions de l'enseignant en charge de l'accompagnement de la scolarisation des « Enfants du voyage » visent à permettre aux enfants du voyage d'accéder à l'apprentissage et à faciliter leur intégration dans les classes.

Pour cela l'enseignant s'appuie sur la mise en place d'outils pédagogiques et assure un véritable suivi des enfants et de leurs familles (absentéisme, sensibilisation à la scolarisation..).

L'enseignant en charge de l'accompagnement de la scolarisation des « enfants du voyage » aide les enseignants dans les démarches d'accueil de l'enfant : évaluation des compétences, mise en place du temps d'apprentissage et d'intégration dans les classes, coordination de l'accueil et de l'enseignement entre tous les enseignants en charge d'enfants du voyage.

Il travaille en partenariat avec les familles et les associations et se positionne en référent de l'école.

Il est membre du groupe départemental de suivi de la scolarisation des enfants du voyage mis en place en 2013.

Les temps d'apprentissages sont adaptés aux besoins identifiés de l'enfant à l'issue d'une évaluation des compétences. Il a été constaté, sur le secteur de La Souterraine que les élèves avaient en moyenne un retard de 2 ans dans les apprentissages, lié à une entrée tardive en milieu scolaire (à 6 ans) et la langue parlée par la famille qui n'est pas le français.

Une situation cependant qui évolue positivement : davantage d'enfants peuvent suivre les cours sans soutien mais avec un an de retard. Dans les écoles primaires ou maternelles, les familles ont moins de réticence à inscrire leurs enfants en maternelle. L'école et les enseignants deviennent des « référents » et les enfants reviennent d'une année sur l'autre. Enfin, en général, le niveau est meilleur en mathématique qu'en français, ce qui facilite l'intégration en classe des enfants.

Si aujourd'hui, la scolarisation en école maternelle a fortement progressé, dans un cadre de confiance très amélioré, la poursuite d'un parcours de scolarisation dans le second degré reste un objectif central pour la réussite des jeunes.

En effet, au niveau du second degré (collège, lycée), les effectifs recensés chutent : 13 élèves seulement sont connus. A l'entrée en 6^{ème} la demande d'une inscription au CNED reste prégnante et amène la DSDEN23 à réfléchir à la notion de collège référent, en sus du suivi des résultats des élèves communiqués par le CNED.

Cf. tableau EFIV en annexe (Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs)

II-D- Les autres actions partenariales

II-D-1- Actions d'insertion

Pour rappel, le Conseil Départemental intervient dans le cadre de ses missions légales et extra-légales auprès des populations tziganes sédentarisées.

L'ensemble des actions d'accompagnement menées ont abouti à la création d'un centre social tzigane, chargé de mener des actions de prévention et d'insertion.

Le détail de ces actions figure de la page 13 à la page 16 dans la description de l'activité du centre social Tsigane, financé notamment par le Conseil départemental et l'Etat.

Le besoin d'habitat adapté a été repéré de longues dates et a d'ailleurs fait l'objet d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale dédiée de 2009 à 2014.

Mené par le PACT Creuse pour le volet technique et par le Département pour le volet social, ce dispositif était cofinancé par la DDT et le Conseil général.

Cette action a pris fin, notamment faute de solutions opérationnelles mobilisables qui permettaient de répondre durablement aux besoins des publics accompagnés.

II-D-2 - Illustrations d'actions liées au logement

Action pour les familles du Chemin des Marguerites

Sous l'impulsion de la DDCSPP, un groupe de travail a été constitué en septembre 2017 pour trouver, de façon partenariale, des solutions d'amélioration de l'habitat des familles tsiganes sédentarisées. Ce groupe est composé de représentants de : la DDCSPP, la DDT, le Conseil départemental, l'UDAF, l'Escale, le CAC, la CAF, la DDT, le CCAS de Guéret, MSA Services, l'AECJF, Creusalis. Réuni à quatre reprises jusqu'en février 2018, le groupe a proposé une rénovation du système de chauffage des familles qui habitent Chemin des Marguerites à Guéret, logements dont Creusalis est propriétaire. L'idée majeure est l'installation de poêle à bois dans les parties communes et de convecteurs électriques dans les chambres.

Rôle de la DDCSPP

Dans le cadre du Service Intégré de l'Accueil et de l'Hébergement (SIAO) géré par le Comité d'accueil Creusois, la DDCSPP prend note des demandes de logement des personnes sortant d'hébergement. Etant membre de droit des commissions d'attribution des logements (CAL), elle apporte des éléments d'informations sur les situations familiales concernées à la CAL de Creusalis.

Par ailleurs, la DDCSPP est le secrétaire de la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX) et gère le contingent Préfectoral. A ce titre, elle travaille en étroite collaboration avec Creusalis de façon à fluidifier le dispositif d'hébergement vers le logement et d'assurer le (re)logement des familles tsiganes dans de bonnes conditions.

TRANSITION :

Compte tenu de l'état des lieux précédent, les actions du nouveau schéma portent sur le maintien de l'offre d'aires d'accueil situées sur la communauté d'agglomération du Grand Guéret et sur la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse et sur la création d'une aire de grand passage. Concernant les familles tsiganes sédentarisées, des réflexions sont à mener sur la mise en place de terrains familiaux et sur d'autres solutions d'habitat et de logement. Les actions de scolarisation sont à poursuivre sur des modalités identiques à l'année 2017-2018.

PARTIE 2 : ACTIONS PROGRAMMEES

I- Les gens du voyage

I-A- Le maintien de l'aire d'accueil de la communauté d'Agglo du Grand Guéret

Maintien du dispositif

I-B- Le maintien l'aire d'accueil de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest-Creuse (à la Souterraine)

Maintien du dispositif

I-C- La création de l'aire de grand passage

Au vu des expériences extérieures, les emplacements doivent être mobilisables quelques semaines par an, n'ont donc pas un caractère permanent.

Critères minima à respecter pour permettre l'accueil de grands groupes sur de courtes périodes (Cirulaire du 5 juillet 2001 / Instruction ministère de l'Intérieur du 23 avril 2013).

Capacité d'accueil : de 50 à 200 caravanes, sur la base de cinquante caravanes par hectare.

Surface et qualité du sol : de 1 à 4 ha, sol stabilisé restant porteur en cas d'intempérie, plat, de préférence de forme régulière et en herbe.

Situation : en périphérie des agglomérations, sans toutefois être trop excentrée (risque de ne pas être adaptée aux besoins), sur les territoires où ont été recensées les implantations illicites des gens du voyage.

Moyen : Une équipe de médiation composée de représentants de l'État et du Conseil départemental sera chargée de déterminer le lieu précis d'implantation de l'aire de grand passage en concertation avec les élus des communes ciblées.

Fluides :

Arrivée d'eau courante indispensable (l'usage des citernes est à exclure)

Robinet : sortie de 25 mm permet pression suffisante ou borne à incendie

Facultatif : EDF : un ou deux compteurs de 60 ampères triphasé

Collecte des ordures ménagères : bennes ou conteneurs

Sanitaires : équipements provisoires à installer selon occupation du site (à installer en concertation avec responsables du groupe)

Accès et circulation interne :

Largeur des accès : 6 à 8 m

Facultatif : deux accès peuvent être prévus, de part et d'autre du terrain. Voie gravillonnée.

Accès pouvant être fermés lorsque terrain inoccupé. Clôture non nécessaires.

Etat des lieux et la signature d'une convention à l'arrivée et au départ de chaque groupe.

Existence d'une convention-type et une fiche état des lieux proposée par l'Association Sociale Nationale Internationale Tziganes (ASNIT).

Ouverture du terrain : au moment de l'arrivée des groupes et refermé à leur départ.

Modes de gestion possibles :

- La gestion directe : la Commune ou l'EPCI dès lors que celle-ci a la compétence en matière de réalisation d'aires d'accueil. Gestion en régie.
- La gestion déléguée : la Collectivité confie la gestion à un organisme public ou privé, sous la forme d'une délégation de services publics soumise aux dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités locales. 2 gestionnaires de statut privés en France : Hacienda et ADOMA (ex SONACOTRA)
- Marché de Prestation de Service

II- Les familles sédentarisées

II-A- La mise en œuvre de terrains familiaux

Le terrain familial :

Le terrain familial peut être aménagé, dans les zones constructibles, et après autorisation d'urbanisme, sur des terrains bâtis ou non bâtis, afin de permettre l'installation de caravanes constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs.

Ces terrains familiaux, contrairement aux aires d'accueil, ne sont pas assimilables à des équipements publics. Ils correspondent à un habitat privé qui peut être locatif ou de pleine propriété.

Le terrain du terrain familial est variable selon l'importance du groupe familial. Il est cependant préférable, selon les expériences, de limiter le nombre de places de caravanes (inférieur à six) et de prévoir la surface de l'emplacement de chaque caravane avec les besoins (pas inférieur à 75 m²). Il est possible de prévoir des opérations regroupant plusieurs terrains familiaux.

Chaque terrain est équipé de compteurs individuels pour l'eau et l'électricité et au minimum d'un bloc sanitaire intégrant au moins une douche, deux WC, et un bac à laver. Les blocs sanitaires peuvent être prolongés par un local en dur pouvant présenter une utilité technique (buanderie, cellier...) mais n'ayant pas vocation d'habitat.

Pour un terrain familial locatif, la maîtrise d'ouvrage est assurée par une collectivité locale et peut être déléguée à une association (circulaire du 17 décembre 2003). Dans ce cas la collectivité peut être financée par l'Etat dès lors que le projet est inscrit au schéma. La subvention peut alors s'élever à 70 % du montant de la dépense totale HT, dépense plafonnée à 15 245 € par place de caravane (subvention maximum de 10 671 €/place).

La réussite du projet repose sur l'implication des familles.

Si le terrain familial est réalisé par la famille elle-même, l'aide de l'État n'est pas mobilisable.

Quand un terrain familial bénéficie d'un financement de l'État, il n'est pas possible d'envisager des constructions de type évolutif permettant un habitat mixte (caravane et habitat en dur). En cas d'évolution du projet de la famille, il conviendra de rechercher une autre solution d'habitat adapté.

Cf. tableau en annexe qui résume les différents statuts que peut avoir un terrain familial. (Source centre social Tsigane)

Dans le cadre de la mise en œuvre de son PLH (Programme Local de l'Habitat), adopté en 2014, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret s'était engagée dans la création de 4 terrains familiaux et/ou d'habitat adapté.

II-B- La réflexion sur d'autres solutions d'habitat et de logement

L'habitat adapté

Définition : Il s'agit d'opérations réalisées pour des familles ou des groupes familiaux qui sont identifiés et se reconnaissent comme gens du voyage. Ils souhaitent vivre et habiter dans un lieu fixe, tout en gardant tout ou partie de leur mode de vie : habitat caravane et/ou vie en famille élargie » (guide élaboré par le MEEDDM en 2009).L'habitat adapté dépend donc de la place occupée par l'habitat mobile et le nombre de ménages concernés par un même projet.Les projets d'habitat adapté peuvent faire varier le statut d'occupation des habitants : locataires, propriétaires, accédants à la propriété.

Modes de réalisation : Le logement PLAI : construit ou acquis, avec ou sans travaux. Il répond aux normes minimales d'habitabilité.La maîtrise d'ouvrage est assurée par un bailleur social, voire une association agréée par le Préfet ou une collectivité qui peut solliciter une aide de l'Etat.Il permet le versement de l'aide personnalisée au logement.

Conduite de projets : L'habitat adapté est généralement conçu pour des familles identifiées au préalable. Il se concrétise donc en associant ces dernières tout au long de la conception et de la réalisation de l'opération. Pour les projets locatifs, la gestion du site et du rapport locatif doivent être anticipés dès la conception du projet : sous-location, gestion en régie ou déléguée à un opérateur, mesure d'accompagnement éventuelle. Il est souvent conseillé de concevoir les projets d'habitat adapté en tenant compte de l'évolution des besoins du groupe familial concerné.

Poursuite du groupe de travail

Le groupe de travail initié en 2017 va se poursuivre par rapport à des situations familiales pour lesquelles le logement dans le parc social collectif est inadapté. Des solutions seront recherchées dans un cadre partenarial.

II- C- La scolarisation

Le dispositif d'appui est reconduit en l'état pour l'année scolaire 2018/2019. Il s'adapte annuellement aux situations rencontrées (localisation, effectifs)

Fait à Guéret, le

La Préfète

La Présidente de Conseil départemental

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/2/17 DOSSIER N°3245	CD-SOLIDARITÉS
---	-----------------------

Origine :	Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Secrétariat Général
-----------	--

PREVENTION MEDICO SOCIALE (FONCTION 4) - BUDGET 2019

I. RÉSUMÉ

Vous êtes invités à examiner les propositions d'inscriptions budgétaires relatives à la fonction 4 – Prévention médico-sociale.

II. OBJET DU RAPPORT

Pour cette fonction, le budget proposé s'élève à 504 635 €.

A) Sous-fonction 41 – PMI et Planification Familiale

Cette sous-fonction concerne les consultations et les actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes, des enfants de moins de six ans (notamment dans les écoles maternelles) ainsi que les activités de planification familiale et d'éducation familiale.

Un crédit de 35 000 € - soit le double par rapport à 2018 - est inscrit pour permettre de financer la formation des Assistantes Maternelles à titre non permanent agréées par le Département. En effet, le marché concernant cette formation est arrivé à échéance le 31/12/2017, il a été renouvelé mais le coût individuel est passé de 391 € à 1 080 €. Il est constaté chaque année, que les centres de formation tendent à augmenter leurs tarifs. La Loi vient encore de renforcer le nombre d'heures de formation. L'article L 773-17 du Code du Travail et la loi du 12 juillet 1992 rendent obligatoire ladite formation, le non respect de cette obligation pouvant conduire à l'invalidation ou au non renouvellement de l'agrément. 521 assistants maternels sont agréés sur le département et offrent 1 729 places d'accueil.

Un crédit de 53 515 € financera le fonctionnement :

- des relais Assistants Maternels (2 000 € par an et par RAM - 10 % de la subvention CAF attribuée la première année de fonctionnement),
- des Maisons d'Assistants Maternels.

Le Département dispose de 9 Relais Assistants Maternels et de 10 Maisons d'Assistantes Maternelles.

En 2019, est prévue la création d'un RAM supplémentaire et de 4 Maisons d'Assistantes Maternelles. Ces créations de places correspondent à un crédit supplémentaire de 20 000 €. Elles sont particulièrement adaptées aux caractéristiques du territoire creusois.

Un crédit de 149 000 € assurera le financement des crèches et haltes garderies et la création d'une micro crèches, qui représentent un des axes du schéma départemental de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille. Soutenir la création et le fonctionnement des crèches et haltes garderies permet en outre de diversifier les modes de garde creusoises, et constitue un des éléments de la politique d'accueil du Département. En 2019, est prévue la création d'une micro crèche pour une capacité de 10 places.

Un crédit de 125 000 € garantira le fonctionnement du Centre d'Action Médico-sociale Précoce géré par l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Creuse. En application des dispositions réglementaires, le Conseil Départemental est tenu d'apporter un financement à hauteur de 20 %, la part restante étant à la charge de l'Etat. Cette structure apporte sa contribution à la Maison Départementale des Personnes Handicapées en termes de dépistage et d'expertise et fournit une aide de proximité très importante aux parents et enfants handicapés.

B) Sous-fonction 42– Prévention et éducation pour la santé

Cette sous-fonction comprend les actions médicales et d'information en direction de la population, pour prévenir le développement de certaines pathologies (saturnisme, tuberculose...).

Un crédit de 100 000 € est inscrit pour tenir compte de la délégation de gestion accordée au CMN de Sainte-Feyre en matière de lutte contre la tuberculose, compétence conservée par le Département.

Des recettes sont attendues sur cette sous-fonction. Elles correspondent aux remboursements effectués par l'assurance maladie (CPAM de la Creuse, MSA et mutuelles complémentaires) au titre des actes réalisés par les médecins de PMI (vaccinations et consultations) utilisant désormais le dispositif télé vitale.

Au total, la dépense nette pour cette fonction s'élèvera en 2019 à 374 635 €.

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous invite à vous prononcer sur l'ensemble des propositions ci-dessus, qui se traduiront par les inscriptions budgétaires suivantes (celles-ci seront appréciées lors du vote global du budget en fin de séance) :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :		
* Chapitre 934	1 983 735 €	130 000 €

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DÉPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/2/18 DOSSIER N°3267	CD-SOLIDARITÉS
---	-----------------------

Origine :	Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Secrétariat Général
-----------	--

ACTION SOCIALE (FONCTION 5) - BUDGET 2019

I. RÉSUMÉ

Je vous invite à examiner les propositions d'inscriptions relatives à la fonction 5 – action sociale.

II. OBJET DU RAPPORT

FONCTIONNEMENT

L'action sociale est au cœur des compétences du Conseil départemental. Ce sont ainsi 91,4 M € de nos dépenses brutes de fonctionnement - hors frais de personnel - qui y seront consacrés, dont :

- 39,51 % en faveur des personnes âgées dépendantes,
- 23,54 % en faveur des personnes en situation de handicap,
- 16,37 % en faveur de la protection de l'enfance,
- 19,16 % en faveur des personnes en insertion.

Le budget 2019 de l'action sociale restera construit sur des bases similaires aux années antérieures à savoir :

- Une croissance zéro, voire un tassement des dépenses de fonctionnement courantes (hors allocations),
- Un alourdissement régulier des allocations de solidarité,
- Et des dépenses d'aide sociale contraintes.

Le budget augmente de 1,47% par rapport à 2018.

Un travail est engagé sur le Pôle Cohésion Sociale pour une stricte maîtrise des dépenses en menant une réflexion tant sur la prévention dans le cadre de l'enfance que sur l'accompagnement global pour le retour à l'emploi.

A) Sous fonction 935-0: Services communs

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 158 150 € et comprennent notamment les frais d'interprétariat et les frais liés à la mise en œuvre des mesures de protection des majeurs (MASP et MAJ). Au 31/12/2018, le nombre de mesures d'accompagnement social personnalisé était de 54 contre 57 au 31/12/2017.

B) Sous fonction 935-1: Famille et Enfance

Il s'agit des dépenses liées aux placements familiaux, à l'aide sociale à l'enfance, à la prise en charge des mères isolées et des enfants de moins de 3 ans, et à la PCH enfants.

Cette sous fonction s'élève à 14 830 440 €, soit une augmentation de 2,64 % par rapport au BP 2018.

* Le montant consacré aux transports pour les enfants en situation de handicap s'élève à 1 million d'euros. En septembre 2018, 99 enfants ont eu un accord pour un transport adapté et 13 transports familles ont été mis en place, contre 110 transports adaptés et 9 transports familles en septembre 2017.

Il est souvent difficile de grouper les transports, du fait de la pathologie des enfants ou des divergences d'emploi du temps. En outre, peu de transporteurs ont des véhicules de plus de 5 places. Les périodes de stage demandent aussi des déplacements spécifiques.

L'ouverture de 2 ULIS Ecole et 2 ULIS collège/lycée supplémentaires permet l'accueil d'enfants handicapés venant de tout le territoire. Les ULIS ayant des spécialités, certains enfants font 140 km par jour. Les heures de scolarisation en ULIS collège ne sont pas les mêmes que pour les autres élèves, les élèves handicapés quittent donc l'établissement avant l'arrivée des transports en commun.

Le marché des transports arrive à échéance en juillet 2020. Courant 2019, les services vont donc retravailler sur les critères d'attribution. De plus, un travail étroit sera engagé avec la MDPH concernant l'avis médical lors des révisions demandées par les familles.

* Concernant l'accueil familial, un crédit à hauteur de 5 270 890 € est inscrit pour prendre en compte les salaires des assistants familiaux et il est prévu 1 700 000 euros d'indemnités de prise en charge (indemnité d'entretien, indemnité de déplacements). En 2018, une hausse importante du nombre d'enfants confiés au service de l'aide sociale à l'enfance a été enregistrée : 359 au 31/12/2018 contre 313 au 31/12/2017.

* 38 000 € de crédits sont prévus pour le fonctionnement du lieu neutre destiné à la médiation des rencontres entre les enfants et leur famille dans les situations de conflit ou dans le cadre de mesures de protection de l'enfance. Un crédit à hauteur de 25 000 € est prévu dans le cadre des médiatisations de visites ordonnées par le juge des enfants. En effet, cette organisation permet dans des situations critiques d'apporter une neutralité dans l'organisation des rencontres parents-enfants. Cette action est portée par l'association AECJF.

* Indépendamment de l'accueil familial, la prise en charge des enfants confiés au service de l'aide sociale à l'enfance peut être assurée par différentes structures. Ainsi une offre d'accueil diversifiée (lieux de vie, MECS, ...) permet de mettre en œuvre des prises en charge adaptées aux difficultés des enfants. Un crédit à hauteur de 1 966 400 € permet cette prise en charge. Les crédits sont en hausse par rapport à 2018. Cela correspond à une dégradation de l'état psychique de certains enfants confiés à l'ASE pour lesquels une prise en charge traditionnelle (famille d'accueil ou CDEF) n'est plus adaptée, et à l'augmentation du nombre d'enfants placés. 55 168 € de crédits en 2018 concerneraient des CJM de MNA.

* 2 220 000 € de crédits concernent la prise en charge des enfants placés au Centre Départemental de l'Enfance. Le foyer est doté de 30 places et accueille prioritairement des jeunes de 12 à 18 ans. Le Conseil Départemental a souhaité que l'établissement mette en place un service d'accueil, d'observation et d'orientation des jeunes enfants. Ce service permet d'accueillir des jeunes enfants (à partir de 6 ans) et en particulier des fratries à partir de la décision de placement jusqu'à l'orientation vers le lieu d'accueil adapté. Ce temps d'observation permet de ne pas séparer les fratries et d'observer le comportement de chaque enfant.

* 140 000 € sont prévus au titre des contrats jeunes majeurs. Ce dispositif est destiné à favoriser l'insertion des jeunes lorsqu'ils quittent le dispositif de l'aide sociale à l'enfance, sans soutien possible de la part de leurs parents. Dans le cadre du plan pauvreté, les services de l'aide sociale à l'enfance devront prévoir une proposition d'accompagnement systématique pour les enfants placés. À titre indicatif, 55 168€ de crédits concernaient les MNA.

* Un crédit de 31 550 € figure au projet de budget pour les actions collectives :

- dispositif téléphonique national de protection de l'enfance (SNATEM) : 5 000 €,
- gestion des tutelles enfants déléguée à l'UDAF et à la MSA services,
- subventions aux associations œuvrant en faveur des enfants et des adolescents,
- participation aux loyers du local hébergeant la Maison des Adolescents.

* Le coût de la prise en charge des mineurs non accompagnés s'élève à environ 840 000 € et comprend toutes les dépenses afférentes(hébergement, salaires des assistants familiaux ...). Ces dépenses tendent à être maîtrisées avec la prise en charge par l'IRFJS. Un crédit à hauteur de 533 600 € correspond à la prise en charge des MNA en hébergement. En effet, cette solution permet un accueil collectif dans une commune qui présente suffisamment de services pour permettre de travailler sur l'autonomie, l'alphabétisation et la formation professionnelle avec un accompagnement par un travailleur social. Le coût de cette prise en charge s'élève à 1 200 euros par mois contre 5 200 euros en MECS et 7 110 € au CDEF. Au 31 décembre 66 MNA accueillis contre 44 en 2017.

Au total, la dépense nette de la sous fonction 935.1 s'élèvera à 14 373 940 €.

C) Sous fonction 935-2 : Personnes Handicapées

Cette sous fonction comprend les prestations accordées en vue du maintien à domicile et les aides relatives au placement (famille d'accueil ou établissement).

Les dépenses s'élèvent pour 2019 à 21 326 150 €, en hausse de 1,75 % par rapport au BP 2018.

3 745 000 € sont consacrés à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et à l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP).

150 000 € de crédits concernent la prise en charge des personnes relevant de l'amendement Creton. Malgré l'ouverture du foyer de vie « Les Champs Blancs » à Sainte-Feyre qui a permis de créer 15 places en établissement, d'autres jeunes adultes relèvent encore du dispositif d'amendement Creton. Pour rappel, cet amendement qualifie la dérogation permettant le maintien à titre exceptionnel d'un jeune handicapé dans un établissement pour enfants au-delà de son 20ème anniversaire, faute de place dans une structure pour adultes handicapés conforme à l'orientation prononcée par la CDAPH. Le Département se doit alors d'assurer le financement total pour foyer occupationnel, foyer de vie, ou partiel pour foyer d'accueil médicalisé.

Un crédit de 16 450 000 € est inscrit pour prendre en charge l'aide sociale en établissement. Le nombre de bénéficiaires à l'aide sociale est de 402 au 31 Décembre 2018 contre 400 en 2017. Toutefois, le Conseil Départemental de la Creuse n'a pas la maîtrise de la prise en charge des creusois résidant dans des établissements hors département (81 personnes).

Au total, avec des recettes de 2 450 000 € (compensation au titre de la PCH, recours sur l'aide sociale ou sur l'effectivité des plans d'aide PCH), la dépense nette 2019 s'élèvera à 18 876 150 €.

D) Sous fonction 935-3 : Personnes Agées

Les principaux postes de dépenses sont liés aux frais d'hébergement en EHPAD ou en famille d'accueil au titre de l'aide sociale.

Pour 2018, le montant proposé est de 6 127 244 € dont 399 744 € de crédits alloués dans le cadre de la conférence des financeurs, compensés par la Caisse Nationale de la Solidarité.

Les crédits tiennent compte des réhabilitations des EHPAD d'Evau les Bains, Auzances, Ajain, La Chapelle Taillefert et Bourganeuf.

De plus, les conventions tripartites seront remplacées par des CPOM. Un arrêté conjoint (Conseil départemental et ARS) a été signé le 31 décembre 2018 pour valider le calendrier prévisionnel des signatures des CPOM. Ce contrat devra respecter un cahier des charges. Il fixera les obligations respectives des signataires et prévoit leurs modalités de suivi, notamment sous forme d'indicateurs. Il définira les grandes orientations des établissements ainsi que les moyens dont ils disposeront. Il fixera les éléments pluriannuels du budget des établissements ainsi que les modalités d'affectation des résultats en lien avec leurs objectifs.

Le nombre de bénéficiaires à l'aide sociale est de 433 au 31 Décembre 2018 contre 451 en 2017.

Au total, avec des recettes de l'ordre de 1 399 744 € (recours dans le cadre des récupérations sur successions d'une partie des recettes d'aide sociale, et participation dans le cadre de la conférence des financeurs), la dépense nette 2019 s'élèvera à 4 727 500 €.

E) Sous fonction 935-5 : Personnes Dépendantes

Cette sous fonction correspond aux charges liées à l'APA (à domicile et en établissement) et au déploiement des packs domotiques.

Les dépenses liées à l'APA sont estimées à 29 672 700 € pour 2019, dont 18 000 000 € au titre de l'APA à domicile et 11 003 000 € au titre de l'APA en établissement.

Dépenses APA : évolution de 2015 à 2018

	2015	2016	2017	2018
APA domicile	16 215 433	16 733 230	17 680 794	17 782 858
APA établissement	10 012 523	10 743 371	10 401 577	10 520 560

Recettes APA

	2015	2016	2017	2018
Concours CNSA	14 189 902	14 860 659 dont 602 441 (2 nd e part)	15 411 908 Dont 1 550 005 (2 nd e part)	Pas connu à ce jour
Taux de couverture	54.1 %	54.08 %	54.88 %	
Taux de couverture nationale	31.3 %	36.35 %	37.2 %	

Sur l'ensemble de l'année 2018, les SAAD ont réalisé 600 386 heures en prestataire (contre 605 126 heures en 2017), pour une dotation globale de 11 551 118 €. L'enveloppe financière pour 2019 s'élèvera à 11 700 000 € pour un objectif de 609 299 heures.

La dépense relative au déploiement des packs domotiques sera de 497 000 €.

Au total, avec la prise en compte des recettes à hauteur de 15 150 000 € (compensation APA à hauteur de 15 000 000 €, indus APA, recettes domotiques, participation de la CNSA dans le cadre de la convention de modernisation), les dépenses nettes de cette sous fonction s'élèveront à 14 522 700 €.

F) Sous fonction 935-6 : Revenu de Solidarité Active

Cette sous fonction comprend les actions d'insertion mises en œuvre dans le cadre du rSa et programmées à l'aide du Plan Départemental d'Insertion (PDI) sous les rubriques suivantes :

- insertion sociale,
- santé,
- logement,
- insertion professionnelle,
- allocations,
- et autres dépenses.

Les dépenses s'élèvent à 15 960 615 €.

Les crédits concernant l'allocation rSa sont estimés à 15 190 000 €, prenant en compte la revalorisation de l'allocation à hauteur de 1%.

Le budget consacré au Plan départemental d'insertion s'élève à 1 659 615 € en intégrant les actions menées en partenariat avec les centres sociaux, la Mission Locale, les FJT et le DLA. Le PTI/PDI s'inscrit dans une poursuite des actions entreprises les années précédentes.

Il est proposé de maintenir à un niveau équivalent les dépenses intervenant dans le cadre des contrats uniques d'insertion et des contrats à durée déterminée d'insertion dans les chantiers d'insertion.

Au total, la dépense nette de cette sous fonction s'élèvera à 16 943 615 €.

G) Sous fonction 935-8 : Autres Interventions Sociales

Cette sous fonction comprend notamment les actions en faveur des jeunes adultes en difficultés de moins de 25 ans (fonds d'aide aux jeunes – FAJ), l'aide au logement des plus défavorisés (Fonds de solidarité au Logement – FSL), le fonds départemental de lutte contre la précarité et le fonds d'insertion professionnelle.

Un crédit de 720 000 € correspond aux dépenses directes du FSL.

Le fonds départemental de lutte contre la précarité est doté pour un montant de 85 000 €, le fonds d'Insertion Professionnelle complémentaire pour un montant de 115 000 € et le fonds d'aide aux jeunes en difficultés pour un montant de 35 000 €.

Une enveloppe de 160 000 € est prévue pour régler sur facturation les prestations de services liées aux frais de transports relatifs aux Abonnements Internes Scolaires (AIS,) et aux Abonnements Scolaires Réglementés (ASR) des élèves creusois qui sont affectés sur le réseau TER LIMOUSIN pour leurs déplacements « domicile-établissement scolaire ».

Au total, le niveau de dépenses nettes de cette sous fonction s'élèvera à 1 134 000 € en 2019.

INVESTISSEMENT

- **Subvention d'équipement au délégataire Domo Creuse Assistance** : 162 500 €.

- **Révision des dispositifs d'aides relatives à l'habitat et à la mise en place de programmes d'intérêt général sur l'ensemble du département** :

L'action de la collectivité se décline en 2 principales interventions :

1. auprès des particuliers en situation de précarité aux fins de sortie d'insalubrité,
2. auprès des collectivités et bailleurs sociaux dans le cadre des PALULOS et PLAI afin de permettre, notamment, la réhabilitation énergétique de l'habitat locatif social.

Pour cela, figurent au projet du budget qui vous est proposé, les montants suivants :

PIG :

CP : 150 000 €

AP : 200 000 €

RENOVATION THERMIQUE ET PLAI :

CP : 245 000 €

AP : 720 000 €

- **Fonds d'avance « habitat »** : 200 000 €

La Commission permanente du 12 avril 2016 a décidé de créer un fonds départemental d'avances pour l'amélioration de l'habitat. Ce dispositif permet de procéder à l'avance d'une ou plusieurs subventions, par paiement auprès des artisans des acomptes demandés dès la signature des devis et/ou des factures après achèvement de leur intervention.

ETUDES ET TRAVAUX SUR BATIMENTS

Sont récapitulées ci-après, les propositions présentées pour les études et travaux sur bâtiments relevant de cette fonction.

INVESTISSEMENT - Montant total Crédits de Paiement : 225 000 €
Chapitre 905.0

Avances forfaitaires : 5 000 €.

Etudes : 5 000 € pour les frais de maîtrise d'œuvre relatifs aux modifications de l'installation électrique en vue de l'aménagement des locaux « Trace de Pas » à La SOUTERRAINE.

48 rue de Lavaud à LA SOUTERRAINE - « Trace de Pas » : 100 000 € pour les travaux d'aménagement du bâtiment appartenant au GIP « Trace de Pas », en vue de l'emménagement de l'UTAS et de l'UTT dans ces locaux en fonction de l'avancée des procédures juridiques.

14 Boulevard Mestadier à LA SOUTERRAINE (UTAS de LA SOUTERRAINE) : 30 000 € pour des travaux d'aménagement de l'ancien espace PMI et la réfection du réseau électrique.

12 rue Sylvain Grateyrolles à GUERET (UTAS de GUERET) : 5 000 € pour des travaux divers (installation d'un délesteur sur le réseau électrique et modernisation du chauffage électrique).

3 quartier Pasteur à BOUSSAC (UTAS de BOUSSAC) : 5 000 € pour l'installation de systèmes anti-agression dans les salles de permanence.

Allée Jean-Marie Couturier à AUBUSSON (UTAS d'AUBUSSON) : 5 000 € pour l'installation de systèmes anti-agression dans les salles de permanence.

13 rue Joseph Ducouret à GUERET (Pôle des Cohésions Sociales) : 50 000 € pour la réfection de la couverture et 5 000 € pour des travaux divers.

2 bis avenue de la République à GUERET (MDPH) : 15 000 € pour la démolition d'un ancien garage menaçant ruine.

FONCTIONNEMENT

Il est proposé une enveloppe de 344 700 € pour couvrir les dépenses de combustibles, d'énergie et d'entretien des bâtiments relevant de la fonction 5.

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous invite à vous prononcer sur l'ensemble des propositions détaillées ci-dessus, qui se traduiront par les inscriptions budgétaires suivantes (celles-ci seront appréciées dans le cadre du vote global du budget en fin de séance) :

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Investissement 905	225 000 €	-
915	262 500 €	-
915-6 (RSA)	395 000 €	-
Fonctionnement 935	52 559 164 €	5 107 144 €
935-5 (APA)	30 869 500 €	15 154 056 €
935-6 (RSA)	19 338 715 €	667 000 €

Je vous propose notamment :

- d'autoriser le versement à Domo Creuse Assistance, d'une somme de 497 000 € au titre de la subvention 2019 pour compensation des contraintes de service public (chapitre 935-51 article 618814), et d'une somme de 162 500 € au titre de la subvention d'équipement 2019 (chapitre 915.8- article 204221) ;
- d'autoriser le versement à l'APAJH 23, de la subvention d'équipement de 100 000 € correspondant au solde de l'aide TEPCV pour son projet de rénovation énergétique de l'ensemble immobilier du foyer occupationnel d'Arfeuille Chatain (chapitre 915-2 article 204221).

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

CD-ÉDUCATION-CULTURE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/3/19 DOSSIER N°3226	CD-ÉDUCATION-CULTURE
---	-----------------------------

Origine :	Direction Générale des Services/Direction de L'Education
-----------	--

CONVENTION RELATIVE A L'ACCUEIL AU RESTAURANT SCOLAIRE OU A LA FOURNITURE DE REPAS AUX ELEVES DU 1ER DEGRE - MODIFICATION

I. RÉSUMÉ

Il est proposé de modifier l'article 3 de la convention relative à l'accueil des écoliers au restaurant scolaire ou à la fourniture de repas aux élèves du 1^{er} degré.

II. OBJET DU RAPPORT

Lors de sa réunion du 28 septembre 2018, l'Assemblée départementale a adopté un projet de convention relative à l'accueil des écoliers au restaurant scolaire ou à la fourniture de repas aux élèves du 1^{er} degré.

Ce document prévoit notamment en son article 3 que les moyens en personnels mis à disposition par les collectivités soient définis en tenant compte du ratio départemental, des effectifs élèves 1^{er} degré et de la prestation de restauration avec pour année de référence l'année N-1.

Or, il a été constaté dans certains établissements que le nombre de repas à produire a, au titre de cette année scolaire, diminué de façon conséquente, la baisse pouvant atteindre 27 %.

Aussi, il est proposé de tenir compte de ces variations pour le calcul de la quotité agents mis à disposition et de modifier en conséquence la rédaction **du 1^{er} alinéa de l'article 3** de la convention susvisée, comme suit :

« En contrepartie de la prestation de restauration, la commune/le syndicat s'engage à mettre à disposition du service de restauration scolaire du collège, des personnels dont la quotité de travail est proportionnelle aux nombres de repas à fournir et ce dans les conditions suivantes :

Repas pris sur place

Quotité agents mis à disposition (en heures/jour) = (Nbre repas servis au profit des élèves du 1er degré par jour / Ratio moyen au sein du Conseil départemental) x 8

Fournitures repas liaison chaude

Quotité agents mis à disposition (en heures/jour) = (Nbre repas servis au profit des élèves du 1er degré par jour / Ratio moyen au sein du Conseil départemental) x 8 x 0,75

Ces bases de calcul seront révisées à chaque rentrée scolaire. L'année de référence est l'année N-1. *L'année N sera considérée pour le calcul de la quotité agent mis à disposition si le nombre de repas à produire est inférieur d'au moins 25 % du nombre de l'année de référence.*

Ø Ratio moyen au sein du Conseil départemental : 1 agent pour 73 repas servis quotidiennement pour l'année scolaire 2017/2018.

Ø Nombre de repas emportés ou servis = effectifs élèves 1^{er} degré rentrée 2017/2018

Ø *Nombre de repas emportés ou servis = effectifs élèves 1er degré rentrée 2018/2019*

La quotité agent mis à disposition est de X h/jour. »

Par ailleurs, dans l'hypothèse où des collectivités ne pourraient pas mettre à disposition des personnels pour une quotité de temps de travail faible ou compléter celle effectivement en place, une compensation financière pourrait être demandée. Elle serait calculée sur la base du salaire moyen chargé de catégorie C, soit 16,74 € /heure.

En conséquence, l'article 3 de la convention serait ainsi complété: « *La quotité agent mis à disposition est de X h/jour.* »

La commune/le syndicat s'engage à compenser financièrement le Département à hauteur d'une (de la) quotité agent due calculée sur la base du salaire moyen chargé d'un agent de catégorie C, soit X €/jour. »

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous propose :

- d'approuver les modifications de la convention relative à l'accueil des écoliers au restaurant scolaire ou à la fourniture de repas aux élèves du 1^{er} degré (annexée au présent rapport) et notamment de son article 3,
- en cas d'accord, de m'autoriser à signer cette convention,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour apporter si nécessaire des ajustements mineurs à ce document qui n'en modifieraient pas les conditions substantielles.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

**CONVENTION RELATIVE A L'ACCUEIL DES ELEVES DU PREMIER DEGRE AU
RESTAURANT SCOLAIRE DU COLLEGE**

OU

**CONVENTION RELATIVE A LA FOURNITURE DE REPAS AUX ELEVES DU PREMIER
DEGRE**

ENTRE

LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE, régulièrement enregistré sous le N°SIRET 222 309 627 000 16, Hôtel du Département - BP 250 – 23 011 - GUERET, représenté par sa Présidente, Madame Valérie SIMONET, dûment habilitée en vertu de la délégation qui lui a été consentie par la délibération n°... du Conseil départemental en date du xx/xx/xxxx,

Ci-après dénommé « le département »,

LE COLLEGE ..., N°SIRET..., Adresse, représenté par son chef d'établissement, Monsieur/Madame ... , dûment habilité(e) en vertu de la délégation qui lui a été consentie par la Délibération n° ... du Conseil d'Administration en date du xx/xx/xxxx,

Ci-après dénommé « le collège »,

ET

LA COMMUNE/LE SYNDICAT DE ... , N°SIRET..., Adresse, représenté(e) par son Maire/Président, Monsieur/Madame ... , dûment habilité(e) en vertu de la délégation qui lui a été consentie par la Délibération n°... du Conseil municipal/Comité syndical en date du xx/xx/xxxx,

Ci-après dénommé(e) « la commune »/« le syndicat »,

Ci-après dénommés « les parties »,

Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code de l'Education et notamment les articles L213-1, L213-2,

Vu le Décret n°2009-553 du 15 mai 2009 relatif aux dispositions réglementaires du livre V du code de l'éducation,

Vu la convention-cadre intervenue entre le Département et les collèges creusois *signée en 2013*

PREAMBULE

La loi du 13 août 2004 confère aux collectivités territoriales, pour les établissements dont elles ont la charge, une compétence générale en matière de restauration et d'hébergement. L'Article L 421-23 II du Code de l'Education précise « *qu'un décret détermine les conditions de fixation des tarifs de restauration scolaire (...). Une convention passée entre l'établissement scolaire et (...) le conseil départemental précise les modalités d'exercice de leurs compétences respectives* ». Par suite, l'Article R531-52 du même Code stipule que « *les tarifs de la restauration scolaire fournie aux élèves (...) des collèges (...) sont fixés par la collectivité*

territoriale qui en a la charge ». La fixation du tarif de la restauration scolaire fournie aux élèves des collèges relève donc de la compétence du département. Ainsi, dans le cas où des élèves du premier degré souhaiteraient bénéficier de ce service de restauration, une convention tripartite devra préciser les termes de cette mutualisation. La présente convention s'inscrit donc dans ce contexte de mutualisation, en application, à l'échelon local, du principe de solidarité territoriale.

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'accueil des élèves du premier degré au restaurant scolaire du collège, pour les repas du déjeuner, **OU** les modalités de fourniture des repas du déjeuner à destination des élèves du premier degré, par une liaison chaude.

ARTICLE 2 – LES CONDITIONS D'ACCUEIL AU RESTAURANT SCOLAIRE DU COLLEGE **OU** LES MODALITES DE FOURNITURE DES REPAS PAR LIAISON CHAUDE :

- 2-1 : l'organisation matérielle du service de restauration scolaire **OU** de la liaison chaude

(dans le cas d'un accueil physique) Le collège ouvre le service de restauration qu'il gère conformément aux modalités d'exploitation définies par le département et dans le respect des textes en vigueur, aux élèves de l'enseignement du 1^{er} degré de la commune qui souhaitent en bénéficier. Le collège est responsable de l'organisation du service de restauration des élèves.

Les élèves de la commune sont accueillis dans le réfectoire du collège. Le service de restauration sera assuré, pendant les périodes d'activité scolaire du collège, du lundi au vendredi.

L'accueil des élèves du premier degré est prévu dans la plage horaire la plus adaptée afin de maîtriser les flux d'occupation de la salle de restauration soit de – h -- à – h--.

(dans le cas d'une liaison chaude) La fourniture des repas aux élèves de l'enseignement primaire de la commune qui souhaitent en bénéficier, sera assurée par une liaison chaude. Un agent communal, chargé de leur acheminement vers le site satellite, se présentera au quai d'embarquement de la cuisine du collège du lundi au vendredi à – h --. Les repas sont placés à la température réglementaire par l'équipe de restauration du collège, dans les conteneurs de transport fournis par la commune. Les conteneurs doivent permettre de maintenir les préparations aux températures réglementaires. La traçabilité des températures est assurée par une fiche de liaison complétée au départ de la cuisine du collège et à réception sur le site satellite.

- 2-2 : les modalités d'inscription des élèves de l'enseignement du 1^{er} degré de la commune au service de restauration scolaire du collège **OU** le nombre de repas fournis par liaison chaude

Avant chaque début d'année scolaire, la commune s'engage à transmettre au collège l'effectif prévisionnel des élèves du premier degré accueillis au restaurant scolaire **OU** pour lesquels la fourniture de repas en liaison chaude est demandée.

Par ailleurs, un effectif ajusté quotidiennement sera communiqué au collège par l'école/la commune le jour même avant 9h30, dernier délai. Les repas commandés seront facturés dans leur intégralité.

Les baisses de fréquentation ponctuelles et prévisibles (par exemple, dans le cas d'un voyage scolaire) devront être signalées au moins 15 jours à l'avance.

Le menu de la semaine à venir sera transmis à la commune par le collège.

- 2-3 : l'accueil des enfants atteints de troubles de la santé **OU** la confection des repas pour les enfants atteints de troubles de la santé

La demande de réalisation d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI) devra être initiée par les parents dont l'enfant est atteint de troubles de santé. Tout PAI sera établi conformément aux circulaires n°2003-135 du 8 septembre 2003 et n°2001-118 du 25 juin 2001. La mise en place de chaque PAI devra être réalisée en concertation avec le chef de cuisine du collège. En cas d'allergies alimentaires multiples et/ou sévères, le Département préconise la mise en place de paniers repas fournis par la famille.

ARTICLE 3 – LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS

En contrepartie de la prestation de restauration, la commune/le syndicat s'engage à mettre à disposition du service de restauration scolaire du collège, des personnels dont la quotité de travail est proportionnelle aux nombres de repas à fournir et ce dans les conditions suivantes :

1- Repas pris sur place

Quotité agents mis à disposition (

$$\text{en heures/jour} \hat{=} \frac{\text{Nbre repas servis au profit des élèves du 1er degré par jour}}{\text{Ratio moyen au sein du Conseil départemental}} \times 8$$

2- Fournitures repas liaison chaude

Quotité agents mis à disposition (

$$\text{en heures/jour} \hat{=} \frac{\text{Nbre repas servis au profit des élèves du 1er degré par jour}}{\text{Ratio moyen au sein du Conseil départemental}} \times 8 \times 0.75$$

Ces bases de calcul seront révisées à chaque rentrée scolaire. L'année de référence est l'année N-1. L'année N sera considérée pour le calcul de la quotité agent mis à disposition si le nombre de repas à produire est inférieur d'au moins 25 % du nombre de l'année de référence.

- Ratio moyen au sein du Conseil départemental : 1 agent pour 73 repas servis quotidiennement pour l'année scolaire 2017/2018.
 - Nombre de repas emportés ou servis = effectifs élèves 1^{er} degré rentrée 2017/2018
 - Nombre de repas emportés ou servis = effectifs élèves 1^{er} degré rentrée 2018/2019
- La quotité agent mis à disposition due est de Xh/jour.

***Les collectivités qui utilisent les prestations du service restauration pour l'accueil de loisirs sans hébergement le mercredi devront mettre à disposition leur personnel sur 5 jours.**

(Dans le cas de la mise à disposition d'un agent)

Ces personnels mis à disposition ont pour missions d'aider à la préparation des repas sous l'autorité du chef de cuisine, de participer à la plonge et à l'entretien des locaux de restauration.

Sont exclues les missions habituellement effectuées par les agents du département qui ne sont pas directement liées au service de restauration.

La surveillance des enfants accueillis en salle de restauration du collège n'est pas prise en compte dans le calcul du temps agent mis à disposition.

Dans le cadre de sa mise à disposition, l'agent communal exerce ses fonctions sous la responsabilité fonctionnelle du Chef d'établissement. La responsabilité hiérarchique incombe à la commune.

La commune s'engage :

- à pourvoir au remplacement en cas d'absence d'un agent mis à disposition,
- à faire bénéficier le personnel mis à disposition d'une visite médicale annuelle avec certificat d'aptitude à la manipulation des denrées alimentaires et à transmettre ces certificats lors de la prise de fonction puis lors de chaque renouvellement,
- à former les agents mis à disposition aux bonnes pratiques d'hygiène en restauration collective et à transmettre les attestations de formation au collège, étant précisé que les agents communaux pourront être intégrés aux formations sur site des agents du conseil départemental,
- à équiper les agents mis à disposition, des vêtements et équipements professionnels adaptés au travail en restauration et à en assurer l'entretien.

Ladite mise à disposition fera l'objet d'une convention de mise à disposition de personnel.

(Dans le cas d'une compensation financière totale ou complémentaire)

La quotité agent mis à disposition est de X h/jour.

La commune/le syndicat s'engage à compenser financièrement le Département à hauteur d'une (de la) quotité agent due calculée sur la base du salaire moyen chargé d'un agent de catégorie C, soit X €/jour.

ARTICLE 4 – L'ENCADREMENT DES ELEVES DU PREMIER DEGRE (dans le cas d'un accueil physique au collège)

- 4-1 : la surveillance des élèves du premier degré

Pendant le temps du déjeuner, ces élèves sont sous la responsabilité des personnels de surveillance de la commune. Ces derniers doivent assurer le service à table auprès des plus petits, l'aide éventuelle en ligne de self pour le choix des plats et le transport des plateaux, le tri des déchets et le dépôt des plateaux en « zone plonge » après le repas. Cette surveillance s'exerce pendant tout le temps où ces élèves se trouvent dans l'enceinte du collège. Pendant ces repas, les élèves de la commune restent sous la responsabilité de la commune.

De même, la commune assure l'encadrement et la surveillance des élèves de l'enseignement primaire lors des trajets aller-retour « école/collège ».

- 4-2 : le respect du Règlement Intérieur (RI) du collège

Les élèves et les personnels de l'enseignement primaire de la commune, lorsqu'ils sont dans l'enceinte du collège, sont tenus d'en respecter le Règlement Intérieur **(Annexe X)**.

ARTICLE 5 – TARIFS ET FACTURATION

Le tarif des prestations de restauration au profit des élèves du premier degré est fixé à XX,XX euros au titre de l'année n. Dans ce tarif est incluse une participation aux charges communes du collège à hauteur de 20%. Ce tarif et ce taux sont actualisables chaque année par l'assemblée du Conseil départemental ; ils seront notifiés au plus tard le 1^{er} novembre et applicable au 1^{er} janvier de l'année suivante.

La facturation des repas des élèves du premier degré sera établie par le collège en fin de mois. Le paiement sera effectué auprès de l'agent comptable du collège.

[Les agents communaux mis à disposition, s'ils le souhaitent, peuvent avoir accès au service de restauration du collège. La tarification appliquée sera celle des « commensaux » du dispositif tarifaire départemental des services de restauration et d'hébergement des EPLE au titre de l'exercice de l'année en cours.]

ARTICLE 6 - MODIFICATION DE LA CONVENTION ET RESILIATION :

- 6-1 : modification de la convention

La présente convention peut subir des modifications qui ne sauraient être rétroactives.

Ces modifications prennent la forme juridique d'un avenant qui doit faire l'objet d'une approbation par l'ensemble des parties, dans des formes identiques à celles relatives à l'adoption de la présente convention.

- 6-2 : Résiliation de la convention

- Pour faute du cocontractant :

Une violation, le non-respect d'une ou de certaines clause(s) de la convention sont assimilables à une faute du cocontractant.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, restée sans effets.

- Sans faute du cocontractant :

La présente convention pourra être résiliée d'un commun accord entre les parties.

La présente convention pourra aussi être résiliée par la volonté unilatérale de l'une ou l'autre des parties. Cette résiliation interviendra après l'envoi d'une lettre de résiliation en recommandé avec accusé de réception. La résiliation prendra effet dans les deux mois à compter de la réception de la lettre de résiliation.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE ET ASSURANCE

Le chef d'établissement du collège, responsable de l'ordre et de la sécurité dans l'établissement prend toutes mesures utiles pour assurer le déroulement normal des repas. Il prononce notamment l'exclusion temporaire, ou définitive, des élèves qui perturberaient ce déroulement.

En cas de dégradation ou de casse commise par un élève du premier degré, la facturation sera effectuée par le collège auprès de la commune. La commune prendra toute disposition nécessaire pour le recouvrement des sommes dues auprès des familles.

[La commune s'engage à souscrire une police d'assurance couvrant l'ensemble des dommages pouvant résulter des activités exercées par son personnel, durant son temps de mise à disposition dans l'enceinte du collège]

ARTICLE 8 – DUREE ET RECONDUCTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an. Elle prend effet à compter du 1^{er} septembre **OU** à compter du 1^{er} janvier de l'année n. La présente convention pourra être renouvelée par reconduction expresse.

ARTICLE 9 - REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, qui ne saurait être résolu à l'amiable, relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Limoges.

Cette convention a été établie en X exemplaires originaux.

A XXXX, le --/--/----

Pour le collège,
Le Principal/La Principale,
Signature et nom

Pour la commune,
Le Maire,
Signature et nom

Pour le département,
La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse,
Signature et nom

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/3/20 DOSSIER N°3174	CD-ÉDUCATION-CULTURE
---	-----------------------------

Origine :	Direction Générale des Services/Direction de l'Éducation
-----------	--

ENSEIGNEMENT (FONCTION 2) - BUDGET 2019

I. RÉSUMÉ

Les propositions d'inscriptions relatives à la fonction 2 – Enseignement sont soumises à l'examen du Conseil départemental.

II. OBJET DU RAPPORT

Figurent dans le présent rapport, les propositions d'inscriptions budgétaires relatives à la fonction 2 – Enseignement, qui regroupe principalement cinq domaines d'interventions :

- 1.Travaux dans les collèges et dans les autres services périscolaires
- 2.Équipement, fonctionnement et entretien des collèges
- 3.Enseignement supérieur et professionnel
- 4.Dispositifs péri-éducatifs
- 5.Aides à la personne

1 – TRAVAUX

1°1) TRAVAUX DANS LES COLLEGES :

I – SECTION D'INVESTISSEMENT (Chapitre 902.21)

Les propositions formulées pour 2019 en investissement sont en hausse par rapport au Budget Primitif 2018. A travers un Plan Pluriannuel d'Investissement mis à jour chaque année, le Département souhaite poursuivre une politique d'investissement dans les collèges ambitieuse visant à moderniser le patrimoine, améliorer le cadre de vie des collégiens et du personnel éducatif, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments par un programme de grosses réparations au clos-et-couvert et d'optimisation de la production d'énergie, sécuriser et rendre accessible tous les collèges.

L'évolution des budgets primitifs, en Crédits de Paiement depuis 2016, en section d'investissement, s'est effectuée de la manière suivante :

	BP 2016	BP 2017	BP 2018	Propositions BP 2019
Travaux – Etudes dans l'ensemble des collèges	1 900 000 €	1 700 000 €	1 900 000 €	2 205 400 €

Ainsi en 2019, outre les travaux d'entretien courant et de sauvegarde du patrimoine bâti des établissements, le budget sera principalement consacré à :

- la sécurité des personnes et des usagers avec notamment la fin des travaux de mise en sûreté de l'ensemble des collèges au titre du renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme, qui seront financés à hauteur de 30% par l'Etat au titre de l'abondement du Fonds Interministériel de Prévention contre la Délinquance,
- la poursuite de la mise en accessibilité des établissements conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmée approuvé par l'Assemblée Départementale du 23 février 2016 et validé par le Préfet de la Creuse le 18 avril 2016.

Les principales propositions pour 2019 (dont le détail est précisé en annexe I) sont les suivantes :

Entretien technique

Crédits de paiement : 160 400 €

Il est proposé l'inscription de ce montant pour financer divers travaux d'entretien à la charge de la collectivité dans les collèges dont les principaux sont :

Collège de BOURGANEUF : Travaux nécessaires à l'élimination du radon (20 000 €) et réfection des escaliers intérieur du bâtiment historique A (15 000 €)

Collège de BOUSSAC : Remplacement d'un bac à graisse (15 000 €)

Collège de CHAMBON-SUR-VOUEIZE : Réfection de la couverture des garages (10 000 €)

Collège de CHENERAILLES : Travaux nécessaires à l'élimination du radon (10 000 €)

Collège de CROCQ : Remplacement de la porte d'accès principale (10 000 €)

Collège de DUN-LE-PALESTEL : Sécurisation des accès aux toitures-terrasses (15 000 €)

Collège Jules Marouzeau de GUERET : Travaux nécessaires à l'élimination du radon (20 000 €) et réfection du sol de la salle de technologie (8 000 €)

Modernisation du patrimoine

Autorisation de Programme : 205 500 €

Crédits de paiement : 155 000 €

Le montant proposé en Autorisation de Programme correspond au retrait de l'opération d'agrandissement de la salle de technologie du collège de BONNAT pour créer un local de stockage pour le gymnase qu'il n'apparaît plus nécessaire de réaliser (-24 500 €), à des compléments pour des opérations déjà votées (+ 30 000 € pour la rénovation de la salle de sciences du collège de CROCQ, soit 80 000 € au total et + 20 000 € pour la réfection de la chaufferie du collège de BOURGANEUF, soit 44 813 € au total) et à l'inscription des nouvelles opérations suivantes :

- Collège Jules Marouzeau de GUERET : Rénovation des salles de sciences (130 000 €),
- Collège Martin Nadaud de GUERET : Réfection du réseau d'Alimentation en Eau Potable (50 000 €).

Les Crédits de Paiement proposés correspondent quant à eux :

- Au début des travaux de réfection de la chaufferie (remplacement de 2 régulations) du collège de BOURGANEUF (25 000 €),
- Au début des travaux de rénovation de la salle de sciences du collège de CROCQ (55 000 €),

- A des travaux de rénovation de l'atelier de rénovation de l'atelier de technologie du collège Martin Nadaud de GUERET (25 000 €),
- Au début des travaux de réfection du réseau d'Alimentation en Eau Potable du collège Martin Nadaud de GUERET (50 000 €).

Amélioration du cadre de vie

Autorisation de Programme : 140 000 €
Crédits de paiement : 325 000 €

Le montant proposé en Autorisation de Programme correspond à des compléments pour des opérations déjà votées (+ 20 000 € pour le remplacement des faux-plafond et la réfection de l'électricité du réfectoire du collège de CHENERAILLES, soit 50 000 € au total), au retrait de l'opération de construction de salles sur 2 niveaux dans l'ancienne chapelle-gymnase du collège Jules Marouzeau de GUERET qu'il n'apparaît plus nécessaire de réaliser dans l'immédiat (- 200 000 €) et à l'inscription des nouvelles opérations suivantes :

- Collège de DUN-LE-PALESTEL : Réfection des sols des circulations et remplacement des portes coupe-feu des cages d'escalier (120 000 €),
- Tous collèges : Réfection des clôtures vétustes datant de la construction des établissements, qui sont principalement en poteaux béton et grillage simple torsion (200 000 €).

Concernant les Crédits de Paiement proposés au titre de ce programme d'amélioration du cadre de vie, les principales opérations envisagées pour 2019 sont :

- La poursuite de la réfection des sols des salles de classe du collège d'AHUN (55 000 €)
- La poursuite de la rénovation des logements de fonction des collèges de CHAMBON-SUR-VOUEIZE (55 000 € pour la rénovation des logements Principal et Gestionnaire) et DUN-LE-PALESTEL (35 000 € pour la rénovation du logement Gestionnaire),
- Le début des travaux de réfection des sols des circulations et remplacement des portes coupe-feu des cages d'escalier au collège de DUN-LE-PALESTEL (90 000 €),
- Des travaux de réfection de clôtures (30 000 €) et de revêtements de cours (30 000 €).

Grosses réparations clos et couvert et amélioration énergétique

Autorisation de Programme : 1 190 000 €
Crédits de paiement : 680 000 €

Dans le cadre des actions visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments dans laquelle s'est engagé le Département au travers notamment de l'élaboration de son Agenda 21 et à l'appui des audits énergétiques réalisés en 2017, un programme important de travaux sur le clos-et-couvert des établissements a déjà été réalisé, avec en 2018 des opérations de remplacement de menuiseries dont les travaux ont pu bénéficier d'une valorisation des Certificats d'Economies d'Energie au titre du programme PRO-INNO-08.

Il est proposé de poursuivre dans cette politique afin de tendre vers un objectif dit « Facteur 4 », consistant pour les collectivités à diminuer fortement les consommations d'énergie fossile, mais aussi la consommation de produits dont la production génère de très fortes quantités de gaz à effet de serre (objectif de réduction de 75% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050).

Dans ce cadre, le montant proposé en Autorisation de Programme correspond principalement à l'inscription des nouvelles opérations suivantes :

- Collège d'AUZANCES : Nouvelle tranche de remplacement des menuiseries du gymnase (25 000 €),
- Collège de BOURGANEUF : Réfection de la couverture du bâtiment historique (360 000 €)

- Collège Jules Marouzeau de GUERET : Poursuite du remplacement des menuiseries extérieures (200 000 €) et reprise partielle de couverture du bâtiment principal (600 000 €)

Concernant les Crédits de Paiement, il s'agit :

- de la reprise de la couverture du gymnase du collège de BOUSSAC (70 000 €),
- de la fin des travaux de remplacement des menuiseries extérieures du collège de FELLETTIN (220 000 €),
- de la poursuite du remplacement des menuiseries au collège Jules Marouzeau de GUERET (200 000 €),
- du remplacement de menuiseries au collège de SAINT-VAURY (190 000 €).

Accessibilité et sécurité

Autorisation de Programme : 518 384 €

Crédits de paiement : 815 000 €

Le montant proposé en Autorisation de Programme correspond :

- à la diminution des Autorisations de Programme des opérations de mise en accessibilité des collèges d'AHUN, BONNAT et Martin Nadaud de GUERET dont les travaux sont achevés et dont le solde sera payé cette année (- 173 616 €),
- à des compléments pour les opérations de mise en sûreté des établissements dont l'estimation des dépenses a été affinée à l'occasion des études détaillées (172 000 €)
- à deux opérations nouvelles :
 - la mise en accessibilité du collège de BOURGANEUF (470 000 €)
 - la mise en conformité des installations électriques (TGBT et transformateur) au collège Jules Marouzeau de GUERET (50 000 €)

Concernant les Crédits de Paiement proposés, ils concernent principalement :

- les travaux de mise en accessibilité des collèges de BOUSSAC et PARSAC (110 000 € et 197 364 €)
- les travaux de désenfumage des circulations horizontales de l'internat du collège de FELLETTIN (150 000 €)
- la fin des travaux de sécurisation de l'ensemble des établissements (316 380 €)

Il est à noter que le solde de la recette attendue de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention contre la Délinquance pour ces travaux de sécurisation s'élève à 18 831 €.

Etudes

Autorisation de Programme : 230 000 €

Crédits de paiement : 70 000 €

Le montant proposé en Autorisation de Programme correspond aux diverses prestations d'études suivantes :

- Mission de maîtrise d'œuvre pour l'amélioration énergétique (façades) et les travaux de mise en accessibilité du collège de DUN-LE-PALESTEL (90 000 €),
- Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de désenfumage des circulations horizontales de l'internat et de mise en accessibilité du collège de FELLETTIN (80 000 €),
- Étude de programmation pour l'extension de l'internat du collège Jules Marouzeau de GUERET (10 000 €),
- Mise en conformité des installations électriques (TGBT et transformateur) au collège Jules Marouzeau de GUERET (10 000 €),

- Mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection du réseau d'Alimentation en Eau Potable du collège Martin Nadaud de GUERET (10 000 €),
- Mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'élimination de radon dans les collèges de BOURGANEUF, CHENERAILLES et Jules Marouzeau de GUERET (15 000 €) et de la qualité de l'air (réglementaire au 1^{er} janvier 2020) (10 000 €) dans l'ensemble des établissements.

Concernant les Crédits de Paiement, les principales opérations d'études proposées pour 2019 sont :

- Le début de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'amélioration énergétique (façades) et les travaux de mise en accessibilité du collège de DUN-LE-PALESTEL (10 000 €),
- La mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de création du désenfumage des circulations horizontales de l'internat du collège de FELLETIN (20 000 €),
- La mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection du réseau d'Alimentation en Eau Potable du collège Martin Nadaud de GUERET (10 000 €),
- Étude de la présence de radon (15 000 €).

II – SECTION D'INVESTISSEMENT – SUBVENTIONS (Chapitre 912.21)

Le 6 avril 2017, le Département a signé une convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine relative à l'opération de restructuration de la cité scolaire Raymond Loewy de La Souterraine qui prévoit une participation plafonnée pour le Département de 5 M€ (sur 11,4 M€) répartie de 2017 à 2024. A cet effet, il est avait été inscrit en Autorisation de Programme le montant de cette participation au chapitre 912.21 – Article 204 178 2.

Les études de maîtrise d'œuvre engagées en 2018 (esquisse, diagnostic, Avant-Projet Sommaire validé) se poursuivront avec l'élaboration de l'Avant-Projet Détaillé, le dépôt de permis de construire et le lancement de la consultation des entreprises avec une attribution des marchés de travaux envisagée pour le dernier trimestre 2019.

Il est donc proposé d'inscrire en Crédits de Paiement, le montant du versement attendu pour 2019 soit 600 000 €.

III – SECTION DE FONCTIONNEMENT (Chapitre 932.21)

Un crédit de 246 000 € est proposé pour :

- la prise en charge du terme R2 (abonnement, comprenant l'entretien et la maintenance des installations, le renouvellement des installations et l'amortissement des frais d'investissement) des réseaux de chaleur biomasse assurant le chauffage des collèges de FELLETIN, BOURGANEUF, PARSAC et Jules Marouzeau et Martin Nadaud de GUERET (154 000 €),
- les divers travaux d'entretien des établissements à la charge de la collectivité (92 000 €).

1°2) TRAVAUX DANS LES AUTRES SERVICES PERISCOLAIRES

I – SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 902.0 - Gymnase de La Pigue à GUERET : Il est proposé d'inscrire 5 000 € pour des travaux divers

Chapitre 902.8 : 1 avenue Marc Purat à GUERET (Université) : Il est proposé d'inscrire 10 000 € pour des travaux divers

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé une enveloppe de 28 000 € pour couvrir les dépenses de combustibles, d'énergie et d'entretien des bâtiments relevant de la fonction 2 (hors collèges).

2 – EQUIPEMENT, FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES COLLEGES PUBLICS

L'ensemble des dépenses de ce secteur concerne les différents financements octroyés aux collèges publics pour assurer leur fonctionnement quotidien, ainsi que les dotations en nature fournies à l'occasion de commandes départementales pour le mobilier scolaire et divers équipements (dont restauration).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 902 - 21

Ø Acquisitions de matériels et mobiliers pour les collèges publics..... 150 000 €

Depuis 2011, la collectivité assure la gestion des crédits d'investissements initialement alloués aux établissements et procède aux acquisitions de mobiliers (scolaire et administratif) et de restauration.

En 2017, l'appel d'offre relatif aux acquisitions de mobiliers a été relancé, il a notamment intégré des équipements complémentaires conformément à l'évolution des besoins :

- mobilier de bibliothèque et accueil/détente pour répondre aux orientations de la loi pour la refondation de l'école,
- mobilier de sciences (cf. PPI des collèges). Le montant proposé s'élève à 90 000 €.

En 2018, une procédure d'appel d'offre a été lancée pour les équipements de restauration à la suite à l'inventaire des matériels réalisé en 2017 qui a révélé un parc vieillissant nécessitant de mener une politique de renouvellement et ce pour garantir la sécurité alimentaire et les capacités de production des unités de restauration.

Cette année encore, il est proposé une enveloppe de 60 000 € identique à 2018.

Ø Acquisition de matériel informatique pour les collèges..... 390 000 €

Ø Acquisition de logiciels pour les collèges..... 25 000 €

Ø Acquisition de matériel téléphonique pour les collèges..... 20 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 902 - 21

La dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) a été budgétée à hauteur de **730 000 €**.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 932 – 21

Ø Fonctionnement des collèges publics (AP du 28 septembre 2018).....1 510 783 €

Dotations globales de fonctionnement des 18 collèges publics 1 435 783 €

Réserves.....75 000 €

Ø Subvention spécifique EPS (AP du 28 septembre 2018).....44 513 €

Le caractère spécifique de cette subvention permet aux établissements d'opter pour une gestion pluriannuelle des crédits en vue d'une véritable politique d'acquisition des équipements dédiés à la pratique de l'EPS.

Ø Subvention Appel à projet innovation.....50 000 €

Au titre de l'appel à projet qui sera lancé en direction des collèges, visant à améliorer leur cadre de vie et d'apprentissage, cette enveloppe est destinée à financer les projets innovants qui seront retenus.

Ø Fournitures et petits équipements.....25 000 €

Crédits dédiés au financement des matériaux nécessaires aux interventions réalisées par les personnels ATTEE en vue d'une amélioration du cadre de vie ou d'une réhabilitation de logements de fonction.

Ø Dispositifs pédagogiques spécifiques.....1 000 €

Subvention RELAIS 23 (convention tripartite avec le collège Marouzeau / DSDEN).....1 000 €

Ø Assurances des cités mixtes.....5 000 €

Quote-part de la prime d'assurance des cités scolaires d'Aubusson et de la Souterraine

Ø Aides aux services de restauration scolaire et d'hébergement.....45 000 €

Prise en charge des frais d'autocontrôles sanitaires et de légionnelles..... 19 000 €

Fonds Départemental des Services d'Hébergement et Restauration (FDSH)..... 20 000 €

Subventions spécifiques pour encourager le recours aux denrées locales6 000 €

Ø Dispositifs péri-éducatifs en faveur des collégiens..... 103 245 €

Dotations aux élèves de 6^{ème} (calculatrices /dictionnaires), collège au cinéma / théâtre *billetterie*. 60 000 €

Dispositif « collège au patrimoine , au cinéma, au théâtre »..... 28 500 €

Divers projets (olympiades, animations nutritionnelles, marathon de la presse, chorale)... 8 000 €

UFOLIM (convention pour la coordination du dispositif « collège au cinéma »)..... 6 745 €

Ø Divers frais de gestion..... 100 €

Régularisation des reversements N-1 au titre du Fonds Départemental de Restauration..... 100 €

Ø Acquisitions de petits matériels informatiques – frais divers 28 500 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Fonds Départemental de Restauration Scolaire (FDRS – ex FARPI)..... 320 000 €

Cette somme correspond au prélèvement effectué à hauteur de 22,5 % sur les produits constatés dans les collèges à la clôture de l'exercice sur les forfaits scolaires des collégiens (demi-pensionnaires et internes). Ce reversement est destiné à compenser en partie les frais de personnels employés pour l'organisation des services de restauration et d'hébergement.

3 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Ce secteur rassemble les différentes subventions accordées pour le financement des filières de l'enseignement supérieur implantées en Creuse.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 932 - 22

Ø EPLEFPA d'Ahun.....7 151 €

Bourses de stage pour les étudiants BTSA (sur convention et suite aux engagements pris lors de la donation DEFUMADE)

Chapitre 932 - 3

Ø Université de Limoges.....75 000 €

- Subvention annuelle de fonctionnement – financement des charges de fonctionnement du pôle universitaire de Guéret..... 60 000 €

La convention bipartite signée en 2013 renouvelée en 2017 prévoit le versement d'une subvention pour participer au financement des charges de fonctionnement du site.

- Formation DUT Carrières Sociales..... 15 000 €

Une convention renouvelée en 2017 avec l'Université de Limoges prévoit le versement d'une subvention de fonctionnement pour ce DUT hébergé sur le pôle Universitaire de Guéret, soutien depuis sa création en septembre 2013.

Ø EPLEFPA d'Ahun..... 64 000 €

Financement pour la mise en œuvre des formations Licence et Master professionnels « valorisation du patrimoine rural » et « Diagnostic et Aménagement des Ressources en Eau – DARE » (sur convention).

4 – DISPOSITIFS PERI-EDUCATIFS

Ce secteur regroupe les différents partenariats et dispositifs culturels et pédagogiques mis en œuvre en direction du public scolaire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 932-8

Ø Atelier Canopé 23 (ex-Centre de Documentation Pédagogique 23)..... 7 000 €

Un soutien financier est apporté à l'atelier Canopé 23 en contrepartie d'une valorisation pédagogique des dispositifs départementaux mis en œuvre pour le public scolaire creusois. Cette subvention s'appuie sur une convention cadre, déclinée en conventions annuelles d'application axées sur deux priorités : l'accompagnement aux usages des TICE et la valorisation des projets culturels et artistiques en lien avec les dispositifs départementaux.

Ø Associations de l'enseignement..... 29 000 €

Pour encourager et développer sur le territoire des partenariats en lien avec le domaine éducatif, différentes associations de l'enseignement peuvent être subventionnées au titre de leurs activités courantes ou bien à l'appui d'un projet spécifique.

Ø Dispositifs de financement en faveur du 1^{er} degré..... 50 000 €

Participation au financement des voyages scolaires..... 20 000 €

Subvention aux mairies pour les cantines dont les effectifs sont inférieurs à 30 rationnaires.....30 000 €

Ø Dispositifs de financement en faveur des collégiens..... 40 000 €

Participation au financement des voyages scolaires..... 40 000 €

5 – AIDES A LA PERSONNE

Ce secteur regroupe les aides à la scolarité des jeunes creusois de l'école primaire à l'université,

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 923

Ø Attribution de prêts d'honneur aux étudiants..... 20 000 €

Prêt de 2 000 € destinés à participer au financement des frais scolaires des étudiants creusois.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 923

Ø Remboursement de prêts d'honneur aux étudiants..... 12 000 €

Remboursables dès la fin des études

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous propose d'examiner les propositions ci-dessus et notamment, de vous prononcer sur la programmation des travaux dans les collèges, sachant que les inscriptions budgétaires correspondantes seront appréciées dans le cadre du vote global du budget.

		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Investissement	902	2 805 400 €	729 274 €
	912	600 000 €	-
Fonctionnement	932	7 608 642 €	320 000 €

En cas d'accord, vous voudrez bien m'autoriser à signer tous documents à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de ces décisions.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

ENTRETIEN TECHNIQUE (BP_2019)

ANNEXE I

COLLEGES	OPERATIONS	ARTICLE	AP Antérieures	AP 2019 BP	CP cons sur AP Ant	Total AP Disponibles	CP 2019 BP	CP 2020	CP Futurs	Total CP
AHUN	Remplacement de la porte intérieure d'accès au foyer	2173121					5 000			5 000
	Mise en conformité alimentations électrique et gaz des équipements de cuisine						4 000			4 000
BENEVENT-L'ABBAYE	Raccordement électrique des portails	2173123					6 000			6 000
	Remplacement portes circulation 1er étage avec ventouses							15 000		15 000
BONNAT		21731214								0
BOURGANEUF	Travaux élimination radon	2173124					20 000			20 000
	Réfection des escaliers intérieurs Bât. A						15 000			15 000
	Refection mur extérieur							7 000		7 000
BOUSSAC	Remplacement bac à graisses	2173125					10 000			10 000
	Remplacement d'un aérotherme du gymase						3 000			3 000
CHAMBON SUR VOUEIZE	Réfection couverture des garages	2173126					10 000			10 000
CHATELUS-MALVALEIX		2173127								0
CHENERAILLES	Travaux élimination radon	2173128					10 000	10 000		20 000
	Fabrication et installation sculpture mural "Simone Veil"	2173129					5 400			5 400
CROCQ	Remplacement porte d'accès principal						10 000			10 000

ENTRETIEN TECHNIQUE (BP_2019)

ANNEXE I

COLLEGES	OPERATIONS	ARTICLE	AP Antérieures	AP 2019 BP	CP cons sur AP Ant	Total AP Disponibles	CP 2019 BP	CP 2020	CP Futurs	Total CP
DUN LE PALESTEL	Installation réducteur de pression sur réseau AEP	21731210					4 000			4 000
	Raccordement électrique des portails						6 000			6 000
	Sécurisation accès toitures-terrasses						15 000			15 000
	Sécurisation porte sous-sol restauration						4 000			4 000
FELLETIN		21731211							0	
GUERET - JULES MAROUZEAU	Remplacement régulation chauffage	21731212					2 000			2 000
	Travaux élimination radon						20 000	10 000		30 000
	Réfection de sol salle de technologie						8 000			8 000
GUERET - MARTIN NADAUD	Remplacement motorisations de volets roulants	2173213					3 000		3 000	
PARSAC		21731215							0	
SAINT-VAURY		21731216							0	
TOTAL ENTRETIEN TECHNIQUE							160 400	42 000	0	202 400

MODERNISATION PATRIMOINE (BP_2019)

ANNEXE I

COLLEGES	OPERATIONS	ARTICLE	AP antérieures	AP 2019 BP	CP cons sur AP Ant	Total AP Disponibles	CP 2019 BP	CP 2020	CP Futurs	Total CP
BONNAT	Agrandissement salle de technologie pour stockage gymnase		24 500	-24 500		0				0
BOURGANEUF	Réfection de la chaufferie (remplacement de 2 régulations)	2317312231715	30 000	20 000	5 187	44 813	25 000	19 813		44 813
CROCQ	Rénovation salle de sciences	2317312231722	50 000	30 000		80 000	55 000	25 000		80 000
DUN LE PALESTEL	Rénovation salle de sciences	2317312231723	99 622			99 622		99 622		99 622
GUERET - JULES MAROUZEAU	Rénovation salles de sciences	2317312231708		130 000		130 000		30 000	100 000	130 000
GUERET - MARTIN NADAUD	Rénovation salles de sciences	2317312231709	130 000			130 000			130 000	130 000
	Rénovation atelier de technologie		150 000			150 000	25 000	50 000	75 000	150 000
	Réfection réseau AEP			50 000		50 000	50 000			50 000
TOTAL MODERNISATION PATRIMOINE			484 122	205 500	5 187	684 435	155 000	224 435	305 000	684 435

AMELIORATION CADRE DE VIE (BP_2019)

ANNEXE I

COLLEGES	OPERATIONS	ARTICLE	AP antérieures	AP 2019 BP	CP cons sur AP Ant	Total AP Disponibles	CP 2019 BP	CP 2020	CP Futurs	Total CP
AHUN	Réfection sols salles de classe (y compris désamiantage)	2317312231701	80 900		20 719	60 181	55 000	5 181		60 181
AUZANCES	Construction d'un atelier	2317312231712	80 000			80 000			80 000	80 000
BENEVENT-L'ABBAYE	Désamiantage et démolition cloison dans préfabriqué salle de technologie	2317312231713	30 000			30 000		30 000		30 000
BONNAT	Construction d'un abri à vélos	21731214							12 000	12 000
CHAMBON-SUR VOUEIZE	Démolition préfabriqué atelier	2317312231702	130 000			130 000			130 000	130 000
	Rénovation des logements de fonction		120 000		33 211	86 789	55 000	31 789		86 789
CHENERAILLES	Remplacement faux-plafond et réfection électricité réfectoire	2317312231704	30 000	20 000		50 000	20 000	30 000		50 000
DUN LE PALESTEL	Rénovation logement gestionnaire	2317312231723	60 000		23 952	36 048	35 000	1 048		36 048
	Réfection sols circulation (compris désamiantage) et remplacement des portes coupe-feu des cages d'escalier				120 000		120 000	90 000	30 000	
FELLETTIN	Réfection d'une cage d'escalier du bâtiment principal	2317312231707	35 000			35 000		35 000		35 000
GUERET - MAROUZEAU	Construction d'un préau dans la cour de récréation "Nord"	2317312231708	250 000			250 000			250 000	250 000
	Construction de salles sur deux niveaux (dans l'ancienne chapelle - gymnase)		200 000	-200 000		0				0
PARSAC	Réfection des sanitaires filles et garçons	2317312231710	90 000		86 411	3 589	1 000	2 589		3 589
SAINT-VAURY	Réfection sols salles de classe et logements (y compris désamiantage)	2317312231711	151 959			151 959		35 000	116 959	151 959
	Rénovation logement n°3		60 000		2 310	57 690	9 000		48 690	57 690
TOUS COLLEGES	Réfection des clôtures	2151		200 000		200 000	30 000	30 000	140 000	200 000
	Réfection des revêtements de cours		100 000			100 000	30 000	40 000	30 000	100 000
TOTAL AMELIORATION CADRE DE VIE			1 417 859	140 000	166 603	1 391 256	325 000	270 607	807 649	1 403 256

GROSSES REPARATIONS AU CLOS-ET-COUVERT et AMELIORATION ENERGETIQUE (BP_2019) ANNEXE I

COLLEGES	OPERATIONS	ARTICLE	AP antérieures	AP 2019 BP	CP cons sur AP Ant	Total AP Disponibles	CP 2019 BP	CP 2020	CP Futurs	Total CP
AHUN	Réfection toiture ancien bâtiment	2317312231701	30 000			30 000		30 000		30 000
AUZANCES	Remplacement des menuiseries des logements	2317312231712	30 000	5 000	24 461	10 539		10 539		10 539
	Remplacement des menuiseries du gymnase		30 000	25 000	26 547	28 453		28 453		28 453
BONNAT	Remplacement des menuiseries de la salle de technologie	2317312231712	30 000			30 000		30 000		30 000
BOURGANEUF	Réfection de la couverture du bâtiment historique (Bât. A)	2317312231715		360 000		360 000		90 000	270 000	360 000
BOUSSAC	Reprise de la couverture	2317312231716	70 493		102	70 391	70 000	391		70 391
	Réfection des bois extérieurs		70 000			70 000		30 000	40 000	70 000
DUN-LE-PALESTEL	Réfection et isolation des façades	2317312231723	600 000			600 000		200 000	400 000	600 000
	Remplacement de menuiseries extérieures		300 000		8 450	291 550		100 000	191 550	291 550
FELLETIN	Remplacement de menuiseries extérieures	2317312231707	598 800		370 238	228 562	220 000	8 562		228 562
GUERET - JULES MAROUZEAU	Remplacement de menuiseries extérieures	2317312231708	110 568	200 000	109 410	201 158	200 000	1 158		201 158
	Reprise partielle de la toiture du bâtiment principal	21731212		600 000		600 000			600 000	600 000
SAINT-VAURY	Remplacement de menuiseries extérieures	2317312231711	235 000			235 000	190 000	45 000		235 000
TOTAL GR CLOS-ET-COUVERT et AMELIORATION ENERGETIQUE			2 104 861	1 190 000	539 208	2 755 653	680 000	574 103	1 501 550	2 755 653

ACCESSIBILITE ET SECURITE (BP_2019)

ANNEXE I

COLLEGES	OPERATIONS	ARTICLE	AP antérieures	AP 2019 BP	CP cons sur AP Ant	Total AP Disponibles	CP 2019 BP	CP 2020	CP Futurs	Total CP
AHUN	Accessibilité	2317312231701	127 937	-19 021	106 916	2 000	2 000			2 000
	Mise en sureté		32 000	21 000	20 826	32 174	32 174			32 174
AUZANCES	Accessibilité	2317312231712	390 000			390 000	0		390 000	390 000
	Mise en sureté		29 000	31 000	28 476	31 524	31 524			31 524
	Mise aux normes électriques	2173122					5 000			5 000
BENEVENT-L'ABBAYE	Accessibilité	2317312231713	235 000			235 000	0	100 000	135 000	235 000
	Mise en sureté		75 000		47 881	27 119	16 000	11 119		27 119
BONNAT	Accessibilité	2317312231714	278 130	-117 500	154 630	6 000	6 000			6 000
	Mise en sureté		23 000	9 000		32 000	32 000			32 000
BOURGANEUF	Accessibilité	2317312231715		470 000		470 000	0		470 000	470 000
	Remplacement alarme incendie		169 910		162 630	7 280	1 000	6 280		7 280
BOUSSAC	Accessibilité	2317312231716	125 000			125 000	110 000	15 000		125 000
	Mise en sureté		24 000			24 000	22 000	2 000		24 000
CHAMBON SUR VOUZE	Accessibilité	2317312231702	290 000			290 000	0	100 000	190 000	290 000
	Remplacement porte et portillon	2173126					10 500			10 500

ACCESSIBILITE ET SECURITE (BP_2019)

ANNEXE I

COLLEGES	OPERATIONS	ARTICLE	AP antérieures	AP 2019 BP	CP cons sur AP Ant	Total AP Disponibles	CP 2019 BP	CP 2020	CP Futurs	Total CP
CHATELUS-MALVALEIX	Accessibilité	2317312231703	145 000			145 000	0		145 000	145 000
	Mise en sureté		9 000	24 000		33 000	33 000			33 000
CHENERAILLES	Accessibilité	2317312231704	169 618			169 618	0	169 618		169 618
	Mise en sureté		11 000	18 000		29 000	29 000			29 000
CROCQ	Accessibilité	2317312231722	100 000			100 000	0	100 000		100 000
	Mise en sureté		13 000	21 000		34 000	34 000			34 000
DUN LE PALESTEL	Accessibilité	2317312231723	490 000			490 000	0	100 000	390 000	490 000
	Motorisation des portails	21731210					9 500			9 500
FELLETIN	Accessibilité	2317312231707	520 000			520 000	0		520 000	520 000
	Désenfumage circulations horizontales internat		350 000			350 000	150 000	200 000		350 000
	Mise en sureté		9 000	6 000		15 000	15 000			15 000
	Installation d'un portail sur la cour arrière du bâtiment annexe	21731211					4 000			4 000
JULES MAROUZEAU	Accessibilité	2317312231708	200 000			200 000	0		200 000	200 000
	Mise en conformité des installations électriques (TGBT et transformateur)			50 000		50 000	0	50 000		50 000
MARTIN NADAUD	Accessibilité	2317312231709	52 516	-37 095	14 421	1 000	1 000			1 000
	Mise en sureté	2317312231709	23 000	7 000		30 000	30 000			30 000

ACCESSIBILITE ET SECURITE (BP_2019)

ANNEXE I

COLLEGES	OPERATIONS	ARTICLE	AP antérieures	AP 2019 BP	CP cons sur AP Ant	Total AP Disponibles	CP 2019 BP	CP 2020	CP Futurs	Total CP
PARSAC	Accessibilité	2317312231710	197 364			197 364	197 364			197 364
	Mise en sureté		30 000	22 000	24 066	27 934	27 934			27 934
SAINT VAURY	Accessibilité	2317312231711	380 000			380 000	0		380 000	380 000
	Mise en sureté		29 000	13 000	28 252	13 748	13 748			13 748
TOUS COLLEGES	Extincteurs	2188					2 256			2 256
TOTAL ACCESSIBILITE ET SECURITE			4 599 086	518 384	588 098	4 457 761	815 000	854 017	2 820 000	4 489 017

RESTRUCTURATIONS (BP_2019)

ANNEXE I

COLLEGES	OPERATIONS	ARTICLE	AP antérieures	AP 2019 BP	CP cons sur AP Ant	Total AP Disponibles	CP 2019 BP	CP 2020	CP Futurs	Total CP
BOURGANEUF	Restructuration du collège	2317312231715	6 500 000			6 500 000			6 500 000	6 500 000
GUERET - JULES MAROUZEAU	Restructuration du collège	2317312231708	13 000 000			13 000 000			13 000 000	13 000 000
	TOTAL GR CLOS ET COUVERT		19 500 000	0	0	19 500 000	0	0	19 500 000	19 500 000

ETUDES (BP_2019)

ANNEXE I

COLLEGES	OPERATIONS	ARTICLE	AP antérieures	AP 2019 BP	CP cons sur AP Ant	Total AP Disponibles	CP 2019 BP	Total CP 2019	CP 2020	CP Futurs	Total CP
AUZANCES	MO Construction d'un atelier	2031	10 000			10 000		0		10 000	10 000
BOURGANEUF	MO réflexion chaufferie		5 000	5 000		10 000	8 000	8 000	2 000		10 000
	MO Restructuration du collège (compris AMO)		469 241			469 241		0		469 241	469 241
	Etude remplacement alarme incendie		8 200		7 200	1 000		0	1 000		1 000
	Audit énergétique		10 000			10 000		0		10 000	10 000
	Diagnostic accessibilité		10 000			10 000		0	10 000		10 000
CHAMBON SUR VOUEIZE	MO Démolition préfabriqué et construction		10 000			10 000		0	10 000		10 000
DUN-LE-PALESTEL	MO Amélioration énergétique (façades) et mise en accessibilité			90 000		90 000	10 000	10 000	40 000	40 000	90 000
FELLETIN	MO Création d'un désenfumage horizontal internat		23 130	80 000		103 130	20 000	20 000	83 130		103 130
GUERET - JULES MAROUZEAU	Etude d'opportunité et de faisabilité restructuration		10 000			10 000		0		10 000	10 000
	Etude de programmation extension internat			10 000		10 000		0	10 000		10 000
	MO Construction d'un préau avec bloc sanitaire		25 000			25 000	5 000	5 000	15 000	5 000	25 000
	MO construction d'une salle sur deux niveaux (ancienne chapelle)		20 000			20 000		0		20 000	20 000
	Audit énergétique		10 000			10 000		0		10 000	10 000
	MO Mise en conformité des installations électriques (TGBT et transformateur)			10 000			10 000	7 000	7 000	3 000	

ETUDES (BP_2019)

ANNEXE I

COLLEGES	OPERATIONS	ARTICLE	AP antérieures	AP 2019 BP	CP cons sur AP Ant	Total AP Disponibles	CP 2019 BP	Total CP 2019	CP 2020	CP Futurs	Total CP
GUERET - MARTIN NADAUD	Etude remplacement système de chauffage atelier technologie	2031	4 295			4 295		0	4 295		4 295
	MO réfection réseaux AEP (extérieur et intérieur)			10 000		10 000	10 000			10 000	
TOUS COLLEGES	Réalisation Dossiers Techniques Amiante		7 000			7 000		0	7 000		7 000
	Etude radon		10 436	15 000	7 056	18 380	10 000	10 000	8 380		18 380
	Etude qualité de l'air			10 000		10 000		0	10 000		10 000
TOTAL ETUDES			632 302	230 000	14 256	848 046	70 000	70 000	203 805	574 241	848 046

COLLEGES - RECAPITULATIF (BP_2019)

ANNEXE I

OPERATIONS	AP Antérieures	AP 2019 BP	CP cons sur AP ant.	Total AP disponibles	CP 2019 BP	Modif CP Com Per	Modif CP DM1	CP 2020	CP Futurs	Total CP
ENTRETIEN TECHNIQUE					160 400	0	0	42 000	0	202 400
MODERNISATION PATRIMOINE	484 122	205 500	5 187	684 435	155 000	0	0	224 435	305 000	684 435
AMELIORATION CADRE DE VIE	1 417 859	140 000	166 603	1 391 256	325 000	0	0	270 607	807 649	1 403 256
GROSSES REPARATIONS AU CLOS-ET-COUVERT et AMELIORATION ENERGETIQUE	2 104 861	1 190 000	539 208	2 755 653	680 000	0	0	574 103	1 501 550	2 755 653
ACCESSIBILITE ET SECURITE	4 599 086	518 384	588 098	4 457 761	815 000	0	0	854 017	2 820 000	4 489 017
RESTRUCTURATIONS	19 500 000	0	0	19 500 000	0	0	0	0	19 500 000	19 500 000
ETUDES	632 302	230 000	14 256	848 046	70 000	0	0	203 805	574 241	848 046
TOTAL	28 738 230	2 283 884	1 313 352	29 637 151	2 205 400	0	0	2 168 967	25 508 440	29 882 807

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/3/21 DOSSIER N°3195	CD-ÉDUCATION-CULTURE
---	-----------------------------

Origine :	Direction Générale des Services/Pôle Stratégies Territoriales/PST COORDINATION CULTURELLE
-----------	--

SYNDICAT MIXTE DE LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSÉ - SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

I. RÉSUMÉ

Des éléments de bilan et de prospective concernant la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé sont communiqués à l'Assemblée départementale.

II. OBJET DU RAPPORT

I – Rappel d'éléments de contexte

L'action du Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé repose sur trois missions principales :

- conserver, valoriser et diffuser un grand patrimoine de la France inscrit à l'Unesco ;
- accompagner une filière économique privée encore complète de près de 6 siècles, en affichant ses savoir-faire d'excellence, en facilitant leur transmission et en y encourageant la création contemporaine ;
- constituer un pôle d'attractivité sur un territoire rural fragile, en y développant l'économie touristique et en favorisant l'installation d'activités art textile/art tissé/univers Aubusson dans une logique d'écosystème productif. La Cité internationale de la tapisserie a été lauréate du prestigieux Prix Liliane Bettencourt pour l'intelligence de la main – Parcours 2018, décerné à son directeur par la Fondation Bettencourt-Schueller.

Le projet qu'il porte est orienté pour cela autour des quatre axes suivants :

- Patrimoine,
- Création contemporaine et recherche,
- Formation et développement économique,
- Equipement immobilier de la Cité.

Le Département est le premier financeur du syndicat mixte, d'une part, au travers de sa participation en sa qualité de membre et, d'autre part, par le soutien financier qu'il accorde aux diverses actions qui sous-tendent la démarche (crédits culturels et crédits territoriaux).

II – Faits marquants de l'année 2018

Un haut niveau de fréquentation :

Depuis l'inauguration de la Cité le 10 juillet 2016 par le Président de la République, elle a accueilli plus de 140 000 visiteurs. Equipement culturel au service du développement économique et touristique des territoires (filiale tapisserie, commerçants, hébergeurs, restaurateurs...) et du rayonnement de la Creuse, l'effort en matière de communication a été poursuivi afin de pérenniser un niveau élevé de fréquentation. Il

s'agit notamment de renforcer l'action en période de haute saison touristique. Une exposition temporaire sera à nouveau organisée au cours de l'été 2019 dans les salles de l'ancien Musée de la tapisserie au Centre Jean Lurçat.

Une politique dynamique de recherche de mécénats :

Celle-ci est animée par un chargé de développement économique et des partenariats. Le soutien de mécènes parfois prestigieux a été obtenu : Fondation d'entreprise Hermès, Fondation Conny-Maeva, Crédit Agricole Centre France et Crédit Agricole Fondation Pays de France, Fondation Bettencourt-Schueller, Fondation SNCF, Caisse d'Epargne, Groupe Avia, Groupe La Poste, ATL, Codéchamp, Fondation du Patrimoine, Carrefour, Eurovia, GAN, La France Mutualiste, Groupe Würth, la Fédération Nationale André Maginot, la Fondation d'entreprise AG2R La Mondiale pour la vitalité artistique, The Tolkien Trust, souscription populaire Tapisserie Verduze fine aux armes du Comte de Brühl.

La tendance actuelle de la politique de mécénat des Fondations et entreprises est dirigée sur des interventions très ciblées, par exemple sur la transmission des savoirs et la formation pour Hermès.

Les soutiens issus du mécénat ont porté pour 1/4 de leur montant sur le volet immobilier et s'élevaient au 31 décembre 2018, à plus de 1 200 000 €.

Constitution de partenariats avec les acteurs du secteur

La création contemporaine est principalement mise en œuvre à partir du Fonds régional pour la création de tapisseries contemporaines. Recherche et innovation sont conduites par appel à la mobilisation d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche tournés vers la création : ENSA Limoges, ENS d'Architecture de Clermont-Ferrand, ESADSE/Cité du Design de Saint-Étienne, Département Arts Appliqués du Lycée Raymond Loewy de La Souterraine, Cité de la Mode et du Design de Paris, Centre international de la tapisserie de Tournai, HEPIA Genève, Académie des Beaux-Art d'Hangzhou, et également d'entreprises notamment en lien avec le projet de tapisserie d'extérieur.

Des actions de formations qui amorcent un renouveau des savoir-faire

Au-delà de la mise en place de formations, la Cité s'est engagée dans un dispositif d'accompagnement à la création d'ateliers.

L'activité tapisserie et la notoriété de la marque « Aubusson » doivent faciliter l'implantation de petites entreprises sur le Sud Creusois, à travers le pôle de compétences arts textiles/art tissé qui devrait être mis en œuvre par la Communauté de Communes Creuse Grand Sud et les Chambres consulaires.

Un premier bilan : Ouverture de 5 nouveaux ateliers (solde net entre les ateliers créés et fermés), laisse entrevoir les premiers effets du dispositif d'accompagnement.

La reconnaissance des savoir-faire, au travers de l'obtention des indications géographiques « Tapis d'Aubusson » et « Tapisseries d'Aubusson » en 2018 constituent un atout supplémentaire.

Un projet immobilier qui s'est précisé

En 2018, une étude de programmation pour une deuxième tranche du projet immobilier a été réalisée. A ce titre, un partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine a été institué.

III - Perspectives pour 2019

Il s'agit avant tout de renforcer l'image de la tapisserie autour de « l'univers Aubusson » :

- Dans le cadre du Fonds régional pour la création de tapisseries contemporaines : lancement d'un appel à projets sur la thématique « la tapisserie en extension » ,
- Dans le cadre de la relance de la création contemporaine en tapisserie d'Aubusson : améliorer l'économie des tissages en sensibilisant des créateurs à une écriture appropriée;
 - réalisation des 5e, 6e, 7e,8e tapisseries et du tapis de la Tenture Tolkien;
 - projet « collections de demain Le Carré d'Aubusson » grâce au soutien de la Fondation Bettencourt-Schueller; tissage d'une tapisserie d'un architecte Prix Pritzker ;

- tissage d'une tapisserie d'après une maquette du cinéaste plasticien Clément Cogitore, grâce au soutien de la Fondation AG2R La Mondiale,

- Finalisation du programme expérimental sur le retissage de tentures anciennes : une collectionneuse a accepté de financer le retissage à l'identique de la tapisserie « La Fée des Bois », propriété du Conseil Départemental de la Creuse. Ce tissage (300 000 €) est en cours de réalisation par un jeune atelier installé à Felletin,

- Programmation de la deuxième tranche du projet immobilier, sous réserve de l'accord des partenaires financeurs.

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous invite à me donner acte de la communication de ces éléments.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/3/22 DOSSIER N°3190	CD-ÉDUCATION-CULTURE
---	-----------------------------

Origine :	Direction Générale des Services/Pôle Stratégies Territoriales/PST COORDINATION CULTURELLE
-----------	--

ACQUISITIONS PAR LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSÉ

I. RÉSUMÉ

Il est proposé d'accepter la donation au profit du Conseil Départemental, des œuvres, objets et mobiliers issus de donations en 2017 et d'acquisitions en 2018 dont le Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé est devenu propriétaire.

II. OBJET DU RAPPORT

Par convention du 14 septembre 2011, le Département a confié la gestion, la conservation, la préservation et l'accroissement de l'ensemble des collections du Musée départemental de la Tapisserie au Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé.

En application de l'article 7 de cette convention, les œuvres et objets constituant ces collections mis à disposition du Syndicat demeurent la propriété du Département. Le service des Musées de France, responsable du label « *Musée de France* » a souhaité que les collections restent indivisibles.

Aussi, toutes les acquisitions nouvelles effectuées par le Syndicat mixte font-elles l'objet d'une donation au profit du Département, lequel les remet immédiatement à la disposition du Syndicat.

Cela concerne, d'une part, les œuvres, objets et mobiliers ayant fait l'objet d'une donation, en 2017 et dont le Département deviendrait propriétaire :

- «Le Hibou», tapisserie d'après Pablo Picasso, atelier Denis Dumontet, Aubusson, 1962, donation de M. Pierre-Yves Machault, Paris, valorisé à 15 000 €,

- maquette gouachée, projet de tapisserie de siège pour la salle des délibérations du Conseil Départemental de la Creuse, Jean Picart-le-Doux, donation de M. Christophe Moreigne, mention du donateur et de la phrase suivante: « en hommage à Jean-Jacques Lozach, Président-Fondateur de la Cité de la tapisserie », valorisé à 500 €,

- matériel Fougerol (lampes, ciseaux, archives), valorisé à 200 €,

- ensemble de 34 petits cartons et pochons de Sylvain Thuret, XVIIIe-XIXe siècle, mention du donateur : « don de Laurent Stefanini », valorisé à 6 800 €,

- salon néo-Louis XVI, début XXe, Manufacture Fougerol, don de Mme Corinne Leroy, valorisé à 4 500 €,

- un grattoir de faiseur de chair, don de M. Claude Tomas, Felletin valorisé à 100 €.

Et d'autre part, les œuvres acquises en 2018 :

- deux tapisseries signées Henri Dumontet représentant un angelot avec un oiseau et un bouquet de fleurs dans un vase, acquisition du 17 décembre 2017 auprès de M. Jacques Delavie, au prix de 400 €,

- une toile peinte en trompe l'œil pour le décor XVIIIe de la Nef des tentures, 209 x 90 cm, acquisition du 15 janvier 2018 auprès de M. Frédéric Heurlier, au prix de 1 100 €,
- *Le retour des travailleurs*, aquarelle de Marcel Gromaire, 1941, dim. 24,8 x 32 cm, acquisition par vente aux enchères du 29 mars 2018 chez Binoche et Giquello, pour un prix de 4 894,40 €,
- un portrait de Simone Dumontet exécuté par Rossane Lurçat, acquisition du 25 juin 2018 auprès de Mme Martine Boubet Chaput, au prix de 150 €,
- *tapisserie au bouquet* d'Amédée Couder, acquisition du 17 juillet 2018 chez Kevin Stone Antiques (New-Orleans), au prix de 11 512,75 €,
- diptyque *Paysage italien avec violoncelle et jarre et Vue du château de Falaise depuis le Val d'Ante* d'André Mare, acquisition du 22 novembre 2018 auprès de Mme Francine Ortiz, au prix de 22 000 €,
- *Avec la France dans les bras*, tapisserie signée Jean Lurçat, atelier Goubely, 1943, dimensions 275 x 290 cm, acquisition par vente aux enchères du 24 juin 2018 chez Turpin S.V.V., pour un prix de 5 400 €,
- *Moïse et le serpent d'airain*, tapisserie fin XVIIIe, dimensions 280 x 330 cm, acquisition du 28 novembre 2018 à la Galerie Deroyan, pour un prix de 8 200 €,
- *tapisserie aux trois médaillons et animaux*, Oudry, dimensions 280 x 330 cm, milieu XVIIIe, acquisition par vente aux enchères du 28 novembre 2018 chez Christie's Paris, pour un prix de 5 980 €,
- un bandeau en tapisserie représentant des oiseaux, d'après Manzana Pissaro, dimensions 30 x 270 cm, acquisition du 28 novembre 2018 à la Maison Machault, pour un prix de 1 000 €.

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous propose :

- d'accepter cette donation, étant précisé qu'elle nécessite des inscriptions budgétaires d'ordre en dépenses et en recettes à hauteur de **87 737,15 €**, au Chapitre 925 ;
- de mettre ces œuvres à disposition du Syndicat mixte de la Cité de la Tapisserie et de l'Art Tissé.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/3/23 DOSSIER N°3222	CD-ÉDUCATION-CULTURE
---	-----------------------------

Origine :	Direction Générale des Services
-----------	---------------------------------

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS (FONCTION 3) - BUDGET 2019
--

I. RÉSUMÉ

Il est proposé d'examiner le projet de budget 2019 relatif à la fonction 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs.

II. OBJET DU RAPPORT

Figurent dans le présent rapport, les propositions d'inscriptions budgétaires relatives à la fonction 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, qui regroupe les sous-fonctions :

- Culture,
 - activités artistiques et action culturelle,
 - patrimoine (aides aux monuments historiques et au patrimoine rural non protégé,...),
 - bibliothèques et médiathèques (Direction de la Lecture Publique),
 - archives,
- Sports,
- Jeunesse et loisirs.

A – ACTIVITES ARTISTIQUES ET ACTION CULTURELLE

En matière culturelle, le Conseil Départemental accompagne les structures ou les projets dédiés. Les inscriptions de crédits de paiement qui sont proposées sont destinées à faire face, soit à des engagements antérieurs, soit à des engagements nouveaux :

*** Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé :**

INVESTISSEMENT :

- **120 000 €** au chapitre 913.14 - article 2041781 opération 0041 au titre du fonds régional de création de tapisseries contemporaines,
- **109 400 €** au chapitre 913.14 - article 20417813 pour l'acquisition de tapisseries,

- **16 545 €** au chapitre 913.14 - article 20417811 pour la quote-part du Département dans le remboursement de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

FONCTIONNEMENT :

- **445 000 €** au chapitre 933.14 - article 65619, au titre de la contribution statutaire du Département,
- **11 340 €** au chapitre 933.14 - article 6573822 pour les actions de communication et la compensation de charges.

*** Conservatoire Emile Goué :**

- en fonctionnement :
 - **1 725 000 €** au chapitre 933.11 - article 656111 au titre de la contribution statutaire du Département.

*** Projet Vallée des peintres, entre Berry et Limousin :**

- en fonctionnement :
 - **186 200 €** au chapitre 933.11 - article 618823 au titre des actions de développement et notamment de la 2^{ème} phase du Pôle de recherche,
 - **640 €** au chapitre 933.11 – article 657 38 pour la réalisation d'une étude sur les activités de commerce et de service sur le territoire de la Vallée des Peintres dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Limoges et l'EPLA d'Ahun.

*** Subventions structures diverses du secteur culturel :**

- en fonctionnement :
 - **430 855 €** au chapitre 933.11 - articles 6574, 657 471, 657 472, et 657 473 pour les structures et organismes qui animent et participent au développement du territoire en matière culturelle, et notamment le Centre Culturel et Artistique Jean Lurçat à Aubusson, La Fabrique à Guéret, et le Centre Culturel Yves Furet à la Souterraine,
 - **2 500 €** au chapitre 933.11 - article 657453 pour l'aide à la création artistique,
 - **2 500 €** au chapitre 933.11 - article 657454 pour l'aide à la publication d'ouvrages,

*** Adhésions à certaines structures œuvrant en matière culturelle :**

- en fonctionnement :
 - **1 000 €** au chapitre 933.11 - article 6281 pour l'adhésion à l'Association des Amis des Peintres de Crozant.

B – PATRIMOINE ET PAYSAGES

Le projet de budget 2019 doit permettre au Département de poursuivre et développer les actions entreprises en 2018 en matière de patrimoine (soutien aux communes dans le cadre de l'aide à la restauration du patrimoine, valorisation du patrimoine départemental)

Le projet de budget 2019, s'établit ainsi qu'il suit :

- en dépenses, à :

126 300 € en investissement,
189 800 € en fonctionnement.

DEPENSES

INVESTISSEMENT

Au titre du régime d'aide à la restauration des édifices et mobiliers historiques (inscrits au titre des Monuments historiques) et du patrimoine rural non protégé, il vous est proposé d'inscrire les crédits de paiement suivants :

- Monuments Historiques (édifices) : **85 000 €** au chapitre 913.12 - article 2041423 ;
- Monuments Historiques (objets) : **1 900 €** au chapitre 913.12 - article 204141 opération 0050 ;
- Patrimoine rural non protégé (édifices) : **25 000 €** au chapitre 913.12 - article 2041427 ;
- Patrimoine rural non protégé (objets) : **1 800 €** au chapitre 913.12 - article 204141 opération

0051 ;

- Dans le cadre de l'étude menée pour la définition d'un schéma des usages pour le Centre culturel et artistique Jean Lurçat à Aubusson, il vous est proposé de reconduire un crédit de paiement de **12 600 €** pour la partie consacrée à une scénographie d'un musée des Résistances (chapitre 903.12 - article 2031).

FONCTIONNEMENT

- Documentation technique – Un crédit de **500 €** imputé au chapitre 933.12 – article 6182 permettra d'assurer une veille juridique ainsi qu'une veille des recherches, inventaires et études réalisés récemment en matière de patrimoine.

- Publications – Pour l'année 2019, il est proposé d'inscrire au chapitre 933.12 – article 61881 un crédit de **11 000 €** qui permettra de financer la réalisation de publications.

- Adhésion Fondation du Patrimoine – **1 800 €** (chapitre 933.12 - article 6281)

- CAUE – **125 000 €** (chapitre 933.12 - article 6568). Cette somme correspond au reversement de la taxe d'aménagement prélevée en 2018 dont le pourcentage est fixé par délibération (*cf. rapport spécifique*).

- Participation statutaire au Syndicat Mixte de la Forteresse de Crozant – **31 500 €** (chapitre 933.12 - article 656112).

- Subvention Fondation du Patrimoine – **20 000 €** (chapitre 933.12 - article 65748).

C – DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE

Le projet de budget 2019 s'agissant de la Lecture publique doit permettre au Département de poursuivre les actions engagées dans le cadre du Plan départemental, d'une part et d'un nouveau Contrat territoire lecture à intervenir avec l'Etat pour 2019-2021, d'autre part. Il a été établi à budget constant :

- Poursuite de la structuration du réseau des bibliothèques creusoises : accompagnement des projets de création ou de réaménagement de bibliothèques et concertation avec les nouveaux EPCI pour la mise en œuvre de réseaux intercommunaux de bibliothèques, au sein du pôle Stratégies territoriales, en collaboration étroite avec l'Animation territoriale dans le cadre de la contractualisation ;

- Poursuite des partenariats et des actions en collaboration avec les acteurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, notamment dans le cadre du dispositif « Lever les freins linguistiques » et des actions initiées par le Département dans le cadre du Plan national pour un numérique inclusif ;
- Développement des ressources et des animations en direction des personnes âgées dépendantes ou des personnes en perte d'autonomie, en partenariat avec le pôle Cohésion sociale, la MDPH, les EHPAD et les bibliothèques du réseau, dans le cadre de la Conférence des financeurs ;
- Poursuite de l'opération « Mon premier livre » : en concertation avec le pôle Cohésion sociale et les partenaires (Udaf, Lire en Creuse, structures d'accueil de la petite enfance, éducation nationale...) mise en œuvre de formations/informations à destination des bénévoles et des assistants maternels et familiaux pour mieux toucher les familles ; organisation d'un temps fort durant le festival Mômes à la page... ;
- Organisation de la 23ème édition du festival Coquelicot du 13 au 26 mai 2019 ; cette année le goûter conté aura lieu en Creuse à Saint Laurent ;
- Préparation de la 5ème édition du Festival du livre jeunesse « Mômes à la page » qui aura lieu à Chambon sur Voueize du 18 au 22 juin 2019 ;
- Commémoration des 40 ans de la Bibliothèque départementale, créée en 1979.

Le budget s'élève à **72 000 €** en investissement et à **275 700 €** en fonctionnement. Les propositions d'inscription tendent donc à poursuivre la politique de soutien engagée vis-à-vis de nos partenaires dans le cadre du Plan de développement de la lecture publique (PDLP) et du Contrat territoire lecture. Elles sont destinées à financer principalement :

Investissement

- les acquisitions de mobilier de bibliothèque, de matériels d'animation (expositions, livres d'artistes...) en vue de prêts aux bibliothèques du réseau : 30 000 €
- les aides aux collectivités pour l'équipement de leur médiathèque (matériels, mobiliers, informatisation, accessibilité..) dans le cadre des dispositifs départementaux mis en place : 42 000 €

Fonctionnement

- les acquisitions de documents (livres, revues, CD, DVD et ressources numériques) destinés à être prêtés aux bibliothèques du réseau : 155 500 €
- les aides en faveur des collectivités ou des associations en application du règlement départemental (actions autour du livre et des arts du récit, déplacements des élèves des écoles vers les bibliothèques, aide à la création d'emploi professionnel ...) : 43 500 €
- le programme de formation à destination des bénévoles et professionnels des bibliothèques et les actions d'animation (Coquelicot, Mômes à la page, Mon premier livre...) organisées dans les bibliothèques du réseau : 62 500 €

En 2019, le Conseil Départemental sollicitera des subventions, au montant le plus élevé possible, comme les années précédentes :

- auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine, dans le cadre d'un nouveau Contrat territoire lecture itinérance (CTLI), destiné à soutenir l'action de la Direction de la lecture publique en matière d'animation culturelle dans l'ensemble des bibliothèques du territoire ; une demande complémentaire sera également faite dans le cadre du dispositif d'aide à l'éducation artistique et culturelle ;

- auprès du Ministère de la Culture et de la Communication, dans le cadre du dispositif « Premières pages » ;

- auprès du Centre National du Livre pour des fonds thématiques pour les publics éloignés de la lecture (prévention et lutte contre l'illettrisme) ;

- auprès de la Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit (SOFIA), pour l'organisation de la 5ème édition du Festival Mômes à la page ;

- dans le cadre d'appels à projets, auprès de tous organismes et/ou fondations susceptibles de soutenir la politique de développement de la lecture et de prévention de l'illettrisme du Département.

D – ARCHIVES

Le projet de budget 2019 de la Direction des Archives départementales s'établit ainsi qu'il suit :

- en dépenses, à :
38 000 € en investissement,
80 000 € en fonctionnement.
- en recettes, à : 1 800 € en fonctionnement.

INVESTISSEMENT

Les projets de numérisation 2019, qui représentent 90 % des dépenses, prévoient la poursuite de la numérisation des registres de l'état civil de l'ensemble du département. L'année 2019 verra également la fin du programme de numérisation des registres de délibérations de l'assemblée départementales ainsi que ceux des communes, et la mise en ligne de leur totalité. Le chantier de numérisation de plus de 5 000 plans débuté en 2018 se poursuivra également. La numérisation des registres du Contrôle des Actes, ressource indispensable pour l'histoire des familles (généalogie, successions, partage, mariages) mais aussi pour l'histoire économique et sociale, aboutira également.

Un nouveau chantier sera entamé pour la numérisation de la presse ancienne (1920-1950), afin de permettre un meilleur accès de cette source remarquablement riche pour l'histoire du département dès sa mise en ligne en 2020.

Ces opérations de numérisation de masse seront réalisées chez des prestataires pour un montant de 34 000 € tandis que l'équipe des nouvelles technologies réalisera en interne les numérisations des documents les plus fragiles ou sensibles.

Les autres postes concernent l'acquisition de documents d'archives ainsi que de matériel pour un montant de 4 000 €.

FONCTIONNEMENT

Les dépenses concernent les moyens de conservation pour 47 %, soit 38 000 € consacrés aux différents contrats d'entretien assurant la sécurité du bâtiment et des collections ainsi qu'à des opérations ponctuelles de restauration par des prestataires spécialisés. L'accent sera notamment mis sur les grands formats et sur les plans provenant des différentes séries. Cette somme servira également à l'achat de produits de conservation et de conditionnements spécifiques, notamment pour la conservation des plaques de verre et photographies anciennes.

L'amélioration des procédures d'archivage en 2018 notamment auprès des agents du Conseil départemental suite à la réorganisation de la cellule de préarchivage, a permis la prise en compte plus rapide des versements, la mise en place d'archivage définitif avec des conditionnements de conservation pour les documents faisant droit pour la collectivité (service des assemblées, service des bâtiments). Les travaux de cette cellule seront poursuivis au cours de l'année 2019, qui verra également se mettre en place un suivi plus poussé des services précédemment visités. En parallèle, les documents n'ayant plus d'intérêt administratif ou juridique et ne présentant aucun intérêt patrimonial seront détruits dès que possible pour ne pas encombrer les bureaux et autres locaux.

L'autre volet budgétaire, soit 53 % du budget de fonctionnement représentant 42 000 €, est consacré à la valorisation des collections par la mise en œuvre d'actions culturelles et pédagogiques.

Le programme de 2019 sera tout aussi étoffé que ceux des années précédentes avec une exposition thématique sur l'école primaire, qui racontera l'histoire de l'enseignement dans le département de la Creuse, depuis les petites écoles de l'Ancien Régime jusqu'à l'école de nos grands-parents. Cette exposition sera accompagnée de six conférences, dont une diffusion de films relatifs à l'école de Banize, et d'interventions sur le territoire et nous développerons malettes et outils pédagogiques à l'intention des scolaires.

Puis à l'automne 2019, les Archives départementales proposeront une exposition, présentée de septembre à décembre, sous forme d'un « trésor d'archives », consacrée aux documents exceptionnels du département, et aux grands événements qui ont marqué son histoire.

En 2019, le Conseil Départemental de la Creuse sollicitera des subventions, comme les années précédentes, notamment :

- auprès du Ministère de la Culture et de la Communication,
- auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

E - SPORTS

Pour 2019, le budget consacré aux actions sportives s'établira à **538 167 €** en fonctionnement et **20 000 €** en investissement (montants identiques à 2018). Il s'agit de continuer à aider les projets portés par les différents acteurs : associations, collectivités, athlètes et collègues.

Les enveloppes proposées se répartissent comme suit :

Fonctionnement :

- **208 000 €** au chapitre 9332 - articles 618810, 618815, 657 3825, et 657 469 pour accompagner les dispositifs mis en place à destination des collégiens : « Plan Piscines » et location des équipements sportifs utilisés, déplacements UNSS et sections sportives ;
- **330 167 €** au chapitre 9332 - articles 6574, 657435, 657437, et 657438 pour soutenir les sportifs, les structures et organismes intervenant dans ce domaine et pour assurer la continuité des partenariats d'ores et déjà engagés dans le cadre de la politique départementale. Cela concerne notamment les bénéficiaires figurant dans le tableau ci-après :

Bénéficiaires	Montant de la subvention	imputation
Comité départemental olympique et sportif de la Creuse (C.P.O. 2017-2020)	16 500 €	933 2 – 657 438
Comité départemental d'athlétisme de la Creuse (C.P.O. 2017-2020)	4 500 €	933 2 – 657 438
Comité départemental de badminton de la Creuse (C.P.O. 2017-2020)	2 000 €	933 2 – 657 438
Comité départemental de basket-ball de la Creuse (C.P.O. 2017-2020)	9 500 €	933 2 – 657 438
Comité départemental d'Education Physique et Gymnastique Volontaire (EPGV) de la Creuse (C.P.O. 2017-2020)	2 000 €	933 2 – 657 438
District de football de la Creuse (C.P.O. 2017-2020)	16 000 €	933 2 – 657 438
Comité départemental de handball de la Creuse (C.P.O. 2017-2020)	1 750 €	933 2 – 657 438
Comité départemental de natation de la Creuse (C.P.O. 2017-2020)	4 500 €	933 2 – 657 438
Comité départemental de pétanque de la Creuse (C.P.O. 2017-2020)	5 500 €	933 2 – 657 438
Comité départemental de rugby de la Creuse (C.P.O. 2017-2020)	2 000 €	933 2 – 657 438
Comité départemental des sociétés creusoises de tir (C.P.O. 2017-2020)	600 €	933 2 – 657 438
Comité Départemental U.F.O.L.E.P. de la Creuse (C.P.O. 2017-2020)	19 000 €	933 2 – 657 438

Comité départemental Sports Pour Tous de la Creuse (C.P.O. 2018-2020)	1 500 €	933 2 – 657 438
Comité départemental U.N.S.S. de la Creuse (C.P.O. 2018-2020)	3 500 €	933 2 – 657 438
Ligue Nouvelle Aquitaine de Cyclisme (pôle espoir Guéret)	22 867 €	933 2 – 657 437
Anthony BOURSAUD (sportif participant au Dakar 2019)	1 500 €	933 2 – 657 435

Investissement :

- **20 000 €** au chapitre 9132 – article 2041428 en crédits de paiement dans le cadre de la mise aux normes des installations sportives.

F – JEUNESSE ET LOISIRS

Pour le secteur « Jeunesse », une enveloppe globale de **30 100 €** (fonctionnement des CLSH) est prévue au projet de budget qui vous est soumis.

G - ETUDES ET TRAVAUX SUR BATIMENTS

Sont récapitulées ci-après les propositions concernant les études et travaux sur bâtiments relevant de cette fonction :

INVESTISSEMENT..... Montant total Crédits de Paiement : 200 000 €

Chapitre 903.3 - Centres de vacances de SAINT-PALAIS-SUR-MER et SUPER-BESSE : 110 000 € pour :

- Une étude de potentiel du site de SAINT-PALAIS-SUR-MER dans le but d'établir un dossier préalable à un appel à manifestation d'intérêt (complément de 45 000 € en Autorisation de Programme, soit 60 000 € au total et 40 000 € de Crédits de Paiement),
- l'ajout de radiateurs dans la cage d'escalier (10 000 €) et de nouvelles tranches de remplacement de menuiseries vétustes (complément de 80 000 € en Autorisations de Programme, soit un total de 82 440 € et 40 000 € de Crédits de Paiement au centre de SUPER-BESSE, 10 000 € de Crédits de Paiement au centre de SAINT-PALAIS-SUR-MER),
- divers travaux, notamment ceux de mise aux normes imposés par la réglementation en vigueur (10 000 €).

Chapitre 903.11 – 1, Avenue René Cassin à GUERET (Conservatoire Emile Goué) : 5 000 € pour des travaux divers

Chapitre 903.13 - Rue des Lilas à GUERET - Bibliothèque Départementale de la Creuse : 10 000 € pour des travaux divers (pose de portes coupe-feu au sous-sol avec boutons moletés, ...)

Il est également proposé d'inscrire en Autorisation de Programme 70 000 € pour le remplacement de menuiseries extérieures.

Chapitre 903.14 - Centre culturel et artistique Jean Lurçat à AUBUSSON : 25 000 € pour :

- la réalisation d'un diagnostic énergétique (5 000 €),
- divers travaux, notamment la création d'un escalier extérieur et le remplacement de

luminaires dans le hall d'accueil et les bureaux occupés par la Scène Nationale (10 000 €),

- le remplacement de menuiseries intérieures (10 000 €).

Il est à noter qu'une recette d'environ 89 000 € correspondant au remboursement des charges des locaux occupés par la Scène Nationale est attendue au chapitre 933.14 article 7588.

Chapitre 903.15 - Archives Départementales de la Creuse à GUERET : 50 000 € pour :

- divers travaux (5 000 €),
- les travaux de mise en accessibilité du bâtiment (complément de 10 000 € en Autorisation de Programme, soit au total 48 990 €, et 45 000 € de Crédits de Paiement).

FONCTIONNEMENT

Il est proposé une enveloppe de 254 500 € pour couvrir les dépenses de combustibles, d'énergie et d'entretien des bâtiments relevant de la fonction 3.

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous invite à débattre de ces propositions, étant entendu que les inscriptions budgétaires correspondantes seront appréciées dans le cadre du vote global du budget.

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Investissement 903	280 600 €	-
913	421 645 €	-
Fonctionnement 933	7 305 338 €	1 012 425,60 €

Vous voudrez bien vous prononcer, notamment, sur :

* le versement d'une contribution statutaire de 1 725 000 € au titre du fonctionnement du Conservatoire Emile Goué (chapitre 933.11, article 656111) ;

* le versement au syndicat mixte de la Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé, des montants suivants :

En investissement :

- 120 000 € au chapitre 913.14 - article 2041781 opération 0041 au titre du fonds régional de création de tapisseries contemporaines,

- 109 400 € au chapitre 913.14 - article 20417813 pour l'acquisition de tapisseries,

- 16 545 € au chapitre 913.14 - article 20417811 pour la quote-part du Département dans le remboursement de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

En fonctionnement :

- 445 000 € au chapitre 933.14 - article 65619, au titre de la contribution statutaire du Département,

- 11 340 € au chapitre 933.14 - article 6573822 pour les actions de communication et la compensation de charges ;

* le versement d'une somme totale de 88 850 € au titre des subventions aux structures sportives récapitulées dans le tableau ci-après :

Bénéficiaires	Montant de la subvention	Imputation
Comité départemental olympique et sportif de la Creuse (C.P.O. 2017-2020)	16 500 €	933 2 – 657 438
Comité départemental d'athlétisme de la Creuse (C.P.O. 2017-2020)	4 500 €	933 2 – 657 438
Comité départemental de badminton de la Creuse (C.P.O. 2017-2020)	2 000 €	933 2 – 657 438
Comité départemental de basket-ball de la Creuse (C.P.O. 2017-2020)	9 500 €	933 2 – 657 438
Comité départemental d'Education Physique et Gymnastique Volontaire (EPGV) de la Creuse (C.P.O. 2017-2020)	2 000 €	933 2 – 657 438
District de football de la Creuse (C.P.O. 2017-2020)	16 000 €	933 2 – 657 438
Comité départemental de handball de la Creuse (C.P.O. 2017-2020)	1 750 €	933 2 – 657 438
Comité départemental de natation de la Creuse (C.P.O. 2017-2020)	4 500 €	933 2 – 657 438
Comité départemental de pétanque de la Creuse (C.P.O. 2017-2020)	5 500 €	933 2 – 657 438
Comité départemental de rugby de la Creuse (C.P.O. 2017-2020)	2 000 €	933 2 – 657 438
Comité départemental des sociétés creusoises de tir (C.P.O. 2017-2020)	600 €	933 2 – 657 438
Comité Départemental U.F.O.L.E.P. de la Creuse (C.P.O. 2017-2020)	19 000 €	933 2 – 657 438
Comité départemental Sports Pour Tous de la Creuse (C.P.O. 2018-2020)	1 500 €	933 2 – 657 438
Comité départemental U.N.S.S. de la Creuse (C.P.O. 2018-2020)	3 500 €	933 2 – 657 438

* le versement d'une somme de 22 867 € à la Ligue Nouvelle Aquitaine de Cyclisme (pôle espoir Guéret), imputée sur le chapitre 933.2 article 657437 ;

* le versement d'une somme de 1 500 € à Monsieur Anthony BOURSAUD, sportif, au titre de sa participation au Dakar 2019, imputée sur le chapitre 933.2 article 657435 ;

Je vous propose également de m'autoriser à solliciter des subventions, auprès des organismes financeurs et notamment, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine, le Ministère de la Culture et de la Communication, le Centre National du Livre, la Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit (SOFIA), dans le cadre d'appels à projets et auprès de tous organismes et/ou fondations susceptibles de soutenir la politique de développement de la lecture et de prévention de l'illettrisme du Département.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

CD-INFRASTRUCTURES-TRANSPORTS

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/4/24 DOSSIER N°3232	CD-INFRASTRUCTURES-TRANSPORTS
---	--------------------------------------

Origine :	Direction Générale des Services/Pôle Aménagement et Transports/Direction des Routes
-----------	---

SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME DE MONTLUÇON - GUERET

I. RÉSUMÉ

Il est proposé de voter la participation du Conseil Départemental au financement du Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Montluçon-Guéret, dont il est membre.

II. OBJET DU RAPPORT

Le Conseil Départemental de la Creuse est membre du Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Montluçon-Guéret, dont la validité suite aux décisions à l'unanimité des organes délibérants des membres du Syndicat, a été prolongée jusqu'au 17 mars 2025 par arrêté du Préfet de la Creuse en date du 3 novembre 2017.

I – Activité du Syndicat en 2018 :

Pour votre information, vous trouverez ci-après un bilan synthétique de la plate-forme pour l'année 2018 :

- Taxes Aéroportuaires :

Les mouvements comptabilisés sur l'aérodrome sont à peu près stables, en très légère hausse.

Le montant des taxes perçues en 2018 est en légère baisse par rapport à 2017, en raison de la quasi absence de vols commerciaux (6 en 2017) et de la diminution des vols militaires (915 au lieu de 996) :

	Redevances perçues	Dont redevances Militaires
2013	84 974 €	3709 €
2014	73 892 €	6 317 €
2015	85 221 €	5 422 €
2016	70 840 €	10 778 €
2017	60 010 €	6 864 €
2018	59 207 €	6 080 €

L'activité liée aux drones a été moins conséquente que les années précédentes : le drone Sperwer du Groupe SAFRAN (ex-SAGEM basé à Montluçon) arrive en fin d'exploitation et les entraînements sont donc devenus moins nécessaires. Les essais du nouveau drone Patroller annoncés pour 2018 ont été également retardés.

- Réalisations 2018 :

Le Syndicat Mixte a choisi lors du vote de son budget 2018, de maintenir les investissements à un niveau réduit dans l'attente de la réalisation de deux gros projets : l'installation d'une centrale photovoltaïque et la construction d'un hangar drones, ce qui a permis de ne pas augmenter les contributions de ses membres.

Parmi les dépenses d'équipement, l'on peut citer :

- ▶ en fonctionnement : des réparations sur un tracteur,
- ▶ en investissement : l'acquisition d'une débroussailluse.

Certaines commandes passées en 2018, comme l'installation d'un balisage automatique de nuit ou la reprise de fissures sur la piste en dur de l'aérodrome ne pourront, du fait du planning des entreprises concernées, être réalisées qu'en 2019.

- Emprunt en cours :

L'emprunt global restant à rembourser pour l'ensemble des membres du Syndicat Mixte représente un montant total de **103 971,70 €** (capital + intérêts) jusqu'en 2021.

La participation totale restant due au 31 décembre 2018 pour le compte du Conseil Départemental s'élève à ce titre à 29 706,20 €, et sera pour l'année 2019 de 10 252,09 €.

II – Projets en cours et propositions budgétaires 2019 :

- Activités relatives aux drones :

A la demande du Groupe SAFRAN, des vols d'entraînements du drone Sperwer auront toujours lieu en 2019.

Celui-ci serait ensuite remplacé par l'avion-drone Patroller du même Groupe, retenu à l'appel d'offres passé par le Ministère de la Défense en 2016 et en cours de construction pour 14 appareils.

A cet effet, un travail est en cours avec les représentants du Groupe SAFRAN pour préparer une implantation sur le site de l'aérodrome afin que ses techniciens puissent procéder aux futurs essais du nouveau drone à compter du premier trimestre 2019.

En 2018, le Comité Syndical de l'Aérodrome a donné son accord pour la construction d'un hangar de 400 m² sur la plateforme par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier, exploitant de l'aérodrome.

A cet effet une convention d'occupation temporaire entre le le Syndicat propriétaire et la CCI de l'Allier est en préparation. Elle devra fixer les modalités : durée et montant de la redevance.

Ce projet avec des préconisations techniques et des contraintes sécurité-défense conséquentes a obtenu le permis de construire.

Son financement pourrait impacter le budget du Syndicat, notamment par la prise en charge d'une partie des réseaux (électricité, eau, téléphone, fibre).

- Projet d'installation d'une centrale solaire :

Le groupement d'entreprises ARMORGREEN, HEOLPROD et PHOENIX et l'investisseur LA GENERALE DU SOLAIRE, porteurs du projet d'implantation d'une centrale solaire au sol d'une puissance d'environ 15 mégawatts avec maintien de l'activité existante, validé par la Commission de Régulation de l'Energie fin janvier 2018, ont lancé les démarches administratives, financières et juridiques indispensables à la signature du bail emphytéotique pour cette opération et ont obtenu le permis de construire.

S'agissant du raccordement électrique, les démarches ont été entreprises auprès de Réseau de Transport d'Electricité (RTE) et ENEDIS pour demander que celui-ci se fasse sur le site de Gouzon.

- Propositions budgétaires :

Les orientations budgétaires pour l'aérodrome feront l'objet d'un débat du Comité Syndical fin février - mi mars 2019. Les dépenses du Syndicat dans l'attente de l'avancement des projets en cours seront limitées :

- au remboursement de l'emprunt qui grève encore le budget du Syndicat,
- à la participation à verser à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier, gestionnaire de la plate-forme, et aux investissements strictement prioritaires.

Conformément à ces prévisions, il est donc proposé une participation du Conseil Départemental au même niveau qu'en 2018, soit 64 000 € en fonctionnement et 34 000 € en investissement.

III. MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT

Le Conseil Départemental, membre du Syndicat Mixte, apporte sa contribution selon un mode de répartition défini dans les statuts à hauteur de 6/21^{èmes}.

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

L'Assemblée Départementale voudra bien, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, délibérer sur :

- le vote d'une participation financière de fonctionnement de 64 000 € (chapitre 939-3 article 6568),
- et d'une subvention d'investissement de 34 000 € (chapitre 916.3 article 2041782).

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/4/25 DOSSIER N°3243	CD-INFRASTRUCTURES-TRANSPORTS
---	--------------------------------------

Origine :	Direction Générale des Services/Pôle Aménagement et Transports/Direction de la maîtrise d'ouvrage et du Secrétariat Général
-----------	---

REGULATION DU TRANSPORT DE BOIS RONDS

I. RÉSUMÉ

Il vous est proposé de définir le réseau dérogatoire permanent de transport de bois rond sur le réseau routier départemental.

II. OBJET DU RAPPORT

L'article R. 433-10 du Code de la Route stipule qu'à l'intérieur d'un département, les itinéraires sur lesquels la circulation des véhicules transportant des bois ronds est autorisée dans les conditions prévues à la présente section, sont définis par un arrêté du Préfet, pris après consultation des gestionnaires du domaine routier pour ce qui concerne les voies relevant de leur compétence.

Le réseau dérogatoire dit « permanent » autorise la circulation des véhicules de PTR (poids total roulant autorisé) en service de 48 tonnes (5 essieux) ou 57 tonnes (6 essieux ou plus).

Dans l'objectif d'assurer les continuités de réseau avec les départements voisins, Corrèze et Haute-Vienne, et d'être en cohérence avec la desserte des massifs forestiers du Sud Creusois, le Département a défini, à titre expérimental, un réseau dérogatoire permanent constitué des routes listées ci-après :

- la RD 941 dans la traversée du département,
- la RD 8 entre la RD941 à Bourgneuf et le carrefour avec la RD3 à Royère-de-Vassivière,
- la RD 8 entre le carrefour avec la RD992 à Gentioux-Pigerolles et le carrefour avec la RD 982 au Mas-d'Artiges,
- l'axe Est Limousin dans sa partie comprise entre la limite de la Corrèze et l'entrée de La Courtine,
- l'axe Est Limousin dans sa partie comprise entre le carrefour avec la RD8 au Mas-d'Artiges et la RN145 à Gouzon (RD 982, RD 10 et 23 pour le contournement de Felletin, RD 990, 997 et 915),
- la RD 940 entre la RD 941 à Pontarion et la RN 145 à Guéret,
- la RD 51 entre la RD 941 et la RD 912,
- la RD 912 entre la RD 51 et l'accès au pôle Bois de Bourgneuf (Pont de la Chassagne),
- la RD 22 entre la RD 941 et l'accès à la zone d'activités de Langladure II.

En conséquence, la mise en œuvre d'un réseau dérogatoire permanent ne couvre qu'une partie du département.

Des évolutions du portail internet de gestion des demandes d'itinéraires dérogatoires temporaires « TRANSBOIS », désormais intégré à l'outil « Forêt Data - Région Nouvelle-Aquitaine » qui a été développé par le Groupement d'Intérêt Public d'Aménagement du Territoire et de Gestion des Risques (GIP ATGeri), sont en cours de finalisation.

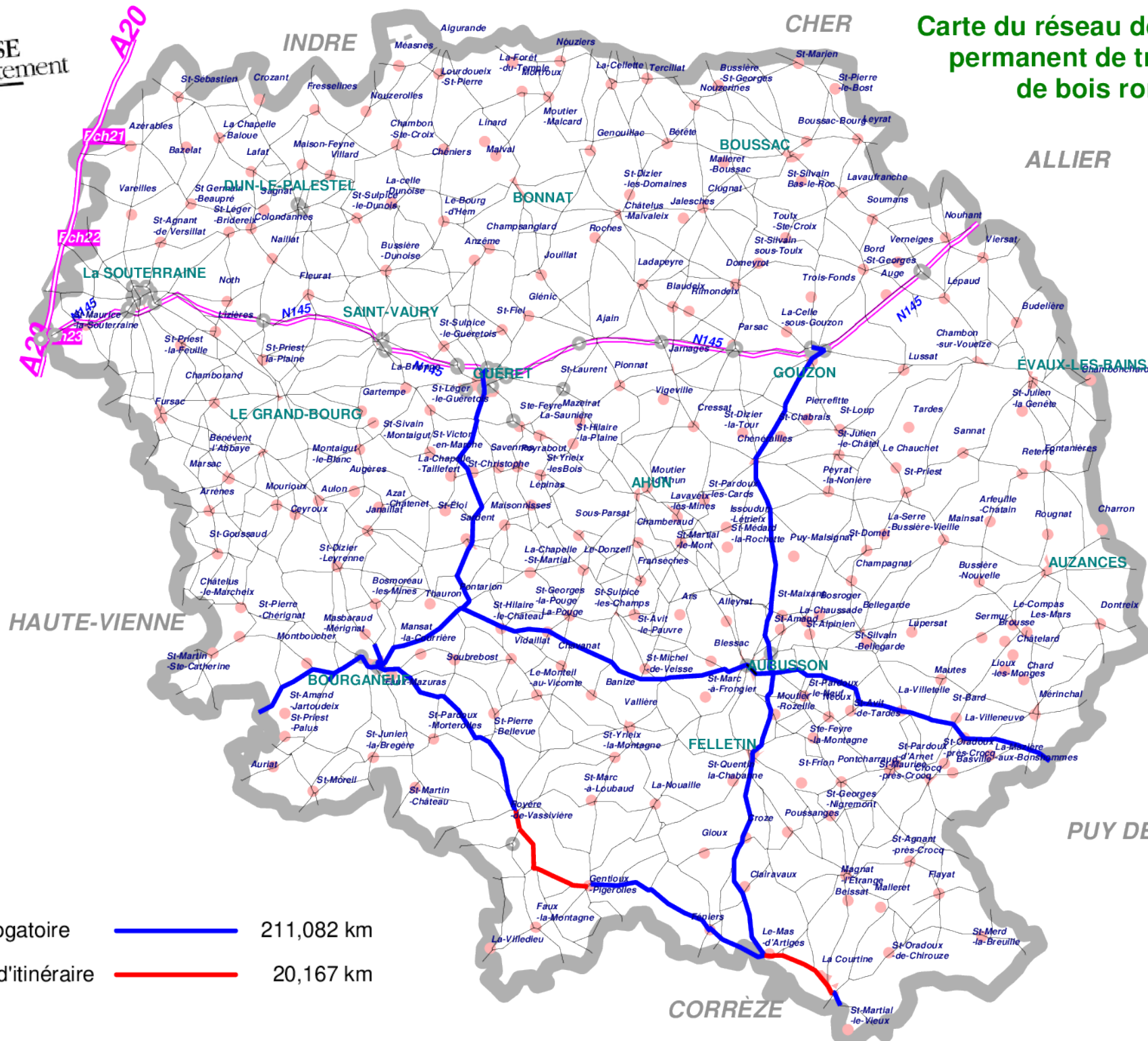
PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Il est proposé :

- de poursuivre l'expérimentation concernant le réseau dérogatoire permanent de transport de bois rond sur la voirie départementale,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour prendre toute décision modificative de ce réseau, notamment en fonction de l'évolution de son état (en particulier celui des ouvrages d'art le supportant) ou des besoins recensés et de leur analyse.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS



Réseau dérogatoire — 211,082 km
Interruption d'itinéraire — 20,167 km

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/4/26 DOSSIER N°3253	CD-INFRASTRUCTURES-TRANSPORTS
---	--------------------------------------

Origine :	Direction Générale des Services/Pôle Aménagement et Transports/Direction de la maîtrise d'ouvrage et du Secrétariat Général
-----------	---

PARC DEPARTEMENTAL - BUDGET ET BAREME 2019

I. RÉSUMÉ

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver pour l'année 2019 le Budget Primitif, le barème et le Programme d'Investissement du Parc Départemental.

II. OBJET DU RAPPORT

1. Budget annexe 2019

En préambule, je vous rappelle que le Parc, transféré au Département depuis 2011 est géré dans le cadre d'un budget annexe établi sous la nomenclature M4 en raison du caractère industriel et commercial de la structure.

L'élaboration de ce budget annexe fait l'objet d'une analyse fine des différentes activités du Parc (travaux, prestations de service, locations et vente de marchandises) dont l'enjeu principal est la maîtrise des coûts.

Je vous précise que le projet de budget qui vous est soumis (annexe I) a été élaboré avec la reprise anticipée du résultat de clôture 2018 sur la section d'investissement et de fonctionnement. L'affectation anticipée du résultat avant l'adoption du compte administratif doit être justifiée par un tableau de résultats de l'exécution du budget établi par l'ordonnateur et visé par le comptable (document en annexe IV).

Il est à noter que le résultat de gestion de l'année 2018 est positif et se monte à 166 639,35 € :

- en Investissement : le résultat de gestion s'élève à 236 465,36 €, étant précisé que comme en 2017, le programme d'investissement 2018 n'a pu être livré en totalité avant la fin de l'année et 172 240 € sont à reporter sur le BP 2019,

- en Fonctionnement : -69 826,01 € avec des recettes réellement perçues qui n'ont pas permis de couvrir les dépenses (augmentation du prix des matières premières et notamment des produits pétroliers, vente de sel en baisse, ...).

Le résultat global de clôture reste malgré tout en excédent à 1 828 637,84 € (+ 2 201 406,08 € en Fonctionnement, - 372 768,24 € en Investissement), dans la mesure où le résultat des années passées avait conduit à un excédent de clôture à fin 2017 de 2,271 M€ (-0,609 M€ en Investissement, +2,88 M€ en Fonctionnement).

Néanmoins, ce résultat de clôture en baisse conduit à une baisse du virement de la section de Fonctionnement vers la section d'Investissement malgré l'effort fait pour limiter les dépenses de fonctionnement. Pour 2019, la section d'investissement est donc en baisse d'environ 310 000 €.

Par ailleurs, outre la baisse du résultat de clôture, le budget primitif qui vous est présenté s'appuie sur une prévision de recettes de fonctionnement prudente, tenant compte de l'arrêt progressif des activités peinture et glissières, conduisant par conséquent à une baisse des dépenses de fonctionnement afin d'assurer l'équilibre du budget annexe.

Le budget 2019, s'élève donc à 1 784 042,24 € en Investissement (contre 2 090 233,60 € en 2018) et à 7 749 411,84 € en Fonctionnement (contre 8 676 732,09 € en 2018).

1.1 - Section investissement

Les propositions concernent essentiellement les achats de matériels :

* acquisition de matériels.....1 211 700 €

Il est proposé l'inscription de ces crédits d'une part pour les dépenses correspondant aux derniers matériels du programme 2018 seulement livrés cette année et d'autre part pour le programme 2019 (1 037 400 €) dont les consultations seront lancées dans le 1^{er} semestre (cf. détail joint en annexe II). Il est proposé de donner délégation à la Commission Permanente pour les mises au point éventuelles de ce programme.

Cette année, la priorité sera donnée au renouvellement des engins de la flotte les plus vétustes, à savoir les fourgons bennes et les tracteurs équipés de débroussailleuses utilisés par les UTT. L'achat de ces nouveaux matériels va permettre de baisser les coûts d'entretien et de réparation, d'améliorer les conditions de travail des agents (confort, ergonomie) et réduire les rejets de gaz polluants (achat de véhicules équipés de moteur répondant aux dernières normes anti-pollution).

Ces crédits font l'objet d'une inscription en Autorisations de Programme.

* installation générale construction24 300 €

Il est proposé l'inscription de ce cette somme pour procéder au remplacement de deux portes électrique à l'atelier datant de 2003.

Les principales recettes permettant d'équilibrer la section d'investissement sont :

- le virement de la section de fonctionnement	531 304,00 €
- les amortissements (recette d'investissement et dépense de fonctionnement)	799 970 ,00 €

1.2 - Section fonctionnement

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

* Achats stockés (compris variation de stocks).....2 177 745 €

dont notamment :

- glissières de sécurité et peinture routière.....	50 000 €
- carburants, huiles.....	868 000 €
- pièces de rechange et pneumatiques.....	540 000 €

* Achats non stockés.....1 744 000 €

avec principalement :

- émulsion, granulats, enrobés à froid, grave émulsion.....1 260 000 €
- sel de déneigement.....400 000 €

* Services extérieurs.....677 400 €

avec :

- sous-traitance.....155 000 €
- location de matériel.....177 000 €
- entretien et réparation matériels et engins.....267 000 €
- primes d'assurances.....77 900 €

* Autres services extérieurs.....187 500 €

dont principalement :

- frais de personnels (O.P.A.).....45 000 €
- frais de déplacement des personnels (section exploitation).....64 000 €
- Divers (traitements des déchets, contrôles techniques)43 000 €

* Impôts, taxes et versements assimilés.....32 350 €

dont :

- Cotisation FNAL et CNFPT.....12 900 €
- impôts indirects taxe à l'essieu.....15 000 €

* Charges de personnel (autres que OPA).....1 597 300 € (contre 1 650 800 € en 2018)

* Dotations aux amortissements.....799 970 € (contre 671 700 € en 2018)

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

* Travaux.....2 600 000 € (contre 3 010 000 € en 2018)

répartis comme suit :

	Département	Communes
Entretien courant des chaussées	800 000 €	20 000 €
Rechargement	630 000 €	100 000 €
PATA	150 000 €	50 000 €
Elagage	140 000 €	
Curage de fossés	50 000 €	10 000 €
Signalisation horizontale	100 000 €	
Glissières de sécurité	50 000 €	
Service hivernal	500 000 €	

* Prestations de service (location des véhicules, entretien des matériels, laboratoire)
..... 2 252 500 €

* Ventes de marchandises (vente d'émulsion, enrobés à froid, pouzzolane, sel de déneigement)
..... 988 000 €

Ces deux derniers postes de recettes permettent principalement le fonctionnement courant des Unités Territoriales Techniques.

Il est à noter encore cette année l'inscription d'une recette relative à la vente de plaquettes de bois pour le chauffage provenant de la valorisation des branches issues de l'élague des bords de routes départementales s'élevant à 150 000 €. Les clients seront principalement des tiers.

2. Barème du Parc (Annexe III)

Au regard des différents contextes financiers, des ajustements au barème actuellement en vigueur sont proposés à partir du 1^{er} mars 2019.

Ainsi, en ce qui concerne la location temporaire aux UTT, il est proposé une augmentation de 15 % sur les termes fixes et de 6 % sur les termes variables pour tenir compte de l'augmentation des amortissements des matériels, des coûts liés aux augmentations des produits pétroliers et des pièces détachées.

Concernant les prestations relatives à l'entretien de la voirie et la vente de marchandises, il est à noter les évolutions suivantes :

- une hausse des tarifs de vente de l'ensemble des matériaux routiers pour prendre en compte l'actualisation des prix des marchés,
- une augmentation de 2 % des prestations de la section « Exploitation » pour tenir compte du Glissement-Vieillesse-Technicité,
- une augmentation de 5 % des enduits pour prendre en compte l'actualisation des prix des marchés d'achat des matières premières (granulats, émulsion).

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous propose :

- d'affecter, avant l'adoption du compte administratif 2018 le résultat anticipé de la section de fonctionnement au budget 2019 en section de fonctionnement au compte 002, pour un montant de 1 828 636,35 €,

- de voter le budget annexe 2019 du Parc Départemental (annexe 1),

- d'approuver les propositions figurant au rapport en objet, notamment le programme d'investissement 2019 et de donner délégation à la Commission Permanente pour les mises au point éventuelles de ce programme,

- de prendre acte des modifications de tarifs et d'approuver le nouveau barème des prestations et ventes de marchandises avec effet au 1^{er} mars 2019.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

Parc Départemental Budget Primitif 2019

Section d'Investissement				
Articles	Objet	Vues	Montant 2018 (pour mémoire)	Montant 2019
Dépenses				
001	Résultat reporté	DFB	609 233,60 €	372 768,24 €
139.18	Amortissement des subventions transférables	DFB		274,00 €
2031	Frais d'études	ADG	0,00 €	0,00 €
2033	Frais d'insertions	ADG	15 000,00 €	5 000,00 €
2051	Concessions et droits assimilés	ADG	70 500,00 €	80 500,00 €
2135	Installation générale construction	ADG	10 000,00 €	24 300,00 €
2154	Achats de matériels industriels	ADG	600 000,00 €	685 000,00 €
2155	Achat outillage industriel	ADG	10 000,00 €	5 000,00 €
2182	Achat de matériels de transports	ADG	621 000,00 €	526 700,00 €
2183	Achat mat de bureau et info	ADG	4 500,00 €	4 500,00 €
31	Stocks (dépense ordre)	ADG	150 000,00 €	80 000,00 €
Total Dépenses			2 090 233,60 €	1 784 042,24 €
Recettes				
1068	Résultat de fonctionnement capitalisé	DFB	609 233,60 €	372 768,24 €
001	Résultat reporté	DFB	-	-
021	Virement section de fonctionnement	ADG	706 447,00 €	531 304,00 €
28	Amortissements		671 700,00 €	799 970,00 €
	28033 Amort frais insertion	DFB	1 447,00 €	1 448,00 €
	2805 Amort concessions logiciels	DFB	972,00 €	385,00 €
	28135 Amort installation generale agencement	DFB	2 581,00 €	3 320,00 €
	28154 Amort matériel industriel	DFB	330 967,00 €	417 053,00 €
	28155 Amort outillage industriel	DFB	11 474,00 €	15 052,00 €
	281728 Amort autres terrains	DFB	26,00 €	26,00 €
	281731 Amort batiments	DFB	8 649,00 €	7 390,00 €
	28182 Amort matériel transport	DFB	314 318,00 €	353 596,00 €
	28183 Amort matériel bureau et info	DFB	1 266,00 €	1 700,00 €
31	stocks	ADG	102 853,00 €	80 000,00 €
Total Recettes			2 090 233,60 €	1 784 042,24 €

Section de Fonctionnement				
Articles	Objet		Montant 2018 (pour mémoire)	Montant 2019
Dépenses				
60 Achats et variations de stocks				
601 Achats stockés - Matières premières			250 000,00 €	50 000,00 €
	601.3 achats glissières de sécurité	EXP	90 000,00 €	10 000,00 €
	601.4 achats signalisation	EXP	10 000,00 €	10 000,00 €
	601.5 achats produits marquage routier	EXP	150 000,00 €	30 000,00 €
602 Achats stockés - Autres approvisionnements			1 489 500,00 €	1 408 500,00 €
	602.2 fournitures consommables			
	602.21 combustibles et carburants			
	602.210 fuel et GNR	MAG	280 000,00 €	320 000,00 €
	602.211 gasoil	MAG	500 000,00 €	500 000,00 €
	602.212 super sans plomb	MAG	8 000,00 €	2 000,00 €
	602.213 huile, graisse et lubrifiant	MAG	50 000,00 €	45 000,00 €
	602.22 produits d'entretien	MAG	1 000,00 €	1 000,00 €
	602.23 fournitures d'atelier et d'usine			
	602.230 pièces de rechange	MAG	550 000,00 €	480 000,00 €
	602.231 pneumatiques	MAG	100 000,00 €	60 000,00 €
	602.24 fournitures de magasin	MAG	500,00 €	500,00 €
603 Variation de stocks			723 411,00 €	719 245,00 €
	603.1 variation de stocks matières premières	ADG	102 853,00 €	80 000,00 €
	603.2 variation de stocks autres approv	ADG	620 558,00 €	639 245,00 €
606 Achats non stockés de matières et fournitures			1 874 000,00 €	1 744 200,00 €
	606.1 fournitures non stockables			
	606.10 eau et assainissement	ADG	3 000,00 €	3 000,00 €
	606.11 électricité	ADG	20 000,00 €	19 000,00 €
	606.12 gaz	ADG	25 000,00 €	1 000,00 €
	606.13 fuel chauffage	MAG	9 000,00 €	1 000,00 €

	606.3 fournitures d'entretien et de petit équipement			
	606.30 fournitures d'entretien		36 500,00 €	17 200,00 €
	Vue ADG	ADG	100,00 €	100,00 €
	Vue Labo	LABO	10 000,00 €	3 000,00 €
	Vue Atelier	ATE	3 000,00 €	2 000,00 €
	Vue exploitation	EXP	18 500,00 €	8 000,00 €
	Vue magasin	MAG	4 400,00 €	4 000,00 €
	Vue Radio	RAD	500,00 €	100,00 €
	606.31 petit outillage		15 000,00 €	10 000,00 €
	Vue ADG	ADG	500,00 €	500,00 €
	Vue Labo	LABO	1 000,00 €	1 000,00 €
	Vue Atelier	ATE	9 000,00 €	5 000,00 €
	Vue Magasin	MAG	1 500,00 €	1 500,00 €
	Vue Exploitation	EXP	3 000,00 €	2 000,00 €
	606.32 habillement, vêtements de travail		16 500,00 €	6 000,00 €
	Vue Atelier	ATE	2 000,00 €	2 000,00 €
	Vue Magasin	MAG	3 000,00 €	2 000,00 €
	Vue exploitation	EXP	11 500,00 €	2 000,00 €
	606.4 fournitures administratives			
	606.40 fournitures de bureau	ADG	5 000,00 €	3 000,00 €
	606.41 fournitures informatiques	ADG	3 000,00 €	3 000,00 €
	606.6 carburants			
	606.61 gasoil	LOC NUE	30 000,00 €	20 000,00 €
	606.62 super sans plomb	LOC NUE	1 000,00 €	1 000,00 €
	606.8 autres matières et fournitures			
	606.80 émulsion		450 000,00 €	610 000,00 €
	Vue exploitation	EXP	350 000,00 €	550 000,00 €
	Vue magasin	MAG	100 000,00 €	60 000,00 €
	606.81 granulats		280 000,00 €	240 000,00 €
	Vue exploitation	EXP	190 000,00 €	190 000,00 €
	Vue magasin	MAG	90 000,00 €	50 000,00 €
	606.82 enrobés à froid		250 000,00 €	180 000,00 €
	Vue exploitation	EXP	170 000,00 €	120 000,00 €
	Vue magasin	MAG	80 000,00 €	60 000,00 €
	606.83 grave émulsion		330 000,00 €	230 000,00 €
	Vue exploitation	EXP	300 000,00 €	220 000,00 €
	Vue magasin	MAG	30 000,00 €	10 000,00 €
	606.84 glissières de sécurité			
	606.85 produits de marquage routier			
	606.86 sel de déneigement	MAG	400 000,00 €	400 000,00 €
Articles	Objet		Montant 2018 (pour mémoire)	Montant 2019
61 Services extérieurs				
611	Sous-traitance		210 000,00 €	155 000,00 €
	611.0 sous-traitance exploitation	EXP	200 000,00 €	150 000,00 €
	611,1 sous-traitance laboratoire	LABO	10 000,00 €	5 000,00 €
613	Location		292 000,00 €	177 000,00 €
	613.5 locations mobilières			
	613.50 location matériel et outillage		2 000,00 €	2 000,00 €
	Vue atelier	ATE		500,00 €
	Vue magasin	MAG		1 500,00 €
	Vue exploitation	EXP		
	613.51 location matériel de transport		20 000,00 €	15 000,00 €
	Vue atelier	ATE		
	Vue exploitation	EXP		15 000,00 €
	613.52 location matériel de travaux	EXP	250 000,00 €	150 000,00 €
	613.53 autres locations	EXP	20 000,00 €	10 000,00 €
615	Entretien et réparation		379 500,00 €	267 000,00 €
	615.2 entretien et réparations sur biens immobiliers			
	615.21 entretien des bâtiments	ADG	20 000,00 €	10 000,00 €
	615.28 entretien des terrains	ADG	4 000,00 €	2 000,00 €
	615.51 entretien matériels roulants			
	615.510 entretien véhicules de liaison et fourgons	ATE	45 000,00 €	45 000,00 €
	615.511 entretien camions	ATE	200 000,00 €	135 000,00 €
	615.512 entretien tracteurs super épaveuses	ATE	45 000,00 €	40 000,00 €
	615.513 entretien autres engins	ATE	36 000,00 €	20 000,00 €
	615.58 entretien matériel	ATE	3 000,00 €	3 000,00 €
	615.6 maintenance			
	615.60 maintenance informatique	ADG	1 000,00 €	1 000,00 €
	615.61 maintenance matériel		9 500,00 €	4 000,00 €
	Vue ADG	ADG	3 000,00 €	1 000,00 €
	Vue magasin	MAG	3 000,00 €	1 000,00 €
	Vue Atelier	ATE	3 500,00 €	2 000,00 €

	615.62 autre maintenance	ADG		
	615.620 maintenance station service	MAG	10 000,00 €	3 000,00 €
	615.621 autre maintenance		6 000,00 €	4 000,00 €
	Vue ADG	ADG	1 500,00 €	1 500,00 €
	Vue magasin	MAG	1 500,00 €	1 500,00 €
	Vue Atelier	ATE	3 000,00 €	1 000,00 €
616	Primes d'assurances		76 000,00 €	77 900,00 €
	616.8 assurances véhicules	ADG	76 000,00 €	77 900,00 €
618	Divers (colloques, séminaires, conférences)		500,00 €	500,00 €
	618.0 frais colloques, séminaires et conférences	ADG	500,00 €	500,00 €
	618.1 divers	ADG		
62	Autres services extérieurs			
6218	Autres personnel extérieur (OPA)	ADG	120 000,00 €	45 000,00 €
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		10 500,00 €	10 500,00 €
	622.6 honoraires			
	622.60 honoraires qualité			
	622.61 honoraires sécurité	ADG	500,00 €	500,00 €
	622.62 honoraires formation professionnelle	ADG	10 000,00 €	10 000,00 €
623	Publicité - Publication - Relations publiques		10 000,00 €	10 000,00 €
	623.1 annonces et insertions	ADG	10 000,00 €	10 000,00 €
	623.6 catalogues et imprimé			
	623.8 divers			
624	Transport de biens et transport collectif de personnels		1 000,00 €	1 000,00 €
	624.1 transport sur achats	MAG	1 000,00 €	1 000,00 €
625	Déplacements, missions, réceptions		95 500,00 €	74 500,00 €
	625.1 voyages et déplacements			
	625.10 frais déplacements		80 000,00 €	65 000,00 €
	Vue Atelier	ATE		1 000,00 €
	Vue exploitation	EXP		64 000,00 €
	625.11 frais administratifs		10 000,00 €	6 000,00 €
	Vue ADG	ADG		4 500,00 €
	Vue labo	LABO		1 500,00 €
	625.12 péages	ADG	5 000,00 €	3 000,00 €
	625.13 hébergement hotel VIABILITÉ HIVERNALE			
	625.7 réceptions	ADG	500,00 €	500,00 €
626	Frais postaux et télécommunications		4 500,00 €	3 500,00 €
	626.1 frais d'affranchissement	ADG	500,00 €	500,00 €
	626.2 frais de télécommunication	ADG	4 000,00 €	3 000,00 €
628	Divers (nettoyage locaux, traitements déchets, contrôles techniques)		56 500,00 €	43 000,00 €
	628.3 frais nettoyage des locaux			
	628.71 Remboursement de frais à la collectivité	ADG	5 000,00 €	3 000,00 €
	628.8 autres			
	628.80 traitement des déchets	ATE	20 000,00 €	15 000,00 €
	628.81 blanchisserie	ATE	6 500,00 €	5 000,00 €
	628.82 contrôles techniques	ATE	25 000,00 €	20 000,00 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés			
633	Versements assimilés		17 900,00 €	17 200,00 €
	6331 Versement de transport	DRH	4 500,00 €	4 300,00 €
	6332 FNAL	DRH	4 800,00 €	4 600,00 €
	6336 CNFPT	DRH	8 600,00 €	8 300,00 €
635	Autres impôts		18 150,00 €	15 150,00 €
	635.3 impôts indirects taxe à l'essieu	ADG	18 000,00 €	15 000,00 €
	635.8 autres droits Mines visites techniques			
	637 autres impôts, taxes	ADG	150,00 €	150,00 €
64	Charges de personnel			
64	Charge personnel		1 650 800,00 €	1 597 300,00 €
	64111 Titulaires	DRH	865 000,00 €	850 300,00 €
	64112 Non titulaires	DRH	80 900,00 €	61 100,00 €
	64113 NBI	DRH	1 700,00 €	900,00 €
	6414 Indemnités	DRH	222 100,00 €	223 100,00 €
	6415 SFT	DRH	9 500,00 €	6 900,00 €
	6451 URSSAF	DRH	172 000,00 €	163 400,00 €
	6453 Caisses retraite	DRH	279 200,00 €	274 100,00 €
	64531 RAFFP	DRH	11 600,00 €	11 500,00 €
	6454 ASSEDIC	DRH	5 300,00 €	2 500,00 €
	6458 Cotis. Aux autres organ. Soc.	DRH	3 500,00 €	3 500,00 €
647.5	Médecine du travail	ADG	1 000,00 €	1 000,00 €
658	Charges de gestion courante			
673	Titres annulés			
6811	Dotation aux amortissements	DFB	671 700,00 €	799 970,00 €
022	Dépenses imprévues	ADG	17 824,09 €	642,84 €
023	Virement à la section investissement	ADG	706 447,00 €	531 304,00 €
	Total Dépenses		8 676 732,09 €	7 749 411,84 €

Articles	Objet		Montant 2018 (pour mémoire)	Montant 2019
<i>Recettes</i>				
002	Résultat reporté	DFB	2 271 232,09 €	1 828 637,84 €
6031	STOCKS (recette ordre)	ADG	150 000,00 €	80 000,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises			
704	Travaux		3 010 000,00 €	2 600 000,00 €
	704.0 travaux entretien périodique			
	704.01 Département	EXP	500 000,00 €	800 000,00 €
	704.02 communes	EXP	20 000,00 €	20 000,00 €
	704.1 rechargements			
	704.10 Département	EXP	900 000,00 €	630 000,00 €
	704.11 communes	EXP	100 000,00 €	100 000,00 €
	704.2 PATA			
	704.20 Département	EXP	150 000,00 €	150 000,00 €
	704.21 communes	EXP	50 000,00 €	50 000,00 €
	704.3 élagages			
	704.30 Département	EXP	150 000,00 €	140 000,00 €
	704.4 curage de fossés			
	704.40 Département	EXP	50 000,00 €	50 000,00 €
	704.41 communes	EXP	10 000,00 €	10 000,00 €
	704.5 signalisation horizontale			
	704.50 Département	EXP	390 000,00 €	100 000,00 €
	704.51 communes	EXP	30 000,00 €	
	704.6 pose de glissières			
	704.60 Département	EXP	130 000,00 €	50 000,00 €
	704.61 communes	EXP	30 000,00 €	
	704.7 service hivernal	EXP	500 000,00 €	500 000,00 €
706	Prestations de services, locations		2 252 500,00 €	2 252 500,00 €
	706.0 locations			
	706.01 location temporaire sans chauffeur	LOC NUE	19 500,00 €	19 500,00 €
	706.02 location véhicule de liaison	LOC NUE	350 000,00 €	350 000,00 €
	706.03 location de camion	LOC NUE	300 000,00 €	300 000,00 €
	706.04 location tracteur super épareuse	LOC NUE	800 000,00 €	800 000,00 €
	706.05 location tracteur chargeur	LOC NUE	140 000,00 €	140 000,00 €
	706.06 location fourgon	LOC NUE	270 000,00 €	270 000,00 €
	706.07 location remorques carburant	LOC NUE	13 000,00 €	13 000,00 €
	706.08 autres locations	LOC NUE	250 000,00 €	250 000,00 €
	706.09 location temporaire avec chauffeur	EXP	5 000,00 €	5 000,00 €
	706.1 radio			
	706.2 essais laboratoire	LABO	90 000,00 €	90 000,00 €
	706.3 Autres prestations	ATE	15 000,00 €	15 000,00 €
707	Ventes de marchandises		993 000,00 €	988 000,00 €
	707.0 ventes émulsion	MAG	150 000,00 €	150 000,00 €
	707.1 ventes enrobés	MAG	70 000,00 €	70 000,00 €
	707.2 ventes produits marquages (communes)	MAG	5 000,00 €	
	707.3 ventes sel de déneigement			
	707.30 Département	MAG	510 000,00 €	510 000,00 €
	707.4 ventes pièces de rechanges (communes)	MAG	15 000,00 €	15 000,00 €
	707.5 ventes de produits pétroliers	MAG	3 000,00 €	3 000,00 €
	707.6 ventes de granulats et autres	MAG	90 000,00 €	90 000,00 €
	707.7 ventes de plaquettes bois d'élagage	EXP	150 000,00 €	150 000,00 €
758	Autre gestion courante			
	758 Produits de gestion courante (sub. FEDER révalorisation bois élagage)			
	7588 Autres produits			
77	Produits exceptionnels			274,00 €
	775 Cessions d'éléments d'actif			
	777 Quote-part des subventions	DFB		274,00 €
	778 Autres produits exceptionnels			
	Total Recettes		8 676 732,09 €	7 749 411,84 €

PARC DEPARTEMENTAL - PREVISION D'INVESTISSEMENT 2019

ANNEXE II

MATERIEL		Propositions			
Libelle	Affectation	En remplacement de	Année mise en service +km+état	Montant	Nb
CHASSIS BENNE 3,5T					
Châssis benne 3,5t avec ou sans coffre	UTT	C2558 Felletin C2559 Pontarion C2560 Crocq C2561 Gouzon C2563 Guéret	2008 200 000 kms 2008 220 000 kms 2008 220 000 kms 2008 250 000 kms 2008 220 000 kms	203 500,00	5
POIDS-LOURD					
Camion benne 16T	UTT	CA317 Grand-Bourg	1 997	150 000,00	1
VIABILITE HIVERNALE					
Saleuse 4-5m ³ pour 16T	UTT	SP342 Grand-Bourg	1 997	54 600,00	1
Lame pour 16T	UTT	LBL25 Grand-Bourg	1 997	9 700,00	1
FAUCHAGE / CHARGEUR					
Tracteurs	UTT	TS203 Pontarion TS204 La Souterraine TS205 Grand-Bourg	TS203 2006 12 000 hr TS204 2007 12 000 hr TS205 2007 12 070 hr	249 600,00	3
Débroussailleuses	UTT	SUP99 Pontarion SUP100 la Souterraine SUP101 grand-Bourg	SUP99 2006 SU100 2007 SU101 2007	154 800,00	3
Chargeurs frontaux	UTT	TC143 Bénévent TC145 Boussac	1999 2000	30 200,00	2
MATERIELS TRAVAUX					
Gravillonneur extracteur	Parc	GR211	1995	20 000,00	1
Pelle à pneus 18 à 20T d'occasion	Parc			110 000,00	1
Pince cisaille	Parc			50 000,00	1
Divers matériels et outillages	Parc			5 000,00	A définir
OPTION (montant non comptabilisé dans le total investissement)					
Gravillonneur extracteur	Parc	GR212	1995	PM 20 000 l'unité	A définir
Cuve de stockage de saumure env. 15m ³	UTT Auzances			25 000,00	1
Remorque 750kg	UTT Aubusson			2 000,00	1
Remorque à carburant	UTT La souterraine			4 500,00	1
VLU type kangoo 2-3 ou 5 places	UTT à définir	A définir		PM 27 000 l'unité	A définir
Véhicule léger diesel 5 places	UTT à définir	A définir		PM 15 000 l'unité	A définir
Chariot élévateur de chantier	Parc	TEL01		50 000,00	1
TOTAL INVESTISSEMENT				1 037 400,00	



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

PÔLE AMÉNAGEMENT ET TRANSPORTS

PARC DÉPARTEMENTAL

BAREME 2019

(Barème applicable au 01 mars 2019)

SOMMAIRE

- **Conditions générales pages 1 à 4**
- **Barème**

A – Location

<u>Page 1 :</u>	A1 – Location permanente A2 - Entretien + carburant A3 - Location temporaire
-----------------	--

B - Travaux et prestations

<u>Page 2 :</u>	10 - Décaissement - Rechargement
-----------------	----------------------------------

<u>Page 3 :</u>	10 - Décaissement – Rechargement (suite)
-----------------	--

<u>Page 4 :</u>	11 - Enduit 12 - Point à temps automatique
-----------------	---

<u>Page 5 :</u>	20 - Curage de Fossé - Terrassement 21 - Travaux d'élagage 30 - Clôture
-----------------	---

<u>Page 6 :</u>	40 - Signalisation horizontale
-----------------	--------------------------------

<u>Page 7 :</u>	50 - Glissière de sécurité 60 – Viabilité hivernale
-----------------	--

<u>Page 8 :</u>	80 – Finisseur Intervention Rapide 90 - Laboratoire
-----------------	--

<u>Page 9 :</u>	90 – Laboratoire (suite)
-----------------	--------------------------

<u>Page 10 :</u>	91 - Main d'œuvre 93 – Radio
------------------	---------------------------------

C – Ventes de marchandises

<u>Page 11 :</u>	<i>Granulats UTT Aubusson</i>
<u>Page 12 :</u>	<i>Granulats UTT Bourganeuf</i>
<u>Page 13 :</u>	<i>Granulats UTT Auzances</i>
<u>Page 14 :</u>	<i>Granulats UTT La Souterraine</i>
<u>Page 15 :</u>	<i>Granulats UTT Boussac</i>
<u>Page 16 :</u>	<i>Granulats UTT Guéret</i>
<u>Page 17 :</u>	<i>Granulats spécifiques pour les routes à forts et moyens trafics</i>
<u>Page 18 :</u>	<i>Enrobé à froid COMPOMAC</i>
<u>Page 19 :</u>	<i>Emulsion</i>
<u>Page 20 :</u>	<i>Pouzzolane</i>
<u>Page 21 :</u>	<i>Grave Emulsion hors transport</i>
<u>Page 22 :</u>	<i>Sel de Déneigement</i>
<u>Page 23 :</u>	<i>Fournitures et consommables</i>

Conditions générales

Les prix du présent tarif sont établis et applicables au 01 mars 2019.

1) Location permanente véhicules et engins

Bruno Lavigne : chef de la section atelier

Tél. : 05 55 51 11 20

Courriel : blavigne@creuse.fr

En cours de recrutement : réceptionnaire (à contacter pour tous les travaux de réparations)

Tél. : 05 55 51 11 34

Courriel : @creuse.fr

Chargées de la facturation :

Isabelle Réjaud : chef de la section comptabilité

Tél. : 05 55 51 11 03

Courriel : isrejaud@creuse.fr

Chargée de la gestion des dossiers d'assurance :

Christian MONTAGNON

Tél. : 05 55 51 11 02

Courriel : cmontagnon@creuse.fr

Le parc a élaboré un contrat de location ci-après qui reprend les droits et les obligations de chacun.

1-1 – Contrat de location

Règle générale : le locataire est représenté par le chef de service.

Le loueur est représenté par le chef de parc responsable du contrat et par le chef d'atelier, responsable de sa mise en œuvre.

Les matériels gérés par le parc sont loués conformément au contrat de location ci-après et au tarif en vigueur. La location de matériels n'appartenant pas à la flotte Parc peut faire l'objet de clauses particulières en plus du contrat.

Toute location permanente fait l'objet d'une décision d'affectation.

Toute location temporaire de matériel aura fait l'objet au préalable d'une commande du service demandeur. L'adéquation entre la commande et les moyens mis à disposition pour la satisfaire sera formalisée par le loueur, sur l'enregistrement faisant office de revue de contrat. Les éléments suivants seront en particulier renseignés :

- L'identification du matériel
- Le service utilisateur
- L'objet de l'utilisation du matériel
- Les dates de début et fin de contrat
- Les unités de compteur départ et arrivée
- Le montant de la location
- Les dispositions particulières

Ce document sera validé par le locataire ou son représentant.

Conditions de mise à disposition (véhicules et engins)

Objet	A la charge du loueur	A la charge du locataire
Critères de conformités	Mettre à disposition des matériels conformément à la commande, conforme au code du travail au code de la route et aux règles d'hygiène et sécurité	Utiliser le matériel conformément à ce pourquoi il est conçu. Confier ce matériel à des personnels qualifiés et habilités.
Constat de conformité	Réaliser un état des lieux du matériel lors de la mise à disposition et à la restitution.	Réaliser un état des lieux du matériel lors de la mise à disposition et à la restitution.
Traitement des non-conformités	Intervenir en cas de panne dans les meilleurs délais et au plus dans les 48 heures suivant la déclaration.	Signaler toutes les non-conformités constatées au loueur. Le locataire pourra participer au rétablissement de la conformité en accord avec le loueur.
Maintien de la conformité du matériel	Effectuer des visites de 2 natures sur les matériels. Le visiteur technique effectue un contrôle périodique de conformité des matériels et réduit les éventuels écarts. Planifier et faire effectuer les vérifications réglementaires par les organismes habilités. Remplacer le matériel, sur demande du locataire pour toute immobilisation supérieure à 48 heures. Etablir les consignes d'entretien du matériel. Mettre les fournitures nécessaires à cet entretien à disposition du locataire. Tenir à jour les documents administratifs de bord.	L'entretien de 1 ^{er} niveau est de la responsabilité du chef de service. Il devra être réalisé en respectant les consignes spécifiées sur les fiches entretien (classées avec les documents de bord des matériels), avec les fournitures mises à disposition par le loueur. Sur demande les locaux du parc pourront être mis à disposition pour réaliser ces entretiens, avec un aide technique de l'atelier du parc si besoin. - Mettre le matériel à disposition du loueur pour ces contrôles. - Tenir à jour les documents de bord. - Maintenir le matériel propre. - Retourner au parc tous les déchets liés à l'entretien du matériel. - Autoriser au loueur la mesure des stocks à disposition.
Facturation	Facturer les matériels au tarif établi au barème	Transmettre avant le 10 du mois en cours les quantités de fonctionnement du mois précédent avec les relevés mensuels de mouvements de lubrifiants et de carburants. Régler les factures dans les délais fixés par les règles comptables.
Accident, vol, bris de matériel	Rétablir la conformité	Vol et vandalisme : déposer une plainte immédiatement. Stationner les matériels en fin de journée en lieux sécurisés. Accident : apporter une attention particulière à la rédaction du constat amiable. A ce jour, tous les véhicules et engins sont assurés par la même compagnie d'assurance. Formuler au loueur une déclaration orale immédiate et une déclaration écrite sous 48 heures à compter de la date d'accident validé par le chef de service, à l'aide du formulaire « Déclaration de sinistre – Véhicules U.T.T. et PARC » (voir note du 1 ^{er} septembre 2014). Les préjudices causés au matériel tels que vol, effraction... et les pannes résultant d'une mauvaise utilisation pourront être facturés au service d'affectation sur proposition du chef de parc et après accord du directeur de la DMOSG.

Objet	A la charge du loueur	A la charge du locataire
Points particuliers	Assurer la formation spécifique à l'utilisation de nouveaux matériels. Effectuer une évaluation annuelle de l'état de la flotte.	Le locataire est responsable des matériels mis à disposition, il ne doit transférer d'autorité les matériels à un autre client sans l'autorisation du loueur. Aucun véhicule sale ne pourra être restitué en l'état.

1-2 – Facturation

Les prix unitaires de facturation des engins sont établis soit sous une forme monôme, soit sous une forme binôme.

Composition des prix :

- les charges fixes
- les charges variables
- l'annuité d'amortissement
- l'assurance du véhicule, taxes diverses (C.T., taxes à l'essieu, Mines...)
- les dépenses d'entretien
- Les dépenses de fournitures courantes
- Les dépenses de carburants-lubrifiants
- Les dépenses de réparations dues à des pannes, ou suite à des accidents dont la responsabilité nous incombe (nom compris pour les prix A2 – entretien + carburant)

Prix unitaires monômes

Terme forfaitaire mensuel (M)

Ce terme comprend toutes les charges énoncées ci-dessus. Les temps d'immobilisation dus aux pannes seront déduits.

Terme forfaitaire journalier (j)

Ce terme ne peut être fractionné en nième de journée, il s'applique donc en totalité même si l'utilisation n'est que partielle.

2) Location temporaire, travaux et astreintes

Olivier Gounon : chef d'exploitation

Tél. : 05 55 51 11 10

Courriel : ogounon@creuse.fr

Didier Fluzin : responsable de la facturation

Tél. : 05 55 51 11 11

Courriel : dfluzin@creuse.fr

Jean-Paul Sénéchal : chef d'équipe « glissières » et FIR

Tél. : 06 64 19 52 93

Gilles Valladeau : chef d'équipe « peinture »

Tél. : 06 64 19 53 51

X : équipe peinture « travaux spéciaux (STOP ; cédez le passage ; passage piétons...) »

Tél. : 06 98 65 62 16

Jean-Claude Pipier : chef d'équipe « chaussées »

Tél. : 06 64 19 54 52

Gilles Cottaz : équipe « PATA »

Tél. : 06 64 19 87 40

2-1 – Facturation

Le constat devra être dressé au plus tard deux semaines après la fin des travaux. Après ce délai, la facturation sera établie d'après la feuille de chantier du Parc.

3) Laboratoire départemental

Dominique Bidault : chef laboratoire
Tél. : 05 55 51 11 18
Portable : 06 12 02 96 21
Courriel : dbidault@creuse.fr

Jean-Pierre Rodier : laboratoire
Tél. : 05 55 51 11 18
Portable : 06 27 30 20 23
Courriel : jprodier@creuse.fr

4) Magasin & Activité commerciale

Fabrice Martin : responsable magasin
Tél. : 05 55 51 11 16
Courriel : fmartin@creuse.fr

Sébastien Lamier : magasinier
Tél. : 05 55 51 11 17
Courriel : slamier@creuse.fr

Fax : 05 55 51 11 35

5) Révision du barème

Le barème peut être révisé en cours d'année.

Les révisions peuvent concerner tous les prix du barème. Ces révisions peuvent avoir lieu aussi bien à la hausse qu'à la baisse pour prendre en compte des évolutions significatives (nouvelles prestations, fluctuations économiques, évolution de périmètre de la flotte entretenue, prise en compte de l'évolution de la réglementation...).

Chaque révision fait obligatoirement l'objet d'une présentation en commission permanente pour approbation.

A - Location
A1 - Location permanente

ANNEXE III (suite)

Code Tarif	Nature des prestations	Unité de facturation	Prix 2018	Prix 1 ^{er} mars 2019
VL1	Véhicule de liaison	Mois	122,24	140,57
		Km	0,17	0,18
VLU	Véhicule utilitaire	Mois	149,65	172,10
		Km	0,24	0,25
FG 1	Fourgon benne 3,5T	Mois	340,44	391,50
		Km	0,35	0,37
FG 2	Fourgon tôle de plus de 3,5T	Mois	354,14	407,27
		Km	0,36	0,39
FG 3	Fourgon plateau de plus de 3,5T	Mois	399,84	459,82
		Km	0,37	0,40
CA3	Camion tribenne de 13T de PTAC	Mois	856,80	985,32
		Km	0,70	0,74
CA4	Camion tribenne de 16T de PTAC	Mois	1 028,16	1 182,38
		Km	0,73	0,77
TS1	Tracteur 2 roues motrices	Mois	431,83	496,60
		Heure	14,10	14,95
TS2	Tracteur 4 roues motrices	Mois	634,03	729,14
		Heure	15,09	15,99
SUP	Débroussailluse (Pour la facturation prendre en compte le compteur d'heures du tracteur)	Mois	241,05	277,20
		Heure	11,97	12,69
TC1	Tracteur 2 roues motrices avec chargeur	Mois	559,78	643,74
TC3	Tracteur 4 roues motrices avec chargeur	Mois	688,19	729,49
		Heure	15,75	16,69
TUR	Tracteur 2 ou 4 roues motrices avec turbo tondeuse	Mois	539,97	620,96
		Heure	20,22	21,43
TAP	Tondeuse auto-portée	Mois	188,46	216,73
		Heure	7,24	7,67
RTA	Remorque pour tondeuse auto portée	Mois	62,83	72,25
CUR	Cureuse de saignées	Mois	75,40	86,71
TCR	Tracteur avec cureuse de saignées	Mois	349,39	401,80
		Heure	29,79	31,58
REC	Remorque à carburant	Mois	76,54	88,02
RS	Remorque porte-panneaux	Mois		43,87
BAS1	Balayeuse sur plaque SETRA	Jour	171,36	197,06
BAS2		Mois	280,00	322,00
PT1	Point à temps sur porteur de 19T	Mois	1 281,28	1 473,47
		Heure	24,65	26,13
PT2	Point à temps sur porteur de 13T à 16T	Mois	870,51	1 001,09
		Heure	20,71	21,95

A2 - Entretien + carburant

Code Tarif	Nature des prestations	Unité de facturation	Prix 2018	Prix 1 ^{er} mars 2019
VLE	Véhicule léger	Km	0,11	0,11
VUE	Véhicule utilitaire léger	Km	0,11	0,11
FOE	Fourgon < 3,5T	Km	0,25	0,26
FCE	Fourgon ou camion > 3,5T et < 9T	Km	0,30	0,31

A3 - Location temporaire

Code Tarif	Nature des prestations	Unité de facturation	Prix 2018	Prix 1 ^{er} mars 2019
70-1	Camion grue avec chauffeur	Heure	92,40	94,25
70-2	Camion 19T sans chauffeur (Location <15 jours)	Heure	47,85	48,81
70-3	Camion 19T sans chauffeur (Location >15 jours) Terme fixe	Mois	1 192,80	1 216,66
70-4	Camion 19T sans chauffeur (Location >15 jours) Terme variable	Km	0,76	0,77
70-5	Compresseur	Jour	82,50	84,15

B - Travaux et prestations

10 - Décaissement - Rechargement

Code Tarif	Nature des prestations	Unité de facturation	Prix 2018	Prix 1 ^{er} mars 2019
10-1	Décaissement de chaussée: Cubature < 300m ³	m ³	25,94	26,46
10-2	Décaissement de chaussée: Cubature 300m ³ < 600m ³	m ³	15,18	15,48
10-3	Décaissement de chaussée: Cubature 600m ³ < 1000m ³	m ³	9,17	9,35
10-4	Décaissement de chaussée: Cubature > 1000m ³	m ³	9,17	9,35
10-5	Terrassement pour création de poutre de rive largeur 0,4 < 1m et profondeur 0,5	m ³	13,09	13,35
10-6	Curage: Déblais du système de drainage de la chaussée	ml	1,67	1,71
10-7	Curage: Déblais du système de drainage de la chaussée avec mise en remblais	ml	2,01	2,05
10-8	Dérasement: Déblais d'accotement	ml	4,57	4,66
10-9	Plus value pour décaissement de chaussée en traverse	m3	1,02	1,04
10-10	Plus value pour terrain rocheux	ml	0,41	0,42

Deux chantiers seront considérés comme différents lorsque la distance les séparant sera > à 1000m

Code Tarif	Nature des prestations	Unité de facturation	Prix 2018	Prix 1 ^{er} mars 2019
10-11	Fourniture et transport de GNT: Aubusson	Tonne	13,40	14,01
10-12	Fourniture et transport de GNT: La Courtine	Tonne	12,34	12,91
10-13	Fourniture et transport de GNT: Crocq	Tonne	14,39	15,05
10-14	Fourniture et transport de GNT: Felletin	Tonne	13,40	14,01
10-15	Fourniture et transport de GNT: Gentioux	Tonne	13,40	14,01
10-16	Fourniture et transport de GNT: Ahun	Tonne	13,46	14,08
10-17	Fourniture et transport de GNT: Auzances	Tonne	16,10	16,84
10-18	Fourniture et transport de GNT: Bellegarde	Tonne	14,78	15,46
10-19	Fourniture et transport de GNT: Chambon sur Voueize	Tonne	14,12	14,77
10-20	Fourniture et transport de GNT: Chénérailles	Tonne	13,46	14,08
10-21	Fourniture et transport de GNT: Evaux les Bains	Tonne	14,78	15,46
10-22	Fourniture et transport de GNT: Bourgneuf	Tonne	16,10	16,84
10-23	Fourniture et transport de GNT: Pontarion	Tonne	14,78	15,46
10-24	Fourniture et transport de GNT: Royère	Tonne	20,06	20,98
10-25	Fourniture et transport de GNT: Saint-Sulpice	Tonne	14,78	15,46
10-26	Fourniture et transport de GNT: Bonnat	Tonne	12,14	12,70
10-27	Fourniture et transport de GNT: Boussac	Tonne	13,46	14,08
10-28	Fourniture et transport de GNT: Châtelus	Tonne	10,82	11,32
10-29	Fourniture et transport de GNT: Gouzou	Tonne	13,46	14,08
10-30	Fourniture et transport de GNT: Guéret	Tonne	13,46	14,08
10-31	Fourniture et transport de GNT: Saint Vaury	Tonne	13,46	14,08
10-32	Fourniture et transport de GNT: Bénévent	Tonne	14,78	15,46
10-33	Fourniture et transport de GNT: Dun Le Palestel	Tonne	14,78	15,46
10-34	Fourniture et transport de GNT: Le Grand Bourg	Tonne	14,78	15,46
10-35	Fourniture et transport de GNT: La Souterraine	Tonne	16,10	16,84
10-36	Fourniture et transport de 0/150: Aubusson	Tonne	12,47	13,04
10-37	Fourniture et transport de 0/150: La Courtine	Tonne	11,42	11,94
10-38	Fourniture et transport de 0/150: Crocq	Tonne	13,46	14,08
10-39	Fourniture et transport de 0/150: Felletin	Tonne	12,47	13,04
10-40	Fourniture et transport de 0/150: Gentioux	Tonne	12,47	13,04
10-41	Fourniture et transport de 0/150: Ahun	Tonne	10,82	11,32
10-42	Fourniture et transport de 0/150: Auzances	Tonne	13,46	14,08
10-43	Fourniture et transport de 0/150: Bellegarde	Tonne	12,14	12,70
10-44	Fourniture et transport de 0/150: Chambon sur Voueize	Tonne	11,48	12,01
10-45	Fourniture et transport de 0/150: Chénérailles	Tonne	10,82	11,32
10-46	Fourniture et transport de 0/150: Evaux les Bains	Tonne	12,14	12,70
10-47	Fourniture et transport de 0/150: Bourgneuf	Tonne	13,46	14,08
10-48	Fourniture et transport de 0/150: Pontarion	Tonne	12,14	12,70
10-49	Fourniture et transport de 0/150: Royère	Tonne	17,42	18,22
10-50	Fourniture et transport de 0/150: Saint-Sulpice	Tonne	12,14	12,70
10-51	Fourniture et transport de 0/150: Bonnat	Tonne	9,50	9,94
10-52	Fourniture et transport de 0/150: Boussac	Tonne	10,82	11,32
10-53	Fourniture et transport de 0/150: Châtelus	Tonne	8,18	8,56
10-54	Fourniture et transport de 0/150: Gouzou	Tonne	10,82	11,32
10-55	Fourniture et transport de 0/150: Guéret	Tonne	10,82	11,32
10-56	Fourniture et transport de 0/150: Saint Vaury	Tonne	10,82	11,32
10-57	Fourniture et transport de 0/150: Bénévent	Tonne	12,14	12,70
10-58	Fourniture et transport de 0/150: Dun Le Palestel	Tonne	12,14	12,70
10-59	Fourniture et transport de 0/150: Le Grand Bourg	Tonne	12,14	12,70
10-60	Fourniture et transport de 0/150: La Souterraine	Tonne	13,46	14,08

10 - Décaissement - Rechargement (suite)

Code Tarif	Nature des prestations	Unité de facturation	Prix 2018	Prix 1 ^{er} mars 2019
10-61	Fourniture et transport de GE: Aubusson	Tonne	64,02	71,69
10-62	Fourniture et transport de GE: La Courtine	Tonne	66,76	71,69
10-63	Fourniture et transport de GE: Crocq	Tonne	69,52	77,34
10-64	Fourniture et transport de GE: Felletin	Tonne	64,02	68,74
10-65	Fourniture et transport de GE: Gentioux	Tonne	69,52	77,34
10-66	Fourniture et transport de GE: Ahun	Tonne	65,62	71,69
10-67	Fourniture et transport de GE: Auzances	Tonne	66,76	71,69
10-68	Fourniture et transport de GE: Bellegarde	Tonne	64,02	68,74
10-69	Fourniture et transport de GE: Chambon sur Voueize	Tonne	65,62	71,26
10-70	Fourniture et transport de GE: Chénérailles	Tonne	65,62	71,69
10-71	Fourniture et transport de GE: Evaux les Bains	Tonne	65,62	71,69
10-72	Fourniture et transport de GE: Bourgneuf	Tonne	68,48	77,76
10-73	Fourniture et transport de GE: Pontarion	Tonne	67,90	77,13
10-74	Fourniture et transport de GE: Royère	Tonne	67,37	76,63
10-75	Fourniture et transport de GE: Saint-Sulpice	Tonne	66,76	71,69
10-76	Fourniture et transport de GE: Bonnat	Tonne	65,62	71,69
10-77	Fourniture et transport de GE: Boussac	Tonne	65,62	71,69
10-78	Fourniture et transport de GE: Châtelus	Tonne	62,86	68,74
10-79	Fourniture et transport de GE: Gouzon	Tonne	62,86	68,74
10-80	Fourniture et transport de GE: Guéret	Tonne	62,86	68,74
10-81	Fourniture et transport de GE: Saint Vaury	Tonne	62,86	68,74
10-82	Fourniture et transport de GE: Bénévent	Tonne	67,37	76,63
10-83	Fourniture et transport de GE: Dun Le Palestel	Tonne	65,62	71,69
10-84	Fourniture et transport de GE: Le Grand Bourg	Tonne	65,62	71,69
10-85	Fourniture et transport de GE: La Souterraine	Tonne	65,62	71,69
10-86	Mise en œuvre de GNT en renforcement	Tonne	5,30	5,41
10-87	Mise en œuvre de GNT en renforcement, chantier > 1 000 T	Tonne	5,05	5,15
10-88	Mise en œuvre de GNT en décaissement	Tonne	4,18	4,27
10-89	Mise en œuvre de GNT en décaissement, chantier > 1 000 T	Tonne	3,58	3,65
10-90	Mise en œuvre de grave émulsion	Tonne	6,73	6,87
10-91	Mise en œuvre de grave émulsion, chantier > 1 000 T	Tonne	6,63	6,76
10-92	Plus value pour chantier < 100 T	Tonne	30,03	30,63
	<i>La quantité prise en compte est la différence entre 100 T et le tonnage effectif</i>			
10-93	Plus value pour chantier > 100 T et < 250 T	Tonne	16,677	17,01
	<i>La quantité prise en compte est la différence entre 250 T et le tonnage effectif</i>			
10-94	Plus value pour chantier > 250 T et < 400 T	Tonne	10,0164	10,22
	<i>La quantité prise en compte est la différence entre 400 T et le tonnage effectif</i>			
10-95	Couche d'accrochage	m ²	0,36	0,36
10-96	Enduit de cure	m ²	0,97	0,99
10-97	Fourniture et transport de tout venant primaire	Tonne	15,68	15,99
10-98	Mise en œuvre de tout venant primaire sur accotement - Mécanique	Tonne	6,59	6,72
10-99	Mise en œuvre de tout venant primaire sur accotement - Manuelle	Tonne	14,27	14,56
10-100	Mise en œuvre de TV secondaire 0/31,5 en poutre de rive ou dans des purges	Tonne	9,97	10,16

11 - Enduit

Prix pour des chantiers entre 2000 m² et 10000 m². Deux chantiers seront considérés comme différents lorsque la distance les séparant sera > à 1000m

Code Tarif	Nature des prestations	dosage liants	Unité de facturation	Prix 2018	Prix 1 ^{er} mars 2019
11-1	Enduit 69 %: Mono couche simple grav. 4/6	1,4	m ²	1,41	1,48
11-2	Enduit 69 %: Mono couche simple grav. 4/6, chantier > 10 000m ²	1,4	m ²	1,37	1,43
11-3	Enduit 69 %: Mono couche simple grav. 6/10	1,9	m ²	1,66	1,75
11-4	Enduit 69 %: Mono couche simple grav. 6/10, chantier > 10 000m ²	1,9	m ²	1,61	1,69
11-5	Enduit 69 %: Mono couche simple grav. 10/14	2,3	m ²	1,92	2,02
11-6	Enduit 69 %: Mono couche simple grav. 10/14, chantier > 10 000m ²	2,3	m ²	1,87	1,96
11-7	Enduit 69 % : Mono couche double grav 6/10 - 4/6	1,9	m ²	1,95	2,05
11-8	Enduit 69 % : Mono couche double grav 6/10 - 4/6, chantier > 10 000 m2	1,9	m ²	1,89	1,98
11-9	Enduit 69 %: Mono couche double grav. 10/14 - 4/6	2,2	m ²	2,11	2,22
11-10	Enduit 69 %: Mono couche double grav. 10/14 - 4/6, chantier > 10 000m ²	2,2	m ²	2,05	2,15
11-11	Enduit 69 %: Sandwich 6/10 - 4/6 ou 2/4	1,8	m ²	1,98	2,07
11-12	Enduit 69 %: Sandwich 6/10 - 4/6 ou 2/4, chantier > 10 000m ²	1,8	m ²	1,92	2,01
11-13	Enduit 69 %: Sandwich 10/14 - 4/6	2	m ²	2,18	2,29
11-14	Enduit 69 %: Sandwich 10/14 - 4/6, chantier > 10 000m ²	2	m ²	2,12	2,22
11-15	Enduit 69 %: Bicouche 10/14 - 4/6	2,6	m ²	2,48	2,61
11-16	Enduit 69 %: Bicouche 10/14 - 4/6, chantier > 10 000m ²	2,6	m ²	2,41	2,53
11-17	Enduit 69 %: Bicouche 6/10 - 2/4 ou 4/6	2,4	m ²	2,45	2,57
11-18	Enduit 69 %: Bicouche 6/10 - 2/4 ou 4/6, chantier > 10 000m ²	2,4	m ²	2,37	2,49
11-19	Enduit 69 %: Tricouche 10/14 - 6/10 - 4/6	5,5	m ²	5,82	6,11
11-20	Enduit 69 %: Tricouche 10/14 - 6/10 - 4/6, chantier > 10 000m ²	5,5	m ²	5,64	5,93
11-21	Plus value pour dosage par 100gr au m ²		m ²	0,05	0,05
11-22	Plus value pour réalisation d'un chantier d'une surface < 2 000m ²		m ²	0,93	0,98
	<i>La quantité prise en compte est la différence entre 2000m² et les mètres carrés réalisés</i>				
11-23	Enduit élasto ou poly: Mono couche simple grav. 4/6	1,4	m ²	1,57	1,65
11-24	Enduit élasto ou poly: Mono couche simple grav. 4/6, chantier > 10 000m ²	1,4	m ²	1,52	1,60
11-25	Enduit élasto ou poly: Mono couche simple grav. 6/10	1,9	m ²	1,90	1,99
11-26	Enduit élasto ou poly: Mono couche simple grav 6/10, chantier > 10 000m ²	1,9	m ²	1,84	1,93
11-27	Enduit élasto ou poly : Mono couche simple grav 10/14	2,3	m ²	2,19	2,30
11-28	Enduit élasto ou poly : Mono couche simple grav 10/14, chantier > à 10 000 m2	2,3	m ²	2,12	2,23
11-29	Enduit élasto ou poly : Mono couche double grav 6/10 - 4/6	1,9	m ²	2,16	2,27
11-30	Enduit élasto ou poly : Mono couche double grav 6/10 - 4/6, chantier > 10 000 m2	1,9	m ²	2,10	2,20
11-31	Enduit élasto ou poly: Mono couche double grav. 10/14 - 4/6	2,2	m ²	2,44	2,56
11-32	Enduit élasto ou poly: Mono couche double grav. 10/14 - 4/6,chantier > 10 000m ²	2,2	m ²	2,37	2,48
11-33	Enduit élasto ou poly: Sandwich 6/10 - 4/6 ou 2/4	1,8	m ²	2,20	2,31
11-34	Enduit élasto ou poly: Sandwich 6/10 - 2/4 ou 4/6, chantier > 10 000m ²	1,8	m ²	2,13	2,24
11-35	Enduit élasto ou poly: Sandwich 10/14 - 4/6	2	m ²	2,42	2,54
11-36	Enduit élasto ou poly: Sandwich 10/14 - 4/6, chantier > 10 000m ²	2	m ²	2,34	2,46
11-37	Enduit élasto ou poly: Bicouche 10/14 - 4/6	2,6	m ²	2,79	2,93
11-38	Enduit élasto ou poly: Bicouche 10/14 - 4/6, chantier > 10 000m ²	2,6	m ²	2,71	2,84
11-39	Enduit élasto ou poly: Bicouche 6/10 - 2/4 ou 4/6	2,4	m ²	2,65	2,78
11-40	Enduit élasto ou poly: Bicouche 6/10 - 2/4 ou 4/6, chantier > 10 000m ²	2,4	m ²	2,57	2,70
11-41	Plus value pour dosage par 100gr / m ²		m ²	0,06	0,06
11-42	Plus value pour réalisation d'un chantier d'une surface < 2 000m ²		m ²	0,93	0,98
	<i>La quantité prise en compte est la différence entre 2 000m² et les mètres carrés réalisés</i>				

12 - Point à temps automatique

Code Tarif	Nature des prestations	Unité de facturation	Prix 2018	Prix 1 ^{er} mars 2019
12-1	Emulsion 65%	Tonne	964,67	1 012,90
12-2	Emulsion 69 %	Tonne	1 016,81	1 067,65
12-3	Emulsion type R69P Elastomère ou polymère	Tonne	1 090,28	1 144,79
12-4	Emulsion type R69P y compris balayage aspiratrice	Tonne	1 189,22	1 248,68
12-5	Plus value balayage	Heure	69,26	72,72
12-6	Plus value transfert du PATA pour intervention < ou égale à une journée	Forfait	233,50	245,17
12-7	Location PATA avec chauffeur + applicateur	Journée	1 137,81	1 194,70

20 - Curage de Fossé - Terrassement

Code Tarif	Nature des prestations	Unité de facturation	Prix 2018	Prix 1 ^{er} mars 2019
20-1	Création de fossé avec mise en banquette	ml	3,19	3,26
20-2	Création de fossé avec évacuation des terres: dépôt situé de 0 à 3Km	ml	2,92	2,98
20-3	Création de fossé avec évacuation des terres: dépôt situé de 3 à 6Km	ml	3,02	3,08
20-4	Création de fossé avec évacuation des terres: dépôt situé de 6 à 10Km	ml	3,11	3,17
20-5	Curage de fossé avec mise en banquette	ml	2,01	2,05
20-6	Curage de fossé avec évacuation des terres: dépôt situé de 0 à 3Km	ml	1,67	1,71
20-7	Curage de fossé avec évacuation des terres: dépôt situé de 3 à 6Km	ml	1,75	1,79
20-8	Curage de fossé avec évacuation des terres: dépôt situé de 6 à 10Km	ml	1,85	1,88
20-9	Dérasement des accotements: dépôt situé de 0 à 3Km	ml	4,57	4,66
20-10	Dérasement des accotements: dépôt situé de 3 à 6Km	ml	4,66	4,75
20-11	Dérasement des accotements: dépôt situé de 6 à 10Km	ml	4,75	4,85
20-12	Pelle et camion 19T avec chauffeur	Heure	185,00	188,70
20-13	Pelle Liebherr ou Mecalac avec chauffeur	Heure	93,00	94,86
20-14	Tracto pelle JCB 4 CX avec chauffeur	Heure	81,90	83,54
20-15	Camion de 19T avec chauffeur	Heure	92,00	93,84
20-16	Camion de 9T et 13T avec chauffeur	Heure	79,00	80,58
20-17	Transfert de l'équipe pour travaux < ou = à 1 journée	Unité	214,20	218,48

Nota: dérasement d'accotement avec évacuation des terres (épaisseur entre 0,10m et 0,15m - largeur moyenne 1,00m)

21 - Travaux d'élague

Code Tarif	Nature des prestations	Unité de facturation	Prix 2018	Prix 1 ^{er} mars 2019
21-2	Télescopique avec chauffeur	Heure	62,73	63,98
21-3	Pelle avec pince + chauffeur	Jour	1 081,20	1 102,82
21-4	Camion nacelle PL avec 2 chauffeurs et élagueur	Jour	1 290,30	1 316,11

30 - Clôture

Code Tarif	Nature des prestations	Unité de facturation	Prix 2018	Prix 1 ^{er} mars 2019
30-1	Autoroutière galvanisée: Grillage Rampart lourd H = 1,4m type "PROPICLO"	ml	23,49	23,96
30-2	Autoroutière galvanisée: Bavolet avec 2 rangs ronces	ml	8,42	8,58
30-3	Plus value avant trou terrain rocheux	Unité	13,20	13,46
30-4	Plus value embase d'angle supplémentaire	Unité	20,89	21,31
30-5	Plus value Jambe de force supplémentaire	Unité	22,38	22,83
30-6	Plus value rang de ronces supplémentaire	ml	2,06	2,10
30-7	Plus value passage d'ouvrage d'art et raccordement talus	Unité	495,87	505,79
30-8	Plus value raccordement sur clôture existante	Unité	49,13	50,12
30-9	Autoroutière galvanisée: Portail 2x3x1,53m compris serrure	Unité	2945,02	3003,92
30-10	Dispositif de type "passe américaine" compris grillage et cadenas	Unité	520,26	530,67
30-11	Piquet châtaigner 4 rangs de ronces	ml	11,46	11,69

40 - Signalisation horizontale (tarifs maintenus dans l'attente de notification du marché lancé par la Direction des Routes)

Code Tarif	Nature des prestations	Unité de facturation	Prix 2018	Prix 1 ^{er} mars 2019
40-1	Déplacement petite équipe pour chantier < à 5m ²	Forfait	117,30	119,65
40-2	Déplacement grosse équipe pour chantier < à 1000 mètres linéaire de route	Forfait	228,05	232,61
40-3	Prémarquage manuel	ml	0,36	0,36
40-4	Prémarquage Vidéo rive	ml	0,18	0,19
40-5	Prémarquage Vidéo axe	ml	0,27	0,27
40-6	Prémarquage des carrefours et îlots	ml	0,90	0,92
40-7	Effacement de peinture par rabottage	m ²	54,07	55,15
40-8	Effacement à la peinture noire	m ²	29,59	30,18
40-9	Effacement à la résine noire	m ²	48,11	49,08
40-10	Délimitation et balayage	Heure	110,23	112,44

Travaux neufs : Peinture blanche mono couche NF2 ; P5

- linéaire effectivement peint
- balayage des rives inclus
- prix applicable dans le cadre d'un programme
- dosage suivant homologation
- prestation non comprise : implantation
 - prémarquage
 - délimitation des rives
 - Balayage à la balayeuse aspiratrice

Code Tarif	Nature des prestations	Unité de facturation	Prix 2018	Prix 1 ^{er} mars 2019
40-11	Peinture blanche mono couche NF2 ; P5: Bande de 0,10 de large	ml	0,79	0,80
40-12	Peinture blanche mono couche NF2 ; P5: Bande de 0,12 de large	ml	0,89	0,91
40-13	Peinture blanche mono couche NF2 ; P5: Bande de 0,15 de large	ml	1,05	1,07
40-14	Peinture blanche mono couche NF2 ; P5: Bande de 0,18 de large	ml	1,18	1,21
40-15	Peinture blanche mono couche NF2 ; P5: Bande de 0,30 de large	ml	1,82	1,85

Peinture blanche : "P2B" à roulabilité immédiate NF2 P4

Code Tarif	Nature des prestations	Unité de facturation	Prix 2018	Prix 1 ^{er} mars 2019
40-16	Peinture blanche : "P2B" à roulabilité immédiate NF2 P4: RD 1 ^{ère} catégorie - Axe	Km	373,01	380,47
40-17	Peinture blanche : "P2B" à roulabilité immédiate NF2 P4: RD 1 ^{ère} catégorie - Rive	Km	285,60	291,31
40-18	Peinture blanche : "P2B" à roulabilité immédiate NF2 P4: RD 2 ^{ème} catégorie - Axe	Km	325,18	331,68

Travaux spéciaux

Code Tarif	Nature des prestations	Unité de facturation	Prix 2018	Prix 1 ^{er} mars 2019
40-19	Peinture blanche NF2 ; P5 - Place de parking VL: Travaux neufs	U	26,11	26,63
40-20	Peinture blanche NF2 ; P5 - Place de parking VL: Repassage	U	20,60	21,02
40-21	Peinture blanche NF2 ; P5 - Place de parking VL: Plus valeur pour balayage	H	48,35	49,31
40-22	Peinture blanche NF2 ; P5 - Stop, CLP, passage piéton, zébra: Travaux neufs	m ²	21,32	21,74
40-23	Peinture blanche NF2 ; P5 - Stop, CLP, passage piéton, zébra: Repassage	m ²	16,52	16,85
40-24	Peinture blanche NF2 ; P5: Flèche de rabattement	U	40,75	41,56
40-25	Peinture blanche NF2 ; P5: Flèche directionnelle simple	U	27,03	27,57
40-26	Peinture blanche NF2 ; P5: Flèche directionnelle double	U	36,21	36,93
40-27	Peinture blanche NF2 ; P5: Flèche directionnelle triple	U	44,06	44,95

Code Tarif	Nature des prestations	Unité de facturation	Prix 2018	Prix 1 ^{er} mars 2019
40-28	Résine à froid blanche: Zébra, stop, cédez le passage: dosage 4 Kg / m ²	m ²	42,79	43,64
40-29	Résine à froid blanche: Zébra, stop, cédez le passage: dosage 5 Kg / m ²	m ²	47,63	48,59
40-30	Résine à froid blanche: Zébra, stop, cédez le passage: dosage 6 Kg / m ²	m ²	52,53	53,58
40-31	Résine à froid blanche: Zébra, stop, cédez le passage: plus valeur pour balayage	H	48,35	49,31
40-32	Résine à froid blanche: Bande (axe , rive): dosage 4 Kg / m ²	m ²	51,10	52,12
40-33	Résine à froid blanche: Bande (axe , rive): dosage 5 Kg / m ²	m ²	55,90	57,01
40-34	Résine à froid blanche: Bande (axe , rive): dosage 6 Kg / m ²	m ²	61,61	62,84
40-35	Résine à froid blanche: Flèche: dosage 4 Kg / m ²	U	60,08	61,28
40-36	Résine à froid blanche: Flèche: dosage 5 Kg / m ²	U	65,18	66,48
40-37	Résine à froid blanche: Flèche: dosage 6 Kg / m ²	U	70,07	71,48
40-38	Plus valeur pour balayage	H	48,35	49,31

Plot, balise et panneaux

SUR DEVIS

50 - Glissières de sécurité (maintenu dans l'attente de notification du marché lancé par la Direction des Routes)

SUR DEVIS

Les dispositifs de retenue en bordure des routes doivent désormais être conformes à la norme CE EN 1317-Z

Auparavant, les dispositifs de retenue étaient soumis à la norme NF qui qualifiait chaque élément.

La norme CE EN 1317-Z classe les niveaux de performance pour un dispositif entier de retenue en fonction des obstacles à protéger, du niveau de la route et de la fréquentation.

Pour toutes ces raisons, les chantiers de pose de glissière de retenue doivent être étudiés au cas par cas.

60 - Viabilité hivernale

Astreinte et intervention

Code Tarif	Nature des prestations	Unité de facturation	Prix 2018	Prix 1 ^{er} mars 2019
Astreinte Viabilité Hivernale (VH)				
60-1	Astreinte domicile nuit ni samedi ni dimanche	Unité	15,35	15,35
60-2	Astreinte domicile W.E	Unité	165,93	165,93
60-3	Astr. domicile du samedi matin au dimanche matin	Unité	53,41	53,41
60-4	Astreinte domicile dimanche matin au lundi matin	Unité	66,47	66,47
60-5	Astreinte domicile Jour Férié	Unité	66,47	66,47
Mise à disposition personnel Viabilité Hivernale (VH)				
60-6	Main d'œuvre VH : du lundi au samedi de 7H à 22H	Heure	49,37	49,37
60-7	Main d'œuvre VH : dimanche et jour férié 7H à 22H	Heure	92,29	92,29
60-8	Main d'œuvre VH : nuit de 22H à 7H	Heure	110,93	110,93

Nota: Les astreintes non programmées seront majorées de 50%

Matériel de service hivernal

Période de facturation : Mois d'hiver définis dans le DOVH

Code Tarif	Nature des prestations	Unité de facturation	Prix 2018	Prix 1 ^{er} mars 2019
Matériel Viabilité Hivernale (VH) et livraison de saumure				
60-20	Saleuse portée 6 et 8m ³	Mois	1 373,94	1 483,86
60-21	Saleuse portée 4 et 5m ³	Mois	1 119,96	1 209,56
60-22	Lame bi-raclage lourde 3,20 - 3,40	Mois	967,16	1 044,54
60-23	Lame bi-raclage légère 3,00	Mois	851,70	919,84
60-24	Etrave chasse neige	Mois	612,00	660,96
60-25	Camion porteur de saleuse 19T (mise à disposition) - Terme Fixe	Mois	1 983,90	2 142,61
60-26	Camion porteur de saleuse 26T (mise à disposition) - Terme Fixe	Mois	2 182,29	2 356,87
60-27	Camion 19T ou 26T porteur de saleuse sans chauffeur - Terme Variable	Heure	53,04	56,22
60-28	Livraison de saumure (au voyage)	Unité	288,15	293,91
60-29	Cuve de stockage de saumure	Mois	102,00	104,04
60-30	Tracteur 4 roues motrices mise à disposition	Mois	566,10	611,39
60-31	Tracteur 4 roues motrices sans chauffeur	Heure	15,61	16,54

80 - Finisseur Intervention Rapide

Code Tarif	Nature des prestations	Unité de facturation	Prix 2018	Prix 1 ^{er} mars 2019
80-1	FIR avec un applicateur	Jour	1 280,10	1 305,70
80-2	Cylindre auto-porté type Bomag W 100 ou 120	Jour	139,74	142,53
80-3	Fourniture et transport de Compomac: Aubusson	T	94,13	106,56
80-4	Fourniture et transport de Compomac: La Courtine	T	100,27	112,76
80-5	Fourniture et transport de Compomac: Crocq	T	100,27	112,76
80-6	Fourniture et transport de Compomac: Felletin	T	94,13	106,56
80-7	Fourniture et transport de Compomac: Gentioux	T	100,27	112,76
80-8	Fourniture et transport de Compomac: Ahun	T	91,05	103,32
80-9	Fourniture et transport de Compomac: Auzances	T	94,13	106,56
80-10	Fourniture et transport de Compomac: Bellegarde	T	94,13	106,56
80-11	Fourniture et transport de Compomac: Chambon sur Voueize	T	94,13	106,56
80-12	Fourniture et transport de Compomac: Chénérailles	T	91,05	106,56
80-13	Fourniture et transport de Compomac: Eaux les Bains	T	94,13	106,56
80-14	Fourniture et transport de Compomac: Bourgneuf	T	94,13	106,56
80-15	Fourniture et transport de Compomac: Pontarion	T	91,05	103,32
80-16	Fourniture et transport de Compomac: Royère	T	100,27	112,76
80-17	Fourniture et transport de Compomac: Saint-Sulpice les Champs	T	94,13	106,56
80-18	Fourniture et transport de Compomac: Bonnat	T	91,05	103,32
80-19	Fourniture et transport de Compomac: Boussac	T	94,13	106,56
80-20	Fourniture et transport de Compomac: Châtelus	T	91,05	106,56
80-21	Fourniture et transport de Compomac: Gouzon	T	89,22	101,50
80-22	Fourniture et transport de Compomac: Guéret	T	87,98	100,23
80-23	Fourniture et transport de Compomac: Saint Vaury	T	89,22	101,50
80-24	Fourniture et transport de Compomac: Bénévent	T	94,13	106,56
80-25	Fourniture et transport de Compomac: Dun Le Palestel	T	91,05	103,32
80-26	Fourniture et transport de Compomac: Le Grand Bourg	T	91,05	103,32
80-27	Fourniture et transport de Compomac: La Souterraine	T	91,05	103,32

90 - Laboratoire

Essais Granulats

- Essais Sols
- Essais Bétons/Coulis
- Essais Enrobés/Liants
- Essais In Situ

Code Tarif	Nature des prestations	Unité de facturation	Prix 2018	Prix 1 ^{er} mars 2019
Essais "GRANULATS"				
90DB	Heure de technicien de laboratoire	Heure	32,05	32,05
90CA	Analyse granulométrique d/D	Unité	48,30	48,30
90CBG	Analyse granulométrique 0/D	Unité	63,00	63,00
90CC	Coefficient d'applatissement (A)	Unité	10,50	10,50
90CD	Equivalent de sable (E.S.)	Unité	53,55	53,55
90CE	Propreté de sable (P.S.)	Unité	56,70	56,70
90CF	Essai au bleu (MB et MB 0/D)	Unité	39,90	39,90
90CG	Essai Proctor Normal/Modifié	Unité	212,63	212,63
90CH	Teneur en eau	Unité	12,08	12,08
90CI	Essai Micro Deval en présence d'eau (M.D.E.)	Unité	180,08	180,08
90CJ	Essai Los-Angelès (L.A.)	Unité	180,08	180,08
Essais "SOLS"				
90DB	Heure de technicien laboratoire	Heure	32,05	32,05
90CBS	Analyse granulométrique 0/D ou 0/150	Unité	73,50	73,50
90CK	Essai de fragmentabilité (F.R.)	Unité	58,28	58,28
90CD	Equivalent de sable (E.S.)	Unité	53,55	53,55
90CF	Essai au bleu (VBS)	Unité	39,90	39,90
90CG	Essai Proctor Normal/Modifié	Unité	212,63	212,63
90CH	Teneur en eau	Unité	12,08	12,08
90CI	Essai Micro Deval en présence d'eau (M.D.E.)	Unité	180,08	180,08
90CJ	Essai Los-Angelès (L.A.)	Unité	180,08	180,08
90CK	Limites d'atterberg (W _L , W _P)	Unité	59,33	59,33

90 - Laboratoire (suite)

Code Tarif	Nature des prestations	Unité de facturation	Prix 2018	Prix 1 ^{er} mars 2019
Essais "BETONS / COULIS"				
90DB	Heure de technicien laboratoire	Heure	32,05	32,05
90CL	Confection et compression éprouvette béton	Unité	45,15	45,15
90CM	Compression éprouvette béton	Unité	28,88	28,88
90CN	Essai d'affaissement au cône d'Abrams (béton)	Unité	25,20	25,20
90CO	Essai de fluidité au cône de Marsh (coulis)	Unité	25,20	25,20
90DH	Essai d'exsudation (coulis)	Unité	218,40	218,40
Essais « SELS DE DENEIGEMENT »				
90DB	Heure de technicien de laboratoire	Heure	32,05	32,05
90CA	Analyse granulométrique	Unité	48,30	48,30
90PK	Préparation de l'échantillon (forfait de 1 à 3 éch.)	Unité	157,50	157,50
90CH	Teneur en eau	Unité	12,08	12,08
90PL	Teneur en antimottant	Unité	60,38	60,38
90PN	Teneur insoluble	Unité	38,33	38,33
90PO	Teneur en Na Cl	Unité	60,38	60,38
90PP	Teneur en sulfate	Unité	60,38	60,38
Essais "ENROBES / LIANTS/BITUME"				
90DB	Heure de technicien laboratoire	Heure	32,05	32,05
90CP	Teneur en liant sur enrobé + Analyse granulom.	Forfait 3U	357,00	357,00
90DF	Teneur en liant sur enrobé + Analyse granulom.	Unité	129,15	129,15
90CQ	Pourcentage d'eau et de bitume d'une émulsion	Unité	68,25	68,25
90CQA	PH d'une émulsion	Unité	29,93	29,93
90CQB	Vitesse de rupture d'une émulsion	Unité	40,43	40,43
90CQC	Viscosité d'une émulsion	Unité	57,75	57,75
90CQD	Résidu sur tamis d'une émulsion	Unité	21,00	21,00
90CQE	Essai d'adhésivité d'une émulsion/granulat	Unité	68,25	68,25
90CQF	Détermination de la pénétrabilité d'un bitume	Unité	173,25	173,25
90CR	Essai à la plaque Vialit	Unité	97,65	97,65

Code Tarif	Nature des prestations	Unité de facturation	Prix 2018	Prix 1 ^{er} mars 2019
Essais "IN SITU"				
90DB	Heure de technicien laboratoire	Heure	32,05	32,05
90CS	Essai à la plaque (méthodes L.C.P.C. ou Westergaard) (1)	Unité	47,25	47,25
90CT	Plus value pour essai à la plaque (LCPC ou Kw) < 5u	Unité	21,00	21,00
<i>Contrôle au pénétromètre PANDA</i>				
90PE	De 0,00 à 0,50 m de profondeur	Unité	39,90	39,90
90PF	De 0,00 à 1,00 m de profondeur	Unité	48,30	48,30
90PG	Plus value pour sur-profondeur (par tranche de 1 ml)	Unité	16,80	16,80
90PH	Plus value pour nombre d'essais <5 unités	Unité	21,00	21,00
<i>Mesures de déflexion :</i>				
90CU	- section de 5 points (2)	Unité	231,00	231,00
90CV	- section de 10 points (2)	Unité	308,70	308,70
90CW	Exécution de carottage sur corps de chaussée	Unité	57,75	57,75
90CX	Plus value pour nombre de carottage < 5u	Unité	21,00	21,00
90DI	Pesée hydrostatique sur carottage	Unité	28,88	28,88
<i>Divers</i>				
90CY	Mesurage de la profondeur de macrotexture PMT (HSV)	Unité	9,45	9,45
90CZ	Contrôle du dosage en liant sur épandeur	Unité	99,75	99,75
90DC	Contrôle du dosage en granulats sur gravillonneur	Unité	68,25	68,25
90DCA	Contrôle du dosage en liant et gravillon sur chantier	Unité	168,00	168,00
90DD	Contrôle du dosage en sel sur saleuse	Unité	47,25	47,25
90PI	Entretien des réactifs de contrôle de salinité résiduelle sur chaussée	Forfait	71,40	71,40
90PA	Remise à la côte de la chaussée d'un IPG	Unité	220,50	220,50
90PAA	Ré-implantation d'une gaine IPG existant dans corps de chaussée	Unité	577,50	577,50
90PAB	Fourniture d'un IPG complet (gaine complète+tube gradué) neuf	Unité	435,75	435,75
90PAC	Fourniture d'un tube gradué IPG neuf	Unité	194,25	194,25
90PB	Entretien annuel d'un IPG et remise en place avant période VH	Unité	120,75	120,75
90PM	Petit matériel	Forfait	157,50	157,50

(1) non-compris mise à disposition d'un camion chargé

(2) compris mise à disposition d'un camion chargé + chauffeur

91 - Main d'oeuvre

Code Tarif	Nature des prestations	Unité de facturation	Prix 2018	Prix 1 ^{er} mars 2019
91MOA	Main d'oeuvre OPA atelier	Heure	52,80	52,80
91MOE	Main d'oeuvre OPA exploitation	Heure	44,54	44,54

93 - Radio

Code Tarif	Nature des prestations	Unité de facturation	Prix 2018	Prix 1 ^{er} mars 2019
93AA	Poste radio	Mois	220,00	220,00
93AB	Poste radio SAGEM numérique	Année	130,00	130,00

C - Vente de marchandises

GRANULATS

LOT N° 1: UTT AUBUSSON

Code	Désignation	Prix 1 ^{er} mars 2018 (Pour mémoire)	Prix 1er mars 2019
GR001	2/4	13,20	13,80
GR002	4/6	15,18	15,87
GR003	6/10	14,12	14,77
GR004	10/14	13,46	14,08
GR005	0/31,5 secondaire	8,84	9,25
GR006	0/31,5 primaire	8,18	8,56
GR007	0/20 primaire	8,45	8,83
GR008	0/80	8,32	8,70
GR009	0/150	7,92	8,28
GR010	Transport dépôt Aubusson	4,55	4,76
GR011	Transport dépôt Crocq	5,54	5,80
GR012	Transport dépôt La Courtine	3,50	3,66
GR013	Transport dépôt Felletin	4,55	4,76
GR014	Transport dépôt Gentioux	4,55	4,76

GRANULATS

LOT N° 2: UTT BOURGANEUF

Code	Désignation	Prix 1er mars 2018 (Pour mémoire)	Prix 1er mars 2019
GR015	2/4	9,24	9,66
GR016	4/6	9,24	9,66
GR017	6/10	9,24	9,66
GR018	10/14	9,24	9,66
GR019	0/31,5 secondaire	8,18	8,56
GR020	0/31,5 primaire	7,26	7,59
GR021	0/20 primaire	7,26	7,59
GR022	0/80	7,92	8,28
GR023	0/150	5,54	5,80
GR024	Transport dépôt Bourganeuf	7,92	8,28
GR025	Transport dépôt Pontarion	6,60	6,90
GR026	Transport dépôt Royère	11,88	12,42
GR027	Transport dépôt St Sulp. les Champs	6,60	6,90

GRANULATS

LOT N° 3: UTT AUZANCES

Code	Désignation	Prix 1er mars 2018 (Pour mémoire)	Prix 1er mars 2019
GR028	2/4	9,24	9,66
GR029	4/6	9,24	9,66
GR030	6/10	9,24	9,66
GR031	10/14	9,24	9,66
GR032	0/31,5 secondaire	8,18	8,56
GR033	0/31,5 primaire	7,26	7,59
GR034	0/20 primaire	7,26	7,59
GR035	0/80	7,92	8,28
GR036	0/150	5,54	5,80
GR037	Transport dépôt Auzances	7,92	8,28
GR038	Transport dépôt Bellegarde	6,60	6,90
GR039	Transport dépôt Chénérailles	5,28	5,52
GR040	Transport dépôt Evaux	6,60	6,90
GR041	Transport dépôt Chambon	5,94	6,21

GRANULATS

LOT N° 4: UTT LA SOUTERRAINE

Code	Désignation	Prix 1er mars 2018 (Pour mémoire)	Prix 1er mars 2019
GR042	2/4	9,24	9,66
GR043	4/6	9,24	9,66
GR044	6/10	9,24	9,66
GR045	10/14	9,24	9,66
GR046	0/31,5 secondaire	8,18	8,56
GR047	0/31,5 primaire	7,26	7,59
GR048	0/20 primaire	7,26	7,59
GR049	0/80	7,92	8,28
GR050	0/150	5,54	5,80
GR051	Transport dépôt La Souterraine	7,92	8,28
GR052	Transport dépôt Le Grand Bourg	6,60	6,90
GR053	Transport dépôt Bénévent	6,60	6,90
GR054	Transport dépôt Dun Le Palestel	6,60	6,90

GRANULATS

LOT N° 5: UTT BOUSSAC

Code	Désignation	Prix 1er mars 2018 (Pour mémoire)	Prix 1er mars 2019
GR055	2/4	9,24	9,66
GR056	4/6	9,24	9,66
GR057	6/10	9,24	9,66
GR058	10/14	9,24	9,66
GR059	0/31,5 secondaire	8,18	8,56
GR060	0/31,5 primaire	7,26	7,59
GR061	0/20 primaire	7,26	7,59
GR062	0/80	7,92	8,28
GR063	0/150	5,54	5,80
GR064	Transport dépôt Bonnat	3,96	4,14
GR065	Transport dépôt Chatelus Malvaleix	2,64	2,76
GR066	Transport dépôt Boussac	5,28	5,52
GR067	Transport dépôt Gouzou	5,28	5,52

GRANULATS

LOT N° 6 : UTT GUERET

Code	Désignation	Prix 1er mars 2018 (Pour mémoire)	Prix 1er mars 2019
GR068	2/4	9,24	9,66
GR069	4/6	9,24	9,66
GR070	6/10	9,24	9,66
GR071	10/14	9,24	9,66
GR072	0/31,5 secondaire	8,18	8,56
GR073	0/31,5 primaire	7,26	7,59
GR074	0/20 primaire	7,26	7,59
GR075	0/80	7,92	8,28
GR076	0/150	5,54	5,80
GR077	Transport dépôt Guéret	5,28	5,52
GR078	Transport dépôt Ahun	5,28	5,52
GR079	Transport dépôt Saint-Vaury	5,28	5,52

Lot N°7 GRANULATS
Granulats spécifiques pour les routes à fort et moyen trafic

Code	Désignation	Prix 1er mars 2018 (Pour mémoire)	Prix 1er mars 2019
GR079	2/4	9,24	9,66
GR080	4/6	9,24	9,66
GR081	6/10	9,24	9,66
GR082	10/14	9,24	9,66
GR083	Transport dépôt Aubusson	6,60	6,90
GR084	Transport dépôt Crocq	11,88	12,42
GR085	Transport dépôt La Courtine	13,20	13,80
GR086	Transport dépôt Felletin	7,92	8,28
GR087	Transport dépôt Gentioux	11,88	12,42
GR024	Transport dépôt Bourganeuf	7,92	8,28
GR025	Transport dépôt Pontarion	6,60	6,90
GR026	Transport dépôt Royère	11,88	12,42
GR027	Transport dépôt St Sulp. les Champs	6,60	6,90
GR037	Transport dépôt Auzances	7,92	8,28
GR038	Transport dépôt Bellegarde	6,60	6,90
GR039	Transport dépôt Chénérailles	5,28	5,52
GR040	Transport dépôt Evaux	6,60	6,90
GR041	Transport dépôt Chambon	5,94	6,21
GR051	Transport dépôt La Souterraine	7,92	8,28
GR052	Transport dépôt Le Grand Bourg	6,60	6,90
GR053	Transport dépôt Bénévent	6,60	6,90
GR054	Transport dépôt Dun Le Palestel	6,60	6,90
GR064	Transport dépôt Bonnat	3,96	4,14
GR065	Transport dépôt Chatelus Malvaleix	2,64	2,76
GR066	Transport dépôt Boussac	5,28	5,52
GR067	Transport dépôt Gouzou	5,28	5,52
GR077	Transport dépôt Guéret	5,28	5,52
GR078	Transport dépôt Ahun	5,28	5,52
GR079	Transport dépôt Saint-Vaury	5,28	5,52

ENROBE A FROID COMPOMAC

Code	Désignation	Prix 1 ^{er} mars 2018 (Pour mémoire)	Prix 1 ^{er} mars 2019
		(La tonne)	(La tonne)
ENR	Fourniture enrobé à froid stockable 0/6 & 0/10	81,83	93,9
	Fourniture et transports sur dépôts : Prix Net la tonne		
ENRT1	Canton d'Ahun	91,05	103,32
ENRT2	Canton d'Aubusson	94,13	106,56
ENRT3	Canton d'Auzances	94,13	106,56
ENRT4	Canton de Bellegarde	94,13	106,56
ENRT5	Canton de Bénévent	94,13	106,56
ENRT6	Canton de Bonnat	91,05	103,32
ENRT7	Canton de Bourgneuf	94,13	106,56
ENRT8	Canton de Boussac	94,13	106,56
ENRT9	Canton de Chatelus	91,05	106,56
ENRT10	Canton de Chénérailles	91,05	106,56
ENRT11	Canton de Chambon	94,13	106,56
ENRT12	Canton de Crocq	100,27	112,76
ENRT13	Canton de La Courtine	100,27	112,76
ENRT14	Canton de Dun le Palestel	91,05	103,32
ENRT15	Canton d'Evaux les Bains	94,13	106,56
ENRT16	Canton de Felletin	94,13	106,56
ENRT17	Canton de Gentioux	100,27	112,76
ENRT18	Canton du Grand Bourg	91,05	103,32
ENRT19	Canton de Guéret	87,98	100,23
ENRT20	Canton de Gouzou	89,22	101,50
ENRT21	Canton de Pontarion	91,05	103,32
ENRT22	Canton de Royère	100,27	112,76
ENRT23	Canton de La Souterraine	91,05	103,32
ENRT24	Canton de St sulpice les Champs	94,13	106,56
ENRT25	Canton de St Vaury	89,22	101,50

EMULSION

Code	Désignation	Prix 1 ^{er} mars 2018 (Pour mémoire)	Prix 1 ^{er} mars 2019
		(La tonne)	(La tonne)
EM2	Emulsion à 69% rupture rapide	464,25	477,20
EM4	Emulsion à 65%	440,27	433,15

POUZZOLANE

Code	Désignation	Prix 1 ^{er} mars 2018 (Pour mémoire)	Prix 1 ^{er} mars 2019
		(La tonne)	(La tonne)
	Fourniture de pouzzolane pour la viabilité hivernale		
POUZ1	Granulométrie 7/15	25,47	25,74
POUZ2	Granulométrie 4/7 ou 3/6	23,81	24,04
	Transport de pouzzolane granulométrie 7/15 ou 4/7		
	UTT D'AUBUSSON		
POUT1	Centre d'Aubusson	12,57	12,49
POUT2	Centre de Crocq	9,77	9,72
POUT3	Centre de Felletin	13,26	13,19
POUT4	Centre de Gentioux	16,75	16,66
POUT5	Centre de La Courtine	12,57	12,49
	UTT D'AUZANCES		
POUT6	Centre d'Auzances	9,77	9,72
POUT7	Centre de Bellegarde	11,18	11,11
POUT8	Centre de Chambon/Voueize	12,57	12,49
POUT9	Centre de Chénérailles	15,36	15,28
POUT10	Centre d'Evaux les bains	11,18	11,11
	UTT DE BOURGANEUF		
POUT11	Centre de Bourganeuf	18,16	18,05
POUT12	Centre de Pontarion	16,75	16,66
POUT13	Centre de Royère de Vassivière	16,75	16,66
POUT14	Centre de Saint Sulpice les Champs	14,67	14,57
	UTT DE BOUSSAC		
POUT15	Centre de Bonnat	21,65	21,51
POUT16	Centre de Boussac	16,75	16,66
POUT17	Centre de Châtelus Malvaleix	19,55	19,43
POUT18	Centre de Gouzou	16,75	16,66
	UTT DE GUERET		
POUT19	Centre de Guéret	19,55	19,43
	UTT DE LA SOUTERRAINE		
POUT20	Centre de Bénévent	20,95	20,82
POUT21	Centre de Dun le Palestel	23,74	23,60
POUT22	Centre de Grand Bourg	20,95	20,82
POUT23	Centre de La Souterraine	25,14	24,99

FOURNITURE GRAVE EMULSION

Vente de grave Emulsion

Marchandise prise à la centrale de fabrication (Hors transport)

Code	LOT N° 1:	Prix 1 ^{er} mars 2018 (Pour mémoire)	Prix 1 ^{er} mars 2019
	Cantons de:	(La tonne)	(La tonne)
GE 01	<ul style="list-style-type: none"> - Guéret - Ahun - Bonnat - Boussac - Chambon - Châtelus Malvaleix - Chénérailles - Dun Le Palestel - Evaux Les Bains - Grand Bourg - Gouzou - Saint Vaury - La Souterraine 	54,55	60,15

Code	LOT N° 2:	Prix 1 ^{er} mars 2018 (Pour mémoire)	Prix 1 ^{er} mars 2019
	Cantons de:	(La tonne)	(La tonne)
GE 02	<ul style="list-style-type: none"> - Bénévent - Bourgneuf - Pontarion - Royère 	56,04	63,83

Code	LOT N° 3:	Prix 1 ^{er} mars 2018 (Pour mémoire)	Prix 1 ^{er} mars 2019
	Cantons de:	(La tonne)	(La tonne)
GE 03	<ul style="list-style-type: none"> - Auzances - Bellegarde - Aubusson - Crocq - Felletin - Gentioux - La Courtine - Saint Sulpice Les champs 	55,79	60,15

SEL DENEIGEMENT

Code	Désignation	Prix 1 ^{er} mars 2018 (Pour mémoire)	Prix 1 ^{er} mars 2019
		(La tonne)	(La tonne)
SEL 01	Fourniture et livraison de sel sous 15 jours	85,22	87,09
SEL 02	Fourniture et livraison de sel sous 5 jours	87,98	89,92
SEL 03	Fourniture et livraison de sel sous 2 jours	98,37	100,53

Nota : Sel de déneigement en vrac livré dans les centres par porteur de 25 tonnes environ

FOURNITURES ET CONSOMMABLES

Code	Désignation	Prix 1er mars 2018
D0001	Savon Atelier Gel 5 Litres	59,97
D0005	Savon Atelier Poudre 5 Litres	49,58
D0040	Bobine Essuyage Chamois 1500 Format	10,53
GR082	Seau 70 Serviettes Nettoyantes	20,27

BUDGET ANNEXE DU PARC DÉPARTEMENTAL
Reprise anticipée des résultats de clôture 2018

INVESTISSEMENT

Résultat de gestion + 236 465,36 €
Reprise du résultat N-1 : - 609 233,60 €

Compte 001 total : - 372 768,24 €

FONCTIONNEMENT

Résultat de gestion - 69 826,01 €
Reprise du résultat N-1 : + 2 271 232,09 €

Total : + 2 201 406,08 €

Affectation des résultats de fonctionnement
à la couverture du besoin de financement
en investissement - **Compte 1068 : - 372 768,24 €**

Résultat de clôture section de fonctionnement
Compte 002 : + 1 828 637,84 €

Fait à Guéret, le 17 janvier 2019

L'Ordonnateur
La Présidente du Conseil Départemental,



Valérie SIMONET

Le Comptable,



Lionel ARCHER

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/4/27 DOSSIER N°3241	CD-INFRASTRUCTURES-TRANSPORTS
---	--------------------------------------

Origine :	Direction Générale des Services/Pôle Aménagement et Transports/Direction de la maîtrise d'ouvrage et du Secrétariat Général
-----------	---

RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (FONCTION 6) - BUDGET 2019

I. RÉSUMÉ

Le Conseil Départemental est invité à examiner les propositions d'inscriptions budgétaires relatives à la fonction 6 (« réseaux et infrastructures »).

II. OBJET DU RAPPORT

Ce rapport présente les propositions d'inscriptions concernant les chapitres de la fonction 6 « réseaux et infrastructures » qui regroupe les sous-fonctions :

- 60 : Services communs,
- 61 : Eaux et assainissement,
- 62 : Routes et voirie,
- 63 : Infrastructures ferroviaires et aéroportuaires.
Dans cette rubrique, figure la participation au Syndicat Mixte de l'aérodrome de MONTLUÇON – GUERET,
- 68 : Autres réseaux.

B/ ROUTES DÉPARTEMENTALES

I – SECTION D'INVESTISSEMENT

Les propositions formulées en investissement sur la voirie départementale sont globalement stables par rapport au Budget Primitif 2018, étant rappelé que les besoins nécessaires à l'entretien des chaussées et des ouvrages d'art sont très largement supérieurs aux moyens financiers de la collectivité.

Toutefois, en 2019, le montant qu'il est proposé de consacrer au PRIR est en large augmentation par rapport à celui de l'année passée (pour mémoire : 1,4 M € en 2018 pour les travaux de la seconde tranche d'aménagement de la RD990 entre la Voie Communale du « Bignat » et « La Seiglière » sur le territoire de la commune de Moutier-Rozeille, contre 3,185 M€ proposés cette année principalement pour terminer cette opération avec la construction d'un carrefour giratoire à 5 branches au niveau du carrefour de « La Seiglière »).

Par voie de conséquence, le montant consacré aux programmes de grosses réparations aux chaussées (Grosses Réparations, Programme d'Axes et Traverses) et aux ouvrages d'art est en nette diminution.

Hormis la poursuite du renforcement des axes structurants recevant les trafics les plus importants, la priorité des interventions hors traverses d'agglomération aura pour objectif de prolonger leur durée de vie en adaptant les différentes techniques en fonction des critères caractérisant les voiries (trafic, catégorie de routes, pathologies, ...).

Dans ce cadre, la notion de confort restera secondaire sur les réseaux de 2ème et 3ème catégorie (cette notion restant toutefois importante sur les axes structurants de 1ère catégorie), la sauvegarde du patrimoine routier et l'étanchéité des chaussées restant l'objectif recherché dans un contexte budgétaire contraint.

En agglomération, la priorité continuera de porter sur l'accompagnement des projets communaux avec la réfection des chaussées et sur le renouvellement des couches de roulement les plus dégradées.

Enfin, les montants consacrés aux autres programmes de travaux (PRID et Aménagements de sécurité) sont quant à eux globalement stables.

L'évolution des budgets primitifs en Crédits de Paiement depuis 2015, en section d'investissement, s'est effectuée de la manière suivante :

	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019
Etudes, achats de terrains, achats de matériels, engazonnement	160 000 €	150 000 €	205 000 €	180 000 €
Travaux routiers : PRID – PRIR – grosses réparations – sécurité – ouvrages d'art – Avances forfaitaires	8 140 000 €	8 700 000 €	8 795 000 €	9 820 000 €
Subventions aux Communes : caniveaux - bordures de trottoirs et réfection d'ouvrages d'art communaux – bois ronds	75 000 €	30 000 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	8 375 000 €	8 880 000 €	9 000 000 €	10 000 000 €

Les principales propositions pour 2019 (dont le détail est précisé dans les annexes I à VII) sont les suivantes :

CHAPITRE 906

DEPENSES

Article 2188 - Acquisition de matériels de transport, mobiliers, outillage : 30 000 € pour le renouvellement des petits matériels destinés aux U.T.T. (tronçonneuses, débroussailleuses, ...) et l'acquisition de divers équipements nécessaires à la sécurité des agents.

Article 2151 - Acquisition de terrains : 40 000 € pour l'achat des terrains nécessaires à la réalisation des travaux routiers ou de construction de bâtiments liés à l'exploitation de la route.

Article 238 - Avances forfaitaires : 160 000 € pour les marchés de travaux relatifs aux opérations du P.R.I.R. et du P.R.I.D. Ces dépenses seront « compensées » par des recettes de même montant, récupérées dès que le

montant des prestations exécutées au titre du marché ou de la tranche atteint ou dépasse 65 % du montant initial du marché ou de la tranche.

Article 2128 - Engazonnement : 10 000 € pour l'engazonnement des talus de déblais des différents chantiers routiers pour favoriser leur insertion paysagère et leur colonisation par les espèces animales et végétales.

Article 2031 - Etudes (Annexe I)

Autorisation de Programme : 76 600 €

Crédits de paiement : 100 000 €

Il est proposé l'inscription de ces montants pour les principales opérations suivantes :

- études géologiques et géotechniques au droit d'un mur de soutènement le long de la RD72 à l'entrée de CROZANT (22 000 € en Crédits de Paiement),
- étude de portance du Pont de Ténèze sur la RD5, commune de Villard et Fresselines (25 000 €),
- études environnementales préalables à l'aménagement de la RD942 entre le lieu-dit « Pontsebrot » et Ahun sur les communes d'Ahun et du Moutier-d'Ahun (10 000 €),
- études environnementales de la RD6 entre le lieu-dit « Tirelangue » et le carrefour avec la RD940 sur les communes de Champsanglard, Jouillat et Glénic (17 000 €),
- programme d'auscultations des chaussées pour l'établissement des programmes de travaux (16 000 €).

S'agissant des Autorisations de Programme, il s'agit d'un complément de 16 600 € pour l'étude de portance du Pont de Ténèze sur la RD5, commune de Villard et Fresselines (soit 35 000 € au total) et d'une étude pour une opération de rectification de virages sur la RD941 aux lieux-dits « Le Liège-d'en-bas » et « Le Mas Burget » sur la commune de Saint-Hilaire-Le-Château (50 000 €).

Article 231511 - Programme Routier d'Intérêt Départemental (P.R.I.D.) (Annexe II)

Autorisation de Programme : 410 000 €

Crédits de paiement : 110 000 €

Le montant proposé en Autorisations de Programme correspond :

- à l'aménagement du carrefour entre les RD4 et RD993 au lieu-dit « Angly » sur la Commune de Peyrat-La-Nonière (100 000 €),
- à la réalisation de dégagements de visibilité sur la RD4 à proximité du lieu-dit « Bonlieu » (300 000 €),

étant précisé que ces estimations ont été établies sur la base de ratios et qu'il conviendra de les affiner à l'occasion des études détaillées des projets.

Pour ce qui est des Crédits de Paiement, ce montant est proposé pour la construction d'une 5ème aire de covoiturage dans le département au niveau de l'échangeur n°45 de la RN145 situé au lieu-dit « Pierre-Blanche » sur la commune de Jarnages.

Article 231513 - Programme Routier d'Intérêt Régional (P.R.I.R.) (Annexe III)

Autorisation de Programme : 6 431 413 €

Crédits de paiement : 3 185 000 €

Le montant proposé en Autorisations de Programme correspond :

- à un complément pour l'opération d'aménagement du carrefour de « la Seiglière » sur le territoire de la commune d'Aubusson,
- à 2 opérations de rectification de virages sur la RD941 aux lieux-dits « Le Liège-d'en-bas » (1,7M€) et « Le Mas Burguet » (3,9 M€) sur la commune de Saint-Hilaire-Le-Château.

Concernant les Crédits de Paiement, il s'agit :

- du solde de la seconde tranche de travaux d'aménagement de la RD990 entre les lieux-dits « La Clide » et « La Seiglière » (section Voie Communale du « Bignat » - le carrefour de « La Seiglière ») sur le territoire des communes de Moutier-Rozeille et d'Aubusson,
- de la dernière tranche de cet aménagement avec la construction d'un carrefour giratoire à 5 branches au niveau du carrefour de « La Seiglière » sur le territoire de la commune d'Aubusson.

Cette opération d'aménagement de la RD990 entre les lieux-dits « La Clide » et « La Seiglière » fait l'objet d'une participation de la Région Nouvelle Aquitaine conformément à la convention relative à l'aménagement de l'axe structurant Est-Limousin et de la RD 941 conclue le 25 avril 2017. En 2019, la participation régionale attendue s'élève à un minimum de 1 050 000 €.

Article 231512-10300 - Traverses (Annexe IV-1)

Autorisation de Programme : 1 627 112 €
Crédits de paiement : 1 907 000 €

Afin de compléter la programmation pluriannuelle des travaux de réfection des traverses d'agglomération (soit liés à des travaux communaux, soit dédiés à une remise en état de la couche de roulement) et d'en avoir une vision à trois ans, il est proposé d'inscrire 1 627 112 euros en Autorisation de Programme en vue des opérations dont les Unités Territoriales Techniques ou la Direction des Routes ont pu avoir connaissance à l'occasion de leurs contacts avec les Communes.

Pour ce qui concerne les Crédits de Paiements 2018, les principaux projets sont les suivants :

• RD 982 – LA COURTINE (Rue de la Liberté).....	72 500 €
• RD 10 – PONTCHARRAUD.....	50 000 €
• RD 55a4 - LAVAVEIX-LES-MINES.....	100 000 €
• RD 996 - AUZANCES.....	90 000 €
• RD 912 – SAINT-DIZIER-LEYRENNE.....	210 000 €
• RD 46 – MORTROUX.....	320 000 €
• RD 940 et 15 – GENOUILLAC.....	340 000 €
• RD 917 – LAVAUFranche.....	137 000 €
• RD 4 – GRAND-BOURG.....	160 000 €
• RD 1 – LA SOUTERRAINE.....	180 000 €

Article 231512-10100 - Grosses réparations (Annexes IV-2)

Autorisation de Programme : 964 306 €
Crédits de paiement : 1 594 150 €

Le montant proposé en Autorisation de Programme correspond à l'inscription de nouvelles opérations qu'il est ou sera nécessaire de réaliser dans le cadre du Plan Pluriannuel compte tenu de l'état des chaussées ou à des compléments concernant des opérations déjà votées.

Les programmes proposés sont établis sur la base de l'état des chaussées à l'instant de la préparation budgétaire. Toutefois, selon l'évolution de cet état étroitement liée aux conditions météorologiques rencontrées à la sortie de l'hiver, des modifications de programmation pourront être envisagées.

Les opérations les plus importantes proposées dans l'immédiat en Crédits de Paiement concernent le renforcement des routes départementales ci-dessous :

• RD 59a – LA NOUAILLE.....	45 500 €
• RD 10 – SAINT-FRION.....	60 000 €
• RD 9 – CROCQ et BASVILLE	50 000 €
• RD 25 – ROUGNAT et FONTANIERES.....	70 000 €
• RD 28 – MERINCHAL.....	50 000 €
• RD 7 – SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE.....	65 000 €
• RD 3 – ROYERE-DE-VASSIVIERE.....	54 000 €
• RD 13 – SOUBREBOST.....	31 000 €
• RD 46 – MORTROUX.....	82 000 €
• RD 11 – CLUGNAT et LADAPEYRE.....	70 000 €
• RD 15 – GENOUILLAC et BONNAT.....	88 289 €
• RD 11 – AJAIN	50 800 €
• RD 914 – MONTAIGUT-LE-BLANC.....	115 000 €
• RD 1 – SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC.....	81 000 €
• RD 44 – FRESSELINES.....	155 000 €

Ce chapitre comprend également des crédits nécessaires à la signalisation touristique et horizontale sur travaux neufs, pour 115 000 €.

Article 231512-10500 - Programme d'axes (Annexes IV-3)

Autorisation de Programme : 3 760 352 €
Crédits de paiement : 1 753 850 €

Afin de compléter la programmation pluriannuelle des travaux du programme d'axes et d'en avoir une vision à trois ans, il est proposé d'inscrire 2,795 millions d'euros en Autorisation de Programme correspondant à l'inscription de nouvelles opérations qu'il sera nécessaire de réaliser dans le cadre du Plan Pluriannuel compte tenu de l'état des chaussées ou à des compléments concernant des opérations déjà votées.

Les programmes proposés sont établis sur la base des résultats des campagnes d'auscultation des chaussées effectuées par les laboratoires du Conseil Départemental et de l'entreprise titulaire des marchés à bons de commandes, afin d'optimiser au mieux les techniques employées au regard de l'état des chaussées. Toutefois, à l'instar du programme de Grosses Réparations aux chaussées, selon l'évolution de cet état étroitement liée aux conditions météorologiques rencontrées à la sortie de l'hiver, des modifications de programmation pourront être envisagées.

Les opérations les plus importantes proposées dans l'immédiat en Crédits de Paiement concernent le renforcement des routes départementales ci-dessous :

• RD 992 – FAUX-LA-MONTAGNE	185 000 €
• RD 996 – AUZANCES et LES MARS.....	110 000 €
• RD 915 – LUSSAT.....	155 000 €
• RD 3 – ROYERE-DE-VASSIVIERE.....	273 500 €
• RD 13 – SARDENT, SAINT-HILAIRE-LE-CHATEAU et LA CHAPELLE-SAINT-MARTIAL.....	157 000 €
• RD 9997 – TROIS-FONDS, LA CELLE_SOUS_GOUZON et GOUZON.....	200 000 €
• RD 942 – GUERET et SAINT-SULPICE-LE_GUERETOIS.....	166 000 €
• RD 913 – CROZANT	100 000 €
• RD 912 – GRAND-BOURG et FLEURAT.....	145 000 €
• RD 1 – VAREILLES	127 000 €

Article 231514 - Grosses réparations aux ouvrages d'art (Annexe V)

Autorisation de Programme : 655 000 €
Crédits de paiement : 660 000 €

Le montant proposé en Autorisation de Programme correspond à l'inscription de nouvelles opérations qu'il est ou sera nécessaire de réaliser dans le cadre du Plan Pluriannuel compte tenu de l'état des ouvrages, notamment le Pont de Ténèze supportant la RD5 sur la Commune de Villard et actuellement barré à la circulation, ou des compléments concernant des opérations déjà votées.

Concernant les Crédits de Paiement, les principales opérations pour 2019 sont les suivantes :

• RD 992 – Aqueduc sur le ruisseau de « La Vergne » (GENTIOUX).....	50 000 €
• RD 9 – Pont des 3 ponts (SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE).....	100 000 €
• RD 55 – Mur d'ARS.....	120 000 €
• RD 17 – Digue de l'étang de BLESSAC.....	145 000 €
• RD 916 – Pont du stade (BOUSSAC-BOURG)	35 000 €
• RD 951 – Pont de l'Enfer (VILLARD).....	145 000 €

• Amélioration de la sécurité (Annexe VI)

Autorisation de Programme : 167 430 €
Crédits de paiement : 450 000 €

Le montant proposé en Autorisation de Programme correspond à l'inscription de nouvelles opérations qu'il est ou sera nécessaire de réaliser dans le cadre du Plan Pluriannuel.

Concernant les Crédits de Paiement, les principales opérations pour 2019 sont les suivantes :

• RD996 / RD9 – Aménagement du carrefour « d'Hurbe » (CROCQ).....	34 000 €
---	----------

- RD982 – Sécurisation d’un affaissement de chaussée au lieu-dit « Le Camping » (AUBUSSON)
..... 35 000 €
- RD 996 – Reprise d’un talus de remblais au lieu-dit « Lascaux » (AUZANCES)... 20 000 €
- RD917 – Pose de bordures au droit du mur du moulin Girardy (CHAMBON-SUR-VOUEIZE)
..... 18 000 €
- Renforcement d’un talus au droit du virage de « Masbaronnet » (MASBARAUD-MERIGNAT)
..... 16 000 €
- Aménagement du carrefour entre les RD940 et 86 (SAINT-JUNIEN-LA-BREGERE)
..... 18 500 €
- RD 33 – Remplacement de glissières de sécurité au lieu-dit « Badant » (SAVENNES)
..... 20 000 €
- RD 914 – Renforcement d’un talus de remblais à proximité de la route « du Mas » (LA BRIONNE)
..... 80 000 €
- RD 50 – Reprise de chaussée par l’expansion de racines d’arbres (ARRENES)
..... 25 000 €
- RD 73 – Modification de l’accès au pont du Poirier (LA SOUTERRAINE)
..... 52 600 €
- Mise aux normes de la signalisation de police et plastique 60 000 €
- Mise en place d’Indicateurs de Profondeur de Gel électroniques 21 400 €

Il est proposé de donner délégation à la Commission Permanente pour les éventuelles modifications dans les programmes précités, compte tenu de l’avancement des études et de l’état des chaussées.

RECETTES

- Subvention du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la convention d’application relative à l’aménagement de l’axe routier structurant Est-Limousin et de la RD941 :1 050 000 €
- Redevance annuelle versée par l’Etat correspondant aux amendes de radars : 730 000 €

CHAPITRE 916

(Annexe VIII)

Par convention du 19 mai/23 juin 2017 et le Département a confié la maîtrise d’ouvrage des travaux de démolition et de remplacement du Pont de Crozant sur la RD72. Par délibération du 14 décembre 2018, l’Assemblée Départementale a autorisé la Présidente à signer l’avenant n°1 portant la participation du Département à 1 040 000 € et s’est engagée à inscrire les crédits nécessaires lors des prochains budgets primitifs.

A cet effet, il est proposé de compléter les Autorisations de Programme déjà inscrites au chapitre 916.2 – Article 204132 pour atteindre ce montant, soit 390 000 €.

Les travaux devant commencer fin 2019, il est également proposé d'inscrire sur la même imputation en Crédits de Paiement, le montant du premier versement attendu soit 345 000 €.

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 936

L'entretien courant :

Les propositions 2019 relatives aux crédits consacrés à l'entretien courant de la voirie s'élèvent à 4 500 000 €,

	BP 2018	Propositions BP 2019
Entretien courant, enduits, fossés, travaux préparatoires, ...	3 190 000 €	3 180 000 €
Mission surveillance active	30 000 €	30 000 €
Plan d'Intervention Ouvrages d'Art	130 000 €	130 000 €
Plan d'Intervention Végétation – Fauchage/Débroussaillage	970 000 €	980 000 €
Plan d'intervention végétation - Elagage	180 000 €	180 000 €
TOTAL	4 500 000,00 €	4 500 000,00 €

Le Service Hivernal :

L'enveloppe proposée pour le service hivernal (matériel, matériaux) est de 1 000 000 € (identique à 2018).

C / BATIMENTS

I – SECTION D'INVESTISSEMENT

(Annexe VII)

CHAPITRE 906.0 - 14 Avenue Pierre Leroux à GUERET

Les crédits de paiement pour 2018 s'élèvent à 57 000 € avec pour principales opérations :

- Seconde tranche de remplacement de menuiseries.....40 000 €
- Travaux divers (poursuite du remplacement des revêtements de sol, remplacement du feu tricolore du parking souterrain, aménagements divers en prévision de l'emménagement de Creuse Tourisme avec création d'un espace co-working au rez-de-chaussée).....16 000 €

CHAPITRE 906.21 – Bâtiments d’exploitation

En 2019, il est proposé l’inscription de 98 000 € en Autorisation de Programme pour :

- compléter l’Autorisation de Programme déjà votée pour les travaux d’aménagement du 1^{er} étage du bâtiment administratif du Parc Départemental pour y installer l’UTT de Guéret (+18 000 €, soit 67 450 € au total),
- les travaux de réfection de la couverture du Centre d’Exploitation de Grand-Bourg (80 000 €).

Concernant l’évolution des budgets primitifs en Crédits de Paiement depuis 2016 pour les bâtiments d’exploitation en section d’investissement, elle s’est effectuée de la manière suivante :

	BP 2016	BP 2017	BP 2018	Propositions BP 2019
Bâtiments d’exploitations	90 000 €	229 714 €	293 502 €	574 000 €

En 2019, il est proposé d’inscrire 574 000 € avec pour principales opérations :

- la mise en conformité et réparations diverses dans les Centres d’Exploitation (suite notamment aux contrôles périodiques des installations électriques) (69 000 €). Pour ce programme, il est proposé de donner délégation à la Commission Permanente pour arrêter les travaux à réaliser.
- l’aménagement de bureaux au 1^{er} étage du bâtiment administratif du Parc Départemental pour accueillir l’UTT de GUERET (65 000 €),
- l’aménagement du centre d’exploitation de Grand-Bourg en vue de son regroupement avec le centre de Bénévent-L’abbaye (150 000 €),
- l’aménagement d’une aire de stockage de sel pour le Centre d’Exploitation d’Evaux-Les-Bains (50 000 €),
- l’installation de constructions modulaires pour extension de la base vie aux centres de Bonnat (20 000 €) de Crocq (30 000 €),
- travaux de création d’un coin atelier au centre de La Courtine (65 000 €),
- la réfection de la couverture des Centres d’Exploitation de Royère-de-Vassivière (40 000 €) et de Grand-Bourg (75 000 €).

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 936.0

Il est proposé une enveloppe de 190 000 € pour les dépenses de fonctionnement relatives à l’ensemble des bâtiments de la fonction 6 (U.T.T. et bâtiment sis 14 avenue Pierre Leroux à GUÉRET occupé par le Pôle « Aménagement et Transports ») :

- biens meubles et immeubles (entretien des bâtiments, achat de matériels, matériaux, ...) (56 000 €),
- viabilisation (134 000 €).

D/ INFRASTRUCTURES FERROVIERES ET AEROPORTUAIRES

(Annexe VIII)

Cf. rapport spécifique - « Syndicat Mixte de l’aérodrome de Montluçon-Guéret »

E/ AUTRES RÉSEAUX

S'agissant de l'aménagement numérique du territoire et plus particulièrement de la **contribution départementale au déploiement de la fibre optique à domicile**, cette dernière d'un montant proposé de **1 750 000 €** s'appuie sur l'autorisation de programme initiale qui prévoit le déploiement du jalon 1 du SDAN réseau d'ici fin 2020, soit 26 700 prises au total dont **6 500 seront commercialisées au dernier trimestre 2019** et 6 300 supplémentaires en phase d'achèvement de leur construction cette même année.

En 2019, une augmentation du capital de la SPL est rendue nécessaire par le report des investissements des opérateurs finaux sur le réseau fibre. Cette contribution, à hauteur de 1,5 M€ pour l'ex-Limousin est assurée à 50% par la région Nouvelle-Aquitaine et à part égale pour les trois départements pour le solde, soit **250 000 €** pour la Creuse.

A cela, s'ajoute le financement du **solde des opérations de montées en débit** pour un montant de 240 000 € ainsi que les réalisations annexes (mise à niveau des pylônes propriétés de la collectivité, raccordements d'entreprises et de sites publics) qui s'élèvent à 125 000 €.

Ces montants ne prennent pas en compte, ni le remboursement des emprunts (long et court termes) souscrits par Dorsal et le Département, ni l'avance remboursable faite à la communauté de commune Creuse Grand-Sud.

Les propositions formulées sont donc les suivantes :

INVESTISSEMENT

Chapitre 906.8 – article 23153

Travaux de téléphonie mobile (Installation de support de répéteurs, renforcement, adaptation et mise aux normes des pylônes existants, propriétés du Conseil Départemental) : **45 000 €**

Chapitre 916.8 – article 20417821

Subvention d'équipement pour la réalisation des opérations identifiées, pilotées par le syndicat mixte Dorsal dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) prévues sur la période 2017 – 2021 et concernant le déploiement de la fibre optique à domicile et l'achèvement de la modernisation du réseau cuivre : **2 320 000 €**

Chapitre 916.8 - article 20417824

Fonds de concours Dorsal – prise en charge du capital d'un emprunt de 5 M€ garanti par le Département : **166 667 €**

FONCTIONNEMENT

Chapitre 936.8 – article 65611

Participation au fonctionnement du syndicat mixte DORSAL : **101 250 €**

Chapitre 936.8 – article 656114

Remboursement à Dorsal des intérêts et frais financiers d'un emprunt de 5 M€ garanti par le Département :
126 100 €

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous invite à délibérer sur l'ensemble des propositions formulées, notamment, les propositions de travaux sur les routes départementales et dans les bâtiments départementaux, et celles listées ci-dessus au titre des « autres réseaux ».

Les inscriptions budgétaires correspondantes, détaillées ci-après, seront appréciées dans le cadre du vote global du budget en fin de séance :

		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Investissement	906	10 906 000 €	2 090 000 €
	916	4 165 667 €	-
Fonctionnement	936	16 577 770 €	526 400 €

En cas d'accord, je vous propose également de donner délégation à la Commission Permanente pour :

* d'éventuelles modifications des programmes routiers compte tenu de l'avancement des études et de l'état des chaussées,

* arrêter les travaux de grosses réparations et d'entretien à réaliser dans les Unités Territoriales Techniques et les Centres d'Exploitation.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

ETUDES (BP 2019)

LIGNE BUDGETAIRE	906-21 / 2031
------------------	---------------

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	N° OP	AP Antérieures	AP BP 2019	Modif AP Com Per	Modif AP DM	CP cons sur AP Ant	Total AP Disponibles	CP 2019 BP	Modif CP Com Per	Modif CP DM	Total CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et futurs	Total CP
AUBUSSON	FELLETIN	FELLETIN SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE	Etude RD982 Déviation de FELLETIN	AB/12/FE01	18 600			0		18 600			0	0			18 600	18 600
	FELLETIN	FELLETIN SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE	RD992 Etude du Pont Roby	AB/14/FE01	18 259			0		18 259			0	0			18 259	18 259
AUZANCES	GOUZON	CHENERAILLES	Etude RD990 / RD997 Déviation de CHENERAILLES	AZ/12/FE01	79 000			0		79 000			0	0	40 000	20 000	19 000	79 000
BOURGANEUF	AHUN	SAINT-HILAIRE-LE-CHATEAU	Etude RD941 Virages de "Le Liège-d'en-bas" et du "Mas-Burquet" PR 55,200 à 57,500			50 000		0		50 000				0	50 000			50 000
BOUSSAC	BONNAT	LINARD LOURDOUEIX-SAINT-PIERRE	Etude RD6 Rectification au "Pont de Nioux"	BO/12/FE01	20 000			0		20 000			0	0		20 000		20 000
	BONNAT SAINT-VAURY	CHAMPSANGLARD JOUILLAT GLENIC	Etude RD6 Aménagement entre la RD940 et le lieu-dit "Tirélangue"	BO/18/FE01	32 000			0		32 000	17 000		0	17 000	15 000			32 000
GUERET	AHUN	AHUN MOUTIER D'AHUN	Etude RD13 Déviation poids-lourds (Pont du Moutier d'Ahun classé)	GR/12/FE01	20 000			0		20 000			0	0		20 000		20 000
	AHUN	AHUN MOUTIER D'AHUN	Etude RD942 Aménagement entre "Ponsebrot" et AHUN	GR/12/FE02	20 000			0		20 000	10 000		0	10 000	10 000			20 000
LA SOUTERRAINE	DUN-LE-PALESTEL	CROZANT	RD72 Etudes géologiques et géotechniques au droit du mur FOUGEROUX	ST/15/FE01	22 000			0		22 000	22 000		0	22 000				22 000
	DUN-LE-PALESTEL	VILLARD FRESELLE	RD5 Pont de Ténèze Etude de portance de l'ouvrage	ST/18/FE01	25 000	16 600		0	6 600	35 000	25 000		0	25 000	10 000			35 000
			Auscultation de chaussées Pour établissement de la programmation	PAT/13/FE01	64 000			0	17 038	46 962	16 000		0	16 000	16 000	14 962		46 962
			Réserve Etudes	RESERVE	0	10 000		0		10 000	10 000		0	10 000				10 000
			TOTAL ETUDES		318 859	76 600	0	0	23 638	371 821	100 000	0	0	100 000	141 000	74 962	55 859	371 821

P.R.I.D. (BP 2019)

LIGNE BUDGETAIRE	906-21 / 231511
------------------	-----------------

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	N° OP	AP Antérieures	AP 2019 BP	Modif AP Com per	Modif AP DM	CP cons sur AP Ant	Total AP Disponibles	CP 2019 BP	Modif CP Com Per	Modif CP DM	Total CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et futurs	Total CP
AUZANCES	GOUZON	PEYRAT-LA-NONIERE	Aménagement du carrefour d'Angly RD4 /RD993			100 000		0		100 000			0	0	100 000			100 000
	EVAUX-LES-BAINS GOUZON	SAINT-PIREST PEYRAT-LA-NONIERE	Dégagements de visibilité dans les virages sur la RD4 entre les PR 60,500 et 63,000 lieu-dit "Bonlieu" "Etude à faire"			300 000		0		300 000			0	0	300 000			300 000
BOUSSAC	BONNAT SAINT-VAURY	CHAMPSANGLARD JOUILLAT GLENIC	RD6 Aménagement entre la RD940 et le lieu-dit "Tirrelangue"	BO/11/PRID01	2 601 109			0	0	2 601 109			0	0	2 000 000	601 109		2 601 109
GUERET	SAINT-VAURY	SAINT-LAURENT AJAIN	RD3 Aménagement de la route de la carrière de "Pont à Libaud"	GR/10/PRID01	1 500 000			0	0	1 500 000			0	0		1 500 000		1 500 000
	GUERET 1	SAINTE-FEYRE	RD76 Rectification des virages de "La Prade"	GR/10/PRID02	675 000			0	0	675 000			0	0			675 000	675 000
	AHUN	AHUN MOUTIER D'AHUN	RD942 Aménagement entre Poncebrot et Ahun	GR/11/PRID02	1 500 000			0	0	1 500 000			0	0				1 500 000
BOUSSAC GUERET LA SOUTERRAINE	GOUZON EVAUX-LES-BAINS LA SOUTERRAINE	JARNAGES LADAPEYRE NOUHANT LA SOUTERRAINE	Aménagement d'aires de covoiturage le long de la RN145	PAT/12/ PRID01	435 000			0	59 686	375 314	100 000		0	100 000	275 314			375 314
			Réserve PRID	RESERVE		10 000		0		10 000	10 000		0	10 000				10 000
			TOTAL PRID		6 711 109	410 000	0	0	59 686	7 061 423	110 000	0	0	110 000	2 675 314	2 101 109	2 175 000	7 061 423

LIGNE BUDGETAIRE	906-21 / 231513
------------------	-----------------

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	N° OP	AP Antérieures	AP 2019 BP	Modif AP Com Per	Modif AP DM	CP cons sur AP Ant	Total AP Disponibles	CP 2019 BP	Modif CP Com Per	Modif CP DM	Total CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et futurs	Total CP
AUBUSSON	AUBUSSON / FELLETTIN	AUBUSSON MOUTIER-ROZEILLE	RD990 Aménagement entre "La Clède" et "La Seiglière" Section "La Clède" VC du "Bignat"	AB/09/PRIR01	455 000			0	415 796	39 204	5 000		0	5 000	34 204			39 204
	AUBUSSON	AUBUSSON	RD941 / RD990 Aménagement du carrefour de "La Seiglière"	AB/09/PRIR02	2 500 000	821 413		0	21 413	3 300 000	3 111 000		0	3 111 000	189 000			3 300 000
	AUBUSSON	BLESSAC SAINT-MARC-A-FRONGIER	RD941 Suppression d'un dos d'âne, Calibrage et renforcement entre la RD7 et le lieu-dit "La fosse aux loups" PR 37,000 à 39,600	AB/15/PRIR02	1 400 000			0	0	1 400 000			0	0			1 400 000	1 400 000
	AUBUSSON / FELLETTIN	AUBUSSON MOUTIER-ROZEILLE	RD990 Aménagement entre "La Clède" et "La Seiglière" Section VC du "Bignat" "La Seiglière"	AB/18/PRIR01	1 050 000			0	977 842	72 158	59 000		0	59 000	13 158			
AUZANCES	GOUZON	CRESSAT SAINT-DIZIER-LA-TOUR CHENERAÏLLES	RD990 Calibrage et renforcement entre Chenéraïlles et la RD53	AZ/15/PRIR01	2 000 000			0	0	2 000 000	0		0	0	2 000 000			2 000 000
BOURGANEUF	BOURGANEUF	SOUBREBOST MANSAT-LA-COURRIERE	RD941 Créneau de dépassement au lieu-dit "Chezeau Raymond" entre les PR 63,400 et 65,400 Sens Pontarion-Bourganeuf	BG/15/PRIR02	1 700 000			0	0	1 700 000	0		0	0		1 700 000		1 700 000
	AHUN	SAINT-HILAIRE-LE-CHÂTEAU	RD941 Rectification des virages de "Le-Liège-d'en-Bas" PR 56,700 à 57,500			1 700 000		0	0	1 700 000	0		0	0		1 700 000		1 700 000
	AHUN	SAINT-HILAIRE-LE-CHÂTEAU	RD941 Rectification des virages du "Mas-Burguel" PR 55,200 à 56,700			3 900 000		0	0	3 900 000	0		0	0			3 900 000	3 900 000
BOUSSAC	BOUSSAC	TOULX-SAINTE-CROIX	RD997 Rectification des virages entre les PR 15,400 et 16,400 à proximité du lieu-dit "Clavière"	BO/15/PRIR01	1 000 000			0	0	1 000 000	0		0	0			1 000 000	1 000 000
			Réserve PRIR	RESERVE		10 000		0		10 000	10 000		0	10 000				10 000
			TOTAL PRIR		10 105 000	6 431 413	0	0	1 415 051	15 121 362	3 185 000	0	0	3 185 000	2 236 362	3 400 000	6 300 000	15 121 362

TRAVERSES (BP 2019)

LIGNE BUDGETAIRE : 90621 / 231512 (10300)

UTT	CANTONS	OPERATIONS	N° OP	AP	AP 2019	Modif AP	Modif AP	CP cons	Total AP	CP 2019	Modif	Modif	Total	CP 2020	CP 2021	Total CP
				Antérieures	BP	Com Per	DM	sur AP Ant	Disponible	BP	CP Com Per	CP DM	CP 2019		et futurs	
AUBUSSON	AUZANCES	Traverse de LA COURTINE RD982 PR 35,370 à 35,540 Rue de la Liberté	AB/14/TRA05		72 500		0		72 500	72 500		0	72 500			72 500
	AUBUSSON	Traverse d'Aubusson RD941a Rue des Fusillés			57 500		0		57 500	57 500		0	57 500			57 500
	AUZANCES	Traverse de CLAIRVAUX RD31			120 000		0		120 000			0	0	120 000		120 000
	AUZANCES	Traverse de BASVILLE RD10			85 000		0		85 000			0	0		85 000	85 000
	AUZANCES	Traverse de SAINT-ORADOUX-DE-CHIROUZE RD996			110 000		0		110 000			0	0	110 000		110 000
	AUZANCES	Traverse de PONTCHARRAUD RD10			50 000		0		50 000	50 000		0	0	50 000		50 000
AUZANCES	GOUZON	Traverse de LAVAVEX-LES-MINES RD55a4 PR 0,000 à 0,557	AZ/13/TRA03	97 000	3 000		0	0	100 000	100 000		0	100 000			100 000
	AUZANCES	Traverse de ROUGNAT RD996 PR 20,307 à 21,184	AZ/14/TRA03	240 000	30 000		0	0	270 000			0	0	270 000		270 000
	AUZANCES	Traverse d'AUZANCES RD996 PR 24,012 à 24,599	AZ/15/TRA01	70 000	20 000		0	0	90 000	90 000		0	90 000			90 000
	EVAUX-LES-BAINS	Traverse d'EVAUX-LES-BAINS Terre Blanche RD996 PR 5,450 à 6,100	AZ/18/TRA02	90 000			0		90 000			0	0		90 000	90 000
	GOUZON	Traverse de CHENERAILLES RD990 PR 46,500 à 47,000	AZ/18/TRA03	110 000			0		110 000			0	0	110 000		110 000
	EVAUX-LES-BAINS	Traverse de NOUHANT RD64 PR 7,690 à 8,020 et RD66 PR 23,155 à 23,464	AZ/18/TRA04	160 000	20 000		0	0	180 000			0	0	180 000		180 000
	AUZANCES	Traverse de BELLEGARDE-EN-MARCHE RD9			40 000		0		40 000	40 000		0	0	40 000		40 000
BOURGANEUF	BOURGANEUF	Traverse de BOURGANEUF RD941 PR 69,400 à 69,920	BG/14/TRA05	90 000			0	0	90 000			0	0	90 000		90 000
	BOURGANEUF	Traverse de SAINT-MARTIN-SAINTE-CATHERINE RD5 PR 6,707 à 7,332	BG/18/TRA03	30 000	90 000		0		120 000			0	0	120 000		120 000
	BOURGANEUF	Traverse de SAINT-DIZIER-LEYRENNE RD912 PR 32,813 à 34,050 et PR 34,810 à 35,076	BG/18/TRA04	220 000			0		220 000	210 000		0	210 000	10 000		220 000
	AHUN	Traverse de SAINT-HILAIRE-LE-CHATEAU RD941 PR 54,309 à 55,204	BG/18/TRA05	180 000			0		180 000			0	0		180 000	180 000
	AHUN	Traverse de LE DONZEIL RD45			40 000		0		40 000			0	0		40 000	40 000
BOUSSAC	BONNAT	Traverse de MORTROUX RD46 PR 29,869 à 31,130 RD56a2 PR 1,652 à 2,062	BO/18/TRA01	190 000	130 000		0		320 000	320 000		0	320 000			320 000
	BONNAT	Traverse de GENOUILLAC RD940 PR 62,229 à 63,050 et PR 63,300 à 63,766 RD15 PR 48,037 à 48,207	BO/18/TRA02	120 000	220 000		0		340 000	340 000		0	340 000			340 000
	BONNAT	Traverse de CHENIERS RD46 PR 20,561 à 21,611	BO/18/TRA03	95 000			0		95 000			0	0	95 000		95 000
	BOUSSAC	Traverse de LAVAUFRANCHE RD917			137 000		0		137 000	137 000		0	137 000			137 000
	GOUZON	Traverse de GOUZON RD7 PR 63,520 à 63,949			110 000		0		110 000			0	0	110 000		110 000

TRAVERSES (BP 2019)

UTT	CANTONS	OPERATIONS	N° OP	AP	AP 2019	Modif AP	Modif AP	CP cons	Total AP	CP 2019	Modif	Modif	Total	CP 2020	CP 2021	Total CP
				Antérieures	BP	Com Per	DM	sur AP Ant	Responsable	BP	CP Com Per	CP DM	CP 2019	et futurs		
GUERET	SAINT-VAURY	Traverse de GARTEMPE RD22 PR 43,822 à 44,063	GR/17/TRA01	42 000	13 000		0		55 000	55 000		0	55 000			55 000
	GUERET 1	Traverse de SAVENNES RD52 PR 7,353 à 8,674	GR/18/TRA02	57 000	8 000		0		65 000			0	0	65 000		65 000
	GUERET 1	Traverse de SAINTE-FEYRE RD3 PR 58,625 à 59,564	GR/18/TRA03	70 000			0		70 000			0	0		70 000	70 000
	SAINT-VAURY	Traverse de SAINT-FIEL RD63 PR 26,255 à 26,560	GR/18/TRA04	80 000			0		80 000			0	0	80 000		80 000
LA SOUTERRAINE	GRAND-BOURG	Traverse de GRAND-BOURG RD4 PR 15,800 à 16,400	ST/08/TRA04	155 000	5 000		0	0	160 000	160 000		0	160 000			160 000
	LA SOUTERRAINE	Traverse de LA SOUTERRAINE RD1 Rue René Gilliet	ST/18/TRA04	250 000			0		250 000			0	0		250 000	250 000
	LA SOUTERRAINE	Traverse de LA SOUTERRAINE RD1 Nord			180 000		0		180 000	180 000		0	180 000			180 000
	DUN-LE-PALESTEL	Traverse de DUN-LE-PALESTEL RD951			75 000		0		75 000	75 000		0	75 000			75 000
Révisions définitives des opérations 2018																
BOURGANEUF	AHUN	Traverse de SARDENT RD34a3	BG/17/TRA01	82 650	1 112		0	81 562	2 200	2 200		0	2 200			2 200
	AHUN	Traverse de JANAILLAT RD10 PR 26,765 à 27,405	BG/18/TRA06	55 950			0	52 322	3 628	1 300		0	1 300	2 328		3 628
LA SOUTERRAINE	GRAND-BOURG	Traverse de BENEVENT-L'ABBAYE RD9 14 PR 22,821 à 23,112	ST/18/TRA02	45 300			0	42 619	2 681	2 400		0	2 400	281		2 681
	GRAND-BOURG	Traverse de BENEVENT-L'ABBAYE RD9 14 PR 23,492 à 23,962	ST/18/TRA03	148 800			0	128 517	20 283	4 100		0	4 100	16 183		20 283
		Réserve TRAVERSE	RESERVE	0	10 000		0		10 000	10 000			10 000			10 000
		TOTAL TRAVERSES		2 678 700	1 627 112	0	0	305 020	4 000 792	1 907 000	0	0	1 907 000	1 378 792	715 000	4 000 792

GROSSES REPARATIONS (BP 2019)

LIGNE BUDGETAIRE :		90621 / 231512 (10100)																
UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	N° OP	AP	AP 2019	Modif AP	Modif AP	CP cons	Total AP	CP 2019	Modif	Modif	Total	CP 2020	CP 2021	Total CP	
					Antérieures	BP	Com Per	DM	sur AP Ant	Disponibles	BP	CP Com Per	CP DM	CP 2019		et futurs		
AUBUSSON	FELLETIN	LA NOUAILLE	RD 59a PR 0,000 à 1,300	AB/14/GR12	95 000			0	33 987	61 013	49 500		0	49 500	11 513		61 013	
	Purges et grosses réparations localisées au FIR ou avec du fraisat sur l'UTT			AB/14/GR13	150 500	50 390		0	145 390	55 500	55 500		0	55 500			55 500	
	AUZANCES	BEISSAT	RD25 PR 3,625 à 7,625	AB/15/GR01	210 000			0		210 000				0	0		210 000	210 000
	FELLETIN	GIOUX FENIERS	RD19 PR 0,000 à 5,350	AB/15/GR02	225 700	8 527		0	212 227	22 000	22 000		0	22 000			22 000	
	AUZANCES	CROCQ BASVILLE	RD9 PR 53,502 à 55,781	AB/16/GR01	275 000			0		275 000	50 000		0	50 000	100 000	125 000	275 000	
	FELLETIN	VALLIERE	RD36 PR 32,202 à 35,435	AB/16/GR02	68 000			0		68 000			0	0	68 000		68 000	
	FELLETIN	LA NOUAILLE SAINT-MARC-A-LOUBAUD	RD59 PR 11,205 à 13,800	AB/18/GR01	62 000			0	39 989	22 011	22 011		0	22 011			22 011	
	AUZANCES	MAGNAT-L'ETRANGE SAINT-GEORGES-NIGREMONT	RD25 PR 12,374 à 13,842	AB/18/GR02	31 000			0		31 000	31 000		0	31 000			31 000	
	AUZANCES	LA COURTINE	RD29 PR 1,938 à 2,660	AB/18/GR03	18 500			0		18 500	6 500		0	6 500	12 000		18 500	
	FELLETIN	GENTIOUX-PIGEROLLES	RD16a2 PR 3,897 à 4,497	AB/18/GR04	18 500			0		18 500			0	0	18 500		18 500	
	FELLETIN	FAUX-LA-MONTAGNE GENTIOUX-PIGEROLLES	RD16 PR 0,000 à 5,430	AB/18/GR05	62 500			0		62 500			0	0	28 000	34 500	62 500	
	FELLETIN	SAINT-FRION	RD10 PR 71,900 à 72,700			60 000		0		60 000	60 000		0	60 000			60 000	
AUZANCES	AUZANCES	AUZANCES	RD4 PR 72,675 à 74,835	AZ/15/GR05	100 000			0		100 000			0	0		100 000	100 000	
	Purges et grosses réparations localisées au FIR ou avec du fraisat sur l'UTT			AZ/18/GR01	100 000			0	39 375	60 625	40 000		0	40 000	20 625		60 625	
	EVAUX-LES-BAINS	FONTANIERES	RD24 PR 31,320 à 31,770	AZ/18/GR05	25 000			0		25 000			0	0	25 000		25 000	
	AUZANCES EVAUX-LES-BAINS	ROUGNAT FONTANIERES	RD25 PR 47,270 à 51,222	AZ/18/GR06	65 500	4 500		0		70 000	70 000		0	70 000			70 000	
	EVAUX-LES-BAINS	EVAUX-LES-BAINS	RD19 PR 55,537 à 59,000	AZ/18/GR07	55 000			0		55 000			0	0	55 000		55 000	
	AUZANCES	MERINCHAL	RD28 PR 35,703 à 36,945	AZ/18/GR08	50 000			0		50 000	50 000		0	50 000			50 000	
	AUBUSSON	LA VILLETTE MAUTES	RD39 PR 22,700 à 26,000			65 000		0		65 000			0	0	65 000		65 000	
	EVAUX-LES-BAINS	EVAUX-LES-BAINS	RD20 PR 12,200 à 13,800			45 000		0		45 000	45 000		0	45 000			45 000	
GOUZON	SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE	RD7 PR 40,235 à 41,800			65 000		0		65 000	65 000		0	65 000			65 000		
BOURGANEUF	AUBUSSON AHUN GOUZON	BLESSAC ARS SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE	RD7 PR 28,456 à 35,816	BG/14/GR15	129 000			0		129 000			0	0	54 000	75 000	129 000	
	AHUN	FRANSECHES ARS SAINT-MARTIAL-LE-MONT	RD54 PR 4,995 à 6,785	BG/15/GR05	73 000			0		73 000			0	0	73 000		73 000	
	Purges et grosses réparations localisées au FIR ou avec du fraisat sur l'UTT			BG/18/GR01	105 000			0	44 882	60 118	30 000		0	30 000	30 118		60 118	
	BOURGANEUF	SAINT-MOREIL	RD12 PR 10,650 à 12,144	BG/18/GR05	60 000			0		60 000			0	0		60 000	60 000	
	BOURGANEUF	MASBARAUD-MERIGNAT SAINT-DIZIER-LEYRENNE	RD22 PR 23,496 à 24,896	BG/18/GR06	25 000	10 000		0		35 000					35 000		35 000	
	FELLETIN	ROYERE-DE-VASSIERE	RD3a2 PR 0,550 à 0,900			13 000		0		13 000	13 000		0	13 000			13 000	
	FELLETIN	ROYERE-DE-VASSIERE	RD3 PR 10,678 à 13,200			54 000		0		54 000	54 000		0	54 000			54 000	
	BOURGANEUF	SOUBREBOST	RD13 PR 27,196 à 27,356			31 000		0		31 000	31 000		0	31 000			31 000	
	AHUN	SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS	RD16 PR 27,196 à 27,356			16 000		0		16 000	16 000		0	16 000			16 000	
	BOURGANEUF	SAINT-DIZIER-LEYRENNE	RD43 PR 12,781 à 13,191			20 000		0		20 000	20 000		0	20 000			20 000	
	BOURGANEUF	SAINT-DIZIER-LEYRENNE	RD22 PR 25,257 à 29,017			54 000		0		54 000			0	0	54 000		54 000	

GROSSES REPARATIONS (BP 2019)

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	N° OP	AP	AP 2019	Modif AP	Modif AP	CP cons	Total AP	CP 2019	Modif	Modif	Total	CP 2020	CP 2021	Total CP
					Antérieures	BP	Com Per	DM	sur AP Ant	Disponibles	BP	CP Com Per	CP DM	CP 2019	CP 2020	et futurs	
BOUSSAC	BONNAT	MORTROUX	RD46 PR 31,130 à 32,441	BO/14/GR01	120 000			0		120 000	82 000		0	82 000	38 000		120 000
	Purges et grosses réparations localisées au FIR ou avec du fraisat sur l'UTT			BO/18/GR01	90 000			0	24 861	65 139	30 000		0	30 000	35 139		65 139
	BOUSSAC GOUZON	CLUGNAT LADAPEYRE	RD11 PR 9,100 à 17,327	BO/18/GR02	370 000			0		370 000	70 000		0	70 000	100 000	200 000	370 000
	BONNAT	GENOULLAC BONNAT	RD15 PR 38,270 à 44,671	BO/18/GR03	390 000	35 000		0		425 000	88 289		0	88 289	171 711	165 000	425 000
GUERET	GUERET 2	MONTAIGUT-LE-BLANC	RD52 PR 21,605 à 23,379	GR/14/GR04	80 000			0		80 000			0	0	80 000		80 000
	Purges et grosses réparations localisées au FIR ou avec du fraisat sur l'UTT			GR/18/GR01	90 000			0	29 625	60 375	30 550		0	30 550	29 825		60 375
	SAINT-VAURY	AJAIN	RD11 PR 2,246 à 4,480	GR/18/GR02	269 500	45 472		0	264 172	50 800	50 800		0	50 800			50 800
	SAINT-VAURY	BUSSIÈRE-DUNOISE	RD14 PR 40,954 à 44,120	GR/18/GR06	155 000			0		155 000			0	0	155 000	155 000	
	AHUN	MAISONNISES	RD60 PR 9,573 à 12,793	GR/18/GR07	110 000			0		110 000			0	0	110 000		110 000
	SAINT-VAURY	MONTAIGUT-LE-BLANC	RD914 PR 14,445 à 16,836			115 000		0		115 000	115 000		0	115 000			115 000
LA SOUTERRAINE	GRAND-BOURG	GRAND-BOURG CHAMBORAND	RD10 PR 13,624 à 16,355	ST/13/GR03	100 000			0		100 000			0	0	100 000	100 000	
	DUN-LE-PALESTEL	MAISON-FEYNE	RD44 PR 42,488 à 43,021	ST/14/GR03	50 000			0		50 000			0	0	50 000		50 000
	DUN-LE-PALESTEL	LAFAT	RD69 PR 14,479 à 16,565	ST/14/GR04	90 000			0		90 000			0	0	90 000	90 000	
	GRAND-BOURG	SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC	RD1 PR 0,000 à 5,402	ST/14/GR05	160 800	74 968		0	154 768	81 000	81 000		0	81 000			81 000
	GRAND-BOURG	CHATELUS-LE-MARCHEIX	RD8 PR 9,441 à 12,115	ST/16/GR07	71 000			0		71 000			0	0	71 000		71 000
	Purges et grosses réparations localisées au FIR ou avec du fraisat sur l'UTT			ST/18/GR01	102 000			0	41 538	60 462	30 650		0	30 650	29 812		60 462
	GRAND-BOURG	BENEVENT-L'ABBAYE VIELLEVILLE	RD912a1 PR 25,150 à 29,246	ST/18/GR02	270 000			0		270 000			0	0	180 000	90 000	270 000
	GRAND-BOURG	SAINT-PRIEST-LA-PLAINE	RD96 PR 0,000 à 2,985	ST/18/GR03	22 000			0		22 000			0	0	22 000	22 000	
	DUN-LE-PALESTEL	FRESSELINE	RD44 PR 50,516 à 52,564	ST/18/GR04	140 000	15 000		0		155 000	155 000		0	155 000			155 000
	GRAND-GOURG	CHATELUS-LE-MARCHEIX	RD8a2 PR 0,000 à 0,906			51 000		0		51 000					51 000		51 000
	GRAND-BOURG	GRAND-BOURG	RD912a2 PR 0,000 à 0,331			46 000		0		46 000			0	0	46 000		46 000
<i>Révisions définitives des opérations 2018</i>																	
AUBUSSON	AUZANCES FELLETIN	LA COURTINE FENIERS CLAIRVAUX	RD982 PR 32,710 à 33,249 RD19 PR 0,000 à 9,512	AB/18/GR07	52 900			0	50 059	2 841	1 350		0	1 350	1 491		2 841
BOURGANEUF	AHUN	LE DONZEIL	RD13 PR 42,270 à 42,520	BG/18/GR08	33 400	2 642		0	32 342	3 700	3 700		0	3 700			3 700
GUERET	SAINT-VAURY	SAINT-VAURY	RD48 PR 33,825 à 36,374	GR/18/GR04	55 250	260		0	55 210	300	300		0	300			300
			Mise en œuvre du schéma de signalisation touristique	SCHSTO	80 097	72 547		0	72 644	80 000	80 000		0	80 000			80 000
			Signalisation horizontale sur travaux neufs	SIGNAH	77 856			0	28 041	49 815	35 000		0	35 000	14 815		49 815
			Réserve grosses réparations	RESERVE	0	10 000		0		10 000	10 000		0	10 000			10 000
TOTAL GROSSES REPARATIONS					4 984 003	964 306	0	0	1 269 110	4 679 199	1 594 150	0	0	1 594 150	1 658 549	1 426 500	4 679 199

PROGRAMME D'AXES (BP 2019)

LIGNE BUDGETAIRE		90621 / 231512 (10500)																
UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	N° OP	AP Antérieures	AP 2019 BP	Mouv AP Com Per	Modif AP DM	CP cons sur AP Ant	Total AP Disponibles	CP 2019 BP	Modif CP Com Per	Modif CP DM	Total CP 2019	CP 2020	CP 2021 et futurs	Total CP	
AUBUSSON	AUBUSSON	AUBUSSON	RD990 PR 64,600 à 66,328	AB/16/PA01	250 000	40 000		0		290 000			0	0		290 000	290 000	
	FELLETIN	FAUX-LA-MONTAGNE	RD992 PR 29,726 à 32,231	AB/18/PA01	170 000	15 000		0		185 000	185 000		0	185 000			185 000	
	AUZANCES	CROCQ	RD996 PR 51,180 à 51,730	AB/18/PA02	80 000			0		80 000			0	0		80 000	80 000	
	AUBUSSON	AUBUSSON SAINT-AMAND SAINT-MAIXANT	RD990 PR 60,250 à 64,213	AB/18/PA03	84 000	236 000		0		320 000			0	0	320 000			320 000
	AUBUSSON	AUBUSSON SAINT-AMAND	RD941a PR 2,216 à 4,631	AB/18/PA04	183 500	36 500		0		220 000			0	0	220 000			220 000
AUZANCES	EVAUX-LES-BAINS	EVAUX-LES-BAINS BUDEJERE	RD996 PR 1,500 à 5,100	AZ/18/PA02	314 750			0	181 056	133 694	7 900		0	7 900	125 794		133 694	
	AUZANCES	AUZANCES LES MARS	RD996 PR 24,800 à 26,900			220 000		0		220 000	110 000		0	110 000	110 000		220 000	
	EVAUX-LES-BAINS	LUSSAT	RD915 PR 9,980 à 10,710			155 000		0		155 000	155 000		0	155 000			155 000	
	EVAUX-LES-BAINS	LUSSAT	RD55 PR 42,044 à 42,170			30 000		0		30 000	30 000		0	30 000			30 000	
	AUZANCES	ARFEUILLE-CHATAIN	RD4 PR 72,650 à 74,854			210 000		0		210 000			0	0	210 000	210 000	210 000	
BOURGANEUF	FELLETIN	ROYERE-DE-VASSIERE	RD3 PR 13,887 à 16,614	BG/17/PA01	394 700	71 763		0	192 963	273 500	273 500		0	273 500			273 500	
	AHUN	SARDENT SAINT-HILAIRE-LE-CHATEAU LA CHAPELLE-SAINT-MARTIAL	RD13 PR 31,188 à 32,878			157 000		0		157 000	157 000		0	157 000			157 000	
	BOURGANEUF	MASBARAUD-MERIGNAT BOURGANEUF	RD912 PR 42,410 à 43,430			121 000		0		121 000			0	0	121 000	121 000	121 000	
BOUSSAC	BONNAT	BONNAT ROCHES GENOUILAC	RD940 PR 54,353 à 62,229	BO/18/PA01	1 100 000			0	576 827	523 173	11 000		0	11 000	410 000	102 173	523 173	
	GOUZON	PARSAC	RD50 PR 69,000 à 69,159 RD13 PR 65045 à 65,369 RD9 PR 16,563 (Giratoires)	BO/18/PA02	145 000			0		145 000			0	0		145 000	145 000	
	BOUSSAC	SOUMANS	RD917 PR 15,500 à 18,921			205 000		0		205 000			0	0	205 000	205 000	205 000	
	GOUZON	TROIS-FONDS LA CELLE-SOUS-GOUZON GOUZON	RD997 PR 25,754 à 29,465			545 000		0		545 000	200 000		0	200 000	200 000	145 000	545 000	
	BOUSSAC	BUSSIERE-SAINT-GEORGES BOUSSAC-BOURG	RD917 PR 3,951 à 7,025			425 000		0		425 000			0	0	200 000	225 000	425 000	
GUERET	GUERET 1	SAINTE-FEYRE	RD4 PR 31,786 (Giratoire) RD100 PR 26,057 à 26,134 et Giratoire	GR/17/PA02	110 000	20 000		0		130 000			0	0	130 000		130 000	
	SAINT-VAURY	SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS	RD942 PR 39,825 (Giratoire)	GR/17/PA03	55 000			0		55 000			0	0	55 000		55 000	
	GUERET 2 SAINT-VAURY	GUERET SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS	RD942 PR 38,017 à 39,664			166 000		0		166 000	166 000		0	166 000			166 000	
	GUERET 1	GUERET SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS	RD100 PR 25,113 à 26,057			100 000		0		100 000			0	0	100 000		100 000	
	SAINT-VAURY	SAINT-RIEL	RD75a PR 3,194 à 4,861 (nécessite une étude)			250 000		0		250 000			0	0		250 000	250 000	
	GUERET 1	SAINTE-FEYRE	RD4 PR 31,789 à 35,144			335 000		0		335 000			0	0	335 000		335 000	
	SAINT-VAURY	SAINT-RIEL	RD63 PR 26,560 à 27,692			140 000		0		140 000			0	0		140 000	140 000	

PROGRAMME D'AXES (BP 2019)

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	N° OP	AP Antérieures	AP 2019 BP	Mouv AP Com Per	Modif AP DM	CP cons sur AP Ant	Total AP Disponibles	CP 2019 BP	Modif CP Com Per	Modif CP DM	Total CP 2019	CP 2020	CP 2021 et futurs	Total CP
LA SOUTERRAINE	DUN-LE-PALESTEL	CROZANT	RD913 PR 3,710 à 8,200	ST/11/PA06	300 000			0		300 000	100 000		0	100 000	200 000		300 000
	LA SOUTERRAINE	LA SOUTERRAINE	RD912a1 PR0,389 à 1,948 Boulevard de contournement	ST/14/PA02	162 722			0		162 722			0	0		162 722	162 722
	LA SOUTERRAINE	LA SOUTERRAINE	RD1 PR 16,324 à 16,991	ST/15/PA03	165 000			0		165 000			0	0		165 000	165 000
	GRAND-BOURG	GRAND-BOURG	RD912 PR 15,752 à 16,290	ST/18/PA03	40 000			0		40 000			0	0	40 000		40 000
	GRAND-BOURG	GRAND-BOURG FLEURAT	RD912 PR 9,965 à 10,896			145 000		0		145 000	145 000		0	145 000			145 000
	LA SOUTERRAINE	VAREILLES	RD1 PR 21,145 à 22,445			127 000		0		127 000	127 000		0	127 000			127 000
Route Départementale N° 941																	
AUBUSSON	AUZANCES	MERINCHAL	RD941 PR 3,630 à 4,855	AB/18/PA941a	105 000		0			105 000			0	0		105 000	105 000
BOURGANEUF	BOURGANEUF	BOURGANEUF	RD941 PR 69,900 à 70,980	BG/17/PA941a	87 000			0		87 000			0	0	87 000		87 000
	AHUN	LA POUGE SAINT-HILAIRE-LE-CHÂTEAU	RD941 PR 52,310 à 54,310	BG/17/PA941b	400 000			0		400 000			0	0		400 000	400 000
	BOURGANEUF	SOUBREBOST	RD941 PR 61,570 à 62,960	BG/18/PA941b	26 000			0		26 000			0	0	26 000		26 000
	AHUN	SAINT-HILAIRE-LE-CHÂTEAU	RD941 PR55,200 à 56,348	BG/18/PA941c	225 000			0		225 000			0	0		225 000	225 000
	AHUN	BANIZE	RD941 PR 43,875 à 46,015	BG/18/PA941d	41 000			0		41 000			0	0	41 000		41 000
Révisions définitives des opérations 2018																	
AUBUSSON	FELLETIN	FELLETIN	RD992 PR0,520 à 2,060	AB/17/PA03	157 200			0	150 132	7 068	4 200		0	4 200	2 868		7 068
GUERET	SAINT-VAURY	SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS	RD100 PR 23,390 à 25,113	GR/16/PA02	163 500			0	154 666	8 834	8 000		0	8 000	834		8 834
LA SOUTERRAINE	DUN-LE-PALESTEL	COLONDANNES	RD951 PR 10,802 à 12,100	ST/17/PA02	128 600			0	119 645	8 955	6 500		0	6 500	2 455		8 955
	DUN-LE-PALESTEL	DUN-LE-PALESTEL SAINT-SULPICE-LE-DUNOIS NAILLAT	RD913 PR 15,437 à 15,777 RD5 PR 38,676 à 41,116	ST/18/PA04	346 530			0	325 147	21 383	17 000		0	17 000	4 383		21 383
BOURGANEUF	AHUN	SAINT-MICHEL-DE-VEISSE BANIZE	RD941 PR 42,965 à 43,950	BG/18/PA941a	15 000	89		0	14 339	750	750		0	750			750
		Laboratoire et contrôles	LABO		119 626			0	38 430	81 196	40 000			40 000	41 196		81 196
		Réserve Programme d'axes	RESERVE		0	10 000		0		10 000	10 000			10 000			10 000
		TOTAL PROGRAMME D'AXES			5 369 128	3 760 352	0	0	1 753 205	7 376 275	1 753 850	0	0	1 753 850	2 856 530	2 765 895	7 376 275

OUVRAGES D'ART (BP 2019)

LIGNE BUDGETAIRE :	90621 / 231514
--------------------	----------------

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	N° OP	AP Antérieures	AP 2019 BP	Mouv AP Com Per	Modif AP DM	CP cons sur AP Ant	Total AP Dispo	CP 2019 BP	Modif CP Com Per	Modif CP DM	Total CP 2019	CP 2020	CP 2021 et futurs	Total CP
AUBUSSON	AUZANCES	SAINT-BARD	RD941 Pont de Chanihas	AB/12/OA01	80 000					80 000					80 000		80 000
	AUZANCES	SAINT-BARD	RD941 Pont de Chiouzes	AB/12/OA02	30 000	-30 000											
	FELLETIN	FELLETIN SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE	RD23 Pont de la Pisciculture	AB/14/OA01	150 000					150 000						150 000	150 000
	AUZANCES	CROCQ	RD996 Pont de Chez Plat	AB/14/OA02	70 000					70 000						70 000	70 000
	AUZANCES	LA COURTINE	RD982 Pont de La Bourgade	AB/14/OA05	160 000					160 000						160 000	160 000
	FELLETIN	FAUX-LA-MONTAGNE	RD85 Réfection d'un aqueduc au lieu-dit "Bessat"	AB/15/OA03	32 000					32 000						32 000	32 000
	AUBUSSON	AUBUSSON	RD941 Pont de Juillet (Participation Communale pour la réfection des parapets)	AB/16/OA01	110 000					110 000						110 000	110 000
	FELLETIN	VALLIERES	RD16 Pont de Vallereix Réfection du parapet	AB/18/OA01	5 000					5 000	5 000				5 000		5 000
	FELLETIN	FELLETIN SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE	RD10 Pont des Malades			150 000				150 000						150 000	150 000
	FELLETIN	GENTIOUX	RD992 Réfection de fauvrage sur le ruisseau de "La Vergne"			50 000				50 000	50 000				50 000		50 000
AUBUSSON	NEOIX	RD80 Réfection de l'aqueduc au lieu-dit "La Chézotte"			30 000				30 000	30 000				30 000		30 000	
AUZANCES	AUBUSSON	SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE	RD9 Pont des 3 ponts	AZ/12/OA02	100 000					100 000	100 000			100 000			100 000
	EVAUX-LES-BAINS	LUSSAT	RD55 Réfection du Pont Bredeix	AZ/17/OA01	85 000	15 000				100 000					100 000	100 000	
	EVAUX-LES-BAINS	EVAUX-LES-BAINS	RD19 Réparation du Pont du Montel	AZ/17/OA02	50 000	-50 000											
	AUBUSSON	SAINT-SYLVAIN-BELLEGARDE	RD9 Pont du Moulin Tuxier	AZ/18/OA01	50 000					50 000					50 000	50 000	
	EVAUX-LES-BAINS	CHAMBON-SUR-VOUEIZE	RD915 Renforcement du Pont du Mirail			60 000				60 000					60 000	60 000	
BOURGANEUF	AHUN	VIDAILLAT	RD45 Pont Mémanat	BG/14/OA02	90 000					90 000						90 000	90 000
	AHUN	JANAILLAT	RD50 Pont de Lavigne	BG/17/OA01	50 000					50 000						50 000	50 000
	AHUN	ARS	RD55 Renforcement du mur d'Ars	BG/18/OA01	50 000	70 000				120 000	120 000			120 000		120 000	
	AUBUSSON	BLESSAC	RD17 Réfection de la digue de l'étang de Blessac	BG/18/OA02	90 000	55 000				145 000	145 000			145 000		145 000	
BOUSSAC	BOUSSAC	CLUGNAT	RD81 Pont de La Gane Laugère	BO/13/OA01	80 000					80 000					80 000	80 000	
	BOUSSAC	BOUSSAC-BOURG	RD916 Réparation du pont du stade	BO/18/OA01	50 000					50 000	35 000			35 000	15 000	50 000	
GUERET	GOUZON	CRESSAT	RD13 Pont de Villemerie	GR/11/OA03	40 000	-40 000											
	AHUN	LE-MOUTIER-D'AHUN	RD16 Pont du Moulier	GR/16/OA01	50 000	-50 000											
	GUERET 1	SAINT-LAURENT	RD3 Pont à Libaud	GR/17/OA01	25 000	-25 000											
	SAINT-VAURY	SAINT-VAURY	RD63 Réfection du Pont de Neypoux	GR/17/OA02	50 000					50 000						50 000	50 000
	SAINT-VAURY	SAINT-FIEL	RD75a Réparation du Pont de Saint-Fiel	GR/17/OA03	50 000					50 000					50 000	50 000	
	GUERET 1	GUERET	RD942 Réfection de la tête amont de l'aqueduc de Maleret	GR/18/OA01	15 000					15 000	15 000			15 000		15 000	
	GUERET 1	SAVENNES	RD33 Remplacement de l'aqueduc du ruisseau de Reuilat			40 000				40 000					40 000	40 000	

OUVRAGES D'ART (BP 2019)

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	N° OP	AP	AP 2019	Mouv	Modif	CP cons	Total	CP 2019	Modif	Modif	Total	CP 2020	CP 2021	Total CP
					Antérieures	BP	AP Com Per	AP DM	sur AP Ant	AP Dispo	BP	CP Com Per	CP DM	CP 2019	et futurs		
LA SOUTERRAINE	DUN-LE-PALESTEL	VILLARD	RD951 Pont de l'Enfer	ST/10/OA01	394 000	-90 000			102 906	201 094	145 000			145 000	56 094		201 094
	DUN-LE-PALESTEL	CROZANT	RD72 Mur de Crozant	ST/17/OA01	80 000					80 000						80 000	80 000
	LA SOUTERRAINE	LA SOUTERRAINE	RD912 Pont de Bussière-Madelaine	ST/17/OA02	50 000					50 000						50 000	50 000
	GRAND-BOURG	GRAND-BOURG	RD48 Remplacement d'un aqueduc au lieu-dit "Ruffier"			60 000				60 000					60 000		60 000
	DUN-LE-PALESTEL	VILLARD FRESELINNE	RD5 Réfection du pont de Ténéze			400 000				400 000					400 000		400 000
			Dévégétalisation des ouvrages	UCD/09/OA01	45 033					45 033	5 000			5 000	20 033	20 000	45 033
			Travaux Aquatiques	UCD/10/OA01	25 000					25 000					25 000		25 000
			Réserve OUVRAGES D'ART	RESERVE		10 000				10 000	10 000			10 000			10 000
			TOTAL OUVRAGES D'ART		2 156 033	655 000			102 906	2 708 127	660 000			660 000	1 026 127	1 022 000	2 708 127

AMENAGEMENTS DE SECURITE (BP 2019)

ANNEXE VI

LIGNE BUDGETAIRE:		906-21 / 23153																	
UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	N°OP	AP Antérieures	AP 2019 BP	Modif AP Com Per	Modif AP DM	CP cons sur AP Ant	Total AP Dispo	CP 2019 BP	Modif CP Com Per	Modif CP DM	Total CP 2019	CP 2020	CP 2021 et futurs	Total CP		
AUBUSSON	AUZANCES	SAINT-ORADOUX-DE-CHIROUZE	RD 996 PR 72+100 étag de Meouze pose d'une glissière peinte	AB/09/SEC07	16 000			0		16 000			0	0		16 000	16 000		
	FELLETIN	VALLIERE	RD38/VC3 Lavaud Soubronne Amélioration du carrefour (Participation Communale de 50% HT)	AB/11/SEC01	25 000	-25 000		0		0			0	0			0		
	FELLETIN	LA VILLEDEU	RD952 Dégagement de visibilité entre "La Baraque" et la virage de La Vierge	AB/12/SEC03	40 000			0		40 000			0	0		40 000	40 000		
	FELLETIN	FELLETIN	RD19 PR10300 Sécurisation d'un talus de remblais	AB/13/SEC06	10 000	-10 000		0		0			0	0			0		
	FELLETIN	MOUIER-ROZELLE	RD19 Sécurisation d'un talus de remblais (Création d'un merlon et pose d'une glissière)	AB/14/SEC04	11 000			0		11 000			0	0		11 000	11 000		
	FELLETIN	POUSSANGES	RD35 Dégagement de visibilité au lieu-dit "La Ragure"	AB/14/SEC06	10 000			0		10 000			0	0		10 000	10 000		
	FELLETIN	CROZE	RD35 Sécurisation d'un talus de remblais au lieu-dit "Les Rates"	AB/14/SEC07	2 000			0		2 000			0	0		2 000	2 000		
	AUBUSSON	AUBUSSON	RD23 Sécurisation d'un talus de remblais au lieu-dit "Les Redondets"	AB/14/SEC08	3 500			0		3 500			0	0		3 500	3 500		
	AUZANCES	SAINT-ORADOUX-PRES-CROCQ	RD9 pose d'une glissière de sécurité au lieu-dit "Le Mounex"	AB/15/SEC04	6 500	7 000		0		13 500			0	0	13 500		13 500		
	AUZANCES	CROCQ	Aménagement du carrefour "d'huibe" RD996 - RD9	AB/15/SEC05	25 000	9 000		0		34 000	34 000		0	34 000			34 000		
	AUZANCES	FLAYAT	RD996 Pose d'une glissière de sécurité au lieu-dit "Le Pont"	AB/15/SEC06	47 000	-47 000		0		0			0	0			0		
	AUZANCES	MERINCHAL	Amélioration de la visibilité au carrefour RD941 / RD27 à Le Trade	AB/18/SEC04	3 800					3 800			0	0		3 800	3 800		
	AUBUSSON	AUBUSSON	RD982 Sécurisation d'un affaissement de chaussée au "Camping"			35 000				35 000	35 000		0	35 000			35 000		
	AUBUSSON	AUBUSSON	RD982 Réaménagement du carrefour avec la RD941 au "camping"			120 000				120 000			0	0	120 000		120 000		
AUZANCES	GOUZON	PEYRAT-LA-NONNIERE	RD4 RD993 Aménagement du carrefour à "Angly"	AZ/13/SEC04	50 000	-50 000		0		0			0	0			0		
	EVAUX-LES-BAINS	SANNAT	RD19 RD24a Aménagement du carrefour	AZ/13/SEC05	35 000			0		35 000			0	0	35 000		35 000		
	AUZANCES	AUZANCES DONTREIX	RD4 PR79.190 Aménagement aux abords de la carrière Anicorté	AZ/13/SEC06	25 000	-25 000		0		0			0	0			0		
	EVAUX-LES-BAINS	RETERRE	RD24 Reconstruction d'un talus de remblais au PR 27,150	AZ/14/SEC03	6 000			0		6 000			0	0	6 000		6 000		
	AUBUSSON	SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE	RD9 Renforcement d'un talus de remblais	AZ/15/SEC01	9 000			0		9 000			0	0	9 000		9 000		
	AUZANCES	LES MARS	RD996 Mise aux normes de glissières de sécurité aux PR 26,577 et 26,727	AZ/15/SEC02	8 000			0		8 000			0	0	8 000		8 000		
	AUZANCES	AUZANCES	RD996 Reprise d'un talus de remblais au lieu-dit "Lascoux"			20 000		0		20 000	20 000		0	20 000			20 000		
	EVAUX-LES-BAINS	LEPAUD	RD917 Grosses réparations de l'accotement au PR 22,700 avec pose de bordures			10 000		0		10 000	10 000		0	10 000			10 000		
EVAUX-LES-BAINS	CHAMBON-SUR-VOUEIZE	RD917 Pose de bordures au droit du mur du moulin girardy pour évacuation des eaux			18 000		0		18 000	18 000		0	18 000			18 000			

AMENAGEMENTS DE SECURITE (BP 2019)

UTT	CANTONS	COMMUNES	OPERATIONS	N°OP	AP Antérieures	AP 2019 BP	Modif AP Com Per	Modif AP DM	CP cons sur AP Ant	Total AP Dispo	CP 2019 BP	Modif CP Com Per	Modif CP DM	Total CP 2019	CP 2020	CP 2021 et futurs	Total CP
BOURGANEUF	BOURGANEUF	MASBARAUD-MERIGNAT	RD22 Renforcement d'un talus au droit du virage de "Masbaronne"			16 000		0		16 000	16 000		0	16 000			16 000
	AHUN GUERET 2	JANAILLAT SARDENT SAINT-ELOI	RD10, RD50 et RD42 Enlèvement de rochers situés en bordure de chaussée			10 000		0		10 000	10 000		0	10 000			10 000
	BOURGANEUF	SAINT-JUNIEN-LA-BREGERE	Amenagement du carrefour entre les RD940 et 86			18 500		0		18 500	18 500		0	18 500			18 500
BOUSSAC	BONNAT	LE-BOURG-D'HEM	Dégagement de visibilité dans deux virages au carrefour RD96 RD33a	BO13/SEC01	25 000			0		25 000			0	0	25 000		25 000
GUERET	AHUN	AHUN	RD18 Création d'un cheminement piétonnier entre le lycée agricole et le bourg d'Ahun	GR15/SEC01	15 000	-15 000		0		0			0	0			0
	SAINT-VAURY	LA BRIONNE	RD914 Renforcement d'un talus de remblais à proximité de la route du "Mas" au PR 8,250	GR15/SEC03	80 000			0		80 000	80 000		0	80 000			80 000
	AHUN	AHUN	RD50 PR 52,130 Busseau-sur-Creuse Remplacement d'un mur par un talus au droit de la propriété de messieurs Granger, Legay			10 000		0		10 000	10 000		0	10 000			10 000
	GUERET 1	SAVENNES	RD33 PR 7,454 à 7,789 lieu dit "Bactant" Remplacement des glissières bois en très mauvais état par des glissières métalliques galvanisées			20 000		0		20 000	20 000		0	20 000			20 000
LA SOUTERRAINE	LA SOUTERRAINE	NOTH	RD74 Amenagement du carrefour avec la VC26 (Participation à l'aménagement communal à hauteur de 50% du montant HT)	ST114/SEC02	55 000	-55 000		0		0			0	0			0
	GRAND-BOURG	ARRENE	RD50 Reprise de chaussée dégradée par l'expansion des racines des arbres			25 000		0		25 000	25 000		0	25 000			25 000
	LA SOUTERRAINE	LA SOUTERRAINE	RD73 Accès au pont SNCF du Poirier			52 600				52 600	52 600		0	52 600			52 600
	LA SOUTERRAINE	NOTH	RD49 Remplacement de glissières bois par des glissières métalliques galvanisées			8 000		0		8 000	8 000		0	8 000			8 000
Révisions définitives des opérations 2018																	
LA SOUTERRAINE	AHUN	AHUN	RD942 Couche de roulement sur le giratoire créé pour l'accès à la ZA	GR17/SEC01	56 600			0	54 525	2 075	1 500		0	1 500	575		2 075
			Mise aux normes de la signalisation plastique	UCD13/SEC01	27 200	4 315		0	6 515	25 000	25 000		0	25 000			25 000
			Mise en place d'indicateurs de profondeur de gel électroniques	UCD119/SEC01	40 500	1 015		0	20 115	21 400	21 400		0	21 400			21 400
			Mise aux normes de la signalisation de police et de travaux	UCD117/SEC01	107 800			0	36 417	71 383	35 000		0	35 000	36 383		71 383
			Réserve OPERATIONS DE SECURITE	RESERVE	0	10 000		0		10 000	10 000		0	10 000			10 000
			TOTAL OPERATIONS DE SECURITE		739 900	167 430	0	0	117 572	789 758	450 000	0	0	450 000	253 458	86 300	789 758

Groupe 90 - Equipements départementaux

Dépenses					
Articles	Désignation	621 Réseau routier départemental			
		BP 2018		BP 2019	
		A.P.	C. P.	A.P.	C. P.
PROGRAMME DE VOIRIE					
<u>2031</u>	<u>Études</u>	131 000 €	105 000 €	76 600 €	100 000 €
<u>2128</u>	<u>Engazonnement</u>		10 000 €		10 000 €
<u>2151</u>	<u>Achat de terrains</u>		40 000 €		40 000 €
<u>2188</u>	<u>Acquisition de matériels, outillage et mobiliers</u>		50 000 €		30 000 €
SOUS-TOTAL		131 000 €	205 000 €	76 600 €	180 000 €
<u>238</u>	<u>Avances forfaitaires</u>		60 000 €		160 000 €
<u>231511</u>	<u>Programme Routier d'Intérêt Départemental</u>	-359 686 €	135 000 €	410 000 €	110 000 €
<u>231513</u>	<u>Programme Routier d'Intérêt Régional</u>	1 109 298 €	1 400 000 €	6 431 413 €	3 185 000 €
<u>231512</u>	<u>Grosses réparations aux chaussées :</u>				
10100	* Grosses réparations	3 097 681 €	1 800 000 €	964 306 €	1 594 150 €
10200	* Traverses	2 128 424 €	1 780 000 €	1 627 112 €	1 907 000 €
10300	* Programme d'axes	3 157 859 €	2 470 000 €	3 760 352 €	1 753 850 €
<u>231514</u>	<u>Ouvrages d'art</u>	466 000 €	750 000 €	655 000 €	660 000 €
<u>23153</u>	<u>Aménagements de sécurité</u>	322 349 €	400 000 €	167 430 €	450 000 €
SOUS-TOTAL		9 921 925 €	8 795 000 €	14 015 613 €	9 820 000 €
BATIMENTS D'EXPLOITATION					
<u>213511</u>	* Réparations		43 052 €		69 000 €
<u>2031</u>	* Etudes		30 000 €		10 000 €
	* Agrandissements / Aménagements CE/UTT	150 000 €	214 450 €	18 000 €	380 000 €
	* Réfection diverses	40 000 €		80 000 €	115 000 €
	* Constructions CE		6 000 €		
	* Bâtiments divers liés à la route				57 000 €
SOUS-TOTAL		190 000 €	293 502 €	98 000 €	631 000 €
TOTAL		10 242 925 €	9 293 502 €	14 190 213 €	10 631 000 €

Recettes					
1322	Subvention Conseil Régional		600 000 €		1 050 000 €
1345	Produits des amendes de police relevées par radar		732 000 €		730 000 €
TOTAL			1 332 000 €		1 780 000 €

Groupe 91 - Equipements non départementaux

Articles	Désignation	628 Autres réseaux de voirie			
		BP 2018		BP 2019	
		A. P.	C. P.	A. P.	C. P.
2-204132	Subvention Département de l'Indre (Pont de Crozant)	650 000 €	200 000 €	1 040 000 €	345 000 €
TOTAL PAR ARTICLE		650 000 €	200 000 €	1 040 000 €	345 000 €

Articles	Désignation	63 Infrastructures ferroviaires et aéroportuaires	
		BP 2018	BP 2019
		C. P.	C. P.
2041782 op.0043	Participation Aréodrôme de Lépaud	34 000 €	34 000 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/4/28 DOSSIER N°3240	CD-INFRASTRUCTURES-TRANSPORTS
---	--------------------------------------

Origine :	Direction Générale des Services/Direction des Finances et Budget
-----------	--

TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX (FONCTION 8) - BUDGET 2019

I. RÉSUMÉ

Je vous invite à débattre des propositions de crédits concernant la fonction 8 "Transports départementaux".

II. OBJET DU RAPPORT

Dans le cadre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite "loi NOTRe), la compétence "Transports" a été transférée aux Régions :

- le 1^{er} janvier 2017 pour les transports interurbains,
- le 1^{er} septembre 2017 pour les transports scolaires.

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 23-2016-12-29-001, le montant annuel des charges nettes transférées par le Département à la Région Nouvelle Aquitaine est fixé à 3 967 821 € correspondant à l'exercice de la compétence transports pour une année pleine.

Il est proposé d'inscrire cette somme en dépense au chapitre 938.1 article 65541.

Par ailleurs, afin d'assurer la continuité et l'efficacité du service public de transports dans le département, la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Creuse se sont accordés sur le maintien des agents transférés dans les locaux du Département pour une période transitoire. A cet effet, la Région a décidé de prendre en location des locaux sis à Guéret, 12 avenue Pierre Leroux, appartenant au Département.

Il est donc proposé d'inscrire en recette le montant du loyer annuel (charges comprises) soit 30 000 € au chapitre 938.1 article 752.

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous invite à débattre de ces propositions, sachant que les inscriptions budgétaires, détaillées ci-après, feront l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Fonctionnement 938	3 967 821 €	-

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

CD-DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/5/29 DOSSIER N°3223	CD-DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES
---	---

Origine :	Direction Générale des Services/Pôle Aménagement et Transports/PAT- MISSION ENERGIE
-----------	--

BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES" 2019

I. RÉSUMÉ

Suite à la création du budget annexe « Energies renouvelables » le 14 décembre 2018, le Conseil Départemental doit procéder au vote du budget prévisionnel correspondant.

II. OBJET DU RAPPORT

Le 14 décembre 2018, l'Assemblée Plénière a décidé de créer un budget annexe « Énergies Renouvelables » pour permettre à la collectivité de vendre l'énergie des centrales photovoltaïques en projet sur son patrimoine. Il vous est proposé aujourd'hui d'approuver ce budget annexe primitif « Énergies renouvelables » appliquant la nomenclature M4 avec autonomie financière.

Les principaux investissements envisagés sur l'exercice consistent, dans un premier temps, en la réalisation de deux centrales photovoltaïques de 9 KWc sur la toiture de la grange de la réserve naturelle de l'étang des Landes et celle du centre d'exploitation de Royère-de-Vassivière, qui doit être restaurée.

INVESTISSEMENT

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement s'élève à 55 400 €, dont 45 000 € pour les travaux et 5 500 € pour les frais d'études et de missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Les recettes proviendront d'un emprunt pour 40 000 € et du virement de la section de fonctionnement pour 15 400 €

FONCTIONNEMENT

Concernant les dépenses il s'agit essentiellement des frais de maintenance annuels des installations, l'impôt sur bénéfice, la Taxe d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE).

Toutefois, les recettes qui proviennent de la vente de l'électricité à EDF n'intervenant qu'au bout d'une année une fois l'énergie produite, à la date anniversaire du raccordement, il est prévu une subvention de démarrage d'un montant de 19 200 €, afin de sécuriser la trésorerie de ce budget annexe, dont une partie sera virée cette première année à la section d'Investissement (15 400 €).

Il est également à noter que dans le cadre du Plan particulier pour la Creuse (PPC), l'un des projets retenus est la création d'une Société d'Économie Mixte (SEM) « Énergies Départementales », pour laquelle le Syndicat des Énergies de la Creuse (SDEC) va engager l'étude de faisabilité début 2019 et convier ses partenaires à nourrir la réflexion.

Dans ce cadre, il pourrait être envisagé à terme que le Département prenne des parts dans cette structure si elle apparaît mieux adaptée pour porter des projets d'énergies renouvelables.

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous propose de voter le budget annexe 2019 « Energies Renouvelables », tel qu'annexé, qui est assujetti à la TVA avec une déclaration de TVA trimestrielle.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

BUDGET PRIMITIF "ENERGIES RENOUVELABLES" 2019**INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
2135 - Travaux	45 000,00	1641 - Emprunt	40 000,00
2031 - Etude de structure/ AMO	5 500,00	021- Virement de la section de fonctionnement	15 400,00
1641 - Annuité Emprunt	1 400,00		
020 - Dépenses imprévues	3 500,00		
TOTAL	55 400,00	TOTAL	55 400,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
6156 - Maintenance	1 500,00	774 - Subvention démarrage	19 200,00
66111 - Intérêts d'emprunt	500,00		
695 - Impôt sur bénéfice	200,00		
637 - Taxe d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE)	300,00		
022 - Dépenses imprévues	1 300,00		
023 - Virement à la section d'investissement	15 400,00		
TOTAL	19 200,00	TOTAL	19 200,00

TOTAL GENERAL	74 600,00	TOTAL GENERAL	74 600,00
----------------------	------------------	----------------------	------------------

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/5/30 DOSSIER N°3225	CD-DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES
---	---

Origine :	Direction Générale des Services
-----------	---------------------------------

ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT (FONCTION 7) - BUDGET 2019
--

I. RÉSUMÉ

Je vous invite à examiner les propositions d'inscriptions budgétaires relatives à la fonction 7 – Aménagement et environnement.

II. OBJET DU RAPPORT

La sous-fonction 70 (services communs) regroupe – comme pour les autres fonctions – les moyens nécessaires à l'exercice de ces missions.

La sous-fonction 71 (aménagement et développement urbain) n'est pas effective dans le département de la Creuse.

A – ENVIRONNEMENT

La sous-fonction 73 (environnement) se décline comme suit :

- 731 – Actions en matière de déchets ménagers,
- 738 – Actions en faveur du milieu naturel

1) Actions en matière de déchets ménagers

Dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets non dangereux, il est proposé d'inscrire 21 500 € sur la section de Fonctionnement répartis comme suit :

- 11 500 € pour l'acquisition de petits matériels divers et pour des prestations de services en faveur des bonnes pratiques environnementales, et notamment, pour accompagner dans l'amélioration de la gestion de leurs déchets 7 collèges qui versent une redevance incitative pour l'enlèvement des ordures ménagères.
- 10 000 € pour solder les engagements pris lors des exercices précédents.

2) Politique en faveur de la qualité des eaux et des milieux aquatiques

a. Investissement

En 2019, la mise en œuvre du second schéma départemental de gestion des milieux aquatiques, adopté par l'Assemblée départementale en décembre 2016, sera poursuivie. A cette fin, il est proposé d'inscrire au chapitre 917.38 :

- article 204141 opération 0019 : Études pour l'aménagement des milieux aquatiques
 - 10 000 € en Autorisations de Programme pour les projets à venir,
 - 10 000 € en Crédits de Paiement pour le paiement des aides accordées au cours des exercices précédents.
- article 204142 opération 0019 : Travaux d'aménagement des milieux aquatiques
 - 100 000 € en Autorisations de Programme pour les projets de maîtres d'ouvrages publics à venir.

Cette Autorisation de Programme conséquente permettra au Département de participer à des opérations ambitieuses dans un contexte marqué par la prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) par les EPCI au 1^{er} janvier dernier.

 - 60 000 € en Crédits de Paiement pour le paiement des aides accordées au cours des exercices précédents.
- article 2042216 (Opération de gestion intégrée de bassin versant et aménagement de milieux aquatiques) :
 - 20 000 € en Autorisations de Programme pour les projets des maîtres d'ouvrages privés à venir.
 - 20 000 € en Crédits de Paiement pour le paiement des aides accordées au cours des exercices précédents.

b. Fonctionnement

Il est proposé d'inscrire 75 500 € principalement pour la réalisation d'analyses de la qualité de l'eau par le Laboratoire départemental (40 000 €), la contribution à l'Établissement Public Loire (20 000 €), les contrats de rivières (10 000 €) et le suivi du label Sites Rivières Sauvages (2 500 €).

S'agissant des recettes, il est proposé d'inscrire 69 500 € au titre de la participation de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la cellule ASTER (Assistance et Suivi des travaux en Rivière).

3) Politique en faveur du patrimoine naturel

a) Actions en faveur du milieu naturel et de l'éducation à l'environnement

- Chapitre 917.38 l'article 204226 – Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)

Le Département a signé avec le CEN un accord-cadre (2014-2020) relatif à la préservation concertée des espaces naturels de la Creuse. A ce titre, il soutient le programme annuel d'actions mené par le CEN. Pour 2019, il est ainsi proposé d'inscrire en section d'investissement 20 000 € correspondant à la participation 2017 et 2018.

- Chapitre 937.38 – Article 657426 : Convention avec le CPIE des Pays Creusois

Depuis 2010, un partenariat portant sur l'éducation à l'environnement a été mis en place avec l'association l'ESCURO, labellisée Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays Creusois. Une convention cadre couvrant la période 2018-2021 a été adoptée en début d'année 2018. A ce titre, il est proposé de reconduire la subvention allouée en 2018, soit 18 000 € .

b) Espaces Naturels Sensibles et Natura 2000

- **Investissement** : Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique Espaces Naturels Sensibles du Département, il est proposé d'inscrire 7 000 € au chapitre 907.38 – article 2111, pour procéder à de

premières acquisitions foncières dans la vallée de la Creuse visant la préservation du patrimoine naturel par la remise en place d'activités agricoles adaptées.

- **En Fonctionnement**, il est proposé d'inscrire :
 - 30 000 € au chapitre 937.38 – article 61521 pour des travaux de préservation du patrimoine naturel et de réouverture de milieux présents sur différents terrains départementaux (RNN de l'Etang des Landes, Gué de Sellat à Chambonchard, terrains en vallée de la Creuse...),
 - 22 000 € au chapitre 937.38 article 6188 pour le financement de la mission d'animation des deux sites Natura 2000 pour lesquels le Département assure la maîtrise d'ouvrage de la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) : le « Bassin de Gouzon/Etang des Landes » et les « Gorges de la Tardes et la vallée du Cher »,
 - 10 000 € au chapitre 937.38 – article 657-7 pour l'organisation d'un pâturage ovin régulier pour le développement de la gestion du patrimoine naturel et la mise en valeur du paysage sur les communes d'Anzême, du Bourg-d'Hem et de Champanglard, avec des réflexions pour étendre celui-ci sur d'autres communes ou via des interventions foncières.
- S'agissant des recettes, une subvention de l'Etat et de l'Europe est attendue pour les contrats d'animation des sites Natura 2000 (17 500 € au chapitre 937.38 – article 74718).

c) Réserve Naturelle de l'Etang des Landes

- **En Investissement**, il est proposé d'inscrire 282 000 € au Chapitre 907.38 répartis comme suit :
 - Article 23121 : 220 000 € pour les travaux de rénovation du déversoir existant, de création d'un autre déversoir de crue, de création d'un moine, de pose de grilles et de réhaussement de la digue amont pour permettre d'améliorer les conditions de gestion du plan d'eau et 35 000 € à l'article 20318 pour les frais d'études et de maîtrise d'œuvre correspondants.
 - Article 2111 : 10 000 € pour l'acquisition de terrains
 - Article 21848 : 15 000 € pour l'acquisition de mobilier dans le cadre de l'outil de découverte en autonomie
 - Article 2188 : 2 000 € pour l'acquisition de matériel technique

S'agissant des recettes d'investissement, il est proposé d'inscrire 50 000 € au titre d'une participation de l'Europe (FEDER) pour les travaux de construction des ouvrages hydrauliques permettant de réguler le niveau d'eau de l'étang.

- **En Fonctionnement**, il est proposé d'inscrire 98 500 € au Chapitre 937.38 principalement pour :
 - l'acquisition de petit matériel et de fournitures diverses nécessaires à l'entretien et à la gestion de la Réserve (13 000 €)
 - la mission de suivi scientifique, la poursuite du programme d'animations mené dans le cadre du Calendrier des Rendez-vous Nature et la finalisation de la création de l'outil de découverte en autonomie (83 000 €)

S'agissant des recettes de fonctionnement pour la gestion de la Réserve, outre le produit des ventes de la régie (estimée à 500 €), elles proviendront :

- de la participation de l'Etat (85 000 €)
- de la participation de l'Europe au titre du FEDER (40 000 €)

d) Subvention « Environnement »

Il est proposé d'inscrire 5 000 € au Chapitre 937.38 article 6574 pour diverses subventions à des organismes réalisant des actions en lien avec l'Environnement (GMHL, Société mycologique du Limousin, ...)

4) Politique relative à la gestion de la forêt départementale

- **Investissement** : Le Département poursuivra les efforts sur la mise en valeur de la propriété forestière départementale au travers de travaux de régénération entrepris depuis 2015. Par ailleurs, un plan de gestion de la parcelle sur laquelle se situe le mémorial du « Bois du Thouraud » dans la Commune de Maisonnisses sera réalisé afin de concilier l'accueil du public et la conservation du patrimoine arboré. A cet effet, il est proposé d'inscrire au chapitre 907.38 – article 23122 :
 - 20 000 € en Autorisations de Programme
 - 45 000 € en Crédits de Paiement
- **Fonctionnement** : Il est proposé d'inscrire 5 000 € au chapitre 937.38 – article 61524 pour les frais de garderie auprès de l'ONF, la contribution à l'hectare et la contribution obligatoire (France Forêt Bois) pour l'entretien des bois et forêts.

S'agissant des recettes, celles-ci proviendront de la vente des coupes de bois (notamment de l'exploitation d'une parcelle d'environ trois hectares dans le canton du Fay à Royère-de-Vassivière), elles sont estimées à 37 000 € inscrits au chapitre 937.38 – Article 7022.

5) Adhésions

Il est proposé d'inscrire 2 400 € au chapitre 937.38 article 6281 pour les adhésions aux divers organismes en lien avec la biodiversité (Réserves Naturelles de France, Syndicats des Etangs, Conservatoire d'Espaces Naturels, ARSATESE, ...)

6) Energie

a) Bilan Carbone

Le Département doit réaliser tous les 3 ans un bilan carbone dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial (PCET). Un suivi est effectué chaque année, et le prochain bilan sera effectué en 2018 / 2019. A cet effet, 2 agents de la collectivité sont déjà formés à la méthode bilan carbone®, et un outil informatique est utilisé. Il conviendra d'en former une troisième en 2019 et de prévoir des actions de sensibilisation auprès du personnel de la collectivité à la maîtrise de l'énergie qui reste l'un des enjeux principaux du PCET. A cet effet, il est proposé d'inscrire 10 000 € au chapitre 937.38 - article 6184.

b) Energies Renouvelables

Il est proposé de reconduire l'adhésion au CRER et l'adhésion au réseau AMORCE afin de poursuivre les études de faisabilité relatives au potentiel photovoltaïque et chaufferie biomasse des bâtiments, et d'inscrire à cet effet 1 000 € au chapitre 937.38 - article 6281.

Par ailleurs, le 14 décembre 2018, l'Assemblée Départementale a décidé de créer un budget annexe « Energies Renouvelables » de type M4 avec autonomie financière pour permettre à la collectivité de vendre l'énergie produite par les centrales photovoltaïques installées sur les toitures des bâtiments lors de leur réfection. Les recettes étant perçues avec un décalage d'une année après la mise en service du dispositif, il

est proposé de verser une subvention initiale de départ de 19 200 € permettant ainsi de lancer le roulement budgétaire.

7) Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Il est proposé d'inscrire 7 000 € au chapitre 907.38 – article 2111 pour la réalisation d'une étude préalable à l'élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) conformément à la réglementation pour la route départementale n° 4 (Communes de Guéret et Sainte-Feyre).

B – AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT RURAL (sous-fonction 74)

Il vous est proposé d'inscrire en section d'investissement les crédits de paiement nécessaires au règlement des engagements antérieurs dus aux communes, à concurrence de **171 791 €**, répartis comme suit :

- **48 337 €** au chapitre 917.4 – article 20 4142 opération 0023 pour la part "Équipement rural" du F.D.A.E.C ,

- **59 080 €** au chapitre 917.4 – article 20 4142 opération 0024 pour la part "Autres équipements" du F.D.A.E.C.

- **64 374 €** au chapitre 917.4 – article 204142 opération 0022, pour faire face aux engagements antérieurs au titre du soutien à l'aménagement des salles de loisirs.

1) Syndicat mixte de la Fût

Un crédit de **9 600 €** correspondant à la participation statutaire du Département au Syndicat mixte de la Fût figure au projet de budget qui vous est soumis au chapitre 917.4 – article 204142. Cette somme représente le montant des échéances d'emprunt du syndicat.

2) Randonnée et loisirs de nature

Comme en 2018, le budget consacré s'établira à **100 000 €** en fonctionnement et **30 000 €** en investissement.

- Investissement : **30 000 €** inscrits au chapitre 907.4 – article 2312 pour les aménagements (panneaux de randonnée, maintenance des véloroutes, création des boucles locales à vélo).

- Fonctionnement :

- **90 000 €** seront consacrés à l'entretien et au balisage des chemins de randonnée d'intérêt départemental (GR, GRP et itinéraires de Pays) dans le cadre des marchés publics (chapitre 9374 – article 615231).

- **10 000 €** sont prévus au chapitre 9374 – article 65734 pour accompagner les collectivités dans le domaine de l'entretien et du balisage des chemins de petite randonnée (PR), inscrits au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) et intégrant une démarche de labellisation (« Rando Qual'Iti Creuse ») et/ou d'homologation fédérale (PR®).

3) Recettes DGE

Il est également prévu au projet de budget qui vous est soumis une recette d'un montant de **2 600 000 €** au titre de la dotation globale d'équipement (DGE).

C – ETUDES ET TRAVAUX SUR BATIMENTS

INVESTISSEMENT :

Concernant les bâtiments départementaux situés sur le site de la Réserve Naturelle de l'Etang des Landes, il est proposé d'inscrire 55 000 € pour les travaux de réfection de la couverture de la grange sur laquelle seront posés des panneaux photovoltaïques, dont la production d'énergie sera revendue par l'intermédiaire du budget annexe « Energies Renouvelables ». Le Budget Primitif correspondant vous est proposé lors de cette séance et 10 000 € sont prévus pour des travaux divers (réparations de passerelles et escaliers des affûts).

FONCTIONNEMENT :

Il est proposé une enveloppe de 13 500 € pour couvrir les dépenses de combustibles, d'énergie et d'entretien des bâtiments.

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous invite à débattre de ces propositions, sachant que les inscriptions budgétaires correspondantes seront appréciées dans le cadre du vote global du budget.

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Investissement 907	436 000 €	50 000 €
917	291 391 €	2 600 000 €
Fonctionnement 937	1 135 700 €	249 500 €

Vous voudrez bien vous prononcer, notamment, sur le versement :

- d'une participation statutaire de 9 600 € au Syndicat Mixte de la Fôt (chapitre 917.4, article 204142), représentant le montant des échéances d'emprunt du syndicat ;

- d'une subvention de démarrage d'un montant de 19 200 € (chapitre 937.38, article 6743) au profit du budget annexe « Energies Renouvelables ».

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/5/31 DOSSIER N°3211	CD-DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES
---	---

Origine :	Direction Générale des Services/Pôle Stratégies Territoriales/PST ANIMATION TERRITORIALE
-----------	---

ANIMATION TERRITORIALE

I. RÉSUMÉ

La politique territoriale du Conseil Départemental de la Creuse se concrétisera en 2019 par la définition d'un partenariat renouvelé avec les intercommunalités, à travers la signature des contrats de territoire 2019-2023, les contrats « Boost'ter ».

Il s'agit, au terme de ce rapport de fixer le cadre général de structuration des contrats, d'arrêter les premiers éléments de contenus et de confier à la Commission Permanente, après discussion avec les EPCI, le soin de les entériner.

II. OBJET DU RAPPORT

1. CONTEXTE

Dès 2017, dernière année de la précédente période de contractualisation, le Département a initié avec les acteurs du territoire un premier travail de concertation pour envisager la poursuite du partenariat. Chaque EPCI a ainsi exprimé sa volonté d'un accompagnement du Département dans les projets de développement du territoire.

En 2018, le Département a donc rencontré l'ensemble des intercommunalités pour présenter la démarche d'élaboration des futurs contrats et recueillir leurs attentes ainsi que les besoins nécessaires à la concrétisation des projets structurants du territoire.

S'inscrivant dans un contexte de profonde mutation territoriale et de contraintes budgétaires fortes, l'esprit de cette nouvelle génération de contrats se traduit par la recherche de priorités stratégiques partagées par le Département et les EPCI. Chaque partenariat sera construit « sur-mesure », dans le cadre d'un travail collaboratif, croisant ainsi les enjeux départementaux avec les objectifs et particularités du territoire.

De ce travail de priorisation, issu de nombreux échanges techniques avec les territoires tout au long de l'année 2018, se dégagent les principes et la structuration des contrats « Boost'ter ».

2. LES GRANDS PRINCIPES DES CONTRATS

Ø SUR LE FOND

Conçus dans l'objectif de rénover le partenariat avec les territoires avec pour ambition d'impulser une dynamique de développement, les contrats Boost'ter introduisent de nouveaux principes :

- Un contrat qui repose sur un partenariat bipartite

Les contrats seront signés entre le Département et un EPCI sur la période 2019 – 2023. Pour autant, le contrat entend mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire intercommunal dans un souci de cohérence des

interventions et de bonne gouvernance. Ainsi, pourront être associés à la mise en œuvre du contrat, les communes, syndicats, associations et toutes autres structures en qualité de partenaires, d'experts ou encore de maîtres d'ouvrage. Les actions inscrites dans le contrat devront toutefois répondre au cadre stratégique et à certains critères d'appréciation définis dans le règlement d'intervention à venir.

- Un contrat qui répond à un projet de territoire

Dans le but d'accompagner les initiatives qui s'inscrivent dans une vision d'aménagement du territoire réfléchi sur le long terme, les contrats seront conclus avec un EPCI doté d'un projet de territoire ou prêt à s'engager dans cette démarche pendant la durée du contrat.

- Un contrat lisible et flexible

Le nouveau dispositif contractuel se veut d'une plus grande souplesse afin de s'adapter aux contraintes et aux évolutions des politiques publiques. Si le cadre d'intervention général restera immuable, il sera toujours possible de prévoir des modifications ou de revoir certaines priorités en cours de contrat. Ainsi, le règlement d'intervention financière du Département sera conçu de façon à laisser une grande place à la négociation. Cependant, la sélection des projets et la fixation d'un taux d'aide seront réalisés de manière transparente, au regard de critères d'appréciation connus à l'avance.

- Un contrat qui favorise la transversalité et l'innovation sur les territoires

En tant qu'acteur de proximité et garant de la solidarité territoriale, le Département a souhaité insuffler plus de transversalité entre les territoires par la mise à disposition d'outils collaboratifs, l'organisation de temps collectifs ou encore par l'instauration d'un dispositif de « **projets pilotes** » (cf.3). Les porteurs de projets seront également encouragés à utiliser des méthodes de travail innovantes afin de renouveler les approches dans certains domaines. Il s'agira là de réaliser des connexions avec le lab'23

- Un contrat qui permet d'accéder à de l'ingénierie et de l'organiser collectivement

En réponse aux besoins exprimés par les territoires et à une volonté claire des élus du Département de valoriser davantage l'expertise présente dans les services, l'ingénierie départementale pourra être sollicitée dans le cadre des contrats et proposée en accompagnement de projet ou ponctuellement sur des problématiques techniques. Les modalités d'intervention de l'ingénierie départementale, quelle que soit la forme que cette dernière pourra prendre (conseil, assistance technique, mise à disposition de données, aide ponctuelle ou prolongée...), devront être explicitement définies et prévues dans la fiche-action. Ce mode de soutien présuppose en interne une approche et une organisation transversales.

- Un contrat qui s'inscrit dans une gouvernance repensée

Il s'agit de favoriser l'appropriation des instances par les élus et les acteurs du territoire, de créer un véritable lieu de débats sur les projets et de renforcer les liens avec la société civile (usagers, conseils de développement, conseils de quartier...) et les entités du Département présentes sur les territoires (UTAS, UTT, antennes locales du Conservatoire...).

Elle s'articulera autour de deux instances : **le Conseil de territoire**, à l'échelle locale, garant du projet de territoire et de l'exécution du contrat, et **le Comité de pilotage des territoires**, au niveau départemental, chargé de veiller à la cohérence de la stratégie à l'échelle départementale et de l'évaluation globale du dispositif contractuel.

Une grande latitude sera laissée à chaque Conseil de territoire pour décider de sa composition et de ses règles de fonctionnement.

- Un contrat pour renforcer l'animation partenariale

Le contrat doit être plus que la simple déclinaison d'un plan d'actions. Il doit être pensé comme une opportunité pour renouveler les partenariats entre les acteurs d'un territoire, expérimenter de nouveaux modes d'actions et innover. Pour cela, le Département entend mettre en place un partenariat technique fort entre ses services et ceux de l'EPCI. En interne, l'équipe « Animation territoriale » du pôle Stratégies Territoriales créé en 2018, composée de trois chefs de projet territoires et d'un assistant administratif et financier, sera chargée du suivi des contrats, selon une répartition par secteur géographique de référence, et de l'animation autour des contrats (préparation des conseils, projets pilotes...).

Au sein de l'intercommunalité, le Département pourra accompagner financièrement un poste d'animation généraliste ou thématique, en fonction des priorités du territoire. Ce dernier sera le référent technique du Département pour le suivi du contrat. Les modalités de cet accompagnement seront précisées dans le règlement d'intervention à venir.

Toujours dans une logique d'animation des contrats, des événements pourront être organisés tout au long de l'année, au regard des besoins exprimés par les territoires ou des projets mis en œuvre (séminaires, temps de formation collectifs, journées lab, voyages d'études...)

- Un contrat support de solidarité et d'équité territoriale

Le niveau de l'intervention du Département sera ajusté pour chaque territoire en fonction d'indicateurs qu'il appartiendra à la Commission Permanente de déterminer dans un règlement d'intervention à venir.

Ø SUR LA FORME

Pensés aussi comme un outil de communication, les contrats respecteront une charte graphique définie et afficheront un logo dédié. Deux livrets seront glissés à l'intérieur d'une pochette déclinée selon la couleur choisie par l'EPCI :

- **Le mode d'emploi** du contrat qui rassemble les informations relatives à son fonctionnement (dont la gouvernance, le calendrier, l'animation, le processus décisionnaire...). C'est la partie fixe du contrat.

- **Le cadre d'action partagé** qui comprend un volet stratégique à l'horizon 2023 et un volet opérationnel (2019-2020). Il inclut des éléments communs à tous les contrats, issu de l'axe transverse (cf. 3), et présente la stratégie et le programme opérationnel propres à chaque EPCI. C'est la partie évolutive du contrat. Le programme d'actions sera, dans un premier temps, élaboré sur une période réduite, à compter de la signature du contrat et jusqu'au 31 décembre 2020, afin de la faire correspondre avec la durée de trois ans de l'autorisation de programme votée en 2018 par l'Assemblée départementale.

Le contrat se présentera également sous une forme administrative plus classique, établissant les engagements réciproques et fixant les règles contractuelles.

Ces documents « papier » seront tirés en, au moins, deux exemplaires et complétés par un volet dématérialisé où il sera possible de retrouver un certain nombre d'informations mises à jour le plus régulièrement possible : les fiches actions, les tableaux de bord de chaque contrat, les comptes rendus des conseils de territoire, des comités de pilotage, une cartographie des projets, de la veille sur les appels à projets en cours etc. Ces informations seront accessibles sur une plateforme collaborative à concevoir, comprenant des rubriques communes et des espaces réservés.

3. STRUCTURATION DU CONTENU DES CONTRATS

Ø UNE TRAME COMMUNE À TOUS LES CONTRATS

Construit pour refléter à la fois l'action du Département sur les territoires et l'action conjointe du Département et des acteurs du territoire, la partie stratégique et opérationnelle du contrat est structurée selon trois niveaux d'intervention :

- Un axe transverse

Volet commun à l'ensemble des intercommunalités, il présente les actions menées par le Département qui relèvent de ses priorités et qui impactent directement les territoires. Il peut s'agir aussi bien d'actions déjà engagées et en cours de réalisation que de projets dont le déploiement interviendra au cours de la période de contractualisation (déploiement du numérique, politique santé...).

- Des axes stratégiques partagés sur chaque territoire

Ce volet concerne des enjeux plus locaux. Il tient compte des priorités formulées par l'EPCI et de ses

spécificités tout en s'inscrivant également dans la stratégie départementale. Le nombre d'axes stratégiques retenus sera volontairement limité à 4 (en sus du « projet pilote »), de façon à ne pas éparpiller les efforts et assurer un accompagnement qualitatif des projets. De fait, le Département interviendra de manière différenciée sur les territoires. Ce soutien pourra donc prendre plusieurs formes (aide financière, conseil ou assistance, mise à disposition de données...).

A l'intérieur de chaque axe, figurera le **programme d'actions** défini conjointement entre l'EPCI et le Département **pour la période allant de la signature du contrat au 31 décembre 2020.**

- Un projet-pilote pour chaque territoire

Confrontés à des besoins croissants et aux contraintes budgétaires, les collectivités se doivent d'agir encore plus en synergie et d'innover. En ce sens, au travers de cette mesure, **chaque EPCI sera amené à travailler, en qualité de chef de file, sur une problématique forte, relativement innovante, et intéressant les autres territoires.** Cette expérimentation sera partagée à l'occasion de rencontres dédiées dans un objectif de coopération et de transférabilité. S'enrichir des expériences menées répond à une logique d'efficacité des politiques publiques.

Le Département accompagnera la mise en œuvre de l'expérimentation et proposera des méthodes et des outils pour cadrer la démarche et en faciliter la capitalisation et le cas échéant, le déploiement.

Ø DES CAS PARTICULIERS

Certaines communautés de communes présentent sur leur territoire des particularités qui méritent d'être prises en compte.

- **Le PNR Millevaches en Limousin** : le PNR ne bénéficiera pas d'un contrat spécifique, comme précédemment. Il pourra être maître d'ouvrage d'opérations dans le cadre des programmes d'actions portés par les communautés de communes comprises, en tout ou partie, dans son périmètre. Dans tous les cas, il pourra être partenaire des contrats.
- **La Vallée des Peintres et la Cité de la tapisserie** : ces deux projets phares du Département feront l'objet d'un axe spécifique au sein des contrats dont ils peuvent relever, en plus des axes stratégiques partagés (cf. ci-dessus).
- **Haute-Corrèze Communauté** : cette communauté de communes comprend 11 communes creusoises dont les projets pourront prétendre à un soutien du Département. Le règlement d'intervention devra définir les conditions de ce soutien (prorata...).

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous propose :

- d'approuver le cadre d'intervention général que j'entends décliner au titre de la nouvelle politique territoriale du Conseil Départemental pour la période 2019-2023, intégrant les grands principes de la contractualisation avec les intercommunalités et les éléments de structuration des contrats pour la première période de mise en œuvre 2019-2020 ;

- en cas d'accord, de donner délégation à la Commission Permanente pour toute décision relevant de leur mise en œuvre et notamment, l'adoption du règlement d'intervention financière du Département et de chacun des huit contrats à venir.

- de m'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/5/32 DOSSIER N°3206	CD-DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES
---	---

Origine :	Direction Générale des Services/Pôle Stratégies Territoriales/PST ANIMATION TERRITORIALE
-----------	---

MACEO — APPEL A PROJETS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR « TERRITOIRES D'INNOVATION » - ADHÉSION 2019

I. RÉSUMÉ

Il vous est proposé :

- de confirmer l'engagement du Département dans la candidature Happi Montana portée par l'association MACEO à l'échelle du Massif Central, dans le cadre de l'appel à projet du Programme d'Investissements d'Avenir intitulé « Territoires d'Innovation de Grande Ambition » ;
- de permettre la formalisation des projets qui seront portés par le Département à ce titre ;
- de renouveler l'adhésion à l'association MACEO pour l'année 2019.

II. OBJET DU RAPPORT

1 - Candidature à l'appel à projets du P.I.A. « Territoires d'Innovation »

MACEO est l'association des acteurs publics et privés du Massif Central unissant leurs forces pour porter des projets au service du rayonnement et de l'attractivité de ses territoires. Elle accompagne de nombreux projets dans des domaines tels que les services, le tourisme durable, l'énergie, et mobilise pour cela les compétences et réseaux de ses membres et partenaires, ainsi que l'expertise de ses chefs de projets.

Depuis 2017, MACEO coordonne l'élaboration d'une candidature collective d'acteurs publics et privés du Massif Central au Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) « Territoires d'Innovation de Grande Ambition », en mettant en réseau plusieurs projets locaux innovants et en les intégrant dans une stratégie commune ambitieuse pour l'innovation, l'attractivité et le développement des territoires de montagne. Ce projet, dénommé « HAPPI Montana », a été retenu en 2018, au titre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) national qui constituait une première étape de sélection destinée à permettre l'optimisation des candidatures en vue de l'appel à projets.

Pour mémoire, le Département a conduit deux études qui ont bénéficié de subventions du PIA (35 % de la dépense éligible) :

- une mission d'accompagnement à la préfiguration d'un laboratoire d'innovation publique en Creuse (coût total éligible : 51 425 € TTC)
- une mission d'accompagnement à l'élaboration d'un projet de « santé par la nature » sur la réserve naturelle de l'étang des Landes à Lussat en Creuse (coût total éligible 35 844 € TTC)

Ces deux missions ont été menées à leur terme et ont permis de caractériser les besoins, confirmer la faisabilité des projets et définir les conditions de mises en œuvre des actions.

L'Appel à projets « Territoires d'innovation », dont le cahier des charges a été publié en novembre 2018, s'inscrit dans la continuité de l'AMI et a pour objectif de sélectionner et d'accompagner les projets les plus ambitieux en termes de transformation des territoires pour répondre aux enjeux des transitions énergétique et écologique, numérique, démographique et sociale. La réponse à cet appel à projet va occuper la première partie de l'année 2019 ; le dépôt de la candidature par MACEO étant fixé au 22 avril 2019. Les

lauréats seront connus à l'automne 2019. Au regard des grands attendus de cet appel à projets, la candidature HAPPI Montana présente de grandes chances de succès. Il convient cependant d'intensifier le travail en commun pour la conforter.

C'est la raison pour laquelle il vous est proposé de poursuivre le partenariat entre le Département de la Creuse et l'association MACEO dans le cadre de l'Appel à projets « Territoires d'innovation », par l'engagement dans la candidature commune « HAPPI Montana » et, afin de respecter les contraintes du calendrier de celui-ci, de confier à la Commission Permanente le soin de prendre toutes les mesures qui découleront de cette candidature (accord de consortium, conventionnements, engagement des opérations...).

2 - Adhésion à MACEO

Au-delà de la coordination de la candidature HAPPI Montana, MACEO exerce d'autres missions susceptibles d'intéresser le Département à divers titres. En effet, parmi les prestations que propose l'association, figurent notamment l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) de projets territoriaux (diagnostics partagés, benchmark, méthodes d'animation innovantes, marketing territorial, organisation d'événements...), l'AMO en ingénierie financière... Le Département pourrait mobiliser certaines compétences au travers de la mise en œuvre des contrats avec les intercommunalités par exemple.

Compte-tenu de ces perspectives et de leur connexion avec la politique que le Département entend mener pour les années à venir, l'adhésion à MACEO mérite d'être de nouveau envisagée en 2019. Pour mémoire, le montant de la cotisation de l'année 2018 s'est élevé à 3 500 €.

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous propose :

- de poursuivre le partenariat entre le Département de la Creuse et l'association MACEO dans le cadre de l'appel à projets "PIA - Territoires d'Innovation", par l'engagement dans la candidature HAPPI Montana au titre des projets « santé par la nature » et « création d'un laboratoire d'innovation publique »,
- de confier à la Commission Permanente le soin de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette candidature,
- d'adhérer à l'association MACEO pour l'année 2019,
- de m'autoriser à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/5/33 DOSSIER N°3200	CD-DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES
---	---

Origine :	Direction Générale des Services/Pôle Stratégies Territoriales/PST SPORTS LOISIRS DE NATURE ET TOURISME
-----------	---

POLITIQUE TOURISTIQUE DEPARTEMENTALE

I. RÉSUMÉ

Il s'agit, dans le cadre des discussions sur la subvention attribuée à l'ADRT de la Creuse, de faire un point sur la mise en œuvre de la politique touristique départementale en 2018 et à partir des principales perspectives fournies par cette association, d'aborder les premières orientations pour les années 2019 et suivantes.

II. OBJET DU RAPPORT

Le Département de la Creuse a adopté le 15 décembre 2014 le Schéma Départemental de Développement Touristique (SDDT) pour la période 2015/2020. Celui-ci définit la stratégie touristique du département et constitue un document de référence pour l'ensemble des acteurs du tourisme en Creuse.

La mise en place du Schéma a été confiée en partie à l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques – Tourisme Creuse (Creuse Tourisme). Les conditions de partenariat (mission et financements) entre le Département et Creuse Tourisme ont été définies dans une convention cadre.

Chaque année, une convention d'application précise le programme d'actions menées par Creuse Tourisme.

1 / L'ACTION TOURISTIQUE AU NIVEAU DU DEPARTEMENT :

La compétence tourisme est dorénavant partagée entre trois échelons territoriaux : Région, Département, EPCI.

En Creuse, en complément du travail d'élaboration et de suivi du Schéma Départemental de Développement Touristique (SDDT), un partenariat a été initié avec le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine pour définir un Schéma Régional de Développement Touristique et des Loisirs (SRDTL) en associant les départements. Adopté au second semestre 2018, ce schéma s'accompagnera d'un règlement d'intervention en 2019.

La Creuse s'est portée candidate comme département « pilote » (avec Charentes Tourisme) pour travailler un partenariat adapté au territoire. En fonction de ce travail, le Schéma Départemental de Développement Touristique pourra être amendé voire remplacé par cette convention. Ce point sera concomitant avec une évaluation minutieuse des actions du SDDT.

Au niveau départemental, Creuse Tourisme, depuis l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, travaille dans le cadre d'une coopération renforcée avec les offices de tourisme et les EPCI : cela se traduit par une meilleure intégration des équipes des offices de tourisme dans les process techniques et par la multiplication des projets co-construits et co-financés.

2 / BILAN INTERMEDIAIRE DE LA SAISON TOURISTIQUE 2018 :

Le ressenti des prestataires : de l'avis des professionnels interrogés tout au long de la saison, 2018 n'aura pas été un grand millésime ; la météo parfois caniculaire, la Coupe du Monde de football, des vacanciers français qui partent davantage à l'étranger, un cœur de saison resserré entre la dernière semaine de juillet et la 1^{ère} quinzaine d'août, sont autant d'arguments qui plaident en faveur d'une fréquentation qui n'a pas été aussi favorable qu'escomptée, malgré le retour de la clientèle étrangère (progression de la clientèle allemande notamment).

Globalement, le bilan semble mitigé, avec 79% des prestataires qui estiment le niveau de fréquentation inférieur à 2017 (clientèle française et étrangère). Mais 19% notent toutefois une activité en progression.

Les chambres d'hôtes ont particulièrement souffert d'une baisse de clientèle, tout comme les Offices de Tourisme et certains sites de visites, tandis que les campings ont au contraire eu une activité supérieure à 2017. Pour les hôtels et les meublés, les avis sont partagés.

Les chiffres de fréquentation définitifs pour l'ensemble de l'année devront permettre de confirmer ou d'infirmer ces tendances.

Fréquentation hôtelière (Source : INSEE Nouvelle Aquitaine – résultats au 30 septembre)

Entre janvier et septembre 2018, les hôtels creusois ont enregistré 70 690 arrivées (-3% par rapport à 2017, même période) qui ont généré 102 004 nuitées (-3,4% par rapport à 2017).

Cette baisse est à relativiser du fait du nombre d'établissements ouverts inférieur à ceux de 2017 (35 contre 37).

La clientèle française représente 88,5% des nuitées globales, et est en baisse au bénéfice des nuitées étrangères qui progressent de 4,4%.

Le podium des 3 principales nationalités évolue par rapport à 2017 : si les Britanniques sont toujours les plus représentés et ont été sensiblement plus nombreux, la 2^{ème} place est occupée par les Allemands (en progression) au détriment des Belges qui ont été un peu moins présents dans les hôtels.

Les taux d'occupation ont été en baisse le 1er trimestre puis entre juin et août, mais ont progressé en avril et mai (+3 points) ainsi qu'en septembre.

Fréquentation de l'hôtellerie de plein air (Source : INSEE Nouvelle Aquitaine)

Entre avril et septembre 2018, les campings creusois ont vu leur fréquentation progresser, avec +5,3% d'arrivées de campeurs et +7,1% de nuitées.

Le taux d'occupation moyen sur les 6 mois est de 23,9% (+3,8 points / 2017), avec des variations notables selon :

- le type d'emplacement : 50% pour les emplacements équipés de locatifs (chalets, mobile-homes, ..) contre 20,6% pour les emplacements dédiés aux tentes et caravanes.
- Le classement : 26,6% pour les campings classés 3 et 4*, contre 17,9% pour les campings non classés

Alors qu'ils ne représentent que 11% de la capacité d'accueil en camping, les hébergements locatifs génèrent 27% des nuitées.

Les nuitées françaises représentent 62,3% des nuitées totales et ont encore légèrement diminué par rapport à 2017 et 2016, tandis qu'on note une hausse sensible de la fréquentation étrangère pour la 2^{ème} année consécutive. Parmi les clientèles étrangères présentes, les Néerlandais comptabilisent à eux seuls les

2/3 des nuitées (stabilité par rapport à 2017). On remarque un fléchissement de la clientèle britannique (-2,7%), déjà constaté en 2016, tandis que la clientèle belge est stable et que l'on constate une légère progression de la clientèle allemande.

La durée moyenne de séjour est de 3,3 jours, avec une nette différence entre emplacements nus (2,8 jours) et emplacements équipés de locatifs (6 jours). Ces chiffres sont similaires à ceux de 2017.

Vente en ligne via Elloha (outil départemental de gestion des disponibilités) :

- 36 prestataires : 24 gîtes ou hameaux de gîtes, 6 chambres d'hôtes, 3 hôtels, 1 site (Masgot) pour 3 activités/animations

- 1 349 réservations

- 255 001€ de chiffre d'affaires généré pour les prestataires

Sites/activités/manifestations (Résultats partiels) :

- Parc animalier des Monts de Guéret : 21 879 visiteurs en juillet et août, en baisse par rapport à 2017

- Station Sport Nature des Monts de Guéret : 6 630 personnes accueillies (dont 64 % de Creusois) sur les différentes activités (contre 4 252 en 2017) dont 1 280 pour la tyrolienne (nouveau 2018)

- Festival « les Sortilèges de la Pleine Lune » : 772 entrées (+15% / 2017)

- Centre thermal d'Evaux les Bains : 3 841 curistes entre fin mars et début novembre (stabilité par rapport à 2017)

- Trail du Loup Blanc : Plus de 1 600 participants (record)

Manifestations labellisées « Rando Qual'iti Creuse » : 4 407 marcheurs sur les 13 évènementiels « randonnées pédestres » (+8,5% / 2017) dont 1 370 participants pour l'Enjambée Creusoise (Lou Chami Bourganiauds) ; 1 321 pratiquants sur les 15 évènementiels « cyclo/VTT » (stabilité / 2017) dont 240 VTT.

Les sites INTERNET de Creuse Tourisme:

Fréquentation grand public

<i>Fréquentation 2018</i>	<i>Visites</i>	<i>Comparaison 2017</i>
Site grand public www.tourisme-creuse.com	372 715	+ 6,00 %
E-mag d'actualités www.un-vent-de-liberte.com (plus de 160 articles/an rédigés)	70 141	+ 33,60 %
Site sports-nature www.vacances-sports-nature.com	19 241	+ 79,5 %
Application Creuse Tour	11 185	+ 33,60 %
TOTAL	473 282	+ 11 %

Zones de provenance des internautes par pays

<i>Pays</i>	<i>Visites</i>	<i>Comparaison 2017*</i>
France	350 498	+ 6 %
Belgique	4 277	+ 13,5 %

Grande - Bretagne	3 717	+ 1,89 %
Etats-Unis	1 796	+ 3,8 %
Pays-Bas	2 228	- 3,7 %
Suisse	1 228	+ 12,6 %

Zones de provenance des internautes par régions françaises

Régions	Visites	Comparaison 2017*
Nouvelle Aquitaine	132 704	+ 7,29 %
Ile de France	90 282	+ 7,20 %
Auvergne-Rhône-Alpes	35 818	+ 2,47 %
Centre Val de Loire	22 825	- 3,33 %
Occitanie	17 805	+ 24,30 %

Les réseaux sociaux et vidéos

	Nombre de fans/abonnés/followers/vues	Comparaison 2017
Facebook	40 690 fans	+ 12 %
Twitter	3 473 abonnés	+ 5 %
Instagram	2 972 followers	+ 40 %
Vidéos Youtube	832 849 vues	+ 17 %
Vidéos Facebook	1 456 826 vues	+ 80 %
Total vidéos vues	+ de 2 millions de vues	

Commentaires : le site grand public www.tourisme-creuse.com connaît une légère progression entre 2017 et 2018. Celle-ci est liée à son meilleur référencement. L'emag d'actualité a fortement progressé, riche de ses contenus réguliers et variés. Le site sport a d'autre part fortement progressé et retrouve le niveau de trafic du site précédent dédié spécifiquement à la randonnée. Globalement avec bientôt 500 000 visites, la visibilité de la Creuse sur Internet est une réussite.

En parallèle, sur les différents réseaux sociaux, les communautés continuent de progresser, ainsi que le taux d'engagement pour les publications (plus de réactions, de partages et de commentaires). Les contenus vidéos ont un fort impact et génèrent une forte progression notamment sur facebook.

3/ BUDGET PREVISIONNEL 2019 DE L'ADRT DE LA CREUSE :

Les orientations budgétaires de la politique du Département dans le domaine touristique sont présentées dans le rapport relatif à la fonction 9 – Développement.

L'ADRT de la Creuse contribuera à la mise en œuvre de cette politique et à ce titre, il vous est proposé de lui attribuer une subvention de 950 000 €.

Le budget prévisionnel de l'ADRT de la Creuse pour 2019 se présente comme suit :

<u>DEPENSES</u> - Dépenses liées au plan d'actions 2019	
Adapter l'organisation touristique aux contraintes du marché (Axe 1) :	20 000 €
Observation économique et marketing	5 000 €
Qualification de l'offre	2 000 €
Conseil, développement, relations avec les professionnels	10 000 €
Démarche qualité ADRT	3 000 €
Renforcer la mise en marché de la destination Creuse (Axe 2) :	93 944 €
stratégie digitale	53 700 €
Presse (accueil)	12 000 €
Editions	25 244 €
Prospection groupes	3 000 €
Développer une nouvelle dynamique autour de l'image (Axe 3) :	158 800 €
Stratégie image	150 000 €
Salon et workshop	8 800 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	727 000 €
Personnel et charges	625 000 €
Fonctionnement	102 000 €
TOTAL DES DEPENSES	999 744 €

<u>RESSOURCES</u>	
Subvention Conseil Départemental	950 000 €
Subvention emploi associatif	13 044 €
Recettes classements meublés	3 700 €
Recettes publicitaires et partenariats	23 000 €
Cotisations statutaires, adhésions	10 000 €
TOTAL DES RESSOURCES	999 744 €

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous propose :

- d'attribuer une subvention de 950 000 € à l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques Tourisme Creuse au titre de l'année 2019, sur la base du budget prévisionnel présenté dans le rapport ci-dessus ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour adopter la convention d'application 2019 à la convention cadre 2015/2020 intervenue entre le Département et l'ADRT de la Creuse. Cette convention d'application précisera le programme d'actions de l'association ;
- de m'autoriser à signer les documents nécessaires à l'application de ces décisions.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

BUDGET PRÉVISIONNEL ACTIONS CREUSE TOURISME PRÉVISIONNEL			2019	2018	2017
Axes du schéma	Domaines compétences	Domaines d'activité	Montant	Montant	Montant
AXE 1 : adapter l'organisation touristique aux contraintes des marchés	Observation	Observation économique et marketing	5 000,00 €	4 000,00 €	1 800,00 €
	Qualification	Qualification de l'offre	2 000,00 €	2 000,00 €	500,00 €
	Conseil	Conseil, développement, relations avec les professionnels	10 000,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €
	Conseil	Prospection repreneurs investisseurs		- €	- €
	Management	Démarche Iso ADRT	3 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
	Conseil	Formations actions		- €	2 000,00 €
Sous total Axe 1			20 000,00 €	11 500,00 €	11 300,00 €
AXE 2 : renforcer la mise en marché de la destination Creuse	Digital	Stratégie digitale	53 700,00 €	30 680,00 €	17 000,00 €
	Digital	Emailing	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
	Communication	Promotion des contenus sur internet	10 000,00 €	10 000,00 €	1 000,00 €
	Communication	Promotion des ventes	1 500,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €
	Communication	Réseaux sociaux	9 000,00 €	8 180,00 €	2 000,00 €
	Communication	Maintenance, évolution des outils internet, référencement	30 200,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
	Presse	Presse (accueil)	12 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
	Édition	Éditions	25 244,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €
Communication	Prospection groupes	3 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
Sous total Axe 2			93 944,00 €	58 680,00 €	45 000,00 €
AXE 3 : développer une nouvelle dynamique autour de l'image	Communication	Stratégie image	150 000,00 €	168 500,00 €	175 500,00 €
	Communication	Production photos	7 000,00 €	- €	1 500,00 €
	Communication	Production vidéos	7 000,00 €	5 500,00 €	3 000,00 €
	Communication	Diffusion mass médias	90 000,00 €	150 000,00 €	120 000,00 €
	Communication	Diffusion autres dont presse, affichages..	46 000,00 €	13 000,00 €	51 000,00 €
	Communication	Salons et Workshop	8 800,00 €	6 800,00 €	4 000,00 €
Sous total Axe 3			158 800,00 €	175 300,00 €	179 500,00 €
TOTAL PLAN ACTIONS 2018			272 744,00 €	245 480,00 €	235 800,00 €

BUDGET PRÉVISIONNEL CREUSE TOURISME 2019

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
Postes Dépense BP	2019	Postes Recettes BP	2019
ACTIONS	272 744 €	Subvention C.G.-ADRT23	950 000 €
AXE 1 : adapter l'organisation touristique aux contraintes des marchés	20 000 €	Recettes Publicitaires et partenariats	23 000 €
AXE 2 : renforcer la mise en marché de la destination Creuse	93 944 €	Recettes Classements Meublés	3 700 €
AXE 3 : développer une nouvelle dynamique autour de l'image	158 800 €	Recettes Emplois associatifs	13 044 €
PERSONNEL & CHARGES (dont déplacement, formation...)	625 000 €	Cotisations statutaires, adhésions	10 000 €
AXE 1 : adapter l'organisation touristique aux contraintes des marchés	156 250 €		
AXE 2 : renforcer la mise en marché de la destination Creuse	212 500 €		
AXE 3 : développer une nouvelle dynamique autour de l'image	81 250 €		
Fonction support	112 500 €		
Animations réseaux	62 500 €		
FONCTIONNEMENT	102 000 €		
TOTAL BP DÉPENSES	999 744 €	TOTAL BP RECETTES	999 744 €

Version n°2 - 4 janvier 2019

- €

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/5/34 DOSSIER N°3239	CD-DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES
---	---

Origine :	Direction Générale des Services/Laboratoire départemental d'analyses
-----------	--

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES - BUDGET ANNEXE 2019

I. RÉSUMÉ

Le Laboratoire départemental d'analyses est une régie à autonomie financière et fonctionne sur la base d'un budget annexe (comptabilité M4) au budget départemental.

Il vous est proposé de voter le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses qui a été établi pour 2019 avec des dépenses d'investissement à hauteur de 294 952,09 € et des dépenses de fonctionnement à hauteur de 2 831 150 €. Les recettes commerciales sont estimées à 2 433 850 €. Au vu de ces éléments, la dotation de service public s'élèverait à 375 000 €.

II. OBJET DU RAPPORT

Le Laboratoire départemental d'analyses (LDA), reconnu au plan national pour la qualité de ses prestations, réalise des analyses dans deux grands domaines :

- en environnement et hygiène alimentaire, en assurant le contrôle sanitaire des eaux de consommation et de baignade du département de la Creuse pour le compte de l'Agence Régionale de Santé et en réalisant des analyses de microbiologie alimentaire pour les collectivités territoriales, organismes publics, établissements hospitaliers, artisans de bouche et PME de l'agro-alimentaire ;
- en santé animale et diagnostic vétérinaire pour les éleveurs creusois afin de veiller au maintien d'un haut niveau d'état sanitaire des cheptels en partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire mais, également, en assurant la sécurisation d'échanges économiques extranationaux d'animaux d'élevage.

Le contexte national dans lequel évoluent les laboratoires départementaux est caractérisé par de fortes contraintes et une concurrence exacerbée avec des laboratoires privés voire entre laboratoires publics. Il en résulte des rapprochements de laboratoires entre Départements afin de développer des mutualisations et des complémentarités dans le but d'offrir un catalogue de prestations le plus large possible et de rester compétitifs en termes d'offres commerciales. Le Laboratoire départemental de la Creuse s'adapte à ces évolutions en axant ses activités sur ses domaines d'excellence et en renforçant les coopérations avec d'autres laboratoires publics en région.

Section d'investissement

Il est nécessaire de poursuivre le programme de renouvellement des équipements analytiques et de maintien de l'immobilier.

Les principaux investissements proposés ciblent :

- l'acquisition d'un spectromètre de masse à plasma à couplage inductif (ICP-MS, 125 000 €) pour le secteur physico-chimie des eaux permettant de détecter des métaux et non-métaux à des taux extrêmement faibles, d'un automate supplémentaire d'extraction des acides nucléiques (50 000 €) pour le secteur biologie moléculaire-PCR ainsi qu'un laveur automatisé de microplaques (10 000 €) pour le secteur immuno-sérologie ;
- le renouvellement de serveurs informatiques devenus obsolètes pour une dépense estimée à 18 000 € (ligne 2183) et le remplacement d'unités centrales non fonctionnelles pour un montant de 2 000 € ;

- la réalisation de divers travaux de maintien de l'immobilier pour un montant de 25 000 € à imputer sur la ligne 2135 et concernant principalement la reprise des réseaux implantés dans le vide-sanitaire du bâtiment et le remplacement du moteur de brassage des rejets eaux usées ainsi qu'un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques (45 800 €) permettant de couvrir, à l'avenir, une partie du besoin en énergie électrique du Laboratoire ainsi que l'étude de structure (3 000 €, à imputer sur la ligne 2031) préalable à la mise en œuvre de ce chantier ;

- l'acquisition de licences informatiques de logiciels et suites métier pour un montant estimé à 15 000 €, à imputer sur la ligne 2051.

Section de fonctionnement (dépenses)

Le budget prévisionnel a été établi, comme pour les deux exercices passés, en prenant en compte l'ensemble des personnels techniques et administratifs exerçant leur activité au sein du Laboratoire départemental.

Ainsi, les frais de personnel s'élèvent à 1 754 000 € tenant compte de la revalorisation des rémunérations des personnels.

Pour les différents autres postes de dépenses, les propositions d'inscription ont été établies au vu de l'exécution du budget 2018. Il convient de noter :

- une augmentation du poste « Maintenance, entretien, réparation matériel et immobilier » qui passe de 115 000 € à 120 000 € compte-tenu du coût des contrats de maintenance sur des équipements de laboratoire acquis au cours des années passées (ligne 6156) ;

- une augmentation du poste « Produits pharmaceutiques, réactifs » (ligne 60681) passant de 325 000 € à 326 800 € tenant compte de l'augmentation de l'activité principalement en secteurs immuno-sérologie et biologie moléculaire-PCR ;

- une diminution du poste « Frais d'analyses » (ligne 6228) passant de 170 000 € à 60 000 € prenant en compte le changement du mode de facturation des analyses réalisées en sous-traitance dans le cadre du marché du contrôle sanitaire ARS (règlement direct).

Section de fonctionnement (recettes)

Les prévisions de recettes commerciales (« Taxes d'analyses », ligne 706) sont légèrement supérieures à celles inscrites en 2018 (2 433 850 € contre 2 430 800 €). Ces recettes prennent en considération l'évolution tarifaire de +2 % votée par l'Assemblée départementale le 14 décembre 2018 ainsi que les éléments tendanciels de l'évolution de l'activité observée en 2018 (augmentation de l'activité analytique en immuno-sérologie en biologie moléculaire-PCR suite à la mise en œuvre du plan départemental d'éradication de la diarrhée virale bovine par le Groupement de Défense Sanitaire ainsi que la reprise modérée des demandes d'analyses en certification sanitaire dans le cadre de mouvements extranationaux d'animaux d'élevage hors Europe mais, également, la diminution du montant facturé en respect des nouvelles dispositions de facturation du marché du contrôle sanitaire ARS).

La prise en compte de ces différents éléments permet d'estimer la dotation de service public qui s'élèverait à 375 000 € contre 475 460 € inscrits au budget primitif 2018

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous propose :

- d'affecter, avant l'adoption du compte administratif 2018, le résultat anticipé de la section d'investissement au budget 2019, au compte 001, pour un montant de 183 272,09 € ;

- de voter le budget annexe 2019 du Laboratoire, ci-annexé, qui prévoit l'inscription d'une dotation de service public à hauteur de 375 000 €. Celle-ci correspond exclusivement aux missions de service public exercées par le Laboratoire.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

BP 2019 GLOBAL LDA 23

Articles	Objet	BP 2019 LDA 23	Commentaires
DEPENSES INVESTISSEMENT			
2031	Frais d'étude	3 452,00 €	
2033	Frais d'insertion	- €	
2051	Concessions, logiciels et droits assimilés	15 000,00 €	
2135	Installation générale, construction bâtiments	70 000,09 €	
2182	Matériel de transport	- €	
2183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00 €	
2184	Mobilier	- €	
2185	Matériel téléphonique	- €	
2188	Matériel de laboratoire	186 500,00 €	
020	Dépenses imprévues	- €	
TOTAL		294 952,09 €	
RECETTES INVESTISSEMENT			
001	RESULTATS REPORTES N-1	183 272,09 €	
2805	AMORTISSEMENT CONCESSIONS LOGICIELS	7 256,00 €	
28131	AMORTISSEMENT BATIMENTS	7 150,00 €	
28135	AMORTISSEMENT INST, GLES AGENC, AMENAG,	4 855,00 €	
28182	AMORTISSEMENT MATERIEL TRANSPORT	14 150,00 €	
28183	AMORTISSEMENT MAT BUR MAT INFORMAT	4 850,00 €	
28184	AMORTISSEMENT MOBILIER	155,00 €	
28185	AMORTISSEMENT TELEPHONIE	764,00 €	
28188	AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS	72 500,00 €	
675	VALEUR COMPTABLE ELEMENTS ACTIFS CEDES	- €	
1068	RESULTAT FONCTIONNEMENT CAPITALISE	- €	
TOTAL		294 952,09 €	
DEPENSES FONCTIONNEMENT			
60611	Combustibles	41 000,00 €	
60612	Eau et assainissement	11 500,00 €	
60613	EDF GDF	35 000,00 €	
6063	Fournitures d'entretien	3 000,00 €	
6064	Fournitures administratives	7 000,00 €	
6066	Carburants	100,00 €	
60681	Produits pharmaceutiques, réactifs	326 800,00 €	
60682	Autres consommables de laboratoire	150 000,00 €	
61551	Entretien matériel roulant	6 000,00 €	
61558	Entretien bâtiment	8 000,00 €	
6156	Maintenance	120 000,00 €	
6181	Formation	13 000,00 €	
6182	Documentation	3 000,00 €	
6183	Autres prestations de service	34 000,00 €	
6218	Autre personnel extérieur	41 000,00 €	
6226	Honoraires	45 000,00 €	
6227	Frais contentieux	- €	
6228	Frais d'analyses	60 000,00 €	
6231	Annonces et insertions	1 000,00 €	
6236	Catalogues et imprimés	2 870,00 €	
6251	Frais de déplacement	5 000,00 €	
6257	Réceptions	1 000,00 €	
6261	Affranchissement	19 000,00 €	
6262	Télécommunications	3 000,00 €	
627	Services bancaires et assimilés	100,00 €	
6288	Prestations Parc	20 000,00 €	
6331	Versement transport	5 000,00 €	
6332	Cotisations versées FNAL	5 500,00 €	
6336	Cotisations CNFPT	9 500,00 €	
6358	Autres droits	3 500,00 €	
64111	Personnel titulaire	795 000,00 €	
64112	Personnel non titulaire	220 000,00 €	
64113	NBI	19 000,00 €	
6414	Indemnités et avantages divers	192 000,00 €	
6415	Supplément familial	9 000,00 €	
6451	Cotisations URSSAF	206 000,00 €	
6453	Caisses de retraite	262 000,00 €	
64531	Contributions RAFF	10 000,00 €	
6454	Cotisations ASSEDIC	14 000,00 €	
6458	Autres organismes sociaux	3 500,00 €	
6478	Autre charge sociale diverse	- €	
648	Autres charges de personnel	- €	
63512	Taxes foncières	2 900,00 €	
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00 €	
6542	Créances éteintes	200,00 €	
658	Charges diverses de gestion	500,00 €	
6711	Intérêts moratoires	- €	
673	Titres annulés sur exercice antérieur	3 500,00 €	
6811	Dotation aux amortissements	111 680,00 €	
TOTAL		2 831 150,00 €	
RECETTES FONCTIONNEMENT			
706	Taxes d'analyses	2 433 850,00 €	
741	Participation opérations de prophylaxie	4 500,00 €	
742	Participation du Département	375 000,00 €	
743	Subvention Emploi d'Avenir	7 800,00 €	
7588	Remboursements assurances	- €	
7714	Créances admises en non-valeur	- €	
775	Cession d'éléments d'actif	- €	
778	Autres Produits exceptionnels	10 000,00 €	Subvention ARS DD23 Etude "CVM"
TOTAL		2 831 150,00 €	

**BUDGET ANNEXE
DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES**

Reprise anticipée des résultats de clôture 2018

INVESTISSEMENT

Résultat de gestion	+ 51 192,08 €
Reprise du résultat N-1 :	+ 132 080,01 €
	<hr/>
Compte 001 total :	+ 183 272,09 €

Fait à Guéret, le 17 janvier 2019

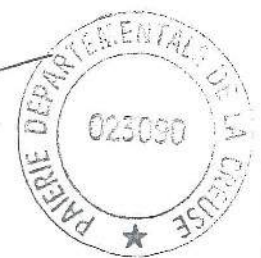
L'Ordonnateur
La Présidente du Conseil Départemental,



Valérie SIMONET

Le Comptable,

Lionel ARCHER



CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/5/35 DOSSIER N°3224	CD-DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES
---	---

Origine :	Direction Générale des Services
-----------	---------------------------------

DEVELOPPEMENT (FONCTION 9) - BUDGET 2019

I. RÉSUMÉ

Je vous invite à débattre des propositions d'inscriptions budgétaires relatives à la fonction 9 (Développement).

II. OBJET DU RAPPORT

La fonction 9 (Développement) se décline en différentes sous-fonctions :

- sous-fonction 90 : services communs,
- sous-fonction 91 : structures d'animation et de développement,
- sous-fonction 92 : agriculture et pêche,
 - 921 – laboratoire départemental d'analyses,
 - 928 – autres,
- sous-fonction 93 : industrie, commerce et artisanat,
- sous-fonction 94 : développement touristique.

A – STRUCTURES D'ANIMATION ET DE DEVELOPPEMENT:

Pour 2019, les crédits qu'il vous est proposé d'inscrire au titre de la politique territoriale sont destinés à faire face d'une part, aux engagements pris dans le cadre de la contractualisation 2015-2017, d'autre part, à accompagner la mise en œuvre des actions appelées à s'inscrire dans les nouveaux contrats de territoire 2019-2021, pour lesquels une autorisation de programme d'un montant de **3 000 000 €** a été votée en 2018 pour les années 2018 à 2020.

Figurent donc dans les propositions les crédits de paiements suivants :

- en investissement :
 - **949 613 €** au chapitre 919.1 - articles 204 228, 204 211 et 20414 2 opération 0033, article 20414 1 opération 0033 et article 20414 216.
- en fonctionnement :
 - **38 000 €** au chapitre 937.4 – article 656 13 pour la contribution statutaire au profit du Syndicat Mixte de Millevaches en Limousin,
 - **177 427 €** au chapitre 939.1 - articles 657 349, 657 446 et 657 468, 6188 pour le financement des animations, des actions culturelles, touristiques et sportives ainsi que des projets d'innovation sociale dans les territoires (FSE), et la poursuite des études et actions nécessaires à la conduite du projet de préfiguration d'un laboratoire départemental d'innovation publique,

- **500 €** au chapitre 939.1 – article 615 21 pour l'entretien des abords des logements passerelle de Chambonchard,
- **12 000 €** au chapitre 939.1 – article 6281, pour l'adhésion à des structures porteuses d'ingénierie territoriale (MACEO, 27ème Région).

Les recettes attendues dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt du PIA "TIGA" issues de la candidature HAPPI Montana déposée par MACEO (cf. rapport spécifique) s'élèvent à **14 213 €**.

B - AGRICULTURE

1) Laboratoire départemental d'analyses

Un rapport spécifique vous est présenté.

2) Autres interventions agricoles

Il est proposé, dans le cadre d'une contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine, de poursuivre l'accompagnement du Département en faveur d'actions indispensables au maintien des exploitations agricoles pour l'année 2019.

Figurent donc dans les propositions les crédits de paiements suivants :

- en investissement :

- **251 500 €** au chapitre 919.28 – article 2042113 afin d'accompagner l'acquisition de matériels par les CUMA pour l'année 2019 mais également au titre des engagements de l'année 2018.
- **1 000 €** au chapitre 909.28 - article 454 21 opération 10900 pour le paiement des frais généraux sur opérations de remboursement antérieures,
- **25 000 €** au chapitre 919 28 – article 2042217 au titre du soutien aux échanges amiables d'immeubles ruraux,

- en fonctionnement :

- **395 600 €** au chapitre 939.28 – articles 657 3414, 657 3815, 6574, 657 421, 657 424, 657 432, 657 455 et 657 456 pour le soutien aux exploitations agricoles via le Groupement de Défense Sanitaire, ainsi qu'aux structures professionnelles et associatives relevant de ce secteur.

C – INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISANAT

Pour 2019, les crédits qu'il vous est proposé d'inscrire dans le secteur économique sont destinés à faire face aux opérations engagées antérieurement.

Figurent dans mes propositions, en investissement, les crédits de paiements suivants :

- **13 748 €** au chapitre 919.3 – article 204142 opération 0034 (aides aux organismes publics).

D – DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Dans le cadre de sa politique en matière touristique, le Conseil Départemental a soutenu les porteurs de projet du secteur public et privé qui ont développé des structures d'hébergements. Il s'est engagé dans le déploiement de nouveaux panneaux Relais Informations Services et contribue au fonctionnement des structures départementales et régionales qui œuvrent dans ce domaine.

Il vous est proposé d'inscrire en 2019, en dépenses, les crédits de paiement suivants :

- en investissement :

- **48 500 €** au chapitre 909.4 - article 2188 pour l'acquisition de 25 panneaux RIS,
- **45 000 €** au chapitre 919.4 – article 2042215 pour l'aide aux hébergements touristiques privés.

- en fonctionnement:

- **5 000 €** au chapitre 939.4 – article 6281 pour l'adhésion à la structure de promotion du territoire : Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris,
- **265 001,93 €** au chapitre 939.4 – article 656 15 pour la participation statutaire au syndicat mixte le Lac de Vassivière,
- **14 750 €** au chapitre 939.4 – article 6574 pour le soutien aux associations du secteur touristique,
- **950 000 €** au chapitre 939 4 – article 657 429 pour la subvention en faveur de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques Creuse. Cette proposition fait l'objet d'un rapport détaillé.

Les recettes attendues dans le cadre du programme d'implantation des panneaux RIS en provenance des EPCI s'élèvent à **12 500 €**.

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous invite à débattre de ces propositions, sachant que les inscriptions budgétaires correspondantes seront appréciées dans le cadre du vote global du budget.

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Investissement 909	49 500 €	12 500 €
919	1 284 861 €	
Fonctionnement 939	2 740 969 €	155 193,92 €

Vous voudrez bien vous prononcer, notamment, sur :

* le versement d'une somme de **3 500 €** à MACEO au titre de l'adhésion du Département à cette association pour l'année 2019 (chapitre 939.1, article 6281) ;

* le versement de la participation statutaire de **265 001,93 €** au syndicat mixte le Lac de Vassivière (chapitre 939.4, article 656 15).

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

**CD-ADMINISTRATION GÉNÉRALE -
PERSONNEL ET FINANCES**

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/1/36 DOSSIER N°3277	CD-ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL ET FINANCES
---	---

Origine :	Direction Générale des Services/Direction des Finances et Budget
-----------	--

INVESTISSEMENT - OPERATIONS NON VENTILEES OPERATIONS SANS REALISATION - BUDGET 2019
--

I. RÉSUMÉ

Il vous est proposé de débattre des propositions de crédits concernant les opérations non ventilées et les opérations sans réalisation de la section d'investissement.

II. OBJET DU RAPPORT

Les chapitres correspondant aux rubriques financières et, en premier lieu, aux opérations non ventilées d'investissement (rubrique 92) et aux opérations sans réalisation (cession d'immobilisations - virement - rubrique 95) sont présentés ci-après :

A/ Chapitre 922 - Dotations et participations : **1 860 000 €**

En Recettes :

F.C.T.V.A. :

Le fonds de compensation de la T.V.A. correspond à la récupération de la T.V.A. au taux de 16,404 % sur nos investissements de l'année 2018.

B/ Chapitre 923 - Dettes et autres opérations financières :

En Dépenses **12 111 688 €**

1) Dette : 10 996 428 €

2) Opérations assorties d'options de tirage et
remboursement : 604 000 €

Cette dépense concerne trois emprunts de type "Ouverture de crédit long terme reconstituable".

3) Prêts au personnel, prêts sociaux, prêts aux étudiants : 55 000 €

4) Fonds d'avances habitat : 200 000 €

5) Avance remboursable Communauté de communes
Creuse Grand Sud 256 260 €

Afin de poursuivre le déploiement du Jalon 1 du SDAN, il a été décidé d'accorder une avance remboursable à la Communauté de communes Creuse Grand Sud d'un montant de 569 468 €. Sur l'exercice 2019, il est budgété le versement du deuxième acompte de 45 %, soit 256 260 €.

En Recettes **13 874 264,97 €**

1) Enveloppe d'emprunts 13 500 000 €

Comme en 2018, nous allons solliciter 2 types d'emprunts :

- une enveloppe de 11,5 M€ pour équilibrer le programme d'investissement,

- une enveloppe spécifique de 2 M€, qui pourrait être sollicitée auprès de la CDC, remboursable sur une durée de 30 ou 40 ans, fléchée pour financer la poursuite du déploiement de la fibre optique à domicile et la modernisation du réseau cuivre.

2) Avances économiques :	14 105 €
3) Remboursement avances aux communes :	77 600 €
4) Remboursement avance E.H.P.A.D. :	38 350,97 €
5) Remboursement de prêts :	33 000 €
6) Remboursement Fonds d'avances habitat :	200 000 €
7) Remboursement avance Creuse Grand Sud :	11 200 €

C/ Chapitre 926 - Transferts entre les sections :

En Recettes **9 690 000 €**

Amortissements :

L'enveloppe relative à l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles s'élève à 9 690 000 € en 2019 contre 9 615 000 € en 2018.

En Dépenses **2 045 888 €**

- Reprise de la D.D.E.C. pour un montant de 1 550 800 € correspondant à la dotation 2019 relative aux amortissements des bâtiments et équipements scolaires.

- Reprise des subventions transférables pour 209 617 €. La reprise s'effectue au même rythme que l'amortissement du bien et permet d'atténuer la charge de l'amortissement de ce bien.

- Reprise de la D.G.E. transférable pour 285 471 €.

D/ Chapitre 951 - Virement de la section de fonctionnement :

En Recettes **8 128 800 €**

Les efforts de maîtrise des charges de fonctionnement permettent cette année de dégager un virement de 8 128 800 € (contre 1,2 M€ en 2018).

E/ Chapitre 950 - Dépenses imprévues : **2 700 000 €**

F/ Chapitre 954 - Produit des cessions d'immobilisations : **21 000 €**

Vente d'une grange à Chambonchard.

Ces propositions se traduisent par les inscriptions budgétaires suivantes :

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Chapitre 922	-	1 860 000 €
Chapitre 923	12 111 688 €	13 874 264,97 €
Chapitre 926	2 045 888 €	9 690 000 €
Chapitre 950	2 700 000 €	-
Chapitre 951	-	8 128 800 €
Chapitre 954	-	21 000 €

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous invite à débattre des propositions contenues dans le présent rapport, sachant que les inscriptions budgétaires font l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/1/37 DOSSIER N°3269	CD-ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL ET FINANCES
---	--

Origine :	Direction Générale des Services/Direction des Finances et Budget
-----------	--

FONCTIONNEMENT - SERVICES COMMUNS NON VENTILES CHAPITRES SANS REALISATION - BUDGET 2019

I. RÉSUMÉ

Il vous est proposé de débattre des propositions de crédits concernant les services communs non ventilés et les chapitres sans réalisation de la section de fonctionnement.

II. OBJET DU RAPPORT

Les chapitres relatifs aux dépenses et recettes de la rubrique 94 (services communs non ventilés) et 95 (chapitres sans réalisation) sont présentés ci-après :

A/ Chapitre 940 - Fiscalité reversée

En Recettes : Compensations liées à la réforme de la taxe professionnelle.

- 1) F.N.G.I.R. : **3 029 000 €**

Le montant du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources servant d'équilibre à la compensation de la réforme de la taxe professionnelle a été inscrit à hauteur de 3 029 000 €.

- 2) Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.) : **3 240 000 €**

Le montant estimé serait de 3 240 000 € après transfert à la Région Nouvelle Aquitaine de la compétence "transports".

- 3) Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (I.F.E.R.) : **500 000 €**

- 4) Fonds de péréquation de la C.V.A.E. : **350 000 €**

Le transfert de 25 points de C.V.A.E. du bloc départemental vers le bloc régional a appauvri le volume financier du fonds de péréquation.

B/ Chapitre 941 - Autres impôts et taxes

En Recettes :

- 1) **Taxes départementales de publicité foncière** : **7 250 000 €**

- 2) **Taxes sur les droits d'enregistrement** : **150 000 €**

Les droits de mutation à titre onéreux sont liés à un investissement ponctuel. Le marché de l'immobilier en Creuse n'étant pas très dynamique, il est inscrit une recette prudente de 7,4 M€ pour un encaissement de 7 378 000 € en 2018.

- 3) **Fonds de péréquation des D.M.T.O.** : **5 500 000 €**

Ce fonds est tributaire de la conjoncture économique sur l'ensemble du territoire. Le fonds 2018 a été notifié à hauteur de 5 266 014 €. Pour 2019, il est budgété une recette prévisionnelle de 5 500 000 €.

- 4) **Taxe sur la consommation finale d'électricité** : **1 450 000 €**

L'assiette de cette taxe fixée par la loi du 7 décembre 2010 (loi NOME) repose sur les quantités d'électricité consommée par les usagers. Son produit est calculé à partir d'un coefficient multiplicateur, le montant de cette taxe est difficile à évaluer, il a été inscrit à hauteur des recettes encaissées en 2018.

- 5) **Taxe additionnelle à la taxe de séjour** : **10 000 €**

Le Conseil Départemental a instauré une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour. Une

convention a été signée avec 5 EPCI et le Syndicat du Lac de Vassivière. Le produit de la taxe de séjour en Creuse se situe aux environs de 100 000 €.

6) Taxe d'aménagement : 900 000 €

Cette taxe, mise en œuvre le 1^{er} mars 2012 au taux de 2,5 %, s'est substituée à la taxe locale d'équipement, la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles, la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. Le produit encaissé en 2018 s'est élevé à 947 282 €. Pour 2019, le montant du produit de la taxe d'aménagement a été provisionné à hauteur de 0,900 M€, compte tenu du reversement d'indus pour 52 000 €.

7) T.I.C.P.E. : 10 600 000 €

Une part de T.I.C.P.E. pourvoit au financement du R.S.A (7,732 M€), la seconde est destinée au financement de l'acte II de décentralisation (2,868 M€).

8) T.S.C.A. (Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance) : 23 800 000 €

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance, servant au financement des compétences transférées aux Départements dans le cadre de l'acte II de décentralisation, a été évaluée pour 2019 à hauteur de 14,7 M€. Ainsi, la part relative au financement du S.D.I.S. serait d'environ 2,7 M€ et les tranches 2005 à 2019 ouvrant droit à compensation seraient d'un montant de 12 M€.

Pour faire face à la suppression de la Taxe professionnelle, la compensation revenant aux collectivités territoriales intègre également une part de T.S.C.A. La part revenant à notre département pour l'année 2019 a été inscrite à hauteur de 9,1 M€.

C/ Chapitre 942 - Dotations et participations

En Recettes :

1) Dotation Globale de Fonctionnement : 43 440 000 €

Le montant de la D.G.F., après avoir connu un prélèvement de 6,5 M€ en quatre ans, serait stabilisé à 43 440 000 € :

- la dotation forfaitaire :	11 967 913 €
- la dotation de fonctionnement minimale :	15 569 087 €
- la dotation de compensation :	15 903 000 €

2) Dotation Générale de Décentralisation : 1 758 917 €

Son montant est identique à celui de 2018 et intègre le fonds de compensation de la fiscalité transférée (F.C.F.T.) pour 643 186 €.

3) Allocations compensatrices : 1 985 000 €

Le montant prévisionnel figurant au présent budget regroupe les abattements, réductions ou exonérations relatifs aux quatre taxes locales. La dotation pour perte des compensations de fiscalité directe locale en 2018 s'est élevée à 2 000 329 €.

4) Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (D.C.R.T.P.) : 3 420 000 €

Le montant de la D.C.R.T.P. a été établi à 3,420 M€ contre 3 488 494 € en 2018.

5) Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (F.M.D.I.) : 800 000 €

Le fonds de mobilisation pour l'insertion, alloué depuis 2006 aux départements, ressort à 800 000 €.

6) Fonds de compensation des 3 A.I.S. : 7 000 000 €

Depuis 2014, pour faire face à l'augmentation des trois allocations individuelles de solidarité, un fonds a été créé prenant en compte pour une première partie les produits nets des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties. La part réservée à notre département pourrait être estimée à 6 200 000 €.

La deuxième part de ce fonds est alimentée pour partie par l'augmentation du taux des droits de mutation de 3,8 % à 4,5 %. Elle est estimée à 0,8 M€ et figure au chapitre 941.

La somme globale de ces deux parts devrait représenter 7 M€.

7) Récupération de la TVA sur les dépenses d'entretien, de bâtiments et de voirie : 190 000 €

8) Fonds exceptionnel pour soutenir les départements en situation fragile : 6 200 000 €

Un fonds de soutien interdépartemental, doté de 250 M€ et alimenté par les DMTO, a été créé. Le Département de la Creuse est éligible à ce fonds pour une enveloppe de 6,2 M€.

D/ Chapitre 943 - Opérations financières

En Recettes :

Intérêts récupérés : **100 €**

En Dépenses :

1 895 946 €

1) Intérêts de la dette : 1 792 946 €

2) Charges financières : 23 000 €

3) Créances irrécouvrables : 80 000 €

E/ Chapitre 944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus (cf. rapport spécifique)

En Dépenses :

101 250 €

Dans le cadre des dispositions de la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 modifiée par la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et du règlement intérieur du Conseil Départemental et notamment son article 40, il convient de fixer pour l'année 2019 les crédits affectés aux groupes d'élus de l'Assemblée.

Ces crédits permettront de rémunérer les agents recrutés et affectés auprès de chaque groupe sur proposition de son Président.

Ces crédits sont calculés comme en 2018 sur la base de 3 375 € par Conseiller Départemental membre d'un groupe pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

F/ Chapitre 946 - Transferts entre les sections

En Dépenses :

9 690 000 €

Dotation aux amortissements : 9 690 000 €

En Recettes :

2 045 888 €

- Reprise de la D.D.E.C. pour un montant de 1 550 800 € correspondant à la dotation 2019 relative aux amortissements des bâtiments et équipements scolaires.

- Reprise des subventions transférables pour 209 617 €. La reprise s'effectue au même rythme que l'amortissement du bien et permet d'atténuer la charge de l'amortissement de ce bien.

- Reprise de la D.G.E. transférable pour 285 471 €.

G/ Chapitre 952 - Dépenses imprévues de fonctionnement

2 000 000 €

H/ Chapitre 953 - Virement à la section d'investissement

En Dépenses :

8 128 800 €

I/ Chapitre 940 - Impositions directes

L'Assemblée plénière ayant délibéré sur les dépenses et recettes par fonction, ainsi que les mouvements financiers en investissement et en fonctionnement, il convient d'équilibrer le budget par le produit de la taxe de foncier bâti, à taux constant, soit 26 855 000 € (*voir rapport spécifique*).

Ces propositions se traduisent par les inscriptions budgétaires suivantes :

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Chapitre 940	-	34 144 000 €
Chapitre 941	-	50 460 000 €
Chapitre 942	-	63 993 917 €
Chapitre 943	1 895 946 €	100 €
Chapitre 944	101 250 €	-

Chapitre 946	9 690 000 €	2 045 888 €
Chapitre 952	2 000 000 €	-
Chapitre 953	8 128 800 €	-

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous invite à débattre des propositions contenues dans le présent rapport, sachant que les inscriptions budgétaires font l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/1/38 DOSSIER N°3230	CD-ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL ET FINANCES
---	--

Origine :	Direction Générale des Services/Direction des Finances et Budget
-----------	--

TAUX DE REPARTITION DE LA PART DEPARTEMENTALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ENTRE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) ET LES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

I. RÉSUMÉ

Vous êtes invités à fixer le taux de répartition de la Taxe d'aménagement entre la politique de protection des ENS et le CAUE.

II. OBJET DU RAPPORT

La taxe d'aménagement a été instituée à compter du 1^{er} mars 2012 au taux de 2,5 %. Depuis 2017, les conseils départementaux doivent fixer les taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement entre la politique de protection des espaces naturels sensibles (ENS) et les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

Les recettes encaissées relatives à la taxe d'aménagement depuis 2014 figurent ci-après :

<i>CA 2014</i>	<i>CA 2015</i>	<i>CA 2016</i>	<i>CA 2017</i>	<i>CA 2018</i>	<i>2019 Prévisions BP</i>
701 116,02 €	1 251 378,64 €	964 677,28 €	814 012,72 €	949 156,00 €	900 000,00 €

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous propose de fixer les taux de répartition de la taxe d'aménagement basés sur les encaissements de l'exercice N-1, comme suit :

- 86,8 % pour la politique de protection des espaces naturels sensibles (ENS) ;
- 13,2 % pour les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

Pour 2019, la dotation affectée au fonctionnement du CAUE sera de 125 358 €.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/1/39 DOSSIER N°3229	CD-ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL ET FINANCES
---	--

Origine :	Direction Générale des Services/Direction des Finances et Budget
-----------	--

FISCALITE DIRECTE LOCALE VOTE DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE 2019 SUR LES PROPRIETES BATIES

I. RÉSUMÉ

Vous êtes invités à vous prononcer sur le taux de la taxe foncière 2019 sur les propriétés bâties.

II. OBJET DU RAPPORT

Le vote des taux de la fiscalité directe locale n'est effectif que pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

La Loi de Finances 2019 a fixé le coefficient de revalorisation des bases de fiscalité directe locale à 1,022 (soit 2,2 % d'augmentation).

	<i>Base définitive 2018</i>	<i>Base prévisionnelle 2019</i>	<i>% Evolution</i>
T.F.B.	114 594 240 €	117 115 313 €	+ 2,2 %

Compte tenu du montant de cette base prévisionnelle pour 2019, le produit fiscal à taux constant ressort à 26 854 541 €.

	<i>Base 2019</i>	<i>Taux 2018</i>	<i>Produit assuré</i>
T.F.B.	117 115 313 €	22,93 %	26 854 541 €

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Pour 2019, je vous propose de maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 22,93 %.

	<i>Taux 2018</i>	<i>Taux 2019</i>
T.F.B.	22,93 %	22,93 %

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/1/40 DOSSIER N°3246	CD-ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL ET FINANCES
---	--

Origine :	Direction Générale des Services/Direction des Finances et Budget
-----------	--

AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT

I. RÉSUMÉ

Il vous est demandé de vous prononcer sur l'actualisation des programmations antérieures à 2019 et sur l'inscription des autorisations de programme pour 2019.

II. OBJET DU RAPPORT

La gestion du budget départemental en Autorisations de Programme / Crédits de Paiement a été adoptée par le Conseil Général lors de sa séance du 26 mars 2012 de même que le règlement financier fixant les modalités d'application de cette gestion.

Conformément aux articles de ce règlement, précisant les conditions de création ou de modification des éléments déterminants d'une autorisation de programme, il vous est soumis le projet de tableau des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement actualisé tenant compte des inscriptions pour l'exercice 2019.

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous invite à vous prononcer sur l'actualisation des programmations antérieures à 2019 et sur l'inscription des autorisations de programme pour 2019 contenues dans le fascicule spécial "Autorisations de Programme / Crédits de Paiement".

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08/02/2019

RAPPORT N° CD2019-02/1/41 DOSSIER N°3279	CD-ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL ET FINANCES
---	---

Origine :	Direction Générale des Services/Direction des Finances et Budget
-----------	--

VOTE DU BUDGET 2019

I. RÉSUMÉ

L'assemblée est invitée à procéder au vote du budget 2019.

II. OBJET DU RAPPORT

Le produit des impositions directes permettant l'équilibre du budget ayant été fixé à 26 854 541 €, il appartient désormais au Conseil Départemental de se prononcer sur chaque chapitre du budget 2019 relatif aux dépenses et aux recettes figurant dans le tableau ci-dessous.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
<u>90 - Equipements départementaux</u>		
Chapitre 900 : Services généraux	1 495 120,00 €	610 000,00 €
Chapitre 901 : Sécurité	15 000,00 €	-
Chapitre 902 : Enseignement	2 805 400,00 €	729 274,00 €
Chapitre 903 : Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	280 600,00 €	-
Chapitre 905 : Action sociale (hors RSA)	225 000,00 €	-
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	10 906 000,00 €	2 090 000,00 €
Chapitre 907 : Aménagement et environnement	436 000,00 €	50 000,00 €
Chapitre 909 : Développement	49 500,00 €	12 500,00 €
<u>91 - Equipements non départementaux</u>		
Chapitre 911 : Sécurité	725 000,00 €	-
Chapitre 912 : Enseignement	600 000,00 €	-
Chapitre 913 : Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	421 645,00 €	-
Chapitre 915 : Action sociale (hors RSA)	262 500,00 €	-
Chapitre 915-6 : RSA	395 000,00 €	-
Chapitre 916 : Réseaux et infrastructures	4 165 667,00 €	-
Chapitre 917 : Aménagement et environnement	291 391,00 €	2 600 000,00 €
Chapitre 919 : Développement	1 284 861,00 €	-
<u>92 - Opérations non ventilées</u>		
Chapitre 922 : Dotations et participations	-	1 860 000,00 €
Chapitre 923 : Dette et autres opérations financières (* dont 1068)	12 111 688,00 €	13 874 264,97 €
Chapitre 926 : Transfert entre les sections	2 045 888,00 €	9 690 000,00 €
<u>95 - Chapitres de prévision sans réalisation</u>		
Chapitre 950 : Dépenses imprévues	2 700 000,00 €	-
Chapitre 951 : Virement de la section de fonctionnement	-	8 128 800,00 €
Chapitre 954 : Produit des cessions d'immobilisations	-	21 000,00 €
<u>001 - Résultat d'investissement reporté</u>	-	1 550 421,03 €
TOTAL	41 216 260,00 €	41 216 260,00 €

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
<u>93 - Services individualisés</u>		
Chapitre 930 : Services généraux	13 004 051,00 €	831 350,00 €
Chapitre 931 : Sécurité	6 011 000,00 €	65 000,00 €
Chapitre 932 : Enseignement	7 608 642,00 €	320 000,00 €
Chapitre 933 : Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	7 305 338,00 €	1 012 425,60 €
Chapitre 934 : Prévention médico-sociale	1 983 735,00 €	130 000,00 €
Chapitre 935 : Action sociale (hors APA et RSA)	52 559 164,00 €	5 107 144,00 €
Chapitre 935.5 : Personnes dépendantes (APA)	30 869 500,00 €	15 154 056,00 €
Chapitre 935.6 : R.S.A.	19 338 715,00 €	667 000,00 €
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	16 577 770,00 €	526 400,00 €
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	1 135 700,00 €	249 500,00 €
Chapitre 938 : Transports	3 967 821,00 €	-
Chapitre 939 : Développement	2 740 969,00 €	155 193,92 €
<u>94 - Services communs non ventilés</u>		
Chapitre 940 : Impositions directes	-	34 144 000,00 €
Chapitre 941 : Autres impôts et taxes	-	50 460 000,00 €
Chapitre 942 : Dotations et participations	-	63 993 917,00 €
Chapitre 943 : Opérations financières	1 895 946,00 €	100,00 €
Chapitre 944 : Frais de fonctionnement des groupes d'élus	101 250,00 €	-
Chapitre 946 : Transferts entre les sections	9 690 000,00 €	2 045 888,00 €
<u>95 - Chapitres de prévision sans réalisation</u>		
Chapitre 952: Dépenses imprévues	2 000 000,00 €	-
Chapitre 953 : Virement à section d'investissement	8 128 800,00 €	-
<u>002 - Résultat de fonctionnement reporté</u>	-	10 056 426,48 €
TOTAL	184 918 401,00 €	184 918 401,00 €
TOTAL GENERAL	226 134 661,00 €	226 134 661,00 €

PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

Je vous invite à voter le budget 2019 chapitre par chapitre.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

DÉCISION du CONSEIL DEPARTEMENTAL et OBSERVATIONS